This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

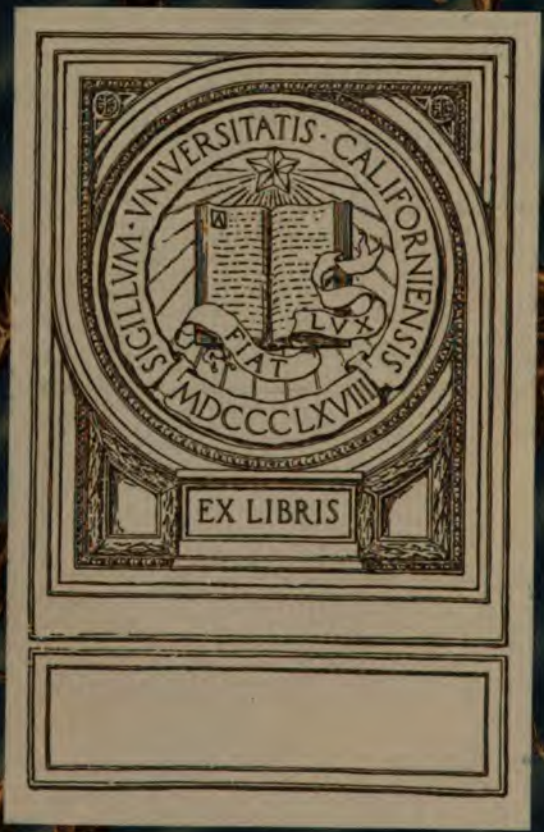

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

UNIV. OF CALIFORNIA

MÉLANGES

D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

XIII^e année. — 1893.

PARIS
ERNEST THORIN LIBRAIRE ÉDITEUR, 7, Rue de Médicis

ROME
SPITHÖVER, Place d'Espagne.

Digitized by Google

AIII
E4
v.13

UNIV. OF
CALIFORNIA

Imprimerie de la Paix, Philippe Cuggiani. — Rome. 1893.

Digitized by Google

NOTES
SUR LES ARCHIVES DU CHÂTEAU SAINT-ANGE

UNIV. OF CALIFORNIA

L'importance des Archives Vaticanes et la difficulté qu'on éprouve à suivre, dans les différents fonds qui les composent, les vicissitudes de classement qu'ont eu trop souvent à subir les documents qui y sont conservés font à tous ceux d'entre nous qui ont eu la bonne fortune d'y travailler un devoir de ne pas garder pour eux-mêmes les notions particulières qu'ils ont pu acquérir, au cours de leurs recherches personnelles, sur l'histoire de ce précieux dépôt.

Je voudrais consigner ici divers renseignements relatifs à la partie de ces Archives connue sous le nom d'Archives du Château Saint-Ange.

I.

Au commencement du XVII[e] siècle, la Chambre du Trésor, située à la base du donjon carré qui domine le Mausolée d'Hadrien (1) et qui supporte l'archange en bronze de Verschaffelt, était, comme elle l'est encore aujourd'hui, garnie de hautes armoires de noyer que les papes du XVI[e] siècle y avaient fait

(1) Sur cette Chambre, voyez Borgatti, *Castel S. Angelo in Roma;* elle est désignée sur le plan par le n.° 113. — Cf. sur le Château Saint-Ange et le trésor pontifical qui y était contenu, le travail de M. Cerasoli dans les *Studi e Documenti di storia e diritto,* 1892, pages 299-319. — Cf. sur la statue de l'Archange: A. Geffroy, *Une vue inédite de Rome en 1459,* dans les *Mélanges G. B. De Rossi,* supplément au tome XII des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'Ecole française de Rome, 1892.

739770

Digitized by Google

établir (1). C'est là que se conservaient les privilèges, chartes et diplômes de l'Eglise Romaine (2). Nous possédons de ce dépôt plusieurs inventaires qui nous donnent les états successifs de la collection depuis le pontificat de Léon X, en 1518 (3), jusqu'à celui de Paul V, en 1610 (4).

(1) S'il faut en croire Marino Marini (*Memorie istoriche degli Archivi della Santa Sede*, Rome 1825, cap. 13), la disposition générale de la salle est due à l'architecte de Clément VIII, Baldassare Telarivi de Lugo, qui y travailla en 1592.

(2) C'est sous Sixte IV que furent instituées les Archives du Château Saint-Ange (Voy. Marino Marini, *Memorie istoriche* c. 10). Longtemps elles furent considérées comme une dépendance de la Bibliothèque Vaticane, et n'eurent d'autres préfets que les préfets de la Vaticane, par exemple Platina sous Sixte IV, Inghirami sous Jules II, Philippe Béroalde et Zanobi Acciajuoli sous Léon X (Voy. Müntz, *La Bibliothèque du Vatican au XVI^e siècle*, p. 11 et 30). Il en était encore ainsi au commencement du XVII^e siècle, ainsi qu'on le voit par l'épitaphe de Niccolò Alemanni, mort en 1626.

(3) Léon X fit transporter au Château Saint-Ange la plupart des diplômes et pièces originales encore conservés à la Bibliothèque Vaticane, et le bibliothécaire Zanobi Acciajuoli commença, le 6 décembre 1518, l'inventaire de la collection. Cet inventaire a été publié par Montfaucon, *Biblioth. biblioth.*, p. 202-205. Les documents se trouvaient dans des sacs de couleurs variées, et les sacs étaient désignés chacun par sa couleur. Le tout était enfermé dans un coffre de fer (*in scrinio ferrato*); cf. Montfaucon, p. 202.

Au cours du XVI^e siècle, plusieurs catalogues des Archives du Château circulèrent dans Rome. On les trouvera indiqués dans le volume de M. Müntz, *La Bibliothèque du Vatican au XVI^e siècle*, p. 89-90. Dans le ms. de la Bibliothèque Corsini n° 279, les privilèges de l'Eglise Romaine sont dits expressément « in camera Thesaurarii in castro S. Angeli ».

(4) Cet inventaire est devenu l'Inventaire définitif. Il a été complété dans la suite; mais la distribution des documents par cassettes (*capsulae*) rangées dans les Armoires (alors au nombre de XVI) n'a pas été modifiée depuis. Un index de cet Inventaire se trouve à la Bibliothèque Nationale de Paris, n.° 19075; mais il est incomplet, et il ne remplace point l'Index original conservé aux Archives du Vatican (Arm. LVI, n.° 25). Dans la lettre dédicatoire à Paul V, Silvio de' Paoli indique en peu de mots l'économie du classement adopté par lui: « *Scripta omnia hujus Archivi quibusdam armariis inclu-*

Digitized by Google

Au moment où Silvio de' Paoli rédigeait ce dernier inventaire, il était question, depuis quelque temps déjà, de constituer, dans le palais même du Vatican, de nouvelles Archives (1), et l'année suivante Paul V institua en effet ce qu'on a appelé depuis l'*Archivio segreto Vaticano* (2).

Jusque là, les Registres des papes et maint autre livre de la Chancellerie pontificale avaient été conservés à la Bibliothèque Vaticane: ils formèrent le fonds principal du nouveau dépôt, qu'on continua tout d'abord à appeler *Archivum bibliothecae Vaticanae* (3), et qui n'eut longtemps d'autre préfet que celui de la Vaticane (4).

Depuis qu'on songeait à constituer un dépôt général pour toutes les Archives du Saint-Siège, un assez grand nombre de pièces de tout genre avaient été transportées au Château Saint-Ange, dans la salle aménagée à nouveau par les soins de Clément VIII (5):

duntur. Quodlibet vero armarium diversas habet capsulas, quae diversi generis scripta continent. Ideoque in hac mea scriptorum serie tres adhibui notas quibus unumquodque scriptum facillime invenitur:

Prima nota Armarium indicat.

Secunda Armarii capsulam designat.

Tertia, sive alphabeti litteris sive numeris contineatur, scripta capsularum distinguit».

(1) Voy. là-dessus Marini, *Memorie istoriche*, cap. 13.

(2) Sur l'institution de Paul V, voy. Gasparolo, *Costituzione dell'Archivio Vaticano sotto il pontificato di Paul V,* dans les *Studi e documenti di storia e diritto,* 1887 (anno VIII, p. 1-64).

(3) Ce sont les termes mêmes dont se sert Michel Lonigo, qui en fut le premier *custode,* dans le récit qu'il nous a laissé de la constitution des nouvelles Archives (Voy. Gasparolo, dans les *Studi e documenti,* p. 34). Ce sont aussi ceux dont se sert le pape Paul V (Gasparolo, p. 51). C'est moins une création nouvelle qu'une translation de l'ancienne Archive de la Bibliothèque: *de veteri in novum Archivum translatio.*

(4) Voy. Gasparolo, p. 13, et l'acte de Paul V du 31 Janvier 1612. (Gasparolo, p. 52).

(5) Nous avons vu en effet (note 2) comment Clément VIII avait fait restaurer et réorganiser l'Archive du Château, et un document

Digitized by Google

la Vaticane elle-même avait envoyé des documents qui avaient paru mieux à leur place dans le Cabinet des Titres formé depuis longtemps au Château (1). La création de Paul V fut le point de départ de nouveaux déplacements. Si on ne réalisa pas le grand dessein de réunir en un même local tous les documents qui intéressaient le Saint-Siège, du moins d'importants emprunts furent faits à diverses Archives, en particulier aux Archives de la Chambre Apostolique (2), et, tandis que la majeure partie de ces collections entrait à l'*Archivio segreto*, quelques documents étaient de temps en temps dirigés sur le Château Saint-Ange (3).

Le Château ne garda pas d'ailleurs tout ce qui y fut versé. Il y eut des fluctuations et des incertitudes. Quantité de pièces d'abord portées au Château Saint-Ange en furent extraites un peu plus tard, et furent dirigées partie sur l'*Archivio Vaticano*, partie sur la bibliothèque Vaticane elle-même (4).

cité par les Bénédictins dans la Préface à leur édition du Registre de Clément V (p. LVII) contient la *Nota delli libri e scritture che alla giornata si repongono nell'Archivio di Castello eretto da Clemente VIII* (Arch. S. Angeli, Arm. IX, Ord. Sup.).

(1) Le 12 août 1607, Quintiliano Adriani déclare avoir reçu du Cardinal Torrès, pour l'Archive du Château, divers diplômes et registres provenant de la Bibliothèque Vaticane (Voy. Marini, cap. 13). En 1611, Silvio de' Paoli recevait de nouveaux documents de la Vaticane (voy. la seconde des Préfaces de Confalonieri publiées ci-après).

(2) Voy. Gasparolo, dans les *Studi e documenti*, p. 44-56.

(3) C'est ce qu'affirme Marini (Memorie, cap. 13); mais le document qu'il allègue (Arm. XVIII, caps. 5, n° 6) indique des entrées à l'Archivio Vaticano et non pas à l'Archivio di Castello. On trouvera des indications plus précises dans la seconde des Préfaces de Confalonieri.

(4) Archives du Château, Arm. IX, ord. 2, p. 34: *Indice de' libri e scritture levate dal Castel S. Angelo e portate nella libreria Vaticana.*

La liste des documents extraits des Archives du Château est suivie de l'ordre donné par le pape d'exécuter le transfert: « Badassarre Ansidei, custode della nostra libreria Vaticana e dell'archivio di Castello, leverete dal detto Archivio tutti libri e scritture contenuti in questi sei fogli precedenti, et li porterete nella libreria Va-

Digitized by Google

Lorsqu'on fut enfin fixé sur la répartition qu'il convenait de faire des divers documents entre les différents dépôts, le Préfet des Archives du Château Saint-Ange, en présence d'une commission instituée à cet effet par le pape Urbain VIII, se mit en devoir d'inventorier les richesses commises à sa garde (1).

Ce préfet s'appelait J. B. Confalonieri (2), et il a bien mérité du dépôt qui lui était confié (3). Les derniers changements avaient

ticana, locandone parte nell'Archivio di detta Libreria et parte fra gli altri libri di essa. — 13 mai 1614, à Monte Cavallo.

La liste des documents qui passèrent à l'*Archivio Vaticano* figure dans le Mémoire de Lonigo relatif à la création de ce dépôt (*Studi e documenti*, anno VIII, 1887, p. 57-60).

(1) C'est ce qui résulte des lettres de Confalonieri que nous publions ci-après. L'ordre du pape de dresser un inventaire des Archives du Château aussi bien que de celles du Vatican est du 28 janvier 1624.

(2) Nommé en août 1626, en remplacement d'Alemanni, il demeura préfet des Archives du Château jusqu'en 1688 (Marini, *Memorie*, cap. 18).

(3) Parmi les papiers de Confalonieri on trouva, à sa mort, des notes qui témoignent d'un énorme travail effectué dans le dépôt qui lui était confié (Arch. Vat. Arm. LVI, n.° 25, p. 277).

Nota delle scritture trovate in casa del Signor Gio. Battista Confalonieri, già archivista di Castel S. Angelo, poste da parte come concernenti quell'archivio:

Tre volumini intitolati *Diversarum scripturarum* nei quali sono diverse investiture et altre cose concernenti gl'interessi della Sede Ap.ca et altre che sono totalmente remote.

Un volume sopra li Regni di Sicilia *tam ultra quam citra Farum* intitolato di fuori: *Directorium.*

Un volume sopra le cose concernenti il ducato di Urbino.

Un volume intitolato di fuori: *Diversa de Imperio, Hyspania, Italia, et Ferraria.*

Un volume intitolato: *Indices Greg. 12, Alex. V, Jo. XXII, ex registris communibus.*

Un volume senza titolo, che contiene diversi Indici concernenti le materie dell'Archivio.

Un volume che concerne la causa de' confini di Benevento, et l'altra di Ponte-Corvo, Rocca Guglielma, e Monteleone.

Digitized by Google

produit un assez grand désordre. Confalonieri constata que nombre de documents étaient hors de leur place et que beaucoup d'autres n'étaient pas portés sur les inventaires. Il dut par conséquent procéder à une réorganisation complète des Archives. Mais il se garda bien de bouleverser l'ordre ancien. Il s'astreignit à le maintenir tout en trouvant en même temps le moyen d'assurer une place convenable aux documents nouvellement entrés.

Le 13 février 1629, Confalonieri put offrir au pape Urbain VIII un résumé de son œuvre, en lui adressant sous forme d'opuscule (1) les deux préfaces mises en tête du double inventaire rédigé par lui : l'inventaire du Supplément aux armoires inférieures et celui des armoires supérieures. Le classement de Confalonieri subsista jusqu'au jour où les Archives du Château Saint-Ange furent transportées au Vatican par les soins de Gaetano Marini, à la suite de l'occupation de Rome et du Château Saint-Ange par les troupes de la République française en 1798.

Voici ces deux préfaces. Elles sont assez claires pour se passer de commentaires :

Un volume ch' in una parte si dice esser *Directorium imperatorum Orientis* et nell'altra *Directorium pro munimentis imperatorum Occidentis quae in Archivo arcis sancti Angeli continentur*. Voyez aussi à la Barberine XXXII, 264; XXXIII, 57; XXXIII, 76. — Cf. l'éloge de Confalonieri dans les Prolégomènes au Registre de Clément V, p. LVIII.

(1) Bibliothèque Barberini, XXXIII, 26. — Voici quelques extraits de l'Epitre dédicatoire : « Retuli tandem, Pater Beatissime, in duo volumina Summaria omnia scriptorum illorum quae nondum fuerant in veteribus inventariis adnotata; eadem scripta ad capsulas armariorum tam superiorum quam inferiorum archivi Sanctitatis Vestrae in arce S. Angeli constituti, juxta singulorum argumenta, ordine materiae observato, pro viribus addidi.... Rationem consilii mei benevolo lectori sequentibus epistolis quae singulorum voluminum initio sunt annexae breviter patefacere.... operae pretium esse duxi ».

Digitized by Google

PREMIÈRE PRÉFACE (De Appendice ad armaria inferiora).

Benevolo lectori.

Succreverat satis magna scriptorum moles in hoc Sanctæ Sedis archivo ejusque armariis ac tabulariis quæ nunquam fuerant inventario adnotata, quod non modo armariis superioribus, sed etiam inferioribus, de quibus hoc loco potissimum agimus, contigisse compertum est. Multa enim in illis ejusmodi scripta nullo ordine digesta cernebantur, multaque extabant in alienis vel promiscuis capsulis ita temere collocata ut opportunus atque aptus illis locus circumscribendus desideraretur. His igitur a me singillatim collectis, in ordinem redactis, in fasciculis dispositis, sæpe etiam in volumina cum suis indicibus alligatis ac suis quibusque locis, quantum fieri potuit, repositis, tandem quartam partem seu quartum volumen sub nomine APPENDICIS SCRIPTORUM QUÆ AD CAPSULAS ARMARIORUM INFERIORUM ADDITA SUNT, uti jam extra priora promptuaria existentia, Deo bene adjuvante, confeci.

Ne igitur mirareris, benigne Lector, quartum hoc Inventariorum volumen aspiciens, quod plurima horum tabulariorum scripta complectitur, ne inaudita causa labores hac in re biennio a me exantlatos despiceres perinde ac si quidquid hoc eodem postremo volumine continetur cæteris inseri potuisset, consilii mei rationem volui breviter aperire.

Illud tibi persuadeas me ex necessitate et decoris studio ad hoc fuisse compulsum. Cum enim, ut supra significavi, plura ejusmodi scripta extra inventarium obscura, ignota, et neglecta in tabulariis jacerent, et in dies diversorum scriptorum accessio fieret, contra vero cum scriptis et monumentis quæ hoc archivo asservantur cum antiquo inventario collatis novum, cameralis notarii manu, inventarium confectum fuisset, cui nulla aliorum scriptorum nota inseri poterat, quartum additamentorum volumen conficere coactus sum, in quo si plurimas inspicies paginas nulla scriptione

Digitized by Google

notatas, quod in singulis armariis et capsulis ibidem numeratis observabis, hoc a me factum scias, ut scriptis, quæ in dies accedent, opportunus notationis locus relinqueretur.

Ut tamen hec omnia facilius intelligantur et hic labor a me susceptus ratione ponderetur, illud habeo prius exponere.

Cum per literas in forma Brevis a S.^mo^ D. Urbano papa VIII custos huiusce Archivi institutus fuissem, inveni ab eodem S.^mo^ D. institutam peculiarem congregationem nonnullorum prælatorum una cum Archivi custode et camerali notario, ut tabularii scripta cum inventariis conferri possent, juxta videlicet modum ab eodem pontifice præscriptum in literis in forma Brevis, datis Romæ apud S. Petrum XXVIII Januarii 1624, pontificatus sui anno primo, quæ literæ in Armarii XV capsula XIX continentur. Quod cum ab eadem congregatione fieri cœpisset, multa monumenta reperta sunt temere posita atque in inventariis minime adnotata. Quare demandatum mihi fuit munus eadem scripta in ordinem atque inventaria redigenda: quod factum a me, non sine magno labore, præsens volumen testatur, in quo tot annotata scripta videre quisque poterit, ut facile intelligat non potuisse ulla ratione hæc omnia in veteribus ac multo minus in novo describi inventario.

Ex his vero scriptis olim, ut jam dixi, neglectis, in quibus tamen plura magni momenti continentur, nonnulla sua in volumina, ut supra etiam significatum est, redegi ac titulis summariis atque indicibus auxi, quæque ad ecclesiæ, concilia, urbes, castra, reges ac principes atque alia huiusmodi spectant, quod fieri potuit, in archulis inferioribus, ubi alia eiusdem generis asservantur, inclusi; quibus vero nova capsula opus fuit, iis cum in superioribus tum in inferioribus loculis attributa fuit.

Ad hæc, scripta quæ, summos pontifices respicientia, dispersa olim erant in Archivo, hoc est bullae, brevia, principum literae ad summos pontifices atque aliae chartulae veteres in pergameno, partim in fasciculos, partim in volumina collegi, atque in pluteo seu armario XV a capsula X ad XV (ordine temporis servato) reponenda potius censui quam in arculis seu capsulis in quibus

Digitized by Google

alia eorumdem pontificum scripta asservantur. Cum enim unius eiusdemque pontificis variis in armariis et capsulis cernantur, statuere non poteram ubinam præcipue reponenda essent. Quare melius e re fore existimavi si ea simul colligerem indice generali eorumdem pontificum ac suo ordine et loco scripta omnia recenserem. Constitutionibus, bullis, reliquisque scriptis autographis S. D. N. Urbani papæ VIII peculiarem sedem tribuendam existimavi in Armario videlicet XV a capsula XVI.

Armaria vero XVII et XVIII olim vacua novis quotidie scriptis implentur, ut ex hoc additionum inventario apparet.

Armarium tandem sextum, minus opportuno loco constitutum (1), inane superest; scripta enim in illo antea temere collocata selecta sunt suisque in locis reposita.

Scripta superflua quæque ad Archivum spectare non videntur, cum ea alio transferendi nondum mihi fuerit potestas, in volumina redegi atque in ultimo armario superiore litera M adnotato constitui, ut sine aliarum rerum perturbatione, cum visum fuerit, extrahi possint. Caeterum quae acta sunt in singulis quoque superioribus armariis in peculiari inventario scriptorum quae in ipsis continentur et in alia huiusmodi epistola ad Benevolum Lectorem ibidem inserta breviter referuntur.

Mihi quidem, si per tempus ac senectutem licuisset, gratum sane fuisset omnia fere scripta pervolvere atque in eum pristinum ordinem redigere, qui successu temporis adeo perturbatus fuit ut, cum ad nova scripta reponenda sola capsularum capacitas spectaretur, plurima eiusdem materiae monumenta pluribus in loculis inveniantur.

Quare, ut hoc incommodum evitari possit, illud curandum est ut cum nova scripta in tabulario reponenda sint, prius in alphabetico ordine, ubi de eadem materia agitur, suus ille locus, si commode fieri possit, attribuatur, ac deinde summaria eorumdem in hoc novo additionum inventario describantur; propterea enim

(1) Cette armoire est en effet située sous la fenêtre.

Digitized by Google

qualibet in capsula multae paginae (ut initio indicavi) in quibus nihil adnotatur, relictae fuerunt, ut novorum scriptorum summaria describendi spatium superesset.

Quocirca meum, Candide Lector, studium aequi bonique facias. Si quid vero minus e sententia factum est, difficultatem excusabis. Quis enim in tam multiplici scriptorum serie potuisset umquam omnia ad amussim disponere, aut brevi temporis spatio multorum annorum errata corrigere. Certe nihil a me laboris prætermissum scias. Atque opportune accidit ut ejusdem Romani pontificis iussu eodemque tempore et Arx Hadrianae Molis novis munitionibus ad Romam defendendam instrueretur, et in eadem Arce situm Archivum, validissimum scilicet propugnaculum ad S. R. E. Sanctaeque S. A. ac R. pontificis dignitatem tuendam, instauraretur. Vale.

Ex eodem Archivo die decima mensis novembris, anno Domini MDCXXVIII, pontificatus S.^{mi} D. N. Domini Urbani papae octavi anno sexto.

Seconde Préface (De armariis superioribus).

Benevolo lectori.

Pro scriptis in superioribus Archivi Arcis S. Angeli Armariis contentis proprium Inventarium a me confectum est, ne ipsa, cum iis quae in inferioribus Armariis reposita sunt confunderentur.

Singula vero Armaria superiora in duos loculos, qui *ordines* appellantur, separata, nec numeris nec signis antea distinguebantur. Quare grandioribus literis antiquis inscripta a me fuerunt, incipiendo a prima litera . A . usque ad . M . inclusive.

Ut autem de singulis huiusmodi armariis nonnulla verba faciamus, si tria prima excipias, caetera omnino vacua erant. Quae enim olim in illis asservabantur non hoc Arcis S.^{ti} Angeli sed Vaticano Archivo, quo translata sunt, idonea sunt visa.

Digitized by Google

Plura volumina manuscripta Hispanico sermone una cum processibus eodem idiomate conscriptis contra olim archiepiscopum Toletanum habitis, tandem (eorum titulis latine prius a me redditis) inventario huic peculiari sunt addita.

In Armario . B . reposui tum expensas Sixti papae quinti in plura volumina distincta, tum alia volumina ad Septimum Decretalium addita, tum olim processus alios contra diversos, ut in Inventario adnotantur.

In Armario . C . multa extabant folia a reliquis praecisa, in unum temere collecta, quae ad Alexandrum papam VI pertinebant, quae dissipata et divulsa, tamen in plura volumina conglutinata, in Armarii XV capsula duodecima asservantur.

Quum vero idem Armarium . C . vacuum restabat, in eodem deposui plura scripta in pergameno, quae anno salutis 1611 e Biblioteca Vaticana ad hoc idem Archivum translata sunt, ut constat ex receptis Silvii de Paulis, tum eiusdem Archivi custodis, in fine eorumdem scriptorum inventarii ab ipsomet positis eiusque manu firmatis. Quae quidem scripta inventa sunt Armario XVIII inferiore, ita compressa, convulsa et confusa ut non sine magno labore et diligentia ad suos quaeque fasciculos fuerint a me alligata. Eisdem postmodum ab anno 1627 a praelatis Congregationis super eodem archivo recognitis et cum indice eiusdem Silvii de Paulis collatis, mirum est et valde dolendum quomodo tam brevi temporis spatio tam multi fasciculi desint, quemadmodum in novo scriptorum superiorum indice adnotatur.

In Armario . D . asservantur scripta in pergameno spectantia tum ad milites Templarios jam extinctos, tum vero ad Ariminenses; horum tamen plura sunt vetustate vel alia injuria consumpta.

In Armariis . E . F . G . extant vacua usque ad diem datae praesentium.

In Armariis . H . I . K . L . asservantur plura scripta typis impressa, in folia et fasces congesta atque implicita, tempore interdicti contra Venetos edito sub Paula papa V.^to^, ut in inventario adnotatur; quae folia et fasces magno erant impedimento

Digitized by Google

Armariis inferioribus eiusdem Archivi, ubi iussu eiusdem pontificis olim fuerant posita.

In Armario . M . sunt supervacanea, quae ad Archivum non pertinent, ut in altera epistola *Appendicis ad Armaria inferiora* dictum est.

Ex quibus apparet quanta fuerit adhibita diligentia non modo in scriptis disponendis quae antea asservabantur permixte in loculis . A . et . B . , sed etiam in iis quae jam reposita sunt in loculis . C . D . E . et sequentibus.

Igitur, Candide Lector, præsertim vero si fueris meus in hoc munere successor, tu quoque vigila; in archivo disponendo labora; opus fac optimi ac fidelis custodis; tandem industria diligentiaque tua si quid a mediocritate mea omissum est supplere stude. Vale.

Ex eodem Archivo die decima novembris anno Domini MDCXXVIII, pontificatus S.^{mi} Domini Nostri Urbani papae octavi anno sexto.

II.

Après Confalonieri, les Archives du Château Saint-Ange n'ont pas subi de modifications sensibles. Il faudrait pourtant se garder de croire qu'aucun changement ne s'y soit produit.

Nou seulement les papes y ont fait déposer les originaux de leurs actes les plus importants, mais l'ancien fonds lui-même s'est modifié: il y a eu des gains et des pertes (1).

L'histoire des manuscrits du *Liber Censuum* nous en fournit la preuve, et je demande la permission d'insérer ici quelques lignes destinées à rectifier et à compléter ce que j'ai écrit sur l'histoire de deux ou trois de ces manuscrits pendant les XVII^{e} et XVIII siècles.

(1) C'est ainsi que, le 15 avril 1769, un certain nombre de documents relatifs à Pitigliano furent extraits de l'Archivio Vaticano et transportés au Château Saint-Ange où ils ont été placés dans l'Arm. XIII, caps. I.

Digitized by Google

D'après l'inventaire de Silvio de' Paoli, il n'y avait en 1610 aux Archives du Château Saint-Ange aucun manuscrit du *Liber Censuum*.

Quelques années plus tard, après la fondation de l'Archivio Vaticano et la répartition faite entre le Château Saint-Ange et le nouveau dépôt des pièces d'archives conservées jusque là dans la Bibliothèque Vaticane, nous constatons au Château la présence d'un *Cencio Camerario*. Ce manuscrit fut porté sur la liste des documents dont le pape Paul V, en 1614, ordonna le retour soit à la Vaticane soit à l'Archivio Vaticano, appelé par lui *Archivio della Libreria Vaticana* (1). Mais on se ravisa, et le ms. de Cencius, ainsi que le *Liber privilegiorum* de Platina, demeura au Château Saint-Ange (2).

La commission chargée d'aider Confalonieri dans le récolement des Archives du Château en constata la présence (3), le

(1) Archives du Château, Arm. IX, ord. 2, p. 42. — Cf. suprà, page 4, note 4.

(2) Arm. IX, ord. 2, p. 61.

(3) Cet exemplaire me paraît provenir des Archives de la Chambre Apostolique.

Le ms. 671 de la Bibliothèque Corsini contient, au fol. 86, un « Inventaire, dressé le 25 février 1587, des registres qui furent extraits, par ordre de Sixte V, de la Garde-robe ou Vestiaire apostolique et remis au commissaire général de la Chambre apostolique, comme intéressant la dite Chambre, pour être déposés dans les Archives de la Chambre, où quelques uns de ces manuscrits avaient déjà été autrefois ». Parmi les registres désignés pour être transportés de la Garde-robe à la Chambre Apostolique, figure un *Cencius de censibus Romanae ecclesiae signatum littera B et n.° 59*. Le transfert ordonné eut lieu, car les volumes désignés par Sixte-Quint ne se retrouvent plus dans l'inventaire des livres de la Garde-robe dressé sous Clément VIII (Archives du Château, Arm. IX, ord. II, vol. 9). Michel Lonigo nous a laissé (Archives du Château, Arm. XVIII, caps. V, n.° 6, p. 105) un *Index quorumdam librorum Archivi camerae apostolicae qui alias fuerunt in Guardarobba Sanctissimi*, et dont la plus grande partie (83 manuscrits) a été versée à l'Archive de la Bibliothèque, tandis que le reste (74 manuscrits) demeurait aux

Digitized by Google

26 avril 1626, dans la seconde rangée (*ordo secundus* on *inferior*) de l'Armoire n° III (Armoire inférieure) (1).

Quel était cet exemplaire, nous le savons par Confalonieri lui même, car ses papiers contiennent plusieurs documents tirés du " *Cencius Camerarius apud Archivum in arce S. Angeli armarii iij, ord. 2* „, et ces documents ne peuvent avoir été extraits (la pagination en fait foi) que du manuscrit qui figure actuellement sous le n° 229 dans la bibliothèque Riccardi, à Florence (2).

mains des notaires. Or, parmi les 74 manuscrits qui restèrent ainsi aux mains des notaires, était un *Cencius Camerarius de censibus signatum littera B,* que je me crois en droit d'identifier avec le *Cencius signatum littera B* transporté en 1587 de la Garde-robe à l'Archive de la Chambre Apostolique.

Les notaires d'ailleurs ne gardèrent pas indéfiniment les volumes restés entre leurs mains : plusieurs allèrent aux Archives Vaticanes, d'autres entrèrent à la Bibliothèque, et ce fut le cas du manuscrit de Cencius, car c'est à la Vaticane que Michel Lonigo le consultait, en 1611, pour son grand travail sur les anciens cens de l'Eglise (*Arch. Vat.* Arm. LVIII, n° 1). — Entre l'année 1611 et l'année 1614, le manuscrit en question quitta la Vaticane pour le Château Saint-Ange.

(1) Archives du Château (Arm. IX, ordo 2).

INVENTARIUM RECOGNITIONUM ARMARIORUM INFERIORUM: Die 25 junii 1624, coram praedictis illustrissimis et Rev.^{mis} DD. visitatoribus fuit ceptum inventarium scripturarum existentium in praedicto Archivo Castri S. Angeli per me quae scripta sunt infra, videlicet...

C'est seulement le 20 novembre 1626 que fut inventorié l'*Armarium III inferius,* divisé en deux parties: 1.° l'une qui contenait des cassettes (*capsulae*); 2.° l'autre où il n'y avait pas de cassettes, et où les documents se trouvaient simplement sur une double rangée: *Armarii tertii ordo superior capsulis non distinctus,* et *Armarii tertii ordo inferior capsulis non distinctus.* C'est dans cette rangée inférieure que figurait le *Liber unicus in pergameno Cencii camerarii censuum Ro. ecclesiae debitorum* (p. 244).

(2) Par exemple, dans le ms. XXXIII, 76 de la Bibliothèque Barberini, où, parlant de l'échange de Bamberg en 1019, il se réfère au *Cencius Camerarius, fol. 233, col. 1, apud Archivum in Arce S. Angeli Armario III, ordine 2°.* Ce traité est daté d'octobre 1635.

Digitized by Google

D'ailleurs, une copie de l'exemplaire du *Liber Censuum* conservé au Château Saint-Ange au temps d'Urbain VIII (*Cujus libri originalis, existentis in castro Sancti Angeli, liber iste est exemplum*), — copie bientôt répandue elle-même en nombreux exemplaires (1) — est la reproduction littérale du manuscrit qui porte aujourd'hui le n.° 229 dans la Bibliothèque Riccardi (2).

Il faut admettre par conséquent que le ms. du *Liber Censuum* qui figurait aux Archives du Château Saint-Ange au temps de Confalonieri, et précisément en 1635 (3), a quitté ensuite ces Archives, pour reparaître plus tard dans la Collection du baron de Stosch et entrer ensuite à la bibliothèque Riccardi (en 1757).

Pourtant, si on consulte les inventaires du Château Saint-Ange dressés dans la seconde moitié du XVIII^{e} siècle (4), on n'est nullement averti de cette disparition : un exemplaire du *Liber Censuum* figure toujours, à côté des trois volumes de Platina, dans la rangée inférieure de l'Armoire n° III, si bien qu'à la date du 10 mai 1780 un archiviste prend soin de constater en marge que le *Liber Censuum* n'a pas quitté le Château Saint-Ange : " *Liber Cencii Camerarii durat* „ (5).

La vérité est qu'il y avait eu substitution.

En 1680, le P. Margarini donna aux Archives du Château Saint-Ange un certain nombre de documents, parmi lesquels un

(1) Il s'agit du ms. V. H. 63 de la Bibliothèque Nationale de Naples, reproduit dans les mss. de Bologne, de la Barberine, de la Corsinienne etc.

(2) Voy. *Etude sur le Liber Censuum de l'Eglise Romaine*, p. 189 et 220.

(3) Voy. notes 8 de la page 15 et 1 de la page 16.

(4) Ils sont postérieurs à l'année 1747, car des documents de cette année-là y sont mentionnés de première main.

(5) Fol. 141 v° de l'Index.

Digitized by Google

exemplaire du *Liber Censuum* (1). Cet exemplaire prit naturellement la place du *Liber Censuum* disparu, et lorsque les inventaires du XVIII[e] siècle décrivent en ces termes le livre de Cencius conservé au Château : « *Liber Censuum Cencii Camerarii incipiens* ECCLESIE ROMANE CENSUUM OPUS *et finiens cum literis capituli S. Martini ecclesie Turonensis Martino pape quinto, fol. 486* » (2), ils marquent bien nettement que l'exemplaire enregistré par eux n'est pas du tout celui que Confalonieri avait autrefois connu et inventorié.

Quant au manuscrit décrit dans les inventaires du XVIII[e] siècle, il porte aujourd'hui le n° 1 dans l'Armoire XV aux Archives du Vatican (3). Aussi faut-il expliquer cette nouvelle cote et dire qu'il ne s'agit point ici d'une des divisions en Armoires autrefois en usage au Château, mais bien d'une Armoire où on a réuni, longtemps après le transfert au Vatican des Archives du Château Saint-Ange, des documents de diverses provenances.

Une note de Marini à l'Index des documents contenus dans les Archives dn Château avertit que le *Liber privilegiorum* de Platina et le ms. de Cencius furent tout d'abord placés, après le transfert au Vatican des Archives du Château Saint-Ange, dans l'Armoire n° XXIX (4). Mais le manuscrit donné par le P. Margarini n'est point demeuré à cette place. On l'a mis dans une nouvelle armoire, où il a rejoint un autre manuscrit du *Liber Censuum*, sur papier celui-là, et qui n'avait point passé par le Château Saint-Ange.

(1) Voy. *Spicilegio Vaticano di monumenti inediti e rari*, fasc. I, p. 127.

(2) Page 53 de l'Inventaire.

(3) Pour la description de ce manuscrit, voyez *Etude sur le Liber Censuum*, p. 175-177.

(4) Fol. 141 v° de l'Index.

Digitized by Google

On sait qu'en 1810, par ordre de l'Empereur, les Archives Romaines ont été transportées de Rome à Paris. M. Delisle a raconté récemment cet Exode, d'après les Mémoires de Marino Marini (1). On verra dans ce récit comment s'opéra la restitution et comment, en 1817, le comte Giulio Ginnasi, en l'absence de Marino Marini qui avait pris les devants avec les Archives Vaticanes, fut chargé de présider à la réexpédition des Archives appartenant aux différentes administrations romaines. Le 27 mai, Ginnasi trouva parmi les registres de la Daterie un exemplaire sur papier du *Liber Censuum* qui lui parut intéressant, et il le mit de côté. C'est ce manuscrit qui figure aujourd'hui sous la cote Arm. XV, n° 2 aux Archives du Vatican (2).

Ces détails nous montrent assez de quelle circonspection on doit user avant de rien affirmer quant à la présence ou à la cote d'un document, à une époque donnée, dans un dépôt aussi stable en apparence que les Archives du Château Saint-Ange: non seulement la cote d'une pièce a pu changer, mais encore la même cote a pu successivement désigner deux pièces différentes.

PAUL FABRE.

(1) *Journal des Savants* de Juillet et d'Août 1892.

(2) Cet exemplaire porte au dos le mot *Dataria,* et on lit sur le folio de garde: *Creduto interessantissimo. Parigi 29 maggio 1817, aux archives du Royaume. J. de Ginnasi.*

Digitized by Google

Digitized by Google

L'*EXAMINATIO PER ÆGYPTUM*

Une inscription célèbre, trouvée à Rome en 1856 et conservée au musée de S[t] Jean *in Laterano*, mentionne, dans la série des fonctions remplies par le préfet du prétoire C. Caelius Saturninus, la charge d'*examinator per Italiam* (1). On s'est demandé quelle était la nature de cette charge, qui n'avait été relevée jusqu'alors sur aucun monument épigraphique (2). On a proposé des explications très diverses: Borghesi a comparé l'*examinator* à l'*inquisitor Galliarum* (3); le P. Garrucci y a vu un envoyé extraordinaire pour arranger les procès intéressant le fisc en Italie (4); Mommsen l'a rapproché de l'*exactor auri argenti provinciarum trium* (5).

Dans un mémoire qui forme le 21[e] fascicule de la *Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome* (6), j'ai essayé d'établir que l'*examinator* au temps de Constantin exerçait une fonction analogue à celle qui fut plus tard confiée au *discussor*. Je me suis appuyé sur les ressemblances qui existent entre ces deux

(1) *Corp. inscr. Lat.*, I, 1704.

(2) Une inscription mutilée, du milieu du IV[e] siècle, mentionne un *examinator* qui exerça sa fonction dans le Samnium: [*Quintil*]*iani* [*pro ejus me*]*ritis et obse*[*quis colle*]*gia urbis Vena*[*fran . . .*] *Quintiliano* [*rectori S*]*amnitico pa*[*trono optim*]*o et examina*[*tori aequis*]*simo statuam* [*loco publi*]*co positam ob*[*. . . atq*]*ue therm*[*as...*]. (*Corp. inscr. Lat.*, X, 4865). S'agit-il ici d'un *examinator* dans le sens indiqué au texte? Certaines particularités de cette inscription, sur lesquelles on reviendra plus bas, donnent quelque créance à cette conjecture.

(3) *Œuvres de Borghesi*, t. V, p. 498.

(4) *Monumenti del Museo Lateranense*, p. 88. Cf. *Revue archéol.*, 1862, t. VI, p. 39.

(5) *Nuove Memorie dell'Instituto*, p. 317.

(6) Sous ce titre: *Etudes d'épigraphie juridique*, p. 47 et suiv.

Digitized by Google

fonctions au triple point de vue de la qualité des personnages qui les exercent, de la manière de les conférer, du caractère qu'elles paraissent avoir d'après la signification ordinaire du mot *examinare* qui caractérise le rôle du *discussor* aussi bien que celui de l'*examinator*.

Il y avait là de fortes présomptions en faveur de cette conjecture; mais il restait à démontrer que l'*examinator*, comme le *discussor*, avait à rechercher les contribuables en retard de payer l'impôt. Cette preuve m'avait paru résulter d'un rescrit de Maximien (1), où il est parlé des *examinationes* et qui ne peut s'expliquer d'une manière plausible que dans l'hypothèse d'une contestation relative aux *reliqua*. Mais le texte ne disant pas explicitement de qui émanaient les *examinationes*, l'analogie signalée entre l'*examinator* et le *discussor* devait être considérée comme vraisemblable; elle n'était pas rigoureusement démontrée.

Il était à souhaiter, pour écarter tous les doutes, qu'on pût découvrir un exemple d'*examinatio* analogue à celui que nous fait connaître l'inscription de C. Caelius Saturninus, et correspondant en même temps à la fonction du *discussor*. On me permettra donc de revenir sur cette question et d'appeler l'attention sur un texte qu'une circonstance fortuite m'a fait retrouver. Chargé par l'Académie des Inscriptions de préparer, sous la direction de MM. Waddington et Héron de Villefosse, le tome X des Œuvres de Borghesi, consacré aux Préfets du prétoire, j'ai été amené à lire la longue série des constitutions adressées à ces Préfets, particulièrement au Bas-Empire. Parmi ces constitutions, il en est une qui cite les noms de trois personnages qui remplirent en Egypte, sous Théodose le Jeune, une mission analogue à celle qui fut confiée à C. Caelius Saturninus sous Maximien.

(1) *Vatic. frag.*, § 292 (*Collectio librorum juris antejustiniani*, ed. Mommsen, t. III, p. 93).

Digitized by Google

La constitution a été conservée au Code Théodosien. Elle est adressée au préfet du prétoire d'Orient, Aurelianus, et datée du 3 décembre 415. Elle commence ainsi (1):

Valerii, Theodori et Tharsacii (2) *examinatio conticescat; illis duntaxat sub Augustaliano judicio pulsandis, qui ex Caesarii et Attici consulatu possessiones snb patrocinio possidere ceperunt...*

Théodose met fin à l'*examinatio* confiée à Valerius, Théodore et Tharsacius. Cette *examinatio* s'exerçait en Egypte: cela résulte de divers détails contenus dans la suite du texte et qui font allusion au *Praefectus Augustalis*, à l'*Ecclesia Alexandrina*, aux digues du Nil (*chomates*) (3).

Le but de cette *examinatio* est indiqué dans la seconde phrase de la constitution. Ne pourront, dit Théodose, être poursuivis devant le *Praefectus Augustalis* que ceux qui ont pris des possessions sous leur patronage depuis le consulat de Caesarius et d'Atticus (397). Ces *patrocinia* étaient l'un des moyens imaginés par certains contribuables pour échapper au paiement de l'impôt: ils plaçaient leurs biens sous le patronage d'un grand propriétaire qui, par sa haute situation, restait le plus souvent à l'abri des poursuites du fisc (4). Théodose ne veut pas qu'on recherche personne pour des *patrocinia* remontant à une date antérieure à 397. Il renonce par conséquent à toute réclamation pour les impôts non payés jusqu'à cette époque. Les trois commissaires ci-dessus nommés avaient donc été chargés de faire une enquête destinée à assurer le recouvrement de l'arriéré de l'impôt.

Ce n'était pas la première fois que les empereurs avaient dû prendre des mesures spéciales à l'égard des grands proprié-

(1) *Cod. Theod.*, XI, 24, 6 pr. *De patrociniis vicorum.*

(2) Au lieu de Tharsacius, Godefroy pense qu'il faut lire Arsacius.

(3) *Cod. Theod.*, §§ 6 et 7. Cf. sur les *chomates*, Ulp., *De off. proc.*, *Dig.*, XLVII, 11, 10.

(4) Cf. Serrigny, *Droit public et administratif romain*, t. II, p. 427.

Digitized by Google

taires. Vis-à-vis des *potentiores*, les *curiales* étaient presque toujours impuissants; on substitua aux *curiales* les *officiales* des gouverneurs des provinces qui, pensait-on, auraient plus d'autorité. C'est ce qui eut lieu, en 383, dans le diocèse Pontique. Théodose I^er^ décide que les grands propriétaires sont tenus directement envers les *officiales* du recteur de la province, les *curiales* envers les décurions, les petits propriétaires envers le *defensor civitatis* (1). Trois ans après, en Egypte, l'empereur attribue à l'*officium* du *Praefectus Augustalis* et à celui des gouverneurs dépendant de la préfecture, le soin de *tributa exigere*, *suscipere*, *compellere* dans les deux provinces de Thébaïde et d'Augustamnica (2). Il n'est fait ici aucune distinction entre les grands et les petits propriétaires: on n'exclut que les *militares possessores*.

Cette réforme fut inefficace. Pour se soustraire au paiement de l'impôt, des colons, de petits possesseurs, des villages entiers se mirent sous le patronage d'un haut fonctionnaire impérial (*magister utriusque militiae*, *comes*, proconsul, vicaire, *praefectus Augustalis*, etc.) (3). Grâce à son intervention, l'impôt n'était pas payé. C'est surtout en Egypte que cette fraude prit un développement inquiétant. Sur six constitutions recueillies au Code Théodosien, au titre *De patrociniis vicorum*, il en est quatre qui se rapportent explicitement à l'Egypte. Godefroy pense qu'il en est de même des deux autres. Cette particularité s'explique aisément: l'Egypte avait la charge de l'approvisionnement de Constantinople; c'était une charge fort lourde; de là les tentatives sans cesse renouvelées des contribuables pour se dispenser de payer l'impôt. Au commencement du V^e^ siècle, il y avait un

(1) *Cod. Theod.*, XI, 7, 12. Cf. sur cette réforme, Monnier, *Nouv. Rev. hist. de droit*, t. XVI, p. 336.

(2) *Cod. Theod.*, I, 14, 1.

(3) *Ibid.*, XI, 24, 4.

Digitized by Google

arriéré considérable, remontant à plus de vingt ans. Valerius, Théodore et Tharsacius furent chargés de déterminer les personnes qui devaient être tenues des *reliqua*.

Bien que le texte n'indique pas le titre officiel de ces trois personnages, il n'est pas douteux qu'il ne s'agisse de *discussores*. Le *discussor* est en effet un agent extraordinaire (1) envoyé pour *examinare*, *indagare*, *inquirere* la gestion des comptables de deniers publics. Il était le plus souvent délégué dans deux cas bien distincts, soit pour contrôler l'emploi des deniers affectés à des travaux publics, soit pour examiner les rôles de l'impôt et mettre les contribuables en demeure de payer ce qui restait dû (*reliqua*). En général c'est dans ce dernier sens qu'on prend le mot *discussor* et notamment au titre *De discussoribus* (2).

L'emploi du mot *examinatio* pour caractériser le rôle du *discussor* se justifie d'ailleurs par une application très ancienne que nous font connaître les jurisconsultes classiques. Ce mot désignait l'acte du maître qui examinait les comptes de l'esclave administrateur de ses biens, pour lui faire payer les *reliqua*. On trouve le mot *examinare* avec cette acception dans un fragment de Callistrate, qui écrivait sous Septime Sévère (3).

Cependant Godefroy a émis l'avis que les trois personnages, cités dans la constitution de Théodose, étaient des *inspectores*,

(1) Ordinairement nommé par l'empereur (Symmach., *Ep.* V, 76), le *discussor* peut aussi être choisi par le gouverneur de la province, d'après une const. de 409 (*Cod. Theod.*, XIII, 11, 12) abrogée par Justinien (*Cod. Just.*, X, 30, 4 pr.).

(2) *Etudes d'épigraphie juridique*, p. 48.

(3) 2 Quaest., *Dig.*, XXXV, 1, 82 : « ... Ille autem utique non sic solebat servo suo, ostendenti reliqua, rationes subscribere, sed ita ut legeret, examinaret, exciperet ». Cf. sur les *reliqua servi*, Afric., 9 Quaest.; Paul, 21 Quaest., *Dig.*, eod., 32 et 81 pr. Et sur les *reliqua coloni*, Plin., *Ep.*, III, 19; Scaev., 3 Resp., *Dig.*, XXXIII, 7, 20 pr., 1 et 8.

Digitized by Google

chargés de rechercher les causes de la diminution du rendement des impôts en Egypte. Dans la partie de la constitution que nous n'avons pas transcrite, Théodose édicte en effet un certain nombre de dispositions destinées à supprimer les causes qui empêchaient le paiement régulier des impôts ; mais ces dispositions sont tout-à-fait distinctes de la mesure relative au paiement des *reliqua*. Théodose se proposait un double but : 1° faire rentrer autant que possible l'arriéré de l'impôt dans les caisses de l'Etat ; 2° faire disparaître pour l'avenir les causes qui jusqu'alors avaient empêché la perception régulière de l'impôt. C'est pour atteindre le premier but qu'on procéda à l'*examinatio*. Rien ne permet d'affirmer que les mesures indiquées dans les derniers paragraphes soient la conséquence directe de l'*examinatio*.

La mission de l'*inspector* était d'ailleurs bien différente de celle du *discussor*. L'*inspector* s'occupait des difficultés soulevées par l'établissement et non par le recouvrement de l'impôt. Il vérifiait l'état des terres, déchargeait celles qui étaient stériles ou en imposait la charge à ceux qui en possédaient de fertiles (1). Aucun des textes relatifs à l'*inspector* n'emploie le mot *examinare* pour caractériser sa mission ; elle consiste à *inspicere*, *censere*, *peragrare praedium* (2), à *scribere quid loca praestare possunt* (3), et à faire un rapport à l'empereur (4). Le *discussor* au contraire rend une décision (*statutum*, *sententia*) (5). Il pro-

(1) Godefroy, ad *Cod. Theod.*, XIII, 11.
(2) *Cod. Theod.*, XIII, 11, 3 et 14.
(3) *Ibid.*, 12.
(4) *Ibid.*, XI, 28, 2 et 13.
(5) *Ibid.*, XI, 30, 36 et 45. Les contribuables avaient souvent à se plaindre de l'iniquité de leurs décisions. Valentinien en 369, Honorius en 409 édictèrent des peines rigoureuses contre les *discussores* (*Cod. Theod.*, IX, 26, 1 ; XI, 13, 8). Aussi ne faut-il pas s'étonner de lire dans l'inscription précitée (page 21, note 2) que les habitants de Vénafre élevèrent une statue en l'honneur d'un certain Quintilianus, *examinatori aequissimo*.

Digitized by Google

nonce, sous réserve d'appel, sur les contribuables déclarés reliquataires.

A ce point de vue encore, on ne saurait contester que la mission confiée à Valerius, Théodore et Tharsacius ne ressemble à celle du *discussor*. Le texte contient une expression caractéristique, à laquelle Godefroy ne semble pas avoir pris garde. Théodose ordonne à ses délégués de se taire, il leur ferme la bouche: *Examinatio conticescat*. Il leur retire le pouvoir de déclarer reliquataires les contribuables d'Egypte (1). Vis à vis d'*inspectores*, cette mesure eût été inutile: il suffisait à l'empereur de ne tenir aucun compte de leur rapport. Si la mission des trois délégués avait eu pour objet de fixer l'assiette de l'impôt, il n'y aurait pas eu de raison pour y mettre fin avant qu'ils eussent rempli leur tâche. Il en était tout autrement s'il s'agissait de rechercher les contribuables en retard et de les constituer en demeure de payer. On conçoit ici que l'empereur, par prudence et dans une vue politique, ne veuille pas pousser les choses à l'extrême et qu'il défende de déclarer reliquataires ceux dont la possession remonte à plus de dix-huit ans. C'est bien ainsi d'ailleurs que Godefroy l'a compris: s'il a qualifié inexactement la fonction qui a donné lieu à l'*examinatio*, il en a très justement déterminé la nature (2).

(1) On remarquera cette tournure de phrase: « Valerii... examinatio conticescat ». On la retrouve dans une constitution de 357 : « Augurum et vatum prava confessio conticescat » (*Cod. Theod.*, IX, 16, 4).

(2) « Attamen quoad *reliqua* temporis praeteriti, terminum huic rei praescripsit, ne alioquin in immensum eo obtentu possessores sollicitarentur: nempe a Caesarii et Attici consulatu, id est a. 397, a. XX ferme annis neque ultra Patronos hujusmodi patrocinii obtentu possidentes pulsari, id est reliquorum nomine conveniri jubet: cessante ulteriore inquisitione et examinatione, quae per Valerium, Theodorum et Tharsacium inspectores in eum finem missos facta fuerat. Quare satis visum si ab eo tempore possessores patrocinii nomine susceptarum possessionum reliqua praestarent. Pulsandi scilicet voce hac

Digitized by Google

Bien que les fonctions de *discussor* et d'*inspector* soient distinctes, ce n'est pas à dire qu'elles soient incompatibles. Elles étaient confiées à des personnages de rang égal : anciens vicaires, *comites*, *praefecti Augustales* (1). Il est possible que, dans certains cas, un *discussor* ait été simultanément chargé des fonctions d'*inspector*. Dans une novelle de 450, Valentinien III donne au *discussor* la qualification d'*inspector publicus* (2). De même les fonctions d'*inspector* étaient parfois réunies à celles de *peraequator* : en 417, Sebastius était à la fois *generalis peraequator* et *inspector* (3).

Si les personnages dénommés dans la constitution de Théodose sont des *discussores*, pourquoi sont-ils au nombre de trois? *Solemni, ut censeo, more*, dit Godefroy. Il semble que, dans son opinion, les inspecteurs étaient régulièrement au nombre de trois comme pour se contrôler réciproquement. Il n'y a dans les textes aucune trace d'un pareil usage. On pouvait sans doute envoyer plusieurs inspecteurs dans la même province ; il y avait des inspecteurs généraux (4) et des inspecteurs spéciaux (5) ; mais rien n'indique que les inspecteurs généraux dussent procéder autrement que l'inspecteur spécial chargé d'apprécier si une terre avait été imposée suivant l'état dans lequel elle se trouvait. Les inspecteurs se partageaient la besogne ; ils n'étaient pas tenus de travailler en commun.

lege procul dubio reliquorum exactio exaudienda est » (Ed. Ritter, t. V, col. 155).

(1) *Cod. Theod.*, XIII, 11, 11. Quintilianus, à qui les habitants de Vénafre donnèrent le titre d'*examinator aequissimus*, avait été recteur de la province de Samnium (Cf. Jullian, *Transformations politiques de l'Italie*, p. 214).

(2) *Nov. Valent.*, I, 3, 4 (ed. Haenel).

(3) *Cod. Theod.*, X, 3, 7 ; XIII, 11, 1.

(4) *Ibid.*, XIII, 11, 16. Cf. Theodoret., ep. 47 : Ὄψε δὲ ποτε μόλις πεισθέντες οἱ τὸν ὑψηλὸν ἐκεῖνον θρόνον λάχοντες ἐπόπτας τῆς χώρας ἀπέστειλαν.

(5) *Cod. Theod.*, X, 3, 17.

Digitized by Google

Quant aux *discussores*, il paraît certain qu'on n'en envoyait qu'un par province (1). Or l'Egypte comprenait au temps de la liste de Polemius Silvius (2) six provinces: la Libye supérieure, la Libye inférieure, la Thébaïde, l'Egypte, l'Augustamnica et l'Arcadia. C'est donc seulement dans trois de ces provinces que l'on procédait à une *examinatio* en l'année 415. Quelles étaient ces provinces? Je crois que l'on peut en indiquer deux. Nous savons en effet que vingt-neuf ans avant notre constitution, l'*officium* du *praefectus Augustalis* et celui des *judices competentes* avaient été chargés du recouvrement de l'impôt dans la Thébaïde et l'Augustamnica. C'est dans ces provinces qu'on dut avoir la pensée de solliciter le patronage des *officiales* eux-mêmes et des hauts fonctionnaires impériaux. L'abus contre lequel Théodose le Jeune a voulu réagir a dû se produire peu de temps après 386, puisque l'empereur défend de rechercher les faits antérieurs à 397. Il y a donc tout lieu de croire que Valerius, Théodore et Tharsacius furent chargés de l'*examinatio* dans trois provinces de l'Egypte, et entre autres dans la Thébaïde et l'Augustamnica.

EDOUARD CUQ.

(1) *Nov. Valent.*, I, 3, 2: « Ubi trepidam provinciam talis discussor adierit, stipatus calumniarum ministris, superbit elatus inter obsequia sumptuosa, expetit adminicula provincialis officii, scholares etiam saepe conjungit multiplicato et hominum numero et officiorum, ut, quantum avaritiae libuerit, terror extorqueat ».

(2) D'après l'édition de J. de Besicken (Rome, 10 mai 1505): « In Egypto provinciae numero · vii · Egyptus ipsa in qua est alexandria: Augustamnis et Thebaida: Lybia sicca: Lybia pentapolis: Arcadia ». Cf. les variantes des manuscrits dans *Mon. Germ. histor.* (*Chron. min.*), IX, 542.

Digitized by Google

Digitized by Google

MARQUES DE VASES GRECS ET ROMAINS TROUVÉES À CARTHAGE.

1891-1893.

I. — Estampilles de briques.

1.

Marque circulaire sur une grande brique trouvée près de Bordj-el-djedid :

O · D · EX · PR · D L EX OF Q F A
L S T QVADR ET C C RVF
COS

Gaetano Marini, dans son Recueil des inscriptions doliaires publié par M. le Comm. De Rossi (1), a lu cette estampille de la façon suivante :

Opus doliare ex praediis Domitiae Lucillae ex officina Quinti Flavii Aprilis | Lucio Statio Quadrato et Caio Cuspio Rufino | Consulibus.

Les consuls ici nommés indiquent que la brique portant cette marque a été fabriquée en 142 de notre ère. Déjà nous avons trouvé à Carthage deux briques datées de cette même année, mais sorties des domaines d'Asinia Quadratilla et non pas, comme celle-ci, des domaines de Domitia Lucilla.

Cette Domitia Lucilla fut la mère de l'empereur Marc-Aurèle, et sa généalogie mérite d'être rapportée ici.

Elle descendait de Cneius Domitius Afer, citoyen romain, né

(1) *Iscrizioni antiche doliari*, n° 501.

Digitized by Google

à Nîmes, l'an 16 de notre ère. Ce personnage était peut-être, du moins par ses ancêtres, originaire de l'Afrique, comme semble l'indiquer son nom d'Afer. Il vint à Rome sous le règne d'Auguste et se destina au barreau, carrière qui lui fut quelque temps rebelle. Aussi mena-t-il d'abord une existence très précaire. Cependant le succès finit par couronner ses efforts, et Quintilien, son élève, dit qu'il devint le prince du Forum. Mais il déshonora sa charge par son infâme métier de délateur. Ses richesses et son opulence lui attirèrent les satires de Martial, ce qui lui donna une certaine célébrité parmi ses concitoyens.

Cn. Domitius Afer devint préteur l'an 25, puis consul avec l'empereur Caligula l'an 39, puis curateur des eaux de Rome l'an 49. Il conserva cette charge jusqu'à sa mort, qui arriva en 59. Tacite parle de son décès comme d'un grave évènement.

N'ayant pas d'enfants, il avait cherché à réparer les injustices de sa vie d'avocat, en adoptant, l'an 42, Lucanus et Tullus tous deux fils de Sex. Titius, une de ses victimes, qu'il avait fait condamner à mort et à la confiscation de ses biens. Conformément à l'usage, les deux nouveaux adoptés perdirent leur gentilicium pour prendre celui de leur père adoptif, et s'appelèrent désormais Cneius Domitius Lucanus et Cneius Domitius Tullus.

Tous les deux, enrichis par l'héritage des biens d'Afer, remplirent des charges honorables. Ils gérèrent même le consulat sous les empereurs Vespasien et Domitien, et gouvernèrent l'un et l'autre, en qualité de proconsuls, la Province d'Afrique, Tullus en 93 et Lucanus en 94 (1). Ce dernier épousa Curtilia, fille du consul T. Curtilius Mancia et en eut DOMITIA LVCILLA que Curtilius, mécontent de son gendre, institua sa légataire universelle, à la condition que Lucanus l'émanciperait. Celui-ci s'exécuta; mais, pour éluder les effets de l'acte de Curtilius, il fit

(1) Tissot, *Fastes de la Province Romaine d'Afrique*, p. 74 et 76.

Digitized by Google

adopter Lucilla par son frère Tullus, avec lequel il avait communauté de biens.

Lucanus mourut en 95 et Tullus resta alors maître d'une fortune colossale, formée de celle d'Afer son père adoptif, et de celle de Lucilla sa nièce, devenue sa fille adoptive. Il se maria, mais il mourut sans enfants l'an 110 ou 111. Malgré les legs particuliers qu'il fit à sa veuve et à ses petits enfants adoptifs, il laissa de grandes richesses à Lucilla, qu'il avait mariée à P. Calvisius Tullus. C'est de ce mariage que naquit la Domitia Lucilla de notre brique, qui, ayant épousé Annius Verus, donna le jour à M. Annius Verus, lequel ayant été adopté par Antonin le Pieux, lui succéda sous le nom de Marc-Aurèle, en l'an 161 (1).

Les briques que nous avons trouvées à Carthage donnent les noms de plusieurs esclaves et de plusieurs affranchis des deux frères Lucanus et Tullus, de Domitia Lucilla, fille du premier, devenue fille adoptive du second, et enfin de ceux de la mère de Marc-Aurèle, Domitia Lucilla. — Parmi les esclaves, nous lisons les noms d'Agathobulus (2), Aprilis, Nicomachus, Saturnus et Successus. — Voici les noms des affranchis : Cneius Domitius Agathobulus, le même dont le nom était imprimé sur les briques avant son affranchissement; Cneius Domitius Amandus; Cneius Domitius Arignotus; Cneius Domitius Diomedes; Cneius Domitius Evaristus.

(1) J'emprunte, pour la plupart, ces détails aux *Inscriptions doliaires* publiées par feu M. Descemet sous le titre de *Marques de briques relatives à une partie de la Gens Domitia* (*Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*). — Cf. A. Geffroy, *L'épigraphie doliaire chez les Romains*, dans le *Journal des Savants* de 1886.

(2) Dans sa savante étude (p. 27-29 du tirage à part), M. Geffroy fait connaître, d'après les briques, les diverses situations sociales par lesquelles passa cet Agathobulus. D'abord simple esclave, on le trouve ensuite commandant d'autres esclaves, sans doute comme chef d'atelier, puis il est affranchi, et enfin il affranchit lui-même ses esclaves.

Digitized by Google

J'ai cru pouvoir donner ici cette généalogie de Domitia Lucilla parce que l'avenir réserve encore à Carthage la découverte de briques sorties des domaines de cette riche famille et portant le nom de plusieurs de ses membres, ainsi que ceux de leurs esclaves et de leurs affranchis. Mais la marque datée de l'an 142, que nous étudions ici, nous fournit un autre renseignement précieux en nommant par ses initiales Q F A le potier Quintus Flavius Aprilis.

Nous avons déjà signalé le nom de Flavius Aprilis (1) sur une brique trouvée en novembre 1888 dans le béton du radier des grandes citernes du bord de la mer. Ce béton étant homogène dans toute l'étendue du fond des réservoirs, ne pouvait être antérieur, ainsi que la construction elle-même de ces citernes, à la date de cette brique romaine. On pouvait même ajouter que le béton avait été posé durant le second siècle de notre ère, date ordinaire des grandes briques romaines estampillées. Or, nous savons aujourd'hui que le potier Flavius Aprilis vivait et exerçait son industrie en l'an 142. C'est donc à tort qu'on avait cru reconnaître dans ces vastes citernes une œuvre de l'époque punique.

D'autres constatations nous ont permis d'ailleurs d'établir qu'à l'époque punique, l'emplacement de ces réservoirs était occupé par une nécropole. Leur origine romaine est donc certaine. Il convient d'en attribuer la construction à l'empereur Hadrien, l'auteur de l'aqueduc long de 124 kilomètres qui amenait à Carthage les eaux des montagnes de Zaghouan et de Djougar. Ce fut sans doute son successeur Antonin le Pieux qui fit terminer ce gigantesque travail. On sait, du moins, que ce fut lui qui construisit ou termina, en les embellissant, les thermes dont les ruines imposantes se voient sur le bord de la mer, et

(1) *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'Ecole française de Rome*, T. XI.

Digitized by Google

qui étaient alimentés par les grandes citernes voisines, au fond desquelles a été trouvée, noyée dans le mortier, la brique estampillée au nom du potier Flavius Aprilis.

Les briques datées que nous avons recueillies jusqu'à présent à Carthage appartiennent toutes au IIe siècle. Nous y avons reconnu les années 126, 142, 150 et 155, par les noms des consuls. Ces dates correspondent précisément aux règnes des empereurs Hadrien et Antonin. Le premier vint en Afrique et y ordonna de grands travaux d'utilité publique. Carthage prit même, pour conserver sa mémoire, le nom d'Hadrianopolis. Le second ne se montra pas moins généreux envers l'Afrique. Il n'est pas douteux qu'il tint à continuer les vastes travaux publics commencés par son prédécesseur. Aussi lisons-nous les noms de ces deux empereurs gravés sur les marbres épigraphiques de Carthage. C'est d'ailleurs sous leur règne que l'illustre ville atteignit l'apogée de sa splendeur et de sa prospérité qui la firent compter, jusqu'à la fin du IVe siècle, comme l'une des premières cités de l'Empire romain.

2.

Portion de marque circulaire, avec caractères imprimés en creux :

//////VIANI · PON//////

Haut. des lettres, un centimètre. Leur sommet regarde le centre de la marque. La première lettre n'est pas certaine.

3.

Marque à peu près rectangulaire, sur un morceau de brique trouvé sur la colline de Saint-Louis, au dessus de la nécropole punique. Longueur, 0m.068, largeur 0m.05. Nous en donnons ici

Digitized by Google

un dessin, car la lecture n'en est pas facile. La première lettre est un C ou un G, les deux suivantes liées ensemble représentent AR ou RA. J'ignore quel est le dernier caractère, peut-être un R renversé.

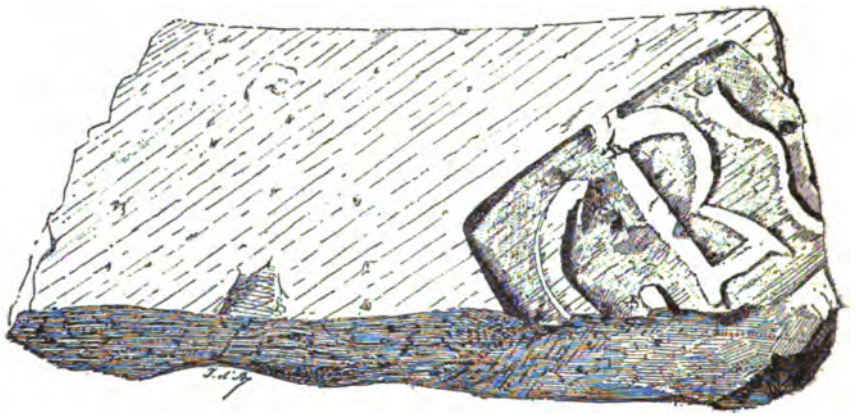

4.

Sur la partie inférieure de la face d'une grande brique faîtière, large de 0^{m}.34, à double rebord, estampille rectangulaire longue de 0^{m}.113 et large de 0^{m}.065, avec caractères à léger relief:

D A L M
A T I V C

C'est la troisième variante que je trouve à Carthage (1) de la marque du potier Dalmatius. La première est sortie du terrain appelé Bir-el-Djebbana, dans lequel nous avons trouvé l'épitaphe

(1) *Bull. de l'Académie d'Hippone*, XVII, 79; XX, p. 13, n. 28.

Digitized by Google

d'un chrétien de ce nom (1) que nous avons aussi rencontré dans le cimetière de la basilique de Damous-el-Karita (2).

Je crois, comme j'ai eu déjà l'occasion de le signaler, que l'on doit attribuer à l'industrie locale les briques portant le nom seul du potier inscrit sur deux lignes. J'ai relevé à Carthage, ainsi imprimés, les noms Aemilianus, Censurinus, Gloriosus, Maximus, Primus, Restitutus, Restutus et Victorianus.

Dans ces marques, les caractères sont imprimés tantôt en creux, tantôt en relief.

II. — Estampilles grecques sur anses d'amphores.

5.

Marque rectangulaire longue de 0^{m}.04 et large de 0^{m}.016, trouvée dans le quartier de *Dermèche :*

ΕΠΙ ΑΡΧΙ
ΑΑΙ ΔΑ
ΑΡΤΑΜΙΤΙΟΥ

La troisième ligne est mal imprimée depuis la troisième lettre jusqu'à la sixième, lesquelles se devinent plutôt qu'elles ne se lisent.

(1) *Les Missions Catholiques*, 1888, p. 94.

(2) *Inscriptions chrétiennes trouvées dans les fouilles d'une ancienne basilique*, n° 201.

Digitized by Google

6.

Marque rectangulaire longue de 0m.039 et large de 0m.017:

ΕΠΙ ΔΑΜΟΘΕΜΙΟΣ
////ΕΥΔΑΙΣΙΟΥ

7.

Marque rectangulaire, longue de 0m.036, large de 0m.016, trouvée sur la colline de Saint-Louis dans la couche supérieure des terrains qui recouvrent la nécropole punique:

ΣΩΡΗΓΙΠΕ
ΥΟΧΑΜΜΥΣ

Ἐπ' ἱερέως Συμμαχου. Dans ΙΕΡΕΩΣ, les trois lettres EPE ne se lisent qu'à grand' peine. C'est la première fois que nous trouvons à Carthage une marque d'amphore rhodienne composée de lettres retournées et se lisant de droite à gauche.

8.

Marque circulaire de 0m.034 de diamètre, trouvée sur le bord de la mer par M. Boussoutrol, interprète militaire, qui a bien voulu la joindre à notre collection:

ΕΠΙ ΠΥΘΟΡΟΥ ΔΑΛΙΟΥ

Au centre, fleur à large calice. Nous avons déjà trouvé à Carthage des marques au nom de ΠΥΘΟΔΩΡΟΣ, mais celle-ci porte ΠΥΘΟΡΟΥ.

Digitized by Google

9.

Marque rectangulaire, mal imprimée, sur l'anse d'une amphore qui ne paraît pas de fabrication rhodienne :

///////C I O ⊥

///////////////ω

//////////I K Ɐ

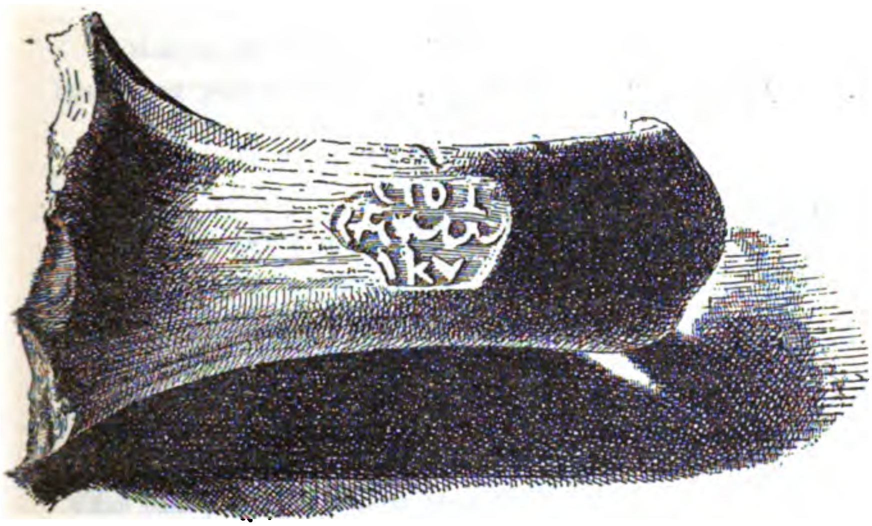

III. — Marques de lampes.

10.

Au revers d'une lampe dépourvue de sujet, graffite :

GOPIRES

pour Gaius Oppius Restitutus.

Digitized by Google

11.

Au revers d'une lampe de terre fine, sans anneau, portant comme sujet deux guerriers combattant, trouvée avec une urne funéraire près du village de Kram:

N

Graffite. Hauteur, 0^{m}.013.

12.

Au revers d'une autre lampe:

OPTATVS

Lettres en relief, hautes de 0^{m}.005.

IV. — Marques sur poteries rouges fines.

13.

Estampille longue de 0^{m}.016 et large de 0^{m}.005, sur le fond intérieur d'une belle poterie rouge trouvée dans la plaine entre le village de Douar-ech-chott et l'abattoir de la Goulette:

)ATEI(

14.

Estampille en forme de pied, longue de 0^{m}.017, sur le fond d'une patère trouvée près du Kram:

≡ATICI

Digitized by Google

L'inscription commence du côté des traits qui indiquent les doigts de pied et se termine du côté du talon. C'est le contraire qu'on observe ordinairement à Carthage dans ces sortes de marques.

15.

Estampille, forme d'empreinte de pied, longue de 0m.015, sur le fond intérieur d'une poterie trouvée près de Bordj-el-Djedid :

AVRRI=

Il manque peut-être une lettre au commencement et le premier R est peut-être un B.

16.

Estampille très nette, longue de 0m.012 et large de 0m.003 à 0m.004, sur le fond intérieur d'un petit vase trouvé près de Bordj-el-Djedid :

CN · A · A

Nous avons déjà trouvé une marque identique, mais dans une empreinte de pied longue de 0m.019. On peut aussi la rapprocher des marques: CNA, CNAI, CNATEI, CNATIN que j'ai publiées dans les Bulletins 17, 21 et 24 de l'Académie d'Hippone. Mais elle est surtout expliquée par l'estampille qui suit.

17.

Dans une empreinte de pied longue de 0m.027, sur le fond intérieur d'une patère trouvée comme la précédente près de Bordj-el-Djedid :

CN ▾ ATE ▾ AR≡

Digitized by Google

Les lettres ATE forment monogramme et les lettres AR sont également liées.

18.

Sur une autre patère de même provenance, dans une empreinte de pied longue de 0^{m}.024 :

C ▾ P ▾ P ≡

J'ai déjà publié plusieurs variantes de cette estampille. Ce sont toujours les mêmes lettres, mais tantôt elles sont retournées, tantôt accompagnée d'une palme, et la forme de la marque diffère ainsi que ses dimensions.

19.

Sur le fond intérieur d'un petit vase, trouvé sur la colline de Saint-Louis par le P. Boisselier, marque longue de 0^{m}.016 et très étroite. Je n'en puis donner qu'une lecture douteuse:

ↃVCIOSVS

La première lettre est peut-être un D.

20.

Marque rectangulaire, incomplète :

HERA////

La dernière lettre est peut-être un M.

Digitized by Google

21.

Marque rectangulaire, à angles arrondis, longue de 0m.012 et large de 0m.007 :

P · A V I L I :
I · YIAVS

Observations : 1ère ligne, P n'est pas certain, A et V sont liés ; 2e ligne, lecture incertaine et assurément défectueuse.

22.

Dans une empreinte de pied, longue de 0m.013 :

Q · S F ≡

23.

Graffite tracé à la pointe sèche au dessous d'un plat de terre cuite rouge, commune, trouvé près de la villa de Scorpianus dans le terrain de Bir-el-Djebbana :

Digitized by Google

V. — Marques de grands vases.

24.

Près de l'anse d'un vase de terre rouge, à couverte jaunâtre, estampille circulaire mesurant 0m.022 de diamètre :

Hauteur de la lettre, 0m.019.

25.

Près de l'anse d'un grand vase de terre commune, estampille longue de 0m.076 :

Haut. des lettres, 0m.009. La première ligne est illisible. Une sorte de longue palme la sépare de la seconde qui est très nette.

26.

Sur un morceau de vase de grosse terre grise épaisse de 0m.025, trouvé près de Bordj-el-Djedid :

T · H · B

Lettres en creux, hautes de 0m.02. Nous avions déjà trouvé (1)

(1) *Académie d'Hippone. Bull.*, XX, p. 8, n° 30.

Digitized by Google

sur le col d'une amphore les deux premières lettres d'une marque identique. Ici elle est complète.

27.

Sur un morceau d'amphore :

ΜΑΓΩΝ

Lettres en creux, hautes de 0^{m}.006 à 0^{m}.008.

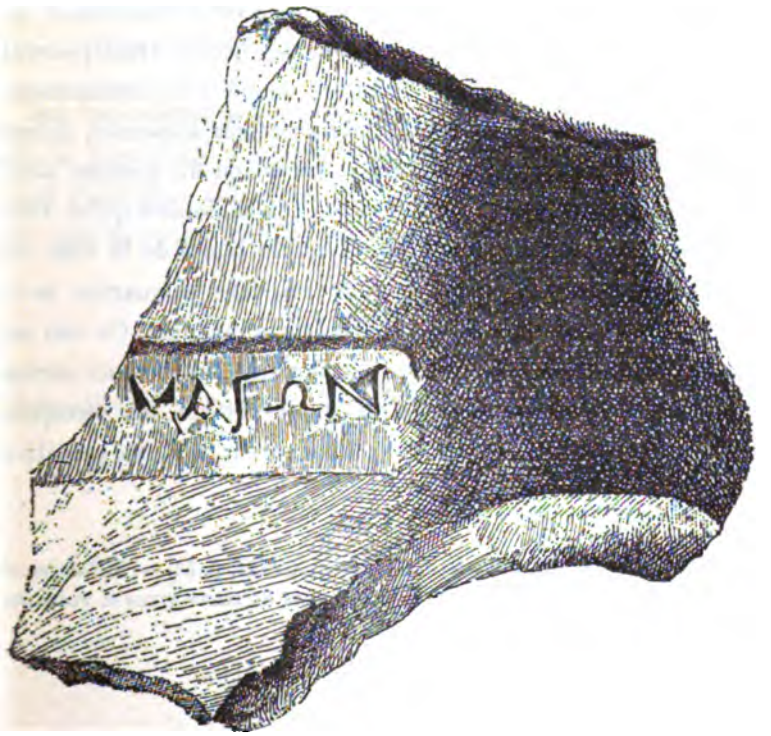

C'est la troisième fois que je relève cette marque à Car-

Digitized by Google

thage (1). Le morceau d'amphore trouvé en dernier lieu avec ce nom provient d'un petit groupe de sépultures carthaginoises de basse époque, près du palais archiépiscopal à La Marsa. Les corps avaient été brûlés et les ossements calcinés déposés dans des urnes qui accompagnaient des poteries semblables à celles que nous a procurées la fosse à inhumation, commune dans la nécropole punique de Saint-Louis. Ce sont les mêmes petits vases lacrymatoires, le même genre de lampe de forme grecque quoique de fabrication locale, de patère à double oreillon et divers autres vases de même terre.

Cette découverte a été faite tout récemment en défonçant un terrain pour planter de la vigne, entre la route carrossable qui monte de La Marsa à Sidi-Bou-Saïd et le palais archiépiscopal.

Jusqu'à présent ce quartier n'avait donné, à ma connaissance, que des groupes de sépultures romaines très anciennes, datant environ du premier siècle avant notre ère ou du premier siècle de notre ère. Je crois que les tombes carthaginoises qu'on vient d'y découvrir appartiennent aux derniers temps de la ville punique. C'est le seul point qui ait fourni, dans le quartier de La Marsa et de Sidi-Bou-Saïd, des sépultures puniques. On sait aujourd'hui que les hypogées de Gamart que l'on croyait carthaginois sont une ancienne nécropole juive, et que les nécropoles puniques étaient situées sur les collines autour de la cité primitive.

(1) *Bull. de l'Académie d'Hippone*, XVIII, p. 51. — *Mélanges de l'Ecole française de Rome*, T. XI. *Marques de vases grecs et romains*, n° 45.

Digitized by Google

VI. — inscriptions sur pierres dures.

28.

Sur une cornaline, feuille de lierre ou de vigne, à queue contournée, entourée des quatre lettres LCBP ainsi disposées:

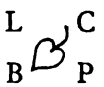

29.

Sur une cornaline à double face. Sur la plus grande face se voit un personnage à demi-vêtu, coiffé d'une couronne murale, tenant d'une main une corne d'abondance et présentant de l'autre une sorte de coupe. La plus petite face porte les signes suivants:

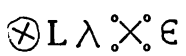

Saint-Louis de Carthage, 30 janvier 1893.

A. L. Delattre.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

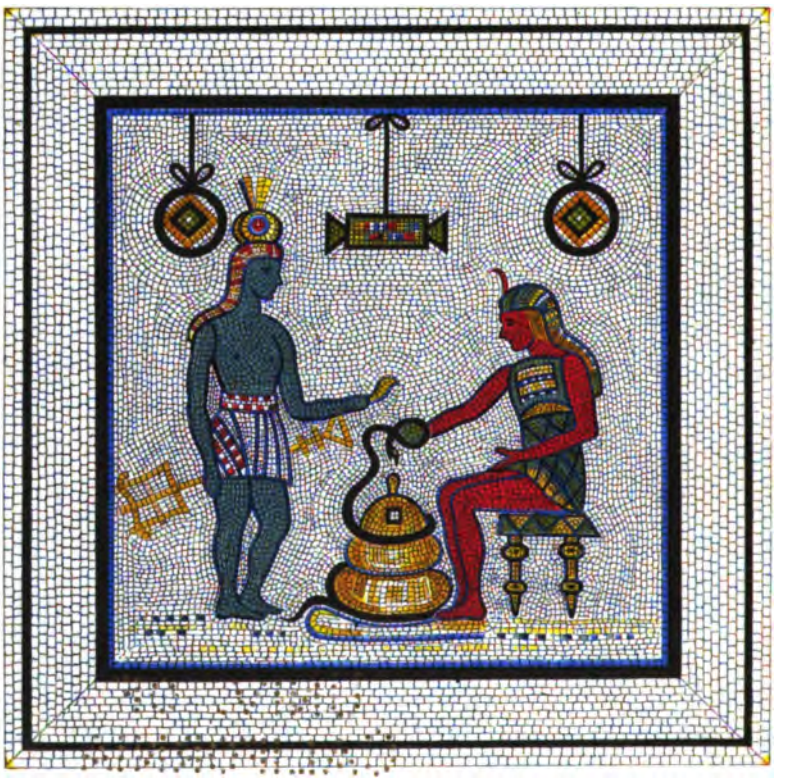

Mosaique de Prima Porta

Digitized by Google

LA MOSAÏQUE DE PRIMA PORTA

Lettre à M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome.

Monsieur le Directeur. — La mosaïque découverte récemment par M. Piacentini, dans son domaine à peu de distance de la villa de Livie, ne m'est jusqu'à présent connue que par l'aquarelle que vous avez bien voulu me communiquer (V. notre planche, I, exécutée d'après cette aquarelle), et par la lithochromie insérée dans le *Bullettino* (1) à la suite de l'article de M. Marucchi. Elle est bien de style égyptisant. Le doute qu'au premier abord m'avait inspiré la forme de certains accessoires, notamment du siège, n'a pas résisté à un examen plus attentif, et je dois reconnaître que le caractère égyptisant de la mosaïque, malgré ces détails, est très suffisamment sauvegardé. La couleur verte, ou d'un bleu tirant sur le vert, de l'une des deux figures, indépendamment de l'exactitude un peu sommaire des costumes a une grande importance à cet égard. Je ne crois pas qu'en dehors de l'art égyptien on trouve teintés de couleurs aussi arbitraires des personnages complètement anthropomorphes, c'est à dire exempts de tout emprunt au monde des animaux réels ou fabuleux.

Nous sommes donc en présence d'une mosaïque à sujet égyptien. Quel est ce sujet? M. Marucchi n'hésite pas à le déclarer religieux. Le tableau formant motif central représenterait, selon lui, l'intérieur d'un temple dont l'extérieur serait figuré par la partie supérieure de la mosaïque imbriquée ou appareillée

(1) *Di un pavimento a mosaico con figure egizie. Bullettino della Commissione archeologica di Roma,* fasc. 2, 1892.

Digitized by Google

à la façon d'une muraille. La *tabella*, les deux boucliers votifs suspendus dans le haut de la composition, la ciste autour de laquelle s'enroule le serpent, l'acte même que semblent accomplir les deux personnages s'accordent parfaitement avec l'interprétation de M. Marucchi. Mais M. Marucchi va plus loin. Pour lui ce temple serait celui d'Isis, déesse qui était l'objet d'une très grande vénération à Rome, à qui l'on consacrait, selon le témoignage de Tibulle (1), un grand nombre d'ex-votos, et qui avait pour principal emblème la ciste mystique. De là à conclure que le personnage debout à la gauche de la scène n'est autre qu'un prêtre, il n'y a qu'un pas pour M. Marucchi, et comme le personnage assis à droite lui paraît être une femme, il en déduit par simple analogie que c'est une prêtresse. Prêtre et prêtresse de quelle divinité? — d'Isis, laquelle, en fin de compte, serait représentée par le serpent. Quant à la cérémonie, il va de soi, dans cette hypothèse, qu'elle consiste en l'offrande de la nourriture divine, autrement dit, le sacrifice.

Cette interprétation, je dois le dire, ne me semble juste que dans sa dernière partie. C'est avec raison que M. Marucchi identifie le serpent avec la déesse Isis, d'accord en cela avec la vieille théologie égyptienne et surtout, ce qui est préférable, avec ce que nous savons du culte des divinités alexandrines à Rome. L'image vénérable de la toute puissante déesse, nous dit Apulée, n'était ni un quadrupède domestique, ni un oiseau, ni une bête sauvage, ni même rien de semblable à un homme, mais " urnula faberrime carata, fundo quam rotundo, miris extrinsecus simulacris Ægyptiorum effigiata. Eius orificium non altiuscule levatum, in canalem porrectum, longo rivulo prominebat. Ex alia vero parte multum recedens spatiosa dilatione, adhaerebat ansa; *quam contorto nodulo supersedebat aspis, squa-*

(1) I, III, v. 28-29.

Digitized by Google

meae cervicis striato tumore sublimis „ (1). Qu'il s'agisse ici d'un serpent réel ou d'un ornement faisant partie intégrante de l'aiguière, de la même manière que l'anse qui lui sert de support, la vipère n'en constitue pas moins l'objet principal, le point culminant de la description: dans les deux cas, elle symbolise la déesse. A qui ne tiendrait pas pour suffisant un passage aussi explicite, je citerais, entre autres nombreux exemples relevés dans le catalogue de M. G. Lafaye (2), l'autel votif (n° 103) dont on trouve une reproduction dans le *Museo Capitolino* (t. IV, pl. X). Cet autel consacré à Isis présente immédiatement au dessous de la dédicace (*Sacrae Isidi*) la ciste surmontée d'un croissant et de deux épis, et enlacée d'un serpent à la partie supérieure. Les représentations d'Isis accompagnée ou remplacée par son serpent sont d'autant moins rares à Rome que la déesse égyptienne s'y confond de plus en plus avec Hygie du fait qu'elle y est invoquée en sa qualité de guérisseuse. Il y a plus: identifiée également avec la *Fortuna* ou *Tyché* d'Alexandrie, ses droits au serpent s'accroissent de ceux de Ranenit, la Tyché de l'ancienne Egypte (3).

Mais là où j'hésite à suivre M. Marucchi, c'est d'abord lorsqu'il affirme que la figure assise ne peut être qu'une femme, " comme il appert des formes plus délicates et du vêtement recouvrant la poitrine „. Attentif à tous les détails, il a parfai-

(1) *Métamorph.*, XI.

(2) G. Lafaye, *Histoire du culte des divinités d'Alexandrie*, p. 293 (Fascicule 33 de la *Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*).

(3) Les *Tyché* gréco-égyptiennes, représentées par une femme dont le corps se termine en serpent, ne sont pas rares en Egypte, notamment dans le Fayoum, d'où proviennent la plupart des terres-cuites d'époque romaine. J'ai communiqué à M. Max. Collignon la photographie d'une Tyché anguipède de cette provenance (*Collection du Dr Fouquet*).

Digitized by Google

tement raison d'être frappé de la différence que présente le contour chez les deux personnages. L'un, le vert, accuse une forte membrure, de gros muscles, une poitrine bombée; l'autre, des membres grêles, des pectoraux absolument plats, rien d'un Hercule assurément, encore moins d'une femme. La gracilité des formes n'est pas, dans l'art égyptien ni même d'imitation égyptienne, la caractéristique de la femme. En admettant même que le mosaïste ait négligé de souligner les traits les plus essentiels de la conformation féminine, comment s'expliquer qu'il n'ait pas pris sa revanche en s'attachant au moins à l'exactitude du costume? Celui d'Isis, par exemple, est tellement conventionnel que toutes les représentations de cette déesse se reconnaissent au premier coup d'œil. Celui de ses prêtresses, susceptible également de peu de variétés, comporte dans tous les cas un long vêtement tombant jusqu'aux chevilles (1). Dans les bas-reliefs proprement égyptiens, l'aspect dévêtu du corps féminin ne résulte que de la transparence du costume. Le galbe de l'abdomen et des jambes y est très nettement indiqué; mais ce qui ne l'est pas moins, c'est la bordure inférieure de la robe à la ligne des chevilles; c'est aussi, pour les figures non divines, le lacis des plis formés par la robe à hauteur des cuisses. De tout cela nulle trace dans notre figure assise. Rien de bien particulier non plus, dans sa coiffure, ne la distingue du personnage debout, si ce n'est cependant que la chevelure, à l'endroit où l'on s'attendrait à trouver l'oreille, se détache du klaft dans une intention gracieuse, selon toute apparence. Je me hâte d'ajouter que ce petit détail ne convient pas moins à un adolescent qu'à une femme. La seule particularité qui ne rende pas suspecte l'hypothèse de M. Marucchi, c'est l'indication de la ceinture immédiatement au dessous des seins. Le vêtement de ce personnage se

(1) Cf. Lafaye, *op. cit.*, pl. IV.

Digitized by Google

compose en effet: 1° d'un corselet très court découvrant les bras et le cou, et maintenu au moyen d'une étroite bretelle, 2° d'une jupe également très courte et quadrillée de losanges. Mais il se peut que là où nous sommes tentés de voir un corselet, il soit question de toute autre chose, d'une sorte de pectoral par exemple. Quoi qu'il en soit, rien, à mon sens, ne doit prévaloir contre le fait que le vêtement est court, qu'il laisse complètement à nu la moitié du corps, et qu'il ne saurait pas plus convenir à la déesse des mystères qu'à ses chastes servantes.

C'est surtout au sujet du personnage debout que M. Marucchi me paraît avoir omis le détail le plus important et le plus propre à conduire immédiatement au but. Je veux parler de la couleur de chair verte ou verdâtre. Est-il admissible que le mosaïste se soit passé là une fantaisie en désaccord avec le souci partout manifesté de rendre la scène aussi claire que possible, comme il convient d'ailleurs à ce genre de représentations? N'est-il pas évident que cette teinte, bien loin d'être arbitraire ou indifférente à l'idée exprimée dans la scène, a eu surtout pour but de la préciser en dissipant toute équivoque au sujet des deux personnages? N'est-il pas évident qu'elle n'est qu'une réminiscence de l'hiératisme antique, — mieux que cela, l'observance de la convention bien connue au moyen de laquelle les anciens Egyptiens distinguaient les divinités des morts de celles des vivants? Dans le formulaire du peintre en scènes religieuses ou funéraires, le vert représentait la pâleur cadavérique, comme le jaune la blancheur féminine, comme le rouge sombre le teint hâlé des hommes, qu'ils fussent rois ou fellahs. La couleur verte des cadavres était attribuée aux dieux des morts, qui étaient des morts, au disque solaire lui-même une fois entré dans l'autre monde au delà de l'horizon des vivants. Le personnage qui nous occupe est donc un habitant de l'enfer, non un simple trépassé, mais une divinité chtonienne, Hermès-Anubis, Ἑρμάνουβις.

Digitized by Google

Son caractère divin est suffisamment marqué par l'emblème qui surmonte sa coiffure : le disque solaire inscrit dans le croissant de la lune ou peut-être les cornes et les épis de blé. Je cherche en vain dans Apulée le passage auquel on nous renvoie pour établir que ce symbole, essentiellement divin, était aussi attribué aux prêtres. Apulée, au contraire, ne nous parle des têtes sacerdotales que pour nous apprendre qu'elles étaient complètement rasées (*hi capillum derasi funditus*) et, qui plus est, luisantes de l'éclat spécial aux crânes chauves (*vertice praenitentes*). Quant à l'objet à hampe courte qu'il tient de la main droite, ce n'est certainement pas une de ces nombreuses enseignes qu'on portait dans les panégyries et qui étaient surmontées d'emblèmes divins ; jamais dessinateur ne se fût exposé au sacrilège de représenter l'objet sacré ainsi négligemment renversé, surtout pendant l'accomplissement d'un rite. C'est purement et simplement le caducée assez librement rendu, mais parfaitement reconnaissable, et le dieu qui le porte est dès lors tout trouvé. Hermès par le caducée, Anubis par la couleur verte, il diffère ici de la plupart des Anubis que nous connaissons. Le mosaïste lui a fait grâce de sa tête de chien, et c'est vraisemblablement pour cette raison qu'on ne l'a pas reconnu. Mais comment n'aurait-on pas pris à Rome une liberté que les dessinateurs des temples prenaient en Egypte ? Les dieux à visage humain sont rarement susceptibles de se métamorphoser en bêtes ; mais les dieux zoocéphales (Knoum, Anubis, Horus, Thot, Hathor) sont tous également aptes à recevoir des visages d'hommes.

Le syncrétisme de notre divinité résulte donc, comme c'est presque toujours la règle, de l'amalgame de certains éléments et du sacrifice de quelques autres. Nous n'avons ni la tête de chien ou de chacal d'Anubis, ni le pétase et les talonnières de Mercure ; mais le caducée du dieu classique vient très à propos déterminer ce que pouvaient avoir d'indécis la couleur et les

Digitized by Google

emblèmes de la coiffure du dieu égyptien. Le caducée nous oblige à écarter les divinités infernales de l'Egypte, Osiris, Sérapis, pour nous arrêter au seul Anubis, l'Hermès psychopompe d'Alexandrie. Ce point une fois acquis, le problème est à demi résolu. Reste à identifier le personnage assis, et, ce résultat obtenu, la véritable signification de la scène en sera par cela même fixée. Observons d'abord qu'il en est des scènes de style égyptisant comme de celles de style ancien; ce sont plus ou moins des *redites*. Les tableaux mythologiques de l'Egypte pharaonique, qu'il s'agisse des dieux d'un monde ou de l'autre, constituent une série de types relativement restreinte; ceux qui se rapportent aux dieux hellénisés ne sont guère plus variés. C'est donc au catalogue de M. G. Lafaye que nous devrons nous adresser pour dégager la dernière inconnue.

J'ai fait allusion plus haut à l'autel votif n° 103 (1). En voici la description:

« Face principale. Inscription. Au dessous, une ciste portant » sur le devant un croissant et deux épis, et enlacée d'un serpent » à la partie supérieure (c'est la ciste et le serpent d'Isis). — Face » de droite. Anubis à tête de chien, vêtu d'une tunique et d'un » manteau; ses pieds nus sont munis des talonnières de Mercure. » Dans la gauche il tient une palme et une situla (c'est notre » Hermès-Anubis). — Face de gauche. Harpocrate nu, l'index de » la main droite sur la bouche. Un manteau est jeté sur son bras » gauche, dont la main tient une corne d'abondance ».

N° 102. Base triangulaire de candélabre en marbre blanc: 1ère face: Isis debout, etc. — 2ème face: Harpocrate entièrement nu, etc. — 3ème face: Anubis à tête de chien.

N° 112. Cippe funéraire en marbre. Face de gauche: Anubis debout, la palme dans la droite, le caducée dans la gauche... —

(1) G. Lafaye, *op. cit.*, p, 293.

Digitized by Google

Face de droite: Harpocrate nu, la fleur de lotus sur la tête; il fait le geste consacré... — Face principale: demi-figure représentant un prêtre isiaque, dont la tête est complètement rasée.

N° 207. Amulette ronde en plomb. D'un côté Anubis, de l'autre Harpocrate.

N° 216. Pompéi, maison de Julia Felix. Peinture: Autel sur lequel est placée une pomme de pin; de chaque côté un serpent qui semble ramper. Au dessus, Isis entièrement vêtue, assise sur un siège à dossier; elle porte le croissant et la fleur de lotus sur le front... A gauche de la déesse, Anubis... A droite d'Isis, une figure endommagée, dont il est difficile de reconnaître le sexe: elle est vêtue d'une tunique de couleur claire et d'un manteau sombre; la gauche est appuyée sur un bâton; la droite tient une corne d'abondance d'où sort un long rameau. C'est sans doute Harpocrate.

N° 229. Peintures d'un lararire découvert en 1867 dans la Vigna Guidi. A gauche de la porte d'entrée, Harpocrate, la fleur de lotus sur la tête, l'index de la droite sur la bouche, la corne d'abondance sur le bras gauche. A droite de la porte, Anubis... etc.

Il me semble que ces exemples suffisent à établir que dans toute scène où l'artiste aura eu l'intention bien nette d'associer soit dans l'action, soit dans un groupement symbolique au repos, trois figures dont l'une sera Isis, et la seconde Hermès-Anubis, il y aura cent chances contre une pour que le troisième personnage soit Sérapis ou Harpocrate. Les raisons pour lesquelles nous devons ici écarter Sérapis sont de celles qu'il est presque superflu d'énoncer: Sérapis est une divinité puissante et grave, invariablement traitée comme une sorte de Zeus farouche, avec une épaisse chevelure, une épaisse barbe, d'épais sourcils; sa tête est surmontée d'un calathos, ses épaules sont couvertes d'une ample draperie. Notre personnage est au contraire un adolescent aux formes si efféminées que M. Marucchi

Digitized by Google

l'a pris pour une femme. Or, n'est-ce pas ainsi que les Grecs se plurent à représenter Harpocrate, l'Horus enfant (Harpechroud)? Je sais bien que nous n'avons pas ici une image absolument conforme au type canonique, entièrement nu, tenant quelquefois d'une main la corne d'abondance, et portant toujours l'autre main à la bouche, geste du petit enfant tourmenté par la dentition, et que les Grecs avaient pris pour le geste du silence. Mais, d'autre part, ne peut-on pas convenir que la libre interprétation que nous avons ici trouve sa justification dans celle que nous venons de signaler au sujet de l'autre dieu? Les mêmes raisons qui nous ont valu un Anubis à tête humaine, au caducée déformé, avec d'autres détails si méconnaissables (l'objet de l'offrande d'Anubis par exemple) qu'on pourrait en disputer à perte de vue sans jamais arriver à les préciser, ne sont-elles pas de nature à avoir produit dans la même proportion la déformation du type primitif d'Harpocrate, d'un dieu dont M. Lafaye dit avec raison " qu'il semble qu'on se soit ingénié à grouper autour de lui tous les attributs qui convenaient dans les traditions artistiques de la Grèce aux dieux enfants „? L'artiste du temps des Antonins (j'ai peine à croire que le monument soit plus ancien) pouvait prendre ici à bon droit bien d'autres libertés encore. Tels sont les résultats auxquels j'arrive en prenant comme point de départ l'étude des monuments. Je les considère comme plus acceptables que les diverses interprétations qu'on pourrait risquer en s'appuyant uniquement sur les textes. M. Marucchi nous montre à cet égard combien les auteurs anciens sont accommodants. Il me semble néanmoins qu'il n'en a pas tiré tout le parti voulu dans le sens même de sa thèse. " Il y a, dit M. Lafaye, un mot qui revient souvent chez les Latins lorsqu'ils parlent des mystères d'Isis, et qui peint bien leur sentiment: c'est qu'on y est *assis* (Tibulle, I, III, 30. Ovide, *Amours*, II, XIII, 17; *Art d'aimer*, III, 635; *Trist.* II, 297; *Pont.* I, I, 52, Mar-

Digitized by Google

tial, II, XIV). Tous les personnages représentés sur les fresques d'Herculanum sont debout ; mais les textes sont si formels qu'on ne peut douter de la vérité du fait dont ils témoignent. Les poètes rapportent qu'il y avait des sièges (*cathedrae*) disposés au devant de l'autel (*ante focos*), au pied du sanctuaire (*ante fores*). Les fidèles, après avoir pénétré dans l'intérieur du péribole, pouvaient s'asseoir en face de l'image sacrée et passer commodément plusieurs de ces heures d'extase qui semblaient si douces au cœur de Lucius » (1).

Ne pouvait-on pas recourir à ce passage pour le personnage assis devant la ciste ? En sacrifiant l'hypothèse d'une prêtresse pour celle d'un prêtre ou d'un myste revêtu de la robe olympiaque dont Apulée nous décrit la richesse, en supposant qu'il célèbre un mystère consistant dans l'évocation en présence de la ciste d'un dieu qui serait Hermès-Anubis, on eût mis presque complètement d'accord la mosaïque avec les textes. C'est peut-être là qu'est la vérité.

Je ne suis pourtant que très peu disposé à le croire. Il me reste à finir par où M. Marucchi a commencé. Reprenant une thèse connue, le savant romain rattache l'art de la mosaïque à celui des tapis. Mais pourquoi n'en pas tirer toutes les conséquences ? Qui nous dit, en effet, que nous n'avons pas ici la copie très interprétée ou très relâchée d'un tapis alexandrin dont le sujet aurait paru d'une adaptation toute trouvée pour la décoration de l'atrium ou de la chapelle d'un isiaque ? Je ne vois guère qu'une hypothèse de ce genre pour expliquer la déformation de certains objets qui eussent été plus précis si les modèles en avaient été pris dans la nature : celui, par exemple, que tend Anubis et dont on ne saurait dire (je parle d'après les deux dessins que j'ai sous les yeux) si c'est un oiseau, oie ou

(1) G Lafaye, *op. cit.*, p. 118.

Digitized by Google

colombe, un couteau de sacrificateur ou toute autre chose. Comment aussi s'expliquer l'agencement de la main droite du personnage assis avec la boucle qui forme le cou de la vipère. Il y a là évidemment des vices de rendu qui ne semblent provenir que de la copie servile, non raisonnée, de formes trop librement interprétées dans le modèle même.

Quant au sens de la scène, que les personnages soient prêtres ou dieux, il ne me paraît pas devoir s'éloigner beaucoup de celui qu'a proposé M. Marucchi: le sacrifice au serpent d'Isis. En dire plus long à cet égard m'entraînerait à rechercher en quoi consistaient ces célèbres mystères isiaques; et comme Apulée, fidèle à son vœu, ne nous en a rien dit, nous en serions réduits à des conjectures.

Georges Bénédite.

Digitized by Google

Digitized by Google

CORRESPONDANCE INÉDITE
ENTRE GAETANO MARINI ET ISIDORO BIANCHI

V. pour la première partie les *Mélanges* de décembre 1892.

VI.

Marinio suo suavissimo Isidorus Plancus.

Il capricio che ci è venuto di scrivere l'uno all'altro nello stesso tempo dopo un lungo silenzio, voi lo battezzate per un *bello accidente*, ed io lo spiego per una vera intelligenza di spiriti. Voi mi intendete. Gli animi di coloro che sono veramente amici benchè siano divisi dalle distanze de luoghi, volano pero, e sono spesso insieme, e s'intendono fra loro. Questo non è Platonismo; Io parlo per esperienza, e voi che avete un animo vivace, e ben fatto, non stenterete molto a persuadervi di questa verità. Or rispondo alle due lettere vostre che mi sono state carissime. E nella prima veggo che voi scherzate meco gentilmente. Voi lo sapete s'io sono una figura da stare sul serio Catoniano. Mi rincresce, che la lettera che vi scrissi un secol fa si sia smarrita. Io non mi sento di rifrigere le cose vecchie. Sicche intendete pure a vostro modo l'ἔξοχα (1). Vi dirò solo che questa voce a me pare un adverbio, che corrisponde al *prae* latino. In questa ipotesi Giovanni conobbe i varii costumi delle genti più di Sferidio, e questo non mi par piccola lode per Giovanni: Sferidio poi sarà stato un qualche barbassoro noto a tempi, in cui fù scritto l'epigramma. Signor sì, tutti gli editui sacrorum de nostri contubernii son seccatori. Io parlo chiaro. Voi sappiatevene guardare, massimamente da quello del colegio Ravennate. Che serve a dissimulare? Guardatevi anche dalla letteratura de piccoli paesi, quale è quella di saper tacconare quattro versacci da Caliscione (2). Non occorre ch'io mi spieghi di più. Lo studio della lingua Ebraica (3) pare piuttosto fatto per gli ecclesiastici che per gli altri generi di per-

Digitized by Google

sone; contuttoçiò è un bel ornamento per un erudito e mi rallegro vosco, che vi siate già inoltrato in una lingua sì dotta. Del vostro museo non mi sono dimenticato (4). A opportuna occasione avrete e i fulmini ed altre cosette che ho già preparate per voi. L'iscrizione di Q. Mamilio centurione che così si intende la sigla > della legione XXI Rapace e l'altra di C. Cornelio sono portate dal Malvasia ne *Marmi felsinei* (5). Credetemi che propriamente io giubilo a vedervi affezionato a un sì bel studio di antichità. È vero che per intendere i marmi vi vogliono gran cognizioni e gran prattica degli autori antichi. Ma il genio vi farà far miracoli. Vi sarà forse noto il rimbrotto che fa Cicerone a coloro che non si curano di sapere le cose antiche: « *Nescire enim*, dice egli, *quid, antequam natus sis, fuerit, est semper puerum esse* » (6). Ed ecco che senza accorgermi sono entrato nella risposta della seconda vostra. Eccovi in compendio le osservazioni ch'io ho fatte sopra l'iscrizione che vi mandai GESTATIO CIRCINI etc. Fra gli esercizi corporali per mantenersi in salute, avevano anche gli antichi quello di farsi portare in qualche cocchio, ed il luogo stabilito per questa sorte di moto chiamavano *gestatio*, come appunto Fedro alla fav. 63 (7) chiama *lavatio* il vaso destinato per lavarsi.

« *Seponit mecha vestem, mundum muliebrem,*
Lavationem argenteam, eunuchos, glabros, etc. ».

Eccovi un bel passo di Plinio (lib. III, Ep. 1) che fa tutto al caso nostro: « *Hora secunda calceos poscit* » e questo è Spurinna (8) che voleva vivere più che poteva, « *ambulat millia passuum tria... Mox vehiculum ascendit... Peractis septem millibus passuum, iterum ambulat mille; iterum residet* ». Il luogo però stabilito per un tale esercizio era per lo più adorno di piante amene sì, ma infeconde, come scrive Giuliano (9) tt. VII. « *si forte voluptuarium fuerit predium... vel gestationes, vel ambulationes arboribus infructuosis opacas atque amœnas habens, non debet dejicere* ». Che poi queste gestationi fossero edificate a guisa di cerchio ce ne fa

Digitized by Google

testimonianza in due luoghi lo stesso Plinio: « *Inclusa* (Lib. 5, epist. 6) *ab his gestatio in modum circi* » (10) e nel libro 2, epist. 17 « *Adjacet gestationi interiore circuitu vinea tenera et umbrosa* » (11). La voce *dieta* non significa altro che quella parte o membro della casa, in cui si cenava (12), e questo luogo della cena fu chiamato da G. Lipsio nel trattato de ritu conviviorum presso il Kippinghio (13) διαιτάομαι. Date un occhiata a Turnebo al libro 24. degli *Adversarj* cap. 4 (14). Sidonio. lib. 8. epis. 6. et lib. 9. epis. 11 (15): « *ex triclinio* » dice, « *fit in dietam sive cenationem transitus* ». Sono anche noti i servi dietarchi. Il Muratori 896: 8 (16). *Dextro. Caes. servo* || *diaetarcho domus Aug.* || *Trebonia Laudice fec.* || *coniu. b. m. cum duabus filis* || *Fortunata et Felice.* Trovo anche io del duro alle misure accennuate nella nostra lapide, ma quell'altra iscrizione portata dallo stesso Grutero alla pag. CCI che incomintia GESTATIO IN POMARIO (17), mi da un po di lume, e veggo che l'EFF della nostra si deve leggere « *efficiunt millia passuum* ».

Contentatevi ch'io tardi anche un poco a mandarvi il monumento di Antistio. De C. Antistii consoli, ne troverete quattro e non due se vi pigliarete la briga di scorrere i fasti del Sigonio (18), o del Muratori (19) nella classe de consoli, o le tavolette del Anglet (20). Il primo del 723 è suffetto, il secondo del 747 ebbe per collega Lelio Balbo, quello del 775, Asinio Pollione, e l'ultimo del 802, M. Svillio Rufo (21). Voi mi scrivete di trovarne uno nel nel (*sic*) 724 ed un altro nel 766, ed un altro pure nel 803 (22). Ma avvertite che negli anni consolari v'è una differenza d'un anno. Secondo il computo di Varrone troverete il primo Antistio nominato console del 723, secondo i fasti Capitolini (23) del 724. Sicche quell'Antistio che voi dite esser nominato console nel 803. è quello stesso che secondo i Marmi del campidoglio (24) è detto console nel 802. L'originale della iscrizione di Aurelio Plebeio è in mano del principe Altieri e non del mio Ab^{e} Sarti. Di sì bel monumento io ci ebbi una fedel copia per mezzo del card^{e} Fantuzzi (25). La copia che mandò costì l'Ab^{e} Sarti non è essatta.

Digitized by Google

A me poi è riuscito giorni sono di vedere co propri occhi lo stesso marmo ed è scritto così:

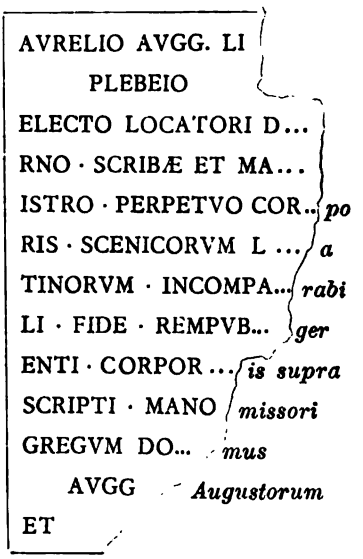

Il supplire e l'illustrare un iscrizione di questa sorte mi è parsa propriamente una occupazione da carnovale. Io adunque l'ho supplita e letta così: « Aurelio · Augustorum · Liberto · Plebeio · electo · locatori · diurno · scribae · et · magistro · perpetuo · corporis · scaenicorum · Latinorum · incomparabili · fide · rempublicam · gerenti · corporis · suprascripti · manomissori · gregum · domus · Augustorum ».

Se volessi trascrivervi quì le mie osservazioni, mi mancherebbe e il tempo, e la carta; ve le accennero però brevemente. I liberti portavano il nome del manumittente, dunque il nostro Aurelio sarà liberto di M. Aurelio e Lucio Vero, come anche lo dimostra l'abbreviatura AVGG. In una lapide del Grut. MLXXXIX. 6, (26) in cui abbiamo un catalogo di 60 Histrioni, è nominato un Aurelius Plebejus ascritto all'ordine *Adlectorum*, e sarà forse lo stesso che si commenta nel nostro sasso. La voce *locator* ha lo stesso significato che *manceps*, *redemptor*, *conductor*, ciove, come noi di-

Digitized by Google

-ressimo, appaltatore. Non mancano esempij degli appaltatori de scenici. Q. Gavio presso il Murat. 660. 1. fu *locator scaenicorum* (27). In fronte al marmo di Pilade Pantomimo (Grut. 1024. 5.) (28) si legge CVRANTE COLAPIO LOCATORE. Se mi chiedeste ragione del DIVRNO, guardate la lapide del Grut. gia accennata MLXXXIX. 6, e troverete L. ACILIO ..... ADLECTO DIVRNO PARASITO. TRAGICO (29) etc. Lo stesso Grut. 330. 4. DIVRNA · ARCHIMIMA (30). Io trovo anche i procuratori de Mimi, Grut: 904. 9. (31). Il nostro Aurelio fu anche scriba. Eccovi uno SCRIBA IN LVDIS SCAENICIS nel Murat. 877. 1. (32). I Romani avevano i scenici e Latini e Greci come i servi a biblioteca latina e biblioteca greca « *Ab epistulis Latinis, ab epistulis Grecis* » (33). Demetrio Ammonio fù un archimimo Greco, Aurelio Alessandro e Aurelio Sereno scenici Greci, come abbiamo nel marmo inserito dal Grut. 876. 3. (34) ed altri nel Murat. 932. 1. Io leggo poi MANOMISSORI, e mi pare di averne qualche fondamento. Giusto Lipsio nel suo trattato *de veterum Latinorum scriptura* presso il Kippinghio (35) ci assicura che si adoperava, frequentius, *O* pro *V* ut *vitium*, *manom* pro *vitium*, *manum*. Conferma la mia opinione una legge di M. Aurelio colla quale a tutti i colleggi che si univano in corpo, diede la facoltà di poter manometterre. Voi trovatela nel lib. 40. de Dig. tit. 3. (36). Che i scenici in fine si chiamassero *gregi*, ce ne assicurano in mille luoghi e gli autori e le lapidi istesse. Terrentio *Phorm. Prol.* (37).

> « *Date operam, adeste aequo animo per silentium,*
> *Ne simili utamur fortuna, atque usi sumus*
> *Cum per tumultum noster* GREX *motus loco est* ».

Guardate anche il Prologo dell'*Heaut* (38). Brissonio (39) dice (lib. 8. *de form.* pag. 749) che compita la comedia il *valete* e il *plaudite* si pronunciava a GREGE. Ecco le lapidi. Il Mur. 654. 3. STVPIDVS IN GREGE VRBANO scaenicorum (40). Il Grut. 1024. 5 : GREX ROMANVS. (41) e nel *Museo Veron.* 127. 3. 4. (42). Il DO.

Digitized by Google

vicino al GREGVM si potrebbe anche leggere Domino (Plauto; *Asin. Prol.*:

« *Quae quidem mihi atque vobis res vortat, bene*
GREGIQVE *huic et* DOMINO *atque conductoribus* »);

ovvero « DOCTORI » come nel Murat. 2019. 6 (43): A. POSTVMVS || ACOEMITVS || DOCTOR || MIRMILLONVM. Ma il senso obvio della iscrizione par che richiegga che si debba leggere, « Manomissori · Gregum · DOMVS · Augustorum ». Ora io sono stanco di scrivere, come voi, cred'io di leggere una si lunga filasmica. Capitando dal sig^r Av^o Montefani (44) riveritemelo e mostrategli questa bella iscrizion scenica, come io ve lo trascritta, che gradira di vederla. Dalle iscrizioni Gruteriane da Voi accennatemi (45) ve ne parlero un altra volta... Se scrivete ad Amaduzzi, non gli fate motto alcuno delle mie riflessioni sopra la lapide dell'Altieri, perchè costui, come voi dite, è capacissimo a un bisogno di farsele sue. Dite, avete più avuto da me una lettera si lunga? Bisogna adunque che mi toccate spesso nel mio debole. Un saluto ed un bacio a Gasperino. Cura ut valeas, mi optime Marine.

P. S. I baccanali (46) qui in Roma si celebrano meschinamente. Sono otto e più giorni che il sole non si fa vedere in questo fondo d'Italia. In un dì solo si veggono mille mutazioni: piogia, lampi, tuoni, tempesta, sirocco, e tramontana. Che clima indiavolato! Io credo che questo cielo Romano sia un aggregato di tutte le incostanze che si sono fatte sentire in genere di stagioni da quel punto che si mangiò il fatal pomo, fino al giorno d'oggi.

Sur l'adresse: « Al Illmo Sign. Sign. Proñ. Colmo Il Sig. Cajetano Marini. Bologna ».

ANNOTATIONS.

(1) Nous n'avons pu découvrir à quel texte épigraphique se rapportent ces lignes de Bianchi.

(2) Nous avouons ne pas comprendre cette phrase.

Digitized by Google

(3) On lit dans les *Aneddoti*, p. 17, au sujet des deux années de séjour de Marini à Bologne: « All'ebraico rivolse singolarmente l'animo. Il Padre Isidoro Bianchi camaldolese in iscrivendo gli disse: Godo che vi riesca dolce l'ebraizzare. Io giurerei, che siete fatto apposta per le lingue orientali, e per tutto ciò che forma un erudito ». Dans l'épigraphe qui ouvre les *Componimenti*, on lit: « Ne quid sibi quod adolescenti bonae spei conveniret deesse videretur, Raymun. Berolatio Bonon. se tradidit Hebraicis litteris instituendum ».

(4) Sur le *Musée* de Marini, voy. ci-dessus, n. 13 de la lettre 2.

(5) Malvasia, *Marmora felsinea illustrata* (Bologne, 1690, petit in-folio). Voici ces deux inscriptions: 1° Malvasia, p. 269 = *C. I. L.*, XI, 707: « Q. Manilio || C. f. Cordo > || leg. XXI Rapac || praef equit exact || tribut. civit. Gall || fac. cur || certus lib || in agr. P. XL. IV. in fro. P. XL. IV ». A la suite de cette inscription, Malvasia, p. 270-800, publie une étude intitulée: « Maniliani bononiensis monumenti historico-mystica lectio, interprete Alexandro Nigro Jo. Francisci filio ». 2° Malvasia, p. 57 = *C. I. L.*, XI, 753: « C · Cornelius C . l · Hermia · v · Fullonia · Sal · l · Officiosa · v · Cornelia · C · l · Prisca · Θ · ». Malvasia fait suivre cette inscription d'un commentaire, p. 58-82.

(6) Cicéron, *Orator*. 34. Le texte exact est: *Nescire, quid antea quam natus sis acciderit, id est semper esse puerum.*

(7) Phèdre, livre IV, fable 5, vers 21-22.

(8) Ce personnage est Vestricius Spurinna, légat de la Germanie inférieure à la fin du premier siècle, et ami de Pline le Jeune.

(9) Le texte cité par Bianchi se trouve au *Digeste*, VII, I, 13, 4: il est tiré, non du jurisconsulte Julien, mais du jurisconsulte Ulpien, *libro octavo decimo ad Sabinum*. Voici ce texte exact: « *Si forte voluptarium fuit praedium, virdaria vel gestationes vel deambulationes arboribus infructuosis opacas atque amoenas habens, non debebit dejicere* ».

(10) Pline, *Ep.*, V, 6, 15-17. Cette phrase est empruntée à la description que donne Pline de sa villa de Toscane. Voilà le contexte, nécessaire pour l'intelligence complète de la phrase: « *Ante porticum xystus in plurimas species distinctus concisusque buxo; demissus inde pronusque pulvinus, cui bestiarum effigies invicem adversas buxus inscripsit: acanthus in plano mollis et paene dixerim liquidus. Ambit hunc ambulatio pressis varieque tonsis viridibus inclusa; ab his gestatio in modum circi, quae buxum multiformem humilesque et retentas manu arbusculas circumit* ».

(11) Pline, *Ep.*, II, 17, 13-15. Cette phrase est empruntée à la description que donne Pline de sa villa de Laurente. Voici le contexte: « (*Triclinium*) *hortum et gestationem videt, qua hortus includitur. Gestatio buxo aut rore marino, ubi deficit buxus, ambitur: nam buxus, qua parte defenditur tectis, abunde viret; aperto caelo*

Digitized by Google

aperioque vento et quanquam longinqua aspergine maris inarescit. Adjacet gestationi interiore circumitu vinea tenera et umbrosa nudisque etiam pedibus mollis et cedens ».

(12) Cette affirmation, beaucoup trop absolue, de Bianchi, sur le sens du mot *diaeta*, sera contestée dans les lettres suivantes de Marini.

(13) Kippingii (Henrici). *Antiquitates Romanae emendatius editae, figuris et notulis illustratae, ac rariora quaedam Lipsii opuscula* (Leyde, 1713, 8°). Le passage cité du traité de Juste Lipse, *De ritu conviviorum*, se trouve aux pages 608-609 de Kipping : « Locus in quo coenabant Diaeta dictus est; a διαιτάομαι, id est, vivo sive versor; vel, ut Varro vult, quod in ea per diem edatur. Suet. in *Claudio*, cap. 10 et jurisconsulti saepe, ut L. XLIII *de legat.*, L. penult. *de donat. inter vir. et uxor.*, Plinius in epistolis, Lampridius, *Zetam* vel *zeteculam* appellant, pro *diaeta*, more graeco scil. apud quos Dores ζ pro δ usurpant, ut ζαβάλλω pro διαβάλλω ». — Nous donnons, à titre de renseignement, l'indication de ces opuscules de Juste-Lipse, publiés par Kipping, qu'on chercherait en vain dans ses œuvres complètes : *De veterum Latinorum scriptura; — De re pecuniaria; — De nominibus Romanorum; — de Ritu conviviorum; — de censura et censu; — de anno deque ejus diversitate item ratione intercalandi; — de crucis supplicio apud Romanos usitato.*

(14) Turnèbe, *Adversaria*, XXIV, 4 (p. 813) : « *Zetae*... ego *diaetas* interpretor: Ut enim pro διαπλοίω ζαπλοίω dicitur: sic pro *diaeta, zeta.* Reperio in Antonini itinerario Hipponem *Zarrhytum* pro *Diarrhyto;* et apud Cyprianum *Zabolum* pro *Diabolo.* Est autem zeta vel diaeta aedificium vel membrum domus, cenationem et cubiculum habens. Plinius lib. 5, epist., *contra mediam fere porticum zeta paulum recedit.* Sequitur mox in Lampridio : « *Est in hac zeta dormitorium cubiculum, quod diem, clamorem, sonum excludit: junctaque ei quotidiana amicorumque coenatio* ».

(15) Les références à Sidoine, données par Bianchi, sont fausses ; le texte qu'il allègue se trouve au livre II, 2, 11. Sidoine décrit sa villa d'Avitacum : « *A cryptoporticu in hiemale triclinium venitur.... Ex hoc triclinio fit in diaetam sive cenatiunculam transitus, cui fere totus lacus quaeque tota lacui patet* ».

(16) L'inscription porte dans Muratori la mention que voici : *Romae, nunc in museo Eminentiss. Cardinalis Alexandri Albani.* Elle est publiée au *Corpus*, VI, 8644. On trouve d'autres mentions de *diaetarchae* de la maison impériale aux n^os^ 8643, 8645, 8818, du même volume du *Corpus.*

(17) Gruter, 201, 9 = Wilmanns, 2725 « (Extra Romam, in vinea Sangaleti). In hoc || pomario || gestationis || per circuitum || quinquiens || efficit passus || mille ».

Digitized by Google

(18) *Regum, consulum, dictatorum ac censorum Romanorum fasti, una cum triumphis actis a Romulo rege usque ad Ti. Caesarem, Carolo Sigonio auctore.* Venise (chez Paul Manuce), in-folio, 1555.

(19) Cette mention est une référence au *Thesaurus inscriptionum* de Muratori, tome I, p. CCLXXI-CDXXXIX: *Consules. Classis* V.

(20) Ces *Tavolette dei Anglet* sont évidemment les *Tablettes chronologiques de l'histoire universelle, sacrée et profane,* publiées en 1744 par l'abbé Lenglet-Dufresnoy (2 vol. in-8°).

(21) Il faut lire M. Suillius Nervinianus.

(22) On peut consulter, au sujet de ces divers Antistii, les références indiquées dans les *Fasti consulares* de Klein, et l'article *Antistius* dans l'*Onomasticon* de De Vit.

(23) Voyez les *Fasti Venusini* (*C. I. L.,* I, p. 471): *K. Iul. C. Antistius.*

(24) Voy. *Fasti Antiates* (conservés au Capitole): *C. I. L.,* I, p. 327.

(25) Il s'agit ici du cardinal Francesco Gaetano Fantuzzi (1708-1778). Les études de droit étaient son occupation favorite. Clerc, il avait suivi les cours de l'Université de Pise; cardinal à partir de 1759, il réunissait chez lui, chaque lundi, une Académie de droit. Marini s'y distingua par certaines communications (Coppi, p. 13-14); Amaduzzi y lut trois dissertations sur le droit canon, publiées aux tomes 17, 19 et 23 de la *Nuova Raccolta di Opuscoli.* Le cardinal Fantuzzi était protecteur de Sainte-Lucie de Savignano: à ce titre, il reçut d'Amaduzzi, en 1769, la dédicace d'une ode sur le transport du sang de Sainte-Placide dans cette église. Il fut, à partir de 1763, protecteur des Camaldules (Mittarelli, *Annales Camaldulenses,* VIII, p. 712). Il aima mieux être un Mécène qu'un auteur: la très-courte liste de ses écrits est donnée par Ginanni, *Memorie storico-critiche degli scrittori Ravennati,* I, p. 198, à la fin de la notice qu'il consacre à Fantuzzi. — La Vaticane a récemment acquis de précieux documents (non encore classés au catalogue) qui nous permettent de connaître fort bien les rapports de Gaetano Marini et du cardinal Fantuzzi. Nous voulons parler d'une correspondance très-considérable adressée par Marini à Giovanni Fantuzzi, qui préparait son grand ouvrage sur les écrivains de Bologne. Marini, dans ces lettres, parle fréquemment des séjours qu'il fait chez le cardinal, dans sa villa d'Albano (voy. en particulier lettres des 30 mars, 19 mai, 22 octobre 1773, 27 mars 1774, 13 mai 1776, 2 avril 1778). Nous savons par Coppi, p. 20, que Marini était l'hôte de Fantuzzi lorsqu'en 1772 il écrivit sa *Lettera al Signor Gaspare Garatoni sopra un'antica iscrizione cristiana.* Au ms. 9050, fol. 175, on lit dans une lettre de Guasperuolo à Marini, datée du 6 octobre 1774: «O se fosse papa il nostro Fantuzzi! Egli potrebbe *facere otia* a tutti due: chi sa se il volesse?». Une lettre du 21 octobre 1778, adressée par Marini à Giovanni Fantuzzi après

Digitized by Google

la mort du cardinal, témoigne de l'affection qu'inspirait à Gaetano Marini ce constant et puissant protecteur.

(26) L'inscr. 1089, 6, de Gruter porte la mention d'origine suivante: « Marini, in scala Dominorum in basi ». C'est une base honorifique, élevée à L. Acilius Eutyches, *archimimus,* par les *adlecti scaenicorum.* Dans la liste de ces *adlecti* est nommé un Aurelius Plebeianus (non Plebeius). L'inscription est de l'année 127. Elle est publiée au *Corpus,* XIV, 2408.

(27) L'inscription de Muratori à laquelle Marini fait allusion se trouve à la page DCLX du recueil, n° 1. Elle est publiée au *Corpus,* VI, 10093: « Q. Gavius Armonius || loc. scaenicorum || vix. annis XXIIII m. VI ».

(28) Bianchi n'a pas Gruter sous les yeux; il écrit *Calopio* au lieu de *Calopodio.* L'inscription indiquée est à la page 1024 de Gruter, n° 5. On la trouve au *Corpus,* V, 8889 (Milan). *D. M.* || *curante Calopodio locatore.* || *Theocriti* || *Augg. lib.* || *Pyladi* || *pantomimo* || *honorato* || *splendidissimis* || *civitatib. Italiae* || *ornamentis* || *decurionalib. orna* || *grex* || *Romanus* || *ob merita eius* || *titul. memoriae* || *posuit.* A gauche: *Jona.* A droite: *sui temporis primus* || *Troadas.*

(29) Voici le passage de cette inscription où sont énumérés les offices de L. Acilius: « L. Acilio L. f. Pompt. Eutychae || nobili archimimo commun. mimor. || adlecto diurno parasito Apoll. tragico || comico primo sui temporis. et omnibus || corporib ad scaenam honor decurioni Bovillis || quem primum omnium adlect. patre || appellarunt ».

(30) Gruter, 880, 4 = 1089, 6 = *C. I. L.,* XIV, 2408.

(31) L'inscription donnée par Gruter sous la rubrique 904, 9, ne mentionne aucun *procurator mimorum.* Il faut lire: Murat., 904, 9. L'inscr. est relative à Hermippus, « Aug. lib., proc. scaenico » (= *C. I. L.,* VI, 10088).

(32) Muratori, 876, 8, et 877, 1 = *C. I. L.,* VI, 1063. On ne trouve pas le mot *scriba;* mais: *Flavius Jovinus scripsit.* Cette importante inscription est commentée par Mommsen, *Hermès* V, p. 303 et sq.

(33) Au sujet des *servi ab epistulis,* on peut consulter Hirschfeld, *Untersuchungen,* p. 202, n. 2.

(34) Bianchi fait erreur; il faut lire: Murat. (non Gruter), 876, 3. Quant à l'inscr. 932, 1, cette référence ne convient pas à Muratori, non plus qu'à Gruter. De telles étourderies sont assez fréquentes dans les lettres de Bianchi.

(35) Sur la référence *Kippingh* voy. ci-dessus, n. 13 de cette lettre. Le traité de Juste-Lipse, *De veterum Latinorum scriptura,* est publié aux pages 592-596. Les remarques sur l'emploi de O pour U sont à la p. 594.

(36) Voy. ci-dessus l'indication de cette loi de Marc-Aurèle, n. 17 de la lettre 5.

Digitized by Google

(37) Térence, Phormion, *Prol.*, v. 30-32.

(38) Térence, *Heautontimoroumenos, Prol.*, v. 43-45:

« Nam nunc novas qui scribunt, nil parcunt seni;
Si quae laboriosast, ad me curritur:
Si lenis est, ad alium defertur gregem ».

(39) Brisson, *De formulis et solennibus populi Romani verbis* libri VIII, p. 749 de la réédition de Conrad (Leipzig, 1731): « Quae vel a grege vel ab ea persona, quae postrema in scenam introducebatur, pronuntiabantur ».

(40) Muratori, 654, 3 = Maffei, *Museo Veronense*, 127, 3 = Wilm., 2635: « D.M. || Aemiliae || Irene quae || vixit ann. XXVI || diebus XIII || Aurelius Euty || ches Stupidus || greg. urb. coniugi Karissimae.

(41) Gruter, 1024, 5 = *C. I. L.*, V, 5889: *Grex Romanus.*

(42) Maffei, *Museo Veronense*, 127, 4 = *C. I. L.*, V, 2787: « Q. Magurius Q. f. Fab || ferox || lus. epidixib. et. cetaes I II III in || greg. Veturian. quae et Juni || orum a. a. dicavit euras VIII || et pertic. uncinor. XII $\overline{N}$ CCL IX ».

(43) Muratori, 2019, 6 (inscr. de Plaisance). *A Postumus Acoemitus doctor myrmillon.* Cf. *C. I. L.*, V, 1907: inscr. de Concordia relative à un *doctor murmill.* Voir sur cette question: Friedländer, *Sittengeschichte.* II, p. 339, n. 7.

(44) Sur l'avocat Montefani, voy. ci-dessus, n. 6 de la lettre 3.

(45) Il s'agit des deux inscriptions ci-dessus signalées par Marini, n. 5 et 6 de la lettre 4.

(46) Cette lettre de Bianchi n'est pas datée; mais le post-scriptum montre qu'elle fut écrite à l'époque du carnaval. Il résulte du reste de la correspondance que cette lettre est de 1764: le dimanche gras, en 1764, tomba le 4 mars.

VII.

Caietanus Marinius Isidoro Planco suo s. p. d.

Bologna, 4 aprile 1764.

Io non vi starò a seccare, contandovi tutte le cagioni che mi hanno reso sì pigro a rispondere alla eruditissima vostra. Basta che sappiate essere queste state e molte, e tali quali rare volte mi si affacciano. Oh Dio! sono stato, e lo sono pur anche, talmente

Digitized by Google

occupato, che ho dovuto per fin lasciare la scuola di legge per qualche dì, e non badar punto cogli amici a segno, che ora mi trovo avere dicianove lettere, alle quali non so quando mi potrò rispondere. Oggi però ho destinato di passarmela con voi, e bastami solo un quarto d'ora da consumare col nostro Borghesi. Sarò serio più del solito, che tale mi rende una mala ipocondria, che è una settimana che mi opprime, e non mi posso levar d'attorno sì pessima compagnia. Ne' dì passati, ho avuto anche qualche piccola indisposizione, sicchè ho poi dovuto antecipare la Pasqua. Ora però mi sento bene. Vengo alla vostra.

So anch'io che l'ἔοχα de' Greci corrisponde al *prae* de' Latini, ma so anche che talvolta vuol essere ricevuto per *eximie*, *maxime*, *optime*, e che so io, come potrete vedere sù lessici. Torno a ripetervi che la iscrizzione (1) va interpretata come vi diss'io: e voi avete il torto. Quì non si è trovato alcun Sferidio, che, pure se fosse stato quel barbassoro che voi dite, avrebbe lasciata di se memoria, anzi non so che nome sia mai questo. E poi stando sù vostri insegnamenti, il verso deve spiegarsi *Novit varios mores prae Sphaeridio.* Ma che vuol dir ciò? che conobbe i varii costumi delle genti. Cappita! voi ve la siete fatta e goduta. Vi pare una bagatella quell'aggiunto *delle genti*, ma non pare già a me. Pensateci meglio, ed osservate qual sia più naturale o la mia, o la vostra spiegazione. Ma di ciò basti perora.

Voi mi fate gran coraggio per lo studio dell'Antiquaria. Ma io quanto più mi c'interno, più mi spavento. Godo, è vero, delle cognizioni che vado acquistando, ma si sgomenta il gran numero di cose che non intendo. Tuttavia non mi pento della impresa, e sebbene disperi di ottenere qualche posto onorifico presso Monna Antichità, pure mi contento, se potrò starmi nel numero de' servi, od anche fra vicarj di questi, che sapete costavano poco danaro. Intanto vado leggendo il Grutero, ed in quattro dì ho letto da capo a piedi la prima parte del primo tomo, avendo anche notato ne' miei adversarj ciò che mi è parso degno (2).

Digitized by Google

Le cose che mi avete scritte intorno alle Gestazioni mi sono riuscite carissime, e mi hanno mosso a studiare la cosa come va. Io pure ho trovati varj passi di autori a tal uopo, e per mezzo di questi ho poi fatte alcune osservazioni più copiose delle vostre. Contentatevi che io ve le mandi, e non mi state a tacciare o di seccatore e di pedante, perchè le ho fatte appunto per trascriverle a voi, e voi stesso me ne avete data occasione. *Sed ad rem.*

La voce *Gestazione* non solo si prende, come voi dite, per il luogo in cui si facevano certe sorti di corporali esercizi, come le *lavazioni* per i vasi, ne quali si lavavano (3), le *ambulazioni* e *cenazioni* per i luoghi destinati ed alla cena ed al passeggio; ma anche per lo scuotimento ed esercizio medesimo che uno fa, quando vien portato nel cocchio. A questa idea ebbero riguardo le Greche Glosse (4), quando interpretarono la Gestazione per Γυμνασία, ἀιώρα ed ἰώρα; e di questa s'intese Celso (5), quando scrisse: *Genera gestationum plura; sed tamen levissima est navi in portu vel in flumine*, col resto. Ed in tal modo fu presa la voce Gestazione come la parola *Insolazione*, detta da' Greci ἡλίωσις e ἡλίασις (6), che era appunto un altro esercizio, che aveano i Romani per mantenersi bene in salute, cioè quello di sedere o giacere nel sole sì d'estate come d'inverno, ed anche di passeggiar nudi per esso, come faceva quel caro galantuomo di Spurinna (7) che voi mi avete nominato. Le Gestazioni poi erano di più specie, perchè, come dice Celso (8), altre faceansi nel porto, altre nel fiume, altre in alto mare, alcune in città, e molte in villa: le prime si facevano co'naviglj, e le due ultime colla lettica, coll'essido, collo scanno, e col veicolo, anzi anche a cavallo, come apparisce da Plinio, lib. 9, ep. 36: *Si diu iacui vel ambulavi, post somnum demum lectionemque non vehiculo, sed, quo brevius, quia velocius, equo gestor.* Lipsio (9) nega che le Gestazioni si facessero colla *sella gestatoria*, ma lo smentisce (10) Celio Aureliano, (11) che dice: *Ante cibum erit adhibenda gestatio portatoria scilicet sella* (12), et altrove: *Levem et delectabilem adhibebat gestationem, ut fertoria sella vel vel cathedra*, chiamando la sella gestatoria, ora fertoria, ora portatoria (13) nello stesso modo

Digitized by Google

che Aurel. Vitto (14), epit. c. 9, n. 15, chiamò *Vectazioni* le Gestazioni. E poi lo stesso Lipsio alla lettera II della centuria terza, in cui parla ex professo delle Gestazioni, e riferisce anche l'iscrizzione del Grutero (15), dice che alla sella gestatoria era simile lo *scanno*, perchè si in questo come nell'altra si stava sedendo (16); ma Celso ripone lo scanno fra gli arnesi, che si usavano per le Gestazioni. Se poi lo scanno, e per conseguenza la sella gestatoria fosse tirata da bestie, o portata da uomini, io non vi saprei dire. Per altro, pare più credibile che a queste due cose fossero sottoposti gli animali, giacchè diversamente sarebbe stato un essercizio molto milenso e poco giovevole. Di più, vediamo che gli autori, parlandoci di gestazioni, fanno sempre memoria di essedo, di veicolo, di lettica, di ruote, di cavalli, e di muli. Ne volete essempj: leggete Marziale al lib. 1, epigr. 12, e al lib. 4, epigr. 64; Sueton. in Tib. Claud. 33, e in Galba 8; Seneca, alla lettera 122, e Plinio in più luoghi delle sue epistole (17). Anzi permettete che a cavalli ed a muli, co quali si facevano le gestazioni, io aggiunga anche le capre, giacchè trovo che di queste facea uso nelle sue gestazioni un bell'amore deriso facetamente da Marziale nel lib. 4, epigr. 52:

Gestari iunctis nisi desinas, Aedile (18), capris,
Qui modo ficus eras, iam caprificus eris.

Tuttavia la ragione che vi ho addotta per farvi credere più probabile che la sella gestatoria fosse tirata da bestie, anzi che da servi, non è tale che vi debba persuadere; perchè ponendo Celso, come vi ho accennato, fra le gestazioni salubri quelle fatte nel porto e nel fiume colla nave, come non vi si dovranno riporre anche le fatte in portantina? nella quale uno non è scosso ne più ne meno di quello lo sia stando sopra un naviglio: il moto veramente sarà pochissimo, ma pure per certe persone nominate da quel' eccellente medico, sarà utilissimo. Perchè poi le gestazioni terrestri si potessero fare commodamente in tempo d'estate e d'inverno, aveano i Romani due camini destinati per esse, uno

Digitized by Google

scoperto e l'altro coperto, questo chiuso da portici, e quello circondato con bella leggiadria da alberi per lo più infruttuosi, come sapete, e come ci dimostra oltre Giuliano (19), che voi mi avete prodotto, la legge 10 de' Digesti al lib. 43, tit. 24 (20), che dice: *Si quis vi, aut clam arbores non frugiferas ceciderit, veluti cupressus, domino dumtaxat competit interdictum. Sed si amoenitas quaedam ex hujusmodi arboribus praestetur, potest dici et fructuarii interesse propter voluptatem et gestationem et esse huic interdicto locum.* Ulpiano (21) ancora parlando dell' usufrutto, si esprime in questi termini: *Ut si forte voluptuare fuit praedium, viridaria, vel gestationes vel ambulationes arboribus infructuosis opacas atque amoenas non debebit deticere;* et Plinio, in una lettera del libro secondo (22): *Gestatio buxo atque rore marino ambitur.* Di queste due spezie di camini, ne quali si facevano le gestazioni, sentite come parla Gioven. alla satira 4, ver. 5:

> Quid refert igitur quantis iumenta fatiget
> Porticibus? quanta nemorum vectetur in umbra?

e nella sat. 7, vers. 180:

> Balnea sexcentis et pluris porticus in qua
> Gestetur dominus, quoties pluit; anne serenum
> Exspectet, spargatque luto iumenta recenti?

Lipsio crede che la struttura di cotesti portici fosse per lo più circolare di figura (23), dicendo Plinio nel luogo adotto di sopra *rore marino ambitur*, ed al lib. 5, ep. 6: *Gestatio in modum circi, quae buxum multiformem* etc. (24), e tale ce la dimostrano le due note iscrizioni del Grutero (25). Lipsio assegna ancora una ragione per ciò, ed è che essendo di tal simetria il porticato, maggiore era la gestatione in poco spazio di luogo, e ritornando come in se non v'era bisogna di perder tempo in far rivoltare addietro il cocchio. Non penso però che le gestazioni si facessero sempre in luoghi destinati a tale effetto (26), ma credo che tutte le serade e siti aperti fossero atti a ciò. Plinio quando si ritrovava in una villa, si esser-

Digitized by Google

citava nelle gestazioni sopra il lido, come ci mostra alla let. 7 del lib. 9, nella quale, parlando di due suoi villaggi, e de commodi e differenze che v'erano fra essi, giacchè uno era posto in collina e l'altro in pianura, dice: *Illic recta gestatio longo limite super littus extenditur, hic spatiosissimo xysto leviter inflectitur.* E Marziale, al lib. 4, ep. 64, parlando de' suoi orti, dice:

Illic Flaminiae Salariaeque
Gestator patet, essedo tacente,
Ne blando rota sit molesta somno,

sicchè le gestazioni si facevano anche nelle pubbliche vie: come appunto facciamo anche noi le nostre ambulazioni e passeggj, per le quali v'è chi a il sito a proposito e delizioso, o ne giardini o nelle ville, e v'è chi le fa per le pubbliche vie, ed anche ne' portici, come quì.

Quanto poi fossero utili al corpo le gestazioni fatte o *voluptatis* o *valetudinis caussa*, ce lo hanno dimostrato gli antichi medici, e fra gli altri Cornelio Celso (27), che scrisse un capitolo intero *De Gestatione* (28). Non si può però dire che ora sia andata in disuso, come tanti altri corporali essercizj che usavano i Romani, imperocchè i corsi ed i piccoli viaggi che noi faciamo colle carozze e con altri arnesi non sono altro che gestazioni, sebbene molto diverse da quelle de' nostri buoni vecchi, che erano assai più commode e deliziose, potendo in esse e leggere, e giuocare (29), e scrivere, e discorrere e far altre simili cose, quali noi o non potiamo fare nelle nostre gestazioni, o volendole pur fare, ci riescano disagiate.

Ma io sonomi allungato più del dovere, sicchè lascierò per altro ordinario ciò che mi resta dirvi sopra le gestazioni, facendomi anche più d'appresso alla iscrizzione. Di molte cose dette io non sono totalmente persuaso, e non lo potrete essere anche voi, sicchè scrivetemi contra ciò che dovete, che mi sarà più grato di una universale approvazione. Vi ringrazio della esatta copia mandatami della lapida di Aurelio Plebeio, e molto più per le cose eru-

Digitized by Google

dite che mi avete scritte su di essa. Che i liberti portassero il nome del manumittente, e che cotesto Aurelio fosse liberto di M. Aurelio e L. Vero, me n'era accorto già da me. Ho alcune cose anch' io da dirvi in proposito di questa iscrizzione, ma conviene che le differisca a miglior tempo, che il giorno d'oggi è ormai compito, e mi preme di dirvi qualche altra cosa in risposta del resto di vostra lettera.

Montefani vi saluta caramente e vi ringrazia perchè mi abbiate fatto communicarli le vostre osservazioni sulla iscrizzion scenica. Ma io vi dirò: sono margarite avanti ai porci. Montefani non s'intende punto di antiquaria, ed io non ho ancor potuto capire che cosa sappia. Io seguito a studiar con piacere la lingua ebraica (30), che non credo già studio per i soli ecclesiastici, come voi dite. È studio da farsi da ogni uno che abbia buon gusto nelle scienze, e sopra tutto da ogni Cristiano. Ho spiegato a quest'ora più di trenta salmi, ed oh che piacere il poter leggerli nella loro propria lingua! La Vulgata e la Greca è per lo più diversa dal testo ebraico, e per modo che pare tal volta una cosa differentissima: io non capisco un tanto divario, e sebbene il mio dottissimo maestro cerchi tal volta di soddisfare a miei dubbj ed alla mia curiosità, pure non può far tanto che io tal volta non riguardi con poco rispetto le versioni.

Passo ora a dirvi qualche cosa in risposta della vostra seconda lettera. Io carteggio di continuo e spesso col dott. Bianchi. Gli mandai tempo fa copia della iscrizzione scenica, e poi dopo gliela trascrissi colla correzzione. A questa mia seconda repplica rispose che unitamente colla mia aveva avuta lettera dal sig. principe Altieri, e da voi, nelle quali stavano altre copie di tal lapide. Quando io intesi ciò, gli scrissi che voi eravate mio vecchio amico e corrispondente, e che eravate un galantuomo, con quel che seguita. Vedete se la cosa poteva essere più naturale. Scrissi di voi prima che voi me ne aveste richiesto. Ecco un altra intelligenza di spiriti. Ho da rispondere a Bianchi, nello spaccio venturo, tornerò a parlare di voi. Ma ditemi come sta la faccenda dell'arciprete

Digitized by Google

Giovenardi? (31) Che è ciò che voi avete mandato a lui, che volete veda la pubblica luce? Se mai avete stampato, e stampate cosa alcuna, ricordatevi di me, che sono vogliosissimo di vedere le cose vostre. Gasparino (32) vi bacia ed abbraccia; se costì vi sarà pane da mangiare, spera di rivedervi in breve. Ma io quando avrò tal contento? Ho scritto al nostro Borghesi perchè si prenda la cura di riscuotere da voi ciò che avete per il mio museo, voi affidategli tutto, e fatelo con sollicitudine. Vi raccomando sopra tutto il Bulmine che mi scriveste essersi ritrovato fra vostri cavoli colla iscrizzione *Fulgur conditum* (33), la qual però non è cosa rara, avendone lette da quattro o cinque di sì fatte. Non prendete in esempio la mia pigrizia in rispondere, che vi prometto maggior diligenza in avvenire. Salutatemi il conte Rota (34), Borghesi, l'avvocato Garatoni (35), e se vi par bene, anche il vostro archimandrita. Amatemi di quel vostro buon bene, e fidatevi del mio. Datemi nuove, ma letterarie, e communicatemi qualche nuova lapida, che io non son capace di farne cattivo uso. Addio. Addio. Addio Addio.

Bologna, 4 aprile 1764.

Garatoni, sebbene ora converti co' pianeti, si diletta dell'antica sua passione, l'antichità, e gusta di quanto scrivete a Marini, cioè a lui medesimo. Vale.

Marinius tuissimus.

ANNOTATIONS.

(1) Nous n'avons pu découvrir l'inscription qui est l'objet de ces remarques; cf. la note 1 de la lettre 6.

(2) Marini fait ici allusion à ses *Adversaria Majora* (ms. 9119 de la Vaticane). Ce manuscrit est ainsi catalogué: « 9119. Adversaria majora, accedunt indices in eadem adversaria confecti anno 1766 (Adversaria minora, quae scilicet ab anno 1766 ad extremum fere vitae Marinius conscripsit, jam nuspiam apparent) ». — Signalons aussi les deux manuscrits suivants: « 9111. Marinii Adversaria alphabetico ordine digesta de vocibus, formulis, etc., in christianorum

Digitized by Google

monumentis passim obviis, item de rebus historicis mediae et recentioris aetatis. — 9117. Adversaria de romanis antiquitatibus, historia, moribus, praesertim ex legibus, ac scriptoribus inde a saeculo secundo aevi christiani (Perperam Marinius Junior titulum praescripsit: De verborum significatione) ». — Enfin, sous le numéro 9146, est conservé un exemplaire de Gruter, annoté par Marini: « Jani Gruteri inscriptiones antiquae totius orbis romani, exemplar a Josepho Scaligero nonnullis inscriptionibus ad calcem voluminis adscriptis auctum, a Gerardo Vossio et Cajetano Marinio adnotationibus et schedulis insertis illustratum ».

(3) Le ms. 9115, fol. 225 et sq. contient une copie de cette lettre, faite de la main de Marini, et parfois plus riche en références que la lettre même: ainsi, en cet endroit, Marini signale l'inscription de Gruter, 444, 8, où il est question d'une *lavatio gratuita* donnée à ses concitoyens par un personnage généreux. — En marge du folio 226 on lit une note complémentaire de Marini sur le sens de *natatio*. Ce mot ne signifie pas seulement *action de nager*, mais aussi *endroit où on se baigne*. Voy. Celse, III, 27, 1: « Si quo loco vel naturales, vel etiam manu factae tales natationes sunt, iis potissimum utendum est; praecipueque in his agitanda membra, quae maxime deficiunt: si id non est, balneum tamen prodest ». Marini signale aussi la phrase de Trebellius Pollion, *Gallieni duo*, 17: « Ibant et praefecti et magistri officiorum omnium adhibebanturque et conviviis et nationibus (*sic*) ». Mais le texte, donnée par les manuscrits B et P, est controversé: le manuscrit M donne *cœnationibus;* et l'édition Peter adopte *potationibus*.

(4) Gestatio, ἰώρα. Gestatur, γυμνάζεται. Gestor, γυμναστής. Gesto, γυμνάζομαι. Gestatio, γυμνασία. (*Glossae Latino-Graecae Pseudo-Philoxeni*, dans Goetz-Loewe, II, p. 33). — Αἰώρα, gestio. Αἰωρίζεται, gestatur (*Glossae Graeco-Latinae Pseudo-Cyrilli*, dans Goetz-Loewe, II, p. 221). — Ἑώρα, Gestatio. Ἑωρίζομαι. Gestor. Ἑωρισθῆναι, Gestandi (*Glossae Graeco-Latinae Pseudo-Cyrilli*, II, p. 321). — Γυμνασία, gestatio (*Glossae Graeco-Latinae Pseudo-Cyrilli*, II, p. 265).

(5) Le texte de Celse, II, 15 (édit. Daremberg) est: *Genera autem gestationis plura sunt... Lenissima est navi, vel in portu, vel in flumine.* Marini écrit *levissima:* il paraît citer d'après Juste-Lipse, qui donne aussi ce texte avec la variante *levissima*. Voici la fin de la phrase de Celse: « *Vehementior vel in alto, vel lectica; etiamnum acrior vehiculo* ».

(6) Celius Aurelianus, *Morb. chron.*, IV, 2: " Item solicationes, quas Graeci ἡλιώσεις vocant, adhibendae sunt „.

(7) Plin., *Ep.*, III, 1, racontant l'existence que mène Spurinna, écrit: « *Ubi hora balinei nuntiata est (est autem hieme nona, aestate octava), in sole, si caret vento, ambulat nudus* ».

Digitized by Google

(8) Celse, II, 15.

(9) Juste-Lipse, *Epistola Abrahamo Ortelio* (centuria terza, lettera 11 : t. II des *Opera omnia*, p. 231-232), est moins net à cet égard que ne le prétend Marini. Après avoir indiqué qu'il y a, *in terra*, trois modes de *gestatio* : « lectica, scamno, vehiculo », il remarque que la *gestatio*, le plus ordinairement, se pratique « in vehiculo sine essedo : et communiter valde sic utebantur, et hanc maxime intellegebant ».

(10) Dans la copie de cette lettre, conservée au manuscrit 9115 de la Vaticane (folio 226), Marini, contre l'avis de Juste-Lipse, allègue, non seulement Celius Aurelianus, mais Sénèque, *De brevitate vitae*, 12 : « Ne illos quidem inter otiosos numeraveris, qui sella se et lectica huc et illuc ferunt et ad gestationum suarum, quasi deserere illas non liceat, horas occurrunt ».

(11) De nombreux passages de Celius Aurelianus ont trait à la *gestatio*, entre autres : *Acut. morb.*, I, 11 (Haller, *Artis medicae principes*, X, p. 37) ; — *Morb. chron.*, I, 5 ; II, 1 ; V, 2 (Haller, XI, p. 81, 117 et 370).

(12) Celius Aurelianus, *Morb. chron.*, I, 1 (Haller, XI, p. 9).

(13) Celius Aurelianus, *Acut. Morb.*, I, 11 (Haller, X, p. 37), emploie aussi l'expression *sella bajulatoria*.

(14) Aur. Vict., *Epit.*, IX, 15 : « Post autem (Vespasianus) negotiis, quaecumque advenissent, auditis, exerceri vectatione, deinde requiescere ».

(15) Voy. ci-dessus, l'inscription citée dans la lettre 8.

(16) Voici le passage de Juste-Lipse, *op. cit.*, p. 231 : « In lectica jacentes fere vehebantur ; in sella sedentes, ideoque ; et scamnum dixere. Haud saepe legas. Sed in Juvenalis scholiaste veteri, huic sententiae firmamentum reperi, qui ubi Juvenalis dixerat : *strata positus longaque cathedra*, interpretatus est : *Cervicalibus stratis, scamnum dicit.* Ergo eo auctore, idem scamnum quod cathedra sive sella ».

(17) Martial, I, 12, v. 8 : *Gestatus bijugis Regulus esset equis.* — Martial, IV, 64, v. 18-20 :

Illinc Flaminiae Salariaeque
Gestator patet essedo tacente,
Ne blando rota sit molesta somno.

Suét., *Claud.*, 33 : *Solitus etiam in gestatione ludere, ita essedo alveoque adaptatis ne lusus confunderetur.* — Suét., *Galba*, 8 : *Ne ad gestandum quidem unquam iter ingressus quam ut secum vehiculo proximo decies sestertium in auro efferret.* — Sénèque, *Ep.* 122 (XX, 5) : *Quaero circa horam octavam noctis, quid sibi ille sonus rotarum vellet : gestari dicitur.*

Digitized by Google

(18) L'édition Friedländer donne : *nisi desinis, Hedile.*

(19) Nous avons vu plus haut, n. 9 de la lettre 6, que ce texte, attribué par Bianchi à Julien, est en réalité d'Ulpien ; quelques lignes plus bas, du reste, Marini le répète en l'attribuant à Ulpien (voy. ci-dessous, note 21).

(20) Ce texte du Digeste est emprunté au jurisconsulte Paul (*libro sexagesimo septimo ad edictum*). Il faut lire : legge 16 (Marini écrit 10 par erreur).

(21) *Dig.*, VII, 1, 13, 4 : *Ulpianus libro octavo decimo ad Sabinum.* Le texte exact est le suivant : *Et si forte voluptarium fuit praedium, virdaria vel gestationes vel deambulationes arboribus infructuosis opacas atque amœnas habens, non debebit dejicere.*

(22) Pline, *Ep.*, II, 17, 14. Le texte exact est : *Gestatio buxo aut rore marino, ubi deficit buxus, ambitur.*

(23) Juste-Lipse, *op. cit.*, p. 233 : « Eae porticus, fortasse et viridaria, plerumque rotundae, et in orbem ibant. Quare? quia in exiguo spatio scilicet, amplior ita vectatio, continens et recurrens. Plinius indicavit, cum dixit : *Rore marino ambitur.* Ergo ambitus fuit : et clarius, inscriptio haec marmoris, ubi et magnitudo porticus expressa ».

(24) Voy. note 10 de la lettre 6.

(25) Voyez ci-dessus, dans la lettre 3 et à la note 17 de la lettre 6, le texte de ces deux inscriptions.

(26) Cf. Juste-Lipse, *op. cit.*, p. 233 : « Noto denique solum ipsum in his arte factum et duratum fuisse leviter, ut et concussio levior esset, nec rotae inaequabiliter imprimerentur ».

(27) Marini fait allusion au chapitre XV du livre 2. Celse, d'ailleurs, revient en d'autres endroits sur la *gestatio*, p. ex. III, 27 (chapitre *De resolutione nervorum*) : « Paulatim ad exercitationes revertendum est... Si id crurum imbecillitas prohibet, vel gestetur, vel motu lecti concutiatur.... In ipso potissimum (nervorum) dolore utendum gestatione vehementi est ».

(28) Ici Marini ajoute en marge, dans la copie conservée au Vatican (9115, fol. 226) : « È trovo che Seneca si straccava e assaticava tanto nella gestazione, quanto avrebbe fatto nell' ambulazione, dicendo nell'epist. 55 : *A gestatione cum maxime redeo non minus fatigatus quam si tantum ambulassem quantum sedi. Labor enim est diu ferri.* Sicche voi vedete che bello esercizio era questo, e quanto salubre ». Il cite encore *Dig.*, XL, 2, 7 (texte qui atteste que lorsque le préteur est sorti *gestandi causa*, on peut, si on le rencontre, affranchir l'esclave en sa présence) ; — *Dig.*, VII, 8, 13 ; — *Dig.*, XXXIV, 1, 14.

(29) Le passage de Suét., *Claude*, 33, cité ci-dessus, n. 17, prouve qu'on pouvait jouer durant la *gestatio*.

Digitized by Google

(30) Voy. ci-dessus, n. 3 de la lettre 6.

(31) Sur Giovenardi, voy. ci-dessus, n. 5 de la lettre 1.

(32) Il s'agit vraisemblablement soit de Gasparo Garatoni (voy. n. 6 de la lettre 1, soit du *signor Gaspero* (voy. n. 16 de la la lettre 2).

(33) Toutes les inscriptions de ce genre ont été rassemblées par Mommsen, *Berichte der sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften, Philologische-historische Klasse*, 1849, p. 292. On trouvera dans Marquardt, *Le culte chez les Romains*, I, p. 313, n. 4, l'indication des inscriptions *Fulgur conditum* récemment découvertes.

(34) Sur Rota, voy. ci-dessus, n. 2 de la lettre 1.

(35) L'avocat Jean Félix Garatoni était l'oncle de Gasparo Garatoni. En 1769, il fut chargé avec Gaetano Marini par les habitants de Santarcangelo de féliciter Ganganelli, natif de cette ville, devenu pape sous le nom de Clément XIV: les documents relatifs à cette démarche sont ressemblés dans les *Aneddoti*, p. 150-156. Jean-Félix Garatoni mourut en 1775; on en lit la nouvelle dans une lettre de Marini à Giovanni Fantuzzi, écrite entre le 8 avril et le 13 mai 1775; Marini y parle de l'« antica e veramente cordiale amicizia » qui l'unissait à l'avocat Garatoni.

VIII.

Bologna, 20 aprile 1764.

Amico carissimo,

Eccomi a voi di nuovo con una infinità di chiacchere, e tutte sopra l'iscrizzione scenica; se ho tempo, vi dirò anche qualche altra cosa sopra le Gestazioni, come promisi di fare, che se nò *ad alium tabellarium*. Le vostre osservazioni fatte alla lapida di Aurelio hanno data occasione a me di fare le mie, le quali tutte hanno battuta quella strada che voi avete aperta. Ve le comunicherò con quella libertà ed anche trascuratezza che deve usar uno trattando coll'amico, ed io con voi sopratutto. *Sed ad rem.*

Io non vi accordo così di leggieri che l'Aurelio nominato nel Grutero alla iscriz[e] 6, pag. 1089 (1), sia lo stesso che il nostro, giacchè quello ha il cognome di *Plebeianus*, e non mica *Plebeius*, come voi mi avete scritto. Ciò però nulla importa. Voi v'ingan-

Digitized by Google

nate di molto, se credete che presso i Romani la voce *locator* significasse lo stesso che *manceps*, *redemptor*, *conductor*, e che io so. Sapete che divario v'è fra loro? quello appunto che passa fra l'agente e il paziente: giacchè *locator*, come diffiniscano i dotti giureconsulti, *est qui aliquid utendum faciendumve dat; conductor, qui aliquid utendum faciendumve suscipit.* Il termine *locator* è relativo al *conductor*, al *manceps*, al *redemptor*, al *colonus*, all'*inquilinus*, i quali nomi però non sono così generali come il *locator*, significando ciascuno una cosa particolare e diversa dall'altra, come potrete sapere. Plauto nel prologo dell'Asinaria (2), in quel verso che voi avete citato:

Gregique huic et dominis atque conductoribus

mostra la differenza ch'io vi ho accennata, comentando Grutero contra il parre del Lambino (3), e dicendo che il nome *conductoribus de iis capiendum est, qui ludos exhibent, quique histrionum operam conduxerant.* In somma questi *conductores* erano i veri appaltatori, osiano i nostri impressarj, ciò che non fu Aurelio (4), al quale si spettava l'appaltare le opere de' scenici suoi compagni, e non prenderle egli sopra di se. Un altro divario poi credo che fosse fra i conductori e locatori delle opere sceniche, e cioè che i primi, a differenza de' secondi, non fossero persone *de grege*, o sceniche, come non lo sono neppur ora i nostri. I comici, come sapete, vendevano e davano, dirò così, in affitto la loro opera teatrale, come afferma Ulpiano nella *l. 2. D.* (5). *De his qui notant. infam.* e come facevano anche i bestiarj e gli arenarj, che *locabant operas suas, ut cum bestiis pugnarent*, onde trovo che costoro vengano chiamati *locati ad mortem, ad cultrum* (6), ed anche *funera sua vendentes*. Perchè poi ogni corpo ha un capo che lo rappresenta e tratta gli affari communi, così il corpo de' nostri scenici latini avea per capo Aurelio Plebeio, che era quello a cui si spettava trattare gli accordi di affitto per le opere de' compagni, come spettava anche a quel Calopio del Grutero (7) e a quell'altro non so chi del Muratori. E che ciò si

Digitized by Google

appartenesse a Aurelio, oltrechè ce lo dice chiaramente il marmo, si potrebbe anche dedurre dall'essere egli stato maestro della compagnia. Quasi tutte le società aveano i loro maestri (8), che Cicerone chiama anche Prefetti: questi governavano tutti gl' interessi della loro società, tenevano i conti, e presiedevano alle raunanze de' compagni. Tullio nelle Verrine (9) nomina un *magister scripturae*, ed un altro *magister societatis publicanorum* (10); nelle lettere chiama P. Rutilio *magister societatis Bithinicae* (11), e nella Planciana fa menzione di P. Crasso, maestro di molte società (12). Nel Gudio (13), p. 51, 1, si nomina un *magister colleg.*, alla p. 46, 2 (14), un *magister corporum lutorum* (15), et p. 27, 1, *magist. Gerulan I. coll.* (16).

Circa la voce *diurno*, voi mi citate altre due iscrizzioni del Grutero (17) che portano tal nome, ma non mi dite che cosa significhi. Io vi confesso che ho scartabellati più libri per avere qualche spegazione di ciò, ma non mi è venuto fatto di ritrovare parola. E quando non si voglia dire che Aurelio appaltasse le opere diurne de' suoi comici, cioè le sole comedie che essi recitavano di giorno, io non so che mi pensare. Ma usava poi veramente presso i Romani recitar comedie e di giorno e di notte? (18) Io di ciò non mi ricordo aver mai letta cosa alcuna, sicchè voi mi potreste dar qualche lume intorno a questo punto, senza che io abbia a cercarli ne' libri. Per altro dal Funambolo che levò l'udienza all'*Ecira* vengo in chiaro che le comedie si recitassero di giorno, anzi che si facessero tal volta anche la mattina assai per tempo; me ne fa fede Cicerone nella lettera scritta a Mario, che è la prima del lib. VII (19), in cui dice: *Quin.... per eos dies matutina tempora lectiunculis consumpseris, cum illi interea qui te istic reliquerunt, spectarent communes mimos semisomni.* Certo è che se i Romani avevano le comedie diurne e notturne, la spiegazione che io ho data al *locatori diurno* è molto naturale, ed azarderei anche di spiegare che cosa fossero li *archimimi diurni* (20) nominati nelle lapide. Eccovi un testo di Giulio Paulo giureconsulto, tolto dal tit. 18 del lib. 2 *Sentent. Recept.*, sebbene non troppo a

Digitized by Google

proposito: *Homo liber..... operas suas diurnas nocturnasque locare potest* (21). Trovo poi anche che la voce *diurnum* si è presa tal volta dagli scrittori sostantivamente in significato di paga giornaliera (22), che si dava a servi o ad altri, la quale da Marziale, nell'epigr. ultimo del lib. 11, fu detta anche *diarium* (23). Ma ciò che a che fare col resto? Lasciamo adunque di parlare su cosa molto oscura (24), almeno per ora, e passiamo ad altro.

Io non ho potuto trovare il procuratore de' Mimi che voi scriveste nominarsi nel Grut. 804, 9; trovo bensì alla pag. 331, 4, (25), un *procurator ab. scaen. theat.*, ed alla pag. 42. 5 (26), e 331, 3, un *procurat. summi . choragi* (27). Cappita! Voi siete molto franco nel leggere i frammenti delle lapidi. Ma non so se abbiate colpito il segno nel *manomissori gregum domus augg.* Lascio stare l'O per V, per persuadermi il qual cambiamento non occorreva l'autorità di Lipsio, bastandomi quella di Quintiliano nel lib. 1, cap. 4 *Institut.* (28), e mostrandomelo ad evidenza le monete di alcune colonie, quelle di G. Cesare, ed alcuni danari delle genti romane, per tacere de' marmi. La mia difficoltà è tutta nel dubitare che i scenici avessero l'autorità di manomettere. Ma voi direte: signore legale, che volete di più? V'ho pur adotta una legge patentissima de' Digesti, che da licenza da manomettere a tutti quanti i collegj? Eh amico, ciò va benissimo; anzi volete voi un'altra prova di ciò? Osservate il lib. 38 de' Digesti, e troverete il titolo *De libertis universitatum* (29). Che vuol dir ciò? E non venite voi in chiaro da questo solo epigramma del gius che avevano le università ed i collegj di far liberi i servi? Il dubbio torna qui, ed è il credere che i scenici non godessero tal privilegio. M. Aurelio Antonino il concesse a collegj approvati dall'autorità pubblica, e che si univano lecitamente dicendo: *omnibus collegiis quibus coeundi jus est.* Le leggi delle XII Tavole (30) proibivano le adunanze notturne, e la legge Gabinia (31) si oppose non solo alle notturne, ma alle diurne altresì, lasciando libere soltanto quelle de' collegj approvati. Ma i comici avevano un collegio sì fatto? Io non posso crederlo, e sentite quanti ri-

Digitized by Google

flessi mi muovano a ciò? La storia della fondazione e progressi de' collegj è notissima, ed ognun sa quanto biasimo riportasse Clodio (32), il quale, oltre l'aver voluto rimetter in piedi varj collegj aboliti sotto il consolato di L. Cecilio e Qu. Marcio (33), volle fondarne anche de' nuovi composti di gentaglia vile, di servi, e per sino di peregrini, come ci attesta una iscrizione presso il Reines Cl. I, p. 160 (34). I scenici erano persone disoneste, da nulla, e per lo più di condizione servile e peregrina, onde potrebb'essere che sotto Clodio fossero anch'essi giunti al merito di avere i loro collegj. Ma in tale supposizione credete voi che i comici potessero vantarsi di ciò per molto tempo? anzi per pochissimo; giacchè Cesare (35), e poco dopo Augusto cacciarono a terra tutti i collegj rimessi in piedi da Clodio, ed anche gl'istituiti di fresco, non lasciandone intatti che pochi, e quelli di antichissima fondazione, senza quali sembrava non potesse stare la Romana Repubblica. A questi soli diedero il permesso delle raunanze e congregazioni, onde non è meraviglia, se dopo d'allora di ciò tanto si pregiarano le università superstiti, che resero formola volgare ed usatissima, quella di chiamare ne' monumenti i proprj collegj *licite coeuntia* o *quibus ex S. C. coire licet,* come potrete osservare praticato costantemente nelle iscrizioni portate dal Grutero alle pagine 175. 8, 391. 1, 399. 4, 431. 1, 432. 1 e 437. 2 (36). I privilegi si danno alle persone di garbo, utili alla società e meritevoli, spezialmente trattandosi di conceder loro ciò che è proprio del solo Prencipe, come lo era appunto la facoltà di manomettere. Vi pare che gl'istrioni fossero degni di tal favore? gl'istrioni dico, che nelle leggi de' Romani (checchè si fosse presso i Greci) erano chiamati *personae inhonestae, turpes, infames, et qui sibi illas sociabant immemores honestatis?* a quali era proibito l'*usus sellarum et sedendi et conveniendi in publicum* (37)? che, oltre l'essere privi dell'onore dovuto a tutti i cittadini Romani, erano anche rimossi dalle tribù e dalla milizia? E poi, se per lo più i comici, come vi ho detto, erano servi, o liberti, o peregrini, o per lo meno i più vili che fossero fra la plebe (perchè qual'era

Digitized by Google

quel galantuomo ingenuo e cittadino Romano, che volesse farsi istrione, dovendo poi essere rimosso dalla tribù e dal gius di procacciarsi gli stipendj militando?) è credibile che costoro potessero avere il permesso di dare ad altrui la libertà, di cui la più parte di essi abbisognava? Ma e non vi sovviene il *nemo dat quod non habet*, tanto celebre nelle scuole? Di più, nel caso nostro, volendo noi amettere la vostra lezione, bisogna credere che Aurelio manomettesse i servi da se senza dipendere per niente da compagni. Ma la legge è chiara, e dà la facoltà di manomettere al collegio in corpo, e non ad un solo del collegio. Io conosco di aver detto a questo proposito più cose di quello faceva mestieri; ma vi dirò, scrivo in un sommo ozio e quiete, quale è appunto quella che fra l'anno stando in città godo nel Venerdì Santo e in parte del Sabato seguente, nel qual tempo non mi danno noja e disturbo le campane, che a miei orecchi sono ogetti odiosissimi, e che io riguardo come strumenti perturbatori dell'umano riposo e tranquillità.

Ma ritorniamo alla nostra lapida. Se voi mi chiedeste che cosa pensi di supplire a quel MANO...., io vi risponderò francamente che no 'l so; ed amo meglio di confessare in ciò la mia ignoranza, che dir cosa la quale non sia vera del tutto. Vi dirò bene che sono più propenso a leggere *gregum doctori* che DOMVS, essendovi sito bastevole nel sasso, ed intendendo con tal voce, che Aurelio fosse direttore e precettore de' comici, destinando a ciascun di loro le parti proprie, ed istruendoli nell'azione. Nelle lapidi si fa menzione di più dottori, così oltre il *doctor mirmillonum* del Muratori (38), da voi suggeritomi, trovo nel Rein. Cl. 11, n. 128, un *doctor librarius* (39), nelle *Miscellanee* dello Sponio (40) sect. 7, un *doctor sagittarius*, e Valer. Mass. lib. II, cap. 3 (41), nomina i *doctores gladiatorum*, che erano gli stessi che i lanisti (42). Che i scenici finalmente si chiamassero *greges*, voi me lo avete provato eruditamente, e in questo sono dalla vostra. È però vero che, oltre il corpo de' comici, tutte le fazzioni, le società e truppe di gente si chiamavano con tal nome; così negli autori antichi e nelle iscrizzioni occorrono spesso *greges agitatorum, aurigarum; grex*

Digitized by Google

russata; greges amicorum, philosophorum; grex pierius, castalidus; grex togatus, capillatus; grex hominum honestissimorum, item improborum; grex puellarum; grex sacerdotum Cybeles (43), ed altri essempj sì fatti, da quali apparisce che il nome *grex* si prende promiscuamente e in buona e in cattiva parte (44), contra il parere di Bianchi, che mi scrisse, tempo fa, che *grex* si diceva soltanto delle compagnie de' scenici, e di altri sì fatti birbanti, e che corrisponde all'italiano *mandria, branco* e *punta.* A testi poi adotti da voi, ne' quali si nomina il corpo de' scenici *grex*, contentatevi che io ve ne accenni un altro di Petronio, *Satirico* (45), come diceva quel cotale: *Grex agit in scena mimum.*

E con questo io termino la mia lunga filateria, che vi avrà seccato, e stancato ed annoiato. Se aveste qualche essempio con cui provarmi che altre società sieno state chiamate *respublicae* (46), communicatemelo, che ne avrò piacere sommo, come ne avrò anche moltissimo se mi scriverete a lungo sopra le cose da me scrittevi, e sopratutto se mi farete una censura come va, e tutta degna di voi e dell'amicizia nostra.

Gasparino vi abbraccia e dice di non potervi rispondere per ora, aspettando certe notizie da altre parti, che gli ponno servire per la risposta. Tuttavia egli ora è contento di star quì, e non aveva bisogno di tante ragioni per restar persuaso del vero. Pensate quanto mi dispiaccia perdere un tal amico e contubernale, con cui ho spesi e consummati tanti giorni di mia vita. E giacchè non posso ora desiderare di tenerli compagnia in cotesto viaggio, possa almeno seguirlo fra non molto, e possa anch'io venire una volta alla patria commune, a Roma, che è l'unico ogetto de' miei studj e desiderj.

Come vi tratta ora la fame (47)? E venuto grano, o cominciate a farla da antropofagi? Augusto, comme narra Suetonio (48), in una grande carestia, cacciò di Roma molte famiglie gregarie e pellegrine, e parte anche de' servi; e perchè non si prendano ora le stesse risoluzioni? Ma a quel che sento, il male viene da capi; onde ebbe ragione di dirmi Bianchi col segretario fiorentino

Digitized by Google

che i preti hanno un bel stato, ma con sudetti, ch'essi non governano, ne diffendano. Salutatemi il sig. avvoc° Garatoni, il sig. Borghesi ed Amaduzzi, ed a questi due ultimi mostrate, se così vi piace, questa mia.

Addio, il mio caro D. Isidoro, a rivedervi fra pochi dì con altra lettera erudita, *si dis placet.* — Marinius tuissimus.

ANNOTATIONS.

(1) Cf. ci-dessus, n. 26 de la lettre 6.

(2) Plaute, *Asinaria,* prologue, v. 3.

(3) Lambin, dans son édition de Plaute (Cologne, 1577), p. 60, explique : *Conductoribus, iis qui conduxerunt ornamenta, aedilibus.* — Gruter combat cette interprétation : *Hoc quoque male Lambinus accipit, de iis qui conduxerunt ornamenta, aedilibus. Immo vero de iis capiendum qui ludos exhibent, quique histrionum operam conduxerunt* (*M. Acci Plauti Comoediae ex recognitione Jani Gruteri. Accedunt commentarii Fridrici Taubmanni,* 1621, p. 96).

(4) Dans ses notes (ms. 9215, fol. 180), Marini développe comme il suit cette distinction un peu subtile : « Satis patet *conductores* nostris *appaltatori,* vulgo *impressari delle comedie* respondisse, quo munere haudquaquam functus Aurelius, qui operas scenicorum sibi addictorum locabat, et vero eas ipse in se suscipiebat. Ceterum arbitror conductores operum scaenicorum fuisse ut plurimum aediles cum locatores essent quidam de grege, uno verbo apparet Aurelius diversus omnino fuisse a conductoribus quod dominus gregis etiam esset. Cum enim videas Plautum (*Asin., Prol.*) diversos fecisse dominos, a conductoribus, itaque cum dominus ejus corporis esset, recte de eo disponebat ad libitum, ideoque cui, et quanti voluerat, illius operas locabat ».

(5) *Dig.,* III, 2, 2 : « Ulpianus libro sexto ad edictum. Ait praetor : qui in scenam prodierit, infamis est. Scaena est, ut Labeo definit, quae ludorum faciendorum causa quolibet loco, ubi quis consistat moveaturque spectaculum sui praebiturus, posita sit in publico privatove vel in vico, quo tamen loco passim homines spectaculi causa admittantur. Eos enim, qui quaestus causa in certamina descendunt et omnes propter praemium in scaenam prodeuntes famosos esse Pegasus et Nerva filius responderunt ». — Cf. un texte de Papinien, *Dig.,* XLVIII, 5, 10 : « Mulier quae operas suas in scaenam locavit ».

(6) Sénèque, *Ep.* 87 : « Hic, inter illos apparatus delicatos qui cum maxime dubitat, utrum se ad gladium locet an ad cultrum ».

Digitized by Google

Dans son édition de Sénèque (p. 561, n. 16), Juste-Lipse explique: « utrum auctoret se et faciat gladiatorem, an bestiarium ». — Cf. Tert., *Ad Nationes*, I, 14: « Judaeus, utique magis post bestiarum morsus, ad quas se locando quotidie toto jam corpore decutit.... ».

(7) Marini fait allusion aux inscriptions de Calopodius et Gavius Armonius, citées ci-dessus, n. 27 et 28 de la lettre 6.

(8) Au folio 190 du ms. 9115 de la Vaticane, on trouve, au sujet des *magistri*, de nombreuses références recueillies par Marini. Il faut consulter sur cette question l'ouvrage cité de Liebenam, p. 223.

(9) Cic., *Verr.*, II, 3, 71, 167: « Misit litteras in Siciliam ad Carpinatium, quum esset magister scripturae et sex publicorum ».

(10) Cic., *Verr.*, II, 2, 74, 182: il est question des *magistri societatis publicanorum*.

(11) Cic., *Ad Famil.*, XIII, 9, 2, mentionne la *Bithynica societas* et *P. Rupilius P. f. Men.*, qui était *magister in ea societate*.

(12) Cic., *Pro Plancio*, 13: le père de Plancius était *plurimarum societatum magister*.

(13) Marquardi Gudii, *Inscriptiones antiquae, cum graecae, tum latinae, a Jo. Koolio digestae, et a Fr. Hesselio editae*. Leovardiae, 1731, in-fol.

(14) Gudius, p. 51, 1. Inscr. du forum de Rome, due à Ligorio: « M. Bullonius Evodus, magister coll. fabrorum dendroph. et centon. et tignarior. » = *C. I. L.*, VI, *Inscr. falsae*, 578 *.

(15) Gudius, p. 46, 2. Inscr. d'Aretium, due à Ligorio: « L. Magilius L. f. Gallus mag. corp. lutorum ».

(16) Gudius, p. 27, 1. Inscr. de Rome, due à Ligorio = *C. I. L.*, VI, *Inscriptiones falsae*, 188 *.

(17) Voy. ci-dessus, aux notes 29 et 30 de la lettre 6, ces deux inscriptions. — Ce mot *diurno* a beaucoup préoccupé Marini, comme en témoignent les notes qu'il a laissées à ce sujet (manuscrit 9115, folios 187 et suiv.). Nous ferons dans la suite quelques emprunts à ces notes.

(18) Marini (ms. 9115, fol. 187) rassemble les divers textes qui peuvent contribuer à la solution de cette question. C'est spécialement au sujet des combats de gladiateurs que les auteurs lui fournissent quelques indications: il rapproche Suétone, *Claude*, 34, Dion Cassius, LX, 13, et Tertullien, *Apologétique*, 15, et, pour le commentaire de ces textes, tous trois relatifs aux *gladiatores meridiani*, il renvoie à Juste Lipse, *Saturnales*, livre II, chap. 15. Un texte d'Ammien, XIV, 6, 25, l'amène à conclure que les courses du cirque avaient lieu à toute heure du jour. Des textes de saint Chrysostome et de saint Basile attestent qu'il en était de même, dans les villes d'Orient, pour les divertissements scéniques de toutes sortes.

(19) Cicéron, *Ad Famil.*, VII, 1, 1 (lettre à Marius, de l'an 699).

Digitized by Google

(20) Gruter, 1089, 6 = *C. I. L.*, XIV, 2408. Voy. ci-dessus, n. 26 et 29 de la lettre 6.

(21) Paul, *Sent.*, II, 18, 1: « De locato et conducto. Homo liber, qui statum suum in potestate habet, et pejorem eam et meliorem facere potest: atque ideo operas suas diurnas nocturnasque locat ». — Cf. *Dig.*, XXXIII, 1, 2: « Si diurnas operas Stichi (heres) dare damnatus non a mane sed a sexta diei hora dat, totius diei nomine tenetur » (texte de Pomponius).

(22) Sen., *Ep.* 80: « Ille qui superbus atque impotens et fiducia virium tumidus ait: quod nisi quieris, Menelae, hac dextra occides, diurnum accipit, in centunculo dormit ». — *Dig.*, XXVI, 7, 47 (texte de Scaevola): « Quantum autem filio meo diurnum sufficiat, Marina et Januaria aestimabunt ».

(23) Martial, XI, 108, v. 3: « Sed Lupus usuram puerique diaria poscunt ».

(24) Marini, dans ses notes (ms. 9115, fol. 187 et 188), renvoie encore, pour le sens de *diurnus*, aux expressions: *diurnus fur* (Cic., *Pro Milone*, 9; *Leg. Mos. et Rom.*, I, 8, 4); *diurnum oleum* (Spart., *Sept. Sev.*, 1, d'après la correction de Casaubon).

(25) Gruter, 331, 4: « L. Surredi .... procuratori ab scaen. theat. » (Inscription de Terracine: « E schedis Metelli Gutenstenius: plenius quam Panvinianae) » = Orelli, 2637. Hirschfeld, *Untersuchungen*, p. 177, n. 3, signale cette inscription comme fausse.

(26) Gruter, 42, 5. L'inscr. est de Rome (Esquilin): « Herculi et Silvano ex voto Trophimianus || ave lib proc summi choragi || cum Chia (*ou* Celia) coniuge ». = Orelli, 12. Sur le sens de cette expression, voy. Hirschfeld, *Untersuchungen*, p. 182 et suiv.

(27) Gruter, 331, 3. L'inscription est de Rome: PROC · SVMMI · CHOR. Elle est publiée, plus complète, par le même Gruter, 1089, 8. On la trouve au *Corpus*, VI, 10083): « Habe · Marce · dulcis *anima* || adjut · proc · summi chor*agi* || Marcus piissimo · patri.

(28) Quintilien, I, 4, 16: « Quid O atque U permutatae invicem, ut Hecoba et notrix Culcidis et Pulixena scriberentur, ac, ne in Graecis id tantum notetur, dederont ac probaveront?

(29) C'est le titre 3 du livre XXXVIII. Il ne renferme qu'un paragraphe, tiré d'Ulpien, et relatif au droit des municipes sur les biens de leurs affranchis.

(30) Le texte des Douze Tables était: *ne quis in urbe cœtus nocturnos agitet* (*Porcii Latronis in L. Catilinam declam.*, publié à la suite de Salluste, édit. de 1588, Venise, p. 218).

(31) Le texte de la loi Gabinia était: *qui contiones ullas clandestinas in urbe conflaverit, more majorum capitali supplicio multetur* (même référence que pour le texte précédent).

Digitized by Google

(32) Sur les associations établies par Clodius, voy. Cic., *Pro Sestio*, 15, 34, et 25, 55; — *Pro domo*, 5, 13; — *In Pisonem*, 4, 9; — Asconius, commentaire de ce dernier passage.

(33) Marini rapporte l'abolition de ces collèges au consulat de L. Caecilius et Q. Marcius, c. à d. à l'année 68. Le texte de Cicéron, *In Pisonem*, 4, 8, qui donne les noms de ces consuls, est très-corrompu: on lit *L. Luscellium, C. Marium*. La conjecture *L. Caecilio* est de Hotman. Mommsen, *De collegiis*, p. 73-74, et Liebenam, *Zur Geschichte und Organisation des römischen Vereinswesens*, p. 20-24, repoussent cette conjecture, et, s'appuyant sur deux textes d'Asconius, rapportent la dite mesure au consulat de L. Julius et C. Marcius, c. à d. à l'année 64.

(34) Reinesius, *Syntagma inscriptionum antiquarum, cum primis Romae veteris, quarum omissa est recensio in Gruteri opere, cum comment.* Leipzig, 1682, in-fol. L'inscription porte cette mention: *In agro Vorburgano, qui putatur Forum Adriani.* Elle est ainsi conçue: *In h · d · d · || genio colle || gi peregr · || Ulp · Decem || ber et Vere || cund · Cor || nutus · d · d.* Elle se trouve dans Brambach, *Corpus Inscriptionum Rhenanarum*, 11. Marini se trompe sur la nature de ce collège de *peregrini*. C'était un collège de soldats (voy. Liebenam, *op. cit.*, p. 301).

(35) Suet., *Caes.*, 42: « Caesar cuncta collegia praeter antiquitus constituta distraxit ». — Suet., *Oct.*, 32: « Collegia praeter antiqua et legitima dissolvit ».

(36) Gruter, 175, 8: Inscr. de Ti. Claudius Chresimus; on y lit: *Collegio dendrophor · Romanor · quibus ex s · c · coire licet.* L'inscr. est dans Orelli, 4075. — *Ibid.*, 39, 1: Inscr. de Ti. Claudius Severus (Rome): *corporis piscatorum et urinatorum totius alv · Tiber · quibus ex sc · coire licet.* — *Ibid.*, 399, 4. Inscr. de C. Ulattius Meleager (Lyon): *patrono omnium corp · Lug · licite coeuntium* (= Boissieu, *Inscr. de Lyon*, p. 246). — *Ibid.*, 431, 1. Inscr. de Sex. Ligurius Marinus (Lyon): *omnib · corporib · Lug · licite coeuntibus* (= Allmer et Dissard, *Inscr. du musée de Lyon*, tome II, n° 144). — *Ibid.*, 432, 1. Inscr. de Casinum: *collegium fabrum quib · ex s · c · coire licet.* (= *C. I. L.*, X, 5198). — *Ibid.*, 437, 2. Inscr. de P. Martius Philippus (Ostie): *Corpus fabrum navalium Ostiens · quibus ex s · c · coire licet.* (= *C. I. L.*, XIV, 169).

(37) Dans ses notes (ms. 9115, fol. 192), Marini, au sujet de la réputation des comédiens, renvoie à Giorgi, *Antiquae inscriptionis explanatio in qua de locatoribus scenicorum disceptatur*, chap. 7 et 8 (tome II des *Symbolae Gorianae*, Florence, 1748).

(38) Voy. ci-dessus, n. 43 de la lettre 6.

(39) Reineccius, 11, 123 (inscr. de Rome, due à Langermannus): « *Cn. Pompeius Phrixus doctor librarius de sacra via fecit sibi et lib.*

Digitized by Google

libertabusque posterisq. eorum ». Reineccius propose de lire *structor librarius*. (= *C. I. L.*, VI, *Inscr. falsae*, 3413*).

(40) Spon, *Miscellanea eruditae antiquitatis* (Lyon, 1685), p. 256 : « *D. M. T. Flavio Expedito doctori. sagittar. Flavia Euphrosyne et Attica filiae patri b. m.* ». La même inscription est publiée dans Muratori, 954, 4, avec la mention : « Romae, ex schedis meis ».

(41) Val. Max., II, 4, 2 : « Ex ludo C. Aureli Scauri doctoribus gladiatorum arcessitis ».

(42) Marini, dans ses notes, cite encore, pour l'emploi de *doctor* : Fabretti, 234, 613 : *doctor secutorum*. — 143, 260 : *factionis Venetae*. — 234, 614 : *classis procuratorum*. — 189, 434 : *Thracum*. — Sénèque, *Quaest. Nat.*, VII, 32 : *doctor* (*artium*). — Amm., XIV, 6 : *doctor artium ludicrarum*.

(43) Gruter, 338, 5 (inscr. de Rome) : « *D. M. Claudia Helice fec. L. Avil. l. Dionysio cond. gr. russatae coniugi digniss.* » (= *C. I. L.*, VI, 10069). — Marini, *Atti degli Arvali*, p. 257, cite cette autre inscription : « *D. M. Pompeiae Trofhime Vestiaria Rufina filia matri b. m. f. uxor Narcisionis conditor. gregis russatae* ». — Cic., *Ad Att.*, I, 18 : « quum ad forum stipati *gregibus amicorum* descendimus ». — Cic., *De Oratore*, I, 10 : « Urgerent praeterea *philosophorum greges* ». — Martial, IX, 86, 3 :

« Cum *grege Pierio* maestus Phoeboque querebar ».

Ibid., XII, 11, 4 :

« Quem plus *Pierio* de *grege* Phoebus amat? »

Ibid., VII, 12, 9 :

« Juro potentis
Per genium Famae *Castaliumque gregem* ».

Ibid., VI, 47, 4 :

« Sive *Camenarum* de *grege* nona venis ».

Cf. Gruter, 1123, 7 = *C. I. L.*, VI, 21521 : « Seu *grege Pieridum* gaudes seu Palladis (arte) ».

Martial, II, 57, 5 :

« Quem *grex togatus* sequitur et *capillatus* ».

Ibid., II, 74, 6 :

« Hos illi amicos et *greges togatorum*
Fusiculenus praestat et Faventinus ».

Cic., *Pro Sulla*, 28 : « In hunc igitur gregem vos nunc P. Sullam, ju-

Digitized by Google

dices, ex his, qui cum hoc vivunt aut vixerunt, *honestissimorum hominum gregibus* rejicietis ».

Martial, III, 91, 1-2:

« Cum peteret patriae missicius arva Ravennae,
Semivivo Cybeles cum *grege* junxit iter ».

(44) Marini, au manuscrit 9115, fol. 178, a rassemblé un grand nombre de références au sujet du mot *grex*. Ces propres fiches de l'illustre archéologue serviront au commentaire de l'affirmation qu'il énonce ici. — Aux textes mentionnés par Bianchi, lettre 6, dans lesquels le mot *grex* désignait une troupe de comédiens ou de gladiateurs, il convient d'ajouter: Suétone, *Néron*, 22: « Spectaculum multiplicatis missilibus in serum protrahebatur, ne dominis quidem jam factionum dignantibus, nisi ad totius diei cursum, *greges* ducere ». — Le mot *grex* ne paraît nullement employé *in cattiva parte* dans les passages suivants: Tite-Live, I, 4: « (Romulus et Remus) in latrones praeda onustos impetus facere pastoribusque rapta dividere, et cum his, crescente in dies *grege juvenum*, seria ac jocos celebrare ». — *Cod. Theod.*, VIII, 4, 26: « Si quis e grege cohortalinorum .... ». — Il paraît employé *in cattiva parte*, ou tout au moins avec une intention méprisante, dans les passages suivants: Nonius Marcellus, *De compendiosa doctrina*, I, 25 (éd. Quicherat, p. 26): « Rabulae, litigiosi: a rabie dicti. Varro Papia papae, περὶ ἐγκωμίων: « Ille ales Gallus, qui suscitabat Atticarum musarum scriptores? an hic qui a *grege rabularum?* » — Cic., *Divinatio in Caecilium*, 15, 49: « Quartum (subscriptorem) quem sit (Caecilius) habiturus non video, nisi quem forte ex illo *grege moratorum*, qui subscriptionem sibi postularunt, cuicumque vos delationem dedissetis ». Il faut consulter, au sujet de ce texte: Cujas, *Observationes et Emendationes*, IV, 40 (édit. de 1658, tome III, p. 124): « M. Tullius in divinatione: *Nisi quem forte ex illo grege oratorum*.... Obturbatores Asconius interpretatur sordidosque causidicos, qui adhibebantur ad moram faciendam, ac paulo post: Aderant, inquit, his rebus moratores apti talibus negotiis: non dubitavimus quin esset eo loco pro *oratorum* legendum *moratorum* ». — Pétrone, *Satyricon*, 29: « Notavi etiam in porticu *gregem cursorum* cum magistro se exercentem ». On trouve aussi dans le *Satyricon* les expressions *grex socraticus, grex censorum*. — Juvénal, *Sat.*, XII, 115 et sq.:

« Alter enim, si concedas mactare, vovebit
De *grege servorum* magna aut pulcherrima quaeque
Corpora.... ».

(Cf. Térence, *Heaut.*, II, 3, 215: « *Ancillarum gregem* ducunt secum »). — Quinte-Curce, III, 3, 23: « Erant liberi regis et quae educabant

Digitized by Google

eos *spadonumque grex,* haud sane illis gentibus vilis ». — Quinte-Curce, VI, 6. 8: « Pelices CCC et LXV, totidem quot Darei fuerant, regiam implebant, quas *spadonum greges*, et ipsi muliebria pati adsueti, sequebantur ». — Julius Obsequens, 54, 115: « *Gregem matronarum* sordidis obscaenisque corporis coinquinatum ministeriis ». Macrobe, *Saturnales,* I, 17, 2: « Cave aestimes, mi Aviene, *poetarum gregem,* cum de dis fabulantur, non ab adytis plerumque philosophiae semina mutuari ». — *Cod. Theod.,* XVI, 5, 54: « Ut senator, qui, nullo munitus extrinsecus privilegio dignitatis, inventus in *grege Donatistarum,* centum libras solvat argenti ». — Cassiodore, *Variae,* III, 5: « Ab ipso quippe vitae principio, quod inter *adulantium greges* rarum solet esse, nobilibus studuisti fidem virtutibus exhibere ».

(45) Pétrone, *Satyricon,* vers 80.

(46) Voici deux exemples du terme *respublica* employé au sujet d'un collège : *C. I. L.,* VI, 9626: « Quitquit ex corpore mensorum || machinariorum funeratici nomi || ne sequetur reliqu(u)m penes r(em) p(ubl.) s. s. || remanere volo ». — *C. I. L.,* VI, 9254: « Hoc amplius ark. rei. p. collegii s. s. donum dedit ».

(47) Cette allusion nous est expliquée par le passage suivant des *Annali d'Italia* de Coppi (Rome, 1848), I, p. 68: « Una siccità straordinaria dell'anno precedente produsse in questo la carestia in tutta l'Italia, e specialmente nella meridionale. Il prezzo del frumento ascese talvolta al quintuplo del valore ordinario ». A la même époque, des inondations nombreuses dans la région de Ravenne avaient pour conséquence une disette de plusieurs années ; la ville de Ravenne se trouva bientôt dans une situation fort précaire, acquitta malaisément ses impôts, et chercha chicane aux Camaldules de Classe pour certaines questions d'argent : le différend dura longtemps, et ne fut tranché que par Clément XIV en 1772 (Voy. Mittarelli et Costadoni, *Annales Camaldulenses,* IX, p. 155-159 et 174).

(48) Suét., *Aug.,* 41 : « Magna vero quondam sterilitate ac difficili remedio, cum venalicias et lanistarum familias peregrinosque omnes, exceptis medicis et praeceptoribus, partimque servitiorum urbe expulisset ».

IX.

Isidorus Plancus Cajetano Marinio suo. S. p. d.

Che occupazioni sono mai coteste vostre, che giungono perfino a turbarvi la bella pace dell'animo? Quel vostro *Oh Dio* significa

Digitized by Google

pur molto. Di che sorta d'ippocondria mi parlate voi, che vi opprime affatto, e vi rende più serio del solito? Lasciate questa volta, il mio Marini, ch'io vi scriva con libertà. Io veggo forse d'onde traggono origine quelle vostre cure, che vi fanno si pessima compagnia. Dite, sareste mai colpito nella più nobil parte da un qualche dardo di quella fiera che altri chiama Amore? Se io lo debbo giudicare dalle interrotte parole, e da tronchi sensi, che adoperate meco, non vi ha luogo a dubitarne; e su tale argomento vi tesserei a vista una dissertazione, se vi credessi meno docile di quel che siete. Ma chi sa? Forse m'inganno; ed il mio pensiere è forse un sogno. Iddio lo voglia. Voi però spiegatevi più chiaro, e ricordatevi che avete a che fare col più caro amico, che vi possiate avere. Mi rincrescerebbe si che qualche Lesbia vi avesse tolto il cuore: ma vi giuro che anche lontano mi ingegnerei almeno col consiglio di farvi uscire dal troppo funesto labirinto. Perchè Ἄλλα μὲν αὐτὸς, ut inquit ille, ἄλλα δὲ καὶ δαίμων ὑποθήσεται (1). Te oro igitur, ut ad me de omnibus rebus scribas, et, si vis, in me animi potius aut consilii, putes minus esse, quam antea; amoris vero et officii non minus. Venio ad tuas literas. Finisca ormai la questione dell'ἔξοχα (2), che alcuno non abbia a dirci che è divenuta una disputa *de tribus* con quel che siegue. Ho piacere che veggiate che lo studio della erudizione non è poi una scienza da ozioso, come qualche nemico di tutte le belle arti si va immaginando. Io so che per riuscire un antiquario di qualche nome si vuole massimamente e molto ingegno, e gran criterio, ed una frequente e pesatissima lettura di autori antichi. Coloro che hanno la veduta più corta d'una spanna, vorrebbero veder tutti in quelle tenebre da cui essi sono circondati per ogni parte. Dio glie la perdoni. Voi seguitate pure ad andare a seconda del vostro bel genio; anzi tenete pure la strada che avete incominciato a battere, e senza accorgervene vi troverete giunto a quella che vi par si lontana. Le vostre operazioni sopra la gestatione degli antichi non puonno essere più erudite di quello che sono. Lessi la vostra lettera ad un mio dotto amico,

Digitized by Google

e non finì mai di dar lode a quel merito che vi si conviene. I luoghi per altro che mi citate di Plinio, mi erano tutti noti; anche quei della legge; gli altri di Celso no; a cui potreste aggiungere qualche altra cosa di Mercuriale al libro 3. dell'arte ginnastica capo 10 e 11 (3) e di Sidonio Apollinare al lib. 8. epist. 16. e lib. 9. epist. 11. (4) colle note del dottissimo Syrmond. Eccovi in oltre altri due passi che io tralasciai di scrivervi per brevità. Alessandro Iatrosofista nel lib. 1. Passionum: *Palaestra exercere feci et* GESTARI, *et maxime ante cibum; gestari autem non solum pedibus sed et cum caballo*». E Celio Aureliano lib. 2. Chron. cap. 14. (5) « *Egrotantes gestatione sunt movendi* » etc. e se voleste dilatare anche più le dotte vostre osservazioni sopra una si ampia voce, date un occhiata al Schefero *de Militia Navali veterum*, nel libro IV. cap. 7. (6). Di quelle cose che voi non siete affatto persuaso non occorre ch'io vi scriva. Avete abbastanza aperti gli occhi per combinar bene le testimonianze degli autori, che alle volte sembrano tra loro discordi. Avrò a caro a sentire ciò che mi volete scrivere intorno alla iscrizione di Aurelio ch'io ho supplita, e mandata all'Arcip.e Giovenardi con lettera, la quale sarà forse a quest'ora sotto il torchio a Venezia. Godo che vi riesca dolce e piacevole l'ebraizare. Io giurerei che siete fatto a posta per le lingue Orientali e per tutto ciò, che fa un erudito; è pur troppo vero che a giorni nostri bisogna saper di tutto. De Montefanio risi nivem atram (7). Contuttociò riveritemelo. Voglio trascrivervi qui una lapide che in questo punto mi è stata portata da un Marmorino. Eccola.

...MP · TRANI · AVG · GERM...
...CIVI · CAES · COS EX RAT · S..
...VR · ASCANI · LIB · PRO · P...
...CI ITAL · P · M · L · S · PERS...(8)

Ma io non mi fido della lezione di un ignorante lapicida. Dopo domani vedrò il sasso co miei proprj occhi. Eccovene un altra

Digitized by Google

che è stampata bensì in una dissertazione volante; ma spiegata da un cattivo logico anche ne *Pataffi:*

G · BAEBIVS · P · F.
ROM · T · F · I
SIBI. ET.
" BAEBIO
ELI (sic) · CI. LIB. (9)

Gneo Bebio che *testamento fieri jussit sibi*, fù come vedete, della celebre tribù Romalia, e messer cotale legge Romanus. Sopra di questa lapide mi è stato richiesto il mio parere, e questa volta voglio tirarmi il cappuccio sugli occhi e menar bastonate da orbo. Eccovi copia di un altro marmo, che per essere di poco conto, l'ho anche avuto per pochi bajocchi:

DIS · MANIBVS.
IVNIAE · PRIMIGENIA. (sic)
CALLISTRATVS.
CONIVGI.
CARISSIMAE · B · D · M.
FECIT. (10)

Vi ringrazio delle buone parti che avete fatto per me presso il dott. Bianchi. Il nostro Borghesi partì di qui alla Platonica. Fù da me tre giorni prima la sua partenza e portò seco uno de què valent-uomini che scrivono con tanta gloria d'Italia sopra le pitture di Ercolano, e tra i nostri ragionamenti ne verbum quidem de itu. Il C. Rota vien spesso a farmi visita. Vi saluta cordialissimamente. Veggo spesso a Propaganda il nostro Amaduzzi (11). Io voglio finir qui con quel pezzo di lettera, che scrive Plinio al suo Caninio; ed è la quarta del libro 8. « *Patere hoc me super cetera habere amoris tui pignus, ut ea quoque norim quae nosse*

Digitized by Google

neminem velles ». Voi m'intendete, e di sopra mi sono spiegato abbastanza. Addio. Vogliatemi bene, ma procurate particolarmente di star sano. Un saluto al vostro Gasparino.

S. Gregorio. Roma il sabbato Santo del 1764 (12).

Sur l'adresse: " All. Illmo Sign. Sign. Proñ. Colmo. Al Sign. Cajetano Marini. Bologna „.

A côté de l'adresse, sur la gauche, on lit cette inscription, de la main de Marini:

C·FLAVIVS
ROM
PISCATOR (13)

ANNOTATIONS.

(1) Réminiscence de l'*Odyssée*, III, 27.

(2) Voy. ci-dessus, lettres 6 et 7 et la note 1 de chacune de ces lettres.

(3) Mercurialis (Hieronymus). *De arte gymnastica libri sex*, Venise, 1569, petit in-4°. Le chap. X du livre III (p. 170-173) est intitulé: *De curruli vectatione.* Le chap. XI (p. 173-175) est intitulé: *De gestatione in lectica et sella.*

(4) Ces références de Bianchi sont inexactes; voy. note 15 de la lettre 6.

(5) Au passage indiqué de Celius Aurelianus, *Chron. Morb.*, II, 14 (éd. Haller, t. II, p. 200), on ne trouve que cette phrase concernant l'utilité de la *gestatio* pour les phthisiques: *Vehementer utilis navalis gestatio.*

(6) Schefer (Joannes). *De militia navali veterum libri quattuor* (publié dans les *Supplementa* ajoutés par Polenus à Graevius et Gronovius, tome V, p. 741-1012). Le chap. 7 du liv. IV est intitulé: *De imis magistratibus:* il y est question des *diaetarii navium.* — On trouverait beaucoup plus de renseignements sur la *gestatio* dans le long traité du même auteur *De re vehiculari*, également publié au tome V de Polenus.

Digitized by Google

(7) Réminiscence de Cic., *Ad Quintum fratrem*, II, 11.

(8) Nous n'avons pas retrouvé cette inscription dans les recueils.

(9) Nous n'avons pas retrouvé cette inscription dans les recueils. Henzen, qui a consacré un commentaire détaillé à l'inscription de Cn. Baebius Tampilus, ne l'a pas connue (*Bullett. dell'Inst. Arch.* 1863, p. 231 et sq.).

(10) Cette inscription est publiée dans les *Novelle Letterarie*, 21 avril 1765, p. 355, et a passé au *Corpus*, VI, 20902.

(11) Amaduzzi dirigeait, à Rome, l'imprimerie de la Propagande : voy. note 12 de la lettre 2.

(12) Le samedi saint, en 1764, tomba le 21 avril.

(13) Cette note de Marini, ainsi jetée sur l'adresse, est suggérée par le mot *Rom.* de l'inscription de Baebius, que lui cite Bianchi.

X.

Bologna, 25 aprile 1764.

Amico carissimo.

Che vi pare, amico, de' fatti miei? Quando alle lettere degli corrispondenti sono più muto di un Arpocrate, e quando non finisco mai di rispondere. In risposta ad una vostra vi ho già mandato due foglj arciplenissimi, e non vi ho ancora detto tutto il fatto mio: eccovene un altro e sullo stesso argomento: non gridate, che sarà l'ultimo; e vi assicuro che vi non farò mai più motto intorno alle cose delle quali vi ho scritto e scriverò ora; quando voi non mi stimolaste a ciò colle vostre osservazioni erudite, che mi sarebbero gratissime. Vi promisi di dirvi cert'altre cose supra le *diete*, e farmi più d'appresso alla nota iscrizzione; ecco che vi mantengo la promessa, e mi sgravo dal mio debito.

Voi scriveste (1) che *diaeta* non significava altro che quella parte di casa in cui si cenava, ma io vi dirò che tal voce prendesi in significato anche più vasto, quale è appunto quello d'intendere sotto tal nome quel luogo che uno abita. I Greci, dal διαιτάεσθαι de' quali, che significa *vitam degere*, è derivata la voce δίαιτα, dicano (*sic*) ἔχειν δίαιταν in significato di *habitare*. Così

Digitized by Google

nella *L. codicillis D. De Usu et Usuf.* (2), si dice *diaetas omnes quibus uti consuevit, habitet;* e Plutarco in Poplic. (3) racconta come Domiziano fabricò μίαν παλλακίδων δίαιταν, che altro non era che il gineceo, o luogo in cui dimoravano le concubine dell'imperatore: questa dieta avea portici, come dice lo stesso Plutarco, e il Bellori (4) dubitò che potess'essere lo stesso che l'*Aula Adonidis*, che si osserva in mezzo al frammento del vestigio di Roma antica, adornata pertutto di bellissimi semicerchi, di orti, e di aie lunghe, circondate di siepi all'intorno. Il Velsero nella lettere che scrisse *de diaeta et diaetariis*, stampata in fine all'opera del Pignorio *de Servis*, dice: *Placet jurisconsultis diaetam in hortis signficare habitationem voluptatis et amoenitatit caussa extructam* (5). Plinio certamente nel lib. 5 delle sue lettere fa testimonianza di ciò, dicendo: *Contra medium fere porticum zeta recedit, quae quatuor platanis inumbratur* (6). Molte volte si è presa anche per quel membro di casa in cui si cena, e per una parte del triclinio; così in un Glossario (7) antico: Δίαιτα, τὸ ὑπερῶον, *coenaculum;* e in altre Glosse leggesi: διαιτάριος, διαιτάρχης, *atriensis*, che è lo stesso che il *Procurator Peni* e il *Promus condus*, come io ho imparato da Plauto nel Pseud., at. 2, sc. 2 (8). Quest'atriense fu detto anche *atriarius ab atrio curando, ab atrii cura*, e l'atrio altro non era che un sito vasto circondato di colonne e portici, entro il quale erano i triclinii degli antichi, che, come dice Servio (9) nel primo dell'Eneide, erano soliti far convitu negli Atrii. atriensi e dietarii si dissero anche i servi *tricliniarii*, che aveano cura dell'atrio e della tapezzeria delle case di villa; loro spettava l'apprestare la cena e servire a tavola. Dietarii furono detti anche i ναυφύλακες, come si ha dalla *l. 2 d. Nautae* (10), ed erano quelli che, come spiega Gottofrido (11), aveano cura della nave ed amministravano l'annona. Nel Gud. 218.7, trovo nominato un DIAETARIVS · NAVARCHVS (12). Non so poi con qual fondamento e ragione Turnebo, nel lib. 9 cap. 17 degli Advers. (13) dicesse che *diaetarii* furono chiamati coloro che s'insinuavano negli altrui cenacoli con

Digitized by Google

animo di rubare. Ma gli errori che s'incontrano in quel suo libro pieno di somma erudizione si debbano perdonar di leggieri, atteso il tempo in cui scrisse. Ecco ciò che io ho potuto osservare sugli autori a proposito delle diete, e intanto io vel'ho voluto dire in succinto in quantocchè non trovo autore che abbia di esse (almeno che io sappia) ragionato a lungo, e detto ciò che si può sapere. Ora poi applicando alcune delle cose dette alla nostra iscrizzione, vi dico che potrebb'essere che quel marmo spettasse a una qualche villa di Roma, in cui fossevi un bel atrio cinto di portici, tondo e spazioso, ed avesse in mezzo la dieta, attorno alla quale si girasse e dentro il porticato e fuori, il qual sito fosse destinato per le gestazioni, ed a tal fine adornato di piante amene e deliziose. Circa la gestazione interiore ed esteriore sovvengavi il passo di Plinio: *Adiacet gestationi interiore circuitu vinea tenera* (14). Quanta estensione poi avessero queste due gestazioni, lo dice il marmo; ma io con tutta la mia aritmetica non posso intendere que' numeri. Voi dite che l'altro marmo del Grutero (15) dà qualche lume all'intelligenza di questo, di cui trattiamo (16), ma toltone l'*Efficit*, che ciascuno intende anche senza la scuola dell'altra lapida, cosa rilevate voi di più? Passo ora a dirvi qualche cosetta sopra i nomi delle diete, giacchè la dieta della nostra iscrizzione porta quello d'Apollo, su di che voi non avete fatta osservazione veruna. È noto che alle diete e cenazioni si dava qualche nome particolare e spezialmente di quella deità a cui era dedicata la fabrica. Il che si faceva sopratutto per distinguere un luogo dall'altro, essendovi in una stessa casa più diete, e superiori e inferiori, e di state e d'inverno. Così nel palazzo di Cesare fuvvi la *cenazione di Giove* Capitolin. in Pertinac. c. 11 (17); Sueton. in Claud. 10 fa menzione di una dieta chiamata *Hermaeum* (18), e nel Grut. 598.7 (19) si legge *Philodespotus Sev. Caesaris* EX HERMAEO. Alessandro Severo edificò un cenacolo, e chiamollo col nome della madre Mammeeo (Lamprid. Alexan. 26) (20). Così Domiziano ne fece un altro col nome di *Mica*, mentovato da Marzial. li. 2, ep. 59 (21). Ma celebre più di ogni

Digitized by Google

altro si è la cenazione o dieta di Lucullo, detta *di Apollo*, che era uno de' più suberbi e grandiosi cenacoli che avesse in casa quel grande ingegno, e che potè far luogo al proverbio: *coenare in Apolline* de' Latini, *e stare in Apolline* degli Italiani (22). Lo stesso nome ebbe la dieta del nostro sasso, di cui ho parlato; e chi sa che anch'essa a somiglianza della Luculliana non fosse magnifica? Ecco che io ho detto ciò che sapeva in risposta della carissima vostra, che mi ha dato occasione di studiare e pensar molto. Crederei che ora per un pezzo non avessimo noi a mendicare argomenti e materie opportune al nostro carteggio, che, se voi vorrete, ci sarà molto da dire sopra il già detto. Io sono ansioso attendendo vostre lettere, e spero mi compiacerete in breve, tantoppiù che ora avete stimoli grandi a ciò fare. Egli è poi vero che ne' fasti sonovi tutti quegli Antistii che voi dite; ma io la prima volta trascorsi un libro con grande fretta, sicchè non ebbi l'occhio a tutto. Ora però mi sono provveduto i Fausti dell'Almelovenio (23), e ne sono contentissimo; così pure ieri l'altro comprai le Memorie Istoriche (24) di Brescia scritte dal Rossi, che è libro erudito, come sapete. Che dite del nostro Borghesi? vuol moglie, e vuol la Mazzotti (25). Voi avete mai consegnato a lui ciò che avete pel mio Museo? Salutatemi il contino Rota, che io non so se sia più vivo o morto. Amatemi, anzi debbo dire riamatemi. Addio. — Marinius tuissimus.

[Au revers, l'adresse:] Al molto reverendo Padre signore padrone colendissimo — Il P. D. Isidoro Bianchi — S. Gregorio — Roma.

ANNOTATIONS.

(1) Voy. ci-dessus, n. 12 de la lettre 6. — L'avis qu'exprime ici Marini sur le sens du mot *diaeta* est exactement celui de Marquardt, *La vie privée chez les Romains*, trad. franç., I, p. 293, n. 6: « Le mot *diaeta* désigne toute chambre d'habitation, y compris les *cellae* des esclaves. Plut., *De curios.*, I, p. 624 Dübner: Τὰς τῶν θεραπόντων διαίτας ».

(2) La citation est de Scaevola, *au Dig.*, XXXIII, 2, 34.

Digitized by Google

(3) Plut., *Publicola*, 15: Ὁ μέντοι θαυμάσας τοῦ Καπιτωλίου τὴν πολυτέλειαν, εἰ μίαν εἶδεν ἐν οἰκίᾳ Δομιτιανοῦ στοὰν ἢ βασιλικὴν ἢ βαλανεῖον ἢ παλλακίδων δίαιταν.

(4) Bellori, *Fragmenta vestigii veteris Romae ex lapidibus Farnesianis* (édit. Amaduzzi, p. 50-51): « Aedes Palatinae augustae magnificentia et amœnissima varietate nobiles plurima aedificia continebant, templa, porticus, aulas, thermas, cœnationes, bibliothecas, viridaria, aliasque peregrinas delicias; quas inter Adonidis hortos ex more Assyriorum, floribus refertos, ipsi Adonidi in florem commutato sacros. Auctor est Philostratus in vita Apollonii de Domitiano loquens: Postquam regis alloquendi Apollonio otium fuit, ii, quibus mandatum fuerat, in regiam ipsam introduxere. Forte autem rex cum Palladi nuper sacrificasset, viridi ramo coronatus in Adonidis aula constiterat. Erat autem aula illa hortulis undique circumdata, et floribus abundabat, quos Assyrii in honorem Adonidis, mysteriorum causa domi plantant. In nostro vestigio inspicimus multiplices porticus, et ambulationes mira columnarum structura dispositas, et in medio Aula Adonidis, undique exornata hemicyclis elegantissime, hortulisque, et areis oblongis ab utroque latere septa. An haec illa pellicum diaeta, gynecaeum, et domicilium feminarum cum porticu, de qua Plutarchus in Poplicola ». — Voy., au sujet de ces jardins d'Adonis: Bianchini, *Il Palazzo dei Cesari*, p. 189 et sq. — Visconti et Lanciani, *Guide du Palatin*, p. 39-40.

(5) L'écrit auquel renvoie ici Marini est intitulé: *Antonii Velserii ad Hieronymum Fabrum medicum, de Zeta et Zetario, sive diaeta et diaetario, epistola.* Il est imprimé à la fin du livre de Laurent Pignoria, de Padoue: *De servis.* (Augsbourg, 1613).

(6) Pline, *Ep.*, V, 6, 20-21: « Contra mediam fere porticum diaeta paulum recedit, cingit areolam, quae quattuor platanis inumbratur. Inter has marmoreo labro aqua exundat circumjectasque platanos et subjecta platanis leni aspergine fovet. Est in hac diaeta dormitorium cubiculum, quod diem, clamorem, sonum excludit, junctaque ei cotidiana amicorum cenatio, quae areolam illam, porticum aliam eademque omnia quae porticus aspicit ». — Au sujet de cet arrangement des *diaetae*, des portiques et des jardins, et spécialement de l'emploi du platane, Marini (ms. 9115, fol. 231), renvoie au livre de Stanislas Kobierzyck, *De luxu Romanorum*, II, 8 et 9 (publié au tome VIII de Graevius, p. 1361 et sq.).

(7) Δίαιτα, dieta; δίαιτα τὸ ὑπερῷον, hoc cenaculum; διαιτάρχης, atrienses; ὑπερῶον. Superficium hec superficies cenaculum (*Glossae Graeco-Latinae Pseudo-Cyrilli*, dans Goetz-Loewe, II, p. 465). — Cenaculum διπνηστήριον, ὑπερῶιον, δίαιτα (*Glossae Latino-Graecae Pseudo-Philoxeni*, dans Goetz-Loewe, II, p. 99).

Digitized by Google

(8) Plaute, *Pseudolus*, II, 2, v. 619-622:

Harp, Tune es Ballio? *Pseud.* Imo vero ego ejus sum Subballio.

Harp. Quid istuc verbi est? *Pseud.* Condus promus sum, procurator peni.

Harp. Quasi te dicas atriensem. *Pseud.* Imo atriensi ego impero.

Harp. Quid tu, servosne es, an liber? *Pseud.* Nunc quidem etiam servio.

(9) Servius, *Ad Aeneid.*, I, 726. « *Atria:* ut supra diximus, tangit morem Romanorum. Nam, ut ait Cato: et in atrio et duobus ferculis epulabantur antiqui ».

(10) *Dig.*, IV, 9, 13: « Ulpianus libro quarto decimo ad edictum. Sunt quidam in navibus, qui custodiae gratia navibus praeponuntur, ut ναυφύλακες et diaetarii ». Le titre complet est: « Nautae caupones stabularii ut recepta restituant ».

(11) Marini renvoie ici à l'ouvrage suivant: « Corpus Juris civilis, cum notis Dionysii Gothofredi ». (Amsterdam, 1663, folio). Godefroy, p. 129, commente ainsi le mot ναυφύλακες: « ἄρχοντες ἐπὶ τῶν νεῶν φυλακῆς. Suidas ». — Il commente le mot *diaetarii: « qui annonam navis administrant* ».

(12) Gudio, 218, 7: « In via Portuensi ».

« Dis Manib. sacr. || M. Lucceius M. l. Antimachus || diaetarius, navarchus || v. f. sarcophag. marmor || sibi et Lucceae Polyxe || nae coniugi fidelissi || me bene de se merito pos || h. m. d. m. a.

» Gudius ex Ligorio ».

(13) Turnèbe, *Adversariorum tomi III* (Bâle, 1631, in-folio), p. 288: « Qui se in aliena cœnacula dirigunt furandi animo, diaetarii vocantur, quod cœnaculum diaeta etiam non male vocari possit, cum in diaeta sit. Est enim eorum diaeta, qui in cœnaculis habitant ».

(14) Pline, *Ep.*, II, 17, 15 (éd. Keil): *Adjacet gestationi interiore circumitu vinea tenera.*

(15) Gruter, 201, 9. Voy. ci-dessus, note 17 de la lettre 6.

(16) Gruter, 201, 8. Voy. ci-dessus, lettre 3.

(17) Capit., *Vita Pertinacis*, 11: « Ingressique porticus Palatii usque ad locum qui appellatur Sicilia et Jovis cenatio ».

(18) Suét., *Claud.*, 10: « (Claudius) exclusus inter ceteros ab insidiatoribus Gai, cum, quasi secretum eo desiderante, turbam submoverent, in diaetam, cui nomen est Hermaeum, recesserat.

(19) Gruter, 598, 7 = *C. I. L.*, VI, 8663.

« Symphoro || tesserario || ser. Caesaris || de domo Gelo || tiana fecit || Philodespotus || ser. Caesaris || ex Hermaeo || fratri b. m.

(20) Lampride, *Vita Alex. Sev.*, 26: « In Matrem Mammaeam unice pius fuit, ita ut Romae in Palatio faceret diaetas nominis Mammaeae, quas imperitum vulgus hodie ad Mammam vocat ».

Digitized by Google

(21) Martial, II, 59:

« Mica vocor: quid sim cernis, cenatio parva.
Ex me Caesareum prospicis ecce tholum ».

(22) « Il modo vivo *Stare in Apolline* è spiegato nel seg. Giuseppe Averani, *Lezioni toscane* (Florence 1744-1761), 3, 20: Lucullo... aveva molti e diversi cenacoli. A ciascheduno aveva imposto il proprio nome, e parimente tassata la spesa che far si dovesse nella cena, quando quivi s'apparecchiasse. Quando si teneva tavola nel cenacolo nominato Apollo, la cena costar doveva cinque mila scudi. (Il cenacolo stesso era chiamato assol. L'Apolline. Stare in Apollo, in barba d'Apollo, e sim. come in Apolline, modi prov. vivi: Far vita beata ». (Tommaseo, *Dizionario della lingua italiana*, art. *Apollo*).

(23) Les *Aneddoti*, p. 35, rapportent que le chanoine Battaglini acheta, en 1814, un exemplaire des *Fastes* d'Almeeloven annoté par Gaetano Marini: une copie de cet exemplaire est aujourd'hui à la Vaticane (ms. 9151).

(24) Cette allusion de Marini se rapporte à l'ouvrage suivant: Ottavio Rossi, *Le memorie bresciane, opera istorica e simbolica, riveduta da Fortunato Vinaccesi.* Brescia, presso Domenico Cromi, 1693, in-4°. On en trouve une traduction latine, par Duker, au tome 4 du *Thesaurus antiquitatum et historiarum Italiae* de Burmann (Leyde, 1714-1728). La première édition du livre de Rossi est de 1616.

(25) Ces allusions à la vie privée de Borghesi nous échappent.

XI.

Isidorus Plancus Marinio suo S. D.

Roma 2 maggio 1764.

Voi vi ingannate, se vi credete ch'io voglia difendere ostinatamente la mia opinione. Da un giorno all'altro si cangiano idee *ut illa*, come disse Terrenzio nell'Adel. Act. V. scen. IV « *quae te scire credas nescias, et quae tibi putaris prima, in experiundo ut repudies* ».

Sicche vi dirò che le vostre osservazioni sopra l'iscrizzione scenica sono belle e buone, e che la anatomia che avete fatta alle

Digitized by Google

mie, è degna di tutta la lode. Ma giacchè volete pure sentire da me qualch'altra cosa, voglio compiacervi, e lo farò tanto più volentieri, quanto che *in utramque partem disputando elicitur id quod aut verisimile est aut ad veritatem propius accedit.*

La questione di *Plebeius* o *Plebejanus* (1) voi istesso vi accorgete che è di poco conto.

Voi mi portate la definizione che danno i JCTI della voce *locator*; ma io stimo meglio di considerare la forza della radice, *locare*, ed eccovi come è definita da quel bravo latinante e Giureconsulto di Cicerone: « *Usum alicujus rei aut fructum alteri certa mercede concedere* » (2). Nell'orat. pro Caec., c. 6.: « *fundus addicitur* » sive locatur, come spiega Grevio (3), « *Aebutio* ». Fin qui siamo d'accordo. Ma date di grazia una scorsa al paragrafo 54 dell'Azione 2. di Cic. *In Verrem*. Eccovi alcuni passi, che a voi tocca a conciliare: « *Ne multa, locaturum se esse confirmat... Locare incipit... si opus pupillo redimeretur, si res abiret ab eo mancipe, quem ipse apposuisset.... si pupillo opus redimitur... Ne liceat pupillo redimere... Locatur opus id, quod ex mea pecunia reficiatur... Probatio futura est tua, qui locas.* » (4), con altri che voi potete vedere ne seguenti paragrafi 55. e. 56, e vi accorgerete che abbiamo ragione tutti e due per lo meno.

Non vi posso però accordare che il nome *Manceps* sia così ristretto come vi pensate. *Mancipes* propriamente sono i Principi de Publicani, i quali, se *redimunt* le decime, sono detti *Decumani*, se il Porto o i Paschi publici, *Portitores*, et *Pecuarii*. Così Cicerone *In Caecilium*: « *Mancipes a civitatibus pro frumento pecuniam exegerunt* » (5), e nell'epist. 20 del libro V *Ad Fam.*: « *erat enim nobis curata pecunia Valerii Mancipis nomine* ». Non vi è poi gran distanza, come voi dite, tra la significazione de verbi *locare, conducere, redimere*. Io non voglio dipartirmi dalla testimonianza di Tullio, che nel libro *De invent.*: così scrive: « *Si Rhodiis turpe non* » *est portorium locare, ne Hermocreonti quidem turpe est condu-* » *cere* » (6), e nel libro *De Divin.*: « *Redemptor qui columnam il-* » *lam de Cotta et de Torquato conduxerat faciendam* » (7), et in

Digitized by Google

una *Antoniana*: « *Pompeio sua domus patebit, eamque non minoris,* » *quam emit Antonius, redimet; redimet, inquam, Cn. Pompei do-* » *mum filius* » (8). Torno al *Manceps* che voi non vedete che abbia punto a che fare col *Redemptor*. Lascio stare i *Mancipes cursus publici* de quali si parla nel codice Theodosiano nella legge 15. 22. 35. 36. 42 etc. de cursu publ., così i *mancipes thermarum salinarum* che si incontrano nello stesso codice ed i *Mancipes* che si nominano da Gothofredo alla legge 17 lib. 13. Cod. theod. tit. 1. ed in fine i *Mancipes viarum*, de quali si ha memoria nelle iscrizioni. Esaminate solo il Monumento del Grut: pag. 614. 10 in cui si legge: MANCEPS HVIVS MONVMENTI (9). Ora si vuole che Hilaro non solo prendesse in affitto le cose, che appartenevano al Monumento, ma che ne tenesse anche la cura. Ed il Pitisco alla voce *Manceps* opportunamente soggiugne: « *Nisi quis malit mancipem pro redemptore sartorum tectorum monumenti accipere*» etc. (10). Voi, se vi aggrada, leggete il resto, e nello stesso tempo alla voce *redemptor* osservate la definizione che ne da Festo (11), e vedrete quanto discorda poco da quella de vostri bravi giurecti. A questo proposito voglio porvi in vista quella iscrizzione che publicò il Mabillon ne suoi Viaggi di Italia, e che è così portata dal Fabretti nel volume delle iscrizioni pag: 78. LVCCEIVS · PECVLIARIS · REDEMPTOR PROSCENI EX BISO (*sic*) FECIT (12), e spiegata a maraviglia dal celebre Mazochi in quel suo libro de Camp. Amph. pag: 163 (13). Non posso a meno di non trascrivervi qui le sue stesse parole: « Lucceius iste, « dice egli » « REDEMPTOR PROSCENI, non a fundamentis, opinor, extruendi, sed » tuendi fuit. Apud veteres enim scriptores, *locare* aut *redimere* » aedes sacras, idem fuit, quod earum sarta tecta locare aut con- » ducere. Cicero lib: 1. *in Ver.* n. 50 « *Aedem Castoris, judices,* » *P. Junius habuit tuendam* »: ut qui ejus heres *redemptor* eadem » oratione non raro appellatur. Paucis interjectis: « *Cum L. Octa-* » *vius, C. Aurelius. Cos. aedes sacras* (supple *tuendas*) *locavis-* » *sent* ». Accedit quod qui apud Labeonem l. 60. t. 8. D. locat. » *Redemptor pontis* appellatur, a viris doctis is capitur, qui eum

Digitized by Google

» sartum tectum tuendum susceperat », con quel che siegue, da cui voi dovete trarre quelle conseguenze, che vi sembreranno più favorevoli. « Sed nimis multa de his ». Vengo al *diurno*. Io col citarvi altre lapidi in cui si nominano più d'un *Archimimo diurno*, ho voluto sopratutto dimostrare che il mio supplemento alle lettere D...RNO. non era capriccioso. Da ciò però ne dovevate anche dedurre come per corollario, ch'io portavo benissimo opinione che i Romani recitavano comedie e di giorno e di notte. In una lettera scritta così su due piedi non si può dir tutto; e nell'illustrare una lapide il tessere un quaresimale di erudizione non è più alla moda. Quel gran critico de Fabretti ci avvisa che in sì fatte cose basta discoprire i fonti, lasciando che il dotto lettore vegga da per se stesso i moltissimi rivi, che da quelli traggono origine. Per altro se volete assicurarvi che si facevano comedie anche di giorno scartabellate l'indice del gran corpo di Grevio, e troverete che d'una tal costumanza si fa menzione in mille opuscoli. Ne miei scartafacci ho anche trascritto un luogo dello Filippiche, in cui Cicerone fa un solenne rimbrotto a quell'animale di Marc'Antonio perchè comparì in iscena coll'altra canaglia, « *ante* » *meridiem in conspectu totius Italiae* », senza punto arrossirsi (14). Il procuratore de Mimi (15) sarà forse nominato dal Mur. alla pagina ch'io vi indicai del Grutero, e sarà facile ch'io abbia preso uno sbaglio. Il nodo più difficile da sciogliersi è in quel MANO.. ch'io ho supplito « Manumissori » e cui voi avete un infinità di scrupoli. Quid? inquies? Vi confesso che anch'io ho la coscienza delicata al pari della vostra. Non vi risponderò però a tutto perchè sarebbe un non finirla mai, e per diminuire almeno di peso le difficoltà che mi fate, vi dirò da principio che la facoltà di *manomettere* non era solo del *Principe* come voi mi scrivete, ma anche delle persone private privatissime.

È notissima la formola della manumissione che si faceva per testamento: « *Stichus servus meus liber esto* ». l. 4. et 7, tt. *de Manum:* (16) ed il luogo di Caio. *Instit:* §: 2. (17) *de Jur. Person:* « *Latini sunt, qui aut per epistolam, aut inter amicos, aut con-*

Digitized by Google

» *vivti adhibitione manumittuntur* », senza il consenso o la presenza del *Pretore* o del *prencipe;* e notate qui con Leon: *de Manum.* XIV, I. §. 2. (18) il gran divario che v'era nel divenire colla libertà cittadino Romano e Latino. So che Augusto stabilì molte cose intorno al numero, alla condizione, ed alla differenza di coloro che si dovevano manomettere, come potete vedere presso Suetonio cap. 40. n. 5 e n. 8. e Dione 55 (19); so che i *scenici* erano tenuti in conto di persone disoneste; ma qual era gentaglia più vile ed infame di quella de *Ruffiani?* Eppure quel Rè de Ruffiani *Dordalo* (Plaut. Pers. IV. 3. 14.) manomise una sua serva (20):

To. *Di dent quae velis: eho an jam manu emisisti mulierem?*
Dor. *Credo vobis, credo, inquam, tibi.* To. *Jam liberta auctus es!*

e poi il nostro Aurelio fù *liberto;* e voi sapete che di alcuni *liberti* si legge che nella Republica salivano ad altissimi honori. Oltre a ciò fù *appaltatore, maestro, scriba* e *governatore* del corpo de scenici, e non propriamente istrione, come voi lo battezzate. Quel M. Aurelio nominato dal Grutero pag. 330 (21), benchè pantomimo, ottenne il sacerdozio: M · AVRELIO, etc. PANTOMIMO etc. PRIMO · SACERDOTI · SINODI · APOLLINIS · PARASITVS. E Sempronio Nicocrate (Fabr. *Inscript. Antiq.* cap. X. pag. 704. n. 248.), cantarino, poeta e sonatore, fù « *potissimum vero et synodo adscriptus,* » (22) come traduce il Monfaucon nella sua *Paleog. Gre.* lib. 2. cap. 7. pag: 170 (23). Ed alla cit. pagina del Grutero troverete il marmo posto ad Acilio: (24) « *Nobili archimimo, communi mu-* » *nere adlecto diurno praeposito Apollinis tragico, comico.* etc. » I virtuosi adunque da teatro e coloro particolarmente che gli reggevano non erano poi gente di sì poco conto come vi credete. E bensì vero che Augusto (Suet. c. 32. n. 2.) « *Collegia praeter antiqua et legitima dissolvit* ».

Ma è anche fuor d'ogni dubio che ne tempi più bassi furono i collegj con diverso vocabolo chiamati corpi, come insegna la l. 3 *a municipibus* tt. *de bonor. possess.*, e la l. 1 *neque* tt. *quod cujus-*

Digitized by Google

que universit (25). Sicche il corpo de scenici nominato nella nostra lapide fù un collegio, una raunanza come tutte le altre, e convenvinva lecitamente insieme come il collegio de sonatori: COLLEGIO TIBICINVM · ET FIDICINVM · ROMANORVM *qui sacris publicis praesto sunt*, nel Grut. alla pag. 175 (26) ed i *Collegia Ambubajarum* d'Orazio alla sat. 2 (27). Or ditemi di coloro ch'erano uniti in collegio, ed a quali M. Aurelio concesse il privilegio di manomettere (28), chi pensate voi che mettesse in opera la facoltà ricevuta? Tutti voi mi rispondete, e non toccava ad un solo a farlo da caporione, tutti adunque dovevano schiamazzare ad una voce, come fanno le galline ne polaj: « Hunc liberum esse volumus jure quiritium ». Eh via che non faceva di mestieri di tanta solennità. Bastava solo ch'uno a nome di tutto il corpo o collegio come volete voi dichiarasse libero chi era servo in una delle maniere di sopra indicatevi; ed il fare questa dichiarazione si conveniva propriamente a colui, che come il nostro Aurelio aveva tutte le supreme relationi co suoi compagni. Ma qui mi conviene di quell'aureo precetto di Orazio: « Et quae desperes tractata nitescere posse, relinque » (29). Così farò anch'io. A buon conto ho empito il foglio di qualche cosa, e voi dovete contentarvi.

Mi chiedete in fine esempio d'altre società che siano chiamate *Respublicae*. In una iscrizione Bolognese del Grut. 281. 10 (30) abbiamo una raunanza di soldati chiamata *Respublica;* e questa voce presso i latini non solo significa ciò, che noi diciamo impero, ma anche le di lui parti, nelle quali hanno anche luogo i socii, come attesta Cicerone (*Sext:* n. 46.) nell'enumerare le parti della republica: *Religione, Auspicia, Potestates magistratuum.... socii rei militaris.* etc. (31). Io penso però che il *Rempublicam* del nostro marmo debba intendersi per tutto ciò che apparteneva a scenici de quali Aurelio era scriba et maestro in quel tempo appunto, che trattandosi di cose militari scrisse Planco a Tullio (*Fam.* lib. 10. ep. 11.) « Rempublicam ex vestra sententia administrare: » e nell' orazione Manil. n. 21: « Rem publicam bene gerere ».

Digitized by Google

Mi resta anche un po di carta; lasciate mi finir la canzone e ripigliare un filo, che ho già interrotto. A voi, che svolgete giureconsulti a tutto pasto, sara già noto, che *Municipia et societates* potevano manomettersi *Vindicta*, come insegna Marciano l. 10 tt. *de manum. Vind.* (32). Sapete mò chi erano esclusi dalla manomissione di questa sorte? Furiosi filius (Ulp., l. 1, tt. *de manum.*) (33), il soldato minore di vent'anni (34) (Pomp. l. 3. tt. *de manum. testamen.*), la donna ancor in tutela, e quella sorte de servi di cui parla la l. 8. tt. *de manumiss.* Si escludevano anche i rei di delitto capitale (l. 8. §. 1. tt. *de manumiss.*) e tutti quelli ch'erano condannati dalla legge Cornelia con altri nominati nella l. 8. §. 2. eod: (35) e nel Brissonio *ad Leg. Jul. de Adulterio.* pag. 192. (36); ma non mi troverete mai legge che vieti di donare la libertà a scenici con tutta la loro birbanteria.

Quum haec scriberem, ecco che mi vien presentata un altra vostra segnata li 25 aprile. E viva il mio Marini, sempre più mi cresce il motivo di ammirare la vostra erudizione. Veramente lo scrivere sopra le diete degli antichi era campo vuoto, e voi lo avete coltivato assai bravamente. Io conserverò la vostra lettera con diligenza. Se col tempo vi venisse in capo il lodevole capricio di publicare l' iscrizione *Gestatio* colle vostre osservazioni, a chi dovreste indirizzare se non a me il vostro lavoro? Sed haec jocatus sum ex more nostro. Seguitate pure a scrivermi, ch'io leggo volentieri tutte le lettere erudite, ma particolarmente le vostre. Borghesi a quest'ora avra ornato il simolacro di Venere, e si sarà sentito per tutto Savignano lo strepito delle voci. Un saluto a Gasperino, anzi mille. Vale mi suavissime Marine.

L'adresse n'est pas conservée.

ANNOTATIONS.

(1) Voyez la note 26 de la lettre 6.

(2) Nos recherches dans le *Lexicon Ciceronianum* de Merguet ne nous ont pas permis d'identifier cette citation.

Digitized by Google

(3) *Pro Caecina*, 16: *fundus addicitur Aebutio.* — Graevius publia de 1695 à 1699 une édition des discours de Cicéron.

(4) Cf. ci-dessus, lettre 5.

(5) Cic., *Divinatio in Caecilium*, 33.

(6) Cic., *De Invent.*, I, 30.

(7) Cic., *De Divin.*, II, 21.

(8) Cic., *Philipp.*, XIII, 10.

(9) Gruter, 614, 10 « (Romae, in domo quondam Julii Tamarozii) C. Julius Divi Aug. l. || Hilarus || manceps hujus monimenti || Anteros marmor vedian || C. Julius Divi Aug. l. Elainus ».

(10) Voici tout le passage de Pitiscus, *Lexicon antiquitatum Romanorum*, II, p. 149: « Manceps monumenti dicebatur, qui res, quae monumenti tutelae cedebant, conducebat ». Gruter, *Inscr.* p. 614, n. 10. « Nisi quis malit *mancipem* pro redemptore sartorum tectornm monumenti accipere, vel pro eo, qui illius praecipuam curam gerebat, qualis est Tertull. *Apolog.* c. 11, *manceps divinitatis*, et Plin., X, 43, *manceps sutrinae.* Quae significatio omnis in hunc monumenti mancipem cadere potest. Gutherius, *De Jure manium*, III, 7 ». On trouve au ms. 9115, fol. 185, une longue note de Marini sur le mot *manceps.*

(11) Festus, p. 270, éd. Müller: « Redemptores proprie atque antiqua consuetudine dicebantur, qui, cum quid publice faciendum aut praebendum conduxerant, effecerantque, tum demum pecunias accipiebant; nam antiquitus emere pro accipere ponebatur. At ii nunc dicuntur redemptores, qui quid conduxerunt praebendum utendumque ». Forcellini, art. *Redemptor*, croit que la dernière phrase commençant par *At ii* appartient à l'*Epitome* de Paul Diacre, qui aura résumé en cette phrase un plus long développement de Festus.

(12) Voy. Mabillon, *Iter italicum*, octobre 1685 (dans le *Museum Italicum*, I, p. 101, Paris, 1724). — Voici le titre de l'ouvrage de Fabretti: *Raphaelis Fabretti Gasparis f. Urbinatis Inscriptionum antiquarum quae in aedibus paternis asservantur explicatio et additamentum una cum aliquot emendationibus Gruterianis.* Rome, 1702. — L'inscription est au *Corpus*, X, 3821.

(13) Mazocchi, *In mutilum Campani amphitheatri titulum commentarius* (Naples, 1727), p. 158-163. — Voyez note 10 de la lettre 5.

(14) Le *Lexicon Ciceronianum* de Merguet ne contient pas cette citation.

(15) Cf. ci-dessus, n. 31 de la lettre 6.

(16) *Dig.*, XL, 4, 4 et 7.

(17) La citation reproduit l'esprit du texte de Gaius, non le texte lui-même.

(18) *Basilicorum liber XLVIII, titulus XIV* (édit. Heimbach, tome IV, p. 753).

(19) Dio, LV, 13.

Digitized by Google

(20) Plaut., *Persa*, IV, 3, 14 (texte de l'éd. Ritschl): *Dordalus*, Di dent quae velis. *Toxilus*, Eho, an jam manu emisisti mulierem. *Dordalus*, Credo edepol, credo inquam tibi. *Toxilus*, Jam liberta auctu.

(21) Gruter, p, 380 = *C. I. L.*, XIV, 2113.

(22) Fabretti, X, n. 248 = Boeckh, *C. I. G.*, III, 6287.

(23) La traduction exacte que donne Montfaucon (p. 171) est: *Maxime autem synhodites.*

(24) Cf. ci-dessus, n. 29 de la lettre 6.

(25) *Dig.*, XXXVII, 1, 3, texte d'Ulpien: « A municipibus et societatibus et decuriis et corporibus bonorum possessio adgnosci potest ». *Dig.*, III, 4, 1, texte de Gaius: « Neque societas neque collegium neque hujusmodi corpus passim omnibus habere conceditur ».

(26) Gruter, 175, 10 = *C. I. L.*, VI, 2191: « Collegio tibicinum || et fidicinum romanorum || qui s. p. p. s. || Ti. Julius Tyrannus || immunis perpetuus et || *ti.* Julius Tyrannus f. || h. c. d. d. || dedicatum K. Mart. || *Ur*so Serviano II L. Fabio Just. cos. ».

(27) Horace, *Sat.*, I, 2, 1.

(28) Voy. ci-dessus, n. 17 de la lettre 5.

(29) Horace, *Art Poet.*, v. 150.

(30) Gruter, 281, 10. Bianchi commente d'une façon absurde cette inscription, où Magnence est qualifié *restitutori libertatis et reipublicae, conservatori militum* (Cf. une formule analogue *C. I. L.*, V, 8061).

(31) Cic., *Pro Sestio*, 46: *socii, imperii laus, res militaris.* Bianchi continue de se fourvoyer.

(32) Cette référence est inexacte.

(33) Le texte cité d'Ulpien ne mentionne pas le *furiosi filius*; c'est ici, en revanche, qu'il convient d'alléguer le texte de Marcien, *Dig.*, XL, 2, 10, que Bianchi citait à tort deux lignes plus haut. Après *furiosi filius*, le manuscrit porte la trace d'une correction. Bianchi avait d'abord écrit *Marcian.*; puis, par erreur, il a corrigé en *Ulp.*

(34) *Dig.*, XL, 4, 3: « Nec militi minori annis viginti permittitur posse testamento suo servum manumittere ».

(35) *Dig.*, XL, 1, 8: « Qui poenae servi efficiuntur, indubitate manumittere non possunt, quia et ipsi servi sunt. Nec rei capitalium criminum manumittere servos suos possunt, ut et senatus censuit. Divus quoque Pius Calpurnio rescripsit libertates ab eo, qui jam lege Cornelia damnatus esset vel, cum futurum prospiceret ut damnaretur, servis datas non competere ».

(36) *Barnabae Brissonii Ad legem Juliam de adulteriis liber singularis* (Paris, 1557: au tome VIII de Gronovius, p. 1345-1400): le passage auquel renvoie Bianchi se trouve aux pages 1377-1379 de Gronovius.

Digitized by Google

XII.

Bologna, 2 maggio 1764.

A[mico] c[arissimo,]

Voi siete molto curioso, che vorreste che io vi dicessi tutto ciò che ho nell'animo. Ma pure amo molto anche questa vostra curiosità, perchè in essa ravviso nuove e sincerissime testificazioni del grande amor vostro verso me. Ma abbiate pazienza che questa volta non serve ch'io v'apra me stesso. Le malinconie delle quali vi feci motto tempo fà, durano ancora, ma ora sono tali, che non mi molestano troppo, e talvolta appena mi sono sensibili. In esse v'ha parte e la mia poca salute e gli affari domestici. Io vorrei saper troppo, e, credetemi che mi dà pena lo stare qualche poco in ozio. Ma a miei studj non trovo tutti que' commodi che sono necessarj e che voi sapete meglio di me quali siano, sicchè m'inquieto e bestemmio. Aggiugnete che poco o niente imparo di legge forense, nient'altro mi piace che ciò che è erudito, o che conduce ad erudizione. Ma di questa erudizione che farò io? Che farò della lingua greca, dell'ebraica, della latina? I miei domestici, gli amici, i padroni pensano di vedermi un dottorone da Ruota, e s'avedranno che appena so esservi stato al mondo Bartolo e Baldo. Fra pochi mesi, debbo addottorarmi, e se non rivedo da capo a piedi il gius canonico e civile, non mi ricordo ora di un iota (1). Pensate che ho bisogno di guadagnarmi il pane, e che nel paese mio non mi ci posso vedere. Ma a che serve che io vi faccia questi racconti? Ho detto di non volervi dir niente, e poi v'ho detto quasi tutto. Sicchè, che ve ne pare? Che consiglj avrete da darmi? che mezzi vorrete suggerirmi? Quest'è ben altro che Lesbia e Corinna, le quali seppure potessero tanto sopra di me quanto io posso sopra di loro, voi avreste indovinata la causa delle mie espressioni interotte. Ma vi giuro che niente o

Digitized by Google

poco almeno ponno su di me i dardi di quel cattivelso, e per dirvi la cosa com' è, ἔχω οὐκ ἔχομαι (2).

Io ho goduto moltissimo in sentire che ciò che io vi scrissi intorno alle Gestazioni l'abbiate approvato tutto, e lo stesso abbia fatto l'amico vostro. A parlarvi schietto, mi avete fatto ora concepire maggior stima per quelle mie cosarelle, che io non avea prima, e ciò perchè conto molto sul vostro giudizio. Questa mattina, nella libreria de' Domenicani, ho data un'occhiata al Sidonio co' commenti del Sirmondo per ritrovare i due testi che voi mi accennate, ma non ne ho potuto rinvenire che uno (3), e quello cio è che io già sapeva ed a cui nulla dice il Sirmondo. Andando poi più avanti mi sono incontrato in queste parole della epist. 9 li. 2: *Praediorum iis iura contermina, domicilia vicina, quibus interiecta gestatio lassat peditem nec sufficit equitaturo.* Il Sirmondo commenta: *Sidonius... transfert [gestationem] etiam ad ambulationem, cum alii distinguant* (4). Voi vedete che questo passo dice lo stesso che l'altro additatomi da voi di Alessandro Iatrosofista, cioè *gestari non solum pedibus, sed et cum caballo.* Io non sapendo di questi due testi lasciai di dire che le gestazioni si facevano anche a piedi, ed a caballo. A quanto poi vi scrissi dubitando se la sella gestatoria fosse portata da uomini o strascinata da bestie, ora posso dirvi francamente che quella era sempre tolta in spalla dagli uomini e da servi determinati a tale uffizio. E giacchè si è parlato di Sidonio, spiegatemi per carità che cosa vogliano mai dire tutte quelle grandi cose, che accadevano in Ravenna come contro il natural ordine delle cose, narrate da quel scrittore nell'epist. 8 del lib. 1, e che non io intendo, toltone il *sitiunt vivi, natant sepulti* (5), noto *lippis et tonsoribus* (6).

A quest'ora avrete lette due altre mie; ebbene come vi sono piaciute? Ricordatevi di farmi avere alcune copie delle vostre stampe fatte intorno alla nota iscrizzione, e di qualche altra cosa che abbiate stampata. Scrivetemi se il sasso di Traiano concorda colla lezione del vostro lapicida (7). Se potete, fatemi aver copia del foglio volante che contiene la dissertazione sopra la lapida di

Digitized by Google

G. Bebio, in cui io non trovo niente niente affatto di particolare, e non so come voi potiate avere grande argomento per sferzare (8). Circa il *Rom.*, potreste aver ragione, e voi che leggete *Romilia*, e l'altro, che ha letto *Romanus*. Ricordatevi che d'ordinario manca la tribù in più iscrizzioni, e che per lo più suol essere seguita dal cognome. Eccovi una iscrizzione del Grutero 641, 11 (9), in cui potrete leggere e *Romilia* e *Romanus*:

C. FLAVIVS
ROM
PISCATOR

Borghesi nostro a quest'ora sarà sposo, e chi sa se voi il potrete più rivedere in Roma? Lunedì il P. Zaccaria (10) partì per Modena e il sabbato antecedente venne a ritrovarmi in casa mia usandomi mille cortesie. Egli vuole che io sia uno de' suoi corrispondenti e mi ha fatto promettere di andarlo a ritrovare a Modena entro il mese venturo. Voi abbracciatemi il conte Rota ed Amaduzzi, e se volete farmi sempre maggior piacere, trascrivetemi lapidi inedite e datemi nuove letterarie. Non leggete ad alcuno la prima parte della lettera, che non me ne curo. Χαῖρε, φίλε, καί με φίλει.

[Au revers, même adresse que pour la précédente lettre de Marini.]

ANNOTATIONS.

(1) C'est le 14 octobre 1764 que Marini fut fait, à Ravenne, *laureato in diritto canonico e civile*. Le jurisconsulte Zirardini prononça en l'honneur du candidat une belle harangue latine, publiée dans les *Aneddoti*, p. 160-170, et les amis de Marini publièrent à sa louange des *Componimenti poetici* (voy. note 5 de la lettre 1). Marino Marini écrit à la page 22 des *Aneddoti*: « Io ben mi avviso che molti alte speranze avranno concepute de' progressi di lui nella giurisprudenza,

Digitized by Google

cosicchè dovessimo un giorno qual altro Bartolo o Baldo ammirarlo Andarono essi falliti ne' loro presagi ».

(2) Mot d'Aristippe, cité par Cicéron, *Ad Familiares*, IX, 26.

(3) Voy. lettre 9 et note 4 de cette lettre.

(4) Dans la seconde édition de Sidoine Apollinaire donnée par Sirmond (Paris, 1652), le passage de Sidoine que cite Marini est à la page 47 du texte, et les explications de Sirmond sont aux pages 30-31 du Commentaire. Voici ces explications en entier: « Interjecta gestatio. Nunc locus et spatium in quo gestari licet; sicut in Romana inscriptione: *In hoc pomario gestationis per circuitum quinquiens efficit passus mille.* Alias gestatio est ipsa exercitatio, qua gestamur aut vehimur, equo, lectica, vel quovis genere vehiculi. Sed Sidonius praeterea transfert etiam ad ambulationem, cum alii distinguant. Seneca, epistola LV: *A gestatione cum maxime redeo, non minus fatigatus quam si tantum ambulassem quantum sedi. Labor enim est diu ferri.* Et Plinius lib. XXVII: *In primis vero prodest ambulatio, gestatio et ea pluribus modis* ».

(5) Sidoine Apollinaire, I, 8 (édit. Sirmond, p. 20): « De cujus natalis tibi soli, vel jucunditate vel commodo, quid etiam ipse sentires, dum migras, judicasti: ita tamen quod te Ravennae felicius exulantem, auribus Padano culice perfossis, municipalium ranarum loquax turba circumsilit. In qua palude indesinenter rerum omnium lege perversa, muri cadunt, aquae stant, turres fluunt, nautae sedent, aegri deambulant, medici jacent, algent balnea, domicilia conflagrant, sitiunt vivi, natant sepulti, vigilant feres, dormiunt potestates, foenerantur clerici, Syri psallunt, negotiatores militant, militant, milites negotiantur, student pilae senes, alae juvenes, armis eunuchi, literis fœderati. Tu vide qualis sit civitas, ubi tibi lar familiaris incolitur, quae facilius territorium potuit habere, quam terram ».

(6) Réminiscence d'Horace, *Satires*, I, 7, 3.

(7) Voy. ci-dessus, lettre 9 et note 8.

(8) Voy. ci-dessus, lettre 9 et note 9.

(9) Gruter, 649, 11 (Inscr. de Ateste). = *C. I. L.*, V. 2628. Cf. lettre 9 et note 13.

(10) Il s'agit ici du Jésuite Zaccaria (1714-1795), auteur d'écrits théologiques et archéologiques. En 1751, il entreprit la publication d'une sorte d'annuaire bibliographique de la littérature italienne (2 vol. par an), sous ce titre: *Storia letteraria d'Italia;* il la poursuivit jusqu'en 1757, et la reprit, de 1762 à 1764, sous le titre: *Annali letterari d'Italia.* Lorsque le jeune Gaetano Marini vint à Rome, Zaccaria remplissait les fonctions de bibliothécaire et historiographe des Jésuites. Il fut pour le jeune érudit, d'abord un puissant protecteur, ensuite un ami. Marino Marini écrit à la page 23 de ses

Digitized by Google

Aneddoti: « Gaetano, Oderico e Zaccaria sembrarono avere un'anima sola divisa in tre ». C'est à Marini que le P. Zaccaria dédia, en 1767, une lettre sur les manuscrits de la bibliothèque capitulaire de Modène. D'autre part, Marino Marini explique, à la page 107 des *Aneddoti*, comment certains travaux d'érudition, entrepris par le P. Zaccaria, lui avaient été proposés par Gaetano.

XIII.

Isidorus Plancus Marinio suo suavissimo. S. D.

Non era punto necessario che voi tornaste a cingervi la giornea, e a mettervi sempre più a schiarire la vostra opinione, ch'io già ve la passo per ottima, benchè ho avuto molto a caro anche questa volta di avere maggiori prove della vostra molta erudizione. *Quo quid mihi gratius, aut jucundius esse potest?* Io non sono di quelli che chiudono gli occhi alla più chiara luce. Voi vi potevate accorgere, che la vostra prima lettera mi aveva dato da pensare, e che la mia risposta, che incominciai con què due chiarissimi versi di Terrenzio (1), non ebbe mai aria di difesa. Or via ve la canterò anche più schietta, giacchè così volete. Son dalla vostra; e lo fui subito anche allora che voi mi moveste la questione e mi accorsi ch'io m'ero rotto il capo in un sasso rotto. *De his igitur hactenus.* Le lettere che mi avete scritte, sopra le *gestazioni* e le *diete* non si perderanno; ed io fo gran conto di tutte le cose vostre. Mi ingegnerò ancora di far crescere sull'aja la messe da voi raccolta. Venite pure a Roma, e venite presto se vogliamo goderci. Io l'anno venturo da questa stagione avrò già unti i stivali. *Mediolanum cogito, sed haec celabis, ne quid obsint.* Vengo all' altra vostra scrittami li 2. Maggio a cui per altro doveva risponder prima. La mia curiosità di sapere tutto ciò che avete nell'animo, è molto ragionevole, e nasce tutta dal-

Digitized by Google

l'ardente amor mio verso di voi, ed ho a caro che voi lo conosciate. Mi consolo che non *siate in parte altro Uom* con quel che siegue, e che quel tristarello non vi abbia fatto un dono della sua benda; ma mi rincresce altrettanto che non troviate a vostri studii tutti quei commodi, che sapete desiderare. Lo studio che non è geniale, trattandosi di persona che vegga il suo meglio, io so pur troppo, che è la più seccante cosa del mondo; ne mi maraviglio che voi essendovi dedicato alla legge, vi piaccia sol ciò che è erudito. Sono gli ingenii corti, che sanno solo addattarsi a Bartolo e Baldo, Ma voi mi dite, che farò della mia legge erudita, delle lingue Greca ed Ebraica? Voi ne farete quell'uso, che ne hanno fatto tanti valentuomini. Ne mi state ad opporre che nel vostro paese non vi ci potete vedere. Non vi manca filosofia in capo, ed il sapere vi accompagnerà sempre in ogni luogo, e sarà sempre vojco in qualunque circostanza che vi troviate. Prima adunque vi stia a cuore di essere noto a voi medesimo, e poi lasciate al cielo la cura del resto. Ecco il più sano consiglio, che vi può dar un amico. Il sasso di Trajano concorda appuntino colla lezione del lapicida. Miracolo da scriversi con una bianca pietra! Non vi curate di leggere la dissertazione, che contiene il monumento di G. Bebio, chè è il più scipito pasticcio che vi possiate immaginare (2). Godo assaissimo, che abbiate stretta amicizia col P. Zaccaria (3). Non siate mai di quelli, che hanno anche in odio il solo nome di Gesuita. Io per me venero la dottrina anche indosso al più nero ateo. Il padre Zaccaria sà, e questo basta, e voi potete imparar molto da lui. *Rescripsi ferè ad tuas literas.* Lasciamo pure che il nostro Borghesi si goda la sua diva in pace e voi rimanetevene pur costì ad odorar le foglie. Che dite della burla che si voleva fare al nostro Amaduzzi (4)? Manco male ch'egli se n'è avveduto presto. Io mi ristringo nelle spalle e sto a vedere dal lido il mare che s'infuria. *Haec etiam celabis.* Che nuove avete del vostro addottoramento? (5) Se io colle mie lettere non vi sono cagione di perditempo, vi manderò alcune iscrizioni inedite, su cui potrete sfogarvi a vostro talento. Ve le mandarò adunque

Digitized by Google

con patto però che non escano dalle vostre mani. Avvanti di partir da Roma penso di metter insieme una buona raccoltina, e voi dovrete *conferre symbolam*, ed il mondo lo saprà. Sicchè vedete che l'interesse è delicato, e non ci torna a conto che questi lapidi passino sotto l'occhio di molti. Amaduzzi, il Dott. Bianchi ed altri nostri comuni amici son galant-uomini belli e buoni; ma la nostra cautela non sarà fuor di proposito. Eccovene intanto una che ho di fresco copiata dal marmo ed illustratela da vostro pari.

Fabret.
SACRVM HERCVLI
MAG · VICI ANNI XI
A · A · MARCIL · ATHENODOR
LIB HILARVS ET BELLO
N · LVCIVS HERMEROS
A AEQVITOS MAG · ITER (MAGISTER)
PONDERA AVRARIA ET
ARGENTARIA
VICINIAE POSVERVNT (*deest*)
IDEM TVENTVR

ANNO XIX
PRO PARTE IN
VIGVL PROVINC
VNA CVM MAGISTRAT Ces trois dernières lettres liées.
CONTVLERVNT. (6)

Ci divideremo adunque il peso. Scrivetemi se vi piaccia questa mia idea, e massimamente se avete tempo da trattenervi meco in si fatte cose. Qui non corrono al presente nuove letterarie degne di essere scritte; se pure non avete a caro a sapere che si è dissotterrata una stupenda tazza di lapis-lazzuli orientale tutta ornata di bronzo dorato, ed ha nome 200 zecchini. Ma l'iscrizione che si legge sotto al piede la rende anche, secondo il mio giu-

Digitized by Google

dizio, più preziosa. Eccola: P · SEPVLIVS MACER V · S · F · F (7), che si deve leggere: « *Votum solvit felici fortunae* », od anche meglio: « *Forti fortunae* ». *O fortuna! O fors fortuna!* scrisse Terrenzio *Phor:* act. V, sc. 6, e a questo luogo Donato fa una buona osservazione (8). La Gente Sepulia, come scrivono il Pighio, l'Orsini, il Panvinio (9) ed altri, non è conosciuta che per le medaglie (10). Per altro alla pagina MCDLIX. 8. del Muratori (11) troverete nominato un Sepulio; ma io non voglio seccarvi più. *Garatonio salutem; cui etiam auriculam vellito. Nihil enim ad me umquam literarum. Haec scripsi noctis ferê quarta. Nam matutinis horis in utramque aurem suavissime. Cura ut valeas, si me valere vis.*

S. Gregorio. Roma 23 Maggio 1764.

Sur l'adresse: " All Illmo Sign. Sign. Proñ Colmo Al Sign. Abe Cajetano Marini. Bologna „.

ANNOTATIONS.

(1) Voy. le début de la lettre 11.

(2) Les inscriptions de Trajanus et de Baebius sont citées dans la lettre 9.

(3) Sur le P. Zaccaria, voy. la note 10 de la lettre 12.

(4) Voy. ci-dessous, note 4 à la lettre 14.

(5) Voy. ci-dessus, note 1 à la lettre 12.

(6) Cette inscription est publiée au *Corpus,* VI, 282, et expliquée comme il suit: « Sacrum Hercul(i) mag(istri) vici anni XI. — A. A. Marcii, Athenodor(i) lib(erti), Hilarus et Bello, N. Lucius Hermeros Aequitas mag(ister) iter(um) pondera auraria et argentaria viciniae posuerunt; idem tuentur. — Anno XIX pro parte, invigul(antes) pro vicin(ia), una cum magistr(is) contulerunt ». — M. Mommsen ajoute: « Herculi (ponderum, opinor, v. n. 336) aram dedicant et pondera ponunt magistri vici tres, ut simul curam in se suscipiant ponderum tuendorum; unde etiam explicatur, qui fiat, ut iidem homines post octo annos adjunctis ejus anni magistris ad eandem rem pecuniam conferant. — *Aequitas* videtur esse cognomen N. Lucio Hermeroti tributum, fortasse propter ipsam hanc ponderum curam; certe eo co-

Digitized by Google

gnomine Hermeros caruit in magisterio priore (n. 283). Vide quae de Censorini cognomine dicta sunt ad vol. I, n. 1166 ».

(7) Les éditeurs du *Corpus* rangent cette inscription parmi les inscriptions fausses (VI, 3482 *).

(8) Voici le passage de Donat: « Aliud *fortuna* est, aliud *fors fortuna*. Nam *fors fortuna* est, cujus diem festum colunt, qui sine arte aliqua vivunt; hujus aedes trans Tiberim est ».

(9) *Stephani Vinandi Pighii Annales Romanorum, qui commentarii vicem supplent in omnes veteres Historiae Romanae Scriptores.* 3 vol. (Anvers, 1615). — *Fulvii Ursini familiae romanae quae reperiuntur in antiquis numismatibus.* Rome, 1577, in-folio. — Panvinius, *De antiquis Romanorum nominibus* (au tome II de Graevius).

(10) Eckhel, *Doctrina numorum*, V, 306.

(11) Dans Muratori, 1459, 8, est nommé un C. Sepullius Maturus (= *C. I. L.*, V, 2948).

XIV.

[23 maggio 1764]. (1)

Marinius Isidoro ocello suo dulcissimo s. p. d.

Manco male che io giudicai male di voi, e godo di essermi ingannato. A quest'ora avrete ricevuta una mia piena di doglianze e querele per il vostro indugio in rispondere. Ma è bene che da ciò conosciate sempreppiù l'amor mio, che cresce ogni giorno più, e che vorrebbe pur pascolarsi de' vostri soavissimi discorsi per lettere. Godo che voi siate dalla mia, non perchè mi piaccia il vostro torto, ma perchè vi conosco amico amicissimo del vero e della ragione. Io vi parlo schietto. Prima di avvanzare qualche proposizione procuro di avere sodi fondamenti per essa, che poi per diffenderla non lascio ogni studio e diligenza possibile. Nell'ultima mia, troverete qualche altra cosarella intorno a quel fragmento d'iscrizzione. Ed ora vi dirò qualche cosa sopra il *Respublica*, nome attribuito al corpo de' scenici in quella lapida, e di cui non si è potuto trovare essempio. Io però credo di averlo tro-

Digitized by Google

vato in una iscrizzione riferita dal Muratori p. 525, n. 3 (2). Voi andatela a vedere, ed osservate se le sigle della linea sesta R. P. S. S., che il Muratori interpreta *Rempublicam suprascriptam* vadino a finire nel corpo de misuratori delle machine, perchè non piacemi ciò che dice il Muratori istesso nella nota che fa a quel sasso che crede mancante. Studiatela bene, che ne avrete due vantaggi: uno sarebbe la censura al Muratori, e l'altro una conferma per il nostro marmo. Avrò piacere che voi accresciate le cose che io vi scrissi delle diete e gestazioni, che poi ripuliremo assieme e ci studieremo di renderle degne della pubblica luce. Ma che è ciò che voi dite di Milano? Oh Dio! quanto mi avete disturbato con tal nuova. Dunque appena potrò godervi costì pochi mesi? e avrò sempre da correrv dietro senza arrivarvi mai. Eh soprassiedete anche un poco a questa gita, e pensate che Roma è la capitale del mondo e l'emporio di ogni genere di scienze. Vi muova anche l'amicizia mia, il di cui valore io espongo, e vedrò che conto ne facciate.

Ah caro il mio D. Isidoro! il dire che la virtù è una fedele compagna, ed è premio a se stessa puzza troppo di stoichismo, che non può addattarsi se non ad una vita astratta e mentale, e non ad una corporale, quale dobbiam tutti condurre. Basta: io ora soddisfo il mio genio, e procuro che la filosofia ingradisca l'animo mio, piucchè sia possibile. Per altro vado rivedendo anche la legge barbara, ma qual pena provo mai in ciò fare? mi pare tutto il tempo che vi consumo perduto, perdutissimo; eppure bisogna farlo. Io penso di addottorarmi nel mese venturo, e forse dopo la metà. Col P. Zaccaria va molto bene, e l'amicizia nostra è già divenuta tale che non conosce altra terza persona, e fra di noi non usiamo altro che di voi. Io stesso mi meraviglio come egli abbia potuto prendermi tanta affezzione, che appena ebbe tempo di conoscermi quì verso la fine della quaresima. Perchè ultimamente lo assicurai della mia venuta in Modena, ne provò tal piacere che nulla più, e mi scrisse di volere allora stringer meco un'amicizia da Niso ed Eurialo. *Sed nihil ad nostram hanc.* Io lo coltivo molto perchè il

Digitized by Google

conosco utile a miei studj (3), e spero d'imparar molto dalle sue lettere, che sono sempre eruditissime. Io già sono informatissimo della burla che i vostri Classensi avevano meditata all'Amaduzzi, e non posso non biasimarla (4). Egli è di quelli che *foenum habet in cornu* (5), ed ha il prurito di stampare *quidquid in buccam* (6). Vi confesso che mi vergognerei che andassero sotto mio nome quelle lettere che il Lami (7), buon uomo, gli stampa così scipite. Se contengano qualche cosa di buono, non è sua, e la va lambiccando dagli altri, e a me è certo obbligatissimo. Voi avrete già letto il n° 21 delle Novelle del Lami, e avrete osservato come si è avventato contra Sanclemente e l'Edituo. Ha stampata anche una iscrizzione Bolognese che gli mandai inedita (8), e mi è dispiacciuto. Ma da quì in poi non avrà più occasione di stampare quelle che gli manderò.

Io ne ho molte quì delle inedite poste nell'istituto, e da suo tempo le stamperemo, e preveniremo questi Bolognesi, che sono tanto pigri bovi. Io piucchè volontieri mi associo con voi circa l'affaticare intorno alle iscrizzioni che avete raccolte, e ci studieremo di dare buon saggio di noi. Sicchè cominciate pure a mandarmene, ma avrei piacere, che voi prima diceste qualche cosa su di esse, che io poi affatico più volontieri quando trovo la strada già fatta, tuttavia qualche volta tento di aprirmela da me, sicchè poi in ultimo fate come vi aggrada. Non perdiam tempo, ed alle mani.

Ma la cosa comincia molto male. L'iscrizzione che mi avete trascritta (9) è gia edita, ed io l'ho trovata fra miei adversarj (10); ed è riferita dal Fabretti, alla pag. 528, n. 379 (11); per altro io la trovo diversa in qualche cosa dalla copia che voi mi avete mandata, ne il Fabretti la illustra abbastanza. Sicchè cosa pensate? Pensate dunque a mandarmene dell'altre, ed assicuratevi della mia secretezza universale. Che dite dell'opera del Bellori ristampata dall'Amaduzzi? (12) Io non l'ho veduta, e sono desiderosissimo di sapere che cosa ella è mai. Voi me ne darete un distinto ragguaglio, e fedele. Pare che non possa credere che Amaduzzi

Digitized by Google

sia stato capace di produrre qualche gran cosa, e mi meraviglio che trovi tanti mecenati in Roma (13). Tutto questo sia detto fra noi due, e discorriamola un poco francamente. Io non stimo molto Amaduzzi, e l'ho per un semplice parolajo, e pedante e plagiario (14). E a voi che ne pare?

Vi ringrazio molto della notizia che mi date della tazza scopertasi costì di fresco, e avrò piacere di sapere in mano di chi passerà. Ho salutato molto Garatoni, et etiam auriculam vellicavi; non vorrei che questa fosse orecchio da asino. Tuttavia mi ha detto di volervi scrivere e non so se il farà. Mi dispiace di non potervi servire di alcuna composizione per Mons.e Finnochietti (15), che non conosco nessun poeta di vaglia, ed io sono troppo alieno dal giacermi con Muse (*) che mi hanno sempre guatato in cagnesco. Tuttavia avendone parlato a messer Garatoni, che conosce tutti i sonettaj di Bologna, mi ha detto di voler parlare a qualcuno. Ieri trovai sopra un banchetto il Kirchmanno *De funer. Roman.* (16) e me lo portai a casa con sei baiocchi. O Fortuna! O Forsfortuna! il libro è conservatissimo e stampato in Francfort nel 1672. Il prencipe di Torremuzza (17) a stampato un suo progetto di fare una raccolta di antichità sicule, e voi ne sarete già informato. Qui si aspetta il fratello del re di Prussia τοῦ τρισμεγίστου ed egli maximas sui exspectationes commovit. Ora è in Venezia, e v'è anche il duca Yorche e il duca di Parma. Sed jam scribendo defessus sum. *Vale igitur, mi Isidore suavissime. Vale iterum, et me ama, ut facis. Ego enim te in oculis, ut semper. Salve a Garatonio.* — Marinius tuissimus.

[Même adresse que pour les lettres précédentes].

(*) Marini a écrit *Museo.*

Digitized by Google

ANNOTATIONS.

(1) La date est d'une main qui ne paraît pas être celle de Marini.

(2) Muratori, 525, 8. = *C. I. L.*, VI, 9626:

« D. M. || C. Turius C. f. Lollianus quit || quit ex corpore mensorum || machinariorum funeratici || nomine sequetur reliqum penes || r. p. s. s. remanere volo ex cuius || usuris peto a vobis college uti || suscipere dignemini VI diebus so || lemnibus sacrificium mihi faci || atis idest IIII id. Mart. die natalis || mei usque ad XXV. parentalis XIIS. || flos rosa V. si facta non || fuerint. tunc fisco stacionis || annonae duplum funeraticium dare || debebitis ».

Muratori écrit: « Siglas in sexta linea R. P. S. S. interpretor, penes Rempublicam supra scriptam. Sed quaenam haec? Ejus desideratur nomen, quia particulam testamenti a Turio isto Lolliano conditi, lapis iste complectitur, atque in superioribus reipublicae illius facta fuerat mentio ».

(3) On lit en particulier au ms. 9059, fol. 119, une lettre de février 1765, dans laquelle Zaccaria envoie à Marini quelques renseignements sur la *gestatio*. Il lui indique spécialement un opuscule cité dans son *Saggio critico*. Il s'agit de l'opuscule de M. Jo. Christian Messerschmid, *De gestatione commentatio* (Iena, 1755), dont on trouvera le résumé dans le *Saggio critico della corrente letteratura straniera dagli autori della Storia letteraria d'Italia*, tome I, p. 712-715 (Modène, 1756). Au ms. 9115, fol. 228, Marini, mentionnant cet opuscule, dit: « È di sedici pagine, ma non spiega le iscrizioni, quali però reporta ».

(4) Voici les faits auxquels se rapportent ces allusions de Marini. Le « P. Romuald Carli, sacristain *Edituo* à Classe », avait envoyé à Amaduzzi le tétrastique grec suivant, copié, disait-il, par Sanclemente, sur une pierre sépulcrale de Ravenne.

Λῆγε γόων, μ' ἰυειδῆ μοῖρ' κἂν ἥρπασ' ἐν ἀκμῇ
Καὶ ῥόδον ἐστὶ καλὸν, ζῇ βίον ἀλλ' ὀλίγον
Μᾶλλον χαῖρ' ὅτι παρθένος ἐς σίο μὲν γάμον ἦξα,
Ἀβλαβέως δ'ἐ βίων πιστὸν ἔχουσα νόον.

Amaduzzi vit la mystification; il reconnut que cette inscription prétendue n'était autre qu'une pièce de vers en l'honneur de la comtesse Julia Gordi, et publiée à la page 31 d'un recueil de *Nenie Funebri* consacrées à sa mémoire. Dans les *Novell. Letter.*, 25 mai 1764, col. 328-332, il dévoila l'artifice, et s'emporta violemment contre Sanclemente et l'anonyme sacristain.

(5) Réminiscence d'Horace, *Sat.*, I, 4, 34.

Digitized by Google

(6) Réminiscence de Cicéron, *Ad Atticum*, XII, 1. — On pressent, par ces lignes, que l'amitié primitive de Marini avec Amaduzzi fut assez précaire. A partir de 1773, de violentes polémiques s'échangèrent entre les deux savants. On en trouvera le récit dans la notice de l'abbé Coppi sur Marini, p. 27 et suiv. On lit dans une lettre inédite de La Porte du Theil, du 16 août 1785: « Il me semble qu'en nous séparant, la dernière fois, je vous parlai avec éloge de l'abbé Amaduzzi, et même vous témoignai quelque désir de le connaître et de lui plaire. Certes cela était fort à propos. J'avais oublié complètement que vous n'aviez nullement sujet, du moins jadis, d'être content du dit abbé Amaduzzi; et le journal de Pise vient de me le rappeler. Je me suis félicité de l'heureux effet de ma belle mémoire ». (ms. (9047, fol. 317).

(7) Il s'agit ici de Giovanni Lami (1697-1770). Parmi les existences tranquilles des érudits d'alors, l'existence de Lami se distingua par de multiples agitations et de nombreux incidents. Certaines imprudences de plume le brouillèrent avec quelques savants; certaines imprudences de pensée le brouillèrent avec beaucoup de Jésuites, dont le P. Zaccaria fut l'interprète. Ces querelles remplissent la vie de Lami. Elles lui laissèrent le loisir d'écrire plusieurs livres d'érudition où l'histoire de Toscane est fort convenablement débrouillée, de diriger une revue savante, les *Novelle Letterarie*, dont il publia trente volumes, et d'amasser de considérables paquets de notes, conservées à la Riccardienne de Florence, dont Lami était custode. On peut consulter au sujet de cette existence si intéressante: l'autobiographie publiée par Lami, au tome XV de ses *Deliciae Eruditorum;* — Fontani, *Elogio di Lami* (Florence, 1789); — Fabroni, *Vitae Italorum doctrina excellentium*, XVI, p. 291-328; — Tipaldo, VII, p. 168-176. — Le ms. italien 1554 de la Bibliothèque nationale, fol. 107 et suiv., renferme deux lettres de Lami à Isidoro Bianchi et une lettre de Lami à Rasponi.

(8) Marini fait allusion à la publication par les *Novelle Letterarie,* dans le numéro du 25 mai 1764, col. 322 et sq., de l'inscription de L. Attius Dio. Amaduzzi, à qui Marini l'avait confiée, la publia et la commenta, sans l'autorisation de Marini (voy. ci-dessus, lettre 4).

(9) Il s'agit de l'inscription *Sacrum Hercul.*, etc. (voy. ci-dessus, lettre 13 et note 6, et *C. I. L.*, VI, 282).

(10) Sur les *Adversaria* de Marini, voy. note 2 de la lettre 7.

(11) Fabretti, *Inscriptionum antiquarum explicatio*, p. 528, explique comme il suit l'inscription *Sacrum Herculi*, citée dans la lettre 13. « In Hortulo Nobb. de Ciccia porcis, prope ejus templum rotundum ad ripam Tiberis, ubi quam plura ponderum lapideorum fragmenta reperta sunt, egregiè confirmatur: Quandoquidem publica authoritate recepta pondera per Urbis vicos ad commercii facilitatem dispertiri,

Digitized by Google

eodem pacto conveniens erat, quo Mensurae, quarum exemplaria in Capitolio asservabantur, per singulas regiones missas, haec inscriptio vasis aenei, amplo ore, et latis labris Neapolim in locupletissimum Museum Andreinum translati, nobis significat ».

(12) Il est ici question du livre de Bellori: *Fragmenta vestigii veteris Romae* (Rome, 1623). Amaduzzi en donna una quatrième édition, avec un appendice « in qua VI aliae tabulae anecdotae, quae in Capitolio adversantur, publici juris fiunt » (Rome, 1764).

(13) Citons en particulier les savants Eva, Giorgi, Assemani, le cardinal Torregiani, le duc de Parme, le cardinal Fantuzzi (Voy. Isidoro Bianchi, *Elogio dell'abbate Amaduzzi*, p. 19 et 22).

(14) Un plagiat, réel ou prétendu, d'Amaduzzi, allait bientôt faire quelque bruit. L'anecdote intéresse l'histoire du droit Romain. En 1766, Zirardini publiait à Faenza les *Novelles* de Théodose le Jeune et de Valentinien; en 1767, Amaduzzi les publiait à Rome, et prétendait, à la page XXVIII de sa préface, avoir donné son manuscrit à l'imprimeur avant que l'édition de Zirardini lui fût connue. Une polémique suivit: le *Giornale di Pisa*, III, p. 100 et sq., accusa Amaduzzi de plagiat; Amaduzzi se défendit par un écrit de 48 pages (Lucques, 1771) intitulé: *Appendice al tomo III del Giornale di Pisa, ossia Apologia di Carisio Erotilo Trepucense.* A la page 218 de ses *Papiri Diplomatici*, Marini déclare encore qu'Amaduzzi « aveva tutto coraggiosamente expilato » aux dépens de Zirardini. Ce pauvre Zirardini, du reste, était prédestiné aux pillages, s'il en faut croire Mordani, son biographe, qui accuse nettement Marini lui-même d'avoir emprunté aux notes de Zirardini, sans le dire, une grande partie de ses *Papiri Diplomatici* (Tipaldo, II, p. 18-20).

(15) Nous n'avons pas de renseignements sur ce personnage.

(16) Kirchmann. *De funeribus Romanorum libri IV. Acc. Rigattii funus parasiticum.* Lübeck, 1637, in-12° (réimprimé à Francfort en 1672). La première édition fut publiée à Hambourg (1605, in-8°).

(17) Il s'agit ici du prince Gabrielle Lancillotto Castello de Torremuzza (1727-1792). La découverte de deux cents monnaies de bronze à Herbita, en Sicile (ancienne Alesa), faite en 1746 par un cultivateur sous les yeux du jeune prince, éveilla chez ce dernier le goût de la numismatique et de l'archéologie. Durant un demi-siècle, Torremuzza fut, par excellence, l'archéologue sicilien. Ses principaux ouvrages sont les suivants: *Le antiche iscrizioni di Palermo*, 1762, folio. — *Siciliae et objacentium insularum veterum inscriptionum nova collectio.* Palerme, 1784, folio. — *Siciliae populorum et urbium regum quoque veteres nummi.* Palerme, 1781-91, folio. — Editeur érudit des inscriptions siciliennes, le prince Torremuzza fut chargé par le roi de Naples de la conservation des monuments de l'île: il s'acquitta de cette mission avec non moins d'intelligence que de zèle. Si les

Digitized by Google

ruines de Ségeste, d'Agrigente, de Sélinonte, de Palerme, ont été, à cette époque, soustraites à toute dégradation, il faut en attribuer l'honneur à Torremuzza et au prince de Biscari, son collègue. Par l'organisation des universités de Palerme, Syracuse, Trapani, Caltagirone et Piazza, Torremuzza s'efforça de créer en Sicile un important mouvement scientifique. On peut consulter, au sujet de ce personnage: Carelli, *Elogio del principe di Torremuzza*, 1794; — *Memorie della vita letteraria del principe di Torremuzza scritte da lui stesso*, 1804.

XV.

Bologna, 29 maggio 1764.

Carissimo amico amatissimo.

Semper tu auditor tantum? Nunquamne remones? (1) Io adunque dovrò scrivere e scrivere, e voi con una sola lettera soddisferete a più d'una delle mie? Lasciate che io vi parli colla solita schiettezza: voi mi parete uno poco trascurato, almeno con me, e par' anche che non mi trattiate con quella amorevolezza e sincerità che richiede l'amor mio. Vi chiesi l'iscrizzione di Milano (2), e voi la poneste in misteri, quasicchè dubbitaste della fede mia. Ora sento dal dottor Bianchi che nel giornale della Minerva (3) si sieno stampate le vostre osservazioni alla iscrizzione scenica, ne voi mi avete parlato di queste stampe, almeno con chiarezza e precisione. Di più mi avvisa lo stesso Bianchi volerli voi diriggere un' opuscolo perchè il faccia stampare dal P. Callogerà, e di questo pure io non posso saper niente dalla bocca vostra. Segno che voi non mi siete quell'amico che mi volete far credere, perchè se il fosse, non mi tereste celate certe cose delle quali sapete essere io disiderosissimo di aver contezza. Ma lasciam ciò, almanco foste meno trascurato in rispondermi. Ne vi potete scusare colle solite scuse di mancanze d'argomento, che le mie let-

Digitized by Google

tere ultime non furono sì sciocche, che non contenessero qualche periodo non indegno della censura vostra. Sia però che si vuole, io vi amo, e vi tengo in mente anche senza che voi mi suscitiate l'idea vostra da voi, ed anche sebbene mi passino per la fantasia pensieri a tali de' fatti vostri. Questa veramente sarà, per quanto prevido, una lettera oziosa, e non so come liberarla da tale difetto. Ho voluto scrivere per stimolarvi a scrivere: se ottengo ciò, tanto mi basta, perchè non abbia a riputare inutile la presente. Ma aspettate che prima di dirmi tutto vostro, vò rifriggere la lapida di Aurelio.

Ne' giorni passati, ho letto con grande piacere moltissime iscrizzioni del Muratori, e fra le molte ne ho trovate due alla p. 660, n° 1 e 2, che portano queste parole LOC. SCAENICORVM, che il Muratori spiega *locator* (4), e poi in una nota ci dice che *locator scaenicorum* era lo stesso che *redemptor, nunc appaltatore delle scene.* Ecco che questo grand'uomo è caduto nello stesso errore in cui avete inciampato voi stesso, e vado dubbitando che voi potiate averlo preso da lui. Poca (*sic*) fa poi lessi una dotta ed erudita diatriba di Domenico Giorgi (5), intitolata: *De Locatoribus scaenicorum*, ed ho notate alla pag. 10 le seguenti parole: *Locatores erant qui constituta mercede cum aedilibus ad quos ut plurimum cura et impensae ludorum theatralium pertinebant, aut cum ludorum editoribus corpus histrionum pro ludis faciendis locabant.* Non potevano diffinirsi di meglio, e vedete se tal diffinizione si confaccia a tutto ciò che di tali locatori mi ricordo aver scritto.

Andiamo avanti. Mi è passato per mente di leggere in questa medesima iscrizzione MANCIPI, in cambio di MANOMISSORI, e trovo che tal voce appunto è bastevole per riempire la linea, e di più vedo che l'O non vi è intero, ma solo per metà, onde può essere un C schietto schietto. Ho anche qualche giusto riflesso che mi muove a tal lezzione, e ad accoppiare tal voce al *Gregum*, ma ve ne parlerò in altra mia, seppure avrò voglia di farlo, e voi non mi vi opponiate con qualche grande ostacolo. Intanto procu-

Digitized by Google

rate di star sano, e di guardarvi da caldi, che già cominciano. Vogliatemi bene, che io sono già da gran tempo in quà.

Il vostrissimo Marini.

[Même adresse que pour les précédentes lettres.]

ANNOTATIONS.

(1) Juvénal, *Sat.* I, 1.

(2) Il s'agit de la fausse inscription d'Antistius (voir ci-dessus, n. 4 de la lettre 3).

(3) Sur le *Giornale della Minerva* et le P. Calogera, voy. ci-dessus, n. 4 de la lettre 3. — Ajoutons que dans le manuscrit italien 1549 de la Bibliothèque nationale (folio 70), on trouve une lettre de Calogera à Isidoro Bianchi.

(4) Muratori, 660, 1 = *C. I. L.*, VI, 10093 : « Q. Gavius Armonius || loc. scaenicorum || vix. annis XXIIII · m. VI ». Muratori rapproche cette inscription de celle de Calopodius (Gruter, 1024, 5), et ajoute : « ita ut Armonius iste fuisse videatur, ut ita dicam, redemptor, nunc appaltatore delle scene. Verum alter Romanarum antiquitatum studiosissimus vir Franciscus Ficoronius pro *Loc.* sive *Locator*, legendum ibi esse *Joc* id est *Jocator* contendit ». — Muratori, 660, 2 : « P. Caesennio Grato ioc. scaenicorum et... » (*Romae, in Museo Capitolino*).

(5) Voici le titre complet de la *diatriba* dont parle ici Marini : « *Dominici Georgi a bibliotheca eminentiss. cardinalis imperialis mox Benedicti XIV pontificis maximi ab intimo sacello explanatio antiquae inscriptionis in qua de locatoribus scaenicorum disceptatur* ». Elle avait pour objet l'inscription de Q. Gavius Armonius (*C. I. L.*, VI, 10093). Elle fut imprimée en 1748, à Florence dans le recueil intitulé : « *Symbolae Litterariae opuscula varia philologica scientifica antiquaria signa lapides numismata gemmas et monumenta medii aevi nunc primum edita complectentes. Volumen primum* » (recueil fréquemment appelé *Symbolae Gorianae*). A la dissertation de Giorgi est joint le supplément suivant : « *Ant. Francisci Gori praepositi Basil. Baptist. Florent. in patrio lyceo historiar. professoris auctarium ad disceptationem de locatoribus scaenicorum* ». Au ms. 9115 de la Vaticane, dans ses notes sur l'inscription d'Aurelius Plebeius, Marini renvoie fréquemment à ces deux dissertations de Giorgi et Gori, et en résume certains chapitres.

Digitized by Google

XVI.

Bononiam. Isidorus Cajetano Suo suavissimo S. D.

Vi scrivo fuor di casa benchè abbia a canto una molestissima persona, che mi rompe il capo. Non è vero che nel nostro carteggio letterario io la faccia solo da *auditor*, e che sia trascurato nel rispondere alle vostre lettere. Manco male ch'io non ho da mendicar prove per dimostrarvelo, e dalla mia lettera, che avrete ricevuta subito dopo che voi mi scriveste la vostra, vi sarete avveduto, che non è giusto il rimbrotto, che mi fate. È anche falso ch'io faccia vojco il misterioso. Dovreste già abbastanza aver conosciuto, ch'io sono tenacissimo dei santi diritti dell'amicizia, e che voi e per la somiglianza degli anni, e per gli istessi studj che coltiviamo, siete uno de' più cari amici ch'io mi abbia al mondo. Ma da voi debbo soffrir tutto; e vi dirò anzi che gli istessi dubbj, che nascono in voi del sincero amor mio, mi sono carissimi, perchè sogliono essere i più certi segni d'un animo che ama, e che ama con un amore forte, e singolare. Contuttociò vi confesso che mi è rincresciuto un poco a sentirmi a toccare s'un punto così delicato, quale è quello della fede, e candidezza, che da me richiede e deve richiedere l'amor vostro verso di me. Ma torno a dire che l'ultima lettera, che vi ho scritta, contiene appunto per buona fortuna una apologia della condotta, che ho tenuta fin'ora con voi.

Sicchè senza altre discolpe, eccovi l'iscrizione Milanese, che sebbene ve la trascrivi a memoria, son sicuro però di non lasciar fuori un apice:

Digitized by Google

Q · ANTISTIO · C · F · Q · N · VETo (*sic*)
OB SINGVLAREM EIVS VIRT
AB IMP · AVG · AVR AVR BIS D
ET IN BEL · ACT · PR · TR · MILIT
SVP · NVM · CONST · CENS · POT.
C · ANTISTIVS COS · P · B · M.
D M · QVOD SIBI V · MED POS M
REN CVR
IT · M · VAL · MAXIMO · SAC
D · SOLIS QVI HOC MON
CONS · ET · FL · CALLIDE (*sic*) · VX
LIBERTIS LIBERTABVS · POST
EORVM · S · V · T · L · IN CIRC
PP · XXIIX. (1)

E l'ho letta così: *Dis Manibus Quinto Antistio Cai filio Quinti nepoti Veteri ob singularem eius virtutem ab Imperatore Augusto aureis bis donato et in bello Actiaco primipilo tribuno militum super numerum constituto censoria potestate C. Antistius consul patri bene merenti monumentum quod sibi vivens posuit renovandum curavit. Item Marco Valerio Maximo sacerdoti dei Solis qui hoc monumentum consecravit et Flaviae Callidae uxori, libertis libertabus posterisque eorum. Sit vobis terra levis. In circuitu pedes*, etc.

Il dottor Bianchi ha molti scrupoli per questa mia lezione. Egli volle che questa non sia de tempi di Augusto e piuttosto inclina a credere che possa riferirsi a tempi di Aureliano, e legge la terza linea così: « *Ab Imperatore Augusto Aureliano aureis bis donato* ». Perciochè, quell' *aureis aureis* gli pare una tautologia da non comportarsi in quell' aureo secolo di Augusto. Quel *sacerdoti Dei Solis*, mi scrive che è appunto una formola de tempi di Aureliano, ne' quali il culto del Sole era molto in voga; e veggendo che il BEL ACT, della quarta linea, ciovè la guerra di

Digitized by Google

Azio ivi nominata, può indurmi a credere l'iscrizione dei tempi di Augusto, mi fa osservare che la vittoria Aziaca per la quale Augusto restò padrone del Romano impero, fù detta sólo *Praelium Actiacum*, o *Victoria*, o *Pugna Actiaca*, e non mai *Bellum Actiacum*, e che per conseguenza le parole abbreviate BEL. ACT anderanno lette in altra maniera. Quel VET anche della prima linea legge *Veterano* e non *Veteri*. Ma questi veramente son scrupoli da non comportarsi in quel grand'uomo. Io gli ho risposto che la vittoria Actiaca fù anche chiamata *Bellum Actiacum*, e dagli Autori e dai marmi. E lasciando il testimonio di Virgilio che al libro 8. dell'Ened., v. 675 ha questo verso:

« *In medio classis aeratas, Actia bella*
Cernere erat » etc.

e quello di Tacito, che nel lib. 3. degli Annal. num. 55. scrive: « *Auditis Cesaris literis remissa aedilibus cura; luxusque mensae a fine Actiaci Belli.* etc. » mi sono contentato solo di fargli sovvenire della iscrizione del Grut. 371. 4. (2) in cui abbiamo un BEL · ACT. *Bellum Actiacum* senza che possa dubbitarsi; ed a questo chiaro essempio gli ho fatto aggiungere anche quell'altro della celebre tavola Capuana (3) portata dal Pighio (tom. 3. pag. 494) e dal Muratori 294. 1. nella quale leggiamo BELLVM· ACTIAC. Alla tautologia dell' *Aureis Aureis* (ch' io spiego *Freni d'oro*, perchè Festo definisce « *Aurea Aurea Frenum quod ad equorum aures religatur* (4) » rispondo che noi abbiamo troppo stima del secol buono, quasi che i latinanti di quella età fossero tutti del gusto di Tullio, e di Cesare, e che in altre lapidi di que' tempi felici s'incontrano delle iscrizioni non troppo felici. Gli dimostro inoltre che il tempo di Aureliano non può conciliarsi col consolato di C. Antistio, di cui si fa menzione nella sesta linea. Aureliano incominciò a regnare intorno all'anno di Roma 898, e da questo tempo venendo ancora più in già non abbiamo ne fasti alcun console della gente Antistia, fuor che uno all'anno 902 col

Digitized by Google

Prenome di Lucio. Sicchè avendo come per un certo dato la guerra Acciaca, e non potendosi conciliare i tempi di Aureliano col consolato del nostro Antistio, mi pare che non possa più dubbitare il Bianchi, se questa lapide sia de tempi di Augusto. Intorno al *Vet.* dico assolutamente che si deve leggere *Veteri.* Il cognome *Vetus* è troppo celebre nella famiglia Antistia e particolarmente in quella che fioriva ne tempi di Augusto. Riduco alla memoria del Bianchi oltre le molte iscrizioni e molti passi di autori antichi, due famose medaglie, una presso il Vaillant... (tom. 2. pag. 75) (5) nel cui rovescio si legge: C · ANTISTIVS VETVS IIIVIR FOEDVS P · R · CVM GABIN, e l'altra che porta il Patino nel suo Suetonio (pag. 77 dell'ediz. di Basil.): C · ANTISTIVS VETVS IIIVIR APOLLINI ACTIO, coniata giusto per la vittoria Acciaca. Voi mi direte chi abbia ragione in questa disputa.

Sempre più mi piacciono le vostre dotte riflessioni sopra l'iscrizione scenica.

Aspetto con desiderio di vedere come al *Gregum* accoppiase il *mancipi*, parola che anche a me (lette per altro le vostre prime lettere) era venuta in testa di sostituire al *manomissori.* Ma mi rincresce moltissimo di non essere più a tempo di mutare. Le mie osservazioni a questa lapide erano già sotto il torchio quando tra noi si agitava la nota questione. Dite, come si potrebbe por rimedio a questo male con riputazione? So che il gran volgo letterario, e quelli che bevono grosso nelle cose di antichità si contenteranno anche del *manumissori*, ed applaudiranno ancora alla mia opinione, che ha a prima vista molta apparenza. Ma chi pensa bene non deve iuvarsi dell'applausi degli ignoranti, quando manchi quello de dotti. Suggeritemi adunque qualche consiglio.

L'iscrizione che vi mandai ultimamente e già edita ed illustrata dal Fabretti (6), e servirà solo a farla uscire corretta. Ma voi forse mi avete già scritta qualche cosa sù di essa. Dite a Gasparino che sabbato senz'altro gli manderò qualche commendatizia per Firenze. Oggi ho da rispondere a un mondo di lettere di premura, che mi aspettano a casa sul mio tavolino. Addio. Se-

Digitized by Google

guitate ad amarmi, ch'io sono sempre stato, e sarò (e non come voi, che dite solo di *esserlo da gran tempo in quà*) Il vostrissimo Bianchi.

Roma 6. Giugno 1764.

Sur l'adresse: " All. Illmo Sig. Sig. Proñ Colmo Il Sig. Cajetano Marini. Bologna „.

ANNOTATIONS.

(1) Voy. ci-dessus, n. 4 de la lettre 3.

(2) Gruter, 371, 4 = *C. I. L.*, VI, *Inscr. falsae*, 3264 *. — Sur les inscriptions qui rappellent la bataille d'Actium, voy. Gardthausen, *Augustus und seine Zeit*, II, p. 216.

(3) Stephani Vinandi Pighii *Annales Romanorum, qui commentarii vicem supplent in omnes veteres historiae romanae Scriptores.* 3 vol. (Anvers, 1615). Cette *tavola Capuana* est publiée au tome I du *Corpus*, p. 471.

(4) Festus, éd. Müller, p. 27.

(5) Vaillant, *Nummi antiqui familiarum Romanorum* (2 vol. infol.) Amsterdam, 1703. Sans recourir à Patin, *Suetonius ex numismatibus illustratus* (Bâle, 1675), Bianchi aurait trouvé cette médaille à la page 74 du tome II de Vaillant.

(6) Voyez note 12 à la lettre 14.

XVII.

Marinius Isidoro suo quam qui optimo iure s. p. d.

[20 giugno 1765]. (1)

Quanto è bella l'iscrizzione che voi avete presa ad illustrare! È ben qualche cosa di meglio che il frammento di Aurelio. Le obbiezzioni del nostro Bianchi (2) sono niente, e voi con un soffio le avrete dileguate. Per provare il vero cognome degli Antistii,

Digitized by Google

non v'era bisogno di medaglie; bastava solo dare un'occhiata a Fasti consolari per trovarne ben sette e otto di cognome *Veter* o *Vetus* (3). Il testo di Festo sopra l'Aurea Aurea (4) fa molto al caso vostro: ma la cosa a troppo del singolare. Diamine! come può essere che quel vostro Antistio in premio del suo valor militare riportasse sempre in dono cosa che non leggesi mai data ad alcun'altro soldato? Tra i doni militari trovo bene le armille, le aste, le torqui, i vessilli, le corone, ma i freni da cavallo non mai, sicchè io stento molto a persuadermi anche con un testo sì chiaro. Bisognerà credere che quell'Antistio fosse molto amico de' cavalli, e che il capitano, per fargli cosa grata, gli andasse regalando de' freni: ma questi poi non potevano esserli molto onorifici, non comprendendosi fra i doni militari, che tutti avevano per oggetto una qualche militare impresa, come voi sapete. Sarebbe mai probabile che nel marmo stasse scritto ARM. AVR., cio è *armillis aureis*? Voi intanto non siete testimonio oculate. Vedo che voi nella settima linea leggete quel V. MED. POS., *vivens posuit;* e perchè non *vivens met posuit*? cioè *sibimet.*, il D per T è indizio di antichità. Ebbene a quale de' tre Antistii consoli che furano in tempo della guerra Azziaca riportate voi il monumento? Forse avrete voi fatte a sì bella iscrizzione altre note erudite, e le vorrete stampare. Io le vedrò allora piucchè volontieri, e sono sicuro vi faranno più onore che quelle faceste ali *manomissori* (5), le quali però passerano per buone presso molti, come voi vi divisate. Quando uno ha in animo di stampar qualche cosa, non deve mai avere gran fretta. Ogni dì s'imparano cose nuove: e siccome il tempo *profert in apricum* (6), sempre cose nuove, quindi è che δεὐτεραι φροντίδες σοφώτεραι (7). Io osservo che quando ho fatta qualche cosa, ancorchè l'abbia compita, basta solo che la rilegga, per accrescere, mutare e torre. Se la rileggessi cento volte, cento volte muterei. E in questo genere conosco di essere troppo minuto osservatore e soffistico. Ciò che approvo oggi, domani il repudio, e mai sono contento. La principal mia premura è di esser chiaro, e mi studio tanto in questo,

Digitized by Google

che è difficile che uno possa tacciarmi di oscuro. Sicchè voi vorreste riparare con onore alle cose vostre, e mi chiedete consiglio. Ma che posso io dirvi mai? Niente più che farvi arbitro assoluto di quanto vi scrissi su quel pezzo di sasso, dandovi pienissima autorità di levare da quelle ciò che farà al caso vostro, mutare, e aggiugnere e comporre un'altra lettera Palinodica e farla tutta vostra. Niuno sa la nostra quistione, seppure non l'avete fatta sapere all'Amaduzzi.

Ho pensato di mandarvi le osservazioni a quel *mancipi gregum;* ma venendo al fatto la cosa mi è sembrata più difficile che non mostrava di esserlo a prima vista. La spiegazione che io darei a questa parola si oppone all'altra *locator*, e non so che mi pensare di uno che fosse *locator* e *manceps:* forse dovranno riferirsi tali voci a uffizj diversi. Ma a quali? Prendendo il *locator* in quel senso che il prendeste voi e il Muratori (8), la cosa è chiara: ma e voi e il Muratori vi siete ingannati, come io vi dimostrai chiaramente. Basta: io non voglio più rompermi il capo. Vi comunicherò alcune cose che ho trovate sugli autori, e sulle quali voi raziocinerete come più vi parrà giusto.

Polluce (9), nel suo Onomastico dell'ultima edizione, al lib. 7, n. 199, dice: Θεατροπώλης ὁ θέαν ἀπομίσθων. « Theatri venditor qui spectacula elocat ». Ecco un commentatore. « Θεατροπώλης est is qui elocat theatrum non spectaturientibus, sed θεατρώνῃ, cujus erat θέαν πωλεῖν, ut spectatorum ἀγοράζειν, emere; qui struxerant theatrum architecti, locabant totum theatrum hac in parte θεατροπώλαι. Aliter haec accepit Casaubon (10) ». Ecco un' altro erudito commentatore: « Θεατροπώλης – dicuntur et θεατρώναι hi tales apud Theophr., περὶ βδελυρίας, ubi de utraque appellatione. »

Sentite ora il dottissimo Casaubono nelle note al citato capitolo de caratteri etici di Teofrasto: « Qui locum Athenis in theatro habere vellet lucar pendebat, quo locum sibi ad spectandum emebat, quod θέαν ἀγοράζειν vocabant. Hanc mercedem dabant θεατρώνῃ, dicto ab Aristophane θεατροπώλης, quae voces refe-

Digitized by Google

runtur ad idem. Θεατρῶναι sunt redemptores theatrorum, qui facienda et exstruenda subita theatra conducebant, iidem mox subsellia spectatoribus vendebant hinc θεατροπῶλαι οἱ θέαν ἀπομισθῶντες, ut inquit Pollux. Demosthenes eum a quo sedes emenda architectum appellat ».

Di più, sentite anche il Bulenger (11), al cap. 58 lib. 1 del suo dotto libro sopra il theatro. « Theatronae sunt redemptores et *mancipes* theatrorum ; iidem lucar exigebant. » Pensate un poco a chi si abbia a dar ragione de lodati scrittori, e da questi luoghi cavatene del bene per la vera interpretazione della nostra lapida, ma osservate che non siamo nel Lazio, e quelli parlano di cose greche. *Manceps gregum* pare che sia quello che prendeva sopra se tutte le spese che occorrevano per le comedie, facendosi pagare un tanto dalla compagnia, oppure pagando egli la compagnia, e riserbandosi tutta l'entrata che veniva dal danaro speso da spettatori per aver posto in teatro. Ma lo stesso come poteva poi dare in affitto le opere de' scenici? Oh che imbroglio! Quel *locator diurnus* potrebbe mai riferirsi alle paghe giornaliere che si davano a comici? Trovo che in varie leggi si determina il prezzo degli uomini da teatro e la paga che doveva avere ciascuno in ogni dì, ed Alessandro, come dice Lampridio, *arcarios instituit qui de arca fisci ederent munera* (12). E in una Novella si fa menzione del Prefetto *arcae theatralis* (13). Macrobio, lib. 3, cap. 14 de Saturnali, dice che Roscio, famoso comico, « mercedem *diurnam* de publico mille denarios sine *gregalibus* solus accipiebat (14) ».

Vi mando tutta questa roba in confuso ed indigesta, acciò voi la digeriate e consummiate. E giacchè ho cominciato a scrivervi di più cose in confuso, seguirò a fare lo stesso per tutt'oggi. Quando mi vi opposi sopra il Collegio de' Tibicini, che dissi essere quello de' soli Tibicini adoperati nelle cose sacre, presi sbaglio, perchè ho poi trovato che Valer. Massimo, nel lib. (ora non mi sovviene) dice (15): « Tibicinum collegium solet in foro vulgi oculos in se convertere ». E qui certo non si parla di sacrifizi, quindi lascierem stare il collegio delle Ambubaje, che erano Ti-

Digitized by Google

bicine siriache. Vi voglio seccare anche per un poco. La differenza del *locare* e *conducere* non apparisce meglio che nelle voci greche, perchè μισθώσαι vuol dire *locare, locatum dare*, μισθώσασθαι *conducere, locatum accipere;* così χρῆσαι *mutuo dare*, χρήσασθαι *mutuo accipere;* δανεῖσαι *foenori dare*, δανείσασθαι *foenori accipere.*

Ho finito, ma vi ho seccato sicuramente, e ne sarò sempre persuaso, se voi non mi scrivete altrettanto. Dicono che il cardinal Querini non sapesse mai voltar pagina; io mo sono il rovescio della medaglia Queriniana, che non mi pare di aver scritto, se non volto almen due pagine, e quando non ho argomento per soddisfare la mia volontà, mi discervello per ritrovare anche inezie e cose da nulla. Scrissi al P. Zaccaria per l'interpretazione di que' numeri della lapida sulla Gestazione, ma egli mi risponde di averci perduto dietro qualch'ora (16), senza raccapezzarne nulla nulla, e che que' piedi e miglia lo fanno strabiliare; dice mi, dice che si stupesce come il Revillas (17), il d'Anville (18) ed altri, che del piede romano anno trattato a lungo, non abbian fatto alcun motto di quella lapida, la quale sola ci potrebbe dare il distinto ragguaglio del piede e del miglio romano. Per questo solo egli crede che meriti di essere illustrata, e mi dice volerne scrivere all'Olivieri (19). Studiateci sù anche voi, e fatene ricerche minute, che il monumento le merita, e voi siete quasi il primo che l'ha prodotto per una esatta illustrazione. Lo stesso Zaccaria mi dice trovarsi notata nella famosa biblioteca Bunaviana (20) *Joh. Jac. Bosii de Gestatione veterum Romanorum dissertatio epistolaria, Lipsiae*, 1738, 4. Io l'ho cercata in vano in queste librerie, e desidererei grandemente di vederla (21). Osservate un poco se trovasi in qualcuna di coteste insigni librerie. Ne ho fatte ricerche negli Atti di Lipsia dell'anno 1738 e 39, ma ne verbum quidem.

Che dicono i vostri Classensi della lettera d'Amaduzzi? voi saprete qualche cosa; ma fatemi il piacere, avvisatemi, ne dubbitate che *quid effluat*, non sono mica *plenus rimarum* (22) come

Digitized by Google

le donne. Io non aspetto vostre lettere se non in risposta della presente, giacchè a quell'altra che avete già avuta vorrete rispondere unitamente a questa. Cappita, siete molto superstizioso, che non volete che le lettere s'incavalchino, e che *una aliam scandens dent operam liberis* (23), come disse il lepidissimo Plauto (24).

ANNOTATIONS.

(1) Ici encore, la date paraît être d'une main autre que celle de Marini.

(2) Voy. la lettre 16.

(3) Sur la famille des Antistii, voy. De Vit, *Onomasticon*, I, p. 323.

(4) Voy. lettre 16 et note 4.

(5) Voy. les lettres 6 et 11.

(6) Réminiscence d'Horace, *Ep.*, I, 6, 24:

« Quicquid sub terra est, in africum proferet aetas ».

(7) Réminiscence d'Euripide, *Hippolyte*, v. 436:

Αἱ δεύτεραί πως φροντίδες σοφώτεραι.

(8) Voy. ci-dessus, n. 4 de la lettre 15.

(9) Pollux, VII, chap. 33, par. 199 (édit. d'Amsterdam, 1706, in-folio, p. 837): ἐν ταῖς φοινίσσαις θεατροπώλης, ὁ θίασον ἀπομισθῶν. Les deux commentateurs que cite Marini sont Joachimus Kühnius et Gothofredus Jungermannus.

(10) Il s'agit de l'édition de Théophraste, publiée par Casaubon à Lyon en 1592.

(11) L'ouvrage de Bulenger a pour titre: *Julius Caesar Bulengerius Juliodunensis de Theatro ludisque scenicis libri II.* Il est publié dans Graevius, IX, p. 826-1058. La citation qu'en fait Marini se trouve au chapitre 58 du liv. I, p. 970.

(12) Lampride, *Vita Alex. Sev.*, 43: « Arcarios vero instituit, qui de arca fisci ederent munera eademque parciora ».

(13) Justinien, *Novella* LXIII, *in fine:* « Decem autem librarum auri poenam inferri jubet in arca theatrali gloriosissimi praefecti hujus Regiae urbis ».

(14) Macrobe, *Saturnales*, III, 14, 13: « Tanta autem fuit (Roscio) gratia et gloria, ut mercedem diurnam de publico mille denarios sine gregalibus solus acceperit ». Au ms. 9115 de la Vaticane, Ma-

Digitized by Google

rini renvoie à la dissertation du P. Giorgi, p. 133, où ce texte de Macrobe est rapproché de Cicéron, *Pro Roscio,* 8.

(15) Val. Max. II, 5, 4.

(16) Nous avons conservé la lettre où le P. Zaccaria avoue son incompétence; elle est du 9 juin 1764 et se trouve au ms. 9059 du fonds latin de la Vaticane, folio 112. C'est dans cette même lettre que Zaccaria signale à Marini l'écrit de Bosius, dont il sera question ci-dessous.

(17) La dissertation de Revillas à laquelle renvoie Marini est publiée au tome III des *Saggi di dissertazioni accademiche pubblicamente lette nella nobile Accademia Etrusca dell'antichissima città di Cortona* (Rome, 1741, p. 111-139). Elle est intitulée: « Dissertazione IV del P. Abbate D. Diego Revillas Geronimino, lettore di matematica nella Sapienza di Roma, membro della Regia Società d'Inghilterra, dell'Accademia dell'Instituto delle Scienze di Bologna, e della Regia Accademia Peloritana di Messina. Sopra l'antico Piede Romano, e sopra alcuni Stromenti scolpiti in antico marmo sepolcrale.

(18) D'Anville, *Traité des mesures itinéraires des Romains et de la lieue gauloise* (dans les *Eclaircissements géographiques sur l'ancienne Gaule,* Paris, 1741). C'est seulement en 1769 que ce savant publia son *Traité des mesures itinéraires anciennes et modernes.*

(19) Le personnage ici mentionné est un excellent érudit de l'époque, Annibale degli Abbati Olivieri Giordani (1708-1789). Originaire de Pesaro, il fut aussi dévoué à cette petite ville que Marco Fantuzzi l'était à la ville de Ravenne, Amaduzzi à celle de Savignano, Giovanni Bianchi à celle de Rimini. Très-connu dans le monde savant, il prétendait être surtout un *érudit local:* c'est là ce qui fait l'originalité d'Olivieri. Il restaura l'Académie de Pesaro; il y fonda une importante bibliothèque, et travailla toute sa vie, suivant les termes d'une inscription latine qui lui fut dédiée, *ad eruditionem civium dignitatemque urbis amplificandam.* On trouvera dans Tipaldo, IV, p. 405-414, de nombreux détails sur sa vie, et la liste complète de ses écrits. Les plus importants sont consacrés à Pesaro: les *Marmora Pisaurensia notis illustrata,* publiés par Olivieri en 1738, sont une œuvre de premier ordre. — La volumineuse correspondance qu'échangèrent Olivieri et Marini remplit le manuscrit 9056 du fonds latin à la Bibliothèque Vaticane. Lorsque mourut Olivieri, Marini prononça son panégyrique à la séance solennelle de l'*Arcadia,* le 7 juillet 1791.

(20) Les 35000 volumes de la bibliothèque du comte de Bunau (1697-1762), historien et homme d'Etat allemand du 18e siècle, furent catalogués, de son vivant, par J. M. Franke (Leipzig, 1750-1757): ce *Catalogus bibliothecae Bunavianae* est divisé en sept parties réunies en trois tomes.

Digitized by Google

(21) Cette dissertation est mentionnée, sans plus de détails, dans les *Aneddoti*, p. 19.

(22) Réminiscence de Térence, *Eunuque*, I, 2, 25: « Plenus rimarum sum, hae atque illac perfluo ».

(23) Réminiscence de Plaute, *Pseudolus*, I, 1, 21: « Ut opinor, quaerunt litterae hae sibi liberos: alia aliam scandit ».

(24) Ici s'arrête cette lettre de Marini: elle est suivie, dans le manuscrit, d'un post-scriptum assez long et fort obscur, de la main de Garatoni.

XVIII.

Plancus Marinio suo suavissimo S. p. d.

Sì signore; alla lettera vostra, che ricevei tempo fa, ho aspettato di rispondere unitamente a quella, che mi avete scritta ultimamente, e non è mia superstizione a non volere che le lettere si incavalchino, perche le progressioni geometriche voglio essere ordinate. Ma lasciamo le inutili ciancie. Vengo alla vostra più antica. La mia gita in Lombardia è troppo necessaria. Roma e l'amicizia vostra puonno molto sopra di me e voi lo dovete vedere all'amore che ho per le scienze, e per voi; ma hanno maggior forza i motivi che mi costringono a portarmi colà, e se io ve li avessi a contare, voi istesso vi maraviglieresti come io mi trattenghi qui anche per un anno. *Sed haec coram, multi enim sermonis sunt,* (1) *et plura litteris committi nequeunt.* Torno a dirvi che la virtù è premio a se stessa, e che questo non è un pensare da stoico, ma da vero filosofo; e voi che siete pieno di sublime filosofia, o almeno lo dovreste essere, me lo dovete accordare. Godo che l'amicizia tra voi ed il P. Zaccaria, si faccia sempre più grande. E bene, vi siete poi portato a Modena? Niso ed Eurialo erano d'età conformi; sicchè guardate chi di voi altri due sia o il Camillo, o il Fidenzio (2). Oh questa si che sarebbe da scri-

Digitized by Google

vere al paese! *Sed haec jocatus sum* (3) *ex more meo et nonnihil etiam tuo.* Ho veduta sulle Novelle di Firenze al n° 21. la lettera di Amaduzzi (4), e mi sono stretto nelle spalle, che il Lami veramente buon uomo glie l'abbia stampata. Ma voi volete ch'io vi parli con libertà e di Amaduzzi, e delle cose sue, e particolarmente dell'opera del Bellori (5), a cui egli ha fatte le note: Eppure mi pare di avervi dimostrata abbastanza a bocca la stima, ch'io ho sempre avuta di lui, e mi ricordo che voi sentendomi favellar così chiaro movevate ogni pietra per diffenderlo senza che vi accorgeste, che l'amore vi faceva travvedere. Or vi ripeto la stessa canzone, e vi dirò di più, che, trattandolo poi, l'ho scoperto un capo, che non si può sanare nemmeno *tribus anticyris* (6). *Fingere qui non visa potest, comissa tacere qui nequit, hic niger est* (7). Che le note al Bellori siano sue *credat Judeus Apella* (8), *non ego;* sono per altro piene di borra, e di quella pedanteria che naque seco ad un istesso parto. Egli in poche parole è una vera immagine di Celso, di cui scrive Orazio all'ep. 3:

« *Monitus multumque monendus*
Privatas ut quaerat opes, et tangere vitet
Scripta, Palatinus quaecunque recepit Apollo.
Ne si forte suas repetitum venerit olim
Grex avium plumas, moveat cornicula risum
Furtivis nudata coloribus » (9).

De Classensi vi giuro che fin'ora non so nulla, e credo che non si curino dell'abbaiare de piccoli cani. Anch'io vi scrissi che l'iscrizione SACRVM · HERCVLI (10) che vi mandai, è già edita.

Eccovene però un'altra fresca, fresca, e greca (11), e voi me ne scriverete il vostro parere, e non esca dalle mani vostre. L'unica cosa da osservarsi in questa lapide, secondo il mio corto giudizio è l'età di Papiria, che fu sposata di 12 anni, e che questa circostanza sia fatta publica da Papirio.

Digitized by Google

Corolla

Θ K

ΠΑΠΕΙ ΡΙΟCΕΡ

ΜΗC ΠΑΠΕΙΡΙΑ

ΠΑΝΘΕΙΑC ΥΜΒΙΩ

ΓΑΥΚΥΤΑΤΗ·ΜΝΗ

Amphora ΜΗCΧΑΡΙΝΤΥΜ Patera

ΒΟΝΑΝΕCΤΗCΑ

ΠΑΡΑΛΑΒΩΝΕ

ΤΩΝ·ΙΒ·CΥΝΖΗ

CACETECIN·H·

ΚΑΙΜΗ· Ε

Io intanto seguito ad illustrare altri sassi, che di mano in mano mi capitano. Voi fate lo stesso de marmi inediti che dite di aver costì: *de his autem omnibus videbimus coram.*

La tazza di cui vi scrissi è andata a finire nel museo d'un cardinale. *Oh! fors fortuna!* ch'io sono uno spiantato, che del resto non mi sfuggiva dalle mani.

Or passo all'altra carissima vostra. Godo che vi sia piacciuta l'iscrizzione di Antistio. Appunto perchè fra i doni militari non si incontrano mai i freni da cavallo, per questo io credo molto rara e singolare la nostra lapide, e questa sarebbe una nuova scoperta. Egli è certo che nel marmo si legge AVR AVR, e nella nota, che ho fatta a queste abbreviate parole dico anch'io, che si potrebbe mutare il secondo AVR. in ARM. od in ANV, *Armillis*, o *Anulis;* ma poi per voler sfuggire il rimbrotto che fa il Fabretti al Reinesio ed allo Sponio, e ad altri, che quando si incontrano in cose che non intendono, ricorrono subito alla ignoranza de scarpellini, io ho voluto ritenere l'AVR AVR, tanto più che nelle cose di antichità: *si quae similia veri sunt pro veris accipiantur*, come disse Li-

Digitized by Google

vio, (12) *satis habet.* Quel *vivens met posuit*, che voi dite si dovrebbe leggere nella settima linea, non è mai espressione da marmo, e la mutazione del D. per T. può aver luogo in null'altro, che in questa formola. E poi il sasso è scoperto in Milano, e sono assicurato che il MED è inciso molto chiaramente. So che non bisogna aver gran fretta di stampare; eppure una delle maniere di imparar qualche cosa, è quella di mettere in stampa le cose sue. Questo è teorema già dimostrato. Confesso però che *temperantiam quandam servare oportet.* Intorno al por rimedio a quella svista del *manomissori* della iscrizione di Aurelio, vi ringrazio che mi facciate padrone di quanto mi scriveste sù di questo argomento. Ma vi assicuro, che se io mi risolverò di servirmi delle erudite vostre osservazioni, il mondo lo dovrà sapere, ed io sono affatto nemico di vestirmi nascostamente delle spoglie altrui. De' scrittori che mi avete addotti intorno alla spiegazione del MANCIPI · GREGVM, io sono dalla parte del Bulenger (13), ed il di lui passo, che mi trascrivete, può dar gran lume alla vostra interpretazione; e non importa s'egli parla di cose Greche. Anche nel Lazio vi erano i scenici Greci, e secondo il Greco costume si facevano anche le comedie. Sicchè il *manceps gregum* sarà stato come un *impresaro* de nostri tempi, e come voi dite avrà presa sopra di se la compagnia, e l' avrà pagata, o viceversa, e in questa ipotesi poteva anche *locare theatrum* o le istesse opere de scenici, e allora non è più necessario di stiracchiare il *Locator diurnus* alle paghe giornaliere, che si davano a comici. Contuttociò consideravo anche meglio tutto ciò, che mi avete scritto eruditamente a *mosaico* (14), e voi non dovete far gran conto di un parere che vi ho communicato così sù due piedi. Anch'io mi sono scervellato sù que' numeri della lapide sulla Gestazione, e appena mi appariva un lampo di vero, che mi trovavo subito in tenebre più dense di prima. Nel Grutero però della buona edizione trovo molte mutazioni in quel computo, e vedrò di nuovo di rimpastare quelle cifre. Ho a caro che anche Zaccaria sia persuaso che il monumento meriti d'essere illustrato. Io cercherò conto della dissertazione epistolica del

Digitized by Google

Bosio (15), e in Roma, emporio di tutto, vi sarà senz'altro. Eccovi risposto fino al *vale*, e non voglio seccarvi di più. Contentatevi, che in questo dispaccio cogli altri amici me la passo con quattro laconici versi, e con voi ho quasi empito il foglio, benchè mi tormenti una pungentissima distilazione di testa, che non mi lascia aver posa. Il C. Rota che con suo molto incomodo vien spesso a ritrovarmi, vi ama e vi saluta. Dite a Garatoni, che le idee più ristrette si puonno più facilmente mandare ad effetto. Egli mi intende. *Tuis literis nunquam dies adscripta est. Vale mi suavissime Marine; meq. ama ut facis.* Il vostrissimo Isidoro.

S. Gregorio. Roma 24 Giugno 1764.

Sur l'adresse: " All. Illmo Sig. Sig. Proñ Colmo Il Sig. Cajetano Marini. Bologna „.

ANNOTATIONS.

(1) Réminiscence de Cic., *Ad Att.*, VII, 3, 12.

(2) *Camillo* Scrofa, en 1562, publia des *Cantici* pédantesques sous le nom de *Fidenzio* Glottochrysio Ludimagistro: c'est sans doute à l'identité de Camillo et de Fidenzio que se rapporte l'allusion de Bianchi.

(3) Réminiscence de Cic., *Ad Fam.*, IX, 14.

(4) Voy. ci-dessus, n. 4 et 8 de la lettre 14.

(5) Voy. ci-dessus, n. 12 de la lettre 14.

(6) *Art Poétique*, v. 300.

(7) *Sat.*, I, 4, 85.

(8) *Sat.*, I, 5, 100.

(9) Horace, *Ep.*, I, 3, 15.

(10) Voy. ci-dessus, lettre 13.

(11) Cette inscription fut publiée par le Camaldule Sandri, à la p. 369 des *Dissertationes* d'Oderici; elle a passé dans *C. I. G.*, 6631.

(12) Liv., V, 21, 9.

(13) Cf. ci-dessus, n. 11 de la lettre 17.

(14) « Lavoro a mosaico, opera letter. o scientif., congegnata di minute parti, con diligenza più o meno felice, ma talvolta con più studio che vigore di mente » (Tommaseo, *Dizionario della lingua italiana*, art, *Mosaico*).

(15) Voy. note 21 de la lettre 17.

Digitized by Google

XIX.

Nous extrayons d'une lettre de Bianchi, du 18 juillet 1764 (ms. 9043, fol. 292), le paragraphe suivant, qui concerne les questions traitées dans les précédentes lettres:

La lettera in cui vi mandai l'Iscrizione di Milano, se ben mi ricordo, voi la scripsi fuor di casa con la fantasia mezza fuori de confini; e mi sarò senza fallo dimenticato di scrivermi, che lessi così la settima linea di quel marmo: *Monumentum quod sibi vivens Mediolani posuit.* Sicchè vedete la significazione della parola abbreviata MED, senza cambiarla in MET e leggere *sibi vivens met posuit*, che in questa ipotesi sarebbe bensì un vezzo di lingua, ma non secondo lo stile e l'indole delle lapidi. Mi lusingo poi di avere nella lapide di Aurelio accordate le voci *locator diurnus* e *Manceps gregum.* Ve ne scriverò qualche cosa, quando avrò un po più d'ozio, e vi farò vedere nello stesso tempo che il MANO potrebbe ancora interpretarsi MANO*pretium*..... A Zirardini (1), che mi riverirete, potreste dir qualche cosa della lapide del Grutero, e di que' numeri imbrogliati. Anch'io avevo veduto l'opuscolo dell' Ab.e Revillas tra le dissertazioni Cortonesi (2), Luca Peto (3), ed altri che trattano a lungo *de mensuris Romanorum*, ma costoro mi hanno fatto strabiliare sempre più. Vi confesso che gli astrusi calcoli d'algebra non mi hanno tanto rotto il capo quanto quelle misure. Ed a proposito di Dissertazioni della Accademia Etrusca di Cortonà, date un occhiata alla Dissertazione 1 del tom. 3 pag. 34, e troverete dissiferati alcuni di quê misteri che riguardano Ravenna, narrati da Sidonio nell'epist. 8 del lib. I (4), e di cui voi mi chiedeste il mio parere in una vostra scrittami li 2 del maggio passato.

Digitized by Google

ANNOTATIONS.

(1) Il s'agit ici du jurisconsulte Zirardini, de Ravenne, né en 1725. Il s'intéressait à l'épigraphie, et aida les moines de Classe à déchiffrer leurs antiques inscriptions (*Vetera monumenta ad Classem eruta*, 1756, p. XV). Il s'intéressait beaucoup à Ravenne, sa patrie; il publia un ouvrage, en 1762, *degli antichi edifizi profani di Ravenna*. C'est lui qui, en 1763, déclara Gaetano Marini « laureato in diritto canonico e civile »; le discours en latin que Zirardini prononça en cette occasion est publié dans les *Aneddoti*, p. 170-170. On trouvera d'autres renseignements sur Zirardini ci-dessus, n. 14 de la lettre 14. Il faut consulter à son sujet: Ginanni, *Memorie storico-critiche degli scrittori Ravennati*, II, p. 480-484; — Tipaldo, II, p. 15-21.

(2) Voy. ci-dessus, n. 17 de la lettre 17.

(3) Lucae Paeti jurisconsulti, *De mensuris et ponderibus Graecorum et Romanorum collatis libri quinque* (publié au tome XI du recueil de Graevius, p. 1611 et sq.).

(4) Bianchi fait allusion au passage de Sidoine cité ci-dessus, n. 6 de la lettre 12.— *Dissertazioni Cortonesi*, III, p. 84, dans la Diatriba III ajoutée par Mazocchi à sa *Dissertazione sopra l'origine de' Terreni*, on lit: « Per quello che tocca poi al sito, e alla natura dell'antica Ravenna, chiunque l'avrà mai letta in Strabone, Procopio, Sidonio, Giornande, ed altri, che posson tutti radunati osservarsi presso il Cluverio, vedrà non correr altra differenza tra l'antica Ravenna e la nobil Vinegia, tal quale ella è al presente, se non che questa è tutta dentro stagni marini, laddove quella aveva le strade tutte dilagate non solo dal mare, che riceveva da settentrione, ma anche da Fiumi, che vi correvano da dentro terra: onde non avendovi in Ravenna niente di asciutto, ben a proposito tra lepidi paradossi, che di lei scrisse Sidonio, si legge ancor questo: *facilius territorium potuit habere quam terram* ».

Avec cette lettre XIX se termine la série de dissertations qui ont trait au *locator scaenicorum* et aux *gestationes*. Pour ce qui regarde les *dietae*, on peut consulter, outre les auteurs cités par Marini: Oderici, *Dissertationes*, p. 322 et suiv.; Becker, *Gallus*, édit. Göll, I, p. 114. — Pour ce qui regarde les *gestationes*, on peut consulter: Becker, *Gallus*, édit. Göll, III,

Digitized by Google

p. 1-26 et 71-72. — La question du *locator scaenicorum* a été éclairée d'une lumière nouvelle par la découverte d'une inscription de Thrace (*C. I. L.*, III, 6113). Cette inscription est ainsi conçue: *Uttiedius Venerianus* || *archimim. Latinus et ofi* || *cialis an XXXVII promisthota an.* || *III vixit an. LXXV viros sibi et* || .. *e Saturninae coniugi saiede* (*sic*). L'inscription a été clairement commentée par M. Heuzey, qui l'a publiée le premier (*Mission de Macédoine*, p. 145-148): il explique que ce personnage, d'abord *archimimus*, fut ensuite *officialis*, c. à d. loué à la ville de Philippes. Longtemps comédien, il fut enfin chargé, probablement par le vote de ses camarades (cf. *electus* dans l'inscription d'Aurelius Plebeius), de louer la troupe à ceux qui donnaient les jeux: c'est ainsi que M. Heuzey explique le mot *promisthota*, dans lequel il reconnaît l'équivalent grec du mot *locator scenicorum*. Cf. Mommsen, *Hermes*, III, p. 461.

(*A suivre*)

Lucien Auvray et Georges Goyau.

Digitized by Google

Digitized by Google

UN FRAGMENT DE CALENDRIER ROMAIN AU MOYEN-ÂGE (1)

Les documents du moyen-âge qui peuvent faire connaître le développement du culte des saints à Rome ne sont pas encore tous publiés et surtout n'ont pas été jusqu'ici, soit rapprochés les uns des autres, soit comparés avec les textes liturgiques contemporains de l'Italie et des pays étrangers.

On peut signaler, par exemple, deux manuscrits inédits du XI^e^ siècle dont l'origine romaine n'est pas douteuse: c'est d'abord un martyrologe qui vient du monastère de *Saint-Sébastien in Pallara* sur le Palatin et qui au XIV^e^ siècle a appartenu à l'église de *Santa Maria in Campitello* (Vaticanus 378; fin du XI^e^ siècle). Il faut y joindre le Passionnaire de l'église de *Santa Maria ad Martyres* qui a fourni à M. de Rossi le texte des actes des martyrs grecs (Vat. 5696; fin du XI^e^ siècle ou peut-être XII^e^ siècle; cf. de Rossi, *Roma sotterranea*, III, 201). Les termes de comparaison pour le X^e^, XI^e^ et XII^e^ siècle seraient fournis d'abord par trois textes du martyrologe de Bède (*Acta ss., martii*, t. II. *Prologus*, p. VII; *Acta ss. junii*, t. VI, p. IX). L'un est donné par les Bollandistes comme ayant été en usage dans la basilique de Saint-Pierre et se trouve encore sans doute aujourd'hui aux Archives du chapître. Un autre, qu'on voit à la bibliothèque Barberini, aurait été porté de France à Rome où il aurait été en usage, on ne sait dans quelle église (Barberin. XIV, 19 — ancienne cote: 1852). Le troisième vient du monastère de Saint-Cyriaque *in Via lata* (Vallicellanus F. 85). Le *Missale monasticon Lateranense* édité par Azevedo paraît avoir l'origine qui

(1) Ce mémoire est un de ceux qui, dédiés en hommage respectueux à M. le Commandeur G. B. de Rossi par leurs auteurs à l'occasion de son 70^e^ anniversaire, auraient fait partie, sans des retards inévitables, de notre volume supplémentaire intitulé *Mélanges G. B. de Rossi*, 1892.

Digitized by Google

lui a été assignée par son éditeur; cependant Galletti (Vaticanus 8036, f. 28) a contesté cette attribution. Ce missel est probablement du XII[e] siècle, comme l'Antiphonaire de Saint-Pierre publié par Tommasi (IV, 1-170). — Cf. Batiffol, *Histoire du bréviaire romain*, pp. 83, 123 et ss.

Pour se rendre compte des usages monastiques de l'Italie centrale au XI[e] et XII[e] siècle, on consultera utilement les manuscrits suivants de la Vallicellane: B. 23 (missel qui vient, suivant toute apparence, du monastère de Saint-Eutychius en Ombrie); B. 24 (missel de Subiaco); B. 79 (bréviaire du monastère de Saint-Eutychius); E. 62 (rituel monastique); F. 29 (bréviaire). Dans la même bibliothèque, le manuscrit coté S. 68 contient un index utile dressé par Bianchini de tous les manuscrits liturgiques contenus à la Vallicellane et à la Vaticane. Dans cette dernière bibliothèque, on remarquera le Vat. 4770 (XI[e] s.) et le Vat. 4772 (XII[e] s.; cf. Georgii, *Liturgia Rom. Pont.*, t. III, pp. 57, 529).

Entre autres documents de cette sorte restés inédits, on peut citer un fragment du calendrier qui était peint jadis sur un mur du cloître du monastère de Sainte-Marie de l'Aventin, vulgairement appelé au moyen-âge *Santa Maria del Priorato* (1); à plus d'un titre, ce texte nous a paru mériter d'être publié et étudié ici avec quelque attention.

Le calendrier dont l'original a depuis longtemps disparu existait encore en 1619 et fut à cette époque examiné par Grimaldi qui en a donné une description sommaire publiée par M. Müntz (2). Vers la même époque sans doute, Constantin Gaetani (3) fit une

(1) Sur ce monastère dont l'origine remonte au X[e] siècle et qui avait été fondé par Albéric dans sa propre maison, voir Nerini: *De templo et coenobio ss. Bonifacii et Alexii*, p. 65.

(2) *Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*, première série, t. I, p. 257.

(3) Sur Constantin Gaetani mort en 1650, voir Armellini: *Bibliotheca Benedictino-Casinensis*, Pars I, p. 123-186.

Digitized by Google

copie, jusqu'ici inédite, du fragment qui était encore lisible, copie aujourd'hui conservée à la bibliothèque Alexandrine (1). Enfin Holstenius fit sur l'original une collation rapide dont il se servit pour ses annotations marginales au martyrologe de Baronius (2).

En 1678, au témoignage du P. Poussines (3), l'original lui-même était dans un état de vétusté qui n'en permettait plus la lecture, et désormais il ne fut possible d'en avoir connaissance qu'à l'aide de la collation d'Holstenius. Telles ont été les vicissitudes du texte qu'on va lire : il est publié ici d'après la copie de Constantin Gaetani reproduite par Galletti dans le *Vaticanus* 9135 (4).

Januarius habet dies XXXI, Luna XXVIIII.

	A	Kal.	Circumcisio
	B	IIII non.	
XI	C	III non.	Antheros $\overline{\text{PP}}$. $\overline{\text{MR}}$
	D	II non.	
XVIII	E	Non.	
VIII	F	VIII id.	Epiphania Domini
	G	VII id.	s. Ysidori episcopi
XVI	A	VI id.	s. Timothei $\overline{\text{Mr}}$. Severini episcopi
	B	V id.	
	C	IIII id.	s. Pauli 1 eremitæ

(1) N. 97, p. 514.

(2) *Lucae Holstenii Vaticanae basilicae canonici connotata marginalia ad martyrologium romanum Em. Card. Baronii.* Le volume qui contient l'original de ces annotations se trouve à la bibliothèque Barberini. J'ai pu le consulter grâce aux indications de M. de Rossi (B. IX, 17). Ces annotations d'Holstenius ont été publiées à la suite de son édition des actes de saint Boniface.

(3) *Acta ss., maii,* VI, 702.

(4) F. 358 et ss.; Vatic. 8042, Pars I, f. 18 et 19. On voit dans ce dernier manuscrit que la copie de Constantin Gaetani avait été à un moment donné la propriété du cardinal Tamburini qui la communiqua à Galletti. Ce dernier avait l'intention de publier ce fragment de calendrier, mais ne mit pas son projet à exécution.

Digitized by Google

XIII	D	III id.	s. Hygini P. P.
II	E	II id.	s. Ioannis PP
	F	idibus Febr.	Octava Epiphaniae. Juliani > Basilissae VIR
X	G	XVIIII kal.	s. Felicis presbyteri
	A	XVIII kal.	s. Mauri abb. S. Secundine virg.
XVIII	B	XVII kal.	s. Marcelli P. P. et mart.
VII	C	XVI kal.	s. Antonii abbatis
	D	XV kal.	. . . . . et Priscae
XV	E	XIIII kal.	
IIII	F	XIII kal.	s. Fabiani et Sebast. mart.
	G	XII kal.	s. Agnetis virg. et mart.
XII	A	XI kal.	s. Vincent. et Anastasii mart.
I	B	X kal.	s. Emerentianae virg. et mart.
	C	VIIII kal.	
VIIII	D	VIII kal.	Conversio s. Pauli etc.
	E	VII kal.	s. Paule
XVII	F	VI kal.	s. Vitaliani PP.
	G	V kal.	
	A	IIII kal.	
XXII	B	III kal.	
III	C	II kal.	. . . . . Cyri et Iohannis mart.

Februarius habet dies XXVIII. Luna XXVII

D	Kal.	
E	IIII non.	Purificatio Marie
F	III non.	s. Blasii epi et mart.
G	II non.	
A	Non.	s. Agathe virg et mart.
B	VIII id.	
C	VII id.	s. Pelagii PP. et s. Theodori mart.
E	VI id.	s. Paulini PP.
E	V id.	s. Savini Carnotini epi

Digitized by Google

	F	IIII id.	s. Scholastice virg.
		III id.	
		II id.	
		idib. Mart.	
		XVI kal.	s. Valentini mart.
		XV kal.	s. Faustini et Jovite mart.
		XIIII kal.	s. Juliani mart.
		XIII kal.	
		XII kal.	
		XI kal.	
		X kal.	
		VIIII kal.	s. Siricii $\overline{PP}$. et mart.
		VIII kal.	Cathedra s. Petri
		VII kal.	vigilia s. Mathie
		VI kal.	s. Mathie
		V kal.	
		IIII kal.	
		III kal.	
		II kal.	

Mart. habet dies XXXI. Luna XXX

	D	Kal.	
	E	VI non.	
	F	V non.	
	G	IIII non.	
XXIII	A	III non.	
V	B	II non.	
	C	Non.	Perpetuae et Felicitatis
	D	VIII id.	
	E	VII id.	S. S. XL mart.
	F	VI id.	
XIII	G	V id.	
II	A	IIII id.	s. Gregorii P. P.

Digitized by Google

	B	III id.		
X	C	II id.		
	D	Idib. Apr.	Zacharie $\overline{PP}$	
XVII	E	XVII kal.		
XXI	F	XVI kal.		
	G	XV kal.		
XV	A	XIIII kal.		
IIII	B	XIII kal.		
VI	C	XII kal.	s. Benedicti abbatis	T. XVI
XII	D	XI kal.		
I	E	X kal.		
	F	VIIII kal.		T. XIII
XIIII	G	VIII kal.	Annunciatio s. Marie	
	A	VII kal.		
XVII	B	VI kal.	Resurrectio Dñi	T. X
VI	C	V kal.		
	D	IIII kal.		T XVIII
XIIII	E	III kal.		
III	E	II kal.		T. VII

April. habet dies XXX. Luna XXVIII

	Kal.	Kal.		
XIII	A	IIII non.	Xisti $\overline{P.P}$	IIII
	B	III non.		
XVIII	C	II non.		$\overline{T}$ XII
	D	Non.		$\overline{T}$. I
XVII	E	VIII id.		
	F	VII id.	Celestini PP.	$\overline{T}$
	G	VI id.		
XIII	A	V id.		$\overline{T}$. VII
III	B	IIII id.	Doni PP	
	C	III id.	Leonis PP	
X	D	II id.		XIIII

Digitized by Google

	E	Idib. Maii.	
XVIII	F	XVIII kal.	Tiburti et et Valeriani
VII	G	XVII kal.	
	A	XVI kal.	Aniceti $\overline{PP}$ mart.
XV	B	XV kal.	T. XIX
IIII	C	XIIII kal.	
	D	XIII kal.	Leonis $\overline{PP}$. VIIII
XII	E	XII kal.	Victoris P. P. et mart.
I	F	XI kal.	
	G	X kal.	Agapiti P. P.
VIII	A	VIIII kal.	Georgii et Alberti (*lisez* Adalberti).
	B	VIII kal.	Liberi $\overline{P.\ P.}$ et Benedicti P. P.
XVII	C	VII kal.	Marci Evangel. et Let. maior.
VI	D	VI kal.	Anacleti P. P. et mart. Marcellini P. P.
	E	V kal.	
XIIII	F	IIII kal.	Vitalis mart.
II	G	III kal.	
	A	II kal.	

Maï. habet dies XXXI. Lunat. XXX

	B	Kal.	Philippi et Jacobi
	C	VI non.	
	D	V non.	Inventio s. Crucis. Alexandri, Eventii et Theoduli etc.
	E	IIII non.	
	F	III non.	
	G	II non.	Ioannis ante Port. Latin.
	A	Non.	
	B	VIII id.	s. Michaelis Archangeli
XXII	C	VII id.	
	D	VI id.	Gordiani et Epimachi mart.
	E	V id.	s. Antimi P. P. et mart.
	F	IIII id.	

Digitized by Google

	G	III id.	
XVII	A	II id.	Bonifacii mart.
VI	B	Idibus Jun.	
	C	XVII kal.	
	D	XVI kal.	
	E	XV kal.	
	F	XIIII kal.	s. Pudentiane
XII	G	XIII kal.	
I	A	XII kal.	
	B	XI kal.	
XIIII	C	X kal.	
	D	VIIII kal.	
XVII	E	VIII kal.	S. Urbani P. P. et mart
VI	F	VII kal.	
	G	VI kal.	Iohannis P. P. et mart
XIIII	A	V kal.	Reportatio (1) Iohanni P. P. —
III	B	IIII kal.	
	C	III kal.	Felicis P. P. et mart.
XI	D	II kal.	Petronille virg.

Iun. habet dies XXX. Luna XXVIIII

	E		Nicomedis mart.
	F		Marcellini et Petri et Erasmi mart.
	G		
	A		
	B		
	C		
XIII	D		
II	E		
	F		P et Feliciani

(1) La copie de Constantin Gaetani suivie par Galletti porte « Depositio ». La leçon « Reportatio » donnée par Holstenius paraît préférable.

Digitized by Google

	G	
	A	Barnabe apli. etc.
	B	Basilidis et Tripotis
	C	
	D	
XV	E	Viti et Modesti mart.
IIII	F	Donati epi. et mart.
	G	Nicandri et Marciani
XII	A	Marcellini et Mauri
	B	Gervasi et Protasi
	C	Silveri P. P. et mart.
VIIII	D	Mille CCCLXXX mart. (1)
	E	
XVII	F	
	G	V. s. Iohannis Baptiste
	A	N. s. Iohannis Baptiste
XXIII	B	
XIII	C	sanctorum Iohannis et Pauli
	D	Leonis P. P. et v. s. Petri
XI	E	s. Petri
	F	
	G	s. Pauli

Julius habet dies XXXI. Luna . . . . . .

XVIIII	G	Kal.	Octava s. Iohannis
VIII	A	VI non.	R. G R.
	B	V non.	
XVI	C	IIII non.	
V	D	III non.	
	E	II non.	Octava aplorum
XIII	F	Non.	

(1) Il faut lire Mille CCCCLXXX; *Acta ss., junii,* V, 151.

Digitized by Google

II	G	VIII id.	
	A	VII. id.	
X	B	VI id.	Rufinae et Se . . . . .
	C	V id.	Pii P. P.
XV	D	IIII id.	Nabor . . . . .
VII	E	III id.	
	F	II id.	
	G		
	A		

Si l'on recherche sous quelles influences a été rédigé notre calendrier, on remarque d'abord le grand nombre de fêtes de saints qui y ont trouvé place, et qui ne laissent en moyenne que la moitié du mois à l'office férial. Une proportion à peu près égale se retrouve dans le martyrologe de Saint-Sébastien et aussi dans plusieurs calendriers *francs* de l'époque carolingienne publiés par M. Delisle (1), tandis qu'une grande diversité règne sur ce point dans les textes liturgiques italiens entre le IX^{e} et le XII^{e} siècle. Composé après la mort de Léon IX (1054) qui est fixée au 19 avril, notre fragment porte la trace du developpement qu'avait reçu le culte des saints, depuis la composition des grands martyrologes historiques de Bède, Adon et Usuard. On pourrait être tenté de le rattacher à ce dernier martyrologe qui, à la fin du moyen-âge, avait pris à Rome un tel crédit qu'il a formé, comme on sait, la base du martyrologe romain actuel (2). Mais, si on l'étudie attentivement, on constate qu'il se sépare d'Usuard sur un grand nombre de points, par exemple le 31 janvier, le 3 février, le 21 février, le 9 mars, le 7 avril, le 2 juin, le 12 juin, le 20 juin, le 1er juillet, le 11 juillet, le 12 juillet.

(1) *Mémoires de l'Académie des inscriptions,* XXXII, 310.

(2) De Rossi, *Roma sotterranea,* t. II, p. XXXI; cf. *Acta ss. junii,* V, 154.

Digitized by Google

De plus, on voit qu'à la date de ces onze jours, s'il s'écarte d'Usuard, c'est pour se rapprocher de Bède, surtout si on prend ce martyrologe dans la forme que représentent les trois manuscrits romains utilisés par les Bollandistes dans leur édition de Bède au tome II de mars.

Cette parenté se manifeste en particulier dans certaines erreurs qui proviennent des erreurs même de Bède. Ainsi la fête de saint Léon le Grand est fixée au 11 avril. Or c'est Bède le premier qui, s'appuyant sans doute sur une donnée inexacte du *Liber Pontificalis* (1), fixa au 11 avril la fête de ce pape jusque là honoré le 28 juin. Ce déplacement eut pour cause, comme l'a montré M. de Rossi (2), une confusion entre saint Léon le Grand et un évêque Léon mort à Rome et honoré le 11 avril. Quant à la fête du 28 juin, on se tira d'embarras en l'attribuant à Léon II. Mais cette erreur liturgique ne fut pas acceptée sans difficultés. Un texte de la fin du XI[e] siècle ou commencement du XII[e], le missel du Latran, maintient encore au 28 juin la fête de saint Léon le Grand; il en est de même du Vat. 4770 et de trois bréviaires ou missels de la Vallicellane (3). Quant au martyrologe de Saint-Sébastien *in Pallara*, il présente sur ce point la plus grande confusion. En effet, il accepte pour le 11 avril la leçon de Bède, et d'autre part c'est au 3 juillet qu'il place la fête de Léon II; enfin il maintient au 28 juin un pape Léon. En rapprochant tous ces textes, on voit combien les Bollandistes ont eu raison de dire que l'attribution au 11 avril de la fête de saint Léon prit définitivement crédit à partir de la fin du XI[e] siècle (4).

(1) *Lib. Pont.*, I, 241, n. 15.
(2) *Bullet.*, 1864, p. 54-56; 1881, p. 36 et ss.
(3) Vallicell. B. 23; B. 79; E. 62.
(4) *Acta ss. junii*, VII, 339, 340.

Digitized by Google

Aux erreurs de Bède, le rédacteur de notre calendrier a ajouté les siennes propres. Tantôt il a défiguré les noms, comme on le voit pour le prétendu saint Tripotis (12 juin). C'est sans doute le même que saint Tripolis, aussi peu authentique, qu'on trouve mentionné au 12 juin dans le martyrologe de Saint-Cyriaque et de Saint-Pierre, et qui n'est qu'une corruption du nom de ville *Tripoli* (1). Parfois aussi le rédacteur du calendrier a donné en même temps aux saints des qualifications inexactes. Ainsi, au 9 février, saint Savin de Canosa dans les Pouilles, a été transformé en évêque de Chartres, quoique cette église n'ait jamais eu d'évêque de ce nom. Le martyrologe de Saint-Sébastien porte en effet: " *sancti Sabini Canusini episcopi* „ (2). Les papes n'ont pas été mieux traités. Le pape Sirice a reçu le titre de martyr parce qu'on l'a identifié avec le martyr de ce nom qui figure à pareil jour dans le martyrologe de Bède. La confusion s'explique d'autant mieux que le 21 février est bien, à un jour près, la date de la *depositio* de Sirice d'après le *Liber Pontificalis* (3). Un évêque Victor, martyrisé à Rome, a eu le sort de l'évêque Léon du 11 avril, et a été transformé en pape (20 avril) (4). Des noms même, qui n'ont jamais figuré dans aucun catalogue pontifical, n'ont pas échappé à des confusions de ce genre, et c'est ainsi qu'on voit apparaître au 8 février un prétendu pape Paulin qui est sans doute l'évêque Paul des martyrologes de Saint-Cyriaque et de Saint-Sébastien (5), et au 11 mai un pape Antime,

(1) On trouve en effet à pareil jour dans le manuscrit d'Epternach du martyrologe hiéronymien un saint Magdales « Tripoli passum ». *Acta ss. junii* III, 4.

(2) *Acta ss. februarii,* II, 310.

(3) *Lib. Pont.,* I, 217, n. 6; cf. *Acta, ss. februarii,* III, 245, 246.

(4) *Acta ss. Aprilis,* II, 746.

(5) Il est fort difficile de reconnaître ici le pape Paul mort le 28 juin et honoré à cette date dans quelques martyrologes. *Acta ss. februarii,* III, 156; *Acta ss. junii,* VII, 343.

Digitized by Google

non moins imaginaire. Ce dernier est évidemment le martyr homonyme de la voie *Salaria* mentionné dans le martyrologe de Saint-Sébastien (1). La plupart de ces erreurs se rattachant, comme on l'a vu, d'une manière plus ou moins directe à des textes de Bède, ce fait confirme l'opinion des Bollandistes qui pensaient que le martyrologe de Bède l'emporta à Rome au moyen-âge sur le martyrologe d'Usuard. Il ne saurait d'ailleurs être question ici d'une prédominance exclusive. A Rome, comme ailleurs, on jouissait en fait de martyrologes d'une grande liberté (2).

Mais, en même temps, on retrouve dans notre calendrier les traces d'un attachement aux traditions les plus anciennes. Ainsi il contient au 22 février la fête de la chaire de saint Pierre sans la mention gallicane " Antiochiae „: pour lui, le 22 février est encore, suivant l'ancien usage, la fête de l'épiscopat romain de saint Pierre; il n'a pas d'ailleurs la fête du 18 janvier (3) " qua primum Romae sedit „, soit par fidélité aux anciens usages romains qui ne l'admettaient pas, soit plutôt parce que, à l'époque où il a été composé, cette fête, qui n'avait jamais eu à Rome qu'un intérêt secondaire et strictement localisé au cimetière Ostrien, y était tombée en désuétude depuis une époque indéterminée (Duchesne, *Origines du culte des chrétiens*, p. 266; de Rossi, *Bull.*, 1867, p. 36). Quel qu'ait été l'usage romain primitif, il est certain que les textes du X^e^, XI^e^ et XII^e^ siècle présentent au 18 janvier une grande diversité. Le martyrologe de Saint-Cyriaque concorde avec notre calendrier. Au contraire celui

(1) *Acta ss. maii*, II. 612.

(2) *Acta ss. martii*, t. II, p. VII; *Acta ss. junii*, V, 154.

(3) Gaetani dit dans ses notes que l'original portait au 18 janvier quelques mots effacés, mais qu'il n'y avait pas de place pour la mention de la chaire de saint Pierre. Ce renseignement concorde avec la suite « *et Priscae* »; il faut suppléer « s. Aquilae » qu'on lit dans le Vallicell. E. 62.

Digitized by Google

de Saint-Sébastien et le martyrologe Barberini contiennent les deux fêtes avec la retouche gallicane " Antiochiae „ du 22 février. Enfin le missel du Latran porte, lui aussi, cette interpolation et d'un autre côté il n'a pas la fête du 18 janvier qui au XII^e^ siècle tomba de plus en plus en désuétude. On sait qu'elle n'a été restaurée qu'au XVI^e^ siècle où les liturgistes trompés par l'interpolation " Antiochiae „ du 22 février ont cru bien faire en affectant la fête du 18 janvier à la chaire romaine de saint Pierre.

Le caractère traditionnel du calendrier se montre encore dans le soin avec lequel les vieux saints romains ont été fixés aux jours consacrés par les anciens usages, et avec lequel on a écarté les importations étrangères. En particulier, les saints français qui sonr largement représentés dans le martyrologe Barberini et qui, dès le IX^e^ siècle, étaient en honneur dans le voisinage de Rome (1) sont tenus à l'écart. Presque tous les saints que nous voyons ici sont romains ou ont depuis longtemps droit de cité à Rome. Si des exceptions ont été faites, c'est en faveur de saint Adalbert (23 avril), l'apôtre des Prussiens, qui avait été moine du monastère des saints Boniface et Alexis adjacent à Sainte-Marie de l'Aventin; ou encore en faveur de quelques saints italiens, comme saint Séverin évêque de Potenza dans la Basilicate (8 janvier) (2), sainte Secundina d'Anagni (15 janvier) (3), saint Donat évêque et martyr d'Arezzo (16 juin) (4),

(1) On les trouve fréquemment dans un Passionnaire de l'abbaye de Farfa (Bibliothèque Victor-Emmanuel, 341; fonds Farfa, 29). Je dois ce renseignement à M. Guiraud, ancien membre de l'Ecole de Rome, qui prépare un travail sur ce manuscrit.

(2) *Acta ss. januarii,* I, 499.

(3) *Ibid.,* II, 278.

(4) La fête de ce saint qui a dû être popularisée à Rome dès le temps de saint Grégoire (lib. I Dialog. 7) est fixée au 7 août dans les divers martyrologes. *Acta ss. augusti,* II, 188.

Digitized by Google

les saints Nicandre et Marcien, martyrs d'Atina en Campanie (17 juin) (1), et enfin les martyrs milanais Nabor et Félix (13 juillet) (2).

L'esprit romain se montre encore dans les fêtes de papes qui occupent dans notre calendrier une place inusitée. Il n'y aurait pas lieu d'insister beaucoup sur ce point, s'il ne s'agissait que des papes des trois premiers siècles, qui, de très bonne heure, reçurent, pour la plupart, les honneurs d'une mention à la messe, ou même, à partir du IX^e^ siècle, d'une fête solennelle (3). De même, il serait inutile de signaler la mention de certains papes postérieurs à la paix de l'Eglise qui, comme saint Grégoire le Grand, saint Silvestre et le pape martyr Martin, avaient laissé une réputation particulière de sainteté. Mais l'auteur de notre fragment semble avoir mis une attention spéciale à inscrire les papes de date relativement récente. On sait que le point de départ de leur culte est, pour eux, beaucoup moins facile à déterminer que pour les papes martyrs. Il faut le chercher, soit dans les martyrologes historiques, soit dans certains éloges du *Liber Pontificalis*, plus ou moins reproduits par ces martyrologes (4), soit enfin dans les simples anniversaires funèbres peu à peu trans-

(1) Les Bollandistes disent n'avoir trouvé ces saints dans aucun martyrologe. Ils furent très peu honorés avant l'invention de leurs reliques qui eut lieu à Atina à la fin du XI^e^ siècle et à la rédaction leurs actes par l'archevêque de Capoue, Adinulfe (*Acta ss. junii*, IV, 213).

(2) Il faut suppléer « et Felicis » dans le texte qui fait ici défaut (*Acta ss. julii*, III, 267; *Bullettino*, 1864, p. 28).

(3) *Lib. Pont.*, t. I, p. XXXI, CLIX.

(4) M. de Rossi a montré que certaines formules du *Liber Pontificalis* pouvaient établir le culte des papes qui en étaient l'objet (*Esame storico ed archeologico dell'imagine di Urbano II papa e delle altre antiche pitture nell'oratorio di S. Niccolò entro il palazzo Lateranense*). — Sur le rapport de dépendance qui existe entre les martyrologes et le *Liber Pontificalis*, voir *Lib. Pont.*, l. c., p. CLIX.

Digitized by Google

formés en fêtes de saints, sous l'influence de traditions locales. Sur ce dernier point, la transition, d'ailleurs facile, est très visible pour le culte de saint Sylvestre et de Simplicius, qui figurent dans trois oraisons du sacramentaire léonien (1) comme des défunts *pour lesquels* on prie; dans l'une de ces oraisons, on demande même pour le pape Sylvestre la béatitude éternelle, tout en l'invoquant comme un saint, et on les a placées toutes sous la rubrique *sancti Silvestri*. De même, la prière *pour* saint Léon, le jour même de sa fête (28 juin), se lit dans le sacramentaire grégorien (2), et on la retrouve encore sous la même forme, à la fin du XI^{e} siècle ou un peu plus tard, dans une Secrète du missel du Latran, tandis que les deux autres oraisons de la messe supposent que ce pape a déjà pris rang parmi les bienheureux. Dans ces deux textes liturgiques, on retrouve donc, d'une part, ce qui a subsisté du simple anniversaire funèbre, et ce qu'on y a ajouté pour lui donner le caractère d'une fête de saint. Il convient d'ajouter qu'il n'est pas toujours possible de distinguer aujourd'hui les motifs pour lesquels tel pape, plutôt que tel autre, a bénéficié de cette évolution. En somme, l'autorité ecclésiastique paraît avoir favorisé avec discrétion les désirs des personnes pieuses pour lesquelles tout pape défunt était probablement un saint, au moins jusqu'à preuve contraire.

Notre fragment suffirait à prouver qu'à l'époque où il a été rédigé, plusieurs papes postérieurs à la la paix de l'Eglise étaient déjà arrivés aux honneurs du culte public. Quoiqu'il ne contienne guère plus de six mois de l'année, on y trouve la mention de vingt neuf papes, parmi lesquels seize sont postérieurs au troisième siècle. En voici la liste:

(1) Migne, *P. L.*, LV, 137; *Lib. Pont.*, I, 201, 251.
(2) Migne, *P. L.*, LXXVIII, 123.

Digitized by Google

Anteros (3 janvier)
Hygin (11 janvier)
Jean [VI] (12 janvier)
Marcel (16 janvier)
Vitalien (27 janvier)
Pélage II (7 février)
Paulin (8 février)
Sirice, pape *et martyr* (21 février)
Grégoire le Grand (12 mars)
Zacharie (15 mars)
Xyste I (2 avril)
Célestin (7 avril)
Donus (10 avril)
Léon le Grand (11 avril)
Anicet (16 avril)
Léon IX (19 avril)
Victor (20 avril)
Agapit (22 avril)
Libère et Benoît II (24 avril)
Anaclet et Marcellin (26 avril)
Antime (11 mai)
Urbain (25 mai)
Jean I^er^ (27 et 28 mai)
Félix (30 mai)
Silvère (20 juin)
Léon [II] (28 juin)
Pie (11 juillet)

Si on compare cette liste avec celles des textes liturgiques antérieurs au XII^e^ siècle, on voit qu'aucun d'eux, à part le martyrologe de Saint-Sébastien, ne présente un aussi grand nombre de papes. Ce dernier martyrologe est d'accord avec notre calendrier pour la plupart des papes qu'on vient d'énumérer, spécialement en ce qui regarde Silvère; cet accord est d'autant plus remarquable que jusqu'ici la plus ancienne mention connue du culte de ce pape se trouvait dans le martyrologe de Pierre *de Natalibus* qui écrivait à la fin du XIV^e^ siècle (1). On y remarque de plus: Miltiade (10 janvier), Grégoire II (13 février), Simplicius (2 mars), Innocent (12 mars), Jules (12 avril), Anastase I^er^ (27 avril), Félix II (29 juillet), Sergius (9 septembre), Marc (7 octobre), Martin (12 novembre), Damase (12 décembre), Silvestre (31 décembre). En complétant ces deux listes l'une par l'autre, on arrive à la conclusion qu'à la fin du XI^e^ siècle, au moins trente papes postérieurs à la paix de l'Eglise étaient ho-

(1) *Acta ss. junii*, V, 11; cf. *Lib. Pont.*, t. I, p. 295, n. 23.

Digitized by Google

norés à Rome comme saints. Si l'on y joint les trente papes de l'époque des persécutious, on arrive à une soixantaine pour l'ensemble, ce qui est encore au dessous du chiffre évidemment très approximatif indiqué par Grégoire VII dans sa lettre à Herman de Metz (1). Il revendique en effet le titre de saint pour près de cent de ses prédécesseurs.

Le martyrologe de Saint-Sébastien lui-même, malgré la large place qu'il fait au culte des papes, en omet quatre qui se trouvent dans notre fragment, à l'exclusion de tout autre texte antérieur à la fin du moyen-âge. Ce sont Jean VI, Vitalien, Pélage II et Donus.

Constantin Gaetani pensait que le prétendu pape Jean, marqué au 12 janvier, n'était autre que l'évêque de Ravenne du même nom qu'on trouve à pareil jour dans le martyrologe romain. Cependant les martyrologes du bas moyen-âge portent expressément au 12 janvier le pape Jean VI (2). Cette date concorde d'ailleurs avec les indications déduites du *Liber Pontificalis* sur la date de la mort de ce pape (3). Ce double rapprochement permet de penser que c'est bien le pape Jean VI qui, sciemment ou non, a été mentionné par le rédacteur de notre calendrier. La mention insolite des papes Vitalien (4), Pélage II (5) et Donus donnerait lieu à des observations analogues.

(1) Jaffé, n° 5201; Migne, *P. L.*, CXLV, p. 600. D'après le Micrologue, Grégoire VII avait décidé en outre que le culte des saints Papes serait obligatoire pour tout le monde catholique (Batiffol, *l. c.*, p. 151). Aujourd'hui tous les papes antérieurs à Boniface II, sauf Libère et Anastase II, reçoivent, au moins à Rome, les honneurs du culte.

(2) *Acta ss. januarii*, II, 1.

(3) *Lib. Pont.*, t. I, pp. CCLVII et 384, n. 3.

(4) *Acta ss. januarii*, III, 394.

(5) *Acta ss., februarii* II, 149. Donus ne se trouve pas dans les Bollandistes.

Digitized by Google

Le zèle pour le culte des papes est allé plus loin encore. Pour un motif inconnu, le pape Jean Ier est l'objet d'une vénération particulière. D'accord avec le *Liber Pontificalis*, on célèbre sa *depositio* au 27 mai, et de plus, on fête le lendemain sa translation de Ravenne à Rome: « *Reportatio Johannis Papae* » (1). Enfin on a grossi la liste pontificale en identifiant, comme on la vu, les saints Paulin et Antime avec de prétendus papes qui n'ont jamais existé.

On a agi avec plus de discernement dans la détermination des anniversaires qui concordent généralement avec les dates, exactes ou non, fournies par le *Liber Pontificalis*, et transmises par Bède. C'est ainsi que le rédacteur de notre calendrier conserve pour le pape Agapit la date exacte du 22 avril donnée par le *Liber Pontificalis*, quoiqu'une tradition contraire, suivie à tort par les Bollandistes, l'assignât au 21 septembre. En revanche, on a vu que cette dépendance du *Liber Pontificalis* lui a fait accepter une date inexacte pour l'anniversaire de Sirice (21 février).

D'autre part, les textes du *Liber Pontificalis* qui ont été l'origine directe ou indirecte de la tradition suivie par notre calendrier ne sont pas toujours les plus sûrs. Ainsi le pape Libère est placé au 24 avril au lieu du 23 septembre, ce qui s'explique par l'influence reconnaissable d'une fausse leçon du *Liber Pontificalis* (2). Au contraire le martyrologe de Saint-Cyriaque s'en tient à la date du 23 septembre qui est d'ailleurs conforme à l'exactitude historqiue.

(1) Peut-être faut-il voir dans ce fait, entre autres motifs, le désir de concilir la tradition du *Liber Pontificalis* avec les textes de Bède qui, comme les martyrologes de Saint-Cyriaque et de Saint-Sébastien, fixent au 28 mai l'anniversaire de Jean Ier.

(2) *Lib. Pont.*, I, 208 et 210, n. 20.

Digitized by Google

La présence même de Libère est particulièrement digne de remarque. On a vu qu'il était associé à un pape Benoît également fêté le 24 avril. Le martyrologe Barberini présente, lui aussi, la réunion de ces deux papes, et spécifie qu'il est question de Benoît II dont la déposition devrait cependant être attribuée au 8 mai (1). Mais il importe surtout de constater à quel point les honneurs ici rendus à Libère sont en contradiction avec le discrédit qu'avait jeté sur ce pape, pendant tout le moyen-âge, le récit du *Liber Pontificalis* vulgarisé par les martyrologes d'Adon et d'Usuard (2). On a ici une preuve, comme l'a dit M. de Rossi (3), que la tradition contraire, la tradition hiéronymienne, ne s'était jamais complètement perdue, et qu'au moins à la fin du XI[e] siècle on la retrouve encore dans les monastères bénédictins d'Italie. A Rome même, on le voit, elle était en faveur dans divers monastères, comme ceux de Saint-Cyriaque et de Sainte-Marie de l'Aventin (4). C'est sans doute dans ce dernier monastère qu'elle a pu être transmise à Grégoire VII qui, d'après Bernfried, y passa une partie de sa jeunesse (5). On sait en effet que son adversaire Bennon lui reprochait d'être un fauteur du culte de l'hérétique Libère (6).

L'étude du texte de notre calendrier nous a fourni tous les éléments nécessaires pour en déterminer la date. Comme nous

(1) *Acta ss., maii,* II, 195; cf. *Lib. Pont.*, I, 364. Les Bollandistes expliquent par une translation de reliques l'attribution de Benoît II au 24 avril dans le calendrier de l'Aventin (*Propyl. Maii; Conatus*, pars prior, p. 52).

(2) *Lib. Pont.*, t. I, p. CXX.

(3) *Bullettino,* 1883, p. 58.

(4) Il faut y joindre l'église où était en usage le martyrologe dit de Saint-Pierre. En revanche, le martyrologe de Saint-Sébastien n'a pas Libère, mais Félix II (29 juillet).

(5) Watterich, *Vitae Pontificum,* I, 475.

(6) De Rossi, *Bullettino,* l. c.

Digitized by Google

l'avons vu, il n'est certainement pas antérieur à l'année 1054, puisqu'il porte au 19 avril le pape Léon IX décédé cette même année et vénéré comme un saint par le clergé romain aussitôt après sa mort (1). D'autre part, il est à remarquer qu'on n'y trouve pas de saint postérieur à ce pape. De même, s'il a des fêtes qu'on peut regarder comme d'importation ou d'institution relativement récente, comme la fête des saints Nicandre et Marcien (17 juin) dont il a déjà été question, la fête des 480 martyrs palestiniens (21 juin) (2) et l'octave de saint Jean Baptiste, propre à l'ordre de Cluny (3), on ne doit pas oublier que ces fêtes sont antérieures au XII^e^ siècle. En d'autres termes, le rédacteur de notre calendrier est resté étranger aux développements de l'hagiographie à partir du commencement du XII^e^ siècle et même de la fin du XI^e^ (4). Il faut surtout remarquer que les six prédécesseurs de Calixte II qui siégeaient à cette époque ont tous

(1) Watterich, *Vitae Pontificum*, t. I, pp. 95, 171-176; *Acta ss., aprilis*, t. II, p. 642; *Propylaeum Maii, Paralipomena*, p. 86. — Le martyrologe de Saint-Sébastien *in Pallara* a lui aussi Léon IX.

(2) *Acta ss. junii*, V, 162.

(3) Les Bollandistes ne connaissaient pas de texte antérieur au XIV^e^ siècle portant mention de cette octave. On la trouve dans le martyrologe de Saint-Sébastien qui est de la fin du XI^e^ siècle et elle est mentionnée dans les *Anciens usages de Cluny* rédigés par l'abbé Ubric († 1087. — D'Achery. *Spicilège*, t. I, p. 659).

(4) Il est à regretter que notre fragment s'arrête au 12 juillet, cinq jours avant la fête du grand saint de l'Aventin, saint Alexis, sur lequel des discussions récentes ont attiré l'attention (voir en dernier lieu la *Revue des questions historiques*, 1892, p. 560, et surtout Poncelet, *La science catholique*, 15 septembre 1890, p. 638-639). On ne la trouve pas dans le martyrologe de Saint-Cyriaque (X^e^ siècle), et, parmi les différents textes liturgiques que j'ai indiqués au début de cette étude, il n'y en a que deux qui en font mention: c'est le martyrologe de Saint-Sébastien (fin XI^e^ siècle) et le calendrier qui se trouve dans un rituel monastique de la Vallicellane (E. 62, p. 256. — XI^e^ siècle), manuscrit qui, d'après le choix des saints, est originaire de l'Ombrie. Sur la date incertaine du Vat. 7172 qui a été mis en cause, voir l'opinion de M. de Rossi (*Bullettino*, 1890, p. 27, n. 1).

Digitized by Google

été omis (1). On sait cependant que l'opinion publique les regardait comme saints et que cette opinion avait assez de crédit à la cour pontificale pour que ces papes fussent représentés avec les attributs réservés aux saints dans l'abside de la chapelle de Saint-Nicolas au Latran (2). Comment expliquer que le rédacteur de notre calendrier, spécialement zélé pour le culte des papes ait arrêté sa liste à Léon IX et n'y ait ajouté aucun de ceux qui avaient continué son œuvre réformatrice ? (3). On peut surtout se demander comment les moines de Sainte-Marie de l'Aventin qui dépendait de Cluny ont pu omettre au 25 mai Grégoire VII dont le souvenir, comme on l'a vu, devait être particulièrement vivant dans leur monastère. Il en est de même de l'abbé Odilon de Cluny mort en 1049 et fêté le 2 janvier dans les monastères de l'ordre (4); il avait lui aussi séjourné à Sainte-Marie de l'Aventin, et, d'après saint Pierre Damien son contemporain, y avait opéré un miracle. On constate enfin l'absence de son successeur l'abbé Hugues († 1109), bien connu lui aussi à Rome, et dont la fête fut fixée en 1120 par Calixte II au 29 avril (5). Sans doute, aucune de ces omissions prise à part ne pourrait donner lieu à des conclusions rigoureuses; mais l'ensemble fait croire que le calendrier aura été composé peu de temps après la mort de Léon IX (1054); le commencement du XII[e] siècle

(1) Alexandre II, Grégoire VII, Victor III, Urbain II, Pascal II, Gélase II.

(2) De Rossi, *Esame storico ed archeologico dell'imagine di Urbano II papa.*

(3) A la vérité, il n'y a pas lieu de se poser cette question pour Victor III dont l'anniversaire aurait dû tomber au mois de septembre, et pour Urbain II dont l'anniversaire aurait dû tomber au mois d'août. Notre fragment s'arrête en effet au 12 juillet.

(4) *Acta ss. januarii,* I. 65, 73.

(5) *Acta ss. aprilis,* III, 641; cf. L'Huillier, *Saint-Hugues de Cluny,* p. 548.

Digitized by Google

serait en tout cas le dernier terme auquel on pourrait s'arrêter (1).

Ainsi, influence du martyrologe de Bède combiné avec les données du *Liber Pontificalis*, attachement aux traditions, à la *chose romaine*, développement très prononcé du culte des papes, signe et cause à la fois du prestige moral de leur siège (2), enfin première mention connue du culte de Jean VI, Vitalien, Pélage II, Donus et peut-être Silvère (3), tels sont les caractères qui distinguent notre fragment de calendrier et permettent de lui assigner une place parmi les documents liturgiques romains qu'il peut être utile de consulter.

Louis Guérard.

(1) M. de Rossi est également de cet avis (*Bullettino*, l. c.). — Notre calendrier est donc à peu près contemporain d'un catalogue pontifical ayant appartenu à l'église de Sainte-Marie au Transtévère et qui a dernièrement été étudié par M. Duchesne (*Lib. Pont.*, t. II, p. XVIII.

(2) Grégoire VII, dans la lettre qui a déjà été citée, *semble* mettre la sainteté personnelle dans l'héritage spirituel que se transmettent les papes. Il insiste sur le grand nombre des saints papes comparé au petit nombre des saints rois, et en tire un argument en faveur de la supériorité de l'autorité spirituelle sur l'autorité temporelle.

(3) On a vu que les deux mentions les plus anciennes du culte de Silvère se trouvent dans notre calendrier et dans le martyrologe de Saint-Sébastien. Il est impossible de déterminer quel est le plus ancien de ces deux témoignages jusqu'ici également inédits.

Digitized by Google

Digitized by Google

AFRIQUE ROMAINE. CHRONIQUE

Académie des Inscriptions et belles-lettres.

Séance du 6 mai 1892. — M. Geffroy, directeur de l'Ecole française de Rome, annonce à l'Académie la découverte d'une borne milliaire, datant du règne des empereurs Constance Chlore et Galère (305-306), trouvée en Tunisie par M. Toutain, membre de l'Ecole (1).

Séance du 20 mai 1892. — M. Geffroy, par une lettre qu'il adresse au Président de l'Académie, sollicite une subvention sur les fonds du legs Piot en faveur de M. Toutain, membre de l'Ecole, pour lui permettre de continuer les fouilles qu'il a commencées à Chemtou (Tunisie). Sur le rapport de M. Héron de Villefosse, une somme de 1000 francs, prise sur les arrérages du legs Piot, est allouée à M. Toutain.

Séance du 24 juin. — M. Geffroy adresse au Président de l'Académie des détails sur les fouilles de M. Toutain, qui a commencé le déblaiement du théâtre romain de Chemtou, et qui cherche l'emplacement du forum de la ville ancienne; il a déjà dégagé une exèdre monumentale dont le plan offre un intérêt particulier.

Séance du 1er juillet. — M. Héron de Villefosse communique une petite plaque de plomb, couverte d'inscriptions sur ses deux faces, et trouvée par MM. Choppard et Hannezo, du 4me régiment de tirailleurs, dans la nécropole romaine d'Hadrumète. C'est une *tabella devotionis*, comme on en a déjà trouvé beaucoup à Carthage et à Hadrumète. Elle contient un certain nombre de noms magiques, qu'il était nécessaire de prononcer très correctement, sous

(1) Le texte de ce document a été publié dans les *Mélanges De Rossi*, Supplément au tome XII des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'Ecole française de Rome.

Digitized by Google

peine de voir échouer l'incantation. Le texte est accompagné de la figure d'un génie à tête de coq, debout sur un bateau et tenant une torche. Sur l'autre face de la *tabella*, on lit l'adjuration qui est faite par un cocher du cirque appartenant aux factions rouge et bleue, puisqu'il appelle les malédictions infernales sur les chevaux et les cochers des factions verte et blanche. Il invoque un dieu marin, *deus pelagicus aerius*. Cette lecture provoque des observations de plusieurs membres de l'Académie, MM. Heuzey, Maspero, Le Blant et Bréal.

Séance du 22 juillet. — M. Bréal communique des observations nouvelles au sujet de la plaque de plomb signalée dans la séance du 1er juillet par M. Héron de Villefosse. — M. G. Boissier fait connaître à l'Académie, au nom de MM. Carton, médecin militaire attaché aux hôpitaux de Tunisie, et Denis, lieutenant au 3me bataillon d'Afrique, une inscription qu'ils ont trouvée au lieu dit El Maatria, près Teboursouk (Tunisie). Ce texte, brisé en plusieurs morceaux, est la dédicace à Jupiter, Junon et Minerve d'un temple construit sur le Capitole de l'ancienne ville de Numiulis. Le citoyen qui a élevé le temple en son nom et au nom de son fils, énumère les libéralités qu'il a faites à sa patrie ; il rappelle que, dans un besoin pressant, il a donné à ses compatriotes tout le blé qu'il possédait à un prix inférieur au cours (1).

Séance du 29 juillet. — M. Gsell, chargé d'un cours d'archéologie à l'école des lettres d'Alger, donne des renseignements sur les fouilles qui ont été faites récemment à Tipasa (Algérie) par M. l'abbé de Saint-Gérand et par lui-même. Il essaie de préciser les différentes époques que l'on peut distinguer dans la basilique de la martyre Sainte Salsa, basilique qui a été construite à l'est de la ville sur la tombe de la sainte. Commencée au IVe siècle, elle fut embellie au milieu du Ve siècle par Potentius, probable-

(1) Cette inscription a été publiée dans la *Revue archéologique*, septembre-octobre 1892, p. 214 et suiv.

Digitized by Google

ment un évêque. Agrandie dans la première moitié du VI^e^, elle était encore au VII^e^ siècle un objet de vénération (1).

Séance du 5 août. — M. Toutain, membre de l'Ecole française de Rome, lit une notice sur le théâtre romain de Simitthu (Chemtou), dont il a entrepris le déblaiement (2).

Séance du 12 août. — M. Menant met sous les yeux des membres de l'Académie les empreintes d'une intaille asiatique qui a été trouvée à 18 kilomètres de Tébessa, dans le lit de l'O. Youks, et qui appartient à M. le capitaine Farges, chef du bureau arabe de Biskra. La présence en Afrique de cet objet, qui jadis, dans la Haute Asie, avait servi à sanctionner les actes les plus importants de la vie civile, à la fois ornement et talisman, offre un grand intérêt. Cette intaille a la forme d'un cône au sommet arrondi. Sur la base on distingue deux personnages portant un costume qui rappelle celui des Achéménides; ils sont placés l'un en face de l'autre, et on les voit de profil; entre eux, dans le champ, on reconnaît l'image d'un scorpion.

Séance du 26 août. — Sur la demande de M. Geffroy, directeur de l'Ecole française de Rome, et sur le rapport verbal de M. Perrot, l'Académie met à la disposition de M. Toutain, membre de cette école, une somme de 2000 francs, pour l'achèvement des fouilles qu'il a commencées à Chemtou (Tunisie) aux frais de la Compagnie.

Séance du 2 septembre. — M. Héron de Villefosse lit une communication sur une mosaïque romaine représentant Thésée, le Minotaure et le Labyrinthe. Cette mosaïque, découverte à Sousse (Hadrumète), il y a plusieurs années déjà, par M. Espina, vice-consul de France, a été malheureusement détruite. Il ne reste aujourd'hui aucune trace du monument original. M. Amédée Gandolphe en possède un dessin qui a été photographié par M. Hannezo, lieutenant au 4^me^ tirailleurs. M. Héron de Villefosse dépose

(1) Cf. *Mélanges* de l'Ecole française de Rome, 1891, AFRIQUE ROMAINE, p. 177-185.

(2) Cette notice a été publiée dans les *Mélanges* de l'Ecole française de Rome, 1892, p. 359 et suiv.

Digitized by Google

cette photographie sur le bureau de l'Académie, et lit sur cette mosaïque une note qui lui a été adressée par M. G. Doublet, ancien inspecteur des antiquités, à Tunis (1).

Séance du 16 septembre. — M. V. Waille, professeur à l'Ecole des lettres d'Alger, communique les premiers résultats des fouilles nouvelles entreprises sur le champ de manœuvres de Cherchell avec le bienveillant appui et le concours effectif de l'autorité militaire. On a déjà retrouvé plusieurs chambres pavées en mosaïque, une dédicace qui donne le nom du gouverneur de Maurétanie Césarienne, C. Octavius Pudens Caesius Honoratus, et quelques petits bronzes, entre autres une base de candélabre et des anses de vases.

Séance du 21 octobre. — M. Toutain, ancien membre de l'Ecole française de Rome, donne par lettre au Président de l'Académie des renseignements sur les fouilles qu'il dirige à Chemtou. Le théâtre est en partie dégagé; le forum de la ville ancienne a été retrouvé; c'est une place rectangulaire toute dallée, entourée d'édifices dont les assises inférieures sont encore en place.

Séance du 11 novembre. — M. Héron de Villefosse communique de la part du P. Delattre, correspondant de l'Académie, la photographie de 72 empreintes d'intailles sur terre cuite; ces empreintes ont été choisies dans une collection de plus de 300 empreintes analogues, découvertes à Carthage non loin de la mer, entre la colline de Saint-Louis et le rivage. On y remarque des types numismatiques, une tête d'Hercule semblable à celle de certaines pièces d'argent attribuées à Jugurtha, la tête de Silène, vue de face, telle qu'elle est reproduite sur des monnaies de Cyzique, la galère qui caractérise les monnaies de Sidon. Tous ces types sont traités dans le style grec le plus pur. Il faut encore citer des têtes de femmes, qui rappellent les monnaies grecques de Sicile,

(1) La même mosaïque a fait l'objet d'une communication à la Société nationale des Antiquaires, dans sa séance du 6 juillet 1892 (*Bulletin*, 1892, p. 177-178).

Digitized by Google

des figures debout, des groupes, enfin des motifs purement égyptiens. C'est là sans doute une collection de modèles réunie par un industriel qui se proposait de les reproduire.

Séance du 25 novembre. — M. Toutain, ancien membre de l'Ecole française de Rome, lit un rapport détaillé sur les fouilles qu'il a exécutées aux frais de la Compagnie dans les ruines de Chemtou (Tunisie).

Séance du 9 décembre. — M. Alex. Bertrand communique une note de M. le docteur Vercoutre, médecin-major, relative aux tatouages des indigènes de Tunisie. Ces tatouages dérivent tous d'un seul et même type, qui représente une sorte de poupée vue de face les bras étendus. C'est la reproduction de la Tanit punique, conservée sans modification sensible par la tradition. La même observation avait déjà été faite pour le symbole de la main ouverte.

Séance du 13 janvier 1893. — M. Ph. Berger communique à l'Académie une inscription punique trouvée à Maktar par MM. Bordier, contrôleur civil, et Delherbe, officier d'administration. Le texte en a été envoyé par les soins de M. Gauckler, inspecteur des antiquités à Tunis. Cette inscription a deux mètres de long; elle se compose de dix colonnes, de 4 à 6 lignes chacune; la pierre sur laquelle elle est gravée paraît avoir été un linteau de porte. C'est la dédicace de la portion orientale d'un temple, appelé dans ce texte *mizrach*. M. Berger rapproche ce mot du mir'ab des mosquées arabes. Les sept dernières colonnes ne contiennent qu'une liste de noms propres, les uns puniques, les autres berbères, les autres latins.

M. G. Perrot met sous les yeux de ses confrères une patère d'argent, à reliefs dorés, trouvée par un colon entre Tipasa et Cherchell (Algérie), et acquise par M. Waille, professeur à l'Ecole des lettres d'Alger. Cette patère est couverte d'ornements en relief ciselés dans le métal. On y voit une figure de Neptune debout, tenant le trident; trois pêcheurs à la ligne, et beaucoup d'ustensiles de pêche, avec des poissons, des crustacés, des mollusques et des oiseaux de mer. C'est sans doute une œuvre provinciale

Digitized by Google

du II[e] ou du III[e] siècle. Quatre poinçons d'époque byzantine, apposés sous l'anse et sous le fond du vase, donnent des noms grecs, peut-être ceux des propriétaires de l'objet pendant la dernière période de la domination romaine en Afrique.

M. Héron de Villefosse fait remarquer que l'ornementation de cette coupe doit être rapprochée de celle des mosaïques romaines d'Afrique, où l'on retrouve sans cesse des scènes maritimes. Les artistes de l'Afrique romaine semblent avoir eu une prédilection particulière pour les choses de la mer et de la pêche.

Séance du 10 février. — M. Perrot communique les résultats des fouilles dirigées par M. Gauckler, chargé d'une mission archéologique en Algérie, actuellement inspecteur des antiquités de la Régence de Tunis. Ces fouilles ont été exécutées sur l'emplacement de l'antique Gunugi, près du village actuel de Gouraïa. M. Gauckler a retrouvé plusieurs tombeaux phéniciens, encore pleins de poteries et de curieux objets de parure ; une inscription du temps des Sévères, qui mentionne le nom de la *Respublica Gunugitanorum*, fait en outre connaître un nouveau légat de Bétique, C. Fulcinius Fabius Maximus Optatus.

Société nationale des Antiquaires de France.

Séance du 3 juin 1891 (*Bulletin*, 1891, p. 180-181). — M. R. Mowat communique le calque colorié d'une portion de la fameuse mosaïque juive de Hammam-Lif (Tunisie), découverte en février 1883 par le capitaine Prudhomme et publiée par M. Renan dans la *Revue archéologique*. Cette portion représente l'un des deux chandeliers à sept branches (celui de gauche) qui flanquent de chaque côté l'inscription de la mosaïque ; elle consiste en un médaillon circulaire de 0[m]31 de diamètre, à fond noir bordé de trois cercles, un jaune, un blanc, un noir. Sur le fond noir se détache en blanc un chandelier à sept branches accosté de deux symboles, l'*étrog* et le *loulab*, qui n'ont pas été reproduits dans la planche de la *Revue archéologique* (mai-juin 1884), mais qui apparaissent

Digitized by Google

très nettement sur la mosaïque et sur son calque. M. Mowat l'a constaté lui-même sur l'original. — Le dispositif remarquable du chandelier entre les deux symboles, dans lesquels quelques savants croient reconnaître un cédrat et un couteau, rappelle le dispositif du monogramme chrétien entre l'alpha et l'oméga. M. Clermont-Ganneau en a vu plusieurs exemples dans les synagogues de la Palestine.

Séance du 30 décembre (*Bulletin*, 1831, p. 265-266). — Le Dr Carton, médecin militaire attaché aux hôpitaux de Tunisie, envoie une note sur une inscription qu'il a trouvée à Dougga (Tunisie). Voici ce texte assez curieux:

Terentius Sabinianus, fons et camena, litteris sapiendo opimus et dicendo splendidus. Hoc praeter ceteros etiam Hippo dicti Diarrytos, ubi magister praestans floruit vixitque numerum in se de analogia Pythagorae primarium. P(ius) v(ixit) a(nnis) XXVI. H(ic) s(itus) e(st).

La ponctuation de la dernière partie de l'inscription n'est pas visible sur la pierre. Le Dr Carton conclut de la forme des lettres que ce monument date approximativement du IIe ou du IIIe siècle de l'ère chrétienne.

Séance du 2 mars (*Bulletin*, 1892, p. 103). — M. Héron de Villefosse communique, de la part du P. Delattre, le texte d'un fragment d'épitaphe, trouvé non loin du cimetière des affranchis impériaux (1), sur l'emplacement de Carthage. On y lit: ....*leg(ionis) III Aug(ustae)*.... *milit(avit)*... *h(ic) s(itus) e(st)*.

C'est probablement l'épitaphe d'un soldat de la IIIe légion, ayant fait partie de la cohorte détachée à Carthage pour le service du proconsul, et mort pendant son séjour dans cette ville.

Séance du 16 mars (*Bulletin*, 1892, p. 111). — M. l'abbé Duchesne signale une découverte importante faite en Algérie. M. l'abbé de Saint-Gérand, curé de Tipasa, a fouillé près des ruines de la ville romaine une basilique chrétienne dont le pavé contient plu-

(1) *C. I. L.*, VIII, nos 12500 et suiv.

Digitized by Google

sieurs inscriptions en mosaïque. L'une d'elles est l'épitaphe d'un évêque nommé Alexandre; une autre commémore les travaux exécutés par son ordre dans cet édifice, où ont peut-être été réunies les sépultures des anciens évêques de Tipasa.

Séance du 20 avril (*Bulletin*, 1892, p. 132). — M. Héron de Villefosse communique de la part de M. Ch. Baron, libraire à Narbonne, plusieurs inscriptions inédites provenant de l'antique Auzia, aujourd'hui Aumale (Algérie). Ces inscriptions sont des épitaphes; l'histoire de l'une d'entre elles a fait l'objet d'un court article dans les *Mélanges* de l'Ecole française de Rome (ann. 1891, p. 452 et suiv.).

Séance du 13 juillet (*Bulletin*, 1892, p. 185 et suiv.). — M. Héron de Villefosse communique: 1° au nom du R. P. Delattre, l'estampage d'une épitaphe païenne trouvée près des anciens remparts de Carthage; 2° une note de Mgr Toulotte, évêque de Thagaste (Souk-Ahras), sur la position du mont Pappua, où, d'après Procope, Gélimer s'était réfugié dans sa lutte contre Bélisaire. Mgr Toulotte identifie le mont Pappua au massif montagneux de la Petite-Kabylie.

Séances du 20 juillet et du 27 juillet 1892 (*Bulletin*, 1892, p. 195 et suiv.; 203 et suiv.). — M. l'abbé Thédenat lit deux notes de M. Toutain, membre de l'Ecole française de Rome: l'une sur un monument anépigraphique de Sétif, qui représente Mercure, entouré de ses principaux attributs, parmi lesquels on reconnaît un scorpion; l'autre sur une statue colossale découverte à Mila (Algérie) et dans laquelle M. Toutain croit reconnaître une image de la *Mater Deum Magna Idaea*.

Comité des travaux historiques.

Bulletin archéologique.

Année 1891. P. 193. — R. Cagnat, *Chronique d'épigraphie africaine*. Parmi les textes publiés ici, nous citerons: n° 2, une dédicace trouvée près de Bir Mcherga (Giufi), en Tunisie, qui date

Digitized by Google

de l'époque d'Alexandre Sévère. Cette dédicace nous apprend que deux édiles de la cité ont offert *epulum decurionibus, missilia populo*, et qu'ils ont contribué à assurer l'alimentation d'eau de leur ville; — n° 15, une inscription découverte au lieu dit H^r^ Guenba, et donnant le nom de la localité antique, *Chiniava*, jusqu'alors inconnu.

P. 207. D^r^ CARTON, *Essai de topographie archéologique sur la région de Souk el Arba* (*Tunisie*). — Dans ce travail, d'une grande exactitude et d'une précision très louable, l'auteur a décrit jusqu'aux moindres vestiges de l'occupation romaine qui se sont conservés dans une notable portion de la vaste plaine qu'arrose la Medjerdah entre Ghardimaou et Béjà. Il a indiqué le tracé de plusieurs voies romaines et relevé toutes les traces des travaux hydrauliques qui ont donné à ce pays sa fécondité agricole. Il est à souhaiter que des études du même genre soient faites aussi sérieusement pour les autres régions de la Tunisie.

P. 251. *Antiquités d'Announa* (*Thibilis*), dans le département de Constantine (Rapport de M. S. REINACH sur une communication de M. BERNELLE). — Parmi les monuments signalés par M. Bernelle, nous mentionnerons : une inscription nommant un *Praeses provinciae Numidiae*, qui a été trouvée dans les murs d'un édifice byzantin, et surtout deux bas-reliefs sculptés sur deux des faces d'un même bloc de pierre. L'un de ces bas-reliefs représente Hercule étouffant le lion de Némée; sur l'autre sont réunies et enchevêtrées plusieurs figures dont le sens n'est pas clair. « On y distingue un lion marchant, la patte droite de devant levée, vers un un grand vase à deux anses; autour de ce vase sont figurés, à bien plus petite échelle que le lion, trois quadrupèdes dont un cheval et un bœuf ». Sur un des petits côtés de la pierre, on lit une dédicace à Hercule, qui date du règne de Marc-Aurèle (161-180).

P. 253. *Note de M.* BABELON sur une communication du capitaine Prudhomme, au sujet d'une monnaie de Massinissa. Au droit de cette monnaie, est gravée une tête barbue et laurée, tournée à gauche; sous le cou est représenté un globule. Au revers, un

Digitized by Google

éléphant passe à gauche : à l'exergue on lit, en lettres puniques, *Massinissa roi.*

P. 256. *Note de M.* V. WAILLE, sur un portrait du roi Juba II, trouvé à Cherchell. — La tête, dont il est question, est celle d'un homme à la face rasée, aux oreilles obliques, dont la chevelure courte et bouclée est ceinte d'un bandeau en étoffe. M. Waille y voit une image de Juba II; mais ce n'est là qu'une hypothèse probable.

P. 578. *Note sur deux sarcophages romains*, trouvés en Tunisie près de Teboursouk, *par M. le capitaine* ESPÉRANDIEU. — Ces deux sarcophages, en marbre blanc, proviennent du lieu dit H^r^ Roumana, situé à 60 kilomètres au sud-est de Teboursouk. Le plus intéressant a 2 mètres de long et 0^m^66 de haut. On y voit quatre personnages de chaque côté d'un homme et d'une femme qui se font face, séparés par un Génie : derrière ces figures, se trouve un velum complètement tendu et retenu par deux nœuds. C'est probablement une scène de mariage; il semble même que les quatre personnages disposés autour du groupe principal rappellent sous une forme nouvelle un motif de décoration très fréquent sur les sarcophages : les Quatre Saisons. — Le second sarcophage est banal : il est orné de deux Génies qui sont debout et qui tiennent une torche renversée.

P. 501. *Note sur un diplôme militaire* récemment découvert à Cherchell par M. WAILLE (Cf. Séance de l'*Académie des inscriptions et belles-lettres* du 4 décembre 1891). Le monument est reproduit en héliogravure, Pl. XXXVI et XXXVII.

P. 509. R. CAGNAT. *Chronique d'épigraphie africaine.* — La plupart des textes publiés sont des inscriptions trouvées à Maktar par M. le capitaine BORDIER. Il y a très peu de dédicaces; presque toutes sont des épitaphes, curieuses, il est vrai, au point de vue de l'onomastique. Quelques-unes de ces inscriptions sont chrétiennes.

P. 541. R. CAGNAT. *Recherches et découvertes archéologiques dans l'Afrique du nord en 1890-1891.* — C'est une revue très pré-

Digitized by Google

cise et très exacte de tous les travaux qui, pendant ces deux années, ont été exécutés ou écrits sur l'archéologie, l'épigraphie et l'histoire de l'Afrique romaine.

Année 1892. P. 58. BABELON, *Rapport* sur une communication de M. DE CHAMPEVILLE concernant une série de pierres gravées trouvées en Tunisie. — Les sujets représentés sur ces intailles sont des légendes mythologiques, des animaux isolés ou groupés, des scènes de genre.

P. 62. *Rapport* de M. PH. BERGER sur une inscription punique trouvée à Lixus et sur une inscription juive ancienne de Volubilis, découvertes par M. DE LA MARTINIÈRE. — Ce qui explique peut-être la présence des Juifs au Maroc dès l'antiquité, c'est que l'élément israélite s'est très puissamment développé dans la province romaine de Bétique; or on sait quelles relations étroites existèrent, au temps de l'empire, entre cette province et la Maurétanie.

P. 67. *Inscriptions néo-puniques, peintes sur vases, de la nécropole d'Hadrumète* (*Rapport* de M. PH. BERGER sur une communication de M. HANNEZO). — Ces inscriptions, tracées en noir sur la panse des urnes cinéraires, sont des épitaphes; la plupart d'entre elles se trouvent actuellement au musée archéologique du Bardo, près Tunis.

P. 69. *Rapport sur les fouilles faites à Bulla Regia* en 1890 *par le* Dr CARTON. — L'auteur décrit, dans ce travail, les diverses espèces de tombes qu'il a découvertes; il donne des détails intéressants sur la partie de la nécropole qui, d'après lui, remonte à l'époque punique; enfin il cite quelques-unes des épitaphes qu'il a recueillies.

P. 87. P. GAUCKLER, *Inscriptions inédites d'Algérie.* — Les textes publiés par M. Gauckler proviennent presque tous de Cher, chell. Quelques-uns sont intéressants : n° 2, dédicace à Julia Domna datée de l'an 209; n° 9, épitaphe d'un *C. Julius Montanus, regis Ptolemaei lib(ertus)*; n° 11, épitaphe bilingue, rédigée en latin et en grec, d'un médecin oculiste, *C. Terentius Asthenes.* En appendice M. Gauckler a réuni des marques de tailleurs de pierre, des

Digitized by Google

signatures de patères et de lampes en terre cuite, et quelques inscriptions doliaires, provenant les unes de Cherchell, les autres de la nécropole d'El-Kantara; enfin son travail se termine par la description d'une mosaïque curieuse trouvée récemment à deux kilomètres hors des murs de Sétif, près du grand mausolée appelé le « Tombeau de Scipion ». Sur cette mosaïque se lit une épitaphe chrétienne de l'année 454.

P. 126. Cᵗ REBILLET. *Note sur les Bahirà des Biban et de Medeïna* (frontière de la Tunisie et de la Tripolitaine).

P. 129. G. DOUBLET. *Deux monuments antiques de Tunisie.* — Ces deux monuments sont: 1° une stèle de Bou-Djelida, qui n'est autre chose que l'épitaphe d'une certaine « Aemilia Amot Micar », prêtresse des *Cereres*. M. Doublet donne à ce propos quelques renseignements précis sur l'extension du culte des *Cereres* dans l'Afrique romaine; 2° le mausolée d'Hʳ el Messaour, non loin de Medjez-el-Bab, tombeau sur plan carré, de construction monumentale, et orné de pilastres corinthiens cannelés. La décoration de ce mausolée forme un ensemble qui se continue sur les quatre faces; on a, dit l'auteur, voulu représenter le zodiaque; mais tous les signes ne sont pas également bien conservés.

P. 136. C. LAMBIN. *Note sur les ruines romaines* de la région de l'O. Mellagou et de l'O. el Arek (intérieur du massif de l'Aurès).

P. 140. LESPINASSE-LANGEAC. *Quelques fouilles dans la nécropole de Thenae*, près de Sfax. — M. de Lespinasse-Langeac a retrouvé, à l'Hʳ Tina, le mode de sépulture dans des grandes jarres, que le Dʳ Vercoutre avait déjà observé à Sfax même.

P. 145. *Note sur une statue en marbre* acquise par le Musée d'Oran (*Rapport* de M. S. REINACH sur une communication du commandant DEMAEGHT). — Cette statue, d'une exécution banale, représente une femme. Elle est d'un type mixte qui participe à la fois d'Isis et de Diane, et elle a été trouvée au même endroit qu'une inscription, découverte en 1889, qui commémore la reconstruction du temple de la *Dea Maura*.

Digitized by Google

P. 147. VERRIER. *Note relative à la découverte de la ville romaine de Vagal.* — En appliquant sur le terrain les données fournies par l'Itinéraire d'Antonin, l'auteur de cette note a réussi à préciser la situation de l'antique cité de Vagal; l'emplacement en est indiqué par un groupe assez important de ruines, situé dans la vallée du Chélif, entre Orléansville et Inkermann.

P. 149. Extrait d'un *Itinéraire en Tunisie*, par le Cap. WINCKLER. — La région décrite par l'auteur est celle qui s'étend entre Gabès et Gafsa. Bien que la route qui relie ces deux villes soit fréquemment parcourue par des convois militaires, le pays a été très peu étudié au point de vue archéologique. L'*Itinéraire* du capitaine Winckler est donc une contribution intéressante à la science archéologique; il contient des renseignements importants.

P. 154. *Inscriptions inédites* recueillies en Tunisie par M. le lieutenant DENIS et communiquées par M. le capitaine ESPÉRANDIEU. — Parmi ces textes, nous mentionnerons, outre l'inscription du Capitole de Numiulis, qui a été déjà signalée plus haut, deux bornes milliaires trouvées à H^r^ Mest (Musti), qui portent les noms des empereurs Valérien (P. Licinius Valerianus) et Théodose (Fl. Theodosius Maximus).

P. 170. CARTON et DENIS. *Quelques inscriptions latines de Dougga.* — Ce sont presque toutes des épitaphes.

P. 175. TOUTAIN. *Fouilles et explorations à Tabarka et aux environs.* — I. Les environs de Fernana; description d'une chapelle chrétienne qui date probablement de l'époque byzantine, et de quelques autres ruines. — II. Entre Fernana et Tabarka: étude du tracé de la voie romaine qui allait de Chemtou à Tabarka; commentaire de la borne milliaire trouvée au Kh.-el-Meridj, et mentionnée déjà par R. Cagnat, *Explorations*, II, p. 137-138; les vestiges de l'occupation romaine dans la plaine de Tabarka. — III. Tabarka et ses environs. Description générale; étude de divers monuments; le port romain; l'alimentation d'eau; les antiquités chrétiennes; les monuments funéraires païens; les tombeaux berbères des environs de Tabarka. L'article se termine par 47 in-

Digitized by Google

scriptions ou fragments d'inscriptions relevés par l'auteur à Tabarka ou aux alentours.

P. 210. *Statuettes en terre cuite découvertes à Sidi-Athman-el-Hadid et à Carthage* (*Rapport* de M. S. REINACH sur des communications de M. le lieutenant TANTÔT et du P. DELATTRE). — Sidi-Athman-el-Hadid est une localité située au sud-ouest de Mateur. Le groupe en terre cuite qui a été découvert en cet endroit a sans doute été modelé sous les Romains; mais il reproduit un sujet grec, traité dans le style et dans l'esprit de la céramique punique. Il représente Vénus Anadyomène. Le même type a été trouvé en Gaule. Ce n'est pas d'ailleurs la première fois qu'il faut rapprocher les figurines d'Afrique des terres cuites trouvées en Gaule. La même remarque a été faite à propos des *Déesses mères* découvertes l'an passé à Carthage (1). — La terre cuite signalée par le P. Delattre est aussi la reproduction d'un type de Vénus, la Vénus à la coquille; mais c'en est une reproduction inintelligente et grossière; car l'auteur, au lieu de modeler une véritable coquille, a disposé le vêtement autour de la partie supérieure du corps de façon à représenter une coquille.

Ces deux types de Vénus Anadyomène et de Vénus à la coquille paraissent avoir été très populaires dans l'Afrique proconsulaire; on a retrouvé beaucoup de figurines analogues dans la nécropole d'Hadrumète.

P. 302. CAGNAT. *Chronique d'épigraphie africaine.* — N° 3, dédicace impériale trouvée à Djemila (Cuicul), entre Sétif et Constantine; elle date de l'année 256 et porte le nom de l'empereur Valérien. — N° 36, borne milliaire au nom de l'empereur Trajan Dèce, trouvée à Gastonville (près de Philippeville).

P. 314. L'abbé DUCHESNE. *Note sur une inscription mauritanienne de l'année 480.* — Cette épitaphe chrétienne soulève une question de date, que le savant auteur traite avec sa compétence ordinaire.

(1) Cf. *Mélanges* de l'Ecole française de Rome, 1891, p. 511.

Digitized by Google

P. 317. *Note sur deux fragments de mosaïque découverts dans la nécropole de Sousse* (*Rapport* de M. SALADIN sur une communication de M. HANNEZO). — Ces deux fragments représentent la partie moyenne d'une figure assise.

P. 319. GSELL. *Note sur quelques inscriptions de Tipasa.*

Revue archéologique.

Mars-avril 1892. Dr CARTON. *Nouveau document épigraphique relatif au colonat en Afrique.* — Il s'agit de l'inscription découverte par le Dr Carton à Aïn Ouassel. L'auteur rappelle les circonstances de la découverte, décrit la pierre et publie le texte. Il y est question d'une loi d'Hadrien, *De rudibus agris*, commentée par les procurateurs d'Afrique et appliquée à l'administration des *saltus* de la contrée, qui sont énumérés dans l'inscription.

Mai-juin 1892. WAILLE. *Notice sur une matrice de médaillon antique découverte à Cherchell*, avec une photographie (1). — Une Bacchante, un Pan et un éphèbe s'y profilent dans une composition légère et sensuelle; la Bacchante est endormie; le Pan soulève les voiles dont elle est revêtue et contemple sa nudité; mais il est surpris par une tierce personne, qui le retire en arrière. C'est une scène de genre d'un caractère érotique.

Septembre-octobre 1892. G. DOUBLET. *La collection Balzan et Galea à Sousse* (Tunisie). — Parmi les objets réunis dans cette collection, nous mentionnerons: une série de lampes païennes en terre cuite, décorées de sujets mythologiques, ou de motifs de fantaisie; — deux bustes en marbre blanc, qui proviennent, dit-on, d'El-Djem (Thysdrus); l'un d'eux est très bien conservé et d'un beau style; — une mosaïque à sujets pseudo-égyptiens; outre les motifs purement décoratifs, cette mosaïque contient deux parties différentes; la bande inférieure représente des animaux sauvages peut-être en chasse, peut-être en course; deux d'entre eux, un

(1) Cf. *Académie des inscriptions et belles-lettres*, séance du 4 mars 1892.

Digitized by Google

sanglier et un chien, forment un très beau groupe, qui se trouve actuellement au musée du Bardo. On voit ensuite un paysage africain, où se déroule une scène de chasse et de pêche à la fois; c'est sans doute une représentation du Nil, de ses plantes, de ses animaux, avec des chasseurs et des pêcheurs du Delta, tous nègres pygmées, semble-t-il. Dans ce cadre, au milieu de la mosaïque, sont figurées des scènes de pêche.

Collection du Musée Alaoui.

Les fascicules 9, 10, 11 et 12 terminent la première série de cette publication. Le fascicule 9 contient: une étude du R. P. DELATTRE sur une amphore cachetée provenant du cimetière chrétien de Sfax (Taparura); — une note de M. DE LA BLANCHÈRE sur une amulette trouvée dans une tombe romaine de Bulla Regia; — une note de M. DE LA BLANCHÈRE sur un caisson de tombe entièrement décoré de mosaïque, découvert à Tabarka au mois d'avril 1890.

Dans le dixième fascicule, M. G. LAFAYE a donné une étude très complète sur un médaillon de terre cuite représentant une course de dromadaires dans un cirque, qui a été trouvé à Sousse (Hadrumète).

Les livraisons 11 et 12 sont consacrées à un article tout à fait substantiel de M. MISPOULET sur l'inscription d'Aïn-Ouassel. Le savant auteur a fait de ce document très curieux une étude à la fois juridique et historique, commentant avec beaucoup de science chacune des parties de l'inscription.

Chronique bibliographique.

M. CH. DIEHL, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, a publié récemment, dans la *Revue internationale de l'enseignement*, un article d'ensemble sur les découvertes de l'archéologie française en Algérie et en Tunisie. Cet article est divisé en quatre chapitres: I. La conquête archéologique de l'Algérie (1830-1881). II. Le

Digitized by Google

vandalisme contemporain dans l'Afrique du Nord. III. L'occupation de la Tunisie et l'exploration scientifique de la Régence (1881-1892). IV. L'organisation du service des antiquités en Algérie et en Tunisie.

M. Diehl, qui a déjà visité l'année dernière une partie de l'Afrique du Nord et qui a été chargé d'une nouvelle mission dans ce pays, a résumé dans son article les impressions qu'il avait rapportées de son premier voyage : il est certain que l'on a fait beaucoup en Algérie et en Tunisie depuis une douzaine d'années; mais une bonne part de l'œuvre accomplie revient à l'initiative particulière : une règlementation trop sévère et des mesures trop rigoureuses ne pourraient qu'entraver les progrès de la science. Il ne faut pas qu'il y ait une archéologie d'Etat; peu importe qu'un monument fasse partie d'une collection privée ou entre dans un musée public, pourvu qu'il soit d'un accès facile et scrupuleusement conservé. Favorisez les efforts des chercheurs, quels qu'ils soient; vous obtiendrez ainsi beaucoup plus qu'en poursuivant et en traquant à tort et à travers tous ceux qui veulent s'intéresser à l'archéologie et à l'épigraphie, sans pourtant se soumettre aux exigences formalistes de l'administration.

M. le Dr Bertholon, ancien médecin-major du 4me zouaves, correspondant du ministère de l'instruction publique à Tunis, a étudié, dans un article très complet du *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, plusieurs crânes trouvés dans des nécropoles antiques à Carthage, à Bulla Regia, à Tabarka. Les conclusions de cet article, qui sort un peu du domaine de l'archéologie proprement dite, sont fort intéressantes au point de vue des caractères anthropologiques et de l'origine du peuple phénicien. « En résumé, écrit le Dr Bertholon (p. 44), c'est vers l'Arménie ou la vieille Egypte plutôt que vers le golfe Persique que doivent être recherchées les origines du peuple phénicien ».

Signalons enfin une plaquette du Dr Carton : *La colonisation chez les Romains : création officielle d'un centre agricole en Afrique.* L'auteur a montré quels renseignements l'inscription trouvée par

Digitized by Google

lui à Aïn-Ouassel (cf. plus haut p. 191) pouvait nous donner sur le développement agricole de l'Afrique romaine, et combien nos colons modernes devaient s'attacher à suivre l'exemple qui leur a été donné par leurs prédécesseurs.

L'œuvre sans contredit la plus importante qui ait été publiée sur l'histoire ancienne de l'Afrique du Nord est la magistrale étude que M. R. CAGNAT a consacrée à l'armée romaine d'Afrique. On peut dire que le sujet est épuisé. Le savant professeur non-seulement a fait un tableau détaillé du corps d'occupation, énumérant tous les contingents permanents ou extraordinaires dont les documents nous révèlent la présence en Numidie et en Maurétanie; non-seulement il nous a montré avec une précision et en même temps une sobriété vraiment scientifiques l'organisation intérieure de la légion III[e] Auguste; mais encore il a étudié l'occupation militaire du pays dans plusieurs chapitres d'un grand intérêt historique et géographique; nous signalerons en particulier ceux qui sont consacrés au massif de l'Aurès et à la région du Hodna.

M. Cagnat a mis en lumière un des caractères de la colonisation romaine en Afrique. Dans tout le pays qui correspond à l'Algérie et au Maroc actuels, la vie urbaine s'est d'abord développée autour des postes militaires établis par les Romains sur les points stratégiques; c'est peu à peu que les tribus indigènes se sont groupées et ont formé des bourgs et des villages. Dans l'Afrique proconsulaire, c'est-à-dire dans la partie septentrionale de la Tunisie et dans une partie du département de Constantine, des villes existaient avant l'arrivée des Romains dans le pays. Tandis qu'il y a eu création en Numidie et en Maurétanie, il y a eu transformation, assimilation dans l'Afrique proconsulaire. M. Cagnat a traité le premier sujet avec sa grande expérience de toutes les choses africaines; il a montré la voie aux jeunes, et l'on peut espérer que grâce à lui, grâce à son enseignement fécond, l'histoire ancienne de l'Afrique du Nord va être désormais étudiée sous toutes ses faces.

Digitized by Google

Nouvelles archéologiques.

Découverte d'une stèle romaine au Djebel-bou-Kourneïn. — M. Gauckler, inspecteur-chef du service des antiquités et des arts, vient d'assurer au musée du Bardo la possession d'une stèle romaine intéressante qui provient des ruines du temple de *Saturnus Balcaranensis*, situé sur la pointe occidentale du Djebel-bou-Kourneïn.

Les fouilles méthodiques pratiquées en 1891 aux abords de ce sanctuaire avaient amené déjà la découverte de plus de 400 stèles ou fragments de stèles en marbre et en tuf, avec ou sans bas-reliefs (1). La stèle dont il est ici question est rédigée suivant la formule ordinaire: « *Saturno Aug(usto) sacr(um) C(aius) Alfius Quadratus sacerdos v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)* ». Mais elle offre en outre une particularité curieuse: le dédicant, un prêtre de Neapolis (Nabeul), poussé par son patriotisme de clocher, a fait ajouter après coup sur la pierre l'épithète de *Neapolitanus* pour bien spécifier que son offrande, quoique déposée dans le sanctuaire du dieu du Bou-Kourneïn, était destinée à un autre Saturne, celui qu'on adorait spécialement dans sa petite ville. Ce *Saturnus Neapolitanus*, dont le nom apparaît pour la première fois sur une inscription, appartient à la même famille que ses voisins du Bou-Kourneïn (*Balcaranensis*) ou de Neferis (*Sobarensis*).

Dons au Musée Alaoui. — Le Musée du Bardo, près Tunis, vient de s'enrichir de plusieurs dons d'objets antiques intéressants:

Un lot de poteries et de perles de collier en verre émaillé, découvertes par M. le lieutenant Denis, dans les dolmens des environs de Magraoua;

Onze stèles romaines, de style barbare, ornées des figures symboliques et des attributs variés du culte carthaginois de la déesse

(1) Voir *Mélanges* de l'Ecole française de Rome, 1892, p. 1 et suiv.

Digitized by Google

Tanit, découvertes toutes ensemble à Tubernok, près de Goroumbalia;

Une petite frise en pierre calcaire, avec des bas-reliefs qui représentent une série d'animaux groupés deux par deux: un lion terrassant une brébis, un sanglier tenant tête à un chien (fragment trouvé à Testour);

Un lot de poteries et de curieux carreaux de terre cuite byzantine, à figures en relief d'un modèle inédit, découvert à Hadjeb-el-Aïoun par M. le lieutenant HANNEZO;

Une ébauche de tête d'homme en pierre calcaire, trouvée au Mornak.

M. P. GAUCKLER a publié tout récemment un *Catalogue des objets entrés au musée Alaoui en 1892*, brochure de 14 pages in-octavo, Tunis, Imprimerie française B. Borrel.

J. TOUTAIN.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Catalogue des publications de M. Edmond Le Blant (1).

1. Pierres gravées chrétiennes (*Bulletin archéologique de l'Athenaeum français*, 1856).
2. Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VII^e^ siècle, in-4°, T. I, 1856; T. II, 1865 (Imprimerie impériale).
3. Réponse à une lettre du 13 janvier 1860 (*Le Correspondant*, 1858).
4. Lettre à M. Bonetty sur quelques observations de M. De Rossi (*Annales de philosophie chrétienne*, 1850).
5. La question du vase de sang, 1859.
6. Explication d'une pierre gravée (*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1859).
7. Pierre gravée portant les attributs de Neptune (*ibid.*, 1860).
8. Restitution d'une inscription métrique (*ibid.*, 1860).
9. Note sur une représentation inédite de Job (*Revue archéologique*, 1860).
10. Sur une inscription trilingue découverte à Tortose (en collaboration avec M. Renan, *Revue archéologique*, 1860).
11. D'un argument des premiers siècles de l'Eglise contre le dogme de la résurrection (*Revue de l'art chrétien*, 1862).
12. Essai de lecture d'une inscription découverte à Boulogne sur mer (*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1863).

(1) Nous avons déjà publié dans le tome XII des *Mélanges* et dans notre volume supplémentaire à ce même tome XII le catalogue des publications de M. le Comm. De Rossi, et celui des publications de M. le professeur Rod. Lanciani. Ces bibliographies spéciales intéresseront ceux qui étudient les antiquités romaines et chrétiennes. On sait que l'Ecole française de Rome s'honore d'avoir eu M. Ed. Le Blant pour directeur de 1883 à 1889.

Digitized by Google

13. Observations sur la bague attribuée à sainte Radegonde (*ibid.*, 1864).
14. Note sur le rapport de la forme des noms avec la nationalité à l'époque mérovingienne, et Supplément à la même note (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, T. XXVIII).
15. Recherches sur l'histoire de la Parabole de la vigne aux premiers temps chrétiens (*Revue archéologique*, 1865).
16. Note sur une épitaphe de l'église de Saint-Maximin à Metz (*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1867).
17. Notes sur les bases juridiques des poursuites dirigées contre les chrétiens (*Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, 1868).
18. Manuel d'épigraphie chrétienne (1869).
19. D'une publication nouvelle sur le vase de sang des catacombes romaines (*Revue archéologique*, 1869).
20. Recherches sur l'accusation de magie dirigée contre les premiers chrétiens (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, T. XXXI).
21. Mémoire sur les bourreaux du Christ (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, T. XXXI, 2e partie) ; deuxième édition augmentée (*Revue de l'art chrétien*, 1873).
22. Le détachement de la patrie (Mémoire lu dans la séance publique annuelle des cinq Académies, le 25 octobre 1872).
23. Inscriptiones Hispaniae christianae, edidit Æm. Hübner (article au *Journal des Savants*, 1873).
24. La préparation au martyre (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, T. XXVIII, 1re partie).
25. Lettre à M. l'abbé Corblet sur quelques observations de M. Naudet (*Revue de l'art chrétien*, 1874).
26. Lepeletier saint Fargeau et son meurtrier (*Le Correspondant*, 1874).
27. Les martyrs chrétiens et les supplices destructeurs du corps (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, T. XXVIII, 2e partie).

Digitized by Google

28. Tables égyptiennes à inscriptions grecques (*Revue archéologique*, 1874 et 1875).
29. Note sur quelques représentations antiques de Daniel dans la fosse aux lions (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, T. XXXV).
30. Sur une lampe païenne portant la marque ANNISER (*Revue archéologique*, 1875).
31. D'une acception épicurienne du verbe *Benefacere* (*ibid.*).
32. Note sur des têtes de flèches de fées (*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1875).
33. Observations sur une lettre signée *Lucius Simplex* (*Revue de législation*, 1876).
34. Les martyrs de l'Extrême-Orient et les persécutions antiques (*Revue de l'art chrétien*, 1876.
35. Une chanson hollandaise sur le meurtre du maréchal d'Ancre (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, tome XXXVI).
36. Polyeucte et le zèle téméraire (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, T. XXVIII, 2e partie).
37. La Vierge au ciel représentée sur un sarcophage antique (*Revue archéologique*, 1877).
38. Etude archéologique sur les Actes de sainte Thècle (*Annuaire de l'Association des Etudes grecques*, 1877).
39. D'une épitaphe métrique du cloître de Saint-Sauveur à Aix (*Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, 1877).
40. Note sur une fiole à inscriptions portant l'image de saint Ménas (*Revue archéologique*, 1878).
41. Etude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles, in-f°, 1878, Imprimerie nationale.
42. Fragment de sarcophage chrétien au musée d'Avignon (*Gazette archéologique*, 1878).
43. Lettre à M. le Baron de Witte sur un sarcophage portant l'image des Dioscures (*ibid.*).
44. Note sur une coupe de bronze (*ibid.*).

Digitized by Google

45. De quelques principes sociaux rappelés dans les conciles du IVe siècle (*Comptes-rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1879).
46. Sur l'origine antique d'un récit inséré dans le conte de Cogia Hassan (*Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, 1879).
47. Note sur quelques lampes égyptiennes en forme de grenouille (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, tome XXXIX).
48. La richesse et le christianisme à l'âge des persécutions (*Revue archéologique*, 1880).
49. Histoire d'un soldat goth et d'une jeune fille d'Edesse (*Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, 1881).
50. Les Actes des martyrs, supplément aux *Acta sincera* de Dom Ruinart (Imprimerie nationale, in-4°, 1882).
51. Une collection de pierres gravées à la bibliothèque de Ravenne (*Mélanges de l'Ecole française de Rome*, 1883).
52. Les ateliers de sculpture chez les premiers chrétiens (*ibid.*, 1884).
53. Des voies d'exception employées contre les martyrs (*Atti della reale Accademia dei Lincei*, 1884).
54. De quelques types des temps païens reproduits par les premiers fidèles (*Mélanges de l'Ecole française de Rome*, 1885).
55. Notes sur quelques Actes des martyrs (*ibid.*).
56. Note sur un sarcophage chrétien récemment découvert à Rome (*ibid*).
57. *Les sarcophages chrétiens de la Gaule* (Imprimerie nationale, in-f°, 1886).
58. Note sur une mosaïque du Palais Farnèse (*Mélanges de l'Ecole française de Rome*, 1886).
59. De quelques sujets représentés sur des lampes en terre cuite de l'époque chrétienne (*ibid.*).
60. Le christianisme aux yeux des païens (*ibid.*, 1887).
61. De quelques objets antiques représentant des squelettes (*ibid.*).

Digitized by Google

62. Le vol des reliques (*Revue archéologique*, 1887).
63. Les chrétiens dans la société païenne (*Mélanges de l'Ecole française de Rome*, 1888).
64. Coupe de verre découverte en Sicile (*ibid.*).
65. Les premiers chrétiens et le démon (*Memorie della reale Accademia dei Lincei*, 1888).
66. D'un nouveau monument relatif aux fils de sainte Félicité (*Mélanges de l'Ecole française de Rome*, 1888).
67. Note sur un sarcophage de la Via Salaria (*ibid.*).
68. Quelques notes d'archéologie sur la chevelure féminine (*Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, 1888).
69. Note sur quelques fragments de sarcophages chrétiens nouvellement signalés (*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1888).
70. De quelques monuments relatifs à la suite des affaires criminelles (*Revue archéologique*, 1889).
71. Le traité Aboda Zara (*Journal des Savants*, 1890).
72. L'épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine (*Instructions adressées par le Comité des travaux historiques aux correspondants du Ministère de l'Instruction publique*, 1888).
73. De quelques statues cachées par les anciens (*Mélanges de l'Ecole française de Rome*, 1890).
74. A propos d'une gravure sur bois du Térence de 1493 (*Revue archéologique*, 1891).
75. Sur une médaille d'argent de la Bibliothèque nationale (*Revue numismatique*, 1891).
76. De l'ancienne croyance à des moyens secrets de défier la torture (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, T. XXXIV, 1ère partie).
77. Monument des saintes Maxima, Donatilla et Secunda (*Musée Alaoui*, T. I).
78. Les songes et les visions des martyrs (*Rendiconti della reale Accademia dei Lincei*, 1892).

Digitized by Google

79. Notes sur quelques formules cabalistiques (*Revue archéologique*, 1892).
80. Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII[e] siècle (in-4°, Imprimerie nationale, 1892).
81. Les sentences rendues contre les martyrs (*Mélanges De Rossi publiés par l'Ecole française de Rome*, 1892).
82. Simple conjecture sur un passage de saint Augustin (*Revue archéologique*, 1892).
83. Note sur quelques anciens talismans de guerre (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, T. XXXIV, 2[e] partie).

Rev. John P. Mahaffy, *On the Flinders Petrie Papyri, with transcriptions, commentaries, and index.* Dublin, 1891, in-quarto; with thirty autotypes. *Royal Irish Academy. Cunningham Memoirs*, n° VIII.

Tous ceux qui s'intéressent à la philologie et à l'histoire ancienne savent assurément que M. Petrie, l'un des plus heureux et des plus dignes fouilleurs de l'Egypte, a découvert il y a quatre ans dans un cimetière de l'ancien nome Arsinoïte, des cercueils de momies faits avec de *vieux papiers:* ces mots soulignés sont de Letronne, et l'on a bien raison de les rappeler maintenant avec une respectueuse admiration, puisque Letronne, dans sa Lettre à M. Passalacqua, il y a déjà plus de soixante ans, a eu le mérite inoubliable de pressentir la belle moisson qui nous étonne aujourd'hui. Ils savent aussi que M. Petrie et ses amis ont mis à détacher, à soigner et à raviver ces vieux papiers, autant d'art et de délicatesse que les anonymes fabricants de ces cercueils avaient mis de grossièreté et d'indifférence à les accumuler pêle-mêle et à les coller ensemble pour en faire un solide quelconque qui rem-

Digitized by Google

plaçât le bois (1). Ils savent bien, en outre et surtout, que les vieux papiers grecs de la découverte (il n'y en a pas seulement des grecs) ont déjà commencé à être publiés, et que l'honneur et le mérite de servir ici la science sans lenteur indolente sont dignement échus à M. Mahaffy, du *Trinity College* de Dublin. Il y a bientôt deux ans que nous admirons tous, dans le premier volume paru, ces textes nouveaux, datant (chose extraordinaire et souverainement précieuse aussi bien pour la paléographie et la philologie que pour l'histoire) du troisième siècle avant J. C., magnifiquement autotypés aux frais de l'Académie royale d'Irlande, laborieusement déchiffrés, scrupuleusement transcrits, analytiquement commentés, enfin classifiés, comparés, étudiés synthétiquement par M. Mahaffy dans une Introduction aussi instructive qu'attachante. Ce sont d'abord des pièces ayant un intérêt littéraire; pour la poésie: des fragments nouveaux et considérables de l'*Antiope* d'Euripide, puis d'autres débris, parmi lesquels un passage, riche en variantes, de l'Iliade; pour la prose: des fragments du *Phédon* qui accusent un autre courant que celui de nos meilleurs manuscrits; des bribes anonymes d'oraisons et de descriptions propres à exciter la curiosité du philologue et de l'historien; enfin un fragment du *Concours d'Homère et d'Hésiode,* qui recule de quatre siècles ce qu'on croyait une invention du temps d'Hadrien. Viennent ensuite des pièces (la plupart datées) relatives à des affaires d'intérêt particulier ou d'administration; et cette partie, non moins précieuse, non moins instructive du volume, débute par une longue série de testaments (ou pour mieux dire, par

(1) Je m'en tiens naturellement et à ce que dit M. Mahaffy dans son ouvrage d'après un rapport privé de M. Petrie (page 9), et à ce qu'il vient de dire plus positivement encore dans sa communication à l'Académie des *Lincei* du 9 avril; quoiqu'on parle ailleurs d' « enveloppes de momies formées avec des papyrus » (*Notices et extraits des manuscrits,* t. XVIII, 2e partie, p. 415) ou de « vieux papyrus remplaçant la toile qu'on employait ordinairement pour protéger les momies » (*Revue des deux mondes,* 1 mars 1893, page 64).

Digitized by Google

des morceaux considérables d'un registre officiel de testaments), découverte sans exemple dans les papyrus grecs.

Tout cela est bien connu dans le monde savant. Il ne s'agit plus de rendre compte, au point de vue bibliographique, d'un tel ouvrage. Il s'agit d'en profiter avec reconnaissance, en étudiant et approfondissant çà et là le sujet. M. Mahaffy, même au risque de se priver de l'aide et de l'aisance qu'aurait pu lui procurer (mais au prix de lenteurs égoïstes et déplacées) une connaissance plus étendue et plus systématique (cf. § 6 de l'Introduction) des documents relatifs à l'Egypte grecque publiés à partir de 1788, s'est essentiellement proposé pour but de livrer ces textes au public avec toute la diligence possible, et il s'est borné à les illustrer, chemin faisant, autant que cela pouvait être nécessaire, exposant ses doutes, soulevant des problèmes, ouvrant en somme la voie et conviant au travail les hommes de bonne volonté. Le meilleur moyen de lui rendre hommage, c'est d'insister sur la partie qu'il nous donne, tandis qu'il prépare celle qu'il va bientôt nous donner.

Pour les amateurs des antiquités grecques et de l'hellénisme, le groupe le plus remarquable dans cette première partie est sans contredit celui des testaments. Il est extrêmement curieux et important au point de vue de l'histoire du droit; mais il l'est aussi au point de vue de la colonisation militaire de l'Egypte sous les Ptolémées. Pour moi, je l'avoue, en lisant le commentaire de ces pièces où figurent, comme testateurs ou comme témoins, d'anciens mercenaires Grecs, Cariens, Illyriens, Thraces, Persans, etc. établis dans le nome Arsinoïte, je me suis pris à regretter encore une fois que l'ensemble et l'enchaînement des données que nous possédions déjà sur ces sortes de colonies, dans les historiens d'Alexandre et dans les matériaux pour l'histoire de ses successeurs en Egypte, n'aient pas encore pris place parmi les résultats généralement connus, de sorte qu'on puisse y recourir toutes les fois qu'on se trouve en présence de *catèques* et d'*épigones*. C'est un passage bien important et bien digne d'être noté que celui-ci

Digitized by Google

de Justin (12, 4) au sujet d'Alexandre: « Militibus quoque suis permisit, si quarum captivarum consuetudine tenerentur, ducere uxores: existimans minorem in patriam reditus cupiditatem futuram habentibus in castris imaginem quandam larum ac domesticae sedis; simul ex labore militiae molliorem fore dulcedinem uxorum. In supplementa quoque militum minus exhauriri posse Macedoniam, si veteranis patribus tirones filii succederent, militaturi in vallo, in quo essent nati, constantioresque futuri, si non solum tirocinia, verum et incunabula in ipsis castris posuissent. *Quae consuetudo in successoribus quoque Alexandri mansit.* Igitur et alimenta pueris statuta et instrumenta armorum equorumque iuvenibus data, et patribus pro numero filiorum praemia statuta. Si quorum patres occidissent, nihilo minus pupilli stipendia patrum trahebant... Haec suboles nomen habuit *Epigoni* ». Ceci se rapporte aux soldats macédoniens et aux fils qu'ils eurent de femmes barbares. Arrien, Diodore, Plutarque, Quinte-Curce ajoutent une autre donnée qui se rattache à la précédente et la complète. Ils nous font savoir qu'Alexandre étendit la même institution, la même appellation, les mêmes privilèges, à des soldats non macédoniens et à leurs fils.

Ceci posé, les mots de Justin *quae consuetudo in successoribus quoque Alexandri mansit* nous donnent le trait d'union entre le système d'Alexandre et le système consigné dans les papyrus grecs d'Egypte, dans Polybe, Josèphe, etc., quant aux Ptolémées. Ils suivirent en effet cet exemple et continuèrent fidèlement cette politique, en établissant çà et là dans le pays des colonies (représentées par les catèques ou clérouques) qui devaient se perpétuer en arrière-colonies (représentées par les épigones) au profit de leurs soldats émérites de toute nationalité et de leurs descendants. Toutes ces données, que j'ai tâché de préciser et de grouper ailleurs (1),

(1) Pour ne pas multiplier les citations de textes, qu'il me soit permis d'indiquer ici moi-même mes *Nuovi studi d'archeologia alessnadrina,* Turin, 1872, p. 3-11, et mon *Egitto al tempo dei Greci e dei Romani,* Rome, 1882, p. 77 81.

Digitized by Google

peuvent servir à éclairer mieux que jamais et l'ensemble et les détails des papyrus relatifs aux clérouques et aux épigones du nome Arsinoïte, tandis que ces papyrus, à leur tour, ont le grand mérite d'augmenter considérablement les matériaux que nous possédions sur cette curieuse colonisation militaire de l'Egypte.

Mais cette série de testaments est bien loin d'être la seule chose, dans ce premier volume, qui doive attirer l'attention de l'historien. Il n'y a pas jusqu'au plus petit fragment isolé qui n'ait son importance et ne jette, grâce à un seul mot quelquefois, une lumière toute nouvelle sur telle ou telle autre partie de l'histoire civile et administrative de l'Egypte. Nous connaissions la surveillance du Nil (*potamophylakes*), la surveillance des ports (*hormophylakes*), la surveillance des digues (*chomatophylakes*); M. Mahaffy (XXV, 2) nous révèle la surveillance du désert (*heremophylakes*); précurseur en cela de M. Hirschfeld, qui vient de nous révéler tout récemment (1) d'autres surveillances terrestres (*pediophylakes, oreophylakes*) diurnes et nocturnes de l'Egypte gréco-romaine.

Dans un texte d'auteur nous avions cette donnée: « in Aegypto non habent in tectis culmina, sed domata, quae Romae vel solaria vel maeniana vocant, id est plana tecta quae transversis trabibus sustentantur » (2). Or voici qu'à propos des maisons d'Arsinoé et d'une correspondance officielle, qui serait très instructive si l'on pouvait arriver à la bien comprendre, nous voyons, pour la première fois si je ne me trompe, figurer ces *domata* dans un papyrus (XXVI, l. 10).

Il y a dans ce volume de M. Mahaffy (XXIX) une petite lettre privée, simple et positive, comme en écrivent les gens d'affaires agricoles, et fort agréable à lire tant elle est bien conservée, qui nous parle de culture du vin et de l'huile dans le nome Arsinoïte. C'est un texte à noter pour les futurs commentateurs de Strabon,

(1) *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, 1892, p. 820.

(2) Cf. Marquardt, *Röm. Privatalterth.*, 1864, I, p. 253 (Hieronym., ep. CXXXVI, ed. Colon., 1616).

Digitized by Google

qui attribue précisément à ce nome (809) une réussite exceptionnelle en ce genre. On comprend de mieux en mieux que ce soit le nome Arsinoïte qui nous ait donné une dédicace de *Pâtissiers* du temps d'Auguste (1). Mais ce petit document n'est qu'un échantillon. En fait de lettres privées gréco-égyptiennes, on nous promet une abondante communication de la part de M. Sayce, qui s'est réservé le déchiffrement et la publication de cette autre série de papyrus du Fayoum, et qui en a déjà donné des spécimens dans l'*Hermathena*.

M. Mahaffy travaille en ce moment à son second volume. Ce sera, paraît-il, un volume encore plus riche et plus important que le premier. Souhaitons, en attendant, à ce zélé et consciencieux travailleur les satisfactions qu'il mérite. Souhaitons aussi qu'une fois sa publication achevée, il n'abandonne point nos chères études d'égyptologie grecque, ni ce projet qui perce dans l'Introduction à son premier volume (p. 48), de se mettre à écrire l'histoire des Ptolémées, laquelle est aujourd'hui complètement à refaire.

G. Lumbroso.

Pierre de Nolhac, *Pétrarque et l'humanisme* (avec un portrait et 3 facsimilés), Paris, Bouillon, 1892, in-8°. — P. de Nolhac, *De Patrum et medii aevi scriptorum codicibus in bibliotheca Petrarcae olim collectis*, *ibid.* — Henry Cochin, *Lettres de Francesco Nelli à Pétrarque, publiées d'après le ms. de la Bibliothèque nationale*, Paris, Champion, 1892, in-12°. — G. Cozza-Luzi, *Sul codice del breviario di Francesco Petrarca acquistato da S. S. Leone XIII alla Biblioteca Vaticana*, in-4°.

Pétrarque vient d'être l'objet de plusieurs publications intéressantes dont deux, et non des moindres, ont paru en France, où

(1) Brugsch, *Geogr.*, I, p. 136: τὸ πλῆθος τῶν ἀπὸ τοῦ Ἀρσινοείτου καθαρουργῶν καὶ πλακουντοποιῶν.

Digitized by Google

l'histoire des lettres paraissait depuis quelque temps sacrifiée à l'histoire des arts.

M. Pierre de Nolhac, continuant ses études sur la Renaissance italienne, fait succéder à son livre sur la *Bibliothèque de Fulvio Orsini* un travail sur les manuscrits rassemblés par Pétrarque. Dans son Fulvio Orsini, il ne nous avait fait connaître qu'une riche collection, et ceux qui ont travaillé à la Vaticane ne songeront pas à le lui reprocher: les innombrables indications que contient ce volume leur ont été trop utiles. L'auteur, du reste, n'y pouvait rien; il est resté dans les limites de son sujet, et c'est le caractère même des personnages qui de deux études similaires a fait sortir deux ouvrages de portée si différente. La première, en effet, est essentiellement bibliographique; la seconde, en dépit des apparences, n'a que son point de départ dans la bibliographie et nous fait entrer dans la pensée même du grand précurseur de la Renaissance. Fulvio Orsini était un amateur fort savant, mais un amateur; il collectionnait les livres et les mss. pour leur rareté; c'était affaire de luxe intelligent. Au contraire, Pétrarque aimait les livres pour ce qu'ils apportaient à son esprit de faits nouveaux et d'idées élevées. Ce n'étaient pas pour lui des objets précieux et vains: c'étaient les éducateurs et les amis écoutés de son intelligence et de son cœur. En un mot, Fulvio Orsini était un fin connaisseur et, comme tel, très attaché à l'extérieur des choses; Pétrarque un poète moraliste, toujours en quête de la perfection intérieure, et qui s'était passionné pour l'étude profonde de la conscience humaine. C'est dire que la bibliothèque d'Orsini reste dans le domaine « livresque », et que celle de Pétrarque relève de la plus haute psychologie.

Avant d'introduire le lecteur dans l'infini détail de son analyse, M. de Nolhac a voulu le préparer à cette communication directe avec les documents par une étude générale sur Pétrarque qui est certainement, dans sa brièveté, ce qu'il y a de plus complet, de plus solide et de mieux dit sur le poète et l'humaniste. Ecrite dans un style très personnel, d'un tour charmant et d'un

Digitized by Google

accent de sincérité qui s'élève sans effort jusqu'à la poésie, cette introduction sur le *rôle de Pétrarque dans la Renaissance* tient toutes les promesses de son titre. M. de Nolhac y développe cette idée, déjà exprimée par Voigt, que, ne fût-il pas l'auteur du *Canzoniere*, Pétrarque n'en aurait pas moins de gloire. Pétrarque est en effet le « premier homme moderne », dédaignant les études de son temps, jurisprudence, théologie, philosophie scolastique, et ne reconnaissant pour ses maîtres que les anciens; combattant l'astrologie et la magie, entrevoyant déjà la science expérimentale; subordonnant d'ailleurs toutes les sciences à l'étude de l'homme moral, mais en même temps (et c'est là son originalité suprême) accomplissant cette œuvre de rénovation au nom des principes esthétiques. « Ce qui l'a séduit dans la littérature antique, c'est le caractère d'œuvre d'art ». Aussi le latin de la scolastique, transformé sous sa plume, se laisse-t-il envahir par le sentiment et la couleur. Et Pétrarque devient ainsi « le premier homme de lettres » des temps modernes, tourmenté par l'idée de la gloire, convaincu de la haute mission du poète et de l'humaniste dont il a grandi le rôle en révélant à ses contemporains les anciens dès longtemps incompris. De ce côté, son action a une valeur inestimable. « On doit admettre que l'Italie y serait arrivée sans lui (à ce retour vers les anciens), puisque tout le moyen-âge italien vit de l'obscur désir de la pensée antique; ce pays, si profondément imprégné de la tradition classique, ne pouvait faire autrement que de retrouver un jour la voie perdue; mais si on supprime, par la pensée, de l'histoire du XIV^e^ siècle l'œuvre et l'action de Pétrarque, on peut se rendre compte du retard que cette marche aurait subi ».

Nous entrons ensuite au cœur même du sujet. La correspondance de Pétrarque, les lettres de son ami Nelli, les notes écrites par Pétrarque lui-même sur la garde de ses livres ont singulièrement aidé M. de Nolhac à nous montrer l'avidité avec laquelle son héros cherchait à se procurer des mss. En France, en Flandre, en Italie, son ardeur est la même et ne fait que s'accroître jusqu'à

Digitized by Google

sa mort. L'histoire des voyages de ces mss. est bien curieuse. Après les avoir ramenés de Vaucluse et réunis à ceux qu'il avait laissés en Italie, le poète les donne, en échange de quelques privilèges, à la république de Venise pour fonder une bibliothèque publique, un siècle avant Bessarion; puis, repris une dernière fois de ses goûts aventuriers, il les transporte dans les états de Carrare. Après sa mort (1374), on ne sait rien de bien précis sur leur sort; Pétrarque n'en parle pas dans son testament, à l'exception du grand bréviaire qu'il lègue au chapitre de Padoue et qui est entré en 1891 à la Vaticane; en 1379, ils étaient encore à Padoue, sous la garde de son disciple et exécuteur testamentaire, Lombardo della Seta. On ne peut douter qu'ils n'aient été bien et dûment légués à la république; mais elle n'en reçut jamais livraison, et les Vénitiens n'ont pu, comme on l'a dit, les laisser pourrir dans une chambre de Saint-Marc. La vérité est que la bibliothèque de Pétrarque fut dispersée. Dès la première moitié du XV^e^ siècle, on en trouve des débris dans les lieux les plus divers, à Sarzana, à Rome, à Vérone, à Florence, à Mantoue, etc.; mais le plus grand nombre en fut recueilli à Pavie par les Visconti qui les tenaient eux-mêmes de François de Carrare; presque tous les livres de Pétrarque qui sont aujourd'hui à Paris proviennent de là. Au total, M. de Nolhac a retrouvé 37 de ces mss.: 25 à Paris, 1 à Troyes, 1 à Milan, 1 à Padoue, 1 à Venise, 1 à Florence et 7 (y compris le grand bréviaire) à Rome. Ils ne sont pas intéressants seulement par leur provenance, mais aussi et surtout par les annotations savantes, anecdotiques, confidentielles parfois, dont Pétrarque en a parsemé les marges. C'est l'étude de ces annotations qui forme le vrai sujet du livre de M. de Nolhac; mais elle échappe aux limites d'un compte-rendu qui doit se borner à résumer les faits principaux.

Les deux maîtres de Pétrarque ont été Virgile et Cicéron Pour l'intérêt qu'il portait au premier, l'exemplaire de l'Ambrosienne, qu'il possédait dès avant 1326, fournit d'amples renseignements; il a étalé sur les marges de ce ms. tous les trésors de

Digitized by Google

son érudition; c'est celui de ses livres qu'il a le plus copieusement annoté. Il paraît avoir aussi assez bien connu Catulle; pour Tibulle, il y a doute; quant à Ovide, il était trop répandu au moyen-âge pour échapper à la curiosité de Pétrarque. Après Virgile, c'est Horace qu'il cite le plus, et un des exemplaires qu'il en a possédés se voit encore à la Laurentienne (XXVIV, 1). Il lisait Perse et Juvénal qu'il cite aussi souvent que Plaute et Térence. Lucain lui était assez familier; il n'a guère connu de Stace que les œuvres épiques. Il avait un exemplaire de Claudien (*Par.* 8082) et un curieux recueil de poètes et de mythographes (*Par.* 8500). Il n'est pas sûr qn'il ait connu Martial et il paraît avoir peu goûté les poètes chrétiens.

Si nous passons aux prosateurs, Cicéron est son grand maître; il entreprit en sa faveur cette « enthousiaste propagande » qui l'a fait « entrer dans la culture générale de l'esprit moderne ». Du reste, ce n'est pas l'écrivain qu'il admire le plus en lui, c'est le philosophe et le moraliste. Il a d'ailleurs de frappantes ressemblances avec lui, et c'est presque plus son ami que son modèle. Le recueil le plus considérable qu'il ait possédé des œuvres de Cicéron est arrivé, par Pithou et l'Oratoire, à la bibliothèque de Troyes (552). On y lit une vie de Cicéron rédigée au XIV^{e} siècle que M. de Nolhac étudie avec soin et à propos de laquelle il explique diverses méprises de Pétrarque sur les ouvrages de Cicéron, sur l'Hortensius, et sur ce *De Gloria* dont il s'est imaginé, sur la foi d'un désir ardent, avoir possédé un ms. dans sa jeunesse.

Les historiens romains ont été très aimés de Pétrarque, surtout Tite-Live, dont il se servit pour la préparation du *De Viris* et de l'*Africa;* il en avait un superbe exemplaire (*Par.* 5690). Il lisait aussi Suétone, Florus, Eutrope, Justin, Salluste, César, Valère Maxime et les écrivains de l'Histoire Auguste, qui flattaient son goût très vif pour le détail biographique. Chose étrange, il semble avoir peu connu Tacite que son ami Boccace connaissait si bien.

Des autres prosateurs latins, il possédait un Pline (*Par.* 6802), dont il a couvert les marges d'annotations et même de souvenirs

Digitized by Google

personnels; un Quintilien (*Par.* 7720), dans les notes duquel il prend son surnom de *Silvanus*; un Quinte-Curce, un Apulée (*Vat.* 2193), où se trouvent ses notes sur ses essais de jardinage. Aulu-Gelle et Macrobe ont tenu une grande place dans ses lectures. Il a pratiqué Boèce et surtout Sénèque, dont les apocryphes l'ont beaucoup intéressé et dont l'esprit avait tant d'analogies avec le sien.

Pour ce qui est des auteurs grecs, il a proclamé bien haut son admiration pour Homère et pour Platon; malheureusement il n'a pu les lire dans le texte original, et il a seulement le mérite d'avoir été le premier en Occident à rechercher des mss. grecs. Faute de temps et peut-être de science, Barlaam n'a pas fait du poète un brillant helléniste, et Léon Pilate ne lui a fourni qu'une assez pauvre traduction d'Homère (*Par.* 7880, 1 et 2), qu'il annota cependant avec soin.

Telle était la bibliothèque du précurseur de la Renaissance. Parmi les grands auteurs latins, il ne lui manquait guère que Lucrèce. Quant au grec, c'est là le plus grand défaut de l'éducation de Pétrarque, qui en connaissait à peine les premiers éléments. Mais, si considérable que soit cette lacune, il a su tirer de ce qu'il possédait un tel profit pour lui-même et pour la postérité, qu'il serait injuste de lui trop reprocher une ignorance partagée par tous ses contemporains.

M. de Nolhac a réservé pour sa thèse latine un chapitre de son livre, celui qui traite des mss. des Pères et des écrivains du moyen-âge. Pétrarque lisait surtout saint Jérôme, saint Ambroise et saint Augustin; après eux, viennent Grégoire le Grand, Josèphe, Hugues de Saint-Victor, et enfin le bréviaire, dont il possédait deux exemplaires. Il estimait peu les ouvrages profanes de cette époque; il a cependant cité les Etymologies d'Isidore de Séville, le Grécisme d'Evrard de Béthune, le Glossaire d'Uguccione de Pise, etc. Il n'a lu avec passion que la correspondance d'Héloise et d'Abélard, et les notes qu'il a mises aux marges de son exemplaire (*Par.* 2923) sont fort curieuses.

Digitized by Google

Il est à craindre que cette sèche analyse ne donne qu'une faible idée du travail de M. de Nolhac ; mais il est impossible d'analyser un ouvrage dont tous les détails ont leur prix et dont j'ai essayé d'indiquer plus haut le caractère bien singulier, puisqu'en nous faisant connaître le progrès de la pensée de Pétrarque, il nous fait assister à la naissance même de la culture moderne.

A peine M. de Nolhac venait-il de reconstituer la bibliothèque de Pétrarque que M. Henry Cochin publiait les lettres de l'un des plus chers amis du poète. Le ms. de Paris 8631 était déjà connu depuis longtemps, et M. Hortis avait promis d'en tirer les lettres de Nelli ; cette promesse, faite en 1874, a été tenue par M. Cochin. Et, en vérité, les trente lettres du prieur des Saints Apôtres sont d'un rare intérêt. Tout d'abord, c'est la seule correspondance compacte adressée à Pétrarque qui nous soit parvenue ; ensuite Pétrarque semble s'être confié, plus qu'à tout autre, à ce prêtre d'une si parfaite modestie et d'une affection si inquiète et si dévouée. M. Cochin a parlé joliment des amitiés de Pétrarque, et le portrait qu'il nous fait du bon prieur est presque aussi intéressant que celui que Nelli lui-même nous trace de Pétrarque lisant des vers. Il caractérise avec justesse le style un peu bizarre des lettres de Nelli, où l'on sent à la fois l'influence des *Artes dictaminis* et des modèles de l'antiquité. Les pages sur les causes de l'extrême admiration professée pour Pétrarque par ses contemporains sont d'un délicat analyste, et je ne pense pas non plus que personne ait jamais parlé avec autant de finesse et d'émotion du désaccord pénible où vécut Pétrarque avec son fils Giovanni. Il y aurait, dans ces 85 pages, de quoi se concilier les suffrages des lecteurs les plus difficiles ; cependant, M. Cochin ne s'est pas cru quitte à si bon compte de ses devoirs d'éditeur. Il a voulu faire acte de véritable érudit en essayant de dater les lettres de Nelli ; grâce à une connaissance parfaite de la correspondance de Pétrarque, il y a presque toujours réussi, et la chronologie pétrarquesque s'en trouve assurée sur plus d'un point. Cet *Exameu chronologique* est d'un extrême intérêt ; ce n'est pas la partie la

Digitized by Google

plus brillante du livre de M. Cochin, mais c'en est de beaucoup la plus solide. Quant aux lettres elles-mêmes, elles ont été annotées avec une abondance qui en rend la lecture assez facile, bien que l'éditeur ait cru devoir conserver la ponctuation de l'original. On trouvera, à la fin du volume, le facsimilé d'une page du ms. et celui de la souscription mise par Nelli à son exemplaire de Stace (*Par.* 8061).

Enfin, le P. Giuseppe Cozza-Luzi, vice-bibliothécaire de l'Eglise Romaine, a publié, à l'occasion du jubilé, une étude sur le grand bréviaire de Pétrarque, entré au Vatican avec la bibliothèque Borghese. L'histoire du ms. et sa description sont faites avec la science habituelle de l'auteur, qui a accompagné son travail d'une belle phototypie.

LÉON DOREZ.

COZZA-LUZI. — *Sopra quattro epigrafi dei Canulei a Bolsena* (Omaggio alla Società storica Volsiniese). Rome. Cuggiani, 1893.

Quatre inscriptions relatives à la *gens Canuleia* proviennent de Bolsena. Trois sont publiées au tome XI du *Corpus* (n^os^ 2710, 2699, 2748). La quatrième, de découverte récente, est publiée au *Bullettino della Società storica Volsiniese*. Le P. Cozza-Luzi a soigneusement étudié, d'une part le texte de ces inscriptions et les variantes que présente ce texte dans les recueils manuscrits ou imprimés antérieurs au *Corpus*, d'autre part les renseignements historiques qu'elles fournissent. Ses recherches sur l'inscription 2748 (non 3748) présentent un intérêt tout spécial. M. Bormann adopte la lecture: *L. Canuleius Eunus fecit.* Le P. Cozza, qui a vu la pierre lit: *funus*. C'est ce que lisaient, aussi, plusieurs savants des siècles passés, dont le P. Cozza donne l'énumération. Il s'étonne à bon droit que les éditeurs du *Corpus* aient complètement négligé d'indiquer la lecture *funus*, et accepté comme un texte incontesté la correction *Eunus*. Lui-même inclinerait à croire

Digitized by Google

que le lapicide voulut réellement écrire *funus*, et que le Canuleius dont il s'agit se serait livré à ce divertissement excentrique, de faire célébrer de son vivant ses propres funérailles.

GEORGES GOYAU.

E. GERSPACH. — *Répertoire détaillé des Tapisseries des Gobelins exécutées de 1662 à 1892.* Paris, 1893, un vol. gr. in-8°.

On sait quelle grande place occupe la Tapisserie dans l'histoire de l'art, dans celle de l'industrie, dans celle du luxe et même de la puissance des cours. La Tapisserie a des rapports intimes avec les arts du dessin, puisqu'elle s'adresse aux maîtres de la peinture, et elle en a d'intimes avec l'industrie. On ne sait pas moins de quel éclat elle a brillé en France ; l'histoire des ouvrages accomplis par la manufacture des Gobelins est une page de notre histoire générale. En voici les annales restituées. M. Gerspach, administrateur de la manufacture, a pu, non sans un long travail d'érudit, les tirer des documents officiels. Il a pu établir : le titre exact et le nombre des répliques de chaque pièce, ainsi que les noms des peintres auteurs des modèles et ceux des chefs d'ateliers entrepreneurs qui ont fabriqué et signé les tapisseries. L'ouvrage est complété par un récit historique, des commentaires, une note sur les tapisseries pour meubles, les fac-similés des signatures relevées sur les tapisseries, et des renseignements sur les ouvrages inexactement attribués aux Gobelins.

STÉPHANE GSELL. — *Fouilles dans dans la nécropole de Vulci.* Paris, Thorin, 1891, un vol. in-quarto avec planches.

M. le professeur Furtwaengler a publié dans la *Berliner philologische Wochenschrift* du 4 février 1893, sur le volume dans lequel M. Gsell a rendu compte de ses fouilles à Vulci, un article

Digitized by Google

qu'on permettra à la direction de l'Ecole de traduire ici à peu près entièrement:

« Ce volume fait partie, dit-il, des publications de l'Ecole française de Rome. Il fait honneur à cet institut: c'est une œuvre de grand mérite.

» Les fouilles ici décrites ont été exécutées aux frais du prince Torlonia, propriétaire de la majeure partie des terrains où se trouve la nécropole de Vulci. C'est aussi le Prince qui a fait les frais de la publication, et à ce titre il s'est assuré la reconnaissance des archéologues. La direction des fouilles a été confiée à l'Ecole française, qui en a chargé un de ses membres, M. Gsell.

» M. Gsell s'est très bien acquitté de cette mission. Sans doute aucune de ces fouilles, qui portaient sur 136 tombes, en différentes parties de la nécropole, n'a été spécialement heureuse. D'antiquités de premier ordre, on n'en a point découvert; les plus riches tombeaux avaient été déjà pillés, et les plus pauvres seuls se trouvaient intacts. Mais ce qui fait l'importance de ces fouilles, ce n'est pas la valeur de tel ou tel objet mis au jour; c'est l'examen détaillé et l'étude scrupuleuse de l'ensemble des découvertes.

» L'œuvre se divise en deux parties; la première renferme une description exacte de chaque tombe et de tous les objets qui en proviennent; dans la seconde, sous le titre d' « Etude des fouilles », on donne une classification des objets, on les compare avec d'autres, et l'on tire des conclusions.

» L'auteur se montre partout doué d'un esprit d'observation pénétrant et mûr. Il groupe et classe si bien ses découvertes qu'il en fait des matériaux très-sûrs, vraiment utiles pour les chercheurs de l'avenir. Qualité infiniment méritoire, car on n'en peut dire autant que de bien peu de travaux sur les découvertes analogues, et en particulier au sujet des vases antiques: la confusion de choses hétérogènes et l'insuffisance d'observation enlèvent souvent à de telles études toute utilité.

» M. Gsell fait preuve, en outre, d'une grande connaissance des découvertes du même genre sur d'autres points d'Italie. Les pa-

Digitized by Google

rallèles qu'il se plaît à établir sont très féconds, soit que les musées, soit que les textes lui en fournissent les éléments.

» Les tombes fouillées appartiennent à peu près toutes à l'époque de l'importation des vases à figures rouges. Le groupe le plus ancien, qui, d'après le calcul vraisemblable de l'auteur, ne remonte pas au-delà de la fin du huitième siècle, est celui des tombes en forme de puits, sépultures à incinération. De celles-là, on en a fouillé quarante-deux. A propos de ces tombes, M. Gsell écarte d'une façon définitive les renseignements trompeurs donnés à M. Helbig, et qui signalaient des inscriptions étrusques sur des couvercles de *pozzi* (p. 309).

» Je ne puis adopter l'avis de M. Gsell, quand il suppose déjà quelques vases de cette période d'importation orientale (p. 279).

» A la fin du chapitre, l'auteur arrive à la question tant de fois discutée des Etrusques, et dirige notamment sa critique contre les arguments donnés par M. von Duhn en faveur de l'opinion qui place l'immigration des Etrusques vers la fin de l'époque des tombes à puits, et leur fait introduire, avec l'inhumation, un nouveau mode de sépulture, les tombes à fosse. Depuis, von Duhn a donné sa réponse (dans les *Atti e memorie della R. deputazione di storia patria per le provincie di Romagna*, 3e série, vol. 10, fasc. 2-3). S'appuyant précisément sur les faits observés par M. Gsell dans ses fouilles, il croit pouvoir maintenir sa thèse. La question ne me paraît pas encore assez mûre pour qu'on décide; les deux opinions soulèvent des difficultés. En tout cas, M. Gsell n'a point ruiné l'opinion défendue par M. von Duhn (1).

» Le groupe suivant (tombes à fosse) se subdivise en deux séries, l'une plus ancienne, l'autre plus récente, Ces tombes sont du septième siècle. Particulièrement intéressante est ici l'étude

(1) M. Gsell a répliqué. V. sa *Note au sujet de l'incinération en Etrurie*, dans les *Mélanges* de l'Ecole française de Rome, 1892, pages 425-431.

Digitized by Google

des vases à peinture géométrique, qui sont, au moins en partie, comme l'admet avec raison l'auteur, d'importation grecque.

» Le troisième groupe comprend les « tombes à chambre », qui commencent à la fin du septième siècle.

» On profitera surtout ici de l'étude sur les vases de bucchero et du groupement des formes de ces vases, qui se trouvent réunis dans les tombes de cette période à des céramiques corinthiennes importées. On a là une base solide pour étudier cette classe intéressante de vases. Peu de vases attiques, en comparaison des autres. Dans la série, une curieuse amphore à figures noires, du style archaïque affecté, donne à l'auteur l'occasion de grouper ensemble les vases similaires qui nous restent.

» Comme vases à figures rouges, à noter simplement une coupe du groupe d'Epiktetos, avec inscriptions de noms d'éphèbes; elle se trouvait avec une amphore panathénaïque du style plus récent à figures noires.

» Il n'y a pas de conclusions dernières sur la nécropole de Vulci, et l'auteur a raison de s'en abstenir il signale les lacunes de nos connaissances actuelles au sujet de cette nécropole.

» Son œuvre est certainement une œuvre fondamentale; mais la nature même de la chose l'empêche d'être définitive. A vrai dire, il eût été pourtant très désirable qu'il nous eût donné une histoire des fouilles de Vulci dans leur ensemble, et une topographie de la nécropole, dans la mesure où la chose est actuellement possible. Peut-être nous la donnera-t-il un jour. Car nous souhaitons que l'auteur puisse poursuivre lui-même l'œuvre qu'il a entreprise. Avec son expérience, sa prudence et ses qualités d'observateur patient, il pourrait, par des fouilles ultérieures en Etrurie, et dans l'espace de peu d'années, faire avancer la science d'un pas considérable .... ».

Digitized by Google

Forma Urbis Romae. Plan archéologique de Rome, relevé et dessiné au millième par le professeur Rodolfo Lanciani *sous les auspices de l'Académie royale des Lincei.* In-folio. Milan. Ulric Hoepli, éditeur.

Nous annonçons avec plaisir la publication de ce Plan archéologique de Rome auquel M. Rod. Lanciani travaille depuis vingt-cinq ans avec tant d'ardeur. Le catalogue de ses nombreux écrits, que nous avons donné dans les *Mélanges* de 1892, pages 329 à 334 (259 articles), témoigne à l'avance de ce que sera un tel monument. Il n'est pas un seul archéologue qui connaisse cnmme lui la topographie romaine et qui ait plus contribué à faire de cette branche de l'archéologie classique comme une science à part. Outre la connaissance intime du sol de Rome et de son sous-sol, il a dépouillé et contrôlé en vue de son grand travail les publications topographiques si importantes de notre temps: le *Codex topographicus Urbis Romae* du prof. Urlichs, la *Topographie der Stadt Rom* et la *Forma Urbis* de Jordan, la *Topographie* de Richter, l'*Ancient Rome* de Middleton, les *Inscriptiones Christianae*, la *Roma Sotterranea* et les *Piante di Roma* du comm. Giovanni Battista de Rossi, le sixième et le quinzième volume du *Corpus Inscriptionum Latinarum* avec leur appendice l'*Ephemeris epigraphica*, sans compter tout le matériel dispersé dans nombre de publications périodiques, telles que le *Bullettino della Commissione Archeologica*, les *Notizie degli Scavi*, le *Bullettino di Archeologia Cristiana*, le *Jahrbuch* et les *Mittheilungen* de l'Institut germanique, les *Mélanges de l'Ecole française*, etc.

Dans les collections de dessins et gravures des Uffizi, de la Vaticane, de la Barbérinienne, des autres Bibliothèques: de Sienne, Vérone, Turin, Paris, Bâle, Berlin, Londres, Windsor, de l'Escurial, etc. il existe à peu près dix mille dessins, esquisses ou croquis des ruines ou des édifices de Rome, laissés par les artistes de la

Digitized by Google

Renaissance et de l'âge d'or. M. Lanciani les a recherchés et étudiés.

Quant aux fouilles et aux découvertes topographiques faites à Rome et dans sa banlieue depuis l'année 1848, on peut bien affirmer qu'elles dépassent par le nombre et par l'importance celles des siècles précédents. La cinquième région d'Auguste (*Esquilin*), la dixième (*Palatin*), ont été presque entièrement explorées, ainsi qu'une partie considérable de la sixième (*Alta Semita*), de la huitième (*Forum Romanum*), de la onzième (*Circus Maximus*), de la douzième (*Piscina Publica*) et de la treizième (*Aventin*). Les moindres indices de constructions, de pavés, d'égoûts, d'aqueducs ont été fidèlement examinés et dessinés. Les travaux pour l'endiguement du Tibre et pour la canalisation souterraine de la ville ont permis à l'archéologue d'atteindre des profondeurs inconnues jusqu'ici, et d'explorer à son aise les gisements préhistoriques. M. Lanciani les a soigneusement observés.

Le Plan dont l'Académie royale des Lincei entreprend la publication fut commencé par lui en 1867 à l'occasion des fouilles que l'auteur de la *Vie de César* faisait alors poursuivre sur le Palatin. Le gouvernement romain faisait au même temps explorer la *domus Gelotiana*, les quais du Tibre à la *Marmorata*, la caserne des Vigiles au *Monte de' Fiori;* G. B. Guidi fouillait les thermes de Caracalla, le prince Torlonia les nécropoles païennes, le comm. de Rossi les nécropoles chrétiennes de la banlieue. La levée du Plan était tellement avancée en 1876 que M. Mommsen en conseilla la publication immédiate à l'Académie des Lincei (Compte-rendu de la séance 17 juin 1876). Mais justement à cette époque les travaux d'assainissement et d'agrandissement de la ville commencèrent à donner lieu à des découvertes si nombreuses et si importantes que l'auteur fut contraint d'abandonner son travail d'ensemble pour vouer tout son temps au relevé des nouvelles découvertes topographiques.

La publication est faite sous les conditions suivantes: 1 Le Plan est dessiné et gravé dans le rapport considérable de 1 : 1000,

Digitized by Google

afin que tous les détails de constructions, de pavés, d'égoûts, de conduites d'eau, etc. puissent y paraître. — 2. Il se compose de 46 planches de $0^m.90 \times 0^m.60$, mesurant une superficie totale de 25 mètres carrés. — 3. Le Plan comprend les monuments et les ruines des périodes royale, républicaine, impériale et chrétienne, depuis la fondation de la ville jusqu'à la fin du sixième siècle. — 4. Il est gravé à cinq couleurs. Les lignes rouges indiquent le plan de la ville moderne, c'est à dire les lignes de repère. La couleur sépia indique les monuments et les ruines antérieurs au règne d'Auguste; le noir les monuments de l'empire; le gris les souterrains creusés dans le roc, tels que catacombes, Mithrées, carrières, fossés, etc.; le bleu, enfin, représente les cours d'eau, les sources, les égoûts, les aqueducs. — 5. Les mouvements du sol sont représentés par des chiffres indiquant l'altitude sur le niveau de la mer de chaque carrefour de la ville moderne (en rouge) et de chaque ruine ou monument antique (en noir). Les différences de niveau entre la ville ancienne et moderne pourront ainsi être reconnues à tout point. — 6. Outre les ruines et les monuments qui existent, le Plan contient ceux découverts et détruits dans les siècles précédents, dont nous possédons des plans authentiques. M. Lanciani y a aussi noté les découvertes d'œuvres d'art, d'inscriptions, etc. qui se rapportent à la topographie. — 7. L'Auteur a exclu de son travail toute reconstruction ou complément arbitraire, même dans les cas dans lesquels la loi de symétrie architectonique pourrait les justifier. — 8. Les planches ne seront pas publiées par ordre numérique. On donnera la préférence à celles qui représentent des régions déjà fouillées et bâties. Les planches se référant aux régions imparfaitement explorées seront publiées les dernières. — 9. La publication se fait par fascicules de six planches. Le premier paraîtra incessamment, et le dernier en 1899; l'Académie se réserve le droit de hâter la fin de la publication, si l'état des fouilles archéologiques le permet. — 10. Le prix du Plan est de 200 francs. — Aux abonnés qui préfèrent payer le prix d'avance, on accorde l'escompte de $^{10}/_{100}$.

Digitized by Google

Henry Harrisse, *Christophe Colomb devant l'histoire.* Paris, Welter, 12 octobre 1892, in-8°.

Dans son *Christophe Colomb*, M. Harrisse avait magistralement retracé d'après les documents les plus sûrs la vie du grand navigateur. Mais il ne suffisait pas de montrer la vérité; il fallait encore débusquer les erreurs volontaires, les mensonges lucratifs qu'on débite sur l'humble tisseur gênois. Quinze mères-patries ne réclamaient-elles pas l'heur de lui avoir donné le jour? Ne produisaient-elles pas, à l'appui, des brevets d'invention ministériels ou des certificats municipaux, délivrés à l'occasion du centenaire? Pour un peu, nous possédions son squelette authentique à double exemplaire, ce qui eût contenté les Deux Mondes. Au milieu de ces fables, M. Harrisse nous promène en pilote habile et en conteur charmant. Son ironie est féroce pour les *conquistadores;* leurs discours académiques ne les sauvent pas du scalpel. Aussi, nos Madrilènes ne s'avisaient-ils pas de prendre Colomb pour un vulgaire manœuvre des Pinzon et d'Alonzo Sanchez! D'autres historiens, panégyristes enthousiastes, ont fait du Gênois un génie divinateur, surhumain. M. Harrisse tempère un peu la note de l'admiration; et Christophe Colomb devant l'histoire nous apparaît comme un héros audacieux et énergique, qui mit à exécution les rêves des savants de son temps.

Ch. De la Roncière.

Histoire du Cardinal Pitra, bénédictin de la Congrégation de France, de l'abbaye de Solesmes, par le R. P. dom Fernand Cabrol, prieur de Solesmes, professeur d'histoire et de patristique à l'Université catholique d'Angers. Paris. Victor Retaux et fils, 1893, in-8° (XXI-432 p.).

Le cardinal Pitra ne cessa d'entretenir pendant sa longue et laborieuse vie, une correspondance active avec ses frères en reli-

Digitized by Google

gion, ses secrétaires, ou des amis demeurés dans le monde; c'est à cette source qu'a puisé surtout le savant prieur de Solesmes. De là un accent de sincérité et aussi un intérêt que peu de biographies possèdent au même degré. Nous devons surtout relever ici ce qui touche aux diverses branches de la science qu'a cultivée le cardinal; mais nous n'avons pas manqué d'admirer au cours de notre lecture cette « belle âme de moine, pleine de force et de générosité, à la fois délicate et impétueuse, ferme et douce ».

Sa vocation historique et archéologique se dessina de bonne heure. Professeur d'histoire au petit séminaire d'Autun à l'âge de vingt-trois ans, il débute dans ce pays où Rome a laissé tant de souvenirs par l'étude d'une inscription chrétienne aujourd'hui célèbre. Son entrée au monastère de Solesmes, les voyages qu'il entreprend ensuite pour les besoins de la Congrégation nouvelle, lui permettent de se livrer entièrement à ses études favorites. Rien n'est plus touchant que de voir dans le livre de dom Cabrol avec quel courage il poursuit ses recherches dans les pays les plus lointains, à travers mille obstacles. En Russie, « il étonnait, » dit son biographe, les Russes eux-mêmes, en bivouaquant de bi- » bliothèque en bibliothèque, de traîneau en traîneau, la nuit comme » le jour ».

Aussi est-ce de ce voyage que date l'une de ses plus belles découvertes, celle des lois de la poésie liturgique grecque. Les conséquences littéraires et dogmatiques qu'il exposa plus tard dans son *Hymnographie de l'Eglise grecque* sont d'une haute portée. Le pape récompensa le savant bénédictin en le créant cardinal et bibliothécaire de la Sainte Eglise Romaine (1863).

On n'a pas oublié l'activité du cardinal durant cette période de sa vie; aux quatre volumes du *Spicilegium Solesmense* (1852–1858), il ajouta les *Analecta sacra* (six volumes, 1876–1888) et enfin les *Analecta novissima* (1885). En même temps, il concourait à l'ouverture des Archives Vaticanes, ordonnée par Léon XIII peu après son avènement.

Digitized by Google

Le séjour du cardinal Pitra à Frascati et à Porto a inspiré à son biographe des pages charmantes que le lecteur n'oubliera pas. Pour nous, qui avons recueilli dans les traditions de l'Ecole française le souvenir reconnaissant qu'y a laissé le savant cardinal, nous remercions particulièrement dom Cabrol d'avoir rappelé les sympathies dont il nous entourait. Peu de temps avant sa mort, dans l'un de ses derniers ouvrages (*Anal. novissima*, t. I), il rendait en termes élevés un honorable témoignage de l'activité de cette Ecole qu'il avait vue naître.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE INÉDITE ENTRE GAETANO MARINI ET ISIDORO BIANCHI

Suite et fin.

XX.

Roma, (1) 16 maggio 1767.

C[arissimo] a[mico]

Giovedì scorso ricevei due vostre lettere, una scritta sotto de' 17 di gennajo, e l'altra sotto de' 29 di aprile. Non so quale sia stata la cagione del ritardo; forse la mancanza della direzione *in casa Barberini*, che voi porrete altre volte nelle vostre lettere per maggiore sicurezza e sollicitudine. Vi ringrazio della bella dissertazione sulla lapida di Pompei (2), che io per altro aveva da gran tempo in quà, favoritami dal nostro conte Gamba (3). Dispiacemi di non potere approvare la vostra interpretazione dell' SEXS, essendo di contrario sentimento affatto; ciò però non è alcun male, abbondando ciascuno nella sua opinione. Sono curioso di sapere chi sia l'autore della spiegazione di quelle lapidi aggiunte in fine al vostro discorso (4), giacchè mi pare un qualche strano umore e bizzarro. Della vostra risposta al Vanozzi (5) ne scrissi già al sudetto conte Gamba, pregandolo anche a ringraziarvi molto in mio nome. Io poi non vi potrò mai perdonare il torto grandissimo che avete fatto a quel valentuomo del P. Sarti (6), supponendolo in quella vostra risposta autore dello scritto sotto nome del Vanozzi (7). Egli era assolutamente incapace di fare una così solenne pedanteria, e di dire de' grandi spropositi, come ha detti quel mascherato Iesino (8). Basta; io so come è andata la cosa, e voi ora ne saprete forse altrettanto. Io non ho nuove letterarie degne di voi; in Roma ora non si parla d'altro che di cose Lojolitiche (9), ed a quel che ne pare, quello discorso ci

Digitized by Google

sarà per un pezzo. Roma non vuol dar ricovero a Gesuiti Spagnoli, sebbene questi sieno ora nel porto di Cività Vecchia. (10) Vedremo dove anderanno a finire questi gran mali. Dio ci guardi da una qualche rottura. Io sono tutto vostro obbligatissimo servitore ed amico vero. — Gaetano Marini.

ANNOTATIONS.

(1) Sur le séjour de Marini à Rome à partir de 1764, voy. Coppi, p. 12 et suiv.

(2) La dissertation de Bianchi, à laquelle fait allusion Marini, est intitulée: *Lezione del P. Lett. Isidoro Bianchi sopra una antica lapide scoperta di fresco in Pompei, recitata nella Accademia di varia Letteratura che si tiene nel palazzo arcivescovile di Ravenna, e dal medesimo dedicata a sua eccellenza Monsignor Niccolo de Conti Oddi, arcivescovo della stessa città.* On trouvera cet écrit au tome XV de la *Nuova Raccolta d'Opuscoli scientifici e filologici* (Venise, 1767), p. 1-31. L'inscription que commente Bianchi est la suivante: *N. Popidius N. f. Celsinus || aedem Isidis terrae motu conlapsam || a fundamento p. s. restituit. Hunc decuriones ob liberalitatem || cum esset annorum sexs. ordini suo gratis adlegerunt* (*C. I. L.*, X, 846). Bianchi interprétait SEXS par *sexaginta*. Marini repoussait cette explication ; il comprenait que Popidius avait six ans. Une pareille opinion paraissait insoutenable à Bianchi, qui ne voyait que deux façons d'expliquer *Sexs: sexaginta* ou *sedecim*. Le débat préoccupa les archéologues de l'époque: il en est question dans une lettre inédite du P. Rubbi à Marini, du 8 mars 1766 (*Bibl. Vat.*, fonds latin, 9057, fol. 253). Le P. Rubbi partageait l'avis de Marini. Cet avis a prévalu: on a trouvé, depuis lors, de nombreuses mentions épigraphiques de petits enfants honorés du décurionat. M. Mommsen, publiant au *Corpus* cette inscription de Popidius, repousse l'interprétation de Bianchi. — Cette publication d'Isidoro Bianchi le fit accuser de plagiat. Dans les *Novelle* du 4 avril 1766 avait paru un article de Domenico Ravizza, dont les raisonnements et les conclusions étaient très-analogues à ceux de Bianchi. Or Bianchi ne lut sa dissertation que le 17 avril. En la publiant, il se défendit d'avoir profité de l'article de Ravizza, et même de l'avoir connu. Amaduzzi n'en crut rien, comme l'atteste une lettre du 12 septembre 1766, citée par Tipaldo, I, p. 471; et Zirardini écrivit avec scepticisme (ms. 9060, fol. 28): « Il P. Isidoro sempre ha la disgrazia d'incontrarsi ed aver pensato anche gli le cose stesse, che hanno pensate gli altri prima di lui, e di non esser mai esso il primo ».

Digitized by Google

(3) Il s'agit ici du comte Hippolyte Gamba Ghiselli (1724-1788), prêtre de Ravenne. C'était un bel esprit: il faisait volontiers des poésies; en 1766, par exemple, il publia une ode « per la ricuperata salute dell'Eminentiss. Sig. cardinale Ignazio Maria Crivelli, legato a latere di Romagna » (Ravenne, 8 pages in-4°). A ses heures, il s'adonnait à l'érudition: nous expliquerons plus loin l'activité dont il fit preuve dans les polémiques au sujet de la Rotonde de Ravenne. L'archéologie était alors en si grande vogue que de médiocres littérateurs, comme Rubbi, Gamba Ghiselli et autres, rêvaient de passer pour savants. — Sur ce personnage, qu'il ne faut pas confondre avec son neveu Paolo Gamba Ghiselli, on peut consulter Ginanni, *Memorie storico-critiche degli scrittori Ravennati,* I, p. 284-289; Tipaldo, III, p. 254-256; Mordani, *Vite di Ravignani illustri,* p. 204-208.

(4) Marini fait sans doute allusion à l'écrit suivant, publié dans la *Nuova Raccolta,* XV, p. 33-47 (1767), à la suite de l'opuscule de Bianchi: *Observationes in binas graecas inscriptiones et unam latinam A. G.*

(5) En 1765, les Pères de *Classe* publièrent dans les *Novelle Letterarie,* p. 774 et suiv., une inscription de Fabriano, relative à L. Musetius Sabinus, *patron · municip · Tufic · et municip · Attidiat · et Cuprens · mont.* (Recueil d'Orelli, n° 88). La copie qu'ils donnèrent de cette inscription et les commentaires qu'ils y ajoutèrent furent vivement critiqués par un certain Michel Vanozzi, dans une longue lettre que publièrent les *Novelle Letterarie,* (1766, p. 58 et sq., 67 et sq.). Les Pères de *Classe* ripostèrent dans le même journal (1766, p. 167-173 et 179-183): cette première réponse était l'œuvre de Isidoro Bianchi, comme le révèlent les *Novelle Letterarie* elles-mêmes (1767, p. 14). Bianchi fit en outre imprimer, à Bergame, un opuscule de 26 pages in-4°, intitulé: « Lettera apologetica scritta al Sign. Dott. Giovanni Lami dal P. Lett. D. Isidoro Bianchi, monaco camaldolese, e pubblicata con alcune note da un suo amico di Cremona.

(6) Voy. ci-dessus, n. 9 de la lettre 4, des détails sur le P. Sarti.

(7) On lit dans une lettre de Giovanni Bianchi à Marini, du 23 février 1766 (ms. 9043, fol. 324): « Io ancora lessi quella Lett[a] del supposto Iesino contro que' Monaci di Chiassi, e vidi che non era una bazzoffia altrimenti, come essi mi voleano far credere, e mi dicevano che io cossi scrivessi, e come anche innavvedutamente scrissi, ma vidi che era una cosa sensata, e opera d'un provetto Antiquario, onde io me ne disdissi col nostro Sig[r] Ab[e] Amaduzzi, e poi col P. D. Isidoro medesimo, ed ora me ne disdico con Lei ancora. Io quasi mi credea che fosse Autore il P. Ab[e] Sarti; ma se esso non n'è l'Autore, sento che detessi la Paleomania di que' suoi Leucostoli, e che dice che farebbero meglio ad orare, e a studiare cose di morale, e ascetiche, come porta l'Istituzione monastica, ed io dico che se non vo-

Digitized by Google

gliono far questo sempre, potrebbero attendere alle cose della loro professione, giacché essi sono Lettori di filosofia, invece di perdere il tempo sui sassi vecchi, dovrebbero attendere a coltivar bene la filosofia, che insegnano ».

(8) La lettre signée Vanozzi était datée de Jesi.

(9) On voit, par les lettres de Giovanni Bianchi, combien la question des Jésuites passionnait alors l'opinion. Par exemple, dans une lettre du 10 févr. 1765 (ms. 9043, fol. 319), il écrit à Marini: « Io la ringrazio della nuova, che mi dà intorno la bolla del papa che contiene, come dice, la vigesima conferma dell'ordine Gesuitico; il quale con questi venti puntelli, tanto sembra che voglia cadere, se sant'Ignazio non fa un miracolo di farlo stare ritto ritto, come sta quel cippo migliario, che è collocato al nostro Ierzo ». Et dans une lettre du 12 septembre 1765 (folio 315): « Io non ho sentito a parlar nulla delle false nuove sparse circa le richieste fatte dall'Assemblea di Parigi al re in favore de' Gesuiti, e le risposte avute, ed io non intendo nulla di cotesto parlare ».

(10) On trouvera dans Coppi, *Annali d'Italia*, I, p. 75, l'explication de cette allusion. Les Jésuites, chassés d'Espagne, furent débarqués à Cività-Vecchia par les navires royaux: le pape refusa d'abord de les recevoir, et les fit transporter en Corse sur les navires pontificaux; peu après, il les reçut.

XXI.

Cette lettre contient de fréquentes allusions à une polémique extrêmement violente qui s'éleva à cette époque au sujet de la Rotonde de Ravenne. En 1766, Lami, au n.° 13 de ses *Novelle Letterarie*, publia une lettre signée *Lovillet, viaggiatore Fiammingo*, et datée du 31 janv. 1766. L'auteur de cette lettre essayait d'établir que la Rotonde de Ravenne, réputée le tombeau de Théodoric, était, en réalité, un monument d'origine romaine, un *columbarium* ou plutôt une chambre de Thermes. Fort jaloux de leurs gloires locales, les gens de Ravenne s'émurent. Au n.° 21 des *Novelle* (p. 344-348 et 369-375), Lami publia une réplique à Lovillet; elle portait ce titre: « Lettera

Digitized by Google

di Bodia Zesiria guardiana della Rotonda di Ravenna „. Ce pamphlet anonyme était le résultat d'une collaboration entre Hippolyte Gamba Ghiselli et le P. Fattorini. Lovillet s'acharna: il fit parvenir à Lami une seconde lettre. Il contestait, dans ce nouvel écrit, que Galla Placidia, Honorius et Valentinien III, fussent enterrés à Ravenne; il mettait les rieurs de son côté en rappelant que cette ambitieuse cité se flattait de remonter aux temps de Diomède ou de Josué. Lami publia cette lettre dans les *Novelle Letterarie* de 1767, p. 91-95 et 99-105, en la faisant précéder de la mention suivante: " Il finto e strepitoso sig. Lovillet, cioè il P. Rubbi, mi ha scritto „.

Lovillet démasqué trouva bientôt un utile allié dans la personne du comte Rinaldo Rasponi. Ce dernier publia à Ravenne, le 15 juillet 1766, un volume de 56 pages in-4° dont le seul titre paraissait une bravade: " Ravenna liberata dai Goti, o sia opuscolo sù la Rotonda di Ravenna provata edifizio Romano, nè mai sepolcro di Teodorico re de' Goti „. L'audacieux iconoclaste se qualifiait patricien de Ravenne, *patrizio Ravignano;* et son livre était offert au cardinal Crivelli, légat *a latere* de la Romagne et de l'exarchat. Deux lettres l'accompagnaient: l'une du P. Rubbi, Jésuite; l'autre, de Pietro Santi, architecte de Rimini; Rasponi les publia aux pages 46-55 de son livre. La gloire traditionnelle de Ravenne était en grand péril.

Alors le comte Gamba Ghiselli, autre patricien de Ravenne, publia successivement deux écrits. Le premier s'intitulait: " Confutazione della Ravenna liberata da' Goti, ossia *Memorie sull'antica Rotonda Ravennate*, provata opera e mausoleo di Teodorico re dei Goti „ (Faenza, 1767); c'était surtout une riposte à l'ouvrage de Rasponi, dont le titre, déclarait Gamba Ghiselli, conviendrait mieux à un poëme qu'à un travail d'érudition. Le second écrit de Gamba visait spécialement Lovillet; il avait pour titre: " Diatriba del Conte Ippolito Gamba Ghi-

Digitized by Google

selli, patrizio Ravignano, su vari punti d'Istoria Ravennate, posti in dubio dal Lovillet viaggiatore Fiammingo „ (Faenza, 1768, 67 p., 8°).

Giovanni Bianchi intervint aussi dans la lutte. Dès le 12 septembre 1765, il écrivait à Marini: " Fra poco si dirà quello, che ho detto sempre io, cioè che quell'edifizio fosse una cosa romana, e fosse del tempo d'Augusto, com'è il nostro arco, e il nostro ponte, e non una cosa Gottica „ (Ms. 9043, fol. 315). Le 6 octobre 1767, Rasponi fit imprimer à Faenza, avec des notes, une " Lettera del Sig. Dottor Giovanni Bianchi al conte Rinaldo Rasponi, che potrà servire di risposta al libro intitolato Confutazione della Ravenna liberata da Goti „. Tout heureux de l'appui promis par Giovanni Bianchi, Rasponi, à la page VIII de cet opuscule, écrivit: " *Unus est mihi instar omnium Plancus* „. Cette lettre de Bianchi provoqua une riposte publiée à Ravenne, sous le titre: *Lettera di Nicandro Planomaco al Sig. Conte Rinaldo Rasponi.*

Rasponi espérait aussi l'approbation d'Isidoro Bianchi; à la page 10 de *Ravenna liberata*, il annonçait la publication prochaine d'une dissertation d'Isidoro Bianchi, où serait montrée l' "*Analogia* di tutte le fabbriche Romane colla Rotonda, e come niuno edifizio gottico ha mai avuta somiglianza con essa „. Isidoro Bianchi professait alors la philosophie et les mathématiques à Ravenne; le général de son ordre, entre juillet 1768 et le 1er mai 1769, lui infligea une brusque disgrâce et l'invita à se rendre à Faenza pour y recevoir avis de sa nouvelle destination; cette destination fut le couvent d'Avellana. La raison probable de cette disgrâce fut que Bianchi, un instant, avait été soupçonné de se dissimuler derrière le pseudonyme de Lovillet (voy. Luigi Bello, p. 11).

Quant à l'avis de Marini dans ce débat, nous le connaissons par les *Aneddoti*, pag. 19-20: " Egli quella opinione ab-

Digitized by Google

bracciò, che quell'edifizio ravennate facea vedere costruito con architettura Romana dal goto Teodorico „. Marino Marini ajoute qu'il ne possède pas la dissertation de son oncle sur ce sujet; nous ne sachions pas qu'elle ait été retrouvée.

L'opinion de Marini sur ce curieux monument est celle des archéologues modernes (voy. en particulier Rahn, *Ravenna*, p. 39-43).

XXII.

Roma, il dì di S. Giovanni 1767. (1)

..E (2) come voi dite del vero autore della lettera del Vannozzi (3), ma io non me ne persuaderò mai, [t]antoppiù che voi non mi avete tolto da que' dubbj che vi communicai. Ma lasciam ciò, ed è ben troppo onore che noi facciamo al vero autore, chiunque e' siasi, col parlarne e scriverne tanto. Sarà Rubbi (4), come voi dite, l'autore dell'ultima lettera Lovilleziana (5), ma io stento a crederlo, avendolo per un uomo più savio ed accorto che non mostrerebbe di essere, se, oltre le altre, avesse anche scritta quella lettera. Checchè sia, è certo che il Lami vi ha posto del suo il nome del P. Rubbi, giacchè la lettera sarà stata scritta sotto il solito nome del Lovillet. Il Lami poi compensa molto male chi gli è cagione di proseguire le sue Novelle, dalle quali ritrae tanto di bene. Veramente il Lovillet ha lasciate le più solenni favole di cotesta città che voi mi avete ricordate, alle quali potevasi aggiugnere anche quella di S^{a} Argiride vostra. Al card. Fantuzzi (6), è stata mandata copia della risposta a ciò che risguarda il corpo di S. Apollinare (7), ma è cosa assai lieve e fredda. Era meglio passarsela con silenzio, e adorare il Santo dovunque siasi. È certo però che è in vostre mani. Falso, falsissimo che io abbia date notizie al contino Gamba sulla Rotonda (8), e chiunque vi ha detto ciò, mente per la gola; poche cose gli ho

Digitized by Google

scritte sull'Anonimo Valesiano (9), che io ho in miglior concetto che non ebbe il signore Rasponi (10) e chiunque nega essere la Rotonda opera di Teodorico. Vorrei che Gamba se la sbrigasse una volta, e levasse gli occhi alle cornacchie. Io sono dalla sua, e vorrei [che] foste anche voi altri. Bramo sapere se il signore Rasponi ha mai pubblicata la sua opera con i Rami (11), giacchè non ho veduto altro essemplare che quello ch'egli mandò a Mons.r Garampi (12) da molti mesi in quà. Una trista nuova si era qui sparsa di Amadesi (13), tanto è il concetto che si ha [di lui]. Oh! se io il rivedessi, vorrei pur godermelo su questo punto. Il P. Oderici (14) nostro vi saluta. Voi fate ciò in mio nome col vostro P. Abate e col P. lettor Biagj (15). Non vi meraviglia[te] della brevità delle mie lettere, ed anche della loro scarsezza, perchè, a dirvela, sono [di]venuto nemico dello scrivere a lungo, forse perchè ora ho più occupazioni che non aveva [in] altri tempi. Per altro, o scriva, o non scriva, o ciò faccia con poche o con molte parole, sono sempre tutto vostro, affettuosissimo amico

Gaet. Marini.

[Au revers, cette adresse:] Al molto reverendo Padre sign.e padrone colendissimo, il P. D. Isidoro Bianchi, monaco Camaldolese lettore in Classe. Ravenna (16).

ANNOTATIONS.

(1) Cette lettre est du 24 juin 1767.

(2) Le premier mot manque par suite d'une déchirure du papier; nous proposerions *È*.

(3) Voy. ci-dessus, n. 5 de la lettre 20.

(4) Le P. Andrea Rubbi (1738-1817) était originaire de Venise. Esprit facile, auteur fécond, il témoigna d'une distinction également médiocre dans le domaine de la poésie et dans celui de l'érudition. Tragédies, poésies variées, opuscules pour l'inauguration de quelque théâtre: voilà la première catégorie de ses œuvres. Citons en particulier: « Presa di Rodi, tragedia (1773); Ugolino conte di Ghirardeschi, tragedia (1779); Bello armonico theatrale (1792); Gli Dei delle nozze pel matrimonio Mocenigo Sale (1814) ». Brochures de polémiques érudites, livres de vulgarisation savante: voilà la seconde ca-

Digitized by Google

conde catégorie. Il s'occupa beaucoup de l'épitaphe de l'exarque Isaac, à Ravenne, et beaucoup aussi des autres monuments de Ravenne, — trop même, de l'avis des habitants de cette ville. Rubbi, sur ses vieux jours, composa un *Dizionario di antichità sacre e profane* en 16 volumes. — Le manuscrit italien 1561 de la Bibliothèque nationale (folios 307 et suivants), contient dix-neuf lettres de Rubbi à Isidoro Bianchi. Le manuscrit 9057 du fonds latin, à la Vaticane, renferme de nombreuses lettres du Jésuite Rubbi à Gaetano Marini. Il ressort, en outre, de certaines lettres de Giovanni Bianchi (ms. 9043, fol. 297 et 298), que, dès 1764, le P. Rubbi célébrait la gloire naissante du jeune Marini par une épigramme latine et une épigramme grecque destinées aux *Componimenti poetici* en l'honneur de Marini.

On trouvera des renseignements sur Rubbi et la liste complète de ses écrits dans Tipaldo, VI, p. 214-220.

(5) Voy. la notice en tête de cette lettre.

(6) Sur le cardinal Fantuzzi, voy. note 25 de la lettre 6.

(7) Le sceptique Lovillet, qui prétendait dépouiller Ravenne de toutes ses gloires traditionnelles, contesta l'authenticité des reliques de Saint Apollinaire, que les moines de *Classe* se vantaient de posséder. La question était grave: car la légende faisait de S. Apollinaire le premier évêque de Ravenne, directement envoyé par Saint Pierre; et les moines de *Classe* alléguaient en faveur de leurs prétentions des documents respectables, spécialement une sentence rendue par le cardinal Hildebrand Grassi, en 1173, sous le pontificat d'Alexandre III. On peut consulter au sujet de cette relique un livre anonyme publié en 1781, à Forli, chez Achille Marozzi, et intitulé: *Notizie storiche della vita e del martirio di S. Apollinare primo vescovo e principal protettore di Ravenna, dell'invenzione e translazioni del di lui sacro corpo, e dell'antichissima Basilica di Classe per comodo dei divoti.* — La polémique qui s'engagea en 1767 au sujet de ces reliques nous est connue par les *Novelle Letterarie.* Dans la lettre de Lovillet, que publia Lami, le 29 mai 1767, sous le nom du P. Rubbi, on lit: « Di S. Apollinare dico, che i Bollandisti citano grandi monumenti per volerlo sepolto, e in Remagen, e in Sibergh, e a Dusseldorp, e in Lanscroen, e a Gorinchen, e altrove; e mostrano, che chi nol credesse in Ravenna, ma in Germania, o in Fiandra, non sarebbe poi sì privo d'ogni argomento e tradizione. Leggete la Dissertazione previa a 23 Luglio in Vita S. Apollinaris, *Acta Sanctorum* » (*Novelle Lett.*, 1767, p. 337-341). Dans le numéro du 10 juillet du même recueil (p. 445 et suiv.), un érudit de Ravenne se fit le champion de Saint Apollinaire et accusa Rubbi d'avoir mal lu les Bollandistes.

(8) Voy. la notice préliminaire, et, sur le comte Gamba, la note 3 de la lettre 20.

Digitized by Google

(9) Dans la polémique au sujet de la *Rotonde* de Ravenne, un des témoignages les plus discutés était ce texte de l'Anonyme de Valois (XVI, 96; à la p. 305 d'Ammien Marcellin, édit. Gardthausen), « (Theodoricus) se vivo fecit sibi monimentum ex lapide quadrato: mirae magnitudinis opus, et saxum ingens quod superponeret inquisivit ». Nous apprenons par la lettre de Rubbi à Rasponi (*Ravenna liberata*, p. 47) que Marini à cette époque, s'occupait beaucoup de l'Anonyme de Valois, en préparait un *commentariolo*, et se proposait d'y démontrer que l'auteur de cet écrit était postérieur à Théodoric, non son contemporain.

(10) Sur Rinaldo Rasponi, né à Ravenne en 1718, voy. Ginanni, *Memorie Storico-critiche degli scrittori Ravennati*, II, p. 268-270.

(11) Rasponi est très-fier des gravures qu'il avait ajoutées à son livre; il s'en félicite dans les notes ajoutées à la *Lettera di Giovanni Bianchi*, p. VIII.

(12) Le personnage ici mentionné est Giuseppe Garampi (1728-1792). Il y eut deux périodes dans la vie de Garampi. Dans la première, qui va jusqu'en 1772, Garampi s'occupa presque exclusivement d'érudition et d'archéologie chrétienne: Benoît XIV le nomma custode des archives du Vatican. Il s'intéressa beaucoup au jeune Gaetano Marini, dès l'arrivée de celui-ci à Rome: « Garampi fu sempre grande encomiatore del suo merito, *e da cui egli ebbe a ripetere il principio delle sue fortune* » (Marino Marini, *Aneddoti*, p. 24). En 1772, Garampi, qui portait le titre d'archevêque de Béryte, devint nonce à Varsovie; sa carrière diplomatique, inaugurée par cette mission, se continua à Vienne, puis à Paris. Malgré ces occupations nouvelles, Garampi n'oublia ni l'érudition ni Marini, comme en témoigne sa correspondance avec ce dernier, contenue dans le manuscrit 9051. On trouverait dans ce même manuscrit quelques pièces curieuses relatives aux nonciatures de Garampi, et intéressant l'histoire diplomatique de cette époque. Garampi, devenu cardinal en 1785, mourut en 1792. Son épitaphe latine, qu'on lit à la basilique des Saints Jean et Paul, à Rome, fut faite par Gaetano Marini. A plusieurs reprises, au temps où Marini était déjà devenu illustre, Garampi avait insisté auprès de lui pour qu'il composât un *Orbis christianus:* ce souhait ne fut pas exaucé par Marini (voy. Marino Marini, *Aneddoti*, p. 89). — On trouvera des renseignements sur Garampi dans Tipaldo, III, p. 318-320: cet article donne la liste complète de ses écrits d'érudition. Ajoutons que le ms. 9022 contient un certain nombre de dissertations inédites de Garampi.

(13) Il s'agit ici de Giuseppe-Luigi Amadesi (1701-1773), archiviste de l'archevêché de Ravenne. Possédant quelque science historique, il la mit au service de l'Eglise de Ravenne: en plusieurs écrits, il démontra: 1° qu'elle était métropolitaine de Ferrare; 2° qu'elle

Digitized by Google

n'était pas suffragante de Milan. Il batailla contre Muratori, qui contestait les anciennes traditions de cette Eglise. Voy. Mazzucchelli, *Scrittori d'Italia*, I, p. 561-562.

(14) Il s'agit ici du P. Gaspero Luigi Oderico (1725-1803), de la compagnie de Jésus. Oderico publia d'importants ouvrages d'archéologie: nous citerons en particulier ses *Dissertationes et adnotationes in aliquot ineditas veterum inscriptiones et numismata* (Rome, 1765, in-4°). Après la suppression de l'ordre des Jésuites, Oderico se retira à Gênes, où il passa les trente dernières années de sa vie. Dans cette retraite, il ne négligea pas l'érudition: il prit une part active aux polémiques que souleva le livre du P. Paoli sur l'inscription prétendue du pape Félix II (voy. ci-dessous, n. 11 de la lettre 23); il se préoccupa des antiquités génoises, et écrivit un utile ouvrage sous ce titre: « *Lettere ligustiche, ossia osservazioni critiche sullo stato geografico della Liguria, sino ai tempi di Ottone il Grande, con le memorie storiche di Caffa, ed altri luoghi della Crimea, posseduti un tempo dai Genovesi, e spiegazione dei monumenti liguri quivi esistenti* (Bassano, 1792) ». — Oderico fut un des meilleurs amis de Marini. On lit à la page 23 des *Aneddoti*: « Dovea necessariamente prevalere in lui l'amicitia col Padre Oderico, mercè la conformità del pensare, e delle occupazioni letterarie; così forti furono poi i vincoli dell'affezione fra loro, che la morte sola potè sciorli ». Il dédia à Marini les quatre écrits suivants: « Ad Caietanum Marinium de argenteo Orcitirigis nummo conjecturae (Rome, 1767); De marmorea didascalia in Urbe reperta epistola ad Caietanum Marinium (Rome, 1777); Lettera al ch. Sig. Ab. Gaetano Marini sopra una medaglia inedita di Carausio (Gênes, 1778); Lettera al Sig. Ab. Marini sopra una pretesa moneta di Ariulfo duca di Spoleti (Bologae, 1786) ». Le manuscrit 9055 du fonds latin de la Vaticane contient de nombreuses lettres d'Oderico à Marini. La dernière lettre est du 9 décembre 1803; au bas de cette lettre (folio 255), on lit les lignes suivantes, écrites par Marini: « La mattina del giorno dopo la data della presente cessò di vivere improvvisamente questo mio antichissimo ed unico amico, la cui santa anima sono certo che in bonis dimoratur ».

On trouvera des détails au sujet du P. Oderico dans Tipaldo, II, p. 380-381.

(15) Le P. Clément Biagi (1740-1803) était de Crémone, comme Isidoro Bianchi; comme lui, il entra chez les Camaldules; comme lui encore, il fut envoyé, en 1764, au monastère de Saint-Grégoire à Rome. Il publia, en 1765, les Inscriptions conservées à ce monastère. Le plus grand nombre de ses écrits sont des œuvres de théologie. On en trouvera la liste, avec des détails sur sa vie, dans Tipaldo, VI, p. 60-65.

Digitized by Google

(16) A l'époque à laquelle se place cette lettre, Isidoro Bianchi avait terminé son séjour à Rome, et enseignait la philosophie et les mathématiques à *Classe*. La vie extrêmement active qu'il menait nous est décrite par Luigi Bello (p. 9-11); Bello cite une lettre qu'écrivit alors Bianchi: « Undecim mensibus nunquam a Coenobio exii ne tot muniis deessem. Neque mihi opus erat externa quaerere solatia, namque amicorum coetus, et litteratorum quotidie in meum cubiculum conveniebat usque ad fastidium ».

XXIII.

Amico carissimo. Sono per dare alla luce tutti gli antichi marmi Cremonesi (1), che qui esistono, e che di fresco sono stati raccolti da certi signori Marchesi Picenardi (2), miei amici, e collocati in una lor villa poco distante da questa città (3). Anch'io ho contribuito a questa preziosa raccolta colla ricerca dè marmi stessi per tutto l'agro Cremonese e coll'ottenerli dai loro rispettivi padroni. Essi per la maggior parte sono inediti, e mal riferiti dai raccoglitori. Fra queste lapidi però ve ne sono due, che m'imbarazzano un poco, e sulle quali mi sono determinato di sentire il vostro più giudizioso parere. La prima e così corrosa dal tempo, che appena può leggersi. Le lettere peraltro, e le parole più conspicue sono le seguenti:

C · LVCILIVS Q · F
C · LVCILLIVS
· · · QVI FVIT
LA C LVCILIV
T STATIVS LOCA
TE .. T... AGREI SES
CVNCIA M QVA
DRATVS ARCA IN
MEDIO EST.

Digitized by Google

A me sembra che in questo sasso si parli di misure. Nella sesta linea potrebbe dire AGRI · SESCVNCIA. Quel che è certo si è che le parole *Arca in medio est* sono le uniche chiare ed intelligibili. Queste stesse parole a voi, che siete maestro in antiquaria, potranno somministrare forse tutti i lumi per intelligenza del resto. Vi prego pertanto a comunicarmi sù di questa lapide le vostre osservazioni delle quali farò uso nella mia operetta e godrò di nominarvi per ricordare anche al mondo la nostra antica amicizia e corrispondenza. Non so la storia di questa iscrizione. Per vostra regola sino sul principio del secolo passato essa fù nota ad un nostro letterato, che nè lasciò memoria, e due anni sono trovavasi collocata in un basamento del nostro Palazzo di città alla rinfusa con altri marmi.

L'altra inscrizione è incisa sopra un bel cippo, che abbiamo avuto da una terra a noi vicina, che chiamasi Drizzona (4), ed è la seguente:

IVVENTVTI
ARTANORVM
POSVIT COLLEGIVM.

Per quante diligenze io abbia fatte non ho ritrovati i popoli Artani. Ma in questo genere d'erudizione noi manchiamo di molte opere. Così non saprei indovinare se il collegio qui indicato sia dè Fabri o d'altro. L'inscrizione poi è così concisa che non si sa nemmeno il perchè un tal collegio abbia posto questo monumento alla gioventù degli Artani. Gli Artani potrebbero forse anche essere una qualche gente. In somma anche sù di questa lapide desidero il vostro sentimento. E rinnovandovi i più sinceri sentimenti della mia stima ed amicizia ho l'onore ed il piacere di raffermarmi Il vostro vero Amico Isidoro Bianchi.

Cremona (5) 4. Giugno 1790.

[Sur l'adresse:] All. Illmo Sig. Sig. Proñ Colmo Il Sig. Ab.e D. Gaetano Marini, bibliotecario della Vaticana. Roma (6).

P. S. Scusate se nella soprascritta sbaglicciò nè titoli, che vi convengono; voi indicatemeli per un'altra volta.

Digitized by Google

ANNOTATIONS.

(1) Les inscriptions du Crémonais, à la fin du 18e siècle, n'avaient pas encore été réunies en un recueil imprimé. Au 16e siècle Giovanni Jacopo Torresino, au 17e siècle Giuseppe Bresciano, en avaient composé des collections manuscrites. Les deux marquis Giuseppe et Ottavio Luigi Picenardi possédaient dans leur bibliothèque le manuscrit de Torresino; dans leur vaste villa de Torri (aujourd'hui jardins Araldiani), ils avaient rassemblé toutes les inscriptions de Crémone, avec quelques inscriptions de Côme, Brescia et Pompéi. Isidore Bianchi publia ces inscriptions, en 1791, sous le titre: *Marmi Cremonesi ossia ragguaglio delle antiche inscrizioni, che si conservano nella villa delle Torri de' Picenardi* (Milan, 8° 314 pages et 33 planches). Mommsen apprécie ainsi ce livre: « Corpus exiguum quidem, sed perite et bona fide elaboratum. Commentariis titulos illustravit vel hodie lectu non indignis » (*C. I. L.*, V, p. 413).

(2) Il est intéressant de rappeler ici qu'à la requête de ces frères Picenardi, Bianchi écrivit la vie d'une illustre personne de leur famille, la bienheureuse Elisabeth Picenardi, « Vergine del Terz' Ordine de' Servi di Maria » (Voy. Luigi Bello, p. 51).

(3) La villa de Torri, ici mentionnée, est située à quatorze milles de Crémone et vingt-six milles de Mantoue. Au début de ses *Marmi Cremonesi,* Bianchi fait de cette villa une description détaillée (p. I-XXXIV). Elle permet de se faire une instructive idée de la vie de campagne, élégante et riche, que menaient des gentilshommes italiens, à la fin du 18e siècle.

(4) Nous empruntons à Muzzi, *Vocabolario geografico dell'Italia,* p. 195 (Bologne, 1875) la notice suivante sur Drizzona: « Comune cremonese nel Circondario di Casalmaggiore. Il villaggio capoluogo è alla sinistra dell'Oglio, e alla destra della via che da Piadena conduce a Cremona ».

(5) Isidoro Bianchi passa à Crémone les trente dernières années de sa vie. En 1776, après avoir accompagné en Danemark le prince de Raffadali, plénipotentiaire du roi de Naples, il se préparait à reprendre ses leçons à *Classe,* quand le comte de Firmian, plénipotentiaire de Marie-Thérèse, désireux de le retenir en Lombardie, créa pour lui, au gymnase royal de Crémone, une chaire de philosophie morale (Voy. Luigi Bello, p. 40 et suiv.).

(6) Gaetano Marini était attaché aux dépôts du Vatican depuis 1772. Cette année-là, Clément XIV confia à Marino Zampini la « *Prefettura degli Archivj Pontifici* », auparavant occupée par Garampi; Gaetano Marini et Callisto Marini (de Pesaro) furent nommés « coadjutori di Zampini con futura successione » (*Aneddoti,* p. 54). C'est en 1782 que Marini devint définitivement préfet des archives (Voy. Coppi, p. 15 et suiv.).

Digitized by Google

XXIV.

Roma, 3 luglio 1790.

C[arissimo] a[mico,]

Se la vostra carissima de' 4 giu. non mi avesse trovato a letto, voi avreste avuta la risposta ad essa da un pezzo. Grazie al Signore, ora sto bene, non però benissimo, e debbo tuttavia avermi gran cura: il male è stato un pessimo ed ostinato raffreddor di petto con febbri, che minacciavano una infiammazione. Ora io mi rallegro con voi dall'opera alla qual vi applicate ora (1) e sarebbe pur bene che ogni città avesse chi, prendendosi cura de' monumenti patrj, gl'illustrasse ed unisce insieme, ma non alla maniera che fu fatta nel secolo passato, ma come porta la critica, il giudizio e la erudizione del presente (2). Vengo alle due iscrizioni che mi communicate. Quella de' Lucili è nel Muratori, p. 1479, n. 2, ed io ne vidi un assai cattiva copia anche nelle schede Barberine: è troppo lacera per non poter dire veramente quello che in essa si è voluto esprimere; io l'ho citata nella mia opera che a tempo avvanzato vado facendo sopra i monumenti Arvali, in proposito delle misure del sepolcro indicate alle volte colle parti dell'asse, e nella vostra è chiara tal cosa, dicendosi LOCVS PATET AGREI SESCVNCIAM QVADRAT. Così nelle schede: esaminatela ora un poco meglio e vedrete se è possibile averne qualche altra miglior lezione. Dell'altra degli *Artani* non vi so dir nulla: ne' marmi si trovano i *sacerdoti* ed i *collegj de Giovani Bresciani* (3), *Milanesi* (4), *Pozzolani* (5) e *Forensi* (6), ed è nota la Dea *Juventa* o *Juventus*, che presiedeva a forse tre' collegj, e di essa parla il monumento Anciraeo (7), oltre i luoghi citati ne' lessici (8), il Maffei, *Ver. ill.*, t. III, p. 443 (9), ed il Fabretti, p. 481 (10). Di più non ve so dire, ne ora posso neppure molto studiare. Vi mando una mia letterina scritta contro un grosso tomo in quarto del P. Paoli (11), dedicata al papa: non vi è cosa che

Digitized by Google

non sia detta contra quel libro che non nomino: si è stampata or ora e fa assai ridere. Io ho giudicato di liberare da una infamia la letteratura romana, malgradò che ciò dovesse dispiacere à N. S., e sarebbe ben stato un vitupero che fossesi l'impostura scoperta e rinfacciata da nostri nemici. Se mai vedete il P. Verani (12), salutatemelo caramente, e voi amatemi, che io non vi dimenticherò mai dalla nostra antica amicizia e intanto mi confermo:

Marinus tuíssimus.

[Au feuillet suivant, l'adresse:] All'illustrissimo signore, signore Padrone colendissimo — Il signore abbate D. Isidoro Bianchi. — Cremona.

ANNOTATIONS.

(1) Voy. ci-dessus, n. 1 de la lettre 22.

(2) Le voeu qu'émet ici Marini était partiellement réalisé. Malvasia publiait en 1690 les inscriptions de Bologne, Olivieri celles de Pesaro en 1738, Bianchi celles de Crémone en 1791, Torremuzza celles de la Sicile en 1762; enfin Marco Fantuzzi, de 1801 à 1804, publiera les *Monumenti Ravennati de' secoli di mezzo.*

(3) Gruter, 397, 1, mentionne L. Cornelius Prosodicus, *sacerd. colleg. juvenum Brixian. primum instituti* (= *C. I. L.*, V, 4416). Un autre *sacerd. juven. brix.*, M. Publicius Sextius Calpurnianus, est mentionné dans Gruter, 455, 2 et 460, 5; (= *C. I. L.*, V, 4459).

(4) Un *sacerd. juven. med.*, C. Valerius Petronianus, est mentionné dans une inscr. de Milan (Gruter, 479, 8 = *C. I. L.*, V, 5894).

(5) L'inscr. des *juvenes* de Pouzzoles à laquelle fait allusion Marini est une inscription fausse, due à Ligorio (Muratori, 524, 2 = *C. I. L.*, X, *Spuriae*, 230).

(6) Une inscription de Pisaurum (Orelli, 4069 = Wilm., 2112) mentionne les *juvenes Forenses.*

(7) Mommsen, *Res gestae divi Augusti*, IV, 8: « aedem Juventatis, aedem Matris magnae, in Palatio feci ». — Une note de Marini, écrite par lui sur la lettre même de Bianchi du 4 juin (ms. 9043, fol. 331) contient déjà quelques-unes de ces références.

(8) Le plus récent travail sur la *Juventas*, où l'on trouvera l'indication des principaux textes, est l'article de Wissowa (*Ausführliches Lexikon der griechischen und römischen Mythologie*, publié par Roscher, 22e livraison, p. 764-766).

(9) Cette référence à la *Verona illustrata* est inexacte.

Digitized by Google

(10) Fabretti, *Inscriptionum antiquae explicatio,* p. 481, identifie la *Dia dia,* honorée par les Arvales, à *Juventa,* sous prétexte que Hébé, la *Juventa* grecque, est, d'après Strabon (liv. VIII), honorée à Sicyone et Phlionte sous le nom de *Dia.*

(11) Ce P. Paoli, dont il est ici question, était président de l'Académie de Rome. Il se fit connaître par de grands ouvrages sur les antiquités de Pouzzoles et Paestum. Le livre auquel se rapporte cette allusion méprisante de Marini parut en 1789. Il avait pour titre: « Di S. Felice papa e martire: Dissertazioni indirizzate ad illustrare l'antico suo epitaffio novamente scoperto, e a difendere la sua santità, ed il suo pontificato ». Le P. Paoli croyait retrouver la mention du pape Félix II dans une inscription chrétienne découverte en 1787, et qu'on trouvera dans De Rossi, *Inscriptiones christianae urbis Romae,* n° 408. Le commentaire de cette inscription occupait 340 pages in-4°; un *Appendix monumentorum* de 92 pages s'y ajoutait, et ce pompeux ensemble était dédié à Pie VI. Le P. Paoli recueillit peu d'approbations, et beaucoup de ridicule. On peut consulter, au sujet des polémiques qu'il souleva: Coppi, p. 49-56, et De Rossi, *Inscriptiones christianae,* I, p. 176-177. Marini détruisit ce lourd volume par un bref opuscule intitulé: *Spiegazione di un antico epitaffio di un Balio, battezzato dal P. Paoli per l'epitaffio di Felice II; ossia Lettera di un Antiquario Romano ad un Accademico Ercolanense* (Roma presso Salomoni). Tous les savants furent de l'avis de Marini, et Gioannetti lui écrivait, le 26 juin 1790: « In verità, che resto bene meravigliato, che il P. Paoli sia caduto in un si madornale errore (ms. 9051, f. 157). Les lettres adressées par Marini à Giovanni Fantuzzi en août et septembre 1790 nous apprennent pourtant que le pape Pie VI témoigna quelques alarmes au sujet de ces polémiques: il craignit un instant que Gaetano Marini ne fût animé d'intentions irrévérentes à l'égard de son prédécesseur Félix II. Une seconde fois, en 1798, Marini attaqua le P. Paoli dans un opuscule intitulé: *Censura dell'opera del P. Paoli sopra San Feliciano recitata in Roma in un' Adunanza letteraria nel 1798.* In-8°.

(12) Le P. Verani nous est inconnu.

Dans ses *Marmi Cremonesi,* p. CLV-CLXIV, Bianchi consacre un long commentaire à l'inscription des *Artani.* Le mot *Artanorum,* dit-il en substance, peut se joindre à *Juventuti,* ou à *collegium.* Si l'on suppose que *Artanorum* désigne une famille, il est admissible que le mot dépende de *Juventuti,* puis-

Digitized by Google

qu'on a trouvé des inscriptions comme celles-ci : *Genio Lollianorum, Silvano Flaviorum ;* il est admissible, aussi, que le mot dépende de *Collegium*, puisqu'on connaît des collèges appartenant à des familles privées (Cf. De Rossi, *Commentarii in honorem Mommseni*, p. 505-510).

Mais Bianchi, malgré l'avis d'Amaduzzi, préfère croire que *Artani* désigne " alcuni popoli „. Les exemples ne manquent pas de collèges désignés par le nom même d'une population : " collegium Assotanorum „ (Muratori, 2016, 5 = *C. I. L.*, II, 4540) ; il résulte de Gruter, 174, 4 (= *C. I. L.*, II, 3423), que *Asotana* est une localité) ; — " collegium Germanorum „ (Muratori, 523, 4 ; cf. Liebenam, *Zur Geschichte und Organisation des römischen Vereinswesens* p. 133) ; — " collegium Martensium „ (Muratori, 2016, 2 ; voy. Wilmanns, 1881-1886 et 2184) ; — " collegium Antipolitanorum „ (Gruter, 175, 2. = *C. I. L.* XIV, 189). Bianchi estime que *Artanorum* dépend de *Juventuti*, et que le collège des jeunes gens d'Artana élève un cippe à la *Juventus* d'Artana. Il allègue les exemples qu'on trouvera cités dans la lettre de Marini, pour établir que l'existence d'un collège de jeunes gens n'a rien d'invraisemblable. Il cherche, ensuite, à fixer l'emplacement d'*Artana*. Il écarte les localités de ce nom qui existent en Espagne et dans le Latium ; c'est dans le Crémonais qu'il veut trouver *Artana*. Il cite, alors, deux documents publiés par Tiraboschi (*Storia dell'Augusta Badia di Nonantula*, II, p. 19 et 126) : ces deux documents, qui datent, l'un de 753, l'autre de 990 environ, attestent que Curtettano, village proche de Crémone, s'appelait au moyen-âge Attano. Bianchi rapproche *Attano* et *Artani :* il identifie les deux appellations ; ainsi les *Artani*, d'après lui, étaient les habitants d'un *vicus* voisin de Crémone. Il rappelle une inscription publiée dans Muratori (2016, 3), d'où résulte l'existence d'un *Collegium juventutis vici Apollinensis ;* il estime que l'inscrip-

Digitized by Google

tion des *Artani* est du même ordre. Il cite de nombreux passages de Velleius Paterculus, « son auteur favori », où le mot *Juventus* désigne des attroupements militaires; il en conclut que le *collegium juventutis Artanorum* devait spécialement s'occuper d'exercices guerriers. Cette inscription est publiée au *Corpus*, V, 4088. M. Mommsen la fait suivre de ces mots: « Curtem Attani in chartis medii aevi nominatam quo iure Bianchius cum Artanis his composuerit, non perspicio ». A la page précédente (p. 411), il termine ainsi sa notice sur Bedriacum: « Artani, quorum juventuti collegium aliquod titulum dedicavit repertum ad Calvatone, quo pertineat, ignoramus ».

Le commentaire de l'inscription des Lucilii est donné par Bianchi aux pages CCXVII-CCXXXVII de son livre. Les cinq dernières lignes surtout attirent l'attention de Bianchi. Dans les terres fertiles et cultivées, dit-il, on élevait les sépulcres le long de la route: il allègue Cic., *De Legibus*, II, 27, 67-68, et Varron, *De lingua latina*, VI, 45. Dans les terres pierreuses et stériles, on pouvait élever le sépulcre au milieu du champ. Un péril, alors, était à craindre: c'est que le cippe du tombeau ne fût considéré comme la borne du champ (Voy. le texte très-formel de Siculus Flaccus, *De conditione agrorum:* « Inspiciendum erit et illud, ne quoniam sepulchra in extremis finibus facere soliti sunt, et cippos ponere, aliquando cippus pro termino errorem faciat. Nam in locis saxuosis, et in sterilibus etiam, in mediis possessionibus faciunt) ». Pour prévenir ce péril, on élevait un autre cippe, à un endroit différent de celui où était déposé le cadavre: ce nouveau cippe marquait l'étendue du *locus religiosus*. Bianchi rappelle, à ce sujet, le vers d'Horace, *Satires*, I, 8, 12:

> Mille pedes in fronte, trecentos cippus in agro
> Hic dabat.

Digitized by Google

L'inscription des Lucilii est gravée sur un semblable cippe. Elle indique précisément les dimensions de l'*ager* et la place exacte du sépulcre (*arca*).

Bianchi étudie ensuite les détails de l'inscription. Il rapproche de cet emploi du mot *patet* Tite-Live, VI, 36, et César, *Guerre des Gaules*, I, 2. Il explique le sens spécial de *locus* dans les inscriptions funéraires (cf. Wilmanns, II, p. 691-692). La dissertation qu'il fait ensuite sur le mot *sescuncia* mérite d'être résumée. Pline, *Hist. Natur.*, XXXVI, 25, 187, emploie le mot *sescuncia* pour fixer le degré de pente des toits en terrasse: ce terme peut donc s'appliquer à la mesure du terrain, aussi bien qu'à la détermination du poids. L'*uncia* est le douzième du pied (Frontin, *De aquaeductibus*, 24); mais le mot *uncia* peut désigner aussi le douzième du jugère (Columelle, *De agricultura*, V, 1). Or, dans l'inscription des Lucilii, les mots: *Arca in medio est*, impliquent que le terrain était passablement étendu: il faut donc interpréter *sescuncia* comme une fraction du jugère, non comme une fraction du pied. Le jugère vaut 28. 800 pieds carrés; la *sescuncia*, qui équivaut à un douzième et demi du jugère, vaut 3600 pieds carrés. La dimension du *locus religiosus* des Lucilii, ainsi évaluée à 3600 pieds carrés, ne doit pas paraître trop considérable; on cite des tombeaux auxquels étaient affectés trois jugères (Kirchmann, *De funeribus Romanorum*, II, 23), et même quatre jugères (Zaccaria, *Istituzione lapidaria*, p. 340. Cf. Marquardt, *La vie privée chez les Romains*, I, p. 431-433).

Lorsque Columelle, V, 1, dit que le jugère comprend 240 pieds de long sur 120 pieds de large, il suppose que le champ est rigoureusement rectangulaire. Mais le champ peut être carré ou rond: ces cas sont prévus par Columelle, V, 2. Bianchi explique le terme *quadratus* de notre inscription en disant que le champ a une forme carrée.

Digitized by Google

Il passe à l'explication du mot *arca*. Un texte de Pline, XIII, 27, 1, atteste que l'*arca* contenait le corps.

Bianchi, d'après l'écriture et l'orthographe de l'inscription, la croit antérieure à Auguste.

Cette inscription est publiée au tome V du *Corpus*, n° 4108. M. Mommsen l'interprète et la commente comme suit: " L. Lucilius Q. f. Cn. n., qui fuit, Cl(audia). C. Lucilius. C. l. Statius. Loc(us) patet agrei sescunciam quadratus: arca in medio est. — Contulit Bianchius Livium, 6, 36. Sescunciam idem recte intellegit jugeri, id est pedes quadratos 3600, ut locus sepulcri fuerit pedum quaquaversum DCCCC „.

Lucien Auvray et Georges Goyau.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNE CHARTE POUR FONTE AVELLANA EN 1192

Dans ses études sur le précaire mérovingien, M. Fustel de Coulanges a signalé le cas où le précaire s'associait à une donation, où un donateur obtenait à titre de précaire, et sous la condition d'un cens annuel, la terre dont il venait de céder à l'Eglise la pleine propriété. " La religion, dit-il, et peut-être aussi le besoin de sécurité et le désir de protection ont dû souvent porter les petits propriétaires à donner à l'Eglise des terres qu'ils recevaient ensuite d'elle sous condition de cens. Beaucoup de censives ont pu venir de là „ (1).

De là aussi sont venus la plupart des cens qui, au XII[e] siècle, étaient dûs à l'Eglise Romaine. Je l'ai montré ailleurs (2).

Mais il ne faudrait pas croire que des actes de ce genre se trouvent à l'origine seulement de cette curieuse institution du Cens Apostolique. Ces pratiques se sont continuées pendant des siècles. Je n'en veux pour preuve que la charte collée par une main intelligente sur l'avant-dernier feuillet d'un des exemplaires du *Liber Censuum* (3). Cette charte est de l'année 1192; elle est tout à fait contemporaine, par conséquent, de la rédaction du *Liber Censuum* par le camérier Cencius.

Par cet acte, un habitant de Montone, dans la Vallée du Carpina, cédait en toute propriété, et sans la moindre réserve d'usufruit, à l'église de S.[te] Croix de Fonte Avellana un certain nombre de maisons, vignes et terres, — et une note additionnelle nous apprend que le prieur de S.[te] Croix, par un acte séparé,

(1) *Les origines du système féodal,* p. 143.

(2) *Etude sur le* Liber Censuum *de l'Eglise Romaine,* dans la *Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome,* fascicule LXII.

(3) Ms. 228 de la Bibliothèque Riccardi, à Florence.

Digitized by Google

concéda en bail emphytéotique (*in libellum*) lesdites maisons, vignes et terres au donateur lui-même et à ses héritiers jusqu'à la seconde génération, sous condition d'un cens annuel de quatre deniers, qui se paierait en septembre.

In nomine sancte et individue Trinitatis amen. Anno dominice incarnationis millesimo centesimo nonagesimo ıȷ°, Henrico Romanorum imperatore regnante, imperii eius anno ıȷ°, regni vero eiusdem anno XX III^tio^, XI Kl. martii, indictione X.

Quum mortales cotidie delinquunt, diu etiam in hoc seculo degere nequeunt. Idcirco ego in Christi nomine Marscottus, quondam Ugolini filius, pro redemptione peccatorum meorum meorumque parentum et ut securus ante tribunal eterni iudicis pervenire valeam, do et trado atque concedo ecclesie Sancte Crucis Fontis Avellane (1) in manu domini Iohannis eiusdem ecclesie prioris me et res meas omnes quascumque habeo, quecumque et ubicumque sunt, preter ea que dedi matri mee Frisie, que sunt iste: mea pars trium petiolarum de terra et trium petiolarum de vinea in Tortorena et tertia pars domus mee castri Montonis (2). Res vero quas suprascripte ecclesie tribuo sunt iste: due partes prefate domus Montonis, et omnia casalina mea de Monte Bice, et una vinea in Tortorena et due petie de terra, et unus campus in Farneto, et due petie terre iuxta fossum Montonis et una petia sub eisdem terris et omnia que habeo in proprium in penditiis castri, et una petia terra in curte Rutta quam Benedictolus habet in libellum, et una petia in colle Martini Brunetti, et una petia in lama Tyberis, et IIIȷ^or^ petie in lama de Ripis (quarum una est sub Monticello et una juxta rivum Torbellum et tertia que dicitur *petia de Nuce*, quarta est quam habent in libellum filii Peçci

(1) Le célèbre monastère de Fonte Avellana, sur le versant oriental du Mont Catria.

(2) *Montone*, dans la vallée du Carpina, affluent de gauche du Tibre, en amont de la petite ville actuelle de *Fratta-Umbertide*, — aux confins des diocèses de Pérouse et de Città di Castello.

Digitized by Google

Ingoli), et una familia in Rubialla cum eorum rebus et tenimento, ut istas et omnes alias meas res quascumque habeo, quecumque et ubicumque sunt, ad proprium in perpetuum habeatis ad fatiendum inde quicquid vobis et vestris successoribus placuerit, et me, quando intus in heremo permanere voluero, sicut alios vestros conversos recipietis et retinebitis. Et ego promitto me et meos heredes hanc donationem firmam per omne evum tenere et omnes prefatas res iste ecclesie iuri defendere ab omni persona. Quod si non fecero aut irrumpere seu molestare voluero, obligo me et meos heredes predicte ecclesie, compositionis pene nomine, duplam ipsarum rerum, penaque soluta hoc instrumentum donationis firmum per omne evum permaneat. Meritum enim orationum ibi Deo servientium jam recepi.

Marscottus scribere rogavit apud Sanctum Cassianum.

Gentile de Monte Falconis, Iohannes Amici et Gerardus iudex, qui fuit investitor, rogati sunt testes.

Ego Iohannes notarius scripsi atque complevi.

Prenominatus prior concessit eidem Marscotto et suis filiis et nepotibus istas res in libellum ad censum IIIJ^{or} denariorum mense septembri.

Paul Fabre.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA *NUMIDIA MILITIANA* DE LA LISTE DE VÉRONE

Le passage de la liste de Vérone relatif aux provinces africaines est ainsi conçu :

Diocensis Africae habet provincias numero VII: Proconsularis Zeugitana Bizacina Numidia Cirtensis Numidia Militiana Mauritania Caesariensis Mauritania Tabia insidiana (1).

Le texte de ce passage est évidemment corrompu. Le nom de *Mauritania Tabia insidiana*, malaisément explicable, a suscité maintes discussions (2). Une difficulté plus grave s'y rencontre. L'auteur de la liste annonce sept provinces, et n'en énumère que six (3). — Cette anomalie peut être expliquée de deux façons. On peut supposer que le chiffre VII est erroné, et qu'il faut lire VI ; on peut admettre, au contraire, qu'un copiste, transcrivant l'énumération, a laissé échapper le nom d'une province. L'une et l'autre explications trouvent des partisans.

M. Desjardins tient compte du chiffre VII et soutient que le nom de la Tripolitaine, *Tripolis*, a été omis par le copiste (4).

M. Mommsen (5), M. Tissot (6), M. Jullian (7), préfèrent corriger le chiffre.

Quelque solution qu'on adopte, une question délicate subsiste : quel est le territoire désigné par les mots de *Numidia*

(1) La liste de Vérone est publiée dans Seeck, *Notitia dignitatum*, p. 247 et suiv. Le passage sur l'Afrique est aux pages 250-251.

(2) Voyez en particulier Jullian, *Mélanges de l'Ecole de Rome*, II, p. 84-85.

(3) Le mot *Zeugitana* n'est point la désignation d'une province spéciale, mais une apposition au mot *Proconsularis*.

(4) *Revue archéologique*, 1873, II, p. 82-83.

(5) *Revue archéologique*, 1866, II, p. 392-398.

(6) Tissot, *Géographie de la province romaine de l'Afrique*, II, p. 39.

(7) *Mélanges de l'Ecole de Rome*, II, p. 84.

Digitized by Google

Militiana? M. Desjardins, en vertu de sa théorie, doit chercher ce territoire hors de la Tripolitaine. M. Mommsen, M. Tissot, M. Jullian, ont observé que tous les documents postérieurs à la liste de Vérone (liste de Festus, liste de Polemius Silvius, Notice des dignités) ne mentionnent pas la *Numidia Militiana*, et nomment en revanche, parmi les six provinces qu'ils énumèrent, la Tripolitaine: en conséquence, ils identifient la *Numidia Militiana* à la future Tripolitaine, ou tout au moins ils attribuent à la *Numidia Militiana*, soit le territoire entier de la Tripolitaine, soit une partie de ce territoire.

On ne discute pas seulement sur l'emplacement de cette mystérieuse province, on discute aussi sur l'épithète qui la désigne. Le terme *Militiana* paraît sujet à caution: la latinité en est douteuse. Il fait l'effet de se rattacher à la racine *miles;* mais ce dérivé *militianus* est d'une formation anormale, à laquelle les linguistes ne connaissent pas d'analogies. Aussi M. Mommsen y vit jadis une corruption de *Tripolitana* (1), et M. Jullian proposait ici même, il y a dix ans, une ingénieuse correction: *limitanea* (2).

Certaines rectifications épigraphiques, toutes récentes, que nous indiquerons en leur lieu, nous invitent à étudier de nouveau la question, sans nous préoccuper, pour l'instant, des débats antérieurs qu'elle a soulevés.

I.

La liste de Vérone mentionne une *Numidia Cirtensis* et une *Numidia Militiana*. Les listes postérieures ne mentionnent plus qu'une seule *Numidia*.

(1) *Revue archéologique,* 1866, II, p. 393.
(2) *Mélanges de l'Ecole de Rome,* II, p. 85-93.

Digitized by Google

Dans les auteurs ou dans les inscriptions qui nous reportent à la fin du III^e^ siècle ou au début du IV^e^, trouvons-nous quelque vestige de cette double Numidie? C'est le premier point qu'il convient d'examiner.

Le n° 5526 du tome VIII du *Corpus* est une inscription de Thibilis: elle était gravée sur une base, en l'honneur de Constance Chlore. En voici le texte: *[I]mp. Caes. Fla[vi]o Valerio Constantio [i]nvicto pio felici Aug., pontifici maximo, tribuniciae potesta[ti]s X[IIII], [i]mp. II, cons. VI, p.p., p., Val. [A]nton[inus] [p. p.] N. C. nmqe [d] p. p. p.*

La dédicace est de l'année 306; son auteur, Valerius Antoninus, fut *praeses* d'une province que l'inscription désigne par les deux lettres *N. C.* Le même personnage, à une date indéterminée, éleva, à Rusicade, une base aujourd'hui mutilée; les restes de l'inscription se trouvent au même volume du *Corpus*, n° 7965; les noms et titres du personnage, parfaitement intacts dans ce second texte, sont marqués de la façon suivante: *Valerius Antoninus v p p N C restituit* (1).

Que signifient ces sigles: *N. C?* Dans plusieurs inscriptions de la suite du IV^e^ siècle, la *Numidia* reçoit l'épithète de *Constantina* (2). C'est là une épithète honorifique plutôt qu'une épithète déterminative; car la *Numidia Constantina*, fréquemment, s'appellera *Numidia* tout court. Mais nous ne pouvons interpréter de la sorte les sigles *N. C.*, dans les deux inscriptions de Valerius Antoninus: l'une d'elles est de 306, et ce n'est certainement pas avant 313 que la Numidie accrut son nom de l'adjectif *Constantina*. Il résulte en effet, d'un texte d'Aurelius

(1) Une inscription de Macomades (*C. I. L.*, VIII, 4766), où l'on lit: *Val. Ant.*, paraît aussi avoir porté le nom de Valerius Antoninus; mais la pierre est brisée, et la partie de cette inscription qui marquait la dignité de ce personnage est aujourd'hui perdue.

(2) Voyez Marquardt, *Organisation de l'Empire romain*, trad. franc., II, page 459, n. 5.

Digitized by Google

Victor, que la substitution du nom de Constantina à celui de Cirta pour désigner la ville actuelle de Constantine, ne fut pas antérieure à l'usurpation d'Alexander : " Cirtae oppido, quod obsidione Alexandri ceciderat, reposito exornatoque nomen Constantina inditum „ (1). En 306, donc, le vocable *Constantina* était encore inusité, soit comme appellation de Cirta, soit, à plus forte raison, comme épithète de *Numidia*. Les lettres *N. C.*, contenues dans les deux inscriptions qui nous occupent, réclament une autre explication (2). Nous la différons pour l'instant.

On trouve dans les *Inscriptions d'Algérie* de M. Léon Renier, sous les numéros 1513, 1514 et 1515, trois inscriptions de Timgad gravées en 303, 304 ou 305, en l'honneur de Mars, d'Hercule et de Jupiter, par les soins de Valerius Florus. Ce personnage est qualifié *V. P. P. N. M.* Ces sigles furent d'abord interprétés par M. Renier, non sans réserves, *vir perfectissimus praeses Numidiae Mauretaniae*. M. Wilmanns, éditant ces trois inscriptions au *Corpus*, VIII, 2345, 2346, 2347, accueillit et fit agréer une lecture différente : il crut apercevoir, tantôt dans la partie supérieure de la lettre M (n.os 2345 et 2347), tantôt entre le N et le M (n° 2346), les traces d'un V. Dès lors, toute difficulté disparaissait : le texte contesté se lisait *v. p. p. Num.*, et Valerius Florus demeurait, tout simplement, un *praeses Numidiae*. Mais M. Cagnat s'est convaincu, par l'examen attentif des originaux, " que le M existait bien réellement dans ces trois inscriptions (*sans insertion d'un* V) et qu'il était séparé du N, soit par un espace blanc, soit même par un signe très visible „ (3). Il a bien voulu me communiquer un estampage de deux d'entre elles

(1) Victor, *De Caesaribus*, XL, 27. — Voy. Marquardt, *Organisation de l'Empire romain*, trad. franç. II, p. 459, n. 4.

(2) On ne peut songer à interpréter *Numidia Consularis* : car cette dernière épithète ne fut donnée à la province que lorsqu'un *consularis* eut remplacé le *praeses*.

(3) Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 707.

Digitized by Google

(n.os 2345 et 2346); nous reproduisons sur la planche II, d'après cet estampage, la partie des deux inscriptions qui contient les lettres contestées (1). Je crois que le lecteur partagera la conviction de mon excellent maître, après avoir observé ces reproductions. Ainsi, trois pierres trouvées à Timgad portent les sigles: *N. M.* — M. Cagnat juge inadmissible que ce couple de consonnes soit la transcription épigraphique du mot *Numidia*. Les deux lettres, nettement séparées l'une de l'autre, paraissent les initiales de deux mots différents. Pour ces sigles, comme pour les sigles *N. C.* des deux inscriptions de Valerius Antoninus, on cherche une interprétation.

La liste de Vérone, dans l'état où elle nous est parvenue, fournit justement cette interprétation. Il est tout à fait vraisemblable que les sigles *N. C.* désignent la *Numidia Cirtensis*, et que les sigles *N. M.* désignent la *Numidia Militiana* (toutes réserves faites, d'ailleurs, sur la forme de ce dernier mot). Nulle autre explication ne se présente; car M. Renier lui-même abandonna promptement sa conjecture: *Numidia Mauretania* (2).

S'il est téméraire de justifier un texte douteux à l'aide d'inscriptions que certains jugeront peut-être encore d'une lecture douteuse, avouons du moins que la témérité est séduisante, et que, du rapprochement de ces deux incertitudes, quelque probabilité peut bien résulter.

(1) Voici le texte complet de ces deux inscriptions.

N.° 2345. *Genio virtutum Marti. Aug. conservatori* [*Galer*] *Va*[*leri Maximiani*] *nobilissimi et fortissimi Caes Valerius Florus v p p p N M. numini majestatique eorum dicatissimus posuit curante Julio Lambesio cur reipublicae.*

N.° 2346, [*Her*]*culi Aug conservatori D n imp M Aureli Valeri M*[*a*]*x*[*imia*]*ni inv*[*icti ac sem*]*per felicis. Aug Valerius Florus v. p. p. p. N M. numini majestatique eorum dicatissimus posuit curante Jul. Lambesio curatore reip.*

(2) *Revue archéologique*, 1873, II, p. 186-189.

Digitized by Google

II.

Nous chercherions vainement, à l'heure présente, d'autres confirmations épigraphiques du texte même de la liste de Vérone. Mais, au sujet de ce dédoublement de la Numidie qu'atteste la liste, les auteurs et les inscriptions nous fournissent de nouveaux détails, qui contribuent, du reste, à multiplier les obscurités.

A l'égard de Valerius Florus, nous avons d'autres renseignements, qu'il importe de rassembler. Une inscription de Mastar (2) est ainsi conçue: *Tertiu idus junias deposi || tio cruoris sanctorum marturum || qui sunt passi sub preside Floro in civ || itate Milevitana in diebus turi || fications inter quibus hic innoc.* Le passage suivant de S^t Optat (3) éclaire cette inscription: *Alia persecutio sub Diocletiano et Maximiano: quo tempore fuerunt et impii judices bellum christiano nomini inferentes: ex quibus . . ante annos sexaginta et quod excurrit in Numidia Florus.* Ces deux textes suggèrent les remarques suivantes:

1° Saint Optat ne mentionne pas, d'une façon précise, celle des deux Numidies dont Florus était *praeses*. Mais cela ne doit pas nous surprendre: on ne peut exiger d'un auteur, écrivant soixante ans après les événements et ne faisant à ces événements mêmes que d'assez brèves allusions, un exact souci de certaines divisions administratives bientôt disparues (4);

(2) *C. I. L.*, VIII, 6700.

(3) *De schismate Donatistarum*, III, 8.

(4) Il serait téméraire de tirer une conclusion de cet emploi du singulier *Numidia*. De multiples exemples le démontrent. Philastrius, vers 380, parle de l'*Hispania*; Orose, vers 418, de la *Narbonensis* et

Digitized by Google

2° L'inscription de Mastar paraît attester que Florus dirigea la persécution *in civitate Milevitana*. Or Milev appartenait aux *coloniae Cirtenses* (1); il est donc certain qu'elle devait être comprise dans la *Numidia Cirtensis*. Nous devons, par conséquent, constater cette anomalie: Valerius Florus est désigné par trois inscriptions comme le *praeses* de la *Numidia Militiana*, et mentionné, dans la quatrième, comme ayant exercé à Milev — ville de la *Numidia Cirtensis*, évidemment — une activité restée fameuse (2).

Nous avons vu, plus haut, que deux inscriptions mentionnent Valerius Antoninus comme *praeses* de la *Numidia Cirtensis*. Une base trouvée à Constantine, et dont l'inscription principale nous occupera tout-à-l'heure, porte une inscription latérale, qui paraît aussi mentionner Valerius Antoninus.

M. Poulle, en 1877, publiait ainsi cette inscription (3), qu'il

de l'*Aquitania*: conclura-t-on de ces textes qu'il n'y avait alors qu'une seule Espagne, une seule Narbonnaise, une seule Aquitaine? (Voy. Czwalina, *Ueber das Verzeichniss der römischen Provinzen vom Jahre 297*, p. 19). Ohnesorge, *Die römische Provinz-Liste von 297*, p. 36-37, prouve d'une façon irréfutable que l'emploi du singulier par Ammien dans la mention de certaines provinces ne peut être raisonnablement allégué contre les textes qui indiquent le démembrement antérieur de ces provinces.

(1) Voy. *C. I. L.*, VIII, p. 618-619.

(2) Du compte-rendu du concile de Cirta, de mars 305, que nous connaissons par Saint Augustin, *Contra Cresconium*, III, 27 (Migne, *P. L.*, XLIII, p. 510-511), il résulte que Donatus, évêque de Mascula, fut invité par Florus à *turificare*. Mascula est bien au sud de Milev, et à peu près à la hauteur de Lambèse: l'action du *praeses* de la *Numidia Militiana* dans cette localité n'a rien d'anormal. — Voy., sur cette persécution de Florus, De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1875, p. 163.

(3) *Recueil des Mémoires et Notices de la Société archéologique de Constantine*, XVIII, p. 465.

Digitized by Google

avait examinée, avec le docteur Reboud, une heure après sa découverte :

NVS · V · P . .
DIAR . . . . . .
RET . . . . . .

Il avait cru lire, à la première ligne, *Aeli*, et, dans la suite, il lut ALEI, sans d'ailleurs être certain si ce dernier jambage était un *i* majuscule ou bien une partie d'une lettre mutilée. " Quant à la lecture des lettres DIAR, nous écrit-il, elle ne présentait pas la moindre difficulté „.

La même inscription latérale est publiée au *Corpus*, VIII, 7067, de la façon suivante :

V A L E R*ius antoni*
NVS· V· P*p. p. numi*
D I A R*um*
R E T

Il semble résulter, de cette nouvelle constatation, que Valerius Antoninus, déjà connu de nous comme *praeses* de la *Numidia Cirtensis*, ayant dans son ressort, à ce titre, Thibilis, Rusicade, Macomades, fut un instant le *praeses* des deux Numidies, et, en tout cas, qu'il y avait bien alors deux *Numidiae*.

Mais l'inscription principale de cette base de Constantine est un document plus important. Elle est gravée en l'honneur de l'usurpateur Domitius Alexander par les soins de Scironius Pasicrates, *praeses*.

Digitized by Google

En 1877, M. Poulle la publia comme il suit:

RESTITVTO....
PVBLICAE LIB...
TATIS AC PROPA
GATORI TOTIV..
GENERIS HVMAI.
NOMINISQVE
ROMANI D N̄ L DO
MITIO ALEXAN
DRO P F INV AVG
SCIRONIVS PA
SICRATES VP..
....DIAR.....
.....

Il consacra à cette inscription un très intéressant commentaire, et porta surtout son attention sur les lettres DIAR, débris du mot *Numidiarum*, dont il affirmait la lecture. " A la douzième ligne, écrivait-il, les quatre premières lettres ont disparu complètement; puis viennent les amorces de quatre autres lettres, que l'on complète aisément, DIAR. La dernière, R, est aussi certaine que les autres; en comparant l'amorce qui en reste aux autres R de l'inscription, on y reconnaît, au lieu du trait horizontal qui termine la partie supérieure des hastes sur les autres lettres, une sorte de petit V, dont le trait de droite s'arrondit de manière à former la boucle de R. Cette particularité ne se rencontre pas, je le répète, sur les lettres autres que les R, et notamment sur le bout de haste de la dernière lettre de la onzième ligne „ (1). Dans une lettre personnelle

(1) *Recueil de Constantine,* XVIII, p. 464-465.

Digitized by Google

qu'il a bien voulu m'adresser, M. Poulle m'a confirmé son absolue certitude à l'égard de la lecture *diar*: " Les développements auxquels m'entraîna cette pierre, m'écrit-il, vous prouvent que je l'examinai avec le plus grand soin. Je m'y suis reporté au moins vingt fois. La dernière ligne de l'inscription de face est ainsi sur mon carnet:

. . . . DIAN

Une remarque que j'ai signalée et qui m'est encore bien présente à la mémoire, c'est la forme supérieure des R, qui ne se rencontre sur aucune autre lettre (R). Pour M. Reboud et pour moi, la lecture *diar* n'était pas l'objet d'un doute „.

M. Cherbonneau, adressant à l'Académie des Inscriptions une notice sur cette dédicace, lisait DIA, et rien de plus (1).

Au *Corpus* (VIII, 7004), M. Wilmanns adopta la lecture de M. Cherbonneau. Il est maintenant impossible de se reporter à l'original de l'inscription: transportée en 1877 dans la cour de la mairie de Constantine, elle fut, cinq ou six ans après, employée par un maçon qui en fit du cailloutis. Mais les observations attentives et répétées de M. Poulle me paraissent mériter la plus grande confiance.

Telles sont les inscriptions dont on peut conclure qu'au début du quatrième siècle il existait deux provinces de Numidie. Mais elles témoignent, en même temps, que ces deux provinces, à de fréquentes reprises, furent réunies sous le même gouverneur (2). Ce double renseignement doit être retenu.

(1) *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions,* 1877, p. 261.

(2) On peut comparer la réunion de la *Mauretania Caesariensis* et de la *Mauretania Sitifensis* sous le gouvernement d'Aurelius Litua (*C. I. L.,* VIII, 8924).

Digitized by Google

III.

Deux questions s'imposent à notre étude :

1° Quelles étaient les limites de la *Numidia Cirtensis* et de la *Numidia Militiana ?*

2° Quand commença, quand se termina cette division des deux provinces ?

Pour fixer l'emplacement de la *Numidia Cirtensis*, le nom même de Cirta nous éclaire suffisamment. Cirta devait être le centre de cette province ; quant à ses limites, elles ne peuvent être précisées.

Il est beaucoup plus difficile de savoir avec exactitude quels territoires groupa Dioclétien sous le nom de *Numidia Militiana*. L'épithète *Militiana* n'est pas une épithète géographique ; et le mot *Numidia* est susceptible d'un sens très large. Avant Dioclétien, le *legatus pro praetore Numidiae* étendait son pouvoir jusqu'à Bondjem et Ghadamès (1), c'est-à-dire dans des régions auxquelles ne s'appliquait pas, géographiquement parlant, le nom de Numidie. Pour marquer les pouvoirs de ce fonctionnaire, Dion Cassius écrit ; " δίχα τὸ ἔθνος νείμας (Καῖος) ἑτέρῳ τό τε στρατιωτικὸν καὶ τοὺς νομάδας τοὺς περὶ αὐτὸ προσέταξε „ (2). La *Numidia* est le pays des *Nomades* (3) : il semblerait, d'après cette phrase de Dion Cassius, que les territoires, même lointains, dont les populations nomades attiraient l'attention du légat, devaient être considérés par celui-ci comme un prolongement de la *Numidia*. Les limites de la *Numidia* sont beaucoup moins précises que celles de la *Mauretania*, par exemple. Aussi, lors-

(1) *C. I. L.*, VIII, 1 et 6, et préface de M. Mommsen.
(2) Dion, LIX, 20.
(3) Pline, *Hist. nat.*, (édit. Jan) V, 2, 22.

Digitized by Google

qu'au substantif *Numidia* se joint une épithète non topographique, une telle désignation ne permet guère de découvrir l'emplacement exact du fragment particulier de Numidie, que cette épithète a pour objet de distinguer.

Au sujet de l'emplacement de la *Numidia Militiana*, nous ne possédons, en somme, qu'une donnée positive: il paraît naturel de conclure, des trois inscriptions de Timgad, que cette ville, proche de Lambèse, et d'une origine militaire, appartenait à la *Numidia Militiana*. A Casae (ElMadher), au nord-ouest de Timgad, on a trouvé une inscription dédiée par Valerius Florus aux quatre empereurs de la tétrarchie: sur ce document, les titres de Valerius Florus ont disparu (1). Vraisemblablement Casae, proche de Timgad, devait appartenir aussi à la *Numidia Militiana;* mais cette probabilité ne comporte aucune preuve rigoureuse.

IV.

M. Mommsen et M. Desjardins ont cru trouver dans Ptolémée l'origine de cette division de la Numidie, et des éclaircissements sur la situation de la *Militiana*. Nous ne pensons pas qu'en l'espèce on puisse beaucoup attendre de Ptolémée; en tout cas, le géographe grec a fourni des lumières différentes à M. Mommsen et à M. Desjardins. La conclusion de M. Mommsen fut la suivante: " Comme les troupes se trouvaient dans l'Afrique pour protéger la frontière méridionale contre les indigènes libres, il fallait naturellement que les villes de la côte et les districts agricoles se trouvassent sous l'autorité du proconsul; il fallait que les terres intérieures et les races soumises fussent sous l'autorité du légat, et que cette Numidie entourât, comme

(1) Cette inscription figure au *Corpus*, VIII, 4324.

Digitized by Google

d'une frontière militaire, l'Afrique proprement dite depuis la Maurétanie jusqu'à la Cyrénaïque. C'est ainsi, en effet, que les choses sont représentées par Ptolémée, de tous les auteurs le plus digne de confiance à cet égard. Il commence par décrire, dans la province d'Afrique, toute la côte maritime depuis la Maurétanie jusqu'à la Cyrénaïque; puis il distingue, dans les terres intérieures: 1° le territoire de Cirta, qui paraît comprendre seulement les alentours immédiats de cette ville; 2° la Νουμιδία νέα ou Νουμιδία, ἡ καὶ νέα ἐπαρχία, à laquelle appartient vraisemblablement l'immense territoire qui reste „ (1). Et dans son *Mémoire sur les provinces romaines*, M. Mommsen écrit: « Cette division en *Numidia Cirtensis* et *Numidia Tripolitana* (car il se refuse à lire *Militiana*) est tout-à-fait l'ancienne division de la Numidie de Ptolémée, en domaine de *Cirta* et en *Numidia Nova*, s'étendant à l'est du côté de Cyrène „ (2).

Il y a plusieurs façons de lire Ptolémée: après l'interprétation de M. Mommsen, voyons celle de M. Desjardins (3). « Le géographe grec, écrit-il, divise ce pays en deux districts: 1° La *Numidia Cirtensis* avec Cirta pour capitale, et s'étendant sur toute la région maritime comprise entre l'Ampsaga et Thabraca; 2° la *Numidia Nova*, que Ptolémée appelle aussi, par une sorte d'anticipation, ἐπαρχία νέα, et ailleurs, Νουμιδία νέα; cette dernière ne comprend que le district qui a pour centre Lambèse, quartier général de la *legio III^a Augusta* „. Il ne peut y avoir de doute, d'après M. Desjardins, sur l'étendue restreinte que le géographe donne à la Numidie. C'est dans cette étendue restreinte que M. Desjardins veut localiser la *Numidia Militiana*; il l'assimile à la *Numidia Nova* de Ptolémée, comme fait M. Mommsen. Seu-

(1) *Berichte über die Verhandlungen der Kön. Sächs. Gesellschaft der Wissench.*, 1852, p. 215.

(2) *Revue archéologique*, 1866, II, p. 393.

(3) *Revue archéologique*, 1873, II, p. 81, note.

Digitized by Google

lement, pour celui-ci, la *Numidia Nova* s'étend jusqu'en Tripolitaine; M. Desjardins déclare, au contraire, qu' " aucun auteur n'a renfermé la Numidie dans des limites plus étroites et mieux définies que ne le fait Ptolémée „ (1).

La divergence est importante. Consultons Ptolémée, IV, 3 pages 265 et suiv. de l'édit. Wilberg:

Enumérant les populations de l'Afrique, il s'exprime ainsi: Κατέχουσι δὲ τὰ μὲν δυσμικὰ τῆς Ἀφρικῆς μέχρι θαλάσσης Κιρτήσιοι καὶ Ναβάθραι· μεθ' οὓς πρὸς ἀνατολὰς Ἰόντιοι κατὰ τὴν Νουμιδίαν τὴν καὶ Νέαν ἐπαρχίαν μέχρι Θαβράκης· εἶτα Μιδηνοὶ καὶ κατὰ τὴν Καρκηδονίαν οἱ Λιβυφοίνικες· εἶτα μέχρι τῆς μικρᾶς Σύρτεως Μάχυνοι, καὶ ὑπ' αὐτὴν Κινίθιοι, καὶ ἀνατολικώτεροι μέχρι τοῦ Κινύφου ποταμοῦ Νιγίτιμοι.

Ptolémée, en ce passage, énumère les peuples ou régions de l'Afrique de l'ouest à l'est, comme le prouvent les mots πρὸς ἀνατολὰς (qui précèdent Ἰόντιοι) et le mot ἀνατολικώτεροι (qui précède Νιγίτιμοι). La Νουμιδία ἡ καὶ Νέα ἐπαρχία est donc, en partie au moins, à l'est des Κιρτήσιοι.

J'arrive à l'énumération des villes, telle que la donne Ptolémée. Suivant sa méthode ordinaire, avant de décrire les peuples de l'intérieur, il nomme les villes de la côte, l'une à la suite de l'autre, depuis Chullu jusqu'aux autels de Philènes, sans distinction de provinces. Son énumération des villes de l'intérieur commence en ces termes: Πόλεις δέ εἰσιν ἐν τῇ ἐπαρχίᾳ μεσόγειοι μεταξὺ μὲν Ἀμψάγα ποταμοῦ καὶ Θαβράκης πόλεως. Κιρτησίων μὲν Κίρτα Ἰουλία. Μίρεον. Οὐάγα. Λάρης. Ἀπάρι. Ἀζάμα. Νουμιδίας νέας Κούλκουα κολωνία. Θουνούδρομον κολωνία. Ἀσπούκκα. Σιμίσθου. Θουβούρνικα κολωνία. Τοῦκκα. Θιήβα κολωνία. Θουβουρσίθκα. Οὐκίβι. Γαύσαφνα. Λάμβαισα. Λεγείων τρίτη σεβαστή. Θούβοῦτις. Βουλλαρηγία. Σίκκα Οὐενερία. Ἄσσουρος. Ναράγγαρα. Θεου-

(1) *Revue archéologique*, 1873, II, p. 81, note.

Digitized by Google

έστη. Θουνοῦσδα. Μάδουρος. Ἀμμαίδαρα. Θανουτάδα. Γαζακουπάδα. Γέδνη.

Au pays des Κιρτήσιοι, Ptolémée rattache : Cirta (Κίρτα) ; Μίρεον, qui est peut-être Milev ; Ἄπαρι et Ἀζάμα, inconnus ; Vaga (Οὐάγα) et Colonia Aelia Augusta Lares (Λάρης), qui appartiennent à la Proconsulaire, la première au sud-est de Thabraca, la seconde entre le Kef et Zama.

Quelles villes Ptolémée range-t-il dans la *Numidia Nova* ? Ici nous ne trouvons plus disette, mais abondance de localités, et la confusion est extraordinaire. Pêle-mêle, on rencontre Τοῦκκα (*Thugga*), ville de l'Afrique proconsulaire, qui fera partie de la Zeugitane après Dioclétien ; Ἀμμαίδαρα (*Ammaedara*), ville de la Proconsulaire aussi, qui sera rattachée à la Byzacène ; Σιμίσθου (*Simitthu*), et Βουλλαρηγία (*Bulla Regia*), plus occidentales ; Λάμβαισα (*Lambaesis*) et Θευέστη (*Theveste*), villes du midi.

Cette dénomination de Νουμιδία νέα couvre un tel chaos que M. Tissot (1) a cru découvrir dans le texte que nous avons transcrit, trois grandes divisions au lieu de deux : Κιρτήσιοι, Νουμιδία νέα, Λεγείων τρίτη σεβαστή. Par malheur, la mention de Λάμβαισα précède, dans le texte, celle de Λεγείων τρίτη σεβαστή, et serait ainsi rejetée sous la rubrique Νουμιδία νέα : Lambèse, siège de la légion, n'appartiendrait pas au district dont la légion est le centre. Admettons un instant cette anomalie : cela ne suffit pas à remettre de l'ordre dans notre liste ; des villes comme Ammaedara, Sicca Veneria, seront rattachées au district de la *Legio III*ª *Augusta*, non plus à la *Numidia Nova* : l'invraisemblance est égale, et la complication plus grande encore. Ce texte de Ptolémée, décidément, est d'une surprenante élasticité ; lorsque M. Tissot veut l'expliquer, il isole le domaine de la Νουμιδία νέα et celui de la Λεγείων ; lorsque M. Desjar-

(1) *Géographie de la province romaine d'Afrique*, II, p. 9.

Digitized by Google

dins veut s'en éclairer, il en déduit avec assurance : " Le caractère militaire de la *Numidia Nova* est déterminé nettement par la présence de cette légion au centre du pays „ (1).

En définitive, nous ne savons au juste ce qu'est cette Νουμιδία νέα de Ptolémée ; lui-même, sans doute, était indécis à cet égard. Peut-être cette mention de la Νουμιδία νέα est-elle le résultat d'une confusion. Nous lisons d'abord : κατὰ τὴν Νουμιδίαν τὴν καὶ Νέαν ἐπαρχίαν (page 265 de l'édition Wilberg), puis, un peu plus bas : Νουμιδίας νέας (page 268 de la même édition). Rapprochons Pline, *Hist. nat.*, V, 4, 25 : " ea pars quam Africam appellavimus dividitur in duas provincias veterem ac novam „, et rapprochons Appien, *Guerres civiles*, IV, 53 : Ἦν δὲ Ἰόβας εἶχεν, ὕστερόν τε ἔλαβον ἐπὶ Γαίου Καίσαρος καὶ διὰ τοῦτο νέαν προσαγορεύουσι Λιβύην. Je serais porté à croire que la rubrique Νουμιδία νέα, employée par Ptolémée, est une simplification arbitraire de la rubrique : Νουμιδία ἡ καὶ Νέα ἐπαρχία, que nous trouvons chez le même auteur quelques lignes plus haut. Comme l'on disait *Africa nova*, *Libya nova*, Ptolémée aurait fini par écrire Νουμιδία νέα, brouillant ainsi, par une condensation confuse, deux dénominations parfaitement distinctes.

Quoi qu'on pense, au reste, de cette conjecture, une conclusion subsiste : c'est que le passage de Ptolémée, qui est d'une inextricable obscurité, et vraisemblablement très corrompu, ne peut nous être d'aucun secours, et ne doit nous être d'aucune gêne pour nos recherches ultérieures.

(1) *Revue archéologique*, 1873, II, p. 82.

Digitized by Google

V.

On apporte des arguments d'un autre ordre pour préciser l'emplacement de la *Numidia Militiana*. Rapprochons la liste de Vérone et les listes postérieures:

Liste de Vérone.	Liste de Festus.	Liste de Polemius Silvius.
Proconsularis Zeugitana.	Proconsularis.	Proconsularis.
Byzacena.	Byzacium.	Byzacium.
Numidia Cirtensis.	Numidia.	Numidia.
Numidia Militiana.	Tripolis.	Tripolis.
Mauretania Caesariensis.	Mauretania Caesariensis.	Mauretania Caesariensis.
Mauretania Tabia insidiana (1).	Mauretania Sitifensis (2).	Mauretania Sitifensis (3).

La Tripolitaine figure, dans les listes postérieures, à l'endroit même où figure la *Numidia Militiana* sur la liste de Vérone. Cette particularité, suivant certains critiques, peut être un indice utile. M. Tissot a conclu: « La *Numidia Militiana*, c'est la Tripolitaine „, jointe à la partie sud-est des hauts plateaux numides. Et la *Numidia Cirtensis*, d'après lui, demeure « une province frontière par excellence; on ne peut la supposer doublée de la *Numidia Militiana* „ (4). En parlant de la sorte, Tissot suppose la question résolue, au moment même où il pré-

(1) Seeck, *Notitia dignitatum*, p. 250-251.
(2) Festus, *Breviarium*, chap. 4.
(3) Seeck, *Notitia dignitatum*, p. 256.
(4) Tissot, *Géographie de la province romaine d'Afrique*, II, p. 40-42.

Digitized by Google

tend la résoudre: il est évident qu'au temps où Caligula, puis Septime Sévère, donnent des pouvoirs spéciaux au légat de Numidie, dont les fonctions sont essentiellement militaires, cette Numidie, qui comprend Cirta, n'est nullement doublée d'une *Numidia Militiana*. Mais en était-il de même au temps de Dioclétien? Voilà le problème: l'affirmation de Tissot ne suffit pas à le résoudre.

Cette affirmation, du reste, s'accommode mal avec le fait suivant: Timgad paraît avoir appartenu à la *Numidia Militiana*; or Timgad n'est pas en Tripolitaine.

En second lieu, si l'on admettait que la *Numidia Militiana* représentât exclusivement la future Tripolitaine, on ne comprendrait pas pourquoi le nom de *Tripolis* ne fut point, dès l'époque de la liste de Vérone, assigné à cette province. Etudions en effet l'histoire du mot *Tripolis*.

Dans la bande de terre que nous appelons aujourd'hui Tripolitaine, il y avait, sous l'Empire romain, trois grandes villes: Oea, Sabratha, Leptis Magna. Solin, écrivant que beaucoup d'étrangers affluèrent dans ces parages, ajoute: « *Achaei Tripolim lingua sua signant de trium urbium numero, Oeae, Sabratae, Leptis Magnae* » (1). M. Jullian a écrit ici même: « Rien ne prouve que la présence de ces trois villes ait valu à la région le nom de *Tripolis* » (2). Le passage de Solin me paraîtrait offrir la preuve que cherchait vainement M. Jullian.

Telle fut l'origine étymologique du mot *Tripolis*. En fait, le mot *Tripolis* ne désigne pas, dans les textes, cette trinité de grosses bourgades. Il a deux sens. Il s'applique, tantôt à l'une d'elles, Oea, tantôt à la région tout entière dans laquelle elles sont comprises.

(1) Solin, *Polyhistor*, 27, 8 (édit. Mommsen, p. 131)
(2) *Mélanges de l'Ecole de Rome*, II, p. 89.

Digitized by Google

M. Jullian a cité une inscription du milieu du troisième siècle, qui mentionne un *cura(tor) r(ei)p(ublicae) Leptim(agnae) et Tripolitanor(um)*. On la trouvera au *Corpus*, XIV, 3593. Il ajoute : « Tripolis ne peut désigner qu'une ville, qui est très certainement Oea, la Tripoli d'aujourd'hui » (1). Cette remarque ne peut être contestée.

Mais M. Jullian, qui écrivait en 1882, continuait ainsi : « Spartien, dans sa vie de Septime-Sévère (*Vit. Sev.*, 18) dit : *Tripolim, unde oriundus erat, contunsis bellicosissimis gentibus securissimam reddidit.* Comme on sait d'autre part que Septime-Sévère était né à Leptis, Tripolis désigne ici, pour la première fois, une région » (2). Depuis 1882, nous attendons encore la découverte d'un texte épigraphique, antérieur à Spartien, où le mot *Tripolis* marque la région. Mais en revanche, deux inscriptions de Tebessa, publiées au tome VII de l'*Ephemeris*, n° 717, et qui semblent être du temps de Caracalla et Geta, nous ont fait connaître un certain M. Aemilius Clodianus, *proc Aug[g]. n[n]. patrimonii reg Leptiminensis, item privatae reg Tripolitanae.* Ces deux inscriptions sont gravées sur deux bases, dont l'une fut élevée par les gens d'Oea, l'autre par ceux de Sabratha. Il y avait donc, dès le début du troisième siècle, un district financier appelé *regio Tripolitana*, qui comprenait au moins la ville d'Oea et celle de Sabratha.

Ainsi, avant Dioclétien, l'adjectif *Tripolitanus* désignait une région ; il semblerait naturel que la province formée par ce noyau eût reçu, immédiatement, le nom de *Tripolis*, qu'elle portera déjà vingt ans après, sous Constantin.

Pour ces différentes raisons, nous ne croyons pas qu'on doive assigner à la *Numidia Militiana* de la liste de Vérone, purement et simplement, les limites de la future Tripolitaine.

(1) *Mélanges de l'Ecole de Rome*, II, p. 88.
(2) *Mélanges de l'Ecole de Rome*, II, p. 88-89.

Digitized by Google

VI.

Trois autres hypothèses se présentent:

ou bien la *Numidia Militiana* comprenait, avec des territoires étrangers à la future Tripolitaine, cette dernière région tout entière;

ou bien la *Numidia Militiana* comprenait, avec des territoires étrangers à la future Tripolitaine, une partie de cette région;

ou bien les territoires administrativement désignés sous le nom de *Numidia Militiana* doivent être tous cherchés hors de la future Tripolitaine.

Si nous admettons la première hypothèse, il en résultera que, dans la division de Dioclétien, la *Numidia Militiana* comprenait: 1° une longue zône assez étroite, au sud de la *Numidia Cirtensis* et de l'ancienne Afrique, zône comprenant Timgad; 2° la future Tripolitaine tout entière, qui servait de prolongement à cette zône jusqu'à la mer. Dans la période antérieure, l'ancienne Numidie soumise au légat, province d'un caractère militaire, atteignait la côte au nord de Cirta: c'est au nord-ouest, ainsi, qu'elle trouvait un débouché maritime. Sous Dioclétien, la *Numidia Militiana* aurait trouvé son débouché maritime au nord-est. Constantin, pour former la province de Tripolitaine, n'aurait eu qu'à détacher une partie, déjà compacte, de la *Numidia Militiana.*

Si nous admettons la seconde hypothèse, il en résultera que, dans la division de Dioclétien, la future Tripolitaine était démembrée en deux bandes, dont l'une appartenait à la *Numidia Militiana* et l'autre, vraisemblablement, à la Byzacène. Autrement dit, à l'égard de la Tripolitaine, l'état de choses antérieur

Digitized by Google

se serait prolongé sous Dioclétien. Dans la période précédente, en effet, la bande côtière de Tripolitaine appartenait à la province d'Afrique (1), et les régions intérieures étaient rattachées à la Numidie (2); le légat étendait son autorité jusque dans les oasis de Ghadamès et de Bondjem, c'est-à-dire jusqu'au sud-est de Leptis Magna (3). C'est seulement sous Constantin que la région côtière et la région de l'intérieur, enfin réunies, auraient formé la province de Tripolitaine.

D'après la seconde hypothèse, Constantin, pour former la Tripolitaine, aurait disloqué la *Numidia Militiana* et la Byzacène: et, d'après la première, il n'aurait eu qu'à disloquer la *Numidia Militiana*.

VII.

Il existe, avons-nous dit, une troisième hypothèse: La *Tripolitana* aurait été créée par Dioclétien, et serait omise, par inadvertance, dans la liste de Vérone; la zône qui limite au sud la région de Cirta, et qui, depuis deux cents ans, était le centre de l'occupation militaire, aurait elle-même formé, pendant vingt années, une province spéciale, sous le nom de *Numidia Militiana*.

Nous possédons une lettre de Constantin à Aelafius, vicaire d'Afrique, qui est des premiers mois de l'année 314 (4). L'authenticité de cette lettre a été combattue par M. Seeck (5); mais M. l'abbé Duchesne l'a victorieusement défendue (6). Constantin

(1) *C. I. L.*, VIII, 24 (inscription d'Oea, c'est à dire de la ville même de Tripoli).

(2) Voy. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 552-561.

(3) *C. I. L.*, VIII, 1 et 6.

(4) Elle est publiée dans Migne, *P. L.*, VIII, p. 484.

(5) Voy. *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, X (1889), p. 505-568.

(6) *Mélanges de l'Ecole de Rome*, X (1890), p. 615 et suiv.

Digitized by Google

ordonne à Aelafius d'expédier à Arles, pour le concile qui doit s'y ouvrir le 1er août, un certain nombre d'évêques africains, partisans ou adversaires de Cécilien; il explique que toutes les provinces d'Afrique pourront envoyer des représentants au concile: « *Sed et de Byzacenae, Tripolitanae, Numidiarum, et Mauritaniarum provinciis, singuli quique aliquantos ex suis perducere debebunt, quos ipsi putaverint eligendos* » (1).

Il paraît résulter de ce texte qu'en 314 la province de Tripolitaine existait déjà, et que les deux Numidies étaient encore séparées (2).

Nous n'avons aucune preuve directe qui nous permette de faire remonter plus haut l'existence de la Tripolitaine. Je ne puis m'abstenir, pourtant, de la remarque suivante: Dioclétien, en général, dans sa division des provinces, tint compte de certaines divisions antérieures, soit financières, soit militaires. Beaucoup de provinces créées par Dioclétien étaient avant lui des *regiones* (3). La Byzacène de Dioclétien correspond à l'ancienne *provincia Hadrumetina*, circonscription financière (4). La *Numidia Cirtensis* perd le territoire de Theveste; il est joint à la province d'Afrique, qui comprend elle-même l'ancien *tractus Carthaginiensis* et l'ancienne *regio Hipponiensis;* pour ce qui re-

(1) Migne, *P. L.*, VIII, p. 484.

(2) M. Tissot, il est vrai, (*Géographie de l'Afrique romaine*, II, p. 41) interprète ce pluriel *Numidiae* en alléguant qu'il s'agit ici de la Numidie proconsulaire et de la Numidie présidiale (future Numidie consulaire), dont nous parlerons plus loin. A l'appui de cette interprétation, les actes du concile de Carthage (Mansi, IV, p. 402) pourraient être allégués; mais on doit attendre une plus exacte propriété de termes dans une lettre d'empereur que dans un document ecclésiastique. Nous manquons de preuves, toutefois, pour réfuter l'opinion de M. Tissot, tout comme il manque de preuves pour la soutenir.

(3) Voyez à ce sujet les ingénieuses remarques de M. Jullian, *Revue historique*, 1882, II, p. 372-373.

(4) Henzen, 6931.

Digitized by Google

gardait l'administration financière, la *regio Thevestina* était antérieurement associée à la *regio Hipponiensis:* elle lui est rattachée, administrativement, dans la division de Dioclétien (1). Or nous avons vu, par des inscriptions récemment découvertes, que la *Tripolitana* formait, au III^e^ siècle, un district financier autonome. Si l'on considère l'esprit général des réformes administratives de Dioclétien, il est donc assez peu vraisemblable que ce territoire, dans lequel une certaine vie urbaine était développée, et qui possédait déjà un commencement d'autonomie, ait été rattaché à une province d'un caractère militaire; il serait tout aussi surprenant que Dioclétien, ordinairement respectueux de l'intégrité et de l'unité des anciennes *regiones*, eût démembré la *regio Tripolitana* entre la Byzacène et la *Numidia Militiana.*

Ainsi nous inclinerions à croire, sans en avoir aucune certitude, que la *Tripolitana* existait, sous ce nom, dès l'époque de Dioclétien.

Dès lors, la *Numidia Militiana* sera tout simplement la partie méridionale, la zône frontière, de l'ancienne Numidie. Ayant ainsi défini et restreint la *Numidia Militiana*, je crois qu'on peut aisément trouver, dans la liste même de Vérone, des exemples de provinces analogues. Le Norique, par exemple, fut divisé par Dioclétien en *Noricum ripense* et *Noricum mediterraneum:* le *Noricum ripense* était la partie qu'occupaient les légions, une région purement militaire, et fort petite (2). De même, la *Pannonia prima* était la région purement militaire de la Pannonie supérieure (3). L'existence d'une *Numidia Militiana*, dont le camp de Lambèse aurait été le noyau, serait un fait du même ordre que la formation de la *Pannonia prima* et du *Noricum ripense.* Cette *Numidia Militiana* était comme une province

(1) Jullian, *Revue historique,* 1882, II, p. 345-346.
(2) Jullian, *Revue historique,* 1882, II, p. 352.
(3) Jullian, *Revue historique,* 1882, II, p. 353.

Digitized by Google

d'avant-garde, tracée aux confins du désert. Nous ne pouvons préciser, au juste, les limites qui la séparaient de la *Numidia Cirtensis*. Au sud, sa frontière devait être aussi vague, aussi capricieuse, que celle de l'occupation militaire elle-même. Mais nous pouvons dire que sans doute elle n'empiétait pas sur la Tripolitaine. Procope (1) attribue à la Tripolitaine l'oasis de Ghadamès. Nous croirions volontiers, avec M. Jullian, que cette oasis, pour ce qui concernait l'administration financière, dépendait, au IIe siècle, du procurateur de la Tripolitaine, et qu'elle y fut rattachée administrativement, lors de la réforme de Dioclétien. La *Numidia Militiana* s'avançait donc moins, du côté de l'est, que ne s'avançaient, avant Dioclétien, les troupes du *legatus Augusti pro praetore Numidiae.*

VIII.

Je passe à la seconde question: Quand commença, quand se termina, la distinction de la *Numidia Cirtensis* et de la *Numidia Militiana?*

Cette division en *Numidia Cirtensis* et *Numidia Militiana* semble postérieure aux trois inscriptions de Lambèse, dans lesquelles Aurelius Diogenes est qualifié *v. p. p. p. N.* Mais la date de 296-297, assignée par M. Pallu de Lessert à ces inscriptions elles-mêmes, nous paraît fort incertaine; il ne l'indique, du reste, qu'avec un point d'interrogation (2). Deux de ces dédicaces sont en l'honneur de Dioclétien; le dédicant prend exactement souci de donner à cet empereur la qualification *Augustus.* La troisième dédicace est en l'honneur de Maximien; il n'est

(1) *De aedificiis,* VI, 3.
(2) *Recueil de Constantine,* XXV, p. 175-176.

Digitized by Google

pas qualifié d'*Augustus*. De ce détail, nous conclurions volontiers que les trois inscriptions se rapportent à une époque où Maximien n'était pas encore Auguste, c'est-à-dire à l'année 285.

Trois inscriptions relatives au *praeses* Aurelius Maximianus doivent être considérées, aussi, comme antérieures au démembrement. Deux sont de Lambèse (*C. I. L.*, VIII, 2572 et 2660); la dernière est de Constantine (*C. I. L.*, VIII, 7003). Aurelius Maximianus est nommé *v. p. p. p. N.*; et l'inscription portant le n° 2572 nomme à côté de lui Clodius Honoratus, *v. e. praef. leg.* Ces inscriptions nous reportent donc à une époque, intermédiaire entre Gallien et la réforme de Dioclétien, époque durant laquelle le *praeses* de Numidie, magistrat purement civil, réunissait sous ses ordres la région de Cirta et celle de Lambèse, et où les fonctions militaires étaient exercées par le *praefectus legionis*. Or ces inscriptions, où Dioclétien et Maximien sont seuls nommés, paraissent antérieures au 1er mars 293, et l'inscription 7003, dans laquelle Dioclétien est qualifié *Sarmaticus*, ne peut être antérieure à l'année 289. C'est entre 289 et 293 que ces bases furent élevées. La division de la province de Numidie n'eut pas lieu, certainement, avant 289, peut-être même avant 293. Nous saisissons ainsi une première limite chronologique.

Il est plus malaisé de constater avec certitude l'autre limite, de fixer la date à laquelle se termina ce démembrement.

Il ne suffit pas de signaler un texte ou une inscription où le mot *Numidia* est tout à la fois employé au singulier et dépourvu d'épithète, pour conclure qu'à l'époque à laquelle remonte ce document, le démembrement de la Numidie avait définitivement cessé. Dans l'inscription d'Aurelius Quintianus, du 20 novembre 303, on lit: *Regente p. N. vestra* (1). Si l'on

(1) *C. I. L.*, VIII, 4764.

Digitized by Google

concluait, de ce texte, que la distinction de la *Numidia Cirtensis* et de la *Numidia Militiana* était abrogée dès 303, on serait singulièrement embarrassé par les textes de 304, relatifs à Florus. De même, trois inscriptions de Cirta portant au tome VIII du *Corpus* les n^{os} 7005, 7006 et 7007 mentionnent, la première un *praeses prov. Numid.*, la seconde un *p. p. N.* (*praeses provinciae Numidiae*), la dernière un (*rationa*)*lis Numidiae et Maur.* Elles paraissent assez peu postérieures à la bataille du pont Milvius. M. Léon Renier, et après lui M. Desjardins, concluaient que vers 313 la division des deux Numidies avait cessé (1). Cette rigueur de conclusion ne laisse pas d'être téméraire.

D'autre part, et en revanche, on commettrait une singulière erreur si l'on recherchait toutes les mentions relatives à des *Numidiae*, et si l'on s'apprêtait à conclure que le dédoublement de la *Numidia Cirtensis* et de la *Numidia Militiana* se prolongea, tout au moins, jusqu'à l'époque à laquelle nous rencontrons la dernière de ces mentions.

Dans la suite du quatrième siècle, on trouve encore, çà et là, l'indication de deux Numidies (2). L'une est la *Numidia consularis;* c'est, à proprement parler, le district administratif de Numidie; seule, officiellement, elle porte le nom de *Numidia;* elle est sous les ordres d'un *consularis*, et s'appelle aussi *Numidia Constantina.* L'autre est qualifiée *Numidia proconsularis*, et parfois même *provincia Numidia proconsularis:* c'est là, simplement, l'ancienne *regio Hipponiensis*, maintenue sous les ordres supérieurs du proconsul de Zeugitane, et spécialement confiée à un légat (3). Aradius Proculus, dans la première moitié du IV^{e} siècle, fut tour à tour, d'après une inscription (4), *le-*

(1) *Revue archéologique,* 1873, II, p. 188-189.
(2) Voy. Mommsen, *C. I. L.,* VIII, p. 468.
(3) Voy. Pallu de Lessert, *Recueil de Constantine,* XXV, p. 231-234.
(4) *C. I. L.,* VI, 1690.

Digitized by Google

gatus pro praetore provinciae Numidiae, proconsul provinciae Africae, vice sacra judicans per provincias proconsularem et Numidiam, Byzacium ac Tripolim. Le mot *Numidia*, dans le premier titre, désigne la Numidie proconsulaire, et, dans le troisième titre, la Numidie consulaire. Mais la Numidie consulaire seule est une province: c'est par emphase ou par inexactitude que la Numidie proconsulaire est qualifiée *provincia* dans l'inscription d'Aradius et dans les Actes du concile de Carthage de 419 (1). Cette distinction de deux Numidies, dépourvue de tout caractère officiel (2), n'a aucun rapport avec la vieille distinction officielle entre la *Numidia Cirtensis* et la *Numidia Militiana;* car, si la *Numidia consularis* comprend l'ancienne *Numidia Cirtensis*, la *Numidia proconsularis* est une tout autre région que l'ancienne *Numidia Militiana.*

Le maintien du pluriel *Numidiae*, dans les textes du courant du IV^e^ siècle, ne fournit donc absolument aucune preuve en faveur de la survivance distincte d'une *Numidia Cirtensis* et d'une *Numidia Militiana;* d'autre part, de l'apparition du singulier *Numidia* sans épithète dans quelques textes des vingt premières années du IV^e^ siècle, on ne peut conclure d'une façon certaine que la réunion de ces deux provinces fût dès lors opérée.

IX.

Je préférerais rattacher la réunion des deux *Numidiae* en une seule province à un autre changement administratif qui eut lieu vers l'année 320: la substitution du titre de *consularis Nu-*

(1) Mansi, IV, p. 402.

(2) C'est par cette distinction non officielle, aussi, que doivent être expliqués les mots *altera Numidia,* dans une inscription de Mascula, qui paraît être de l'époque de Valentinien (*Ephemeris epigraphica,* VII, 786).

Digitized by Google

midiae au titre de *praeses perfectissimus provinciae Numidiae.* Le pouvoir militaire et le pouvoir civil furent, à cette époque, séparés définitivement. Un *dux*, qui reçut le titre honorifique de *comes Africae*, fut investi du commandement exclusif des troupes d'Afrique, de Byzacène, de Numidie. Le *praeses Numidiae Militianae* disparut; le *consularis Numidiae* exerça une autorité civile sur les deux provinces réunies (*Cirtensis* et *Militiana*); et le *comes Africae* fut préposé à la défense des frontières aussi bien qu'à celle de l'intérieur.

Le *Noricum Ripense*, la *Pannonia prima*, autres provinces frontières d'un caractère militaire, survécurent, parfaitement autonomes, à cette séparation complète du pouvoir civil et du pouvoir militaire, qui marqua le règne de Constantin ; la *Numidia Militiana* n'y survécut pas. C'est que, sur le Danube, les moyens de défense militaire étaient accumulés, immobilisés à la frontière : il y avait lieu, vraiment, sur le Danube, d'organiser des provinces-limites. " En Afrique, au contraire, l'occupation militaire est partout, elle est aux frontières, elle est surtout à l'intérieur. Y a-t-il même une vraie frontière ? „ (1). Le système de défense appliqué dans l'Afrique romaine est " un système de défense à l'intérieur „, suivant l'ingénieuse expression de M. Jullian : sur les divers points de la province, les Romains cherchent des nœuds stratégiques, et les occupent. Les montagnes de la *Numidia Cirtensis* devaient être surveillées avec au moins autant de soin que les déserts du sud, limitrophes de la *Numidia Militiana.* Distinguer ces deux provinces, traiter l'une en territoire plutôt civil, traiter l'autre en territoire plutôt militaire : c'est ce que ne comportaient ni la géographie de cette région ni les nécessités stratégiques. Dioclétien, qui ne connaissait pas l'Afrique, avait créé la *Numidia Militiana* par analogie avec le *Noricum Ripense* et

(1) Voy. Jullian, *Revue historique,* 1893, I, p. 314-315.

Digitized by Google

la *Pannonia prima*, régions qu'il pouvait mieux connaître ; l'analogie était très fausse.

C'est entre 293 et 296 que Dioclétien commit cette erreur. En fait, sous son règne même, on en tint assez peu de compte : à plusieurs reprises, les deux provinces si maladroitement distinguées furent réunies sous un même *praeses* : en 304, à l'époque de la persécution, elles passèrent l'une et l'autre sous l'autorité du *praeses* de la *Numidia Militiana ;* vers 306, le *praeses* de la *Numidia Cirtensis*, pour des raisons qui nous échappent, paraît les avoir réunies sous son commandement ; à l'époque de l'usurpation d'Alexander, Pasicratès, tout dévoué au vicaire rebelle, présidait aux deux provinces. La réunion définitive des deux *Numidiae* en une seule s'accomplit peut-être vers 313, plus probablement vers 320. Quant à la Tripolitaine, nous inclinons à croire que Dioclétien l'avait, dès 296, érigée en province distincte, et qu'elle fut expulsée de la liste de Vérone par un copiste étourdi.

GEORGES GOYAU.

Digitized by Google

Digitized by Google

ANTOINE EPARQUE

RECHERCHES SUR LE COMMERCE DES MSS. GRECS EN ITALIE AU XVI^{e} SIÈCLE

La prise de Constantinople fut le signal de la renaissance des études grecques. Il est cependant juste de rappeler que Pétrarque avait ouvert timidement la voie et que, dès avant 1453, la littérature hellénique, si oubliée pendant le moyen-âge, avait repris droit de cité en Occident. Le concile de Florence et le mécénat de Bessarion avivèrent le désir de la mieux connaître. Au XVI^{e} siècle, ce mouvement continua, mais en perdant peu à peu son caractère classique. C'est Jean Lascaris qui forme comme le lien entre les deux époques: avec lui commence l'importation méthodique des mss. grecs en Italie. Un autre hellène, Antoine Eparque, parent de Lascaris, fut, avec Nicolas Sophianos, son véritable successeur. Un peu moins digne que son devancier, qui lui était aussi supérieur par le savoir, Eparque était cependant un chercheur intelligent dont les services furent appréciés par le roi François I^{er}, par les papes Paul III, Jules III, Paul IV et Pie IV, et par les cardinaux Cervini et Sirleto. Sa biographie mérite donc d'être complétée; c'est ce que j'ai essayé de faire à l'aide de nombreux documents conservés à la Vaticane. Quelques-uns ont trouvé leur place dans le corps de cette notice; les autres (53 lettres et une liste de mss.) sont publiés en appendice.

Digitized by Google

I.

Né à Corfou vers 1492 (1), Antoine Eparque fut, en 1520, appelé par Lascaris à la direction de l'Ecole grecque que François Ier fondait à Milan. Lors de la fermeture de cette école, environ deux ans plus tard, il dut retourner à Corfou. Ce n'est qu'à la fin de 1537, après le siége de l'île par les Turcs, qu'il vint s'établir définitivement à Venise. Bembo s'intéressa vivement à son sort, et le conseil des Dix lui accorda une petite pension, à charge d'enseigner la littérature grecque aux jeunes Vénitiens.

Encouragé par l'exemple de Lascaris, Eparque avait apporté avec lui un certain nombre de mss. grecs dont il espérait tirer bon profit. Avant même son arrivée à Venise, il avait fait savoir qu'il se déferait, contre une somme suffisante, de ces trésors littéraires, et il en avait publié le catalogue (2). Une occasion favorable se présenta bientôt. François Ier envoya à Venise, en qualité d'ambassadeur, Guillaume Pélicier, évêque de Montpellier, qui fit copier tant de mss. grecs pour son propre compte (3) durant son séjour en Italie. Pelicier n'oublia pas son maître, et sa correspondance nous montre tout le zèle qu'il déploya pour enrichir la bibliothèque royale, alors en formation (4). Il entra

(1) J'emprunte la plupart de ces détails, presque tous confirmés par mes recherches, à M. Emile Legrand, *Bibliographie hellénique* (XV-XVIe siècles), Paris, in-8°, t. I, p. CCX-CCXXVII. Il faut rapprocher des lettres que nous publions celles qui se trouvent *ibid.*, t. II, p. 360 et suiv.

(2) Publié par H. Omont, *Biblioth. Ecole des Chartes,* t. 53 (1892), p. 95.

(3) V. les diverses publications de M. Henri Omont (note 4 de la lettre 1).

(4) Cf. les mêmes publications pour tous ces détails; v. aussi Jean Zeller, *La diplomatie française vers le milieu du XVIe siècle d'après*

Digitized by Google

naturellement en négociations avec Eparque, et celui-ci qui connaissait par ses compatriotes la libéralité du roi, refusa de lui vendre, mais lui offrit un lot important des mss. qu'il possédait alors. Son habile conduite lui valut une gratification de mille écus.

Il n'en resta pas là avec notre ambassadeur et lui proposa d'aller, au nom du roi, recueillir en Orient une nouvelle collection de mss. Pélicier accepta et, le 10 juillet 1540, il demandait à Pierre Duchastel, garde de la librairie, de solliciter pour le « gentilhomme Corfiot », un sauf-conduit destiné à lui faciliter ce voyage en pays ottoman (1). Les documents du Vatican nous apprennent que François Ier entra dans les vues de son ambassadeur. En effet, le 13 novembre 1540, il adressait à Eparque la lettre suivante que celui-ci devait remettre à Rincon, alors ambassadeur à Constantinople (2).

Copie d'une lettere (sic) *du Roy de bonne et sacree memoire au Seigneur Rincon, son Ambassadeur en Levant* (3).

Seigneur Rincon, Pour autant que ie desire singulierement avoir et recouvrer ung bon nombre de livres grecz pour en garnir ma librarie, a ceste cause i'ay donné charge et commission à Messere Antonio Eparcho, porteur de cestes, de se transporter en Grèce ès lieux et endroictz où il pensera en povoir mieulx et plus comodément trouver, affin d'en achapter et faire transcripre des meilleurs et plus utiles et nécessaires a madicte librarie, et en telle quantité qu'il verra estre requis. Et dautant, Seigneur Rincon, que sans avoir congé et permission du grand seigneur ledict

la correspondance de Guillaume Pellicier..., Paris, 1880, in-8° chapitres III et IV.

(1) Legrand, t. I, p. CCXV.

(2) Sur Rincon, voir l'ouvrage cité de Zeller.

(3) Vat. 6411, fol. 313.

Digitized by Google

Eparcho seroit pour estre troublé et empesché au faict de ladicte charge et commission dedans les pais et terres de son obéissance, je vous prie vous employer, intercéder, et tenir main envers ledict grant seigneur, a ce que pour l'amour de moy il vueille ottroyer et accorder a iceluy Eparcho saufconduict et permission de povoir achapter, enlever, et faire transcripre de sesdictz pais tous les livres grecz qu'il y pourra trouver soit par achapt ou aultre moyen de sorte qu'en l'éxécution de ladicte charge ne luy soit ou puisse être faict, mis ne donné ès pais, terres et seigneuries d'iceluy grant seigneur aucun trouble, destourbier n'empeschement. En quoi faisant, vous ferés chose qui me me sera très agréable. Priant Dieu, seigneur Rincon, qu'il vous ait en sa saincte et digne garde. Escript a Fontainebleau, le XIII[e] iour de Novembre mil cinq cens quarante. — *Ainsi signé:* FRANÇOIS. — *Et au dessoubs:* BRETON. — *Et au dessus de la lettre:* Au Seigneur Rincon Gentilhomme Ordinaire de ma chambre, et mon | Ambassadeur en Levant.

Copiée par moy Gentian Hervet (1) *le VI[e] iour de Jung* (sic), *a la requeste de Messer Antonio Eparcho.*

Il n'y a donc plus à en douter: François I[er] confia une mission en règle à Antoine Eparque; mais, comme on le verra plus loin, les mss. soi-disant recueillis au cours de ce voyage n'entrèrent pas à Fontainebleau.

Avant d'avoir reçu cette " charge et commission „, Eparque s'était fait remettre par Bembo une lettre de recommandation pour le cardinal Alessandro Farnese, le petit fils de Paul III (7 oct. 1540) (2). De ce moment date sans doute sa première entrevue avec le cardinal Marcello Cervini, ancien précepteur d'Alessandro, et avec son secrétaire, le futur cardinal Sirleto (3).

(1) Erudit Orléanais, familier de Cervini.

(2) V. cette lettre dans Legrand, t. II, p. 364.

(3) Dès 1541, il est en correspondance avec Cervini (v. *infra*, lettre 1). En 1542, il est assez lié avec lui pour lui présenter ses

Digitized by Google

Il commençait dès lors à se pousser auprès de plusieurs patrons à la fois; il en résulta pour lui, dans la suite, de gros embarras et moins de profit qu'il n'en espérait.

Il est probable que les évènements politiques et l'état de ses finances et de sa santé, dont il se plaint volontiers, retardèrent son départ pour le Levant; car sa correspondance avec Cervini ne fait aucune allusion à un voyage en Grèce avant l'année 1545 (1). Peut-être aussi n'avait-il pas grande envie de donner suite à ce projet aventureux, et il paraît bien certain que la lettre à Rincon, qui était restée entre ses mains, lui servit uniquement à se faire valoir auprès de ses clients: ce fut une belle enseigne, et rien de plus. Il fallut que la nécessité s'en mêlât pour qu'il se mît en route; encore n'alla-t-il guère qu'à Corfou, son île natale, où l'appelaient des affaires d'intérêt (2).

Son premier voyage date donc de 1545; il était de retour à Venise au mois de novembre (3). En juillet 1546, désespérant d'être nommé, comme il le demandait, secrétaire ou interprète de la nation grecque au concile de Trente, il se décide à repartir pour Corfou (4); il était encore à Venise le 9 novembre (5); mais jusqu'au 21 avril 1548, sa correspondance nous fait défaut.

En 1545, si l'on en croit M. Legrand (6), il mit en vente une collection de cent mss. Cette date ne se fonde guère que sur une hypothèse de Charles Graux, et il faudrait une étude

amis de Venise: le 15 juin, c'est un moine de S. Jean et Paul; le 17 sept., c'est le « Grechetto » qui devait rester si longtemps en relations avec Cervini (lettres 2 et 3).

(1) Cf. *infra*, lettre 18.

(2) Il en fait lui-même l'aveu, vers la fin de la lettre 20. Son fils Michel assure cependant qu'il alla quatre fois à Constantinople. V. sa lettre plus bas.

(3) Lettre 18.

(4) Lettre 22.

(5) Lettre 28.

(6) T. I, p. CCXVII.

Digitized by Google

spéciale des mss. grecs d'Augsbourg (aujourd'hui à Munich) pour prouver que ce sont bien ceux-là dont Graux a publié le catalogue (1). Cependant le fait d'une vente de mss. à la bibliothèque d'Augsbourg par Antoine Eparque paraît bien acquis. Il s'agirait alors probablement des mss. qui lui restaient de sa liste de 1537 et d'un certain nombre d'autres qu'il avait acquis en Grèce ou fait copier à Venise de 1537 à 1545.

En 1548, il prend le chemin de Bologne pour y trouver Cervini. La pension que lui faisait Paul III a été supprimée dans une mesure générale: il est venu pour essayer de la faire rétablir et apporte à Cervini, pour le bien disposer en sa faveur, trois médailles grecques dans leur boîte d'ivoire (2). Mais Cervini a quitté Bologne. Grande est la déception d'Eparque d'avoir manqué le but principal de son voyage; cependant, il ne veut pas s'en aller les mains vides et pense à mettre en vente un nouveau lot de mss. Le 6 juin (3), il écrit de nouveau à Cervini: si le rétablissement de sa pension présentait des difficultés, le cardinal pourrait peut-être le faire charger de fournir des mss. à la Vaticane. Justement, dans le voyage qu'il a entrepris pour le compte de François I^er^, il a acquis, pour 300 écus environ, 50 mss. dont il a déjà envoyé le catalogue à Cervini. Il pensait que le roi les lui achèterait et que le produit lui servirait à marier une de ses filles. Mais le roi est mort dans l'intervalle. Il a alors écrit à Henri II et lui a fait transmettre la liste de ces mss. par l'ambassade de Venise; il n'a encore pas reçu de réponse. Il propose enfin à Cervini de retourner en Grèce pour réunir une autre collection; mais il ne lui offre point d'une manière ferme, dans cette lettre embarrassée, les 50 mss. en question:

(1) *Essai sur les origines du fonds grec de l'Escurial*, Paris, 1880, in-8°, p. 413 et suiv.

(2) Lettre 25.

(3) Lettre 28.

Digitized by Google

il ne fit ce dernier pas qu'au commencement de l'année 1551. Un contrat conservé au Vatican nous explique sa réserve momentanée. Il avait rencontré à Bologne l'évêque de Noyon, Jean de Hangest, avec lequel il était entré en négociations. Avant d'avoir reçu la réponse de Cervini, qui fut expédiée le 13 juin (1), il signa avec l'évêque, ce même jour, un acte de vente d'un caractère provisoire; en effet, une des clauses porte que l'acte sera nul et de nulle valeur si Eparque vient à recevoir de Henri II une réponse favorable. C'est probablement là tout ce que désirait l'évêque de Noyon. Voici le texte de ce document (2):

In nomine Domini 1548. alli 13 di giugno. in Bologna.

Havendo io Antonio Eparcho comprato in Gretia et altri loci, libri greci n° 50. cioe cinquanta, per nome de la felice memoria del christianissimo Re passato, di ordine et comission di sua Magiestà, li quali me costorno ∆ trecento, et havendo scritto subito al mio arivar a Venetia, al R^{mo} mons^{r} di Macon (3), et alla maiesta del novo Re et mandato etiam l'indice alli 5 de febraro proxime passato, ne havendo havuto fin hora alcuna risposta, perho confesso haver venduto ditti libri al R^{mo} et Ill^{mo} monsignor d'Angeste, conte et vescovo di Novione, per precio de ∆. trecento, de li quali me dara al presente per capara ∆. 50 et de qui a uno mese proxime veniente, che mi dagi altri ∆ cento: et il restante fino alla summa de li ditti ∆ 300 me li habbi a dar a termene per il nadale proximo che vien; con questa conditione, vegnando qualche lettera dal Re per causa de ditti libri a termene de uno mese, che io sii obligato tornar a sua S^{tà} R^{ma} la sopraditta capara, et li libri darli al Re. Et non dandome li cento ducati in ditto tempo

(1) Ce renseignement nous est fourni par une note mise au verso de la lettre d'Eparque par le secrétaire du cardinal; je n'ai pas retrouvé la lettre de Cervini.

(2) Vat. 6311, fol. 311.

(3) Pierre Duchastel, garde de la librairie.

Digitized by Google

d'un mese, che io guadagni la capara ; ma, non vegnando risposta del Re per ditti libri, che sia tegniuto consignar quelli a chi presentara la presente polizza, et portara etiam li danari. L'indice de ditti libri l'h'avuto il ditto R^{mo} monsignor di Novione, et segondo quello gli serano consignati li libri, et per chiarezza de tute do le parte, ho fatto la presente scrittura de mia mano io Ant° sopradetto, et ho fatto etiam un'altra simile a questa; l'una tegnerà el prefatto R^{mo} de Novione. e l'altra io, et a tute do sua S^{ria} R^{ma} sottoscriverà. Per causa de la sopradetta capara staria piegio el mag^{co} S^{or} Romolo Cervini (1), frattello del Ill^{mo} C^{arle} Santa Croce. 13 Junii 1548, in Boloigna. — *Ces lettres presentees a Monsieur l'evesque et conte de Noyon pair de France ce XIII^{me} jour de Juing 1548* (2).

Le roi avait déjà reçu, en 1547, du cardinal Georges d'Armagnac une lettre qui le pressait fort de faire l'acquisition des mss. d'Eparque (3); la démarche de Jean de Hangest le fit sortir de son silence et il fit savoir qu'il désirait les mss. Au dire d'Eparque (lettre 40), les choses traînèrent en longueur et l'affaire " non hebbe mai fine „. On peut juger du désespoir de notre négociant.

Le 4 août 1548, il parle de repartir à Corfou, muni d'une liste de mss. dont Cervini désire faire l'acquisition (4). En effet, il est à Corfou le 29 du même mois, et dans les lettres qu'il écrit alors à Cervini, il donne des détails sur ses découvertes. Le 3 septembre, il a déjà trouvé un beau ms.; il parle de pousser

(1) Il était assez habile, de la part de notre Grec, de prendre comme garant le frère même de Cervini; d'une part, il était sûr d'être payé ; de l'autre, il se couvrait vis à vis du cardinal qui aurait pu se plaindre de ce marché précipité.

(2) Cette souscription est de la main du secrétaire de J. de Hangest (v. lettre 40).

(3) Léopold Delisle, *Cab. des mss.*, t. I, p. 159.

(4) Lettre 30.

Digitized by Google

jusqu'au mont Athos (1). Le 22 mai 1549, son enthousiasme est refroidi ; il a été malade tout l'hiver. Cependant, il n'a pas perdu de temps : il a envoyé Manoli et un évêque grec fouiller les monastères de Valone et de Canina ; un autre moine grec a été dépêché par lui à Janina et " dans un lieu nommé Μετέωρον, où il y a 17 couvents „ ; enfin il a découvert deux mss. intéressants et il compte aller au mont Athos (2).

A son retour de Grèce, il pense à marier une autre de ses filles et offre au cardinal de Granvelle les 50 mss. qu'il avait crus un moment bien et dûment acquis par l'évêque de Noyon (3). Il est à croire que Granvelle refusa : il n'aimait pas à voir sortir d'Italie les livres rares ni les mss. Toujours est-il que le 13 décembre 1550, Eparque avertit Cervini qu'il prépare les 50 volumes pour les envoyer à Rome ; le pape, en effet, lui en offrait 200 écus (4). Retenus à Venise par les hésitations de leur propriétaire, les 50 volumes n'arrivèrent à la Vaticane que le 8 avril 1551 (5) ; le mandat de paiement avait été ordonné le 18 février (6).

Dès la fin de l'année 1550, Eparque projette un nouveau voyage ; le 14 mars 1551, il accuse réception à Cervini de la liste des mss. qu'il désire le plus ; il est encore à Corfou le 15 octobre (7). En 1552, il est chargé par ses compatriotes d'une ambassade à Venise (8). Il porta probablement lui-même aux Corfiots la réponse favorable de la République ; car, le 6 janvier 1553, il annonce à Cervini qu'il est rentré le 2 à Venise

(1) Lettre 31.
(2) Lettre 32.
(3) Cette lettre est réimprimée par Legrand, t. II, p. 364 et suiv.
(4) Lettres 37 et 39.
(5) P. Batiffol, *Vaticane de Paul III à Paul V*, p. 117.
(6) V. la 8e note de la lettre 40.
(7) Lettres 42 et 43.
(8) Legrand, t. I, p. CCXIX, et lettre 40.

Digitized by Google

et qu'il a rapporté une copie des actes du second concile de Nicée (1). Cervini ne paraît pas avoir été vivement satisfait des résultats obtenus; on ne le comprend que trop à la lettre d'Eparque du 21 janvier et à celle du 4 février où, une fois de plus, il se croit obligé de promettre au cardinal qu'il fera le voyage du mont Athos (2). Le 11 mai, il est à Corfou d'où il envoie en Thessalie un honnête homme, dit-il, et assez instruit en grec, à la recherche de mss. anciens qu'on lui a indiqués. C'est la dernière lettre adressée à Cervini que nous ayions pu retrouver (3).

Les fragments de la correspondance publiés plus bas nous font descendre de 1553 à 1556, et nous ne savons presque rien de cette période de la vie d'Eparque. Paul IV et Pie IV continuèrent à lui servir assez exactement la pension que lui avait accordée Paul III. En 1565, il envoie à la Vaticane un certain nombre de mss. grecs qui semblent avoir été assez froidement accueillis, mais qui lui valurent cependant une gratification de 50 écus d'or (4). Le 23 mars 1566, il écrit de Corfou au cardinal Charles Borromée; il a appris la mort de Pie IV et en est désolé; mais il a grande confiance en la science et la libéralité de Pie V: il se trompait grandement. Par la même lettre, il annonce qu'il a trouvé beaucoup de mss. rares et de médailles: il en enverra l'index au cardinal dès son arrivée à Venise (5). Le 13 décembre 1567, il adresse à Sirleto une lettre assez triste (où perce sa colère contre Pie V qui lui avait supprimé sa pension) pour lui offrir ses services et lui envoyer une satire en grec qui est restée inédite jusqu'à ce jour (6). Le 3 juillet 1568, nouvelle

(1) Lettre 44.
(2) Lettres 45 et 46.
(3) Lettre 47.
(4) Voir la lettre de Ch. Borromée dans Legrand, t. II, p. 366.
(5) Lettre 48.
(6) Lettre 49. Cf. Legrand, t. I, p. CCXII. Il semble bien, d'après la phrase citée par M. Legrand, qu'Amaduzzi ait possédé l'original

Digitized by Google

lettre à Sirleto. Le pape, en lui annonçant la suppression de sa pension, lui a fait savoir que, s'il venait à Rome, il le pourvoirait plus avantageusement. Mais, retenu par la goutte et par l'âge (il a 77 ans), il n'a pu se rendre à Rome, et la nécessité lui a fait vendre à Cosme Ier, duc de Florence, pour 390 écus, les mss. qu'il avait réunis pour Pie IV ; il a vécu jusqu' ici du du produit de cette vente, mais il est à bout de ressources (1). Il rappelle ces détails dans une lettre du 7 août 1568, adressée au même Sirleto (2). Enfin (et c'est notre dernière lettre d'Antoine), il adresse, toujours au même correspondant, le 3 décembre 1569, une véritable supplique : il voit bien que le pape ne fait nullement état des fatigues qu'il a subies pour le saint Siége et qu'il n'a plus qu'à regagner Corfou (3). A la façon dont il s'exprime, on voit qu'il a bien réellement, l'année précédente, vendu ses mss. au duc de Florence, et il faut faire une importante rectification au beau livre de Ch. Graux. D'après cet érudit, qui s'appuie sur une dépêche de l'ambassadeur de Philippe II à Venise (14 juin 1572), les derniers mss. recueillis par Eparque n'auraient pas été vendus au duc de Florence qui aurait reculé devant le prix de mille écus ; à la mort d'Eparque (1571), ils étaient, suivant ce récit, tombés aux mains de ses héritiers, et c'est grâce aux indications de Giambattista Rasario (4) que l'am-

de cette satire qui se trouve aujourd'hui au Vatican ; il en résulterait que Savignano (Romagne) ne possède pas toute la bibliothèque de l'ancien professeur de la *Sapienza*. Sur le legs d'Am. à sa ville natale, cf. Isidoro Bianchi, *Elogio dell'abate Gio. Cristofano Am.*, Pavie, 1795, in-8°, p. 118.

(1) Lettre 50.

(2) Lettre 51.

(3) Lettre 52.

(4) Cf. Tiraboschi, *Stor. lett. ital.*, t. VII, p. 1104 (éd. de Florence). Rasario, « lector grecarum litterarum », figure à plusieurs reprises dans les *Registres de prêts* de la Marcienne publiés par H. Omont, *Biblioth. Ec. des Chartes*, t. 48 (1887), p. 651 et suiv.

Digitized by Google

bassadeur a pu les acquérir, pour Philippe II, au prix très doux de 300 écus (1572) (1). On voit combien diffèrent les deux versions. Il est inadmissible qu'Eparque ait inventé de toutes pièces cette histoire de vente à Cosme Ier; d'autre part, l'ambassadeur n'avait aucune raison d'écrire à son souverain cette espèce de petit roman. Il ne reste que deux hypothèses. Ou bien Rasario, qui devait posséder beaucoup de copies de mss. grecs, s'est entendu avec les héritiers d'Eparque pour vendre ces copies, en leur attribuant une fausse provenance, à l'ambassadeur espagnol; ou bien les fils d'Eparque avaient trouvé, partie dans l'héritage de leur père, partie dans leurs propres bibliothèques, de quoi composer un lot convenable de volumes. Quelque solution que l'on préfère, il n'en semble pas moins que Guzman de Silva n'ait été un peu trompé.

Telle est l'histoire sommaire des collections d'Eparque; on pourra la compléter à l'aide des lettres suivantes et des notes qui les accompagnent. D'ailleurs, son rôle littéraire ne s'est pas borné là; il avait organisé à Venise un véritable atelier de copie; à l'occasion, il copiait lui-même (2); il semble aussi s'être chargé de simples collations: rien de ce qui concernait son métier ne lui fut étranger. Ces talents commerciaux ne doivent cependant pas le trop déprécier dans notre estime; il maniait assez joliment la langue grecque, et s'il avait de hautes prétentions littéraires, elles n'étaient peut-être pas tout à fait injustifiées; malheureusement, la pauvreté, la maladie et le défaut de loisir ne lui ont pas permis d'en laisser de suffisants monuments à la postérité (3).

LÉON DOREZ.

(1) *Orig. du fonds grec de l'Escurial*, p. 114-115.

(2) Legrand, t. I, p. CCXXVI.

(3) Je ne parle pas de ses prétentions diplomatiques; la lecture de ses lettres suffit pour les juger.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT

A l'exception de la seconde, qui est tirée d'un dossier de l'*Archivio di Stato* de Florence (*Carte Cerviniane*, filza XXXIX, aujourd'hui 51), les lettres qui suivent se trouvent toutes à la Vaticane ; voici un petit tableau qui contient les indications nécessaires pour les y retrouver :

Lettre	1.	*Vat.*	*lat.*	6411	fol.	281.	Lettre	36.	*Vat.*	*lat.*	6411	fol. 346.
»	3.	»	»	»	»	315.	»	37.	»	»	»	» 321.
»	4.	»	»	»	»	285.	»	38.	»	»	»	» 303.
»	5.	»	»	»	»	283.	»	40.	»	»	»	» 338.
»	6.	»	»	»	»	291.	»	41.	»	»	»	» 358.
»	7.	»	»	»	»	289.	»	42.	»	»	»	» 323.
»	8.	»	»	»	»	287.	»	43.	»	»	»	» 305.
»	9.	»	»	»	»	325.	»	44.	»	»	»	» 317.
»	11.	»	»	»	»	337.	»	45.	»	»	»	» 309.
»	12.	»	»	»	»	329.	»	46.	»	»	»	» 307.
»	14.	»	»	»	»	293.	»	48.	»	»	»	» 327.
»	15.	»	»	»	»	295.	»	51.	»	»	6184	» 174.
»	16.	»	»	»	»	360.	»	52.	»	»	»	» 177.
»	17.	»	»	»	»	299.	»	49.	»	»	6189	» 484.
»	18.	»	»	»	»	297.	»	50.	»	»	»	» 790.
»	19.	»	»	»	»	314.	»	10.	*Reg.*	*lat.*	2023	» 129.
»	20.	»	»	»	»	301.	»	13.	»	»	»	» 126.
»	21.	»	»	»	»	335.	»	22.	»	»	»	» 133.
»	23.	»	»	»	»	362.	»	26.	»	»	»	» 142.
»	24.	»	»	»	»	342.	»	28.	»	»	»	» 131.
»	25.	»	»	»	»	354.	»	29.	»	»	»	» 134.
»	27.	»	»	»	»	319.	»	30.	»	»	»	» 141.
»	31.	»	»	»	»	331.	»	32.	»	»	»	» 135.
»	33.	»	»	»	»	348.	»	39.	»	»	»	» 136.
»	34.	»	»	»	»	340.	»	47.	»	»	»	» 143.
»	35.	»	»	»	»	356.	»	53.	»	»	»	» 125 (1).

Toutes ces lettres, sauf indication contraire, sont adressées à Cervini. J'ai cru devoir les publier intégralement ; les nombreux détails étrangers à l'histoire littéraire que contiennent certaines d'entre elles seront utiles au biographe d'Antoine et aux historiens du XVI^e^ siècle.

(1) C'est une très curieuse lettre de Michel, un des fils d'Eparque ; elle a une grande importance, comme on le verra, au point de vue biographique.

Digitized by Google

1.

Patron mio R^mo La prima lettera che ho habuto da la vostra S. R^ma, scritta alli 13 de genaro, la ho riceputa alli 20 del presente, et mi ho molto maravegliato chi l'habia tenuta tanto tempo. Poi alli 21 del ditto recevi un'altra, inseme con el libro de Dioscoride (1), el qual gia l'ho incomenzato a scontrare con el mio (2), et par che el mio sii molto megliore; fatto che l'havero, lo remandaro, over lo daro a cui quella me commettera. Circa el proveder de denari per el scriver, messer Antonio Helio (3) ha scritto qui ad uno messer Jacomo Zambelli che'l vogli far li pagamenti, et ha scritto etiam a mi in conformita, et l'ho trovato et se ha contentato. Et questi giorni, fatto el carneval, lo menaro dal scrittore, et faremo pagarlo, et pigliaro a scontrarlo da poi. De scrittor havemo fatto per il primo meglio che si ha possuto, perche tuti li havea tolti el signor ambassatore del Re (4); ma de qua avanti faremo meglio, perche bisogna che gli pigliamo uno ancora per nui; sua S. el ne ha da 9 in 10 (5) et ne commodara de uno. Et

(1) Sans doute le n° 76 de l'inventaire de Cervini (Vat. 8185, fol. 269 v°): *Dioscorides de simplicibus medicinis*.

(2) Eparque avait en effet un Dioscoride de 1481 dont, en 1540, il fit don à François Ier (Omont, *Catal.*, p. 11); il en avait gardé une copie ou un autre exemplaire qui entra au Vatican en 1551 (cf. Graux, *ouvr. cité*, p. 417, l. 16, et Batiffol, *Vatic. de Paul III à Paul V*, p. 121, n° 188); c'est évidemment de ce second exempl. qu'il est ici question.

(3) Un des familiers du cardinal Alessandro Farnese; il fut évêque de Pola, patriarche de Jérusalem et évêque de Capo d'Istria.

(4) Guillaume Pelicier, évêque de Montpellier. Sur lui, voir Henri Omont, *Catal. des mss. grecs de G. P.*, dans la *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, t. 46 (1885), p. 45; du même, *Catalogue des mss. grecs de Fontainebleau*, Paris, gd in-4°, 1889, p. 393 et suiv.; et enfin, *Inventaire de la bibliothèque de Guillaume Pelicier*, dans la *Revue des biblioth.*, 1892, p. 161.

(5) Sur les copistes de Pelicier, cf. Delisle, *Cabinet des mss.*, t. I, p. 154, et Omont, *Bibl. Ec. Ch.*, p. 45.

Digitized by Google

faremo scriver Nemesio, philosopho christiano (1). Et cussi anderemo de mano in mano. Altro per hora non mi occore. Basio la man a vostra S. R^{ma} Da novo havemo che el Turco attende piu che pol al'armada, et fa far biscotti a Salonichi, Thebæ et Negroponte. Dio lo perda del mondo. — Adi 27 febraro 1541, in Venetia. — El servitore di quella, ANT° EPARCHO scripsit.

2.

Ἀντώνιος ὁ Ἔπαρχος τῷ αἰδεσιμωτάτῳ καὶ ἐπιφανεστάτῳ Μαρκέλλῳ τῷ τοῦ Ἁγίου Σταυροῦ καρδινάλει εὖ πράττειν.

Ὁ Σταγειρόθεν θεῖος φιλόσοφος τὰ συγγενῆ φησὶ κατὰ φύσιν ἀλλήλοις ἐστὶ φίλα καὶ τὰ ὅμοια ἡδέα ὡς ἐπὶ τὸ πολύ, οἷον ἄνθρωπος ἀνθρώπῳ καὶ ἵππος ἵππῳ καὶ νέος νέῳ· ὅθεν καὶ αἱ παροιμίαι, ὡς ἧλιξ ἥλικα τέρπει, καὶ γέρων γέροντι γλῶτταν ἡδίστην ἔχει, καὶ παῖς παιδί, καὶ γυναικὶ πρόσφορον γυνὴ νοσῶντ' ἀνὴρ νοσοῦντι, καὶ ὅσα ἄλλα Πλούταρχος ἐν τῷ περὶ φιλίας ἐπεκαλέσατο λόγῳ. Ἔδει γοῦν τοῖς παροῦσιν ἀρκούμενον τὸν αἰδέσιμον μοναχὸν Σέξστον (*sic*), τὸν τῆς μονῆς τοῦ ἁγίου Ἰωάννου καὶ Παύλου προκαθήμενον, θαρρούντως βαδίζειν πρὸς τὴν σὴν ἐπιείκειαν, ἐφ' ὁδίων πολλῶν εὐποροῦντα πρὸς τὴν παροῦσαν ὁδηπορίαν. Κεκόσμηται γὰρ τὴν ψυχὴν πολλαῖς παραπλησίαις σοι ἀρεταῖς καὶ σεμνότητι τρόπων καὶ ἀκεραιότητι βίου καὶ ἄλλοις παρασήμοις ἀνδρὶ πρέπουσιν εὐσεβῆ. Ὁδὲ, πρὸς τούτοις, καὶ γράμματα παρ' ἡμῶν ᾔτεσεν· οὕτω γὰρ ἥγηται τιμᾶσθαι παρὰ σοῦ καὶ τὴν πρὸς τοὺς ταπεινοτάτους φιλίαν ὡς ἴσα ταῖς ἀρεταῖς ἰσχύειν τῶν ἐπισημοτάτων. Ταύτῃ πισθεὶς τῇ τοῦ ἀνδρὸς ὑπολήψει, ἐτόλμησα τὰς συλλαβὰς ἐγχαράξαι σοὶ ταυτασί, οὐ τὸν ἄνδρα συνιστῶν τῇ σῇ ἐξοχότητι, μὴ γένοιτο προπέτην οὕτω με δόξαι, ἀλλὰ γνωρίζων μόνον. Πῶς γὰρ ἂν τὸν

(1) Je ne sais si ce projet fut mis à exécution ; sur le ms. d'Eparque, cf. Graux, *ouvr. cité*, p. 416, l. 28 ; sur Nemesius, v. Fabric.-Harles, VIII, 448.

Digitized by Google

κατὰ φύσιν φίλον διὰ τὸ συγγενὲς καὶ τὸν εὐφραίνοντα διὰ τὴν ὁμοιότητα, ἢ μᾶλλον φίλον, ἢ μᾶλλον ἐπίχαριν, ὁ θύραθεν λόγος παρασκευάσειε, τοῦ συγγενοῦς αὐτοῦ καὶ τῆς ὁμοιότητος, καὶ ταῦτα πρὸς ἄνδρα συνέσει κοσμούμενον καὶ πεπεισμένον πολὺ μᾶλλον τῶν λόγων ἰσχύειν τὰ πράγματα; Ἔρρωσο.

Σκιρροφοριῶνος πέμπτῃ ἐπὶ δέκα α,φμβῳ' Ἐνετίῃσι (1).

3.

R^me^ et Ill^mo^ mio patron. El presente R^do^ vescovo Gregeto (2) è bonissimo religioso et homo de bonissima vita, et sempre l'ho visto esser utile in le cose de la religione. Questi mesi passati, alcuni Greci ignoranti et bestiali volevano introdure qui certe loro frenetice opinione et far scandali, et lui se ha opposto gagiardamente et comparito al'Ill^mo^ Consegio di Diece et fatto gli restar al basso, et in altri logi sempre ha operato quanto conviene ad ogni vero et buono religioso, et mi par degno di comendatione. Perhò venendo de lì per dimandar licentia del Nostro Signor de potter habitar in qualche monasterio per viver quietamente, mi ha parso de raccomandarlo a V. R^ma^ S. per esser homo che merita favor da tuti li boni. Et a quella de continuo mi raccomando.

(1) 15 mai 1512.

(2) Dionysios Zanettinos, dit *il Grechetto*. M. Em. Legrand a reproduit, t. I, p. 249-251, la notice qui lui est consacrée dans la *Creta sacra*. Cf. encore Legr., *même tome*, p. CLXXXVII et suiv., et p. 247. Le Grechetto était en effet très grand ennemi des hérétiques; dans une lettre à Cervini, datée du 13 oct. 1554 (*in Venetia, in monasterio S. Francisci*), il se vante d'avoir été le premier à dénoncer Bernardino Ochino; c'est là un détail qui a échappé à l'historien de ce moine, Karl Benrath (*Bern. Och. von Siena*, Brauschweig, in-8°, 1892). D'autre part, la date de lieu de cette lettre à Cervini prouve qu'il avait obtenu du cardinal le logement sollicité; *S. Franciscus* = S. Francesco della Vigna. La lettre du Grechetto se trouve, parmi les *Carte Cerviniane*, à l'*Archivio di Stato* de Florence, filza XXXV (47), n° 29. — Sur Zannet., cf. encore Gams, *Series episc.*, p. 401 et 403.

Digitized by Google

La paraphrasi di morali (1) seria già qualche mese compita, ma el scrittor nostro era lungamente amalato; al presente la scrive et farò che 'l monsignor legato la pagarà. — Alli 17 de settembre 1542, in Venetia. — Servitor et compare di quella. ANT° EPARCHO.

4.

Ill^mo mio patron. Oggi son stato da monsignor legato con el scrittor che scrive la paraphrasi di Morali, per fargli dar danari. Sua S: mi ha ditto che scriva a quella, che gli dia comissione di spender anche per quello che scriverà libri per V. S: R^ma et gli darà a man a man. Perhò aviso quella che gli facci una letera che pagi ancor el scrittor. Io non mi trovo, Dio lo scia, ma spenderia del mio senza dimandar ad alcuno, che scio che non perderia niente. Perhò V. S: con el primo corriero mandi la comissione. Et ancora prego quella che scriva a monsignor legato che dimandi alla nostra Ill^ma Signoria de qui, che gli facino dar li atti del concilio Florentino greci, che sono in la libraria de Bisarione, che gli voglio trascriver, et poi verrò de la per metergli a stampa, che serà di grandissima utilità al mondo per le cose di Gretia (2). Io gli aspettava di Candia, ma fin hora non gli posso haver. Altro per hora non mi occore. A quella mi raccomando da servitore, et basciogli la mano. — Alli 23 di settembrio 1542, in Venetia.

5.

R^mo mio patron. La causa de la presente e per notificar a V. S: R^ma come de qui è capitato uno libro qual se intitula 'Απομά-

(1) Je ne retrouve pas cette copie dans les inventaires de Cervini.

(2) Si Eparque n'édita pas ce livre, il semble du moins l'avoir fait transcrire pour Cervini; car, dans les inventaires de ce dernier, *loc cit.*, fol. 269 v°, on trouve, au n° 95: *Synodus Florentina.*

Digitized by Google

σαρος ἀποτελεσματικῶν μυστηρίων βιβλία τρία, et Πάλχου ἀποτελεσματικὰ μυστήρια, libro che multo mi piace in astrologia, rarissimo et utilissimo (1). Io lo stimo assai. Ho visto qualc'uno de altri auttori, ma niuno mi par megliore. Questo chel ha non lo vol vender a peso d'oro, ma essendo mio amico me lo imprestarà, perche spera de haver qualche servitio da mi. Perhò si piace a quella de farlo transcriver, avisatime con el primo corrier, che lo pigliaremo a transcriver. Ῥοῦφο (2) e compito, ma li fragmenti di Stromati (3) ancora, la parafrasis de li Morali et ogni altro che se scrive, se scontrarà con li auttentici, come vostra S^{a} mi comanda. Et a quella mi raccomando da servitore. — Alli 14 de decembrio 1542.

6.

R^{mo} et Ill^{mo} mio patron. Io non cesso di far fastidio ogni giorno a V. S: R^{ma} Et non e d'incolpar tanto la mia prosuntione (*sic*) per questo, quanto la benignità di quella che si degna darmi sempre orechie. Io non ho dove ricorrer alli mei bisogni con più fidanza, che da quella; perhò ancora questa volta portate in pacientia la mia importunità. Vedo il mondo in travaglio et quel poco di resto de Levante in pericolo; et mi penso, con l'aiuto prima de Dio et poi di V. S^{a}, acquistar in queste parte almanco un poco di casa per li mei fiolli, et ritrovandose qui uno pezzo de loco, di raggion

(1) Cervini ne semble pas avoir partagé l'avis d'Eparque. Sur ces deux auteurs, v. Fabricius-Harles, IV, 142 et 165. Eparque mit ce ms. en vente en 1545; cf. Ch. Graux, p. 417, l. 8. Fabricius, *loc. cit.*, dit de ces deux auteurs: *perierunt in bibliotheca Escoraliensi* (incendie de 1671; cf. Graux, *ouvr. cité*, p. 319).

(2) Ce ms. (j'entends l'archétype) alla au Vatican en 1551, avec les 49 autres mss. dont il a été question dans la notice ci-dessus. Cf. P. Batiffol, *Vaticane de Paul III à Paul V*, p. 123, n° 205.

(3) Inv. de Cervini, fol. 268, n° 27 : *Fragmenta quaedam de libris Clementis Alexandrini qui inscribuntur de Stro(g)matibus.* Cf. Graux, *Orig.*, p. 417, l. 7.

Digitized by Google

del priorato di Venetia, posto a S. Zuanne di Forlani (1), apresso il magazen d'uno maestro Antonio frutarollo, de circa passa 8 over 9 longo et di largo, voria fina passa 6, del qual non sene cava utile alcuno, voria che questo loco me fosse concesso a livello de duo, tre over quatro ducati al'anno; manco che si pol, tanto mi seria più a caro. Questo non se meteria a conto de utilità del priorato, ma più presto *ad honorem Dei* et per carità, per esser ancora io agiutato a viver fra le V. S^{a}, essendo da Turchi pulso et batuto. Questo loco è del Ill^{mo} S^{or} prior di Venetia (2), et non ho volesto far moto ne a sua S^{a} ne al S^{or} Manzolo (3), ma voglio che passa per man di V. S^{a} R^{ma}, che quella pregi da parte mia el mio patron R^{mo} et Ill^{mo} Farnese che, apresso li altri beni, mi faci ancora questo, che scriva una letera al Ill^{mo} S^{or} prior over al S^{or} Manzolo, con instantia bona, che mi habbi a conceder questo loco, con el manco censo che parerà a sua S^{a} Ill^{ma}, esprimendo la quantità, si gli pare. Et questa letera V. S^{a} si degniaria mandarla in mano mie, per andar a trovar sua S^{a} queste vacation in Padova. Et acciò che a sua S^{a} Ill^{ma} mostri ancora con le opere qualche parte de la debita gratitudine de tal benefficio che mi farà, io me obligo de leggergli uno anno in letere græce, che spero di fargli piu utile per ditto anno, che ogni altro che sii al mondo per duo et forsi per tre anni; parlo con la debita reverentia d'ogni uno. Di questo altro non diro; V. S^{a} R^{ma} faci come meglio gli pare.

I libri di V^{a} S^{a} queste vacation serano compiti di castigar. Rhupho gia heri l'ho compito. Sono apresso di me quatro libri di

(1) L'église de S. Jean-Baptiste des chevaliers de Malte, dite San Giovanni de' Furlani (sestiere di Castello). Cf. *Venezia et le sue lagune*, Venise, 1847, in-4°, t. II, II, p. 339.

(2) Ranuccio Farnese, frère d'Alessandro. Il était encore très jeune, ce qui explique la fin de la lettre.

(3) Alessandro Manzuoli, familier des Farnese. Cf. A. Caro, *Delle lettere... scritte a nome del cardinale Alessandro Farnese*, éd. de Padoue, 1765, t. II, p. 295, et t. III, p. 312-3. Une des lettres suivantes (n° 8) nous le montre chargé d'administrer les biens du *priorato*.

Digitized by Google

quella, Sexto Pyrronio (1), la paraphrasi de Aristotele, li fragmenti di stromati, et Rhupho. Da la prima settimana di quadragesima in la, scriva V. S^{a} al fratello che gli mandi a pigliare.

Se trova qui uno libro ἰατρικον ἱεράκων καὶ κυνῶν (2). Si par al mio R^{mo} patron Farnese di farlo transcriver, lo faremo. Non altro a sua S^{a} et a vostro da servitore mi raccomando. — Alli 18 di gennaro 1543, in Venetia.

7.

R^{mo} et Ill^{mo} mio patron. Dali 7 del passato decembrio son stato infermo in leto fino ali 2 del presente; al presente, con la gratia de Dio, mi son levato di letto, et mi vago rifacendo a pian piano. Essendo in letto, mi mandò cercar Εὐτόκιον περὶ Ῥωμαίων il R^{mo} mons^{r} legato di parte di V. S^{a}; il qual non l'ho; ma vederò si se trova qua con diligentia, et avisarò quella. Θεοδώρητος (3) et Ἀρεταῖος (4) medico sono forniti; li rescontraro questi giorni. Qui è capitato uno libro de Προκόπιο sopra li libri de Mosse (5), cosa digna di esser transcritta, et uno altro composto per una femina, Ἄννα di Alexii Imperatore ἱστορικόν (6); si par a quella, gli faremo transcriver.

(1) Invent. de Cervini, fol. 274 v°: Σιστοῦ Ἐμπειρικοῦ Πυῤῥωνείων ὑποτυπώσεων, in-fol. Cf. Graux, p. 416, l. 26.

(2) Chez Eparque lui-même. Cf. Omont, *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, t. 53 (1892), p. 105, n° 65, et Graux, p. 416, l. 7.

(3) Probablament une copie du n° 96 de Batiffol, *ouvr. cité*, p. 122. Cf. Graux, p. 416, l. 25.

(4) Cf. L. Dorez, *Pierre de Montdoré, maître de la librairie de Fontainebleau*, (1552-1567), dans les *Mélanges publiés par l'Ecole française de Rome*, t. XII, p. 185 et 186. Quant au ms. lui-même, il entra au Vatican en 1551; cf. Batiffol, *ouvr. cité*, p. 121, n° 184.

(5) Le commentaire de Procope de Gaza sur l'Octateuque; v. Fabric.-Harles, VII, 563.

(6) Sans doute le ms. que Jean Lascaris vit à Corfou « ἐν τοῖς τοῦ ἀρχιατροῦ κυρίου Ἀνδρονίκου ». Cf. K.-K. Müller, *Neue Mittheilungen über Janos Lascaris und die Mediceische Bibliothek*, dans le *Centralblatt für Bibliothekswesen* de Leipzig, 1re année, 1884, p. 390.

Digitized by Google

Prego V. S: Rᵍ[ma], si have modo di agiutarme, agiuteme per amor de Dio; io ho ale spale 15 boche che gli facio le spese: 8 figlioli, io et la moglie et mia socera et uno cusino, duo massare et uno servitore; et stago tanto streto, che mi vien fantasia de fugir de qua. Perhò prego V. S:, si è possibile de dir una parolla a sua S[tà], che in questo vescovado di Verona (1), dandolo a qualche Venetiano (2), che gl'impona de dar ad uno mio fiollo (3) 200 ▲. al'anno, fina che trovi qualche benefficio di dargli in ditta diocese equivalente, il che non mancaria prestissimo. Questo bene Sua Santità, apresso gli altri che mi ha fatto, mi lo fara ad honorem Dei, et io con la mia famiglia pregaremo S:r Dio per la sua vita, come gia lo femo. Et havuti questi 200 ▲., son contento che la provision che sua S[tà] mi da, sii estinta. Prego V. S: Rᵍ[ma] agiutatime per amor de Dio. Io non dimando cose grande, si non tanto che possa viver, a honor de Dio et di sua S[tà]; non ho ne posso dir altro a V. S: Rᵍ[ma]; solum me buto ali piedi di sua S[tà] et di V. S[a] Rᵍ[ma] ala qual da servitore mi raccomando. — Ali 7 di febraro 1543, in Venetia.

8.

Rᵍ[mo] mio patron. Io ringratio per infinite volte V. S: Rᵍ[ma] de la diligentia che have usato in far scriver el mio Ill[mo] patron il Farnese al s:r Manzollo, circa il concedermi a livello un poco di loco, dali loci del priorato; io pensava de andar con le lettere a Padova, et perche se imbate esser qui el s:r Manzollo, gli le ditti

(1) C'était alors Gianmatteo Giberti qui, en 1521, est désigné comme *pro bibliothecario curam gerens* au Vatican; cf. E. Müntz, *Bibl. Vat. XVI^e s.*, p. 62. Il était sans doute déjà atteint de la maladie qui l'emporta le 30 déc. 1543; on voit qu'Eparque escomptait bien à l'avance la mort de ce modeste et savant évêque (cf. *infra* la lettre 9).

(2) Le vœu d'Eparque ne fut pas exaucé: le successeur de Giberti fut Pietro Lippomano, de Bergame (18 fév. 1544), qui mourut le 9 août 1548.

(3) Georges Eparque; voir les notes de la lettre 9.

Digitized by Google

qui; et lette, mi respose de far volentieri ogni cosa; ma trovava due dificulta, una che io domandava a livello perpetuo che lui non lo po far senza licentia del Nostro Signor, et l'altra che de quelli loci era sta[to] fatto un dissegno de cavar un quadro perfetto per restar zardin, et el resto fabricar case per conto del priorato, de locarle al terzo et al quarto, per utilita dil priorato, ma che vol rescriver al preditto Ill^mo Farnese, et poi fara. Io gli dissi quanto alla prima che io lo voglio piu per i mei fiolli che per me; et circa el fabricar sono loci assai di fabricar, et non se perde niente di esser servito ancora un servitor di Sua Ill^ma S. perche neli altri loci che vora fabricar, spendera 4 mille ∆ et ne cavara forsi 100 de fitto all'anno, et nel mio non spendera niente, ma havera quello poco de livello, et ultra pregaro Dio sempre di slongargli la vita, et prosperargli el stato suo. Si che V. S. faci quello che si po far in questa cosa. Et quando altro non si pova far, se havera pacientia. Una volta li mei fiolli non se potrano lamentar di me. Io ho tentato quanto ho possuto di fargli qualche comodità; quanto altro non posso, son escusato (1). Altro non mi occore; a V. S. da servitor mi racomando. Heri ho avuto 7 ∆. et 40 soldi dal s^or Romulo (2) per pagar l'Oribasio (3). Si qualche altro verra per le mano, avisaro V. S. R^ma. — Adi 15 febraro 1543, in Venetia.

Di novo dicono che le cose del Sophi se risolverano et il Turco pigliara la impresa de Ongaria. Biscotti se fanno per tuto; se prepara e di mare e di terra. Dio lo ruini.

(1) Sur cette affaire, voir les lettres 7 et 9.

(2) Romolo Cervini, frère du cardinal, qui faisait alors ses études de droit à Padoue. Il servit plusieurs fois d'intermédiaire entre Cervini et Eparque; malheureusement, nous ne possédons que les minutes, non datées, de sa correspondance avec son frère. Voir mon prochain article intitulé : *Un élève de Paul Manuce, Romolo Cervini.*

(3) Ce ms. (j'entends toujours l'archétype) entra à la Vaticane en 1551; cf. Batiffol, *ouvr. cité,* p. 119, n° 169. En 1543, un médecin de Lucques, Agostino Ricci, publia à Rome une partie de cet auteur, avec des fragments de Galien, de Rufus, de Dioclès et d'Athénée, in-4°. Cervini lui prêta la copie qu'il avait reçue d'Eparque; car dans l'invent. de ses mss. latins (fol. 278), on lit, sous le n° 6 : *Oribasii compendium medicine, Augustino Riccio interprete, in pergamena.*

Digitized by Google

9.

Rȝ^mo mio patron. Da poi la debita reverentia a V. S. Rȝ^ma notifico come li giorni passati ho mandato al magnifico vostro fratello tuti li libri che havea qui di V. S^a scontrati tuti con li auttentici, eccepto Oribassio che non ho mandato πρὸς Εὐστάθιον τὸν ὑιόν (1), et questo per non haver possuto pigliar l'exemplar del Pavia fin hora, imperho che e fora di questa terra in una certa villa, per esser mal dispōsto. Al presente sapi V. S^a come ne e venuto per le mano uno libro de medicina intitulato Ἀρεταίου τοῦ Καππαδόκου, medico antiquo et bonissimo, al qual manca el principio et el fin (2); ma e una cosa divina, scritto in ionica lingua. Et ancora e un altro libro intitulato Θεοδωρήτου λύσεις εἰς τὰ ἄπορα τῆς θείας γραφῆς κατ' ἐκλογήν in tuto el vechio testamento (3); me par cosa degna de esser trans[c]ritta. V. S^a Rȝ^ma comandi quello che se ha de fare. Præterea V. S^a sapia come il vescovo di Verona sta molto male, et se crede che morira. Dio gli dia vita longa; pur si l'intravenisse a morir (4), seria l'hora che V. Rȝ^ma S^a me potria meter in pie de far che el nostro S^or metesse una penssion in ditto vescovado de ∆. 200 per uno mio fiollo nominato Zorzi (5). El vescovado e molto rico, et con questa pension potria viver ancora io repossatamente et attender ali studii et a scriver qualche cosa a honor de Dio et di sua S^ta Io ho in casa 14 boche et passo molto stretto, Dio lo cognosse. La maggior carita che potesse far sua S^a seria questa,

(1) Voir les notes de la lettre précédente.

(2) Voir la seconde note de la lettre 7. Ce ms. entra au Vatican en 1551; cf. Batiffol, *ouvr. cité*, p. 121, n° 184. Cf. aussi Fabric.-Harles, IV, 703. V. encore Graux. p. 415, dernière ligne.

(3) C'est encore un des mss. qui furent acquis par Cervini pour la Vaticane en 1551. Cf. Batiffol, *ouvr. cité*, p. 122, n° 196, et Fabric.-Harles, VIII, 279. V. aussi Graux, p. 415, l. 15.

(4) Voir la 5^e note de la lettre 7.

(5) Cf. la lettre 7. Selon les *Carte Cerviniane* de Florence, « Zorzi » ne paraît avoir été pourvu que plus tard.

Digitized by Google

laudata da Dio et da li homeni del mondo. A questo altro non posso dir a V. S^{ria} ne pregarla, perche cognosco che quella me vole ben per sua gratia; io al'incontro non posso far altro, solum pregar Dio per la sua sanita et longa vita. Al presente io scrivo una deploration de la Grætia in verso, dove facio mention di sua S^{ta} et e una cosa molto bella, me par a mi (1), et vivera al mondo longamente, spero in Dio. Altro non mi occore al presente, solum pregar quella che con el primo mi scriva risposta del suo parer, et a quella da servitor mi raccomando io et la comare et li figlioli. — Ali 18 de agosto 1548, in Venetia.

10.

Ill^{mo} mio patron. Ho havuto la lettera di V. S^{ria} R^{ma} et ringratio quella del favor et agiuto che mi ha fatto in parlar a sua S^{tà} di casi mei. El R^{mo} S^{nr} legato mi ha ditto che gli ha scritto caldamente di provedermi di 200 scudi di pensione a qualche loco, et sua S^{tà} mi ha fatto grandissime offerte di far ogni cosa et donarme etiam le bolle, perche ha compassione del mio fato. Ma mi ha ditto che non e verso che possi capitar cosa alcuna, perche sono qui quatro reserve in mano de homeni potentissimi, che non lassano cascar una mosca, et perho non pol far niente; ma che rescrivera de la à V. S^{ria} over a sua S^{tà} Me disse che a qualche benefficio concistorial che vacasse, si potria far over' parlar al R^{mo} Pisano (2) che ha l'indulto, et far lo far. Io non me intendo di queste cose,

(1) Ce poème, dont Eparque était très fier, parut en 1544, et M. Emile Legrand l'a décrit dans sa *Bibliogr. Hellén.*, (XV-XVI^{e} s.), t. I, p. 259-262.

(2) Francesco Pisani, Vénitien, créé cardinal-diacre de S. Théodore en 1517, mort doyen du Sacré Collége en 1570. V. I. A. Petramellarii, Bononiensis, *ad librum Onophrii Panvinii de summis Pontif. et S. R. E. Cardinalibus... Continuatio*, Bologne 1599, in-4°, p. 170, n° 19.

Digitized by Google

et non [illegible]e far, solum ricomandarme a Dio et a V. S. R^ma. Altro di cio [illegible]iro a quela.

Di libri che [illegible]rono boni di esser transcritti sono l'infra-scritti:

Ἄννης, θυγατρὸς Ἀ[illegible] τοῦ Κομνηνοῦ, ἱστορία ἐν βιβλίοις ὀκτώ (1).

Εἰς τὴν πεντάβιβλον τοῦ [illegible]ωσέως ἐξήγησις τοῦ Προκοπίου. L'ha el Dandolo (2).

Μαξίμου Τυρίου φιλοσόφου λ[illegible]οι } gli ha don Diego ; libri ne-
Πρόκλου εἰς τὸν Ἀλκιβιάδ[illegible] } cessarii (3).

Questi libri gli posso haver [illegible]ni volta che voglio, et V. S. mi mi comandi quello che gli pia[illegible] sii fatto, che tanto si fara, et a quella mi racomando da servit[illegible]e. — Ali 28 di febraro 1544, in Venetia.

11.

R^mo mio patron. [illegible] lettera di V. S. R^ma de 18 del presente, ho inteso come [illegible] ha parlato a messer Egidio, si voleva darmi Δ. d'oro in [illegible] Δ. di moneta per l'avegnire, et lui rispose che non [illegible]rlo senza nova commissione, et perho vostra S. R^ma vo[illegible]on la prima occasione parlar di cio con N. S^re ; d'il che [illegible]gratio molto V. S. R^ma, et pregola che mi perdoni si gli dago spesso fastidio. La V. clementia et bonta mi da causa di esser

(1) V. *supra* la 4e note de la lettre 7. Cf. Batiffol, *ouvr. cité*, p. 119, n° 170, et Graux, p. 416, l. 8.

(2) Matteo Dandolo possédait une assez belle collection de mss. qui fut acquise, on ne sait quand, par le monastère de S. Laurent. Cf. Graux, *Orig.*, p. 103 et *passim*. Matteo mourut en 1570. Pour un ms. de Procope possédé par Eparque, cf. *ibid.*, p. 415, l. 30.

(3) Sur les collections de Don Diego Hurtado de Mendoza en général, voir le livre de Graux (deuxième partie), et sur le ms. dont il s'agit ici, *ibid.*, p. 262-263, n° 139. — Cette fois, on peut assurer que ce ne furent que des copies qui entrèrent au Vat. en 1551 ; cf. Batiffol, *ouvr. cité*, p. 122, n° 200, et p. 123, n° 203. Cf. aussi Graux, p. 415, l. 28 et 33.

Digitized by Google

tanto importuno per una, et per l'altra la famiglia grande che ho ale spale. Et perche V. S^{a} mi dice de darmi avviso del seguito, da poi che parlara con sua S^{tà}, prego quella che con le prime si degnia darmi notitia. Et a quella da servitore mi raccomando.

Maximo Tyrio, fornito che l'havero di correggere, lo mandaro a S^{or} Romulo, et il simile faro di Proclo quando sera fornito di scriver (1). — Ali 26 de luio (*sic*) 1544, in Venetia.

12 (2).

R^{mo} mio patron. Per l'altro corier non arivai dar lettere a risposta di quella de li 16 del presente, per le quale V. S^{a} R^{ma} mi scrive circa al stampar del Eustathio. El qual pensando io non esser stato dato ad altri, lo dimandai a compirlo qui con avantagio, inseme con messer Nicolao Sophiano (3); et perche già quello è dato via, altro non dirò circa ciò. Ma perche V. S^{a} R^{ma} mi dice, che quando io volesse pigliare a stampar qualche altro bono libro, pigliando la impresa sopra di me, et intitulando li libri a N. S^{re} ne daria agiuto di far tal cosa, et poi la Camera rimborsar li danari che ne havesse dato, perho dico a vostra S^{a} R^{ma} che mi son desyderoso di stampar qualche bona cosa, et havemo pensato et calculato con quelli che intendeno le cose dela stampa, et dicemo cosi, che semo contenti et cusi desyderemo a stampar et intitular li libri al nome del N. S^{re} et meter ancora le arme di sua S^{tà} et del R^{mo} monsignor Farnese et di V. S^{a} R^{ma} et per ogni libro che fosse de cento foglii, cioe carte ducento, id est quinterni quatro de carta mezzana bonissima et benissime stampata, sua S^{tà} ne dia per agiuto Δ cento d'oro. et fornita l'opera, noi siamo tenuti dar

(1) Pour ces deux copies, voir la lettre 10 et la note.

(2) Pour toute cette lettre, v. Léon Dorez, *Le cardinal Marcello Cervini et l'imprimerie à Rome* (1539-1550), dans les *Mélanges publiés par l'Ecole franç.*, t. XII, p. 289 et suiv., et un très prochain article d'additions et de rectifications au précédent.

(3) Legrand, t. I, p. CLXXXVII et suiv.

Digitized by Google

volumi cento a sua S^{tà} a pagamento de ditti ∆. cento che ne agiutarà, et assendendo l'opera piu de li ditti foglii cento, over dessendendo manco de li ditti foglii 200, sua S^{tà} ne pagara a la rata portione; id est si el libro fosse piu de cento foglii, dar piu agiuto, et si manco, manco. Et cussi noi faremo tutta la spesa che andara a stampar questi libri honoratamente. Et piacendo a V. S^{ria} R^{ma}, se comenzara da Philone Judæo over Eusebio, over le opere de Theodorito, che sono molto desyderati tuti questi libri, over da quello altro che piacera a V. S^{ria} R^{ma} Perho V. S^{ria} se degnara scriver risposta in questa cosa, acio sapia vegnir io over messer Nicolò per far li pati, come di sopra over come meglio piacera a V. S^{ria} R^{ma}; che io son molto desyderoso de far qualche bene a commune utilita. Et con questo modo, pigliaremo la impresa de stampar quanti libri græci se potrano mai trovar, che sii liciti de stampar. Et a quella da servitore mi raccomando. La alligata ho scritto a quello che scode de li la mia provisione de li, per vegnir da V. S^{ria} R^{ma} come gia mi ha scritto, per veder di assetar el pagamento che mi fa messer Egidio, da carlini a oro, cioè in loco de ∆. de moneta darme ∆. d'oro. Et quella faci qualche agiuto per amor de Dio. — Adi 30 agosto 1544, in Venetia.

13.

R^{mo} ed Ill^{mo} patron. Havendo scritto a sua S^{tà} le presente per le qual dinoto la mia necessita et bisogno, et suplico che si degni provedermi, come za per avanti havea communicato con V. S^{ria} R^{ma} et havendo scritto anche all Ill^{mo} Car^{le} Farnese mio patron et benefattore il presente epigramma greco (1) per il qual imploro il suo risplendente favor, mi resta suplicar ancora V. R^{ma} S^{ria} al qual sono poste tute le mie vere speranze, che si degni meter un poco di diligentia, ad honorem Dei, ita che che la mia dimanda possi presto

(1) Cette épigramme a été séparée de la lettre et je n'ai pu la retrouver.

Digitized by Google

vegnir a qualche bon effetto; acciò che sotto l'ombra di V. Ill.mo S.e possa ancor io con la mia povora famiglia, passar la mia vita con qualche quiete d'animo. A quella non scio dir altro, solum che io et la comare et li figlioli tuti si getamo alli piedi di quella, suplicando il suo salutifero suffragio. Faci V. S. R.ma che sua S.tà dia ordine al datario over a qualunque altro che spettasse questa cosa, espressamente et in scrittis, ita che non se la passiamo con parole. Et si bisognasse che io venga de li, quella me lo faci intender che verro subito. Non altro por hora; a quella da servitore mi raccomando. — Ali 24 di ottobre 1544, in Venetia.

Di novo habiamo da Levante che si mormora che il Turco e in discordia col magior suo fratillo, che Dio faci che sii il vero. Pur se dice et si vede ancora di segnali.

E libro di Mercurio (1) è fornito; quella dia ordine che si ha far di esso.

Messer Michele Rosseto (2) è morto andando al Zanthe. V. S. R.ma dara l'epigramma al Farnese et el libro (3) con la mia suplica a sua S.tà

14.

Ill.mo et R.mo mio patron. Per la lettera di 8 del presente ho visto quanto V. S. R.ma ha opperato circa la mia suplica che ho mandato in mano di quella; perche soa S.tà quella mattina se parti transferendosi fino ad Ostia, V. S. R.ma me dice non haverla presentato; finhora penso che quella habbi fatto tuto quello che mi

(1) Invent. de Cervini, fol. 269, n° 63: *Mercurii Trismegisti Pimander et alia eiusdem.*

(2) Michael Rosaitès, de Coron. Cf. Gardthausen, *Griech. Paläogr.*, p. 332, et surtout Em. Legrand, *ouvr. cité*, t. I, p. 258. Cette phrase d'Eparque prouve que M. Legrand ne s'est pas trompé pour la lettre de Néroulis.

(3) Il s'agit du poème d'Eparque : *in eversionem Graeciae Deploratio.* V. *supra* la dernière note de la lettre 9. Le poème parut à Venise en sept. 1544; il est dédié à Paul III.

Digitized by Google

scrive. Et perche mi avisa che debba scriver al Rᵍᵐᵒ et Illᵐᵒ Farnese et descender a particulari, ho fatto tanto quanto quella mi ha comandato et medesmamente anche ho scritto a messer Bernardin Maffeo (1), il qual per sua gratia mi vol bene, gli ho scritto in questa causa una epistoleta greca, la qual vedendo la V. S. Rᵍᵐᵃ havera piacere (2). Et gli ho mandato anche la copia de la suplica, accio sii meglio informato. Io ho fatto tuto quello che V. Sª Rᵍᵐᵃ mi ha comandato per reussire la nostra cosa. Quella faci il restante. Altro non gli dico, solum et io et li figlioli et la comare progetamo alli piedi di quella raccomandandone per infinite volte. — Alli 20 di novembre 1544, in Venetia.

15.

Rᵍᵐᵒ mio patron. L'altra settimana, mi scrisse l'Illᵐᵒ et Rᵍᵐᵒ Farnese havermi cressuto la mia provisione per man del datario, con quelle humane parole che richiede uno tanto signor verso il suo servitore; al qual io ho fatto il debito ringratiar per una epistoleta greca (3). Ma sappia V. Sª che fin hora non ho la vera noticia di quanto mi e sta[to] cressuto, solum una parola che mi scrisse messer Zuane Bertarossa, che scode de li la mia provisione; el qual mi ha scritto che V. Sª Illᵐᵃ gli hebbe a dir, che era per bene, che essendo venuto più volte a trovarla, che non l'habbi trovata, perche non sola(ma)mente haverò otto Δ. d'oro, ma haverò 10 al mese. Et con questo solo aviso mi ho retto al ringratiar el Rᵍᵐᵒ et Illᵐᵒ Farnese. Et cussi ringratio ancora la Vª Sª Illᵐᵃ, sine qua nihil factum est. Et prego Dio che gli lo meriti et in questo mondo et nel'altro. Questo mi basta per adesso.

(1) Alors secrétaire de Paul III, grand ami de Cervini à qui il s'adressa plus d'une fois pour des renseignements historiques. Il fut créé cardinal en 1549.

(2) Cette lettre n'a pas été retrouvée, que je sache.

(3) On la retrouverait sans doute à Naples, parmi les *carte Farnesiane*.

Digitized by Google

Passarò molto meglio, et per l'avegnir Dio proveder̀a; mi par incargo (1) di dargli più fastidio. A quella da servitore io et la comare se ricomandamo. — Del Mercurio Trismegisto (2), qual gia scrissi a quella che era compito, non mi havete ordinato quello che ho a far. — Adi 4 decembre 1544, in Venetia.

16.

Ill^mo^ et R^mo^ mio patrone. Ho ricevute le lettere di V. R^ma^ S^a^ et ho inteso l'augumento che Sua Santità, per opera di quella, ha fatto in la mia provisione, il che mi era stato accennato per avanti con lettere de messer Giovan Bertarossa, agente del R^mo^ arcivesco de Cypri, come gia per le altre mie ho scritto a quella. Ho inteso ancora l'ordine dato al R^mo^ legato qui di accommodare uno de miei figlioli. Et d'ogni cosa sommamente ringratio V. S^a^ R^ma^, che è stata sempre mio protettore et patrone, et quelle gratie che io non posso rendergli, le renderà per me Nostro S. Iddio, il quale la conserva et feliciti sempre mai et a V. S. R^ma^ bascio le mani. — Ali 11 di dicembre 1544, in Venetia.

17.

Ill^mo^ et R^mo^ patron. Per l'altro procazzo io non mandai Mercurio Trimegisto, pensando che per esser la festa del Natale, che 'l se havesse a partir el giorno sequente. Al presento lo mando a quella, scontrato con doi exemplari sula fede mia, et pur non ho possuto serar le fenestre che sono in principio. Del pagamento che Vostra S^a^ dice che me lo dia el R^mo^ mons^r^ il nuntio, over che scriva a quella, non acade ne l'uno ne l'altro fare, perche già l'haveva pagato io et per tanta poca cosa, non bisogna far altro;

(1) Pour *incarico.*
(2) V. la lettre 18 et la note.

Digitized by Google

io son molto ben pagato da V. S: Ill^ma per molte et maggior cose altre che questo. Et de ciò altro non dirò.

V. S^a R^ma sappi che penso per tuto questo mese andar ala volta di Corfù per veder alcune mie cose, et poi in capo di tre over quatro mesi, piacendo a Dio, tornar de qui. Et perche ho inteso che si celebrarà il concilio, voria da quella sapper quando serà questa cosa, et si vien li Germani, et in che loco, perche ogni modo faria el mio forzo, tanquam unus de populo, dir ancor io quatro parole, che serianno de grandissima utilità ala christianità; per questo ancora voria che sua S^tà ordinasse il R^mo vescovo di Corfù (1) che per nome di sua S^tà scrivesse ali rettori de Corfù, de citar over avisar li clerici greci, che habbino a vegnir, et quelli di Candia ancora et del Zante et Cypro (parlo di Greci), tuti li loro R^mi vescovi li admoniscano, perche se ressecariano alquante opinione rustice che restano apresso qualche plebeo. Io me par che seria bona cosa a far questa monicione a queste terre che sono libere di Gretia; le altre che sono sotto il Turco non potriano vegnir, perche immediate seriano amazzati dal Turco. Et rassetantosi questi, ancora loro se intenderiano rassetati: questo a recordo. Io lo fazzo per el zello che ho in la nostra santa fede et religion; io non lo fazzo per cosa alcuna particolare. Et quando vi fosse da presso, diria qualche cosa a V. S^a R^ma che gli piaceria molto et molto; pur si revera si farà il concilio, penso che vi sarò da presso, et vi rechiederemo per protettor di Greci insieme con qualche altro di Germania, perche non è di restar più scandali, ma che sii unus pastor et unum ovile. Questo mio a ricordo parendo ben a V. S^a Ill^ma ben facci intender a sua S^tà, si anche non rimagni fin qua; et prego quella si degni con el primo darmi risposta, et darmi ancora nota de qualche libro che gli piacesse, trovandolo a Corfu over in qualch'altro loco, di comprarlo a nome di quella. Apresso prego vostra S^a Ill^ma si degni

(1) D'après Gams, *Ser. Episc.*, p. 400, cet archevêque paraît être Andrea Vendromini; ce furent ses successeurs, Giacomo Cocco (1546) et Antonio Cocco (1560), Vénitiens, qui assistèrent au concile de Trente.

Digitized by Google

dir a messer Antonio Helio si ha fatto scriver quelli libri de Oppiano, over parte over tutto, che me lo mandi, et si non havesse altro che doi over tre quaderni, che me li mandi de mano in mano per ogni curriero, perche el tempo che starò a Corfu, lo spenderò in tradurlo (1). Et redrici le lettere al R^{mo} nuntio, arecordandose che ho de partirme de qui ala più longa fina li otto di febraro che viene, perche va la barza di questa Ill^{ma} S^{a}, qual è navilio securissimo. El pagamento già gli scrissi che 'l pigli da messer Egidio. Et a quella da servitore gli basio le mano. — Al primo di gennaro 1545, in Ven[e]tia.

Mi basta l'animo con l'agiuto de Dio et con qualche mia destrezza far una cosa in la religion, che forse qualche imperator passato non l'ha possuto fare: d'il che non intendo haver premio alcuno da homo del mondo, solum da Dio omnipottente, et V. S^{a} de qua inanti me cognoscerà che homo che son, piacendo a Dio.

18.

R^{mo} et Ill^{mo} mio patron. Questi giorni, da poi molti affani et periculi de la vita, son arrivato in Venetia da Corphù, Dio sii laudato. Credami vostra S^{a} che mi son recordato più de 50 volte de le sue parole, che mi have scritto di non navisare et che guardasse che il mare è pericoloso. Semo venuti a tanto questi giorni passati in la bocca del Guarnero, giù apresso a Venetia, che essendo con una nave de 900 botte che è la prima di Venetia, se havemo confessato et tolto perdonanza uno da l'altro per anegarse et morir miseramente; pur el nostro S^{or} Iddio, per la sua

(1) Tout ce travail se faisait pour Ippolito Salviani qui, dans son grand ouvrage sur les poissons, utilisa 4 mss. de la Vaticane (Fabric.-Harles, V, 594). Un « Oppiano di Pesci con scolie » entra à la Vaticane le 7 fév. 1553; cf. Batiffol, *ouvr. cité*, p. 125, n.° 229. — Salviani, professeur à la Sapienza, médecin de Jules III et de Paul IV, naquit à Rome en 1514 et y mourut en 1572 (Marini, *Degli Archiatri pontificii*, t. I, p. 402).

Digitized by Google

misericordia, ha hauto compassione de li poveri mei fiolli et mi ha donato la vita; sii laudato il suo santto nome. De le cosse del mondo non scio dir altro di novo, solum che de qui se parla che el Turco ha suspeso le arme, non dirò più col re Ferdinando che con tuta la christianità, per esser lui primo et noi segondi, per uno anno; et in questo interim se trattarà de maggior treva. Per avanti io haveva scritto da Corphù al mons.or legato che el Turco haveva gran suspetto del suo primogenito, et questa fo la causa che non vene in Ungaria questo anno. Non scio si l'ha scritto sollamente al nostro S.or aver anche a V. S.a R.ma; ma io l'ho inteso per via che si pol creder indubitatamente. La vien di bocca de uno che e del sangue del Signor; altro non dico. Si el Concilio si celebra, spero in Dio di veder presto Vostra S.a R.ma et raggionaremo et di questo et di altre cose a utilità del stato christiano. De libri greci ho portato commentarii in la sacra scrittura qualch'uno, et in medicina non pottendo comprar uno libro, mi è statto forzo dar una piezzaria per cento ducati et tuorlo per imprestito per haver causa de potterlo copiar et, possendo, de metterlo anche in stampa. E uno libro come seria dir παντέκτης (1) e in tute le infermittà da capo a pie, li ditti de quanti scrittori greci sono stati dapoi che el mondo è creatto: una cosa molto bona et necessaria. Di questo vostra S.a disponerà quello che ho de far. Et a quella da bon servitore mi raccomando et basio le mani. — Addi 21 novembre 1545.

19.

R.mo mio patron. Gieri ho recevuto una di V. S.a R.ma per la qual mi comanda che non me habbi a scordar a scriver di quelli

(1) Eparque a voulu écrire πανδίκτης; c'est la prononciation ou plutôt la graphie moderne qui l'a trompé. — Quant au ms., c'est sûrement celui qu'il vendit au Vatican en 1551; Batiffol, *ouvr. cité*, p. 122, n.° 197.

Digitized by Google

libri. Io non intendo quello che V. S.ª mi dica, havendo già scritto di Sexto Emperico, haverlo trovato in una botega de libraro che si voleva ligar, et mi parve cosa miracolosa. Il qual immediate lo feci sequestrare per man de la giustitia, et scrissi do volte a messer Romulo di questa cosa, che mandasse qualche suo servitore per comparir a la giustitia et pigliarselo. Il qual mai mi rispose; ma, in questo interim, vene quello che l'haveva dato a ligare et, inteso esser sta[to] sequestrato da mi per nome del cardinal, vene a trovarme con furia, et per sua gratia el mi disse anche vilanie, dicendo che lui era servitore di V. S.ª R.ma et mi fava (*sic*) bravate. Io me ne risi di sue vilanie, ma ben mi maraveglai de la sua poco prudentia, et poi scrissi la terza volta a s. Romulo, el qual mi respose la infraclusa. Io pensava che V. S.ª havesse havuto le mie lettere che gli narrava tutta questa cosa; a quel che vedo, non le havete havuto, et pur il secretario del R.mo legato mi disse che le mando per el vescovo di Chiusa (1). Perhò di questo altro non dirò. Di libri greci che portai di Corphù, medesimamente scrissi a quella che era certa esposition ad alquanti salmi de David (2), et esposition nel' evangelio (3). Altro per hora non mi occore, solum a quella da servitor mi racomando. Io tegno certo che quel libro fusse robato a S.or Romulo per qual suo over servitore over amico; et dapoi trovato per mi miracolosamente, se hano conzato le cose.

Dal concilio hanno scritto de qui, che 'l R.do fra Cornelio (4) habuit orationem satis piam et doctam, nisi eam deturparet adu-

(1) Giacomo Nacchianti, évêque de Chioggia de 1544 à 1559.

(2) Probablement le n.° 90 de Batiffol, *ouvr. cité*, p, 116, entré à la Vaticane le 15 mai 1549.

(3) Peut-être le n.° 118 de l'Inv. de Cervini (fol. 270): *Commentaria in Evangelia, in corame rosso, dorato nelle faccie.*

(4) Fra Cornelio Musso, évêque de Bitonto de 1544 à 1574. Je crois posséder un exemplaire de la première édition de ce discours. Cet opuscule, imprimé en caractères italiques, se compose de 4 ff. dont le recto du premier est plus qu'à demi rempli par une gravure sur bois représentant l'Esprit saint descendant sur les Pères; l'éloge de Paul III occupe les deux derniers ff. A la fin: *Romae in Platea Parionis.*

Digitized by Google

latio in pontificem, et li Luterani se vano lavando la bocca. Perhò aviso V. S.ª R.ma che si vadi cautamente. Et insuper prego quella che, venendo in concilio li ditti protestanti, me lo facì intender, perche voglio ancora io vegnir ad honor de Dio. — Ali 23 di genaro 1546. In Venetia.

De le cose di Græci per altra mia scriverò a quella la conclusion che tengono.

20.

R.mo et Ill.mo patron. Havendo l'animo et tuti li spiriti inclinati a far qualche bon officio in agiuto di la republica christiana, ben che che le mie force siino molto picole da se, li giorni passati mi haveva messo caminar a la volta di Trento, in compagnia del Ill.mo S.or ambassadore di la Cesarea Maiestà, il don Diego. Il qual per sua humanità et gentilezza, mi havea provisto et di cavalli et di spesa per mi et per uno mio servitore, ingenuamente, da vero signore che è, et mi faceva maggior honor et carezze di quello che merito, tuto per sua humanità et gentilezza. Unde essendo arivati a presso il lago de Varda, volendo io dismontar dal cavallo, in quello che era per calarmi da la stafa in terra, vene un altro cavallo et urtò el mio et spaventolo, ita che saltò un salto grande, et io dittì in terra, et mi senestrai la man, et quel altro cavallo mi pestò el pe, in modo che mi bisogniò tornar in dredo, per farmi medicare, et cusi veni in Venetia, et mi vado medicando. Pur con l'agiuto de Dio, non son per haver mal alcuno, Dio sii laudato. Al presente dico a V. S.ª R.ma che io penso, con l'agiuto de Dio, de tegnir mezzo et di recordar et operar in questo sacro concilio tanto che la Grætia sera acordata et pacificata con la Chiesa Romana et catholica, ita che sera *unus pastor et unum ovile;* ben che apresso li boni et quelli che intendeno, la è accordatissima; ma perche sono stati alquanti perversi, hano seminato zinzanie fra el vulgo, le quale con bona destrezza si potrano

Digitized by Google

levare, et restarà pace perpetua, che serà prima ad honor de Dio et poi a grandissima utilità de le cose che apartien ala impresa d'il Turco. Certo darà più favor questa cosa, che non daria un campo di 50 mille soldati, non voglio dir più. Perhò, si V. S^{a}. R^{ma}. mi vol dar aiuto in questa cosa, che credo che ella vogli et etiam desyderi, faciami far una pattente del sacro concilio, in questa forma che, « attenta la bona vita et le bone littere et costumi di Ant^{o} Eparcho, gentilhomo græco, per l'occorentie che bisognarano in questo sacro concilio, lo elegemo per interprete over secretario di la natione græca », perche havute queste letere, mi farò dar licentia a questo Ill^{mo} con[siglio] di X, et farò convegnir li maggior capi che si possi haver di Greci calcitranti, et metter in scrittura quello che gli offende, il che scio che è di pochissimo momento, et tamen spaventano il vulgo ignaro. Circa le cose di Luterani, li Græci sono inimicissimi, perche sono molto piegadi alla osservatione di canoni, et ali giegunii, ala invocation di santi, al' honorar le imagine, dano li primi honori al papa, et precipue sono inimici ala predestinatione. V. S^{a} R^{ma} consideri questa cosa bene con li altri R^{mi} et Ill^{mi} presidenti del concilio, et si gli par di farla, facila et diami aviso con le sue prime, perche mi bisognarà andar fin a Corfù per questa state. Et acciò che gli altri R^{mi} presidenti cognoscino l'animo mio et chi son, mando a V. S^{a} R^{ma} questa opereta che già havea stampato (1). Intendo che sono eletti medici per el concilio et spiciali et maraschalchi; pol esser eletto ancor uno interprète græco, il qual forsi farà più utilità che loro. Altro per hora non mi occore. A quella da servitore mi raccomando. Quando vi sarò da presso, farò intender la grande importantia di questa cosa di Greci. — Adi primo giugnio 1546, in Venetia.

(1) Sans doute la *Deploratio*.

Digitized by Google

21.

Rȝ^mo et Ill^mo mio patron. Al primo di di questo mese, haveva scritto a V. S.ª Rȝ^ma come venendo in Trento, mi cascò il cavallo et mi fè mal in l'una man et un pe, et pregava Vostra S.ª Rȝ^ma, si gli pareva ben fatto, di farmi far una pattente di esser interprete over secretario di la natione Greca in concilio, per haver mezzo et modo di arecordar qualche cosa a grandissimo beneficio di la christianità, et questa lettera più prestò la voglio per qualche mia escusation con li nostri Ill^mi signori che per altro, perche sio bene senza la ditta lettera arecordar, ma che sio si piacerà over non, per qualche rispetto. Et ultra questo, essa lettera mi serà di gran honor et favor; perhò, si par a V. S.ª Rȝ^ma cosa di farla, quella si dignarà avisarme, perche io non voglio ad ogni modo mancar dal debito del christiano, a questo tempo massime che si po far qualche bene che haverà fermezza perpetua. Io non ho di far altro capo, che V. S.ª Rȝ^ma in questa cosa, et quello che a lei parerà bon, si arecordarà; il resto si tacerà. Altro non dirò. A quella da servitore mi raccomando. — Adi 15 Zugnio 1546, in Venetia.

22.

Rȝ^mo et Ill^mo mio patron, L'altro giorno, ho scritto a V. S.ª Rȝ^ma in risposta di le sue di 19 del passato, circa il farmi haver una lettera patente, di esser interprete over secretario de la natione greca in questo sacro concilio. Per la presente di novo replicando, prego V. S.ª Rȝ^ma inseme con li Rȝ^mi s.ri colleghi di quella, che si degni far mi la havere, per che certo recordarò et proponerò a SV. S.ª Rȝ^ma cose bone et utile ala republica christiana, et de importantia grande ala unione et viver quieto; ale quale si non si prevede adesso, non si potrà proveder forsi de qua a cento altri anni. Et quanto aspetta a quello che dice V. S.ª Rȝ^ma circa il pro-

Digitized by Google

veder di la spesa, la qual la die far la sua S.tà, dico a quella che io voglio poca spesa; quando haverò duo pani al di et uno fiaschetto di vino, mi basterà. Et, bisognando de pi[ù], venderò li mei libri, per agiutarmi, per che la mia intention non è di vadagnar danari di questa cosa, ma far qualche bene per la republica christiana, et per la natione nostra, la qual è andata in ruina per lo poco suo antivedere; in modo che penso, con l'agiuto di Dio, che questa cosa serà la sua restauratione in breve tempo. Si che V. S.ª R.ma non metta questa cosa in oblivione. Io havendo visto che vestra S.ª R.ma non mi haveva risposto in le mie prime lettere, et poi havendo inteso che l'imperatore fa campo contra Lutherani, mi deliberai de andar a Corfù: una, che aveva inteso de certi libri trovati a la Gianina (1), et l'altra, che non pottendo resister a la spesa di Venetia, mi parse l'anno passato, per sparamiar qualche cosa, mandar la vostra comare a Corfù, con la mità di la mia famiglia, et l'altra mità sono restati qui con mi, dove, visto che non mi va bene, perche son mal governato, et poi spendo quasi il medesimo che spendeva con tuta la famiglia, deliberai di andar a menar la qui, et perhò era con le robe parichiate per entrar in nave, et mi sopragionse la risposta di V. S.ª R.ma, et subito son andato dal mons.r l'arcivescovo de Cypri, et gli ho date memoriale che, venendo lettere per mi di V. S.ª R.ma, immediate mi debbi avisar a Corfù, che tanto più prestò vegnirò. Perhò prego V. S.ª R.ma et supplico quella *genibus flexis* inseme con li R.mi S.i colleghi, vi dignate farmi far la patente sopraditta et mandarla al R.mo arcivescovo sopradetto, il qual subito mi la mandarà, et venendo, portarò qualche libro greco de *primatu pontificis* (2) et qualche altra cosa che a quella serà molto da caro, et in questo mezzo a Corfù operarò qualche bene in questa materia. Et a quella da servitore mi raccomando. — Ali 2 di Lugio 1546, di Venetia.

(1) Janina, en Epire.

(2) Si l'on en croit la lettre de son fils Michel, il rapporta en effet ce ms. dont il fit don à Paul III.

Digitized by Google

23.

R.^mo mio patron. El presente lator è l'homo che V. S.^a R.^ma m'ha scritto di trovar per copiargli costi certi libri greci. L'ho acordato a scrivere 40 charte al Δ., cioè cinque quaderni, et haver anche le spese del viver, et, oltre questo, le spese del vegnir a Trento, et starà tanto quanto piacerà a quella. L'ho indrizzato al S.^or Romulo, come già V. S.^a mi haveva ordinato, et seria più prestò vegnuto, si non fusse che S.^or Romulo tardò a mandarme risposta, perche per quello mi scrisse l'altro di, mi havea scritto per avanti, et le littere sue non mi fu[rono] date. Altro non dirò per hora. A quella da servitore me reccomando. — Adi 9 novembrio 1546, in Venetia.

24.

R.^mo mio patron. Havevamo acordato il scrittore che già richiese V. S.^a R.^ma et in quello che era per partirsi, negabò et prese un altro partito: talmente che, havendo visto io che V. S.^a R.^ma ha tolto el libro a tempo di tre mesi, vedendo scorer il tempo et non possendo far altra provisione, deliberassemo inseme con messer Gentiano (1) di mandar un mio servitore, il qual scrive littera che piace a messer Gentiano, et cossi lo havemo aviato con el presente procazzo, et io son restato senza servitor; ma

(1) Gentien Hervet, originaire d'Orléans, familier du cardinal Cervini. Il assista comme théologien aux 5.^e, 6.^e et 7.^e sessions du concile de Trente; puis à la 2.^e session de Bologne. Cervini écrit de Bologne à Sirleto (ultimo di Febraro 1548): « Messer Gentiano nostro è andato a Venetia per far stampare alcune opere tradotte da lui di greco in latino ». (*Vat.* 6178, fol. 137). J'aurai bientôt l'occasion de revenir sur les travaux littéraires d'Hervet.

Digitized by Google

quello de messer Gentiano ne servirà a tuti doi per la via, che pensamo de vegnir inseme piacendo a Dio. Et a quella da servitore mi raccomando. — Ali 21 di aprile 1548, in Venetia.

Il R^{mo} monsignor legato mi ha ditto de uno Dione per nome di V. S^{a} R^{ma} et stentemo di trovarlo; era uno a S. Zanepollo (1) et si se ha perso. Faremo il forzo di trovarne in qualche altro loco, perche ancor quel di S. Marco non si pò trovare (2).

25.

R^{mo} et Ill^{mo} mio patron. Gieri la matina arivai in casa di V. S^{a} R^{ma} a Bologna (3), et venendo con grandissima alegrezza di trovare quella, non l'havendo trovato qui, rimasi molto atristato; tamen laudai el nostro Signor Iddio che sempre fa ogni cosa per il meglio. Ho voluto scriver la presente, desiderando de saper si quella è per ritornar de qui prestò overo tardar qualche mese, perche, venendo presto, aspettaria qui, imperho che, oltra le mie cose particolare, ho molto a caro di parlar con quella di molte cose che tocano ala republica christiana, et recordar qualche cosa utile per la christianità et honorevole per la chiesa de Dio, et di gran merito al' anima et fama dil Nostro Signor et di V. S^{a} R^{ma}; ma non tornando presto, ...ando (4) quella qualche mese, me seria

(1) S. Giovanni e Paolo. Sur la bibliothèque de ce couvent, cf. J. F. Tommasini, *Bibliothecae Venetae*, Udine, 1601, in 4.°; et D. M. Berardelli, dans la *Nuova Raccolta d'opuscoli scientifici e filologici*, t. XX, pag. 161-240.

(2) Il y en avait même deux exemplaires à San Marco (ou un en 2 vol.); mais ils avaient été prêtés le 13 avril; v. Omont, *Deux registres de prêts de mss. de la bibliothèque de S. Marc à Venise* (1545-1559), dans la *Biblioth. de l'Ec. des Chartes*, t. 48 (1887), p. 664, n.° 72-73.

(3) Càd. dans la maison où demeurait Cervini pendant le concile alors transféré à Bologne. Je n'ai trouvé aucun document qui me permette d'identifier ce « palazzo ».

(4) Ce mot est illisible; le sens est: *tardant*.

Digitized by Google

gran discomodo aspettar qui, per haver lassato poca provisione in casa. Le cose pertinente al puplico richedeno tempo a dirle et consultarle et pensarle bene, et perhò non posso al presente dir altro per quelle, et tanto più che il portatore si parte adessa desso. Il particnlare è questo. La Sua Santità, per sua clementia, inteso la famiglia che ho, et ruina patita di Turchi, et visto la mia qualità per alquante mie epistole grecæ et per la opera che ho composto a Sua Santità *de modo evertendæ tyrannidis Turcarum* (1), mi ha fatto provision de 10 ∆. al mese, et sempre la ho hauto gratiosamente; da novembrio in qua non la ho, perche forno suspese tute generalmente, et etiam la mia. Io gia uno anno et piu sperando di haver questa provisione et pensando di meterme a scriver qualche cosa, ho refududato la lettura greca che ho havuto gia sette anni qui in Venetia (2), per haver l'animo quieto et libero di potter scrive[r] o qualche historia o qualcaltra cosa. Perdendo questa provision, non solamente ho intregato l'animo mio, ma ho intregato ancora el corpo e tuta la vita, imperhò che mi bisogna andar a zapar le vigne, si voglio viver. Per tanto prego vostra S.ª R.ma che dica una parolla al mio Ill.mo et R.mo patron il cardinal Farnese, che mi facia questo bene, che habbi la mia provisione, a qualche modo che par a Sua S.ª R.ma. Sono molti, che forsi non gli merita, che hano assai cose; questa mia e poca cosa et una miseria a Sua Santità, ma a mi e grande; imo tuto el mio consiste in quella. Et ho da governar nove fiolli; et, si questo non fosse, almeno perche non si trova a tuto el mondo ne greco ne latino che habbi el stillo che ho io de scriver in greco et verso et prosa, Sua Santità mi die far questo poco di bene, come

(1) Eparque n'a jamais publié cet ouvrage dont il offrit un exemplaire à Paul III et qui, au dire de Michel Ep., plut beaucoup à François I.er Antoine lui-même en fait mention dans sa lettre à Pie IV publiée par Lagomarsini, *Julii Pogiani Sunensis Epist. et Orationes...*, Rome, 1856, in 4.°, t. II, p. 308.

(2) Cette phrase d'Eparque daterait de 1541 environ le décret du Conseil des Dix mentionné par Legrand, *ouvr. cité*, t. I, p. CCXIII.

Digitized by Google

si vede che ha fatto et fa ogni di a tuti i liter(r)ati; ne mi sia recupato in arogantia quello che dico di me; si po veder in la deploration che ho fatto *in eversionem Grecie* (1) et in qualche epistola mia stampata (2), et altre cose che non sono date fora. Io non so che dire, si non che havendo lassata la lettura di voluntà, et perder questa provisione, mi bisogna certo andar a zapare. Si havesse uno benefficio de un 200 ᴀ. per Demetrio mio fiollo (3), potria star da signor, che io non son avaro; voglio tanto che possi viver, non piu. Et a quella mi raccomando da servitore. — Ali 20 di maggio 1548, in Bolognia.

Ho portato tre medaglie grece a V. Sᵗ; quella scrivi a Sᵒʳ Romulo di accettarle per nome di quella. Sono belle, con le sue casse di osso (4).

26.

EPARQUE À ANTONIO HELIO.

Rꝟᵈᵒ messer Antonio, fratello carissimo. Ali 20 del presente arivai a Bologna, et credendo di trovar qui el Rꝟᵐᵒ Carᵃˡ non lo havendo poi trovato, pense come restai confuso; tamen laudai la magiesta de Dio che fa ogni cosa per el meglio. Se trovo uno che partiva alhor alhora, et scrissi a Sua Sᵗ Rꝟᵐᵃ la causa che

(1) Cf. *supra* la lettre 13.

(2) Eparque fait allusion ici à la lettre qu'il a mise en tête du Μῆνατον achevé d'imprimer le 28 fév. 1548. Cf. Em. Legrand, *ouvr. cité*, t. I, p. 276 et suiv.; bon juge en ces matières, M. Legrand dit que cette lettre est fort belle.

(3) Il faut donc ajouter Démétrius à la liste des enfants d'Antoine donnée par Legr., *ouvr. cité*, t. I, p. CCXXV.

(4) D'après certaines lettres d'Alessandro Cervini, Marcello paraît avoir possédé une assez jolie collection de médailles (voir mon livre (en préparation) sur M. Cervini). Nous savons d'ailleurs qu'Eparque unissait ce commerce à celui des mss. Cf. la mention qui se trouve à la fin du *Catalogue des mss. grecs d'Antoine Eparque* (1538) publié par Henri Omont, *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, t. 53 (1892), p. 107.

Digitized by Google

mi ha fatto vegnir qua: una e che voleva recordar anche mi qualche cosa per el bene publico et poi parlar anche per el mio fatto dil che ho scritto pregando sua S.ª R.ma che dica una parola al R.mo et Ill.mo vostro patron il Farnese, che faci corer la mia provisione; perche io, volendo acquistar occio per metter me a scriver qualche cosa in greco, ho refudato la provision che haveva qui de la lettura greca, pensando de intertenir me con questa del nostro S.or Hora che perdo anche questa provisione, non seria acquistar occio, ma piu presto negocio crudelissimo, imperho che, pensando de aquietar l'animo per potter componer qualche cosa, mi bisognara travagliar et la persona e l'animo inseme con qualche bona zappa in mano, per nutrir li fiolli talmente che li nostri disegni indarono a spasso, si non ci agiuti prima Dio et poi li sopraditti nostri patroni. Per tanto prego V. S.ª che parlate a tuti con qualche bello modo, et che me agiutate che son certo che me vole bene. Et sia per l'amor de Dio V. S.ª mi porto a Venetia la bona nova che vi disse el R.mo monsignor di Massa (1) da parte del Card.l io haveria a caro che la mia provisione fosse messa qui, in la Camera di Bolognia, per esser apresso in Venetia. Questa parola non la ho scritto al R.mo Santa + et vi prego dicatila a sua S.ª R.ma Mi forzaria vegnir la, ben che seria con grandissimo mio discomodo; ma, per non parer importuno, non vegnio, ne manco ho avuto ardimento de scriverlo al R.mo S.to +, per che cognosco gli travaglii che vano atorno, et seria trattato da inprudente et fastidioso. Et Dio sa con quanto rispetto et con quanta vergognia ho scritto quel che ho scritto al R.mo S.to +; ma e tanto il mio bisogno che si però il facio per la necessità, ma certo con la fazza rossa. Circa questo altro non mi occorre. Prego V. S.ª si e possibile de farmi un poco de schizzo de la famiglia et Casata di Farnesi, et origine et stadi che hano havuto, et giesti di lor antiqui, et mandarmelo, over si qualch'uno ha scritto in latin over

(1) Bernardino Maffei qui était évêque de Massa Marittima (province de Grosseto, Toscane) depuis le 12 Mars 1547.

Digitized by Google

volgar de la vita del papa, che me lo mandate, perche penso, con l'agiuto de Dio, scriver la vita sua in lingua greca, che credo reusirà felicemente. Et di questo prego V. S.ª che non dicate ad alcuno niente, per più rispetti, ma certo me fare[te] grandissimo piacer a mandarme una bona informatione. Et a V. S.ª mi raccomando. — Adi 23 maggio 1548, in Bologna.

27.

R.mo mio patron, Ho recevuto una de li 25 del presente, di Vostra S.ª R.ma, per la qual ho inteso la opera pia et santa che quella mi dice voler usar circa la mia provisione; che certo ho cognossuto che la magiestà de Dio, per sua misericordia, mi vol bene, et ha compassione de la mia povora famigliolla, qual ha operato tanto che V. S.ª R.ma se ha trovato esser a Roma, ala mia venuta de qui; per che, si al presente non si ridrizza la mia provisione per il mezzo suo, mai più non ho speranza di quella. Per tanto prego V. S.ª che veda di metter qualche bona fine. Io ho deliberato di non haver travaglio di leggere publice lettioni, perche intendo di scriver qualche cosa in lingua greca (1). Et non havendo altro di remunerar la Sua Santità per la carità che ha usato et usa in me, oltra li pregi de tuta la mia famiglia fano di e notte per la vita et prosperità di Sua Santità et casa sua, ancora io farò testimonianza de le sue immense virtù ala posterità, segondo le mie debole forze, come gia si vede che ho fatto in qualche cosa che già ho scritto. Non posso piu pregar V. S.ª R.ma con le prime sue; aspettarò qualche bona, santa et salutifera nova per mi et casa mia.

Circa el libro che scrive Manuel (2), è terzo di oggi che ho trovato uno grandissimo errore. L'essemplare che copia, per colpa

(1) V. *supra* la lettre 25.
(2) Manoli, dont il va être question.

Digitized by Google

de cului che l'ha legato, sono sta[ti] messi parechi quaterni prepostere, talmente che Manoli (1), ben che osservasse l'ordine che V. S^{a} gli dette del numero di psalmi, tam(m)en havea scritto per causa che li quaterni erano confusamente legati, cosa che non era bona, nome de butarla in aqua; et certo era gran peccato, che questo libro me par un divino libro et raro, che mai l'ho veduto in tutta la Gretia. Unde havendome n'aveduto di questo, ho fatto strazzar quello che era scritto, e tornato scriverlo per il suo dreto. El incontrar lo faremo con diligentia, et senza che quella scrivesse altro, io era per farlo. Per hora, altro non mi occore. A quella racomando et mi et tuti li mei. — Di Bologna, 30 di maggio 1548.

28.

R^{mo} et Ill^{mo} mio patron, Questi giorni hebbi una travaglia grande; per haver tratto sangue del brazzo per divertir el dolor de la gotta che me asaltò qui, et bevuto ancor de l'aqua per esser el vino grande inimico di gotte, prima me saltò un dolor di fianco che mi fece molto ben sudar; di poi, stentai a butar uno tacheto de arena grosso per la verga; non fu fora di questo, che me vene un dolor sopra il logo che mi cavò le sangue, tanto grande che dubitai di spasimo; par che el barbiero habi tocato il nervo, talmente che quasi pensai di lassar la pelle qui. Pur (Dio sia laudato) son restato vincitor de tuti li mali. Al presente, stago bene de ogni cosa, et attendemo a incontrar Chrysostomo (2). Il qual prego V. S^{a} R^{ma} et la protesto ancora da parte de Dio, et

(1) C'était un des copistes à la solde d'Eparque; on verra plus loin (lettres 32, 45) qu'il l'emmenait avec lui dans ses voyages en Grèce et l'envoyait à la recherche des mss. On pourrait peut-être l'identifier avec Manoli Blessi (v. Em. Legrand, *ouvr. cité*, t. II, p. 191, 198 etc).

(2) Il y a, dans les inventaires de Cervini, diverses œuvres de S. Jean Chrysostome. Il s'agit peut-être des homélies; cf. Batiffol, *ouvr. cité*, p. 121, n° 183.

Digitized by Google

quella mi perdoni, che la faci per ogni modo de metterlo in stampa, perche non è oro al mondo che lo pagi. Non credo che quello santo habi scritto la meglior opera di questa, ne eguale alcun' altra. Et per che manca el prin[cip]io, io metterò tuta Venetia sotto sopra per trovarlo, et trovando lo, lo mandarò. Et non trovandolo, scriverò in Grecia, che si trovi. Circa el mio negotio, si V. S.ª R.ma vede che non è possibile (causa di questi travagli) di haver quella mia provisione, accio chè si facilita la via, quella propona che io sii tenuto de trovar libri greci per la libraria di sua S.tà, come haveva fatto la bona memoria del Re passato, el qual mi fece comission et privilegio per libri greci per arichir la sua libraria, come appar in bergamina qual ho apresso me, et per la lettera de haver licentia, scritta al quondam S.or Rincon, la qual ho fatto copiar à messer Gentiano, et la mando inclusa, per mostrar la, si bisognasse, a sua S.tà (1). Con questa fede, in questo viazzo che fu in Grecia, ho comprato da 50 volumi, come già haveva scritto et mandato anche l'indice a V. S.ª R.ma, et mi costorno da circa 300 Δ. Con questi, sperava de maritar una mia fiolla, si el Re fosse vivo; ma pacientia, Dio proverà. Io ho scritto ala Maiestà del presente Re (2) deli 5 di febraro et mandato l'indice per man del ambassatore (3); ma fin hora non ho risposta alcuna, ne penso di haver per queste travaglie del mondo, in modo che si trovasse di perder anche qual cosa, gli daria.

Spetto con le prime qualche risolution del fatto mio. Si haverò la cura di trovar libri, io me n'andarò in Grecia, dove è un libro fatto per un Imperatore, contien el vechio et novo testamento et li atti et ancor li decretti de tutti li concilii, in carta

(1) C'est le document que l'on a lu plus haut; on voit qu'il avait été envoyé avec cette lettre, bien qu'il se trouve aujourd'hui dans un autre recueil du Vatican.

(2) Henri II.

(3) Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, ambassadeur de France à Venise de 1546 à 1549.

Digitized by Google

pecora, con miniature infinite, grando che apena un homo lo po levar (1). Un vescovo de la Valona (2) che è homo literato, l'ha visto et me l'ha ditto; al qual gli posso creder per esser homo da bene. Et se trovarà ancor di altri assai, in theologia massime. Si par à V. S^{e} di dar me questo carico, io prometto far el debito. Et a quella da servitore mi raccomando. — Adi 6 Zugnio 1548, di Bologna.

Georgi Greco scrittor (3), si non è spazzato per la giusti[ti]a, pregamo V. S^{e} che lo facci metter in galia a voyare et scapular la vita.

29.

R^{mo} et Ill^{mo} mio patron. Giermatina, ho havuto lettere di V. S^{e} R^{ma}, scritte alli 13 dil presente, per le quale ho inteso tuto quello che essa mi comanda. Et per avanti hebbi in Bologna il medesimo aviso che quella mi scrive, di haver fatto scriver al R^{mo} nuntio de qui, che mi desse 100 Δ. a conto de la mia provisione: dilche ancora il R^{do} messer Antonio Helio mi scrisse a Bologna che 'l haveva mandato le ditte lettere a Venetia et che attendesse di trovarle per haver ditti danari. Per tanto, io me ne partì el giorno sequente tuta via con el consegio di messer Gentiano, per che haveva me già incontrato mezzo il libro che scrive Manoli et voleva star per finirlo; et lui mi disse che farebbe il resto con Manoli, et perhò mene veni via. Ma certo, S^{or} mio R^{mo}, io ho havuto tanta bona compagnia da S^{or} Romulo et dal maestro di casa (4) et da tutti di casa, che non posso ne dirla ne scriverla. Posso dir che io commandava et la casa et servitori et cavalcature, tanto quanto el S^{or} Romulo i(n)stesso. Et questo è di gionta

(1) Je ne sais rien de ce beau ms.

(2) Valone (Epire).

(3) Sans doute celui-là même qui était, en 1546, au service du cardinal Salviati. Cf. *Vat.* 6177, fol. 67.

(4) Antonio Lorenzini.

Digitized by Google

apresso al gran favore et agiuto che V. S.ª R.ma mi ha fatto di haver questi 100 Δ. De le qual cose non possendo far altro ricompenso, io et tuti di casa mia pregaremo Dio di continuo per la longa vita et prosperità di V. S.ª R.ma Ho scritto per l'altro corrier una epistoleta greca al Ill.mo mio patron il Farnese (1), regratiando sua S.ª R.ma et sua S.tà, et in volgar ho scritto ancora à messer Antonio Helio (2) et al R.mo de la Massa, regratiando loro Signorie quali sono stati mei procuratori, come V. S.ª mi ha scritto.

Io ho havuto aviso certo che se trovano al Monte Santto (3), in uno de quelli monasterii, otto libri Διατάξεις τῶν ἁγίων ἀποστόλων, quel libro che ha avuto la memoria del quondam messer Carlo Capello (4), et voleva uno cardinalato a darlo fora. La qual cosa mi è stato molto a caro et ho deliberato di menar Manoli con mi et far transcriver tutti ditti libri, et poi lassar la copia la, et fo pigliar el vecchio et portarlo a sua S.tà Perhò prego V. S.ª R.ma che me faci avisato si tal libro è necessario et utile per queste cose di questi maledetti Luterani, perche il prefatto messer Carlo Capello faceva fama che 'l importava assai; per tanto V. S.ª R.ma serà contenta di avisarmi con el primo. Io ho havuto questi dinari, et mi bastarano et per la casa et per far questo servitio; et da poi Dio ne provederà. Aspetto l'aviso con el primo, perche questo agosto si parteno le galee grosse de qui, et me n'andarò con quelle che sono sigurissime fin a Corphù, et deli per 10 over

(1) Je n'ai pas retrouvé cette lettre.

(2) Peut-être notre lettre 26.

(3) Le Mont Athos.

(4) Carlo Capello avait dévalisé tous les couvents de la Crète pour former sa collection; v. une lettre du Grechetto à Cervini, que je publierai prochainement. Au XVIII.e siècle il ne restait que bien peu de mss. grecs chez Antonio Capello; cf. Montfaucon, *Diar. italicum*, p. 63-64; rapprochez aussi de ce catal. la liste publiée par Omont dans les *Mélanges de l'Ecole franç. de Rome*, t. XI, p. 447, note 2.

Digitized by Google

12 giorni andaremo per terra ripossatamente al Monte Santto. Altro per hora non mi occorre. A quella da servitore mi racomando. — Alli 30 di giugno 1548, in Venetia.

30.

Rȝ^mo et Ill^mo mio patron. Ho riceputo le lettere di V. S. Rȝ^ma date alli 28 dil passato, inseme con la lista di libri che se desidera. Et sono arivate a hora debita, perche, con la benedittion di V. S. Rȝ^ma et con l'aiuto de Dio, speremo partir de qui fina li 10 del presente, si altro non impedirà. Credo che trovaremo in quelli loghi qualche bona cosa. Et a quella da servitore mi racomando. — Adi 4 agosto 1548, in Venetia.

31.

Rȝ^mo et Ill^mo mio patron. Con l'aiuto de Dio, son arivato a Corfù per giorni cinque da Venetia, havendo hauto boni tempi. Et immediate mi ho posto a cercar in queste reliquie di libri che sono restati a Corfù del incendio del Turco per qualche libro de queli che V. S. Rȝ^ma ne ha mandato in lista, et con l'aiuto de Dio ne ho trovato uno antiquissimo, tanto che in molti loci caduco Μεθοδίου συμπόσιον δέκα παρθένων (1). E uno libro molto dotto; tratta *de virginitate* eloquentissimo stillo e dottissimo; sono dentro et alquanti hymni de Pythagora con certe annotatione de la musica antiqua, et altre cose in verso. Passando questi giorni che ancora fa caldo, me aviarò con l'aiuto de Dio ala volta de

(1) Inv. de Cervini, fol. 269 v.°, n.° 84: *Methodii episcopi Patarae Symp(h)osium vel convivium*. Le texte de cet ouvrage ne fut publié qu'en 1656 par Leone Allacci. Rome, Propag. Fid.; cf. Fabric.-Harles, VII, 263. Le ms. de Cervini n'était qu'une copie, si l'on en croit la lettre suivante.

Digitized by Google

Monte Santto, dove spero trovar forsi tute le cose de la lista che V. S.ª R.ma me ha mandato. Da novo havemo de Turchia che è venuto uno comandamento de la Porta, che debano cavalcar tuti li spachi picoli, che erano restati per vardia de le marine, ala volta de Buda. Et questo è cosa certa, che tuta fia (*sic*) si recoglieno apresso il Sangiatho di questi loci; del campo del Turco non si pol haver ancora nova con verità. Altro non mi occorre; a quella da servitore mi raccomando. — Ali 3 di settembre 1548, in Corfù.

32.

R.mo et Ill.mo mio patron. Fa parichi giorni che ho ricevuto una di V. S.ª R.ma, per la qual mi comandate che faci fare una copia del Μεθοδίου συμπόσιον τῶν δέκα παρθένων et lassar la qui per bon rispetto per le cose del mare; il che già l'ho fatto. V.ª S.ª sapi che le podagre me hano tenuto in letto tuto questo inverno, cosa che mai m'intravene tanto longa; Dio sii laudato, da Pasqua in qua ho comenzato caminare. Pur in questo mezzo non ho perso tempo, perchè ho mandato Manoli in compania de uno vescovo greco a la Valona et a Canina (1) dove sono certi monasterii. Et uno altro frate greco ho mandato a la Gianina (2) et ad uno altro loco nominato Μετέωρον, dove sono 17 monasterii. Manoli stete tre mesi a tornar per mali tempi; quest'altro l'aspetto per tuto questo mese; et havemo trovato con l'agiuto de Dio ἐπιστολὰς Ἰγνατίου ἐπισκόπου Ἀντιοχείας (3), cose bellissime et molto sante. Item havemo trovato ἐπιστολὴν Πολυκάρπου ἐπισκόπου Σμύρνης πρὸς Φιλιππησίους (4), laqual cita et comenda Eusebio in el 4.to libro, capi[to]lo 14 de la historia ecc[l]esiastica. Aspetto questo mese el frate; vederò quello che si potrà haver, et poi avisarò

(1) En Epire.
(2) Ianina (Epire).
(3) (4) Invent. de Cervini, fol. 270, n.° 101: *Ignatii et Policarpi martirum epistolae.*

Digitized by Google

V. S.ª Rȝ.ma, et con l'agiuto de Dio me aviarò anche mi ala volta del Monte Santto, che spero in la sua Magiestà che le gotte non mi darano a fano; non voglio lassar buso senza far la debita cerca. Prego V. S. Rȝ.ma che mi faci avisato del suo ben stare per la via del Rȝ.mo mons.or de Cypri; sua S.ª mandarà le lettere a Corphù, et qui tegno ordine che mi serano mandate dove serò. Et a quella da ser[vi]tore me raccomando. Da Turchia non havemo altro, solum che el S.or Turco ha mandato pigliar quanti dinari se trovano in questi contorni, et ha fatto imprestar per forza a tuti li christiani et giudei tanto quanto è la intrada de uno anno, de cadauno de li feudatarii picoli quali vano suso a trovarlo. Altro non se ha. La Turchia è deserta de Turchi, se pol dir tuta; non è presidio che vaglia tre quatrini. — Ali 22 de maggio 1549, in Corphù.

33.

Rȝ.mo et Ill.mo mio patron. Heri, à 24 hore del giorno, semo arivati qui; havemo tardato per la via, per rispetto de le gran piogge; pur, con l'agiuto de Dio, semo arivati sani. El primo dì, metteremo mano a scriver l'epistole de S.to Ignatio et de Polycarpo (1). Et poi faremo incontrar, et de mano in mano manderemo a poco per li corrieri, secondo ha imposto V. S.ª Rȝ.ma. Botarage (2) aspettano de le bone, et haveremo la nostra parte, et uva passa minuta da Patrasso (3). Per hora altro non mi occore. A quella da servitore mi raccomando. Questa settimana trovarò le scritture di nostri benefficii et mandarò le a quella.

Da novo havemo qui che il Turco prepara armada; par che l'intende esser rota la treva con l'Imperatore. Dio facci il meglio

(1) Voir la lettre précédente et la note.

(2) Pour *bottarge*, poissons de mer en conserve.

(3) La petite *uva passa* de Zante était célèbre aussi, au XVI.e siècle; cf. Crusius, *Turco-Graecia*, p. 275.

Digitized by Google

che sii per la christianità. — Adi 15 de novembre 1550, da Venetia.

A messer Gentiano non porta l'hora di scrivergli; ho dato le sue lettere, sigondo 'l suo arecordo.

34.

Rȝ^mo et Ill^mo mio patron. Perche il Rȝ^mo arcivesco di Corphù havea detto a V. Rȝ^ma S.ª che li benefficii dati mi a nome di Georgio mio fiollo (1), se affitano cento e trenta ∆. a l'anno et che quel di s. Nicolò val trenta ∆. etc. La qual cosa non sio a che fin le dicesse a V. S.ª Rȝ^ma; pur io havea detto subito a quella, quando udì tal parole, che si affitavano ditti benefficii da ducati 115 corenti di questa moneda, quali fano 100 ∆. d'oro incirca, et Vostra S.ª mi replico che io dovesse mandargli la locatione et che non mi curasse di altro. Per il che dopo che arivai qui, ho cercato tanto che l'ho fatta trovare et fatto pigliar il trasumpto del protocolo con la sottoscrittione dil notaro; quella mando a V. S.ª Rȝ^ma Io sempre da puto son stato naturalmente amator de la verità, et non haveria detto quello che non fusse vero, non a quella, ma ad uno fachino; pur laudo Dio che non ho fallito altro che de uno ducato, che la memoria me inganò. Se affita 116 ducati a lire 6 soldi 4 per ducato; sei lire et 4 soldi sono da 10 julii, ita che fano da 100 ∆. e qual cosa di più. Item il prefatto monsignor l'arcivescovo ha detto che pagano pensione 40 ∆. Io ho inteso qui che pagano 50; pur ancora non ho visto quello che ha de havergli. Io ancora pago altri 25 ducati ad uno messer Battista da Venetia, prete, qual ho mandato a Corphù per officiare. Veda V. S.ª Rȝ^ma quanto mi resta netto. Perhò supplico quella che

(1) Georges fut chanoine de l'église cathédrale de Corfou (Legrand, *ouvr. cité*; t. 1, p. CCXXV). En 1558, il eut de nouveaux démêlés avec l'archevêque; ce dernier prétendait qu'il n'avait pas reçu les ordres sacrés (*Arch. di Stato* de Florence, *Carte Cerviniane*, filza XXXIV (46), lettre 122).

Digitized by Google

faci che 'l detto R^{mo} monsignor renuntii (si quod habet jus) al ditto mio fiollo, per amor di V. S^{a} R^{ma}, come già ha promesso et dato in le sue mano la supplicatione signata, ita che più di questo non sene parli. Ancora Sua S^{a} R^{ma}, al mio partir da Roma, me ha detto come, per amor di V. S^{a} R^{ma}, me donava non quello, ma si altro maggior fusse; et cosi gli basiai la mano et mi dette la sua benedittione, et, de più, me exorto che facesse studiar in legge Georgio, che vole che sii vicario di sua S^{a} R^{ma} et del nepote, renuntiandogli el vescovato. Perhò V. S^{a}, si bisogna far qualche scritto, faci lo far; si anche non, mandeme la predetta sua supplicatione, che l'habia per mia cautione. La mia concessione fu fatta ali 20 de agosto; quella di monsignor, si ben me recordo, fu ali 6 del ditto.

De più, sapia V. S^{a} R^{ma} che 'l benefficio ditto de s. Nicolò era una chiesa de s. Nicolò apresso il porto di Corphù, la qual già 25 anni et più fu spianata per munition de la terra, et mai più fu fatta ne chiesa ne capella. Io voglio con l'agiuto de Dio veder de haver qualche loco primamente, et poi dimandar a Sua Santità licentia far una chiesiolla con qualche privilegio honesto, in cambio de la distrutta. El sa molto ben monsignor l'arcivescovo, che ditta chiesa di S. Nicolò era spianata fin avanti che Sua S^{a} arivasse a Corphù, già anni 14 over 15. Perhò prego V. S^{a} R^{ma} feme star quieto il cervello, che non habbi per l'avegnir alcuna molestia circa detti benefficii. Io mi rincresse che non vagliano il dupio di quel che valeno, perche certo ne ho de bisogno. Pur Dio sii laudato che me li ha mandato in casa mia, che sono già 12 anni che cercava qualche cosa, et mai ho possuto haver un quatrino, et questi senza pensar altro, monsignor legato me gli dette, che me parseno esser vegnuti da li cielli. Perhò io non ho altro che mi diffenda, salvo Dio prima dal ciello, et poi V. S^{a} R^{ma} da la terra, et penso che alcuno non me offenderà, havendo tali deffenssori.

L'epistole di S^{to} Ignatio et Polycarpo se scriveno de continuo; con l'altro correro mandaremo una parte.

Digitized by Google

Qui fanno tanti mali tempi che par vogli ruinar el mondo; con li primi tempi boni se metterà qualche barca per Pesaro, et con quella mandarò uva passa et botarage a V. S.ª Ill.ma, a la qual de continuo mi raccomando da servitore. — Ali 22 de novembre 1550, da Venetia.

35.

R.mo et Ill.mo mio patron. Mandemo a V. S.ª R.ma quatro quaterni de l'epistole de santo Ignatio, segondo quella ha comandato che si mandi per el corriero a poco. Penso che serano altri otto quaterni, et se mandarà da mano in mano, secondo serano scritte et incontrate. Et a quella da servitor mi raccomando. — Ali 29 di novembre 1550, in Venetia.

36.

R.mo et Ill.mo mio patron. Ho ricevuta la letera di V. S.ª R.ma di 29 del passato, per la qual dice V. S.ª che parlarà con l'arcivescovo, et poi mi darà l'aviso del tuto. Sapia V. S.ª R.ma che, giovedi passato, me trovò uno messer Aloise di Benedetti, avocato, et mi disse che el precessor (?) di questi mei benefficii doveva dar pension per fina 400 ducati per li ditti benefficii, et ha venduto robbe del ditto suo pensionario per ducati 180. El resto intende haverlo da noi. Io gli dimandai quanto pagano ditti do benefficii, disse « 50 ducati unitamente tuti doi »; ma disse: « Io ne agiutarò, perche ho intesso che quel vicario de Corphù che era intrato in possesso de quel de S.to Nicolò è morto, in modo che voi havete pacificamente ogni cosa, per che vedo che Iddio ve agiuta, et anche io, ben che sia avocato de monsignor di Garzoni, tamen vi voglio agiutar », et cosi cavai la bereta, et lo ringraciai; si che, per quel che vedo, havemo ancor de qui qualche

Digitized by Google

travaglio, V. S.ª R.ma me faci quietar de lui, et qua ne agiutarà el nostro Signor Iddio.

Mando a quello altri quatro quaterni de l'epistole di S.to Hignatio. El resto mandaremo per l'altro coriero, et a quella me raccomando. — Ali 6 di decembre 1550, in Venetia.

37.

R.mo mio patron. Hoggi ho ricevuta una de V. Ill.ma S.ª de li 6 del presente, per la qual ho inteso haver quella ricevuto li quatro primi quinterni de l'epistole di santo Ignatio. Sabbato passato, ne mandai altri quatro per la posta; con el presente coriero mando altri tre, che sono il restante. Tuti li havemo incontrato con diligentia.

El principio de la prima epistola manca al archetypo, per errore del scritore; par che trapassasse una carta, che è per avanti una cosa de S.to Dionysio Areopagita, et imediate seguita quello che vede V. S.ª R.ma Io lo voleva cavar dal latino quel che manca [e] farlo greco; V. S.ª me comandò che non dovesse far solamente quello che si trova greco, et così ho fatto (1).

Ali 8 del presente, ho messo in la barca de Isepo Penzo da Chiozzia patron una casseleta con trenta quatro para de botarage da l'Arta bonissime, ficata con chiodi atorno et legata di sopra con corde et bulata con pionbo in capo de la corda. Et ho messo ancora uno sacheto de uva passa minuta negra finissima (sono livre 51 venetiane sotile), cusito bene et signato atorno; li ho consegnati al detto patron per consignarli a Pesaro a messer Agostin Tortola, per aviarli a V. S.ª Ill.ma con li primi mulatieri. Detto messer Agostino è quello che mi recomandò messer Philippo, per nome di V. S.ª R.ma Ho scritto sopra la casseta et sachetto il nome

(1) On voit bien ici que Cervini était un vrai savant, et non un simple amateur.

di V. Ill^ma S^a. Quella si dignarà accettarli per amor del V. ser vitor. Mostrò un poco di bon tempo, et ogni tornò a guastarse. Io aparechio li 50 libri tuta fia (1), cio è faccio il titulo de cadauno et l'ataco de fora coperto ogn'uno con uno pezzo de corno transparente; e qualc'uno ha rotte le tavole per la vechiezza, et farò reinvestir. V. S^a, quando li piacerà, dirà che li consegni a cui lei piacerà. Et a quella me raccomando. — Ali 13 decembre 1550, in Venetia.

38.

R^mo et Ill^mo mio patron. Ho recevuta una de 13 dil presente di V. S^a R^ma Per el passato corier, ho mandato il restante de l'epistole di S^to Ignatio et Polycarpo, tute incontrate benessimo con l'auttentico, qual è libro vechissimo; credo passa 400 anni che è scritto. Ho visto quello che mi scrisse messer Goglielmo (2) circa quel passo *ad Philadelphenses*, et ho fatto copiar lo un altra volta secondo .... (3), et lo mando incluso à detto messer Guglielmo, inseme con la copia di una certa epistola mia. Ringratio V. S^a che non solamente ha havuto usar la magninimità de darmi la provisione che mi da, ma ancora ha hauto la cura de farmi la dar avanti tempo. Certo arivo al bisogno. Io ho el cervello ancor intrigato, ma gli farò il ringratiar che si conviene, il qual penso con l'agiuto de Dio che se leggerà de qui a qualche centenaro d'anni. Perhora altro non mi occore. A quella da servitore mi raccomando. — Adi 20 decembrio 1550, in Venetia.

(1) Ce sont les 50 volumes proposés à Henri II, à Jean de Hangest et à Granvelle. Le marché était donc conclu entre Cervini, au nom de la Vaticane, et Eparque, dès la fin de 1550. Voir les lettres suivantes.

(2) Sirleto.

(3) Ici, un mot que je n'ai pu déchiffrer.

Digitized by Google

39.

Rꝯ^mo et Ill^mo mio patron. A la letera del penultimo procazzo, scritta mi circa le botariche et uva passa mandate a quella per barca per la via di Pesaro, non mi ha bastato l'animo risponder a quella. Videndo che ancor non era arivato ne la robba ne manco la nova, rimasi attonito et andai cercando intender qualche cosa; pur ho saputo che, la viggilia de Natale, la barca che ha dette robbe era à Casenadigo, per li contrarii venti assediata. Al presente spero in Dio che sii à Pesaro et la robba portata a Roma quando haverò aviso che sii gionta la robba a Roma, in quella volta, per obedir ali mandati di quella, scriverò quello che costa. Circa el fatto de li mei libri greci (dico li 50 volumi), li ho parichiatti. Vostra S.ª Ill^ma mi disse che per la bona mano mandarebbe 200 ∆. Penso che quella li habbi inviati, cioè qualche lettera de cambio over altra mente. Io li aspetto, per che li ho destinati al maritar de una mia fiolla (1), come già ho detto a quella. Venuti che serano, li ligarò con quaranta groppi per non spender qualche cosa di essi, aciò mi possi levar da le spale questo gran peso. Et a quella da servitore mi raccomando. — Di 3 Genaro 1551, in Venetia.

40.

Rꝯ^mo et Ill^mo mio patron. Hieri, ho ricevuto una di V. S.ª Rꝯ^ma di 9 del presente. Quant'aspetta per le botarge et l'uva passa, per obedir al mandato di quella, gli dico haver costato ∆ 4 ²/₂₀, perche le ho pagato a quello che gli costò in Levante; ma qui serebbe il dupio.

(1) Il en avait déjà marié une, en 1549, avec Piero Canale, membre de la famille vénitienne bien connue établi à Corfou (Legrand, *ouvr. cité,* t. I, p. CCXVIII).

Digitized by Google

Circa li 200 ∆., che dice V. S.ª R.ma ritrovarse in mano di messer Piergiovanni (1) et che quella, per suo scarico, vorei che gli libri fosseno prima in Roma et poi far la lettera di cambio a qualunque banco che io volesse, dico, Ill.mo mio patron, che io non cognosso che via ho da tegnir per far questa cosa. Quella sa come tuto el mio stato sono questi libri, li quali hanno di maritarme una fiolla, et si io gli desse a qualc'uno che me li portasse via, restaria ruvinato, over che per la via perisseno. Perhò prego V. S.ª R.ma che, apresso li grandi benefficii che ho da quella, trovate rimedio de far passar ancor questa cosa bene. Io già li haveva promessi per trecento ∆. una volta al R.mo monsignor di Novione; sperava primamente haver per essi da la felice memoria del Re passato di Franza forsi 1000 ∆.; ma, havendo lo trovato morto al' altro viazzo che tornai di Gretia, gli ho voluto dar al detto monsignor di Nogione, et havevimo fatto l'acordo a Bologna et sottoscritto per il suo cancelliero in francese; poi vene nova che 'l Re li voleva, et non hebbe mai fine. Io havendo pressa de maritar ditta mia fiolla, li ho dato per li 200 ∆., et mando a quella l'acordo che haveva con detto monsignor de Novione sottoscritto, per credermi quanto dico (2). Et quella si aricorda che in Augubio (3), mi promesse dar del suo la provisione che mi dava la s.ta memoria del papa, la qual già mi la da, et la godo a honor de Dio prima et poi a gloria di V. Ill.ma S.ª (4). Io gli dissi che voleva esser omnimodo a Roma, una per la devotion del jubileo, et l'altra per questi

(1) Piergiovanni Aleotto, « guardarobba » du pape, qui était chargé de payer tous les mandats émis par Cervini, cardinal-bibliothécaire, au nom de la Vaticane; il devint évêque de Forli en 1551.

(2) Le document publié plus haut; il est séparé de la lettre, mais contenu dans le même ms. — Pour la présence de Jean de Hangest au concile de Bologne, v. G. Calenzio, *Saggio di storia del Concilio generale di Trento sotto Paolo III,* Roma, in-8.°, 1869, p. 405.

(3) Cervini, depuis l'avènement de Jules III, vivait presque toujours à Gubbio, dont il était évêque depuis 1544.

(4) Cervini servait à Eparque une pension mensuelle de 10 écus; le cardinal Alessandro Farnese lui avait accordé la même faveur.

Digitized by Google

libri, de veder a dargli via. Vostra S.ª R.ma essendo poi arivata à Roma, mi disse de tuorgli per la libraria di sua s.tà per detti 200 △. Io gli bassai la mano; al presente quella dice che voria che fosseno prima a Roma. Io si non vegnisse con quelli, non me fidaria altramente mandarli, ma tuto quello che posso far è questo. Io me offero consegnarli al Tramezino (1) segondo la forma del indice, la copia del qual V. S.ª R.ma serà contenta mandar la qui; dico consegnarli in presentia del R.mo nuntio (2) tuti benissimo governati, et far la spesa de incassarli in dui casse, et imbogiarli con tella incerata, et ello, che è homo pratico, li aviarà, che ogni giorno ne manda tanto lui quanto li Gionti (3). Io altro non posso far. Et ancora de più, voglio far la spesa de la sigurtà per ducento △., per causa de detti libri. Perhò V. S.ª R.ma serà contenta de mandar la lettera de cambio per li ditti △. 200 darli al magnifico messer Alovise di Priuli (4), et far la lettera al banco del magnifico messer Antonio suo fratello, et consegnato che io haverò li libri, che mi sii data la lettera de cambio. Prego V. S.ª R.ma *genibus flexis*, che abbia questi dinari più presto sii, perchè immediate vago a maritar ditta mia fiolla; lassarò qui in casa

(1) Le libraire bien connu de Venise, qui avait des relations avec la Vaticane.

(2) Lodovico Beccadelli.

(3) Les héritiers de Lucantonio. V. Renouard, *Notice sur la famille des Junte*, p. VIII.

(4) Le mandat fut émis un mois après. En voici le texte, d'après le *Vat.* 3965, fol. 22 v°: « R.do Messer Piergiovanni Aleotti, Piacciavi di far pagare delli denari della libraria à messer Matthia Prioli scudi ducento d'oro, quali sonno per il prezzo di pezzi cinquantuno di libri greci scritti à mano, che si sonno comprati in Venetia per uso della Libraria apostolica, da messer Ant° Eparco, come havemo avviso dal R.do messer Lud.co Beccadello, nuntio apostolico, essere in man sue, et lui li mandara a Roma.

Di Palazzo, il di 18 di febraro 1551. . . . . △. 200 ». Quant aux livres eux-mêmes, dont on trouvera la liste dans Batiffol, *ouvr. cité*, p. 117 et suiv., ils n'entrèrent à la Vaticane que le 8 avril (il n'y en a que 50). On voit que Cervini avait exaucé de point en point les prières d'Eparque.

mia socera, et io me n'andarò con la galea del cl^mo^ proveditor del'armada (1), el qual se parte per tuto febraro, et è tuto mio patron, et me ha promesso dar comodità in galea. Io me buto ali piedi di quella che mi faci questo bene compitamente, et a quella da servitore mi raccomando. — Adi 17 genaro 1551, in Venetia.

41.

Ill^mo^ mio patron. Ho receuto le letteræ di 21 del presente di V. S^a^ R^ma^, inseme con la litera de cambio et con la polizza del eccelente messer Hippolito (2), di pesci che vole. Ringratio V. S^a^ R^ma^ dil bene che mi ha procurato per la mia fiolla et dil bene che di continuo mi fa. Io altro non posso far al'incontro, solamente pregar con tuta la mia brigata dì e notte per la sanità, longa vita et prosperità di quella, et di più neli mei scritti far perpetua mentione de le singulare sue virtù.

Penso che fina li 15 et 20 di marzo starà qui la galea dil cl^mo^ proveditore. Vostra S^a^ faccia far uno memoriale a messer Gulielmo (3) di qualche libro che sii raro. Io n'ho el primo che mi fu mandato l'altro viaggio che havea fatto; apresso quello, mi disse messer Gulielmo che faria anche de più; perhò essendo memore de le sue parole, fazzo questo parlar. Io cercarò, come V. S^a^ R^ma^ mi scrive communamente, de trovar libri antichi, tanto di sacri come di gl'altri. Penso caminar uh bon pezzo per la Gretia, piacendo a Dio; ma, havendo qualche speciale nottitia, sara ancor meglio.

(1) C'était alors, semble-t-il, un membre de la famille Giustiniani. V. *Lettere di Girolamo Muzio Giustinopolitano conservate nell' Archivio governativo di Parma,* Parme, in-fol., 1864, p. 180.

(2) Salviani.

(3) Sirleto.

Digitized by Google

Farò depinger dal naturale, quanti serà possibile, di pesci di messer Hippolito. La copia de l'epistole (1) harò a caro haverla. Et a quella da servitore mi raccomando. — Adì 28 febraro 1551, in Venetia.

42.

Rꝯ^mo mio patron. Ho ricevute le lettere di 7 del presente di V. S.ª Rꝯ^ma et l'epistole di S.^to Ignatio, et ancora il memoriale di libri che harò di cercare a questo mio viaggio, et farò tanto quanto V. S.ª Ill^ma me impone; et, oltra il memoriale, farò diligentia de altri libri, come quella me comanda. Similmente ancora farò circa à pesci per l'eccelente messer Hippolito, et li aviarò de mano in mano per mezzo del Rꝯ^mo arcivescovo de Cypri, il qual mi responde qui in casa la provisione che Vostra Rꝯ^ma S.ª, inspirata da Dio, mi paga. Altro per hora non mi occore. Dio mi dia gratia di far un'altro viaggio a Roma. Et basiogli el pede, et a quella con tuti di casa mi raccomando. — Adi 14 marzo 1551, in Venetia.

Saremo qui piacendo a Dio fino fatte le festo.

43.

Rꝯ^mo et Ill^mo mio patron. Io pensava a questo tempo esser a Venetia; ma le travaglie de l'armada turchesca me hano impeditto. Questi giorni è passata di questa parte et va alla volta di Costantinopoli, et par che habiamo respirato un poco. Le gotte anche me tenneno in letto giorni 60; adesso sto bene, con la gratia de Dio. Penso de andar in terra ferma per trovar qualche libro de quelli che vostra S.ª mi dette il memoriale. Et attenderò an-

(1) De saint Ignace.

Digitized by Google

che (1) ali pessi de messer Hippolyto. Da novo de qui non havemo altro, solo che il Turco faceva pressa ali picoli spai de cavalcar per Ongaria; et già doi mesi incirca, passò do galee franzzese con ambassador per Constantinopoli; forne viste a la volta de Modon (2). Mandai a l'Arta (3) 100 △. de quelli che vostra S.ª R.ma mi mandò per maridar la fiolla, pensando de haver tante botarage per vadagnar qualche soldo et presentar anche ali mei patroni. Giuro su l'anima mia che è stata tanto mala sagion, che dove vegniva in Corphù diece et più migliara de botarage da l'Arta, quest'anno tuti li mercanti, che erano a l'Arta per questa cosa, non hano portato altro che 600 para in tuto; mi fu[rono] portati li scudi indriedo et 60 botarage. Li trenta picoli ho mandato a monsignor legato, et li trenta grandi ho mandato a V. S.ª R.ma per il mezzo del preditto monsignor legato (4). V. S.ª Ill.ma gli accetti in segno de la mia servitù, numerandole, non col el mio debito, ma con la malignità del tempo. Et a quella da servitor mi raccomando. — Adi 15 ottobrio 1551, in Corphù.

44.

R.mo mio patron. Ali 2 di questo mese arivai qui, con l'agiuto de Dio. Son stato in nave 23 giorni per li mali tempi che ha usato la state passata; non ho possuto vegnir, imperhò che eravamo quasi assediati a Corphù, parte per la paura del' armada turchesca, et parte per li corsari che dominavano quel mare nostro. L'armada turchesca, al suo passar da Corphù, per haver trovato una fregada Imperiale a quelle nostre aque, mancò poco che non n'ha dato il mal' anno a quel borgo di Corphù, et in effeto pende per un pello quel populo in ogni evento di guera turche-

(1) Ms. *alche*.
(2) Dans le Péloponnèse.
(3) En Epire.
(4) Beccadelli.

Digitized by Google

sca. Perhò quella comunità di Corphù me ha eletto per suo ambassatore a questa Ill^ma S.^ per dimandar la fortification de certo luogo contiguo a la città, dove se potrà salvar tuto quel populo, il che spero in Dio che questa clementissima S.^ lo farà volentier, per esser cosa giusta et necessaria. Io ho portato di Corphù li atti del secondo concilio Niceno, dove se alegano, mi par, anche li atti del primo; me par che tratta de le imagine et altre cose degne per questi tempi, et si vede anche de la priorità et eccelentia del Pontifice. Sono quaterni 50 in foglio et havendo sentito che questo libro se trovava a Malvasia in Peloponesso (1), mandai el mio Manoli per comprarlo, et non lo potendo comprar che al manco lo copiasse, et cossi lo copiò (2). Ma vedo che le cose de la christianità sono tanto incrudelite, che hormai li nostri principi si sforzano de metter li Turchi in Italia; ma spero che Dio non vorà. Ho portato anche questi altri libri annotati in questa polizza (3), parte comprati et parte prestati per recopiarli; perhò V. S.^ R^ma me comandi quello che gli piace che fazza. Da novo havemo che el Turco ha fatto conzar fin hora 1200 galee, et vol far conzar altre 40 vechie, et ha fatto intender che debino armar tuti li corsari. Ho portato un poco de uva passa bona; V. S.^ si degni scrivermi quante livre li bisogna. Questo lo dico, perche se paga più per la vettura che non val la uva passa. Mandarò anche poco de botarage inseme per la via di Pesaro. Altro per hora non mi occore. A quella da servitor mi raccomando et io et tuta la famiglia. — Ali 6 di genaro 1553, in Venetia.

Questo libro di atti di concilii, par mi composto per uno Ἰουλιανοῦ τοῦ μακαρίου ali tempi del papa Ἀγάθωνος. Se vede dentro

(1) Monembasie.

(2) Cette copie alla en effet à Cervini, si l'on admet une erreur d'Eparque dans la désignation du contenu. On lit, dans les inventaires de Cerv., fol. 268, n.° 11: *Acta synodus (sic) habitae in Constantinopoli, pontifice Agatone.* Le post-scriptum de la présente lettre semble justifier cette identification.

(3) Cette liste manque. Je ne pense pas que ce soit celle que je publie plus bas.

Digitized by Google

bellissime cose. Penso che sii cosa rarissima et de gran utilità ala S^ta^ Chesia de Christo. Pur V. S^r^ me darà aviso si se trova de li; forsi che per questo libro sua Santità cavarà V. S^r^ R^ma^ dala spesa che fa in mi et mi darà del suo qualche altra cosa; che Dio sa che, sapendo le spese che ha V. S^r^ R^ma^, ben ch'io sii bisognoso, mi fa consientia, et questo io lo predico a tuto 'l mondo, et perdonati me si fazzo mal. Ma, con tuto questo, non resto ne io ne tuta la mia famiglia de pregar Dio per la vita di quella et l'amplitudine di soi honori.

45.

R^mo^ mio patron, Heri ho receuto una di 14 del presente de V. S^r^ R^ma^ Quella mi scrive che qualche impedimento mi die haver fatto usar manco de la mia solita diligentia, tanto di libri quanto di pesci. Certo, signor mio, è stato a mi et a tuta quella gente di Corphù, grandissimo impedimento l'armada turchesca et le fuste di corsari, che niuno se arisicava de andar in terra ferma; et stavamo come assediati in Corphù, che fina a le nostre vigne non eravamo seguri; ma bisognava star con le vardie per li corsari, et già hano tolto da l'isola parichie anime per schiavi, cosa che mai intravene a quelli logi; et questo è stato per causa che el nostro cl^mo^ genreale retirò tute le galee a la volta di Schiavonia con sua S^r^, et non ne lassò pur una in quelle aque tuta la state passata, che è il tempo de andar per Turchia. Io me recordo de la monition che V. S^r^ R^ma^ mi ha fatto in Augubbio (1) de non giurar el nome del nostro s^or^ Idio, et non giuro altramente: ma dico a V. S^r^ R^ma^ che possa magnar li mei fioli vivi per rabia, si non ho usato tuta quella diligentia che sii stato possibile, tanto in una parte quanto in l'altra, ne mi era maggior

(1) Eparque était allé visiter Cervini à Gubbio où il était arrivé le 26 sept. 1550, apportant « il Θεοφίλος di Theodoreto ». *Vat.* 6178, fol. 19.

Digitized by Google

alegrezza ne maggior vadagno mi pensava far che portar qualche cosa rara tanto di pesce quanto di libri, ma non ho potuto far più che tanto. De li libri che V. S.ª mi ha dato in notta, a Corphù non ho trovato niente; ma ho fatto tre police et una ho dato ad uno vescovo, l'altra ad uno frate, et la terza a Manoli. Io non me risicai de andar per rispetto de l'armada et de la gente che mandava il Turco in su et in giò, per le cose de Ongaria. Quel vescovo mi scrisse che 'l haveva trovato in Bitolia de quelli libri adesso al mio partir, ma fò tanto da poco che non me scrisse li nomi. Io haveva animo de andar in Athene, che li morse una persona dotta, che trovaria qual[che] cosa, et ancora passar fina al Monte Santo; ma per le ditte cause non ho possuto. Ma si el sumo Idio mi prestarà vitta, tornando a Corphù, voglio andar et spero in Dio de trovar qualche bona cosa. Manoli non è ancora tornato; forsi portarà qual[che] cosa. Circa li pesci, messer Hippolyto mi dette in nota de far retrar el scaro, l'accipenser, il delphino pompilo et pescie spada, et lampreda se si trova. Pesce spada rarissimo se trova a l'Arta; lamprenda mai fo vista in quelli loci. L'accipenser, si è quello che chiamano in volgar nostro αὐλοποιὸς, se trova a Corphù, ma raro de la state, et non d'altro tempo. Pompilo, si è quello che chiamano ἐχενηὶς, se atacha a le nave et lo chiamano in volgar πισσοφάγον. Rarissimo se imbate pigliar, et gli puzza la testa di pegola, et la tagliano, et magnano il resto, et è cosa insipida. Delphino non è stato preso niuno; ho durato gran fatiga de haver un scaro; l'ho fatto retrar et lo mando à sua S.ª. Se piglia solamente a Paxu (1), et Dio sa ciò che mi ha costato de haverlo, imperhò che quella isoletta è stata disertata questa state da Turchi corsari, et niuno pescatore non si voleva acostar in quella. La sua natura è questa: prima non se fa più grando che due livre; somegia al pesce ditto λάμπενα in qualche cosa, ma è di questo color, è pesce grasso assai, ha figado grandissimo et è molto suave; se magnia rosto. Habita in

(1) Une des îles Ioniennes.

Digitized by Google

grote et sta sott'ombra volentiere, da do hore del giorno in là, non si vede mai caminar, perchè fuge il sole; se piglia con le nasse, et gli metteno per l'esca λινοζώσιν, id est la mercorella, et perhò in volgar la chiamano σκαρολάχανο; gli core adosso come rabiato; è pesce da signori. Questo ho possuto haver. Αὐλοποιὸν, ho lassato la cura al mio fiollo, che trovandose lo faci retrar, et cossi lo delphino.

Al vegnir del altro corier, era con la mente atorno a una oration che haveva de far alla Ill^ma S.^ nostra per la mia ambassaria, et mi son scordato scriver di pesci; ma su l'anima mia, che per alcuna altra cosa ho fatto maggior diligentia che per li comandamenti di V. S.^ Ill^ma, perche non ho altro Dio in terra, come soleno dir, che V. S.^ R^ma, et non è giorno che il nome di quella non sia in boeca et de mi et de la mia fameglia in le nostre horatione, che Dio gli dia quello che lo pregemo per essa. Et a quella da servitore mi raccomando. — Alli 21 di genaro 1553, in Venetia.

Ha retrato il scaro con la bocca aperta per mostrar li denti, che in effetto ha denti fortissimi et le schiame grande più che non recerca la sua proportion, et molto grosse et forte.

46.

R^ma mio patron. Ho ricevuta quella di 28 del passato di V. Ill^ma S.^ et ho inteso quanto quella mi comanda circa il mio partir per Corphù. Spero che per tuto questo mese partirò con l'agiuto de Dio, perche questa Ill^ma et clementissima Signoria (1) ha pigliato caldamente la protecion di queli sui fidelissimi populi di Corphù, et ha deliberato de fabricar et fortificar certo loco che gli havemo richesto, a sue spese, et già ne dano 2000 ducati et scarpelini 50 per metter man a l'opera, et vorano che andiamo

(1) La république de Venise.

Digitized by Google

presto. Io non posso far de manco che andar, per referir quello che ho operato in questa ambassaria; qual cosa fata che serà, attenderò con tuti li spiriti de trovar q[u]alche libro de quelli che ho in comission di V. S.ª R.ᵐᵃ, si credesse andar per tuta la Gretia, da monastier a monastier. Et spero in Dio che quest'anno non haveremo armade fora, et penso de andar anche, piacendo a Dio, al Monte Santo; et per questo, ho fatto levar a Nicolò (1) la polizza ultima che V. S.ª R.ᵐᵃ me mandò di libri, acciò, essendo trovato finhora costi qualc'uno, lo faci cassar de la polizza et remandarmela. Mi forzarò anche de trovar li pessi che mancano ala polizza che messer Hippolyto mi haveva mandato in quella volta. Et a quella da servitore mi raccomando.

Ho parichiato in una cassella 40 botarche bonissime et un poco de uva passa per mandar a V. S.ª R.ᵐᵃ per la quadragesima; et non è possibile de chiarirsi el tempo per potter partir le barche di Pesaro; con la prima le aviarò in man de messer Francesco Tortora a Pesaro, con ordine de mandarli a Roma. V. S.ª si degnarà farli scriver a uno di servitori che, venendo la barca, sii contento de haver cura che vengino a Roma. — Alli 4 di febraro 1553, in Venetia.

47.

R.ᵐᵒ et Ill.ᵐᵒ mio patron. L'altro giorno, son arivato in Corphù sano, con l'agiuto de Dio. Ho trovato un homo da bene qui, el qual è anche literato in greco; gli ho dato ducati 61, fra certi libri a stampa et dinari, per andar a Larisso (2), dove havemo inteso che si ritrova certi libri antichi; portarà con se l'indice che V. S.ª R.ᵐᵃ mi ha mandato, et credo che trovaremo qualche

(1) Probablement Sophianos; Legrand, *ouvr. cité*, t. I, p. CXCIV, dit qu'on le perd de vue dès 1552.
(2) En Thessalie.

Digitized by Google

cosa. De qui havemo di novo che l'armada del Turco serà tanta quanta fò mô un anno, et la guidarà el medemo bassà che fò mô un anno. Questi dì è passato per de qua uno nepotte del principe de Salerno (1), nominato S^or^ Amerigo, qual va a stafetta per trovar el principe. Non altro. A quella da servitor mi raccomando. — Adi 11 maggio 1553, in Corphù.

48.

ANTOINE EPARQUE
AU CARDINAL CHARLES BORROMÉE (2).

Ill^mo^ et R^mo^ mio Signore. Li giorni passati, io mi ritrovava molto contento et alegro, per haver trovato qui in le nostre parte molti libri greci di quelli che Vostra Ill^ma^ Signoria m'havea comesso per la sua lettera, in ogni facultà, tuti antiqui scritti a man. Dopoi vene la nova del passar di questa travagliosa vita la S^tà^ del Nostro Signore (3). Il che mi è stato di tanto dolor e affano che non lo po dire, non tanto per le mie cose speciale, quanto per le cose de la republica christiana, la qual mi par che habbi perso el suo vero protettor, imperhò che si la sua felice memoria mancasse ali tempi de Gualtha, *actum esset de ea*, a tal che li barbari harebbeno fatto un gran bastion nel mezzo de tuta la christianità, che dariano da far a tutto il mondo, et precipue a Italia, et prenderiano anche l'imperio de tuto il mar Mediterraneo. Sii laudata la magiestà del summo Iddio che l'ha tenuto vivo fino alhora; non è dubio che, si in questo mondo è stato beato per

(1) Sanseverino.
(2) Voir plus haut.
(3) Pie IV. Eparque lui avait adressée la lettre publiée par Lagomarsini, *Julii Pogiani Sunensis Epist. et Orationes...*, Rome, 1756, in 4.°, t. II, p. 306 et suiv.

Digitized by Google

le sue virtù, che nel altro mondo non sii più che peatissimo (1). Io mi doglio con la vostra Ill^ma S. de haver perso un tanto lume de la christianità e un tanto grande et caro parente (2). Pur Vostra S. sapeva chel era mortale quanto per la natura humana; ma, essendo eterno per le opere e virtù sue, quella die laudar la magiestà divina de havergli glorificato il suo amantissimo e tanto honorato padre. Me [do]glio anche per le mie cose particulare, che sperava ancor io qualche magior agiuto di quello che mi ha procurato Vostra Ill^ma S. inseme col' Ill^mo (3) Cardinal Vercelli (4), per potter intertegnirme a Venetia con li fiolli; ma di questo so certo che Vostra S. non mi mancarà, havendo massime inteso che questo beatissimo novo pontifice è fatto per man di vostra Ill^ma S., ultra le sue virtù, et è dottissimo e molto benigno signore et liberale (5). Et ancora io, oltra che son servitor di V. S., so anche bene merito de la S^ta madre Chesia, come si pol veder per molte cose operate per mi et parte anche messe in stampa. Et al presente che son parechiato de vegnir col l'agiuto de Dio cola prima nave o galea a star a Venetia con la mia brigada, non me invida altro di far questo viaggio, solamente la speranza di V. Ill^ma S., dopoi quella del summo Iddio; alla qual, basiandogli la mano, humilmente mi raccomando con tuta la mia brigata; similmente et al Ill^mo Vercelli.

Da Venetia gli mandarò l'indice di libri. Sono in la sacra scrittura molti; in medicina molti e rari; in philosofia rari ne mai visti; *de re militari et pugna navali* mai [vi]sti; de astrologia

(1) Ce mot est un exemple des difficultés de graphie qu'éprouve de temps en temps notre Corfiot; il n'y a pas de *b* dans le grec vulgaire qui représente cette lettre par le groupe μπ.

(2) Pie IV était l'oncle de saint Charles.

(3) Ms. *co' Ill^mo*

(4) Pierfrancesco Ferrerio, évêque de Verceil dont il était originaire, cardinal depuis 1561, nonce à Venise sous Pie IV.

(5) Eparque se trompait; Pie V lui supprima la pension de 200 écus qu'il touchait depuis Paul III.

Digitized by Google

medesimamente; grammatici, poeti; uno mio trattato *de evertenda tyrannide Turcarum* (1), et altre molte cose desiderate, che serano molto a care a Vostra S.ª Ill.ma et al summo Pontifice. Porto ancora medagie d'oro, d'argento et di altro metalo (2), li qualli tuti sono messi inseme a nome et instantia di V. Ill.ma S.ª, et prego quella che faci dar de la mia provision a messer Blasio di Gionti, mercante al banco di Rucelai, mio comesso, il restante de la mia provisione. — Alli 23 di marzo 1566, in Corfù.

Di novo havemo qui che el Turco ha butato in aqua galee 100 et fa gran preparamento per terra et per mare, non si pol saper per qual loco; si sono vere le cose che se dice qui, che 'l Imperator è parichiato et è ben armato per le cose di Ongaria, se giudica per Ongaria.

49.

EPARQUE À SIRLETO.

Ill.mo et R.mo mio S.re Haveria da caro di poter goder la presentia di V. S.ª R.ma et conversare con quella παρὼν πρὸς παρόντα. Ma, per che la mia sorte mi ha datto il travaglio de le gotte, bisogna star quieto, καὶ τοί γε μὴ βουλόμενος, ἦ μᾶλλον εἰπεῖν κατὰ τὸν Ὅμηρον, ἐκὼν ἀέκοντίγε θυμῷ (3). Queste gotte mi fano anco mancar de la gratia et benignità del nostro S.or che desiderava, advertir Sua S.tà di corregger una cosa, la qual non importa niente alla santa nostra Religione, ma altramente importa grandemente a lassar la correre come la corre; che lassando la continuare, da tanto favore alle cose del Turco, che si Sua Santittà gli fusse fratello carnale, non gli potrebbe prestare mag-

(1) V. la lettre 25 et la 3e note de cette lettre.
(2) V. le p.-s. de la lettre 25 et la note.
(3) Homère, Il. A, 43.

Digitized by Google

giore favore; et questo intraviene per non esser stato mai advertita da qualc'uno la Sua S.tà. Ma, si mi lassarà vivo la magiestà del nostro S.er Iddio, al' averta mi forzerò vegnire con li cestoni per zello de la carità christiana. Et non creda Vostra S.a Rȝ.ma che voglia dire per la differentia τῆς ἐν τῷ συμβόλῳ ἀναπτήξεως, e altro che non importa alla Chesia uno bagioco.

Per el presente dago notitia a quella come qui si ha portato una catena sopra tuto il testamento vechio et una opera Τοῦ μακαρίου Ἰωαννοῦ τοῦ Δαμασκηνοῦ λόγος ἀπολογητικὸς εἰς τοὺς διαβάλλοντας τὰς εἰκόνας, cosa che molto mi piace per questi tempi. Si Vostra S.a Rȝ.ma non gli havesse, scriva mi che gli faremo copiare, perchè lui che le ha non gli vole vendere.

Mando a vostra S.a una satireta che ho fatto πρὸς τοὺς μισοῦντας τὴν παιδείαν. Et con questo baciando le mani di quella, da servitore megli raccomando. È ancora di santo Basilio λογός πῶς ἂν οἱ νέοι ὠφελοῖντο ἐκ τῶν ἑλληνικῶν μαθημάτων. Spettarò la risposta.

Ἀφξζ^{ω} alli 13 decembrio. Vostra S.a non si maravegli di quanto dico di sopra: πολλάκι γάρ τοι κηπωρὸς ἀνὴρ μάλα καίριον εἶπει (1).

Ἐλεγεῖον εἰς τοὺς ἀποδοκιμάσαντας ἐν τῇ βουλῇ τὸ δημόσιον διδασκαλεῖον καὶ καθαπτόμενα (?) τῆς ἐν τῇ πόλει ὀχλοκρατίας (2).

Φροῦδον Φαιήκων κλέος ἦλθε δουλιχηρέτμων,
Ὅσσον Μαιονίδης ἤκασεν ἐν σελίσιν,
Οὐδ' ἔτι Φαίακες οἱ νῦν ὡς τὸ πάλαι καὶ ἐόντες;
Ὀθνείην ἄλλην εὗρον ἐπωνυμίην.

(1) Ce proverbe est cité par Aulu-Gelle (éd. Hertz-Teubner, II, VI, p. 79). Eparque le cite encore dans sa lettre à Pie IV.

(2) Le ms. est en assez mauvais état; je n'ai pas tenté de rétablir le texte des passages illisibles; le sens est d'ailleurs généralement très net.

Digitized by Google

Γράμμα γὰρ ἔν τι προσγράψαντες, φαίναχες ἤδη
Φαίνονται πάντες παλὶν ὀλίγον ἔμεναι,
Οἳ Χάριτας τρίσσας καὶ Μούσας ἠδὺ κελαίδους (?)
Ἐξέβαλον κλεινῆς μακρὰν ἀπὸ Σχερίης,
Σχέτλιοι! οὐδ' ἔτι καλὸν εὖ οἴδασιν οὐδ' ἔτι φαῦλον,
Οἰζοφερῷ νυκτὸς πλαζόμενοι πελάγει.
Προξ ..... αἰὲν ..... ὄχλου πουλυκαρήνου,
Ὄχλον δαιδάλεον τέκτονος ἀμαθίης.
Οὔ τι βεβήλοις πιστὸν (?) Μούσας πρὸς θεοσέπτους
Ἀμφαδίην πέλεται σύμβολον εὐνοίης,
Οὐδ' ἐπέοικε φέρειν ψῆφον τερατώδεα ὄχλον
ἀστῶν εἰν ἀγορῇ ἄμμιγ' ἀγειρομένων.
Ἄφραστον σκαιοῖς ὅσσον πρὸς ... δήμονας ἔχθος,
Ὕδατι καὶ πυρὶ οὐ πώποτε τόσσον ἦεν.
Μοῦσαι οὐ μέμφονται οὐδέ τί σε φθονέουσι
Γεύεσθαι γλυκερῶν Κασταλίης ναμάτων.
Αὐτοὶ δὲ σφίσιν αὐτοῖς τεκταίνουσιν ὄλεθρον
Ἀθανάτου ῥείθρου γεῦσιν ἀναινόμενοι.
Τοὔνεκα δὴ σφέας ἐχθαίρει ζείδωρος ἄρουρα,
Τοὺς πρότερον καρποὺς οὐκ ἔτ' ὀρεγνυμένη.
Οὐδὲ γὰρ ὄχνη ἐπ' ὄχνην, οὐ σῦκον δ'ἐπὶ σῦκον
Γηράσκει μελιχρὸν δένδρεσιν εὐπετάλοις,
Διψαλέαισι δ'ἀρούραις οὐδ' ὗει κατὰ μοῖραν
Ζεὺς, ἀγνομοσύναις ἔθνεος ἀσχαλέων.
Βρύει δ'ἄλγεσιν ἄστυ· νόον γὰρ καὶ φρένας ἀνδρῶν
Ἄσπετον ἀμαθίης ἀμφικάλυψε νέφος,
Οἴκων ποικιλοτρόπων Ἀλκινόοιο δ'ἀγαυοῦ
Ἠμάλδυν', αἴγλην ἔσβεσε δὲ ξενίην,
Καὶ κήπων ἀμφιῤῥύτων ἠδύπνοον ἄνθος
Αὐτοῖσι πρέμνοις ῥιζόθεν ἠφάνισε.
Τίς ποθ' ἕλοιτο βιοῦν τοιῶν δ'ἀνδρῶν παρ 'ὁμέλῳ,
Τῷπερ ἐλευθερίων οὔτι μέμηλε λόγων;

Digitized by Google

Τίς δ'ἀρ' ἄμοιρος ἐὼν λόγου ἄνθρωπος δύνατ' εἶναι,
'Ανδρὸς ὁμωνύμως οὔνομα μοῦνον ἔχων;
Πρήξιες οἰχέσθων βδελυραὶ ἀνδρῶν ἀδιδάκτων
Οἰκτρὸν ἀνὰ Σχερίην αἶσχος ἐφελκόμεναι!
Οἰχέσθων ἄρδην ὁρμαὶ βρομίου θεραπευτῶν
'Αγλαὰ μαιομένων δῶρα θεῶν ὀλέσαι!

'Αντωνίου τοῦ 'Επάρχου.

50.

EPARQUE A SIRLETO.

Rᵍᵐᵒ et Illᵐᵒ mio Sʳᵉ Hè venuto qui messer Marcantonio Gadaldino (1), valitudinario alquanto; et subito ritrovatolo, io ho dimandato di Vostra Sᵃ Rᵍᵐᵃ Il qual mi ha detto tuti i beni del animo di quella, a mi già per avanti notissimi, et la cura che al presente fa περὶ τῶν κατοιχουμένων; dil che ho preso grandissima consolatione. Et prego Dio che la prosperi nel avegnire di seguitare da ben in meglio le cose pie et veramente christiane. Vorei che vostra Rᵍᵐᵃ Sᵃ mi agiutasse ancor' a mi circa la mia provisione che sua Sᵗᵃ ha fatto sospender, dico quella di 10 Δ. al mese che la felice memoria di Pio quarto mi haveva ordinato per li mei meriti, che ho fatto circa el primato de la sedia Apostolica: δύνασαι γὰρ βοηθῆσαι ὡς οὐδεὶς ἕτερος. Io ho passato qui, che mi trovo con bocche 6 alle spalle, con il tratto di libri greci che haveva portato di Gretia de ordine di Pio quarto, come si vede per lettere di sua Sanᵗᵃ indrizzate a mi de pugno del Illᵐᵒ Carᵃˡᵉ

(1) Dans une lettre datée de Venise, 21 février 1567, Agostino Gadaldino remercie Sirleto d'avoir pris à son service son fils Marco. *Vat.* 6184, fol. 161. Cf. une lettre grecque d'Eparque à Marcantonio, du 25 novembre 1568, chez Legrand, *ouvr. cité*, t. II, p. 375.

Digitized by Google

Boromeo (1), che dovesse andar in Gretia et trovar libri antichi in ogni facoltà, et cosi ho fatto; et portati quà, scrissi a questo S^to^ pontefice et mandai ancor l'indice, perhochè il quarto (2) era passato alla miglior vita, et sua S^tà^ mi scrisse per man del Ill^mo^ Alessandrino (3), che non intendeva che corresse la mia provisione; ma che, vegniando costà, sua S^tà^ mi provederia di cosa molto più maggiore. Io, che mi ritrovo mal conditionato per le gotte et essendo anco de età de anni 77, non ho possuto fin hora vegnir, ma vendi per la necessità del viver i detti libri alla eccelentia del duca di Fiorenza, per Δ. 390 (4) et mi ho intertenuto fin hora; al presente ormai sono tuti spesi; καὶ εἰμὶ περὶ τὰ ὀλέισθια (?), ὅθεν δέομαι τῆς σῆς ἐπικουρίας. Βοήθησον ὅτῳ δύνασαι τρόπῳ, παρακαλῶν τὸν ἀκρὸν ἀρχιερέα εὖ ποιῆσθαι ἡμᾶς καὶ γὰρ οὐδεμία μείζων ἀνδρὶ γενομένῳ ποτὲ ἐν δυνάμει μετεμέλεια καὶ πολυωδυνία γίνεται, ἣ, ἐκδιδόντος τοῦ θεοῦ, μηδένα ἔδρασεν ἀγαθὸν μηδὲν τῶν δεομένων τῆς αὐτοῦ φιλανθρωπίας τύχειν. Quando sua S^tà^ passarà nel' altra vita, recordandose pottermi agiutar al presente et non mi haver agiutato, anci tolto mi l'agiuto meritevole ch'altri m' hanno datto, οὐ δεμίαν ἕξει μείζωνα μεταμέλειαν καὶ πολϋωδυνίαν. Perhò supplico V. S^ria^ Ill^ma^ che mi agiuto παντί τρόπῳ καὶ πάσῃ τέχνῃ καὶ δυνάμει. Ἐρώσο, καὶ ἡμῶν μὴ ἐπιλαθοῦ τοὺς κοινοὺς ἥλας ποτὲ φρασόντων (5). Ἀπὸ Βενετιῶν, ἰουλιον $\overline{\gamma^{\eta}}$ $\overline{\alpha\varphi\xi\eta}^{\omega}$.

Ἐλάχίστος δοῦλος τῆς οῆς αἰδεσιμότητος, Ἀντώνιος ὁ Ἔπαρχος (6).

(1) Cf. cette lettre *ibid.* p. 366 (Rome, mai 1565).

(2) Càd. Pie IV.

(3) Michele Bonelli, petit-neveu de Pie V.

(4) Sur cette vente, voir la lettre suivante et ce que nous avons dit plus haut du document publié par Ch. Graux. Le duc est Cosme I.^er^

(5) Je crois être sûr de la lecture de ces derniers mots que je ne comprends pas.

(6) La majeure partie de cette lettre, jusqu'à *spesi* καὶ etc., a déjà été publiée par Lagomarsini, *Julii Poyiani Sanensis Epistolae et Orationes...*, t. II, Rome, 1756, in 4.°, p. 312, note *ff*.

Digitized by Google

51.

EPARQUE A SIRLETO.

Ill^mo et R^mo mio signore. Li superiori giorni, scrissi a V. S.^a R^ma di agiutarme per qualche via et modo con la S.^tà del nostro Signore over per qualch'altro mezzo, per ritrovarme qui con sei bocche alle spalle, essendo venuto con la speranza de intertenerme qui con la provisione che mi haveva ordinato papa Pio quarto felice me., il qual mi havea commesso per lettere del Ill^mo Cardinale Borome[o] che trovasse di Grecia libri antichi, come già altre volte lo scrissi, et perche la Santittà del presente nostro Signor non accettò ne la provisione ne anco i libri, io li ditti all'eccelentia del duca di Fiorenza, il qual mi mandò 390 scudi per quelli; et parte pagai li debiti ch' avevo fatto, et gli altri havemo speso in viver. Mando anche la copia de la epistola che mandai al eccelente dottor et medico di sua Eccelentia (1), acciò quella veda il tuto. Pertanto ritornando a scriver, supplico V. S.^a Ill^ma et R^ma, βοήθησον ὅτῳ δύνασαι τρόπῳ, ἵνα μὴ τῷ λιμῷ ταλαιπωρούμενοι, κακῶς ἀπωλλώμεθα. Θεὸς δέ σοι τὸν μισθὸν ἀποδώσει ἔντε τῷ νῦν αἰῶνι καὶ ἐν τῷ μέλλοντι. Io vorei metter in stampa alquante mie cosete grece et parte latine, le qual mettendole, προσφωνήσω τά πάντα μετὰ τῆς προσηκούσης εὐλαβείας τῇ σῇ αἰδεσιμότητι, οἵκ δὴ κολοφῶνί τινι τῆς παλαιᾶς Ἑλλάδος ἐν μέσῳ τῆς Ἰταλίκς διαπρέποντι. Respondendomi V. S.^a Ill^ma aviarà le sue al R^mo monsignor legato. Et a quella da servitore baciando le mani me le inchino. — Alli 7 d'agosto 1568, di Venetia.

(1) Legrand, *ouvr. cité*, t. II, p. 373. Cette lettre est datée de Venise, 5 avril 1568.

Digitized by Google

52.

EPARQUE A SIRLETO.

R^{mo} et ill^{mo} mio signore,

Io stando in speranza di haver da Sua S^{ta} qual cosa, per pietà al manco de le mie fattiche pattite per i libri ritrovati a beneficio della Sede S^{ta} apostolica per commissione della felice me. di Pio 4to, poi che vedo che la S^{ta} del presente N. S. fa puoco conto di essi, et essendo per l'inverno constretto star in questa terra perfino all'avertu (?) (1) che viene, piacendo a Dio, per ritornare a casa mia, mi trovo assai ristretto delle cose necessarie. Perhò supplico V. S^{a} Ill^{ma} ἐκ τῶν πιπτόντων τῆς τραπέζης ὑμῶν ψυχίων, mi facia qualche particella (αἰδὼς δ'οὐκ ἀγαθὴ κεχρημένον ἀνδρα κομίζει) (2) per la più facile et presta via che V. S^{a} Ill^{ma} possa. Mando a V. S. R^{ma} l'epigramma il qual da uno messer Ottaviano Sammarco, gentilhomo Napolitano, qual sta in Roma a Campo Martio, son richiesto a fare in lode della S^{ra} Girolema Colonna d'Arragona (3), per vedere V. S^{a} che, ancor che sii huomo di 77 anni, l'animo mio ἀκμὴν νεάζει. Et con questo baciandogli le mani, me le raccomando.

Da Venetia, 1569, 3 decembrio.

(1) Je ne suis pas sûr de la lecture de ce mot. Le sens indique un mot signifiant *printemps*.

(2) Cf. Homère, *Od.* P, 347.

(3) Peut-être pour une nouvelle édition (que je ne connais pas) du *Tempio alla divina S. donna Giovanna* (et non *Girolama*) *d'Aragona*. Cf. Legrand, t. II, p. 178 et suiv.

Digitized by Google

53.

MICHEL EPARQUE A ANTONIO POSSEVINO (1).

Non ho potuto cosi prestò, come io sperava, condur a fine la traduttione di Genadio *de primatu et potestate Pontificis*, perche mi è riuscita molto più difficile di quello ch'io credevò, portando seco la natura di questo negotio grandissima difficultà, per la corruttion grande della lingua commune di questa età. Hor con la gratia del Signore l'ho condutta a perfettione, et in forma di bella lingua volgare, che sarà gustata et in tutto intesa da ogni Greco. Quest'opera mi è veramente parsa una cosa divina, della quale la sfortunata nation greca n'habbia estremo bisogno, e per riconoscimento della verità et di se stessa; perciochè fatta capace e certa della somma potestà et primato del Papa, facilmente poi consentirano al restante; e perche porta così il colmo delle miserie e calamità di questa infelice natione, già madre e nutrice de tutte l'altre, ch'in essa e fra essa non vi siano apena otto ch'intendano non che altro, ma la bella lingua greca. Genadio nel suo proprio idioma sarà poco letto, et dificilmente inteso da Greco; ma in questo stile sarà letto volentieri da tutti et ben inteso, et specialmente da ciascheduno prelato et prete et monaco greco, fra quali regna al presente la barbarie et l'ignoranza con la cecità degli errori; però mi pare sopra modo utile et necessaria questa traduttione, la quale mando à V. S. R^{da} per via del'Ill^{mo} Legato, secondo l'ordine suo. Ho hauto estremo desiderio d'inviargliela questo sabbato, nel quale è stata finita da coppiare, et perciò non ho hauto tempo da rivederla, per corregger qualche error del scrittore che l'ha transcritta, et se vi sarano delle scor-

(1) Sur ce savant jésuite, mort en 1612, v. Tiraboschi, *Stor. d. lett. ital.*, t. VII, p. 1049 et suiv. (éd. de Florence).

Digitized by Google

rettioni, come dubito, prima che l'opera s'imprima, la correggerò perfettamente. Io poi non voglio mancar d'aricordar à V. S. Rᵍᵐᵃ il mio grandissimo bisogno, et li molti meriti che ha la mia casa con quella santa Sede apostolica, et supplicarla che mi voglia aiutare et favorire con la infinita clemenza e pietà de Nostro Signore.

Messer Antonio, mio padre, ha durate molte fatiche et corsi gravissimi pericoli per servitio di Santa Chiesa; 4 volte andò in Constantinopoli, mandato da sommi Pontifici per trovar modo di riunir la chiesa Orientale e per racoglier libri greci antichi manuscritti, et fra li molti che ne condusse à Roma, gli vene fatto di trovarne duo vetustissimi codici greci : uno *de Primatu et potestate Pontificis Romani* (1), et l'altro *de imaginibus quatenus imagines venerari debeant* (2), li quali donò alla Sᵗᵃ de Pio 4ᵗᵒ di santa memoria, che sono stati reputati doi potentissimi propugnacoli contra la pravità degli heretici. Ha scritto contro a Melanthone che dissentiva dalla Chiesa Catholica et l'opera è in stampa (3) ; fece un trattato bellissimo *de evertenda tiranide Turcharum* (4), il quale donò a papa Paolo terzo di gloriosa memoria; questo trattato piaque tanto al christianissimo Francesco Re di Francia, con un altro apresso scritto a lui, essortandolo all'unione con principi christiani che si mosse a fargli dono de 1000 scudi, come la V. S. Rᵍᵐᵃ vederà (5). Un mio fratello maggiore (6) hebbe de Sᵗᵃ Chiesa un canonicato de 300 scudi all'anno nell'isola de Corfù, del quale restammo privi per la sua morte, essendo stato conferito a un figliuolo naturale del clᵐᵒ Signor Filippo Braga-

(1) V. la lettre 22, à la fin.

(2) Je ne sais de quel ms. il s'agit ici.

(3) Cette édition semble être inconnue des bibliographes. A-t-elle jamais existé? Car la lettre d'Antoine paraît bien avoir été publiée pour la première fois par Crusius, *Turco-Graecia*, Bâle, 1584, in-fol., p. 543-545.

(4) V. la lettre 25 et la lettre à Pie IV.

(5) Encore un écrit d'Eparque dont la trace n'a pas été retrouvée.

(6) Sans doute Georges. Voir la lettre 9.

Digitized by Google

din (1). Del 38 cominciò mio padre ad haver provisione da quella Santa Sede de 200 scudi all'anno, la quale passò successivamente per tutti i ponteficati sussequenti fin al tempo della S^ta^ de Pio 5, il quale ci privò di essa, solo per esser noi di quella disgratiata natione, tutto che i nostri meriti fossero notabilissimi et che sempre habbiamo vivuto catholicamente et posso dir combatuto con Greci per mostrargli et fargli creder la verità e trargli dagli errori. Havea anchora provisione de X scudi al mese dal Ill^mo^ Fernese et altri tanti dal Car^l^ S^ta^ + (2); se ben questi non sono stati suffragii de pontefici, ma della bontà e liberalità di quei signori, ch' han vedute et conosciute le molte fatiche et merito di esso mio padre.

Io poi ho ateso a imitare i suoi vestigii et a faticarmi nelle buone lettere, instituito nella disciplina e pieta christiana e nella filosofia dalli R^di^ padri del Jesù in Padova, con pensiero di voler continuar nel studio delle belle lettere; ma la mia stretta fortuna m'ha necessitato d'abbandonarle et atender alle leggi, per potermi sostenere in questa città con l'essercitio d'avocato (3); onde che, s'io havesse il modo da S. S^ta^, tornaria al mio primo instituto, che sarebbe con util servitio de S^ta^ Chiesa, per qualche credito che tengo con la natione, essendo di famiglia nobile, et per qualche cognitione di lettere ch'io ho acquistata: *haud facile mergunt, quorum virtutibus obstat res angusta domi.* Io non ho ne moglie ne figliuoli; poca cosa mi fa a sostenermi in studio et atender ad esser util' et buon servitore di S^ta^ Chiesa (4); et come figliuolo di padre tanto benemerito di essa, debbo anchor io pascermi et vivere delle miche che cadono dalla mensa di sua Beatitudine (5). Per tanto le mando un breve de papa Paolo 3,

(1) De la grande famille vénitienne de ce nom.
(2) Cervini.
(3) Cf. Legrand, t. I, p. CCXXVI.
(4) Grégoire XIII lui confia, l'année suivante, une mission diplomatique en Orient. Legrand, t. II p. 211.
(5) V. la lettre 52 d'Antoine.

Digitized by Google

otto lettere de Ill^{mi} Cardinali et la coppia della lettera del'Ambassator del sopradetto Re christianissimo. Le potrei mandare et privileggii di quella corona, et molte altre cose de Cardinali circa meriti et servitù de mio padre; ma da queste poche, la V. S. R^{ma} potrà conoscere la qualità sua et li suoi meriti, supplicandola quanto so et posso a volermi aiutare per carità con Sua Beatitudine, rimandàndomi poi le sopradette lettere per via del' Ill^{mo} legato, aciò non si smariscano. Con chè, aspettando con desiderio sua risposta, le basio le mani riverentemente, et parendole ch'io scriva à Sua Beatitudine X righe, si degnarà comandarmelo che lo farò. — Di Venetia, adi 8 7^{bre} 1582. — Di V. S. R^{ma} Servitore devotiss^{mo} et come figliolo, MICHIEL EPARCHO (1).

Il sigr. Colonello le basia le mani.

CATALOGUE DES MANUSCRITS GRECS D'ANTOINE EPARQUE

Le catalogue suivant des mss. d'Eparque (2), peut-être incomplet du commencement, se trouve au fol. 137 du *Vat. lat.* 7806 A. On pourrait le dater de 1545 environ. En effet, plusieurs des mss. qui y sont brièvement décrits, répondent assez bien à certaines indications de la liste publiée par M. Henri

(1) Michel aurait pu citer, au nombre des titres que son père avait à la reconnaissance du Saint-Siège, la lettre d'Antoine à Pie IV, dont une traduction latine a été publiée par Lagomarsini, *Julii Pogiani Epist. et Orationes*, t. II, p. 306 et suiv. Ce document confirme les renseignements biographiques contenus dans notre étude.

(2) A la fin (fol. 140), on lit: *Pro Domino Antonio Eparcho*, écrits par un correspondant d'Eparque qui lui retournait cette liste.

Digitized by Google

Omont (1); quelques-uns s'identifient facilement avec divers volumes du catalogue publié par Ch. Graux (2); d'autres enfin se retrouvent dans les inventaires de Cervini (3) et de Sirleto. Je n'ai pas indiqué toutes ces identifications, craignant que, en dépit des apparences, elles ne fussent trop souvent erronées: car les catalogues très sommaires que nous possédons ne nous permettent généralement pas de distinguer des mss. originaux les copies exécutées à Venise par les soins d'Eparque. Pour retracer l'histoire des diverses collections du gentilhomme Corfiot, il faudrait de toute nécessité examiner méthodiquement les mss. qui proviennent de lui, conservés aujourd'hui à la Vaticane (fonds Vatican et Ottobonien), à Munich (anciens mss. d'Augsbourg), à Paris et peut-être à l'Escurial. Notre liste mérite cependant d'être imprimée: elle est intéressante pour l'histoire de la dispersion des anciennes bibliothèques grecques et de leur importation en Occident.

1. Leges ecclesiastice et imperiales simul concatenate, liber antiquissimus et correctissimus, in membranis, scriptus abhinc annos 270, optimus et necessarius; habitus ex bibliotheca patriarchatus Constantinopolis, in folio, carte 400, in quo continetur prioritas pontificis Romani, et descriptio parochiarum eius et descriptio patriarche Constantinopolitani parochiarum, et Antiocheni, et Alexandrini, et Hierosolimitani, et eorum iurisdictiones; correctus et re vera regius.

2. Sancti Athanasii orationes sive sermones, et dialogi, et epistole imperatorum ad se, et ipsius ad imperatores et alios, et alia scripta numero 93; antiquissimus et correctissimus, papyro, folio, carte 470; habitus ex predicta bibliotheca.

(1) Par exemple n.° 11 = Omont, *Bibl. Ec. Chartes* (1892), p. 106, n.° 76.

(2) Par ex. n.° 30 = Graux, p. 416, l. 33 et suiv.

(3) Fol. 274 v.°, au bas.

Digitized by Google

3. Beatissimi Gregorii, archiepiscopi Tauromeniae Siceliensis, denominati Ceramei, homilie in Evangelium doctissime, et alia 57; antiquissimus, carte 300, papyro; habitus etiam ipse ex patriarchatus bibliotheca.

4. Ecclesiasticus dialogus in Christo Simeonis, archiepiscopi Thesalonicensis, contra omnes hereses et de omnibus misteriis sanctae ecclesiae, folio, carte 363.

5. De Geometria liber antiquissimus.

6. Genealogia Domini nostri Hiesu Christi per lineam a primo parente usque ad nativitatem eius et passionem et resurrectionem, adiunctis historiis breviter Judeorum, Egiptiorum, Assiriorum, Graecorum et Romanorum usque ad tempora Tiberii; opus pium et antiquissimum.

7. Introductiones in sophisticos syllogismos, et commentaria, ut aliqui volunt, Michaelis Ephesii, ut aliis placet, Pselli; liber optimus, folio, papyro, carte 154.

8. Basilii Magni sermones et expositiones in diversas materias eloquentissime, ac divinae orationes 51; folio, membranis, antiquissimus, carte 354.

9. Porphyrii in philosophiam Platonis libri duo, et Alcinoi oratio instructoria, de dogmatibus Platonis, et Porphyrii de virtutibus, et Andronici, peripatetici philosophi, de passionibus animæ, folio, papyro.

10. Grigenti(n)i, archiepiscopi Tefrorum Aphricæ, disputatio habita cum iudeo Ebram thalmutista in Christo salvatore, in quarto, papyro, divina.

11. Joannis Siculi, dicti Doxapatri, in Ermogenem de inventione sectio tertia et quarta, liber rarissimus et utilissimus.

12. Argonautica Apollonii cum commentis, folio, papyro, antiquissimus.

13. Libanii præexercitamenta, declamationes, et Aristidis et alia in quarto, papyro.

14. Historia pia ex interiori Ethiopia, terra Indorum, ad sanctam civitatem asportata ab Joanne, monacho venerabili sacrosancti

Digitized by Google

monasterii sancti Sabbæ, folio, in membranis, scripta abhinc annos quingentos sexaginta quinque.

15. Luciani adiuncta in poematibus Quinti Calabri.

16. Hermei philosophi commentaria in Phedrum Platonis, folio, papyro.

17. Procli platonici in Parmenidem Platonis libri septem, folio, papyro, carte 265.

18. Alexandri Aphrodisei commentaria εἰς τὸ πρῶτον τῶν προτέρων ἀναλῦτικῶν καὶ εἰς ἕτερα, correctissimus, folio, papyro.

19. Joannis Siculi, dicti Doxapatri, in Ermogenis de inventione, tomus primus, rarus et necessarius.

20. Zonarae in totam logicam Aristotelis paraphrasis.

21. Sancti Joannis Damasceni τὰ ἱερὰ παράλληλα, liber rarus, in membranis, antiquissimus et necessarius.

22. Commentarii in Evangelium sancti Lucae copiosi, in capitulis distincti 75; item sancti patris Titi, episcopi Vostrorum in eodem Evangelio, membranis, folio, antiquissimus.

23. Beati Joannis Damasceni editio sanctæ fidei, et quod non oportet curiosum esse circa rem divinam, et quod non oportet perquirere ultra ea quæ tradita sunt a prophetis et apostolis et evangelistis; eiusdem apologeticus in calumniantes imagines, et multa alia eiusdem scripta, folio, papyro, carte 263, correctissimus.

24. Tucidides correctus cum quibusdam scholiis, folio, papyro.

25. Sancti Basilii de virginitate; eiusdem πῶς ἄν οἱ νέοι ὠφελοῖντο ἐκ τῶν ἑλληνικῶν μαθημάτων, ἔτι Χρϋσοστόμου ἐπιστολαὶ 15, ad reverendissimum dominum Olympiadem διδασκαλικαὶ καὶ παρηγορητικαὶ καὶ ὠφελιμώταται, in folio, membranis, antiquissimus.

26. Ὀδύσσεια Ὁμήρου, παλαιόν.

27. Epistole Libanii elegantissime, alie quam ille quæ reperiuntur in tipis, in quarto, papyro, carte 200, doctissime et argutissime.

28. Manuelis Moscopuli Ἐρωτήματα, παλαιόν.

Digitized by Google

29. Ἀπολλωνίου Ἀλεξανδρέως de constructione libri quatuor. Μιχαὴλ, πρεσβυτέρου καὶ συγγέλλου τοῦ ἀποστολικοῦ θρόνου τῶν Ἱεροσολύμων, μέθοδος περὶ τῆς τοῦ λόγου συντάξεως σχεδιασθεῖσα ἐν Ἐδέσσῃ (*ms.* ἐδευσει) τῆς Μεσοποταμίας, αἰτήσει Λαζάρου διακόνου φιλοσόφου καὶ λογοθέτου, καὶ ἕτερα, παπύρῳ.

30. Δημοσθένους λόγοι μετὰ σχολίων, καὶ Πλουτάρχου περὶ παίδων ἀγωγῆς καὶ ἕτερα, καὶ βίος τοῦ Πορφυρίου per Marinum Neapolitanum ἢ περί μακαριότητος, in quarto, papyro, antiquissimus.

31. Νικολάου ἰατροῦ τοῦ λεγομένου Μυρεψοῦ libri 24, περὶ φαρμάκων συνθέτων, rarissimum, antiquo, folio, papyro.

32. Epistolæ Synesii cum scholiis, correctissimum et antiquissimum. Item testamentum vetus, carmine iambico, papyro.

33. Porphyrii commentarii in libros tres Ptolœmæi de harmonia, cum figuris matematicis.

34. Item Aristides de Musica, cum figuris, folio, papyro.

35. Summi philosophi Pediasimi de Geometria simplicium et compositarum figurarum, rarissimo, papyro.

36. Nonni Panopolitæ libri 48 de Dyonisiacis gestis, carmine heroico, elegantiss., folio, papyro, rarissimo.

37. Stephani philosophi de Medicina & de urinis et de equis generosis procurandis & eligendis.

38. Sancti Cyrilli, patriarchæ Alexandrini, de proprietatibus animalium, et Joannis Canavucii de antiquitate Troianorum et origine Romanorum, rarissimum, folio, papyro; et definitiones Platonis.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Essai sur la province romaine d'Egypte depuis la conquête jusqu'à Dioclétien. Etude d'organisation politique et administrative, par Abdallah Simaika (du Caire), docteur en droit. Paris. Thorin et fils, 1892.

M. Simaika prétend consacrer à l'Egypte romaine une « étude d'organisation politique et administrative ». Cette étude est une analyse: nous connaissons, après l'avoir lue, toutes les pièces de la machine administrative qui fonctionnait en Egypte; minutieusement démontées, elles ont passé sous nos yeux, l'une après l'autre, et l'auteur les a généralement décrites avec précision. Mais comment fonctionnait cette machine? Nous en avons vu les ressorts, nous n'assistons pas à la manœuvre, nous ne saisissons pas la vie de l'organisme lui-même. Entreprenant une étude d'institutions, M. Simaika n'a pas évité le péril auquel ces sortes d'études exposent trop souvent leurs auteurs: il a fait une dissection, non une résurrection.

Quels principes suivirent les empereurs dans l'organisation de l'Egypte? Çà et là, M. Simaika nous le laisse deviner; je cherche vainement une page de son livre où ces renseignements épars soient ramassés et condensés. Comment les Egyptiens acceptèrent-ils la domination impériale? quelle fut la signification des révoltes qui éclatèrent en Egypte? quels sentiments les habitants professaient-ils à l'égard des empereurs? Le livre de M. Simaika contribuera peut-être à la solution de ces questions; il ne les résout pas.

Lorsqu'on étudie une province romaine, il semble que toutes les préoccupations de l'auteur doivent converger vers une question capitale: dans quelle mesure cette province s'assimila-t-elle la civilisation romaine? L'histoire de l'Egypte est spécialement

Digitized by Google

curieuse, parce qu'elle suggère une seconde étude: dans quelle mesure Rome adopta-t-elle les institutions égyptiennes? Pour cette double recherche, M. Simaika met à notre disposition des matériaux; il nous laisse le soin d'en faire usage.

Les courts chapitres consacrés par M. Mommsen, dans son *Histoire romaine*, aux diverses provinces de l'empire romain, sont des cadres admirables et admirablement remplis: ils doivent servir de modèles pour les travaux d'histoire provinciale. M. Mommsen, qui sait démembrer un organisme avec la précision du juriste, sait aussi le restaurer et le faire revivre, avec le génie de l'historien. M. Simaika connaît l'Egypte actuelle; et le présent, pour qui sait y lire, projette toujours quelques rayons sur le passé: en unissant, à la compétence naturelle d'un indigène, une intuition historique plus sûre et plus féconde, il pouvait tenter une très-intéressante restitution de l'ancienne province romaine.

Sous cette réserve, qui est moins un reproche que l'expression d'une déception, nous reconnaissons volontiers que le livre de M. Simaika mérite de ne point passer inaperçu. Il renferme certaines dissertations de détail, auxquelles il conviendra d'avoir égard; je citerai spécialement: l'explication des mots τόποι et κῶμαι (p. 22-31), la discussion sur l'épistratégie d'Heptanomide, qui fut créée, d'après M. Simaika, entre l'époque de Pline l'ancien et celle de Trajan (p. 34-37), l'étude ingénieuse et nouvelle des fonctions du dicaeodote et de l'archidicaste (p. 115-124), le chapitre très-net consacré à l'organisation des villes grecques (p. 206-227). Çà et là, les observations personnelles de l'auteur l'ont conduit à des conclusions inédites: c'est un premier mérite. Il lui faut reconnaître un second mérite, qui fait moins d'honneur à M. Simaika et ne rendra pas moins de services à ses lecteurs: son livre est une exacte et complète compilation des nombreux travaux antérieurs. Les écrits de M. Lumbroso ont été spécialement utiles à M. Simaika; il leur a fait d'innombrables emprunts.

Dans ces emprunts mêmes, on relève parfois les indices d'un travail hâtif; il arrive à notre auteur de trahir M. Lumbroso.

Digitized by Google

Par exemple, à la page 213, nous lisons qu' « Alexandrie faillit, à plusieurs reprises, devenir le siége du gouvernement impérial » : à l'appui de cette assertion, M. Simaika cite trois textes de Suétone, qui ne la justifient nullement. J'ouvre le livre de M. Lumbroso, *L'Egitto al tempo dei Greci e dei Romani*, p. 86, et j'y trouve la phrase suivante : « Più volte, in quei tempi, si sparse la voce che fosse per diventare la sede dei Cesari ». Le savant professeur italien parle de rumeurs populaires; M. Simaika, qui ne paraît pas, en l'espèce, avoir lu Suétone et qui a mal lu M. Lumbroso, nous laisse croire, à tort, qu'il fut sérieusement question de transporter à Alexandrie la capitale du monde romain.

Quelques menues remarques, que nous pourrions multiplier, justifieront nos réserves au sujet de ce livre. P. 16, et p. 20, n. 4, M. Simaika mentionne le travail de Langlois; il néglige d'en faire connaître le titre : *Numismatique des nomes d'Egypte sous l'administration romaine* (Paris, 1852). — P. 47, M. Simaika cite en note, et, dans la suite, rappelle plusieurs fois l'important passage de Tacite, *Hist.*, I, 11, sur l'Egypte : « Aegyptum copiasque quibus coerceretur, jam inde a divo Augusto, equites romani obtinent, loco regum. Ita visum expedire, provinciam aditu difficilem, annonae fecundam, superstitione ac lascivia discordem ac mobilem, insciam legum, ignaram magistratuum, domi retinere ». Cette phrase suggestive méritait autre chose que l'honneur de quelques allusions. Si M. Simaika, exploitant ses nombreuses notes, avait commenté ces brèves indications qui résument avec une exactitude parfaite les divers caractères de l'ancienne Egypte, il aurait enrichi son livre d'un intéressant et lumineux chapitre, qui en aurait été comme la clef de voûte. Il importait au moins, au sujet de ce passage de Tacite, de citer l'ingénieuse et précise analyse qu'en a donnée M. Lumbroso, en 1886, dans les *Rendiconti* de l'Académie des Lincei (1^er^ semestre, p. 56) : la phrase de l'historien romain s'illumine d'une clarté singulière, si l'on interprète les mots *insciam legum*, *ignaram magistratuum*, comme un attribut du verbe *retinere*. — P. 53. M. Simaika dit

Digitized by Google

que « les Césars ne se laissèrent pas adorer par leurs sujets égyptiens ». L'assertion aurait besoin d'être précisée et atténuée; le recueil de Letronne contient un certain nombre d'inscriptions dédiées aux empereurs ou aux préfets, et dont le langage est légèrement idolâtrique; elles ne réfutent pas l'opinion de M. Simaika; au moins soulèvent-elles une objection que celui-ci ne semble pas avoir prévue. Il est fâcheux, aussi, qu'il ne se soit point préoccupé du texte de Philon, *Legatio ad Caium*, 21-23, concernant le Σεβάστιον d'Alexandrie, et si bien commenté par M. Lumbroso aux pages 154-161 de son livre: *L'Egitto al tempo dei Greci e dei Romani*. Enfin M. Simaika prétend que le personnage de l'époque impériale appelé ἀρχιερεὺς Ἀλεξανδρίας καί Αἰγύπτου πάσης est le successeur naturel de ce prêtre d'Alexandre, qui était éponyme dans les actes d'Alexandrie sous les Ptolémées. M. Wilcken, au tome XXIII de l'*Hermes* (1886, p. 601-604), s'élève vivement contre cette opinion, et soutient que le dit ἀρχιερεὺς est une institution de l'empire romain. — P. 62, n. 4, M. Simaika semble croire que les textes de Dion, LI, 17, et LXXVI, 5, (il imprime par erreur: LXXVI, 57) sont contradictoires. D'après le premier de ces textes, c'est au temps de Caracalla que le sénat romain s'ouvrit, pour la première fois, aux membres du sénat d'Alexandrie. D'après le second texte, Koiranos, compromis, sous Septime Sévère, dans la conspiration de Plautien, subit sept ans d'exil, et fut, à son retour, le premier des Egyptiens admis dans le sénat. L'un et l'autre renseignements sont parfaitement conciliables: si l'on rapporte à l'année 205 la conspiration de Plautien, le retour de Koiranos, qui n'eut lieu que sept ans après, se place, effectivement, sous le règne de Caracalla. — P. 77-78, M. Simaika interprète le texte contesté de Polybe, cité par Strabon, XVII, p. 798, qui traite les Alexandrins de φῦλον ὀξὺ καὶ πολιτικόν (ou ἀπολιτικόν). Il hésite entre les deux variantes. Il semble pourtant — je dois à M. Lumbroso cette utile observation — qu'une attentive étude du contexte atteste la légitimité, la nécessité même, de la correction ἀπολιτικόν. Les Egyp-

Digitized by Google

tiens sont un γένος ἀπολιτικόν, les mercenaires sont un γένος ἀνάγωγον, et quant aux Alexandrins, Polybe, parlant de ce troisième γένος, s'exprime ainsi : οὐδ' αὐτὸ εὐκρινῶς πολιτικὸν διὰ τὰς αὐτὰς αἰτίας, κρεῖττον δ'ἐκείνων ὅμως. Des trois γένη, le second est incapable de discipline militaire, le premier, et le troisième lui-même (οὐδ'αὐτὸ) sont incapables de discipline civile; et l'ensemble du spectacle justifie la sévérité de Polybe: βδελύττεται τὴν τότε κατάστασιν. — P. 86, n. 4. Il est exact de dire que les navigateurs qui commerçaient avec l'Inde fréquentaient le plus volontiers les ports de Bérénice et Myos Hormos. On ne saurait pourtant refuser toute importance au port de Clysma, situé à l'extrémité septentrionale de la mer Rouge. Un texte de Lucien, *Pseudomantis*, 44, atteste qu'au second siècle le port de Clysma avait encore quelque activité. — P. 99. 98. Au sujet de la juridiction qu'exerçait le préfet d'Egypte, un très-important document a été publié par M. Mommsen, dans la *Zeitschrift für Rechtsgeschichte, Romanistische Abth.*, 1891, p. 284, trop tard peut-être, du reste, pour que M. Simaika pût s'en servir. — P. 103. M. Simaika (du Caire) semble un instant surpris de l'importance que conserva la ville d'Alexandrie à l'époque romaine; il l'explique en ces termes: « C'est que, respect de Rome à part, elle était reine, non seulement des villes de l'Egypte, mais de l'empire entier ». C'est aux pages 212-214 qu'il faut nous reporter pour trouver les raisons de cette royauté; le premier essai d'explication, que nous offrait la page 103, est d'une étrange insuffisance. A la même page M. Simaika mentionne, avec raison, les curieuses tournées des préfets dans les diverses parties de l'Egypte. Du texte de Strabon, qui les fait connaître, il aurait heureusement rapproché de nombreux passages des Actes des martyrs coptes, relatifs à la persécution de Dioclétien, et soigneusement étudiés par M. Amelineau: on y trouve de perpétuelles mentions de ces promenades préfectorales. De cruels et farouches préfets circulant sans relâche sur les eaux du Nil et débarquant dans les villages riverains pour y faire d'affreux massacres de chrétiens:

Digitized by Google

c'est là, pour ainsi dire, la forme classique des récits martyrologiques coptes. — P. 108, n. 5. La chronologie des préfectures d'Aelius Gallus et de C. Petronius a soulevé de nombreuses discussions; la mention qu'en fait M. Simaika est incomplète. Il convient d'ajouter à ses références: Heinrich Krüger, *Der Freldzug des Aelius Gallus* (Wismar, 1862); Schrœter, *De Strabonis itineribus* (Leipzig, 1874, p. 5-10), dont les conclusions ont été adoptées par M. Marcel Dubois, *Examen de la géographie de Strabon*, Paris, 1891, p. 72; enfin Johann Schmidt, *Philologus*, XLIV (1885), p. 463-470. — P. 108-110. Dans un article de la *Revue Critique* du 23 janvier 1893, M. Cagnat marque certaines lacunes de la liste des préfets, donnée par M. Simaika. — P. 121, M. Simaika cite le texte de Spartien attestant qu'avant d'obtenir le *jus buleutarum*, les Alexandrins vécurent *ita ut subregibus*. Il traduit: « comme sous des rois ». La traduction que comporte ce passage est ividemment: « comme sous les rois ». — P. 147, M. Simaika mentionne le texte du Périple de la mer Erythrée sur la douane de Leuke-Kome: elle réclamait, d'après ce texte, 25 pour 100 de la valeur des obiets (τῆς τετάρτης τῶν φορτίων). La correction τετταρακοστῆς, proposée par M. Hirschfeld (*Untersuchungen*, I, p. 20, n. 2), méritait d'être indiquée, sinon discutée. — P. 150 M. Simaika dit que « les Romains, à l'exemple de l'Egypte, ont introduit chez eux l'impôt sur les ventes ». Cela est vrai sans être exact. Tandis qu'en Egypte l'impôt frappait toutes sortes de ventes, il ne frappait probablement, à Rome, que les ventes à l'encan. — P. 174, n. 3. M. Simaika dit brièvement que « la *Classis Alexandrina* stationnait aussi à Césarée de Maurétanie ». L'expression est équivoque: des recherches de M. Ferrero, il résulte que l'escadre de Cherchell comprenait régulièrement une division de la flotte d'Egypte et une division de la flotte de Syrie. — P. 175. Il y a des lacunes et des inexactitudes dans l'histoire des légions égyptiennes, telle que la retrace M. Simaika: l'utile livre de M. Pfitzner paraît lui avoir fait défaut.

Digitized by Google

Malgré ces imperfections, le travail de M. Simaika rendra des services. Il n'y faut pas chercher une véritable histoire de l'Egypte romaine, mais un consciencieux manuel des institutions de cette province (1).

GEORGES GOYAU.

ISIDORO CARINI, *La Biblioteca Vaticana, proprietà della Sede Apostolica, memoria storica.* Roma, Tipografia Vaticana, 1892, in 8.° — J. COZZA-LUZI, *De Ottoboniano, Vaticanis graecis codicibus nuper recensitis commentatio*, 1893, in 4.°, 63 pp.

Mgr. Carini nous offre un excellent résumé de l'histoire de la Vaticane qu'il administre avec tant de science et d'affabilité. Il divise son travail en trois périodes. La première va des origines de l'Eglise au XIII[e] siècle et a déjà été étudiée par le comm. G.-B. de Rossi. La seconde s'étend de Boniface VIII (1294 à 1303) à Martin V (1417), et c'est le R. P. Franz Ehrle, S. J., qui a entrepris, après M. Maurice Faucon, d'en retracer l'histoire

(1) M. Simaika est à peu près au courant de tous les travaux antérieurs. Depuis l'apparition de son livre, les *Wiener Studien* de 1892 (p. 227-266) ont publié un article de M. Julius Jung, extrêmement riche en références épigraphiques, sur les préfets et autres magistrats d'Egypte. Tout récemment les rapports du droit égyptien et du droit romain ont été étudiés par M. Mitteis dans son livre: *Reichsrecht und Volksrecht in den östlichen provinzen des römischen Kaiserreichs,* et par MM. Théodore Reinach et Denisse, dans la *Nouvelle Revue historique du droit français et étranger* (1892 et 1893). A ses travaux antérieurs sur l'Egypte gréco-romaine, M. le professeur Lumbroso vient d'ajouter d'intéressantes *Osservazioni*, publiées dans les *Rendiconti* de l'Académie des Lincei (séance du 30 avril 1893), sous les titres suivants: *Cleopatra e la biblioteca di Pergamo, Cleopatra e i condannati a morte, Cleopatra e i due sodalizi degli amimetobioi e dei synapothanoumenoi.* Enfin, aux renseignements donnés par M. Simaika, d'après l'admirable livre de Letronne, sur les carrières et mines d'Egypte, il convient d'ajouter les récentes découvertes de M. Ernest Ayscoghe Floyer, consignées dans son livre: *Etude sur le Nord-Etbai entre le Nil et la mer Rouge* (Le Caire, 1893), et récemment signalées à l'Acad. des Lincei par M. le prof. Lumbroso.

Digitized by Google

compliquée. La troisième enfin embrasse tous les temps postérieurs, depuis Eugène IV jusqu'à nos jours. C'est cette dernière partie du livre qui est naturellement la plus nouvelle et la plus précieuse. L'auteur ne s'est pas contenté, comme Zanelli, de généralités intéressantes, mais trop connues; à chaque page, à chaque paragraphe de son travail, il a donné l'indication précise des sources, au moins des plus importantes. On ne s'étonnera pas de rencontrer, dans ces 165 pages si bien remplies, quelques erreurs et quelques omissions; on devra bien plutôt admirer le talent de l'auteur qui a su renfermer en si peu d'espace une somme aussi grande de renseignements, dont beaucoup sont nouveaux.

Le P. Abbé Cozza-Luzi, vice-bibliothécaire de l'Eglise Romaine, a écrit pour le catalogue des mss. grecs du fonds Ottobonien une élégante préface qui raconte bien, quoique d'une manière un peu rapide, l'histoire du dernier des grands fonds réunis à la Vaticane. La première partie de ce travail explique l'économie du nouveau catalogue, et, dans la seconde, on trouve la description des anciens inventaires. La troisième partie fera la joie des érudits. On sait combien était devenu rare l'opuscule de Ruggeri sur l'histoire de l'Ottobonienne, imprimé autrefois par le cardinal Mai. L'Abbé Cozza publie de nouveau ce petit traité, non d'après l'édition, mais d'après le texte même préparé pour l'impression par Ruggeri et contenu dans le Vatic. lat. 9034. Je n'entrerai pas ici dans la discussion de certaines affirmations de Ruggeri, me réservant de revenir bientôt sur l'histoire de ces mss.

LÉON DOREZ.

Musée de Lyon. Inscriptions antiques, par A. ALLMER et P. DISSARD. (5 volumes. Lyon, Delaroche, 18881-893).

Les antiquaires de Lyon doivent être dans la joie: la période gallo-romaine de l'histoire lyonnaise provoque une merveilleuse efflorescence de travaux excellents. Dans le *Bulletin archéologique du Comité* de 1891, M. Bazin donne une exacte et savante des-

Digitized by Google

cription du vieux Lugdunum. M. Jullien consacre à la fondation de Lyon une dissertation très ingénieuse, et au fondateur, Munatius Plancus, un livre érudit et aimable. M. le docteur Mollière, par d'originaux calculs, évalue « la population des Gaules et de Lugdunum ». Enfin MM. Allmer et Dissard viennent d'achever leur magnifique recueil des inscriptions antiques du musée de Lyon : c'est cet achèvement que nous voulons constater aujourd'hui.

La publication, décidée en 1886 par le conseil municipal de cette ville, fut commencée en 1888, et conduite avec une active rapidité. Le premier volume contient les inscriptions relatives aux empereurs ou à des personnes de la famille impériale, aux fonctions sénatoriales, équestres ou inférieures, enfin à l'armée. Dans le second sont rassemblées les inscriptions religieuses et municipales; celles qui concernent les corporations lyonnaises sont spécialement instructives. Les inscriptions funéraires remplissent le troisième volume. L'épigraphie chrétienne et l'épigraphie doliaire sont l'objet du quatrième. Le cinquième contient, avec les additions et corrections requises, des tables précieuses, qui faciliteront l'usage du recueil.

Cet ouvrage est définitif. Il dénote, chez les deux auteurs, une conscience scrupuleuse, une science impeccable. Les antiquités lyonnaises n'ont pas de secret pour M. Allmer : ses deux volumes sur Trion possèdent une réputation méritée. Ses connaissances épigraphiques sont d'une sûreté parfaite et d'une rare étendue : elles étaient attestées, déjà, par ses *Inscriptions de Vienne* et par la revue qu'il rédige. Dans les commentaires dont il fait suivre chaque inscription, son érudition se prodigue avec une complaisance copieuse; il n'est pas un détail du texte que M. Allmer laisse inexpliqué. La façon même dont il a conçu ce commentaire désigne spécialement son livre à l'attention des étudiants : le *Corpus*, les recueils d'Orelli, Wilmanns et Dessau, risquent fort d'être des grimoires pour un lecteur peu familier avec les éléments de l'épigraphie; un ignorant, au contraire, peut se confier à M. Allmer; c'est un excellent guide, dont la compagnie pourrait suppléer,

Digitized by Google

sans trop de désavantage, à un cours pratique de déchiffrement. Appréciez en effet sa méthode : il publie l'inscription en caractères épigraphiques ; puis il la reproduit en caractères italiques, en complétant les abréviations et proposant, s'il est possible, des suppléments aux lacunes ; enfin il donne la traduction française de la phrase latine ainsi restaurée. Et l'on trouvera, peut-être, qu'en s'astreignant à de telles traductions, M. Allmer témoigne beaucoup de condescendance à l'égard du public ignorant ; j'estimerais plutôt qu'il montre beaucoup de courage en présence du public savant. C'est un périlleux exercice de traduire mot à mot certaines inscriptions ; il est moins compromettant, parfois, d'en expliquer le sens général à l'aide de lumineuses intuitions, que d'en donner une traduction juxtalinéaire à l'aide de la grammaire et du lexique. Toutes les publications de M. Allmer méritent l'admiration des érudits : nous pourrions, à l'occasion de celle qui nous occupe, le démontrer une fois de plus. Il nous a paru préférable de signaler qu'elles méritent aussi la reconnaissance des apprentis en épigraphie. Parmi ceux-ci, le recueil Allmer deviendrait justement classique, s'il n'était d'un si haut prix. Cette critique est la seule que je me permette d'élever ; et je ne sais trop sur qui elle retombe.

GEORGES GOYAU.

La Cultura, revue hebdomadaire, dirigée par M. Ruggiero BONGHI.

La livraison du 7 juin contenait une étude sur Cavour, par M. Bonghi ; un travail de M. Giovanni Staderini sur le réveil des études classiques ; une recension étendue, par M. Bonghi, du livre de Mme la comtesse de Rambuteau sur le bienheureux Colombini (*Histoire d'un Toscan du XIV.me siècle*), des analyses de livres nouveaux, des *Miscellanea*, etc. — On sait que M. Ruggiero Bonghi est à la fois un helléniste autorisé, traducteur de Platon, un publiciste recherché par la meilleure presse en plusieurs grands pays, un orateur parlementaire d'une facilité singulière, toute lumineuse,

Digitized by Google

un politique indépendant, très dévoué à l'Italie nouvelle, mais élevé audessus des partis. Ancien ministre de l'instruction publique, il a pris position dans les questions pédagogiques et religieuses de notre temps, avec une égalité d'âme et une force de bon sens qui font de lui un guide assuré. Entouré de collaborateurs auxquels est familier l'esprit critique, il donne dans la *Cultura*, par une bibliographie raisonnée, un tableau utile du mouvement scientifique et littéraire, et touche autant qu'il l'est permis à un recueil purement littéraire au mouvement général des idées.

Giornale storico della letteratura italiana, dirigé et rédigé par F. Novati et R. Renier, vol. XXI (1893, 1er semestre). Ermanno Loescher, Turin, Florence, Rome; in-8.°

Le vingt-et-unième volume contient les articles suivants: G. Mancini, Alcune lettere di Lorenzo Valla. — P. Bologna, La stamperia fiorentina del Monastero di S. Jacopo di Ripoli e le sue edizioni (*continuazione e fine*). — N. Impallomeni, Il « Polinice » dell'Alfieri. — Luzio-Renier, Niccolò da Correggio (*in continuazione*). — G. Malagoli, Carlo Cantoni umorista e favoleggiatore del sec. XVIII. — G. Mestica, Il « canzoniere » del Petrarca nel codice originale a riscontro col ms. del Bembo e con l'edizione aldina del 1501. — **Variétés**: F. Flamini, Il luogo di nascita di madonna Laura e la topografia del Canzoniere petrarchesco. — V. Cian, Di Giovanni Muzzarelli e d'una sua operetta inedita. — **Communications**: N. Tamassia, Due note Manzoniane. — F. Novati, Francesco d'Amaretto Mannelli. — A. Restori, G. Pateclo; P. Amato; A. del Palais. — N. Tamassia, Una nota dantesca. — G. Rua. Sonetti politici del cav. Marino a Carlo Emanuele I.

Digitized by Google

Digitized by Google

INSCRIPTIONS DE TIMGAD

(V. le texte, page 255)

Roma Fototipia Danesi

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUX PORTRAITS DE PYRRHUS, ROI D'ÉPIRE

La tête de marbre reproduite de face et de profil sur notre planche III fut achetée au printemps de l'année passée par M. Charles Jacobsen à Naples. Sur la provenance je n'ai pu établir rien de certain. D'après une indication, la tête aurait été trouvée dans les environs de Naples, d'après une autre dans la villa romaine située sur les montagnes d'Albano, à l'est de Colonna, dans le terrain appelé " Collicola „ (1). Il n'y a de restauré que la partie antérieure du nez. Les traits individuels prouvent que nous avons à faire avec un portrait. D'après le caractère de l'exécution, notre marbre a été travaillé vers la fin de la république ou au commencement de l'époque impériale; mais il reproduit sans aucun doute un original des premiers temps hellénistiques (2). Le rendu de la chair rappelle celui de l'*Apoxyomenos* de Lysippe; il est pourtant un peu plus souple et plus détaillé; il correspond sous ce rapport aux portraits de Séleucus Nicator (3), Ptolémée Soter (4), Ménandre, Posidippe (5), Epicure (6), et d'autres personnages qui arrivèrent

(1) On a fait une fouille dans ce terrain l'an 1890. Les *Notizie degli scavi* 1890, p. 89 donnent la liste des sculptures trouvées dans cette occasion. Il n'y a parmi elles aucune tête de marbre qu'on puisse identifier avec celle reproduite sur notre pl. III.

(2) On reconnaît la main d'un copiste surtout dans la façon un peu mécanique dont est travaillée la moitié droite de la bouche.

(3) *Römische Mittheilungen,* IV (1889) pl. II, p. 32-40.

(4) *Römische Mittheilungen,* IV (1889) pl. III, p. 33-35.

(5) Helbig-Toutain, *Guide,* I n. 200, n. 201 (= n. 198, n. 199 de l'édition allemande).

(6) Il faut comparer surtout le meilleur portrait que nous avons conservé d'Epicure, celui de la collection Barracco (Barracco et Helbig, *La collection Barracco,* pl. LXIII, LXIII[a]).

Digitized by Google

à l'apogée de leur gloire pendant le premier tiers du III^e^ siècle av. J.-C. Un autre indice chronologique nous est fourni par le travail des yeux. Le sculpteur y a conservé la tradition du grand art; il a représenté les globes oculaires aplatis. Ce procédé ne se rencontre plus sur la frise de Géants de Pergame, qui fut exécutée sous le roi Eumène (197-175 av. J.-C.); les globes y sont arrondis, comme dans les œuvres de l'art gréco-romain, là où cet art n'a pas été influencé par des modèles plus anciens (1). Quant à la façon dont le sculpteur de la tête reproduite sur notre pl. III a traité la chevelure, je ne saurais alléguer aucune analogie plus frappante que la tête d'Alexandre le Grand représenté en Hélios qui se trouve au Musée du Capitole (2). M. Wolters (3) a reconnu justement dans ce type le caractère de l'art hellénistique.

(1) Cf. Brunn dans le *Jahrbuch der preuss. Kunstsammlungen*, V (1884) p. 267.

(2) Helbig-Toutain, *Guide*, I n. 531 (= n. 527 de l'éd. allemande).

(3) Friedrichs-Wolters, *Bausteine* n. 1416, n. 1417. Je ne comprends pas comment M. Wolters et M. Koepp, *Über das Bildnis Alexanders des Grossen* (Berlin 1892), p. 21 peuvent soutenir que la tête du Capitole représente plutôt Hélios qu'Alexandre en Hélios. M. Hartwig (*Römische Mittheilungen* II, 1887, pl. VII, VII^a^, p. 159-166) a prouvé que le type de Hélios créé par Lysippe est reproduit par une petite tête en marbre trouvée dans l'île de Rhodes, tête dont les traits se rapprochent de ceux de l'*Apoxyomenos*. L'art classique, dans le développement des types des dieux, procède pas à pas et les nouveaux types se rattachent plus ou moins aux types antérieurs. Or il n'y a aucun rapport entre le type de Hélios créé par Lysippe et le type hellénistique reproduit par la tête du Capitole. Ce sont deux créations tout-à-fait différentes et indépendantes l'une de l'autre. En outre l'attribution de la tête capitoline à Hélios est contredite par une réplique du même type qui, tout récemment, a été découverte à Alexandrie et dont je dois une photographie à l'obligeance de M. Jacobsen. Dans le bandeau qui entoure la tête manquent les trous, dont l'existence dans une tête du dieu du soleil serait nécessaire pour fixer les rayons. Il est donc certain que le marbre trouvé en Égypte ne représente pas Hélios. Le type qui nous occupe procède d'un portrait d'Alexandre créé par un artiste de la seconde école attique, portrait que nous connaissons par un magnifique marbre

Digitized by Google

Mais il n'aurait pas dû attribuer la création de l'original à l'époque de la frise de Pergame. Ce qui rendit nécessaire, après la mort d'Alexandre, la création de nouvelles images du roi, c'était sans aucun doute l'institution des cultes dédiés à sa mémoire. Or il semble clair que les états et les villes où un tel culte était indiqué n'en différèrent pas l'institution pour plus d'un siècle. Plutôt il faut supposer que ces cultes furent institués peu de temps après la mort du roi, et dès que la situation politique permit de s'occuper d'autres choses que de la lutte pour l'existence. Aussi la tradition ne fait-elle aucune mention d'un culte d'Alexandre institué au IIe siècle (1). Par conséquent, il est *a priori* vraisemblable que les portraits d'Alexandre qui trahissent le caractère de l'art hellénistique datent non pas du IIe siècle, mais plutôt du siècle précédent. Pour ce qui concerne la tête du Capitole, nous pouvons faire valoir encore l'affinité qu'elle offre dans l'ensemble de la conception avec la tête de Hélios qu'on voit sur des monnaies de Rhodes, frappées pendant le IIIe et le IIe siècle av. J.-C. (2). Ces effigies monétaires, semble-t-il, reproduisent plus ou moins exactement la tête de la statue colossale travaillée par Charès pour les Rhodiens. Charès acheva son colosse Ol. 142, 2

appartenant à la collection Barracco (Barracco et Helbig, *La collection Barracco* pl. LVII, LVIIa p. 43-45). Le sculpteur qui fit l'original reproduit par la tête du Capitole et par celle découverte en Égypte a développé et modifié ce portrait d'après les tendances de l'art hellénistique. Les lignes de la figure, tout en se rapprochant du type de la seconde école attique, sont moins calmes; la physionomie est pénétrée de l'expression agitée caractéristique pour l'art hellénistique; l'arrangement de la chevelure est plus varié et par conséquent plus confus; l'artiste ne s'est pas borné à rendre les masses principales des cheveux, comme c'est le cas dans le marbre Barracco, mais il a ajouté une infinité de détails.

(1) Cf. Beurlier, *De divinis honoribus quos acceperunt Alexander et successores eius* (Parisiis 1890) p. 27 et suiv.

(2) Head, *Historia nummorum* p. 540.

Digitized by Google

(283 av. J.-C.) (1), ce qui de nouveau nous reporte au début de l'époque hellénistique.

Une fois prouvé que l'original du marbre Jacobsen date des premiers temps hellénistiques, il faut maintenant examiner si cette tête nous offre quelque indice pour reconnaître le personnage représenté. Or un tel indice est donné par la couronne de chêne pourvue de glands dont la tête est ornée. Cette couronne provenant de l'arbre consacré au Jupiter de Dodone, principal dieu de l'Épire, dénote, semble-t-il, un Épirote. Grâce aux recherches de M. Six (2), nous pouvons formuler notre jugement d'une façon encore plus précise: c'est sous le roi Pyrrhus, né en 319, mort en 272 av. J.-C., que nous rencontrons la couronne de chêne comme emblème national des Épirotes et comme distinctif spécial de leur roi. Lorsque les Macédoniens, commandés par Démétrius Poliorcète, dans le camp de Beroia, désertèrent leur général, et s'unirent aux troupes de Pyrrhus, ils se couronnèrent de branches de chêne comme ils en voyaient autour des têtes des Épirotes (3). Sur des monnaies d'or frappées par Pyrrhus à Syracuse, on voit une Victoire qui porte un trophée et une couronne de chêne (4), sur des monnaies de bronze une couronne de chêne entourant tantôt un flambeau, tantôt une épée et un foudre (5). Sur des coins macédoniens de Pyrrhus, nous rencontrons la même couronne entourant un casque (6). D'une façon très heureuse, M. Six a mis en rapport avec ces données deux faits racontés par les auteurs. Les Cataniens, en 278

(1) Cf. *Jahns Jahrbücher* LXXXVII (1863) p. 91-92.

(2) *Römische Mittheilungen* VI (1891) p. 280-281.

(3) Plutarch. *Pyrrhus* XI: ὥστε τοὺς Μακεδόνας σύνθημα προστρέχοντας αἰτεῖν, ἄλλους δὲ κλάδους δρυὸς ἀναστέφεσθαι διὰ τὸ καὶ τοὺς περὶ ἐκεῖνον ἐστεφανωμένους ὁρᾶν.

(4) Head, *Historia nummorum*, p. 273, fig. 183.

(5) Head, *On the chronological sequence of coins of Syracuse*, pl. X, 10; *Historia nummorum*, p. 161, p. 274.

(6) Head, *Historia nummorum*, p. 203.

Digitized by Google

av. J.-C., dédièrent à Pyrrhus, qui était alors leur allié, une couronne d'or (1); Pyrrhus, pendant le combat dans les rues d'Argos, pour se rendre méconnaissable, ôta la couronne qui entourait son casque et la consigna à un de ses compagnons (2). M. Six suppose justement que la couronne dédiée par les Cataniens et celle qui décorait le casque du roi, étaient des couronnes de chêne. Comme la première, la seconde aussi était sans aucun doute en métal, probablement en or. S'il s'agissait d'une simple couronne de feuillage, Pyrrhus ne l'aurait pas donnée à conserver à un personnage de sa suite, mais l'aurait simplement jetée. Il résulte du passage relatif au fait de Beroia que les soldats épirotes étaient couronnés de véritables branches de chêne (3). Nous savons maintenant que le même emblème national, artistiquement travaillé en métal précieux, servait comme parure distinctive à leur roi et général.

Nous ne pouvons et nous ne voulons pas nier la possibilité qu'un des fils de Pyrrhus, Ptolémée, Alexandre ou Hélénos (4), ou même quelque autre Épirote haut placé, mais n'appartenant pas à la famille royale, ait fait ajouter à son portrait la couronne de chêne. Pourtant, cette possibilité admise, nous devons nous poser la question s'il est croyable que le portrait d'un tel personnage peu connu ait été reproduit dans l'époque gréco-romaine. La réponse sera négative. Comme nous l'avons vu, la tête Jacobsen est travaillée vers la fin de la république ou au commencement de l'époque impériale; elle représente un personnage du début de la période hellénistique; elle est ornée de la couronne de chêne, emblème national des Épirotes à l'époque de Pyrrhus et

(1) Diodor. XXII, 16.

(2) Plutarch. *Pyrrhus* XXXIV: Ὁ δὲ Πυῤῥὸς, ἐφορῶν τὸν περιέχοντα χειμῶνα καὶ κλύδωνα, τὴν μὲν στεφάνην, ᾗ διάσημον ἦν τὸ κράνος, ἀφειλὼν ἔδωκέ τινι τῶν ἑταίρων.

(3) Voir notre page 380 note 3.

(4) Plutarch. *Pyrrhus* IX.

Digitized by Google

distinctif spécial de ce roi. D'après tous ces faits, il semble *a priori* probable que la tête qui nous occupe soit un portrait de Pyrrhus. Cette probabilité deviendrait presque certitude, si la tête correspondait aux indications que les anciens auteurs donnent sur l'extérieur de ce personnage.

Plutarque (1) écrit que " la royauté, dans la physionomie de Pyrrhus, avait un caractère plutôt terrible que majestueux „. La tête reproduite sur notre pl. III s'accorde parfaitement avec cette indication. Le front large et dans la partie inférieure bombé révèle une énergie puissante. Le pli qui le sillonne au milieu trahit le travail de la pensée et du souci. Les yeux profondément enfoncés dans les orbites et sur lesquels les arcades sourcilières, fortement développées, jettent des ombres profondes, ont une expression fière et farouche, tandis que les lèvres entr'ouvertes et légèrement avancées, comme faisant la moue, indiquent un certain mécontentement. On reçoit l'impression que nous avons devant nous un personnage peu facile à traiter, un personnage qui, si on le contrarie, se laissera emporter par une colère terrible. Cette physionomie correspond également très bien avec la façon dont les auteurs caractérisent l'aspect de Pyrrhus dans deux moments de sa carrière. Dans un combat que les Épirotes livrèrent aux Mamertins pendant leur retraite de la Sicile vers Tarente, Pyrrhus " terrible à voir „ coupa en deux un grand Mamertin qui l'avait attaqué de près; cet acte impressionna tellement les barbares qu'ils suspendirent le combat (2). Puis, lorsque Pyrrhus à Argos était par terre mortellement blessé et que quelques soldats

(1) *Pyrrhus* III: Ἦν δὲ ὁ Πυῤῥὸς τῇ μὲν ἰδέᾳ τοῦ προσώπου φοβερώτερον ἔχων ἢ σεμνότερον τὸ βασιλικόν.

(2) Plutarch. *Pyrrhus* 24: Αἵματι πεφυρμένος καὶ δεινὸς ὀφθῆναι τὸ πρόσωπον ὠσάμενος δι' αὐτῶν καὶ φθάσας τὸν βάρβαρον ἔκληξε κατὰ τῆς κεφαλῆς τῷ ξίφει.

Digitized by Google

d'Antigonus s'approchèrent de lui pour l'achever, il leur lança un regard tellement terrible qu'ils en furent troublés (1).

Nous devons tenir compte aussi d'une autre indication : les flatteurs persuadaient à Pyrrhus qu'il ressemblait à Alexandre le Grand, et lui-même, à ce qu'il paraît, était disposé à le croire (2). A peu près tous les diadoques (3) et plus tard Pompée (4) et Caracalla (5) avaient la même prétention. Nous connaissons des portraits de la plupart de ces personnages. Aucun de ces portraits ne ressemble à ceux d'Alexandre en ce qui concerne les traits. Généralement, nous n'y retrouvons que deux détails caractéristiques d'Alexandre, qui étaient imitables, c'est à dire les cheveux relevés au-dessus du front et le cou incliné vers l'épaule gauche (6). Caracalla devait se borner à imiter la direction du cou ; il ne pouvait pas dresser ses cheveux au-dessus du front, parcequ'il avait les cheveux courts d'après la mode de son temps. Une anecdote racontée par Lucien (7) prouve que la ressemblence de Pyrrhus avec Alexandre était, elle aussi, imaginaire. Lorsque Pyrrhus se trouvait à Larissa devant plusieurs statues de rois macédoniens, de Philippe, Perdiccas, Alexandre le Grand et Cassandre, il demanda à une vieille qui passait par là à qui il ressemblait ; il espérait qu'elle lui indiquerait la statue d'Alexandre ; mais la vieille lui répondit qu'il lui rappelait un cuisinier nommé Batrachion qui exerçait son métier à Larissa. Dans ces conditions, nous n'avons point à nous attendre qu'un portrait

(1) Plutarch. *Pyrrhus* 34 : ἐνέβλεψε δεινόν, ὥστε τὸν Ζώπυρον περίφοβον γενόμενον.....

(2) Plutarch. *Alexander* 4 ; *Pyrrhus* 8. Lucian. *Adversus indoctos* 21.

(3) Plutarch. *Pyrrhus* 8 ; *Demetrius* 41.

(4) Cf. *Römische Mittheilungen*, I (1886) p. 38.

(5) Cassius Dio *Epitome* 77, 7-8. Herodian. IV 8, 1-2. Spartianus *Antoninus Caracalla* 2.

(6) Overbeck, *Schriftquellen*, n. 1479, 1480, 1484.

(7) *Adv. indoct.* 21.

Digitized by Google

de Pyrrhus offre des traits analogues à ceux d'Alexandre. Il suffit que nous y rencontrions les détails que les imitateurs du grand roi étaient en état et avaient l'habitude de copier. Et en effet la tête possédée par M. Jacobsen a les cheveux relevés au-dessus du front et le cou légèrement penché vers l'épaule gauche. On y peut ajouter, semble-t-il, un troisième détail qui était caractéristique pour Alexandre au moins durant une certaine phase de sa vie. La tête qui nous occupe a un léger duvet sur les joues. La figure d'Alexandre montre un semblable duvet sur le célèbre mosaïque de Pompéï (1), dans la tête colossale du Musée du Capitole (2) et dans une tête de marbre trouvée récemment à Alexandrie (3). D'après toutes ces observations, il ne semblera pas trop hardi d'attribuer à Pyrrhus le portrait publié sur notre pl. III.

Il s'agit maintenant d'examiner, si ce résultat correspond à l'opinion de M. Six (4) qu'un hermès découvert à Herculanum dans la *Villa dei papiri* et reproduit sur notre pl. IV soit un portrait de Pyrrhus. Cet hermès, d'après son style, reproduit sans aucun doute un original en bronze des premiers temps hellénistiques. Le casque macédonien qui en couvre la tête indique un guerrier; le bandeau, dont l'extrémité inférieure est visible sur la nuque, prouve que c'est le portrait d'un roi (voir la reproduction sur la page suivante); le casque est entouré d'une couronne de chêne, emblème national des Épirotes et spécial à Pyrrhus. D'après ces indices, l'attribution de cet hermès à Pyrrhus semble tout-à-fait probable. Nous devons donc examiner si l'hermès trouvé à Herculanum et la tête possédée par M. Jacobsen représentent le même personnage.

(1) Koepp, *Ueber das Bildnis Alexanders des Grossen* p. 44.
(2) Voir notre page 378 note 2.
(3) Voir notre page 378 note 3.
(4) *Römische Mittheilungen* VI (1891) pl. VIII, p. 279-284.

Digitized by Google

Malheureusement une comparaison détaillée des deux portraits est impossible par ce fait que dans l'hermès plusieurs parties caractéristiques, le crâne, les joues et le bas du menton, sont couvertes par le casque pourvu de mentonnières très larges. Par

conséquent, nous devons nous borner à comparer avec le marbre Jacobsen les parties découvertes de la tête de l'hermès. Or ces parties dans les deux portraits offrent une ressemblance frappante non seulement dans l'ensemble des formes, mais aussi dans

Digitized by Google

toutes les particularités caractéristiques. Nous trouvons dans les deux têtes le même front large et dans la partie inférieure bombé, les mêmes yeux profondément enfoncés dans les orbites, les mêmes lèvres légèrement avancées, comme faisant la moue, la lèvre inférieure relativement grosse en comparaison avec la lèvre supérieure. D'autre part, il y a aussi quelques différences. On ne doit attribuer aucune importance à ce fait que le nez, dans l'hermès, a une forme plus fine et plus pointue que dans la tête. Dans cette dernière, la partie antérieure du nez est restaurée, et il se peut bien que le sculpteur moderne l'ait un peu grossie. Deux autres différences s'expliquent, semble-t-il, par la circonstance que dans le marbre Jacobsen la tête est nue, tandis que dans l'hermès elle est couverte d'un casque. Les cheveux, dans l'hermès, ne se relèvent pas au-dessus du front comme dans la tête Jacobsen, mais ils s'attachent au front par des boucles tombantes. Cette différence peut être très bien attribuée au casque dont le poids devait nécessairement aplatir une chevelure relevée. En outre, dans l'hermès, le menton s'avance un peu plus que dans le marbre Jacobsen. Ce fait dérive sans aucun doute des mentonnières très étroites qui poussent en avant la partie charnue du menton. Dans l'hermès vu de face (voir notre pl. IV), on reconnaît clairement combien cette partie est comprimée et relevée par les plaques de métal et la courroie qui les entoure. Donc ces différences ne s'opposent nullement à l'identification des personnages représentés par les deux portraits.

Il nous reste à nous rendre compte du caractère différent de l'expression. Tandis que la tête reproduite sur notre pl. III correspond très bien à l'indication de Plutarque, d'après laquelle la royauté, dans la physionomie de Pyrrhus, avait un caractère plutôt terrible que majestueux (1), l'hermès s'accorde beaucoup

(1) Voir notre page 382 note 1.

Digitized by Google

moins avec cette indication. Nous y voyons un homme hardi et capable d'agir énergiquement. Mais ce caractère est particulièrement nuancé par l'expression soucieuse et on peut même dire nerveuse de la figure, expression qui se révèle surtout dans les sourcils tirés en bas vers la racine du nez et dans le mouvement de la bouche. Les paupières supérieures abaissées indiquent que le personnage est intellectuellement ou physiquement fatigué. La tête possédée par M. Jacobsen n'offre aucune trace ni de nervosité ni de fatigue. Elle représente un homme fier et farouche dont les forces se trouvent dans un état normal et dont le système nerveux est parfaitement équilibré. Cette divergence nous force-t-elle à attribuer les deux portraits à des personnages différents? Je ne le crois pas. Elle peut très bien dériver de la conception différente des artistes qui créèrent les deux portraits. L'auteur du type reproduit par l'hermès d'Herculanum s'est rapproché plus de la nature; il a créé un portrait vraiment iconique. Nous y voyons Pyrrhus tel qu'il chevauchait à la tête de ses troupes, portant le casque macédonien entouré de la couronne de chêne, et au-dessous du casque le diadème royal, et manifestant dans son visage les effets des soucis et des fatigues qui avaient ébranlé sa constitution. L'auteur de l'autre type, au contraire, a idéalisé Pyrrhus. Il a effacé le plus possible les traces qu'une carrière pleine de difficultés et de péripéties avait imprimées sur sa figure; il ne représenta Pyrrhus avec aucun autre attribut qu'avec la couronne de chêne, emblème national des Épirotes que Pyrrhus avait adopté comme distinctif de sa royauté. En outre l'artiste a tenu compte de la prétention de Pyrrhus de ressembler à Alexandre le Grand. Ce fait a determiné non seulement l'arrangement de la chevelure et la direction du cou, mais aussi, semble-t-il, le caractère de la physionomie. L'expression fière et farouche de la tête Jacobsen rappelle le regard mâle et le type léonin

Digitized by Google

qu'on admirait dans Alexandre (1). D'autre part, on peut se demander si la couronne de chêne qui entoure cette tête n'a pas encore une autre signification que celle de la dignité royale. Cette couronne était en même temps typique pour le suprême dieu de l'Épire, pour le Jupiter dodonéen. Depuis l'époque d'Alexandre, les Grecs prenaient l'habitude d'assimiler les rois à des dieux. Plusieurs villes dédièrent des cultes à Alexandre déjà de son vivant (2). Apelle le peignit avec un foudre dans la main, c'est à dire en Jupiter (3). Il se trouvait à Olympie une statue qui représentait le grand roi de la même façon (4). Le premier Séleucus, dans une inscription de Séleucie (en Piérie), est appelé Ζεὺς Νικάτωρ (5). Dans ces conditions, il ne serait pas étonnant qu'un artiste du début de l'époque hellénistique eût représenté Pyrrhus comme Jupiter dodonéen et attribué à la couronne de chêne qui entourait la tête du roi un double sens, d'une part comme symbole de la royauté terrestre, d'autre part comme symbole de la suprême puissance divine. Il est clair que l'artiste, en concevant Pyrrhus d'une telle façon, avait d'autant plus le droit d'idéaliser son modèle.

L'iconographie antique offre beaucoup d'exemples d'une conception bien différente du même personnage. Je n'allègue pas à ce propos les portraits d'Alexandre le Grand. Le conquérant de l'Asie, déjà de son vivant, était regardé comme un être surhu-

(1) Plutarch. *De Alexandri M. seu virt. seu fort.* II, 2. Overbeck *Schriftquellen* n. 1479.

(2) Beurlier *De divinis honoribus quos acceperunt Alexander et successores eius* p. 7 et suiv.

(3) Overbeck *Schriftquellen* n. 1875-1878. D'après l'opinion de M. Furtwaengler cette œuvre d'Apelle est reproduite sur une pierre gravée : *Jahrbuch des arch. Inst.* III (1888) pl. 11, 26 ; IV (1889) p. 69.

(4) Pausan. V, 25, 1.

(5) *Corpus inscr. graec.* III n. 4458, 10. La même inscription (l. 24) mentionne parmi le personnel attaché au culte des Séleucides des χρυσοφόροι. Cf. Beurlier *l. c.* p. 87.

Digitized by Google

main, et son caractère historique, immédiatement après sa mort, fut offusqué par une foule de légendes officielles et populaires. Il était donc bien naturel que les artistes pussent concevoir et idéaliser Alexandre de la façon la plus différente. Je me bornerai plutôt à citer les portraits d'un personnage contemporain de Pyrrhus, et sur lequel ne s'est développée aucune tradition légendaire, c'est à dire d'Epicure. Nous savons que ce philosophe souffrait d'une maladie de la vessie. Dans le plus grand nombre de ses portraits, la douleur que lui causait cette maladie est fortement accentuée. Ce type est reproduit par exemple par une tête qui se trouve au Musée de Berlin (1). Dans un autre type, qui est le mieux représenté par une magnifique tête appartenante à la collection Barracco (2), Epicure est idéalisé; nous n'y voyons pas la figure d'un malade, mais plutôt une physionomie spiritualisée, pour ainsi dire, par un grand travail intellectuel. L'impression différente de ces deux types d'Epicure est tout-à-fait analogue à celle que nous recevons devant les deux portraits attribués à Pyrrhus.

D'après toutes ces observations, on admettra que l'attribution de la tête Jacobsen peut se concilier très bien avec celle de l'hermès.

L'espace concédé à ce mémoire m'empêche d'exposer comment ces deux portraits suppléent à la tradition relative au caractère de Pyrrhus. Je ne communiquerai à ce propos que deux remarques. Si l'on examine la tête possédée par M. Jacobsen, dans laquelle l'ensemble des formes est mieux reconnaissable que dans l'hermès, où le casque couvre le crâne et la plus grande partie de la figure, au premier coup d'œil on sera frappé d'une chose: c'est à dire que cette tête n'éveille pas l'impression d'un type

(1) Brunn und Arndt *Griechische und römische Porträts* n. 40.
(2) Barracco et Helbig *La collection Barracco* pl. LXIII, LXIII[a].

Digitized by Google

purement hellénique, mais trahit une certaine nuance barbare. Ce fait n'a rien d'étonnant. Les Épirotes représentaient ethnographiquement un élément de transition entre les Grecs et leurs voisins septentrionaux, le Illyriotes. Ils ont subi relativement tard l'influence de la civilisation hellénique. Thucydide (1) mettait au nombre des barbares les principales tribus de l'Épire, les Chaoniens, les Thesprotes, les Molosses et les Atintanes. Les Épirotes étaient encore considérés comme tels par l'auteur — probablement Eratosthène — auquel Strabon emprunte les matériaux pour sa description de la Grèce septentrionale (2). Ce ne fut que vers la fin du V^e^ siècle que le roi Tharyps ou Tharypos commença d'introduire dans l'Épire des coutumes grecques (3). Sans doute les princes d'Épire contractaient souvent des mariages avec des femmes barbares. Parmi les épouses de Pyrrhus même, il y avait une Péonienne, et Birkenna, une Illyriote, cette dernière mère de Hélénos (4).

D'autre part, le portrait iconique de l'hermès nous fournit un détail duquel il faut tenir bien compte pour comprendre l'histoire de Pyrrhus : je veux dire l'agitation nerveuse qui règne dans la physionomie. On comprend qu'un personnage dont l'organisme était ainsi constitué ne pouvait pas être persévérant dans ses procédés, qu'il passait d'une entreprise à l'autre sans en achever aucune, et qu'à la longue il devait succomber devant des gaillards solides comme l'étaient les généraux romains, quoiqu'il leur fût beaucoup supérieur par son talent et par son savoir stratégique.

W. Helbig.

(1) II, 80.
(2) Strabo VII C. 321, 1.
(3) Plutarch. *Pyrrhus* I. Pausan. I, 11, 1. Cf. Thucyd. II, 80.
(4) Plutarch. *Pyrrhus* IX.

Digitized by Google

UNE VILLE DE PAUL DIACRE

Dans l'énumération qu'il fait des provinces italiennes avant l'arrivée des Lombards, Paul Diacre mentionne une Province des Alpes Apennines (1).

On a prétendu que c'était là une province imaginaire; on a allégué notamment que, parmi les principales villes des Alpes Apennines, Paul Diacre citait un " *oppidum quod Verona appellatur* „, alors que précédemment il avait déjà lui-même mentionné Vérone en décrivant la Province de Vénétie (2).

Les modernes sont prompts à accuser la critique des anciens. Il est toujours plus facile de nier que d'expliquer. Ici, on a chargé Paul Diacre d'un méfait qu'il n'a point commis. Il n'a certes pas confondu la *cité* de Vérone, riveraine de l'Adige, avec cet *oppidum* obscur, qu'il n'appelle pas *Vérone* tout court, et dont il a soin de dire, parce qu'il est peu connu, *quod Verona appellatur* (3). Les rares touristes qui parcourent la haute vallée du Tibre trouvent dans le bourg de *Pieve S. Stefano* une auberge à l'enseigne du *Val di Verona*, et s'ils ont la curiosité

(1) *Historia Langobardorum*, II, cap. 18: Nona denique provincia in Apenninis Alpibus computatur, quae inde originem capiunt ubi Cottiarum Alpes finiuntur.

(2) Mommsen, *Neues Archiv*, t. V, p. 88; Waitz, *Ibid.*, p. 420.

(3) *Hae Apenninae Alpes, per mediam Italiam pergentes, Tusciam ab Emilia Umbriamque a Flaminia dividunt. In qua sunt civitates Ferronianus et Montembellium, Bobium et Urbinum, necnon et oppidum quod Verona appellatur.* Je ne prétends pas établir ici le bien fondé de la division provinciale donnée par Paul Diacre; je veux simplement montrer que cette division n'est point incohérente, et que la Province des Alpes Apennines constituait aux yeux l'historien Lombard une région parfaitement déterminée.

Digitized by Google

des petites choses, ils apprennent bien vite que la Vérone de l'Adige n'est pour rien dans le nom que porte leur *albergo*. Ils peuvent en effet consulter au Municipe les notes manuscrites du chanoine Giovanni Sacchi, lequel avait songé à écrire l'histoire de la *Pieve*. Ils y verront que le canton s'appelait autrefois *Valle di Verona*, probablement parce que la vallée du Tibre était la Vallée par excellence d'un district forestier qui s'appelait au moyen âge *Massa Verona*.

Les plus ancien document concernant la *Massa Verona* est un diplome d'Otton I^er^, en 967. Ce diplome confirme à Gofredo, fils d'Hildebrand, la propriété de nombreuses terres dans le comté d'Arezzo, et en particulier, de la forêt de Trivio, dans la *Massa Verona* (1). Cette forêt, qui ne représentait qu'une portion de la *Massa Verona*, était considérable. La charte impériale en marque les limites (2). On y voit qu'elle s'étendait d'est en ouest depuis la forêt de Caprile, sur le versant adriatique de l'Apennin (3), jusqu'au rocher de La Verna, dans le bassin de l'Arno (4); vers le nord, elle était bornée par le Montefeltro (5) et le pays de Bagno di Romagna (6); elle comprenait par conséquent toute la Vallée supérieure du Tibre, jusqu'à sa source (7), mais elle

(1) *Diplomata regnum et imperatorum Germaniae* (dans les *Monumenta Germaniae*), n.° 352, p. 484.

(2) « Habet ab uno latere forestum quod dicitur Caprile, ab alio latere Montem Feltri, a tertio latere Balneum, a quarto latere percurrunt eius fines usque in Petraverna et Calvane que de ipso foresto pertinent. »

(3) Le nom de Caprile est resté à un petit village de la vallée supérieure de la Marecchia.

(4) C'est le rocher qui est devenu si célèbre depuis le séjour de S.^t^ François.

(5) La vallée de Casteldelci, où coule le Senatello, faisait partie du Montefeltro; c'est par là que le Montefeltro touchait à la *Massa Verona*.

(6) Dans la haute vallée du Savio.

(7) Au Monte Fumajolo.

Digitized by Google

allait encore au delà, et débordait en divers points sur les versants voisins.

Cette forêt, quelque grande qu'elle fût, n'était pas à elle seule toute la *Massa Verona*, et le diplome d'Otton ne permet pas de fixer les limites extrêmes de la Massa elle-même. On peut cependant conjecturer que l'emplacement de la *Pieve S. Stefano* — sinon le village lui-même dont on ne connait pas l'origine (1) — a fait partie de la Massa.

Le bourg de *Pieve S. Stefano* a commencé par s'appeler *Suppetia* ou *Sulpitia*, avant de prendre au XIII^e^ siècle, après bien de vicissitudes, le nom qu'il porte encore aujourd'hui (2). Mais, dès que nous constatons son existence, il nous apparaît comme faisant partie du pays de Vérone (3). Ses statuts, de 1269 (4), distinguent bien entre le bourg lui-même et le pays de Vérone, entre les *homines Plebis S. Stephani* et les *homines Vallis Veronae* (5); mais ils montrent qu'au point de vue politique *Pieve S. Stefano* ne formait avec la vallée supérieure du Tibre qu'un seul et même Etat: *Potestas communis Plebis et totius Veronae* (6).

Il s'est formé là, — comme dans la *Massa Trabaria*, qui était limitrophe, — un canton forestier, dans le genre des primitifs cantons de la Suisse, et le *Val di Verona* s'est gouverné lui-même.

(1) D'après le chanoine Sacchi, le plus ancien document où il soit explicitement fait mention de la *Pieve* (et encore en tant qu'église seulement) est une bulle d'Innocent III en faveur de S.^te^ Marie à Dicciano (1198).

(2) Diplome de Louis de Bavière, du 15 février 1329: *Suppetiam olim Sulpitiam et in praesentiarum oppidum et plebem Sancti Stephani.*

(3) Dans le traité passé entre les hommes de S. Stefano et l'évêque d'Arezzo, en 1264, le territoire de S. Stefano est appelé « la vicomté de Vérone », *visconteriam Veronae.*

(4) Conservés à Florence, dans l'*Archivio delle Riformazioni.*

(5) Préambule.

(6) Rubrica XC: *Item statutum est quod potestas communis Plebis et totius Veronae.*

Digitized by Google

Il a du, à différentes reprises, accepter la suprématie de Florentie (1) ou d'Arezzo (2), mais sans perdre pour cela son organisation. L'archiprêtre de la *Pieve* conserve encore un très curieux monument de la vie politique de la Vallée. C'est un sceau, du XIV^e^ siècle, où figure, au centre, un S.^t^ Etienne en pied, au dessus d'un fleuve (le Tibre), tandis que sur les rives sont

deux châteaux, l'un à trois, l'autre à deux tours; le Saint porte de la main droite une bannière, sur laquelle est représenté le cheval sans frein, emblème de la cité d'Arezzo. Tout autour on lit: SIGILLUM UNIVERSITATIS VERONAE DISTRICTUS ARETII.

(1) Au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle, la *Pieve* a été constamment disputée entre Florence et Arezzo.

(2) Un acte du jeudi 4 mars 1255 nous montre l'archiprêtre Jacques mettant sa *Pieve* sous la protection d'Arezzo (Voy. Sacchi, p. 57).

La vie de la vallée était alors fort agitée; le 29 octobre 1264, l'évêque d'Arezzo recevait sous la protection de S. Donato et de son église les hommes de la *Pieve, per plures vices et annos dispersos,* afin qu'ils pussent *in unum colligere* (Archives de Florence, *Capitoli,* t. XXIV, cl. XI, distinct. I à XL). Depuis lors, la *Pieve* paya chaque année à l'évêque d'Arezzo, le jour de la Saint Donato, un cens de deux livres d'argent.

Digitized by Google

Par conséquent, sous la domination Arétine, le pays de *Verona* continuait à former un corps politique, *universitas*, dont la *Pieve S. Stefano* était le chef-lieu.

Pour savoir où Paul Diacre entendait situer l'*oppidum quod vocatur Verona*, il suffit donc de parcourir la haute vallée du Tibre. Je n'affirme pas que l'*oppidum* en question ait correspondu précisément au bourg actuel de *Pieve S. Stefano ;* mais la chose est possible, et, en tout cas, c'est bien dans ces parages qu'il le faut chercher. Le pays de *Verona* était la vallée supérieure du Tibre. Aussi rien d'étonnant à ce qu'il y ait eu là un *Oppido di Verona*, — comme il y a eu une *Massa di Verona* et une *Valle di Verona*, — au milieu de montagnes qu'aujourd'hui encore les habitants appellent l'*Alpe*, comme au temps de l'historien lombard.

PAUL FABBE.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNE ESCADRE FRANCO-PAPALE

(1318-1320).

Divers passages d'un Catalogue des Archives pontificales (1) m'avaient fait soupçonner l'existence d'une flotte franco-papale en 1319-1320. Au cours de ses importantes études sur la Chambre Apostolique, mon ami M. De Loye eut la bonne fortune de trouver les comptes de construction ou d'achat de cette flotte: il s'empressa de me les signaler. De format in-4°, relié en parchemin, le manuscrit qui les contient est le reg. 28 des *Introitus et exitus Camerae* à l'*Archivio secreto* du Vatican. Il a 116 feuillets en papier et fut écrit en 1320. Voici l'*incipit*: « Hec est ratio Berengarii de Olargiis, thesaurarii Biterrensis, domini papae capellani, de computis plurium et diversorum librorum factorum super expensas galearum tam emptarum quam fabricatarum, earum apparatuum et garnisione hominum sumpta

(1) *Catalogus chartarum archivi Sanctae Romanae Ecclesiae confectus anno MCCCLXVI,* dans Muratori, *Antiquitates Italicae*, VI, 131 A: « transumtum super fabricatione decem galearum expensis et computo earum factarum pro Ecclesia Romana et rege Franciae. Datum anno Domini MCCCXIX die V septembris, pontificatus domini Johannis Papae XXII anno IV ». *Ibidem*: « transumtum publicum quarumdam commissionum apostolicarum et regiarum factarum super habendis navibus seu galeis armatis... Datum Avenione die XXIV mensis septembris anno Domini MCCCXX ». — Aucun historien n'a parlé de cette escadre, pas même le P. Alberto Guglielmotti dans son histoire de la marine pontificale, *Storia della marina pontificia dal secolo ottavo al decimo nono.* Roma 1856, 2 in-8°.

Digitized by Google

et reddita, presente et assistente et eciam computum reddente domino Matheo de Varenis milite collega ejusdem Berengarii,... ut inferius in presenti cartulario continetur, anno Domini millesimo trecentesimo XX.° „ Bérenger d'Olarges a translaté tous les comptes de construction ou d'achat des galères et incidemment les négociations qui s'y rattachent.

Aussi ce texte intéresse-t-il au même degré l'historien, l'archéologue, voire même le philologue. Nous retrouvons un anneau de cette chaîne d'amitié qui unissait étroitement la Cour d'Avignon à la Cour de France, un épisode de cette grande croisade qui passionna vingt ans (1316-1335) la France, et qui n'aboutit qu'à quelques croisières maritimes.

Puis c'est le premier compte détaillé que nous ayons sur la construction d'une escadre de guerre en France. Il nous montre un chantier maritime en pleine activité, les matériaux, les ouvriers arrivant de tous côtés à Narbonne, les galères fabriquées dans leur ber (1) : partout des termes techniques en latin, en provençal ou languedocien, émaillent les feuillets. Confirmant les inductions de Jal sur la similitude des langues maritimes de la Méditerranée, complétant heureusement les célèbres *Informationes Massilie*, ce document a l'avantage de fixer à une date donnée le vocabulaire de nos marins méridionaux. Or dès la fin du XIII[e] siècle et dans le courant du XIV[e], les matelots de Languedoc et de Provence sont appelés en Normandie, et acclimatent à Rouen, comme je le ferai voir ailleurs, leur vocabulaire.

Le registre est trop long pour être publié intégralement; plusieurs pièces comptables se répètent et font double emploi. Je vais en extraire tous les renseignements historiques ou archéologiques.

(1) Le ber est une espèce de lit composé de fortes pièces de bois et construit autour du navire que l'on doit lancer à la mer (Jal, *Gloss. nautique*, art. *ber*).

Digitized by Google

I. — Projet de croisade française.

Louis de Clermont, le futur duc de Bourbon, avait pris la croix à Paris en 1316 (1); beaucoup de Français étaient disposés à le suivre, Philippe V était favorable à l'expédition. Rendus circonspects par l'expérience de leurs devanciers, les croisés, avant de rien entreprendre, consultèrent des hommes compétents, les Marseillais. La réponse qu'ils reçurent n'est autre chose que le fameux texte maritime des *Informationes civitatis Massilie pro passagio transmarino* (1316 ou 1317), perdues depuis Du Cange et retrouvées par M. de Boislisle (2). Cette croisade devait enfanter les plus beaux plans de campagne: déjà Marino Sanudo avait mis à l'étude son *Liber secretorum fidelium crucis* (3); mais les campagnes avortèrent.

Les *Informationes Massilie* (4) sont à la fois un plan d'expédition et un projet de contrat pour la nolisation de la flotte des croisés. 1° Une escadre d'avant-garde, sous les ordres d'un capitaine expérimenté assisté de quatre conseillers, portera Louis de Clermont et sa suite sur les côtes des Infidèles. Partie de Marseille le 15 avril, elle croisera pendant le printemps à la hauteur d'Alexandrie pour couper les convois des Musulmans. En août, elle ira se ravitailler à Chypre, prendra langue avec les rois de Chypre, d'Arménie et avec le grand Maître de l'Hô-

(1) A. de Boislisle, *Projet de croisade de Louis de Clermont* (1316-1333) dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1872, p. 231-232.

(2) A. de Boislisle, *op. cit.*, 246-255.

(3) Dans Bongars, *Gesta Dei per Francos*, II. Sanudo aurait écrit la première partie de son *Liber* en 1306 à Venise, la seconde en 1312 à Chiarenza, la troisième en 1321 (Cf. G. Berchet, *Archivio Veneto*, XX, 396).

(4) Publiées par M. de Boislisle, *op. cit.*, 246-255.

Digitized by Google

pital. Puis elle reviendra en croisière de blocus à Rosette, Damiette et Tripoli. Il sera temps alors au corps principal des croisés de se mettre en mer. 2° Les navires propres à l'expédition sont: les nefs à deux mâts, à trois couvertes, portant 400 personnes, 50 marins, 120 chevaux; les galères; les huissiers de 120 rames; les lins dits de Romanie portant 40 marins, 10 mousses. Les *Informationes* énumèrent du reste les dimensions des bâtiments, leurs apparaux, leurs armes, leurs munitions.

Ces instructions eurent un commencement d'exécution. Louis de Clermont fut nommé par Philippe V " capitaneus, rector et gubernator generalis omnium gencium armorum quas ante generale passagium per terram vel mare duxerimus pro dicte terre subsidio destinandas „ (13 septembre 1318) (1). Mais les Marseillais ne reçurent point la commande de vaisseaux à laquelle ils s'attendaient.

Philippe-le-Long résolut de faire construire une partie de l'escadre en France, à Narbonne, et c'est là un nouvel indice des encouragements que les derniers Capétiens et les Valois prodiguèrent à notre marine durant le XIV^e^ siècle. Il rentrait dans les attributions de l'amiral de surveiller toutes les constructions de navires royaux. Mais en ce moment même (1318), Bérenger Blanc réparait les galères du roi à Rouen et mettait en chantier des nefs et des dromons (2). Un descendant du premier amiral de France, de Florent de Varennes (3), fut mandé à la cour. Mathieu de Varennes quitta Paris en août 1318, muni d'instructions et accompagné par Arnaud Figuères, sergent d'armes du roi. Il s'arrêta quelques jours à Avignon pour faire

(1) A. De Boislisle, *op. cit.*, 231-232.

(2) Compte de Robert Mignon, p. 986: cité dans Jourdain, *Marine militaire sous Philippe le Bel,* p. 890 note 8 *(Mémoires de l'Acad. des Inscript.* (1880)).

(3) P. Anselme, *Histoire généalogique*, II, p. 890 et suivantes.

Digitized by Google

part de sa mission au pape (1). Il était chargé de former une escadre de dix galères et d'en prendre le commandement: la moitié des bâtiments devaient être construits à Narbonne. Philippe V, par lettres-patentes, lui ouvrait un crédit de 64,000 florins sur quatre marchands de Montpellier, Durand Oullet, Jean Palinier, Durand Chistel et Jean Boudet (2).

Mathieu de Varennes pouvait y puiser (3), mais chaque fois avec un mandat apostolique qui l'autorisât. Il donnait quittance aux marchands par devant Père Isarn, notaire de Montpellier.

La construction, l'achat et le nolis pour trois mois des dix galères coûtèrent à Philippe le Long 38,000 florins: les autres menues dépenses furent payées par le pape, Jean XXII (4).

II. — Construction de cinq galères à Capelas près Narbonne.

Mathieu de Varennes, dont le compte commence à courir du 9 août 1318 (5), ne s'était pas rendu immédiatement à Nar-

(1) Reg. 28 des *Introitus et exitus Camerae* aux Archives du Vatican, f. 99 v.°: « item misit dictus dominus Matheus, quando reversus fuit de Parisius apud Avinionem, Arnaldum Figeriae servientem armorum domini regis Francorum XI[a] die mensis septembris anno Domini MCCCXVIII, qui secum de Parisius venerat, apud Narbonam ».

(2) Reg. 28 des *Introitus*, f. 1.

(3) F. 1 (du reg. 28. Désormais, quand on trouvera en note une simple indication de feuillet, on saura qu'il est question du reg. 28 des *Introitus et exitus Camerae*): « Ego Berengarius de Olargiis, cum nobili viro domino Matheo de Varenis, dicti domini nostri papae et domini regis Francorum et Navarrorum milite, auctoritate litterarum sanctissimi patris, ... recepimus ... de summa LXIIII[m] florenorum quam dictus dominus rex Francorum mandaverat per suas patentes litteras solvi et tradi et assignari per dictos Durandum Oulleti, Johannem Palinerii et per Durandum Chistelli et Johannem Boudeti, mercatores de villa Montepessulani predicta ».

(4) F. 2. — *Archivio Secreto* du Vatican, reg. 34 f. 90 des *Introitus et exitus Camerae.*

(5) F. 112.

Digitized by Google

bonne. Il y avait dépêché (11 septembre) son facteur principal Arnaud Figuères pour faire abattre dans les forêts des alentours le bois, *madayra*, nécessaire à la construction des cinq galères (1). Au printemps suivant, Arnaud Figuères devait être relevé de ses fonctions et remplacé par un commissaire apostolique, Bérenger d'Olarges, trésorier de la cathédrale de Béziers et chapelain du pape (2).

Des facteurs ou écrivains subalternes furent préposés aux comptes des bois abattus: Père de Montclar dans les forêts de *Coses*, *Cesenone*, *Balarouc*, *Mosans*, *Durocarli*, *Minerbe*, en Narbonnais et Minervois (3); Guionet Leutard de Narbonne dans les forêts de *Quilhan*, *Bellaguarda* et *Fonterubeo* (4). Les arbres étaient payés à raison de 18 deniers tournois le pied, quelle que fût l'essence, chêne *roure* ou *rueire*, sapin ou hêtre (5). Les facteurs passaient dans les futaies marquant d'un trait rouge au *bol* les pieds choisis (6). Des bûcherons se mettaient aussitôt à l'œuvre, à *bosqueiare* (7). Les maîtres d'ais s'emparaient des troncs et des branches pour les dégrossir sur place ou pour les transformer en tailles *tapae*, bigues *bigae*, barres *barrae*, pieux pour amarres *palomariae de quercu* (8), scalmes ou tolets pour retenir les rames *clapae* ou *sclapae remorum*, gouver-

(1) F. 99 v°.

(2) F. 1.

(3) F. 5, 11, 18, 21. Cessenon, Hérault, arr. S^{t} Pons, canton S^{t} Chinian. — Balaruc-les-Bains, Hérault, arr. Montpellier. — Moussan, Aude, arr. et canton Narbonne.

(4) F. 5 v°, 6 v°. Bellegarde, Aude, arr. Limoux, Canton Alaigne. — Quillan, Aude, arr. Limoux, chef-lieu de canton.

(5) F. 5 v°, 6 v°, 7, 8, 21, — f. 7, 8, 9 — et f. 6 v°, 7, 8.

(6) F. 92. Le *bol* est défini plus loin une « tinctura rubea » (f. 193).

(7) F. 27.

(8) Jal, dans son *Glossaire nautique*, définit la *palomeria* « une amarre attachée à un pieu ». Ici il s'agit du pieu lui-même fixé à terre et retenant l'amarre: le compte ne mentionne du reste que 4 *palomariae* (f. 21).

Digitized by Google

nails *tymones*, barres de gouvernail *brachia de tymonayra*, timonières *tymonaria* ou *timonayria* (1), chevrons carrés ou ronds *cabirones quadrati vel rotundi*. De Limoux, Quillan, Fontrouge, Bellegarde, les matériaux étaient charriés par l'Aude jusqu'à Narbonne, où on les laissait sécher dans trois boutiques louées d'avance (2): des autres forêts les bois étaient apportés par charrettes au même dépôt et à l'œuvre de Saint-Just qui façonna une partie des baux ou grosses poutres (3).

Le chantier de construction, l'*eschar* (4), *scare* (5), comme on appelait tout arsenal provisoire sur les rives de la Méditerranée, se trouvait dans l'étang de Bages, au lieu dit Capelas (6). Capelas était un endroit désert: tout était à créer. Mathieu de Varennes s'installa à Narbonne (1er décembre 1318 — 16 juillet 1319) (7): de ce quartier général les courriers partaient pour Paris, Toulouse, Montpellier, Aigues-Mortes, Marseille, Barcelone, portant des ordres ou des demandes d'envois (8). Nous allons voir fonctionner un arsenal maritime du moyen-âge, tel qu'allait être le clos des galées de Rouen.

(1) F. 21, 22, 25. La timonière était l' « appareil qui soutenait le gouvernail de côté au XIIIe siècle », dit Jal dans son *Gloss. naut.* au mot *timonaria*. On voit qu'au XIVe siècle la coutume persistait. Les timonières sont bien dans notre texte en même nombre que les gouvernails, 6.

(2) F. 22, 17, 9 v°.

(3) F. 25.

(4) Cf. ce texte relatif à un chantier de la flotte du pape en 1457: « Bernardo Pages ... custodi *del'eschar* galearum, pro solutione magistrorum et aliorum in fabrica dictarum galearum laborantium et pro munitione cordarum, ferramentorum et aliarum rerum in dicta fabrica necessariorum (mars 1457) » (*Archivio Secreto* du Vatican, reg. 433 des *Introitus et exitus Camerae* f. CI v°).

(5) F. 37, « operati fuerunt in dicto *scari* ubi fiebant galee »; f. 63 v°.

(6) F. 5.

(7) F. 92.

(8) F. 96.

Digitized by Google

Au mois de mars 1319, des clôtures en bois, des maisons et des ateliers en planches couverts de tuiles surgirent du sol à Capelas. Tel bâtiment servait de dortoir, tel autre de magasin aux planches; dans un troisième on fondait la poix (1). Le mobilier était extrêmement simple: les lits étaient de bouse et de paille (2), les fourneaux d'argile, la batterie de cuisine de terre ou de bois (3). Les ustensiles n'étaient pas moins sommaires: une romaine de fer pour le pesage, deux meules de pierre à aiguiser montées sur de petits vaisseaux en bois (4), des vases de toutes sortes et de toutes formes: " pro una tallia magna que vocatur *massapaira*, vegetibus sive botis vivariis, peciis urceolorum de corio in quibus continentur III embuti, barrilibus, lagenis, talliis... (5) „, " unus magnus *cacabus* in quo fusa fuerat pix pro galeis et II *payrolae* et una magna *quasa* perforata et alia quasa integra de ere seu ferro (6) „.

L'ingénieur en chef, le grand-maître des galères, Pierre de Berre (7), avait sous ses ordres plus de cent vingt maîtres d'ais et soixante calfats recrutés en trois groupes ou *sociétés* à Marseille (mars 1319), et un groupe de maîtres calfats du Roussillon. Charpentiers et calfats étaient payés à raison de 7 l. t. par mois et par tête (8). Pierre de Berre reçut 120 florins pour onze mois et de plus un coffre, " pro duabus *catiis* datis ma-

(1) F. 6, 10 v°.

(2) F. 92, « pro bosa seu stramento ad facienda lecta ad Capellas ».

(3) F. 93, « pro argila et factura quorumdam fornellorum, — pro una patena et uno urceolo terreis, VI natis seu amphorinis, — pro uno gaudali, VI scisoriis, XI cutellis, V grasaletis de fuste, etc. ».

(4) F. 93, « pro aptanda romana ferrea in qua ponderabantur ligna ».

(5) F. 75.

(6) F. 62.

(7) F. 52 v°. « magistro Petro de Berra in Massilia, majori magistro galearum Narbone fabricatarum ».

(8) F. 47-52.

Digitized by Google

joribus magistris galearum juxta consuetudinem in talibus observatam (1) ».

La première opération, *primum exordium fabricationis galearum*, fut la façon des modules des galères, *modulis madayre dictarum galearum* et de leurs galbes, *galbis seu mensuris galearum* (2). Puis on construisit les bers (3): sur des cales en pierre, chevrons et pieux de saule étaient accotés contre de grosses masses de bois pour étayer les carènes (4) et soutenir les planches pendant qu'on les clouait sur la carcasse. Sciées sur une filière *fila* dans le chantier même, les planches étaient enduites de poix fondue avant d'être employées (5). Quant à l'intérieur de la galère, le texte en parle à peine: il mentionne des cloisons, des bancs et autres meubles dans les chambres (6), des *galmas* et des *brisolos*, termes inconnus de Jal (7).

Les clous employés consistaient en clous « *chapons*, *barratoriis*, *tachiis* videlicet clavellis parvulis ad clavandum mensuras tenues que vocantur galbe pro madayris galearum mensurandis,

(1) F. 4 v°.

(2) F. 5, 6.

(3) Jal ne faisait remonter l'usage des cales de construction qu'au XVIII[e] siècle (*Gloss. naut.*, art. *cale* 3).

(4) F. 10 v°, « XCV cayrones lapidis in quibus substentatio fuerat galearum ». — F. 9, « pro V duodenis cabironum ad tolerandum dictas galeas dum fabricabantur ». — F. 6, « pro LXXV peciis de *sauze* missis apud Capelas pro substinendis carenis galearum ». — F. 5 v°, « CL arbores de *sauze* ad substentationem postium galearum dum clavelabantur ». (Cf. Jal, *Gloss. nautique*, article *ber*).

(5) F. 9, 54, 65.

(6) F. 10 v°, « lignamina ... reducta fuerant in banchis et mediis factis et aliis apparatibus camerarum dictarum galearum ».

(7) F. 56, « pro XLI libris de ferro ad faciendum *galmas* in dictis galeis ». — F. 6 v°, « pro XXVIII arboribus ad faciendum *brisolos* in dictis galeis ». *Brisolos* signifie *bresil* (cf. Du Cange, art. *brisolum*). Or le bresil ou bois d'Irlande était employé à l'arrière du vaisseau: « ... en ataillier de grandes lettres sur le bos d'Irlande d'escripture que Monseigneur y a fait faire, qui est le nom tel que lui a pleu donner à icelle nef ». (De Laborde, *les ducs de Bourgogne*, III, 343).

Digitized by Google

clavis tam *taularibus* quam *perinars* „ (1), en étrilles de fer " *strilis de calibe* „, pieux de fer " *palis de ferro et rabaceriis* „ (2). Des femmes calfataient d'étoupe les clous (3).

Lorsque les carènes furent terminées et espalmées (4), trois cents hommes les poussèrent à l'eau, les uns en tirant dessus, les autres en creusant une tranchée déclive sous la proue (5). On cessa de recouvrir poupes et proues des peaux mises pour les préserver du soleil et on se borna à laver les bâtiments chaque jour (6).

Les œuvres vives des galères furent seules exécutées à Capelas. Rames, agrès, voiles, armes, bannières vinrent tout faits. La façon des rames occupait plusieurs maîtres et compagnons dont l'atelier était la maison des Dominicains à Narbonne (7). Leurs tolets ou scalmes arrivaient directement des forêts exploitées; les estropes *stropi remorum*, anneaux de fer qui retenaient les rames aux tolets, étaient achetés à St. Pons (8).

Cinq mâts et leurs quinze antennes, plus un mât de rechange, des ancres et des grappins *raysones*, avaient été achetés à Perpignan par Arnaud Figuères et Berenger Aostenchi, à raison de 20 l. barcelonaises le mât et ses trois antennes (9).

(1) F. 57-58 v°.

(2) F. 59. En 1369, dans l'inventaire d'une nef normande réparée à Harfleur, nous trouvons les expressions méridionales de clous *de tillat*, clous *tollat*. Les clous *tollat* ne sont autres que les clavi *taulares* ci-dessus (Bibl. Nat., ms. Franç. 26009, p. 815).

(3) F. 63 v°.

(4) F. 76.

(5) F. 92, « pro III^{c} hominibus aliqui ad fodiendum subtus galeas, aliqui ad trahendum dictas galeas dum varabantur ».

(6) F. 75 et f. 66, « pro IX pellibus albis lanatis positis in prois et popis galearum ».

(7) F. 25, « pro portatura hominum II^{c} claparum remorum de flumine Atacis usque ad domum predicatorum Narbone ubi remi fiebant ». — F. 67.

(8) F. 39. S^{t} Pons, Hérault, chef-lieu d'arr.

(9) F. 9 v°.

Digitized by Google

Ils furent amenés de Collioure à Narbonne par Ramon Torrelas de Canet (1).

Les autres agrès furent expédiés de Marseille à Capelas par l'un des facteurs de Mathieu de Varennes, Hugues le Calfat (2). On distinguait plusieurs sortes de cordages : les cordes en herbe, les *clopes* ou *sclopes* et les *restes* tressés de clopes, servaient d'amarres dans le port (3). Les filins employés à la mâture ou au filage des ancres étaient de chanvre : l'amarre de proue *proicium* du poids de deux quintaux, le hauban *ysartia*, le câble *guimena*, la cargue *tallia*. Le fil de palmier était réservé aux reprisages (4).

Vingt cinq femmes de Marseille travaillaient à la confection des voiles sous la direction d'une maîtresse couturière *majoris magistre in sutura*. Les voiles cousues avec du fil de Bourgogne étaient en soie (5). Sur chacune d'elles se détachait une croix

(1) F. 10. (Cf. sur les constructions navales à Collioure pendant le moyen-âge Gazanyola, *Histoire de Roussillon*, 270). Je cite à dessein le nom de Torrelas, car plusieurs amiraux catalans on provençaux du XV^e^ siècle le portèrent. Le compte de Bérenger d'Olarges écrit : « Raymundo Torrelas de Caneto, Roncilionensis ».

(2) F. 68-78. L'étoupe enfermée dans des sacs, *in sacris canabacium*, fut aussi envoyée de Marseille (f. 63).

(3) F. 68-69, « pro VII *clopis* scilicet funibus de herba..., pro II rodis *scloporum* necessariorum in dictis galeis..., pro XI duodenis *scloporum* de quibus fuerunt facti duo *resti* magni cum quibus galee in portu firmabantur ». Le mot *clope* ou *sclope* ne figure pas dans le *Gloss. nautique* de Jal.

(4) F. 69, « pro *ysartia* de canapi..., pro XIIII libr. de filo palmari necessariis pro galeis..., pro naulagio IIII *guimenarum*, V *talliarum* et unius proicii de canapi ». Jal a tort de ne voir dans les *talliae* que des poulies et de combattre la définition de Du Cange : « *talla*, funis angularius, complicatorius ; nautis nostris *taille de point, taille de fond* », c'est-à-dire cargues-point, cargues-fond (Jal, *Gloss. nautique*, art. *talla*). Notre texte porte bien que c'étaient des cargues de chanvre.

(5) F. 72, « pro tribus rupfis fili de Borgondia emptis ad suendum dicta vela ». — F. 71, « ad opus velorum empte fuerunt in Massilia VII bale bombaynarum ».

Digitized by Google

en soie rouge ou bleuâtre, car les vaisseaux pas plus que les hommes ne cachaient leur drapeau (1). Chaque galère avait un mât et à ce mât trois voiles: l'artimon *artimo*, le tersarol *tersayrolonus*, le velon *velo*, dont les dimensions étaient dans le rapport de 3, 2, 1. L'artimon des deux grandes galères de Narbonne avait 27 pièces de soie, le tersarol 18, le velon 9; les voiles des trois autres galères mesuraient respectivement 21, 14 et 7 pièces (2). Chacune des voiles était renforcée de grosse toile de chanvre *canabaciorum*, tant à la poge (3) *in pueja* (4) qu'aux bandes de ris *in bendis* (5) et aux balancines *in mantiletis* (6).

Pendant ce temps, un grand-maître de l'artillerie, Maître Antoine, confectionnait dans un atelier de Narbonne des arbalètes. Son compte entre dans les plus grands détails techniques sur les matériaux employés (7): " pro clavibus et pro striopis unius pedis, clavibus de duobus pedibus, duodenis nucium ad unum pedem, duodenis nucium duorum pedum, libris nervorum,

(1) F. 72, « pro tictura VIII peciarum bombacinarum tam in colore livido quam rubeo ad signandum dicta vela ». Au XV^e^ siècle encore, on cousait une croix de couleur sur les voiles des navires des croisés. (Cf. Bibl. Nat. Ms Fr. 1278, rapport du croisé A. du Payae).

(2) F. 73.

(3) C'est-à-dire à la corde attachée au côté droit de l'antenne.

(4) F. 73 v°, « posuit dictus Hugo in tribus artimonibus dictarum trium galearum ponendo in quolibet artimone tam in *pueja* quam *in bendis* LX cannas canabacii ..., in quolibet tersayrelono tam in *pueja* quam *in bendis* et *mantiletis* C cannas ..., in quolibet velone tam in *pueja* quam *in bendis* et *mantiletis* L cannas ».

(5) Notre texte résout l'indécision de Jal qui « ne savait à quelle époque on cousit pour la première fois, sur la voile qu'on traversait de garcettes, des bandes pour la défendre contre les déchirures ». (Jal, *Gloss. nautique*, art. *bande de ris*) Dès le XIV^e^ siècle ces bandes de renfort étaient en usage.

(6) La balancine était la corde qui reliait la vergue à la tête du mât.

(7) F. 83-87.

Digitized by Google

libris de vermicio, urseolis ad reponendum dictum *vermis*, libris de rusca lignorum de cerariis, libris *cole* sive aque decocte, pellibus pisciscatti, crocis de corio rubeo, duodenis d'*empenadures*, limis de ferro, duobus *strespans*, ferris cum signo floris de lilio ad signandum balistas, alis de vulture ad impenandum viras balistarum, magistro qui fecit verrunas pro faciendis balistis, cabaciis et scoba, tuxis balistarum, reparatione clavaturariae *artilherie* et hospitii ubi morabatur magister Antonius magister major balistarum, duodenis cornuum yrcorum necessariorum pro balistis, libris de cera, cordis nervium, duodenis scapulorum breseriorum, filo palmari ad ligandum costas balistarum et nerviatarum, limis, gabiis, trasichiis, sarcinatis lignorum in dictis balistis necessariorum ad faciendum ignem pro costis balistarum parandis et plicandis, cofinis plenis de *capdels* de filotorto ». Avec cette nomenclature il serait facile de reconstituer la façon d'une arbalète, l'arc gauchi au feu, verni, bandé de nerfs, le fût marqué d'une fleur de lys, les carreaux empennés de plumes de vautour, etc. Maître Antoine s'embarqua ensuite sur la flotte pour réparer les armes qui viendraient à se briser (1).

Ses 545 arbalètes ne constituaient qu'une partie de l'armement. Mathieu de Varennes expédia des courriers à Montpellier, Toulouse, Barcelone pour s'enquérir du prix des armes (2). 600 écus furent achetés au Marseillais Pons Morier, peintre, à 3 s. t. l'un, 120 targes ou pavois à 10 s. 8 d. l'un; 2000 carreaux *quadrelli passatorii*, 1992 lances de frêne ou de hêtre, 3770 dards de frêne vinrent de Montpellier (3). 858 cuirasses, 800 cervelières, 144 boucliers, 568 crocs, 96 lanternes furent apportés de Gênes à Toulon par une galère de Pierre de Mé-

(1) F. 87.
(2) F. 92.
(3) F. 77.

Digitized by Google

dicis ou mieux Pierre Miège, patronnée par Raymond *Cambalis* (1).

Tous les parements de l'escadre avaient été commandés à Paris par Mathieu de Varennes: ils furent envoyés en sept ballots à Montpellier et de Montpellier à Narbonne. C'étaient 800 panonceaux, 30 bannières, 12 flammes et un étendard de lin, partie aux armes de France, partie aux armes du capitaine de l'escadre Mathieu de Varennes, des bannières aux armes de l'Eglise. L'étendard était surmonté d'un pommeau doré et d'une fleur de lys de cuivre (2).

La galère capitane, sur laquelle était planté l'étendard, se distinguait des autres bâtiments par plusieurs particularités. Une tente supportée par des cercles de bois se dressait à la poupe; quatre grandes lanternes à signaux étaient arborées la nuit au mât (3). La capitane semble aussi avoir été peinte en

(1) F. 81-82, — f. 82, « Raymundo Cambalis factori dicti Petri Medici pro naulo galee in qua deportate fuerunt dicte bale de Genua usque Tholonum ». Ce Pierre de Médicis n'est pas pour nous un inconnu: vice-amiral de France en 1313, il est délégué par la communauté de Toulon auprès de Robert roi de Sicile à l'effet de solliciter une charte (*L'Intermédiaire*, 3e série, 1ère année (1892) col. 588-589 article signé E. M.). Nous le retrouvons en 1326 sous le nom de Pierre Miège comme amiral de France: en octobre 1327 il est envoyé à Rouen avec Jean le Mire huissier d'armes du roi, « Johannes Medici hostiarius armorum domini regis » (Compte de R. Mignon p. 938) pour équiper la flotte normande (P. Anselme, *Hist. généal.* II, 901). M. Casanova, archiviste à Florence, consulté par moi, ne croit point que Pierre Miège soit de la famille des Médicis florentins.

(2) F. 77, « VIIIc pennuncelli et XXX vexilla et XII flammi cum standardo de panno lineo ad arma domini regis Francorum et in parte ad arma domini Mathei quae fecit fieri Parisius dictus dominus Matheus ..., — unus pomellus cum flore lilii de ere deauratus ad ponendum super standardum ».

(3) F. 9, « pro una saumata seu sarcinata circulorum ad faciendum cohoperturam in popa galee domini Mathei de Varennis ». — F. 82, « IIII lanternis magnis ad faciendum signa et luminaria de nocte ».

Digitized by Google

rouge selon la règle constante des marines de guerre Méditerranéennes et plus tard des marines de l'Océan (1).

Comme tout chef d'escadre, Mathieu avait un état-major, 12 écuyers portant écus à ses armes. Obligé de tenir une table somptueuse il avait été pourvu d'une batterie de cuisine en cuivre, vases à anse *urceoli*, plats *patellae*, etc. (2).

Quand tout fut prêt, quand l'approvisionnement de l'escadre en biscuit, fèves et pois, farine fut arrivé de Collioure (3), Mathieu de Varennes donna le signal du départ pour Marseille, lieu de rassemblement de la flotte (4). Les deux grosses galères et les trois petites construites à Capelas, une sixième galère achetée précédemment le suivaient. Le 16 juillet 1319, il

(1) F. 93, « pro tinctura rubea que dicitur *bol* cum qua tingebantur fustes per magistros ». — Le grand amiral de Sicile devait peindre la galère royale en rouge et la dorer aux armes royales (1269) (Cadier, *Essai sur l'administration du royaume de Sicile*, 178). La galère amirale d'Aragon en 1376 est dite *la Rubea* parce qu'elle était espalmée de *minio* (Guglielmotti, *Storia della marina pontificia*, anno 1376). En 1294, lorsque les marins provençaux et gênois affluèrent à Rouen, Philippe IV le Bel fit peindre ses nefs, nous ignorons en quelle couleur : « pour paindre les nés et pour couleurs » (Compte Jean Arrode, publié dans Jal, *Archéologie Navale*, II, 324. En 1385, l'amiral de France, Jean de Vienne fait peindre en vermeil ses quatre vaisseaux (Terrier de Loray, *L'amiral Jean de Vienne*, pièce 102). *Le Roodecog* était une nef d'Henri V (*Proceedings*, II, 202).

(2) F. 62, « urseoli, patelle et alia fragmenta sive utensilia erea necessaria pro galea dicti domini Mathei de Varennis ». Voyez (*Bulletin histor. et philolog. du Comité* (1892), p. 349) comme le capitaine d'escadre Nicod de Menthon (1437) se plaint d'avoir constamment à entretenir les patrons des galères, les connétables des gens d'armes et les gentilshommes de sa suite. Il fallait que, « ut modus capitaneorum est, magnum statum teneret. Ita quod patroni galearum, conestabili et nobiles plures alias in negocio existentes continuo erant in prandio et cena cum eodem ».

(3) F. 88.

(4) F. 4 v°, « in dicto viatgio de Narbona usque Massiliam ».

Digitized by Google

avait quitté Narbonne (1); au commencement d'août il était à Marseille (2).

A peine l'escadre était-elle en mer que le chantier disparut. Maisons, ateliers, tout fut dépecé et les matériaux vendus à forfait avec les agrès ou planches qui restaient (3). Narbonne ne profita donc point de cette activité extraordinaire qui eut pour théâtre l'étang de Bages et qui aurait pu doter la ville d'un arsenal maritime. Car elle n'avait point d'arsenal, le récit ci-dessus ne le prouve que trop, et cependant elle servait de station à la flotte royale (4). L'arrêt de mort de la vieille cité ne devait point tarder: l'année suivante (1320), l'Aude, changeant brusquement son cours, alla déboucher au grau de Vendres. Narbonne, abandonné par le fleuve, ne fit plus que croupir dans ses lagunes.

III. — Achat de cinq galères à Marseille.

À Marseille, Bérenger d'Olarges et Mathieu de Varennes achetèrent cinq galères tout équipées, qui constituaient sans doute la part du pape dans l'expédition, mais qui n'en furent pas moins payées de l'argent de Philippe le long (1319). Les trois premières, neuves et grandes, vendues 1400 florins pièce, appartenaient à un gros armateur marseillais Jacques de Vaquères, dont un parent Pierre de Vaquères était un riche mar-

(1) F. 4 v°, f. 92.

(2) Reg. 84 des *Introitus et Exitus Camerae,* f. 90 à l'*Archivio Secreto* du Vatican.

(3) F. 10 v°.

(4) La flotte des rois de France séjourna à Narbonne en 1291 (Collection Doat à la Bibl. Nation., vol 156, p. 9), en 1323 (*Histoire de Languedoc,* nouv. éd. IX, 420), en 1325 (P. Anselme, *Hist. généalog.* II, 900), en 1373 (*Hist. de Languedoc,* nouv. éd. IX, 834).

Digitized by Google

chand de Montpellier (1). La quatrième fut cédée par Guillem Guigon, bourgeois de Marseille, pour 1100 florins : la cinquième, celle de frère Pierre de la Comtesse, chevalier de l'Hôpital, ne coûta que 800 florins (2).

Les galères étaient, je l'ai dit, livrées tout appareillées et armées. Bérenger d'Olarges a transcrit l'inventaire de tous les agrès, apparaux, armes ou ustensiles qui se trouvaient dans les trois galères de Jacques de Vaquères et dans celle de Guillem Guigon. Cet inventaire est d'autant plus précieux que les *Informationes Massilie* sont assez sobres sur l'outillage d'une galère de guerre, que cet outillage est ici complet, et que nous rencontrons plusieurs mots provençaux qui ne figuraient pas dans les comptes de construction des galères languedociennes.

Je transcris le texte intégralement.

« Apparatus autem et res que cum qualibet dictarum trium galearum (3) fuerunt emptae per ordinem subsequuntur.

(1) F. 3, 4. — Pierre de Vaquères et Jean Peytene, marchands de Montpellier, ayant livré pour 10,000 francs de marchandises à leurs facteurs de Londres Jacques Boin, Guiraud de Roffignat et Guiraud de Byolhes, ne furent point remboursés. Philippe V écrivit à Edouard II pour demander justice (Rymer, *Foedera*, II, 145).

(2) F. 4 v°. — Le surnom de ce chevalier de S[t] Jean est instructif. Dès le XIII[e] siècle, l'ordre de S[t] Jean de Jérusalem possédait une grande nef dite *la Comtesse de l'Hôpital*, « comitissa de l'Hospital ». Elle servit d'étalon aux syndics marseillais dans le contrat de nolis de vingt navires que la commune de Marseille passa avec S[t] Louis (1246) (*Informationes Massilie pro passagio transmarino Ludovici regis*, d'après Jal, *Archéol. navale*, II, 384). Le surnom de frère « Petrus de Comitissa » nous induit à penser que l'Hôpital continua à appeler *la Comtesse* un de ses vaisseaux et que Pierre *de la Comtesse* le commanda.

(3) F. 3. C'est l'équipement des trois galères de Pierre de Vaquères. La galère de Guigon ayant les mêmes apparaux, son inventaire n'offrirait aucun intérêt; je signalerai seulement en note les différences dialectales.

Digitized by Google

Primo una arbor habilis et bene factus,

item tres pecie antennarum novarum penitus factarum,

item duo amplustra (1) nova facta,

item una scala nova facta,

item ducenti remi novi facti,

item IIII^{or} reysoni quorum duo sunt ponderis IIII^{or} quintal. L libr., alius IIII^{or} quintal. et alius trium,

item due guimene nove de canapi que ponderant IX quintal., et alie due guimene que ponderant VIII^{o} quintal. XXV libr.,

item duo *pruis* (2) qui ponderant: unus tria quintal. XXX libr., alter vero ponderat III^{a} quintal.,

item una *mailha* (3) que ponderat II quintal.,

item unus *gropial* (4) qui ponderat II quintal.,

item complementum de tota sarcia in arbore necessaria,

item una *puega*, (5)

item III^{a} vela nova: videlicet unus arthimonus qui est de XLIX *fers* et I thesecrolus qui est de XXXIIII *fers* et I *papafiga* (6) qui est XX *fers*,

item III resti toti novi,

item II libani toti novi,

item I restus vetus, (7)

(1) Gouvernails. Je ne répèterai pas ici l'explication des termes déjà rencontrés.

(2) Le *pruis* est le *proicium* déjà vu, l'amarre de proue.

(3) La *mailha* ou *mallia* (f. 4, agrès de la galère de Guigon) provençale est la glène, paquet d'une corde pliée en spirale. Jal, *Gloss. nautique*, ne connaît que le terme gênois, *molla*.

(4) Dans l'inventaire de la galère de Guigon, on lit: « II gropiales de costeria », deux câbles de côte; le *gropial* était donc une amarre.

(5) La *puega*, *pueja* ou poge est la corde attachée à l'antenne et la tirant à droite. Dans la galère de Guigon, il avait « II *oste* et *orse* ». L'*orse* tirait l'antenne à gauche. L'*oste* était un bras de l'antenne.

(6) La *papafiga* ou perroquet, le velon des galères languedociennes, était la voile haute.

(7) La présence du *liban* entre les *restes*, cordages d'herbe, con-

Digitized by Google

item complementum de talliis que sunt necessarie in arbore et antena,

item LXXX curasie,

item LXXX cervelerie,

item LXXX scuta,

item XL baliste,

item XL croqui,

item II^{m} quadrellorum,

item LX lancee de fraxino tote nove cum ferris,

item IIII^{or} bote,

item I^{a} aysia nova,

item I^{a} serra traverseria,

item I scalpre,

item VI verrune,

item I *verube a scalmar* (1),

item I *marg*,

item I *sohel*,

item I *payrola* (2),

item II trepedes,

item IIII^{or} broqui,

item IIII^{or} *bernigati*, (3)

item L inter scutellas et scisoria de fusta,

item XXX barrile,

item IIII^{or} lanterne,

item *lapis ac aculea de navegari*, (4)

item I lampas de cupro ».

firme l'hypothèse de Jal, *Gloss. nautique*, qui supposait les libans tressés d'herbes.

(1) Tour à faire des tolets de rames.

(2) *Sohel*, seau; *payrola*, chaudron.

(3) Le mot *bernigat* fut importé en Normandie par les Méridionaux. « 12 *vernigas* de fust » (garnison de la galère *Saint-Hillaire* à Rouen (1369), au dépôt de la Marine A 87 2^{e} vol. n° 4).

(4) C'est la première fois que nous trouvons la mention de la boussole, de *l'aiguille de mer*, sur des navires français.

Digitized by Google

IV. — Campagne et prise de l'escadre.

En vertu de son pouvoir discrétionnaire, Mathieu de Varennes nomma les patrons des dix galères; Charles de Grimaldi, Jacques de Vaquères et Pierre Ferrier de Marseille, André Capelle, Guillaume Barba d'Antibes, frère Pierre de la Comtesse et frère Jean d'Avignon chevaliers de S^{t} Jean, Guillaume Sourel de Clermont, Jean de *Sericata* bourgeois de Capestang et Arnaud Figuères de Narbonne, sergent d'armes du roi de France. Chaque patron devait entretenir et payer 200 hommes à raison de 600 florins par mois (1): le pain de l'équipage était fourni en sus. Les dix patrons reçurent chacun 1800 florins à Marseille pour tenir la mer pendant trois mois. Le capitaine de l'escadre, Mathieu de Varennes, après avoir déposé ses comptes entre les mains des trois commissaires du pape (2) et reçu une gratification de 400 l. t., dut entrer en campagne. Mais ni les comptes (3), ni les chroniques ne parlent des résultats de cette première croisière.

L'histoire de l'escadre devait être courte. « En cest an (hiver de 1319-1320), Robert le roy de Secile vint requerre aide au pape, lequel luy aida de dix galies lesquelles il avoit fait armer et appareillier pour le passage de la Terre-Sainte.

(1) F. 111.

(2) F. 1 et 2. Mathieu de Varennes et Bérenger d'Olarges rendirent leurs comptes « coram reverendo patre domino Gasberto, Dei gratia Massiliensi episcopo ac sanctissimi patris et domini nostri Johannis divina providentia papae XXII camerario, et venerabilibus viris dominis Ademario Amelii, succentori ecclesie Arbiensis, ejusdem domini papae thesaurario, et Hugone de Engolisma preposito Claromontensi ».

(3) Rien dans les reg. 28 et 34 des *Introitus et Exitus Camerae.*

Digitized by Google

Si les bailla et délivra audit Robert, lequiel roy en adjousta quatorze autres de seues, et les envoia en l'aide de ceux de Gennes qui estoient assigiés. Quant les Guibelins sorent la venue desdites galies, si s'en alèrent apertement au-devant et les pristrent „ (1).

Ce fut à la fin d'août ou au commencement de septembre 1320 que Dom Ramon de Cardona, amiral du roi Robert, se vit enlever ces galères par Conrad D'Oria, capitaine de la flotte coalisée des Gibelins et des Aragonnais (2). Dès la fin de septembre, Jean XXII et Charles IV le Bel roi de France avisaient aux moyens de se procurer une autre escadre pour l'envoyer en Orient (3).

Mais tous ces efforts devaient être vains: les flottes françaises allaient se fondre dans la guerre contre les Anglais, de même que l'escadre d'avant-garde avait disparu dans la lutte séculaire des Guelfes contre les Gibelins. Déjà le chef de l'avant-garde des croisés, Louis de Clermont, malgré les encouragements de Jean XXII (4), n'était plus pressé de partir. Le ca-

(1) *Grandes Chroniques de France,* éd. P. Paris, V, 241. — Les Guelfes assiégés dans Gênes attendaient le secours de Philippe le Long, roi de France: « y esperavan los cercados con harta necessitad el socorro del rey Philippo de Francia ». (Çurita, *Anales d'Aragon,* l. VI, ch. XXXV).

(2) Çurita, *ibidem.*

(3) « Transumtum publicum quarumdam commissionum apostolicarum et regiarum factarum super habendis navibus seu galeis armatis, mittendis ad partes Orientales, et receptiones pecuniarum et solutiones et aliarum inde secutorum. Datum Avenione, die XXIV mensis septembris, anno Domini MCCCXX » (Muratori, *Antiquitates italicae,* VI, 131 A). Ruffi, dans son *Histoire de Marseille,* II, 346, semble dire que Charles le Bel, « qui vivoit en 1321 », entretint dès cette année-là (1321) des galéasses et galères à Marseille.

(4) Registre du Vatican 73 (années 1321-1322), bulles 806, 883, 929, 1211, 1300, 1307.

Digitized by Google

pitaine de l'escadre, Mathieu de Varennes, allait être rappelé au Nord sur les côtes normandes pour repousser les Anglais (1).

D'avance, la croisade était manquée.

CH. BOUREL DE LA RONCIÈRE.

(1) « Monseigneur Mahy de Varennes en l'an 1324 fu establi visiteur et garde des ports et passages et frontières de la mer, de Honefleu au Mont Saint Michiel avec 7 chevaliers, 123 hommes d'armes... » (*Recueil des Historiens de France,* XXII, 773).

Digitized by Google

INSCRIPTIONS DE TUNISIE

I. Plaine de l'O. Miliane (*route de Tunis à Zaghouan*).

1. Colonne milliaire, qui se trouve actuellement au lieu dit la Zaouïa Khedima (poste de la Compagnie des Eaux sur le parcours de la conduite moderne qui alimente d'eau Tunis et Carthage, à 27 kilomètres de Tunis, tout près de la route qui relie cette ville à Zaghouan).

D//// N//// IMP CAES
FLAVIVS VALERIVS
CONSTANTIVS P F IN
VIC AVG P M T P XIIII
COS VI P P PROCOS ET
/ / / / / / / / / / / / / / /

Estampage et copie.

D(omini) n(ostri) Imp(erator) Cæs(ar) Flavius Valerius Constantius p(ius) f(elix) invic(tus) Aug(ustus) p(ontifex) m(aximus) t(ribuniciæ) p(otestatis) XIIII co(n)s(ul) VI p(ater) p(atriæ) proco(n)s(ul) et...

Les lignes suivantes ont été martelées. A la première ligne ont été également martelés le second D et le second N. La forme même de la pierre sur laquelle cette inscription est gravée et la rédaction du texte nous indiquent que ce document est une colonne milliaire. Essayons d'abord d'en déterminer la date. Flavius Valerius Constantius est Constance Chlore, le père de Constantin le Grand. Il porte sur ce texte les titres de *Impe-*

Digitized by Google

rator Cæsar .... Augustus. Notre colonne milliaire est donc postérieure à l'abdication solennelle de Dioclétien et de Maximien Hercule, abdication qui eut lieu le 1er mai de l'année 305 et à la suite de laquelle Constance Chlore et Galère furent proclamés Augustes, tandis que Flavius Sévère et Maximin Daïa devenaient Césars (Goyau, *Chronologie de l'empire romain*, p. 371). D'autre part elle est antérieure à la mort de l'empereur Constance Chlore (25 juillet 306). Les chiffres de la puissance tribunicienne et du consulat nous permettent de préciser davantage. Le sixième consulat de Constance Chlore commença le 1er janvier 306 ; sa quatorzième puissance tribunicienne le 1er mai de la même année, puisque la puissance tribunicienne lui avait été reconnue la première fois par le Sénat le 1er mai de l'année 293 (Goyau, p. 347). Notre texte a donc été rédigé exactement entre le 1er mai et le 25 juillet 306.

Le nom martelé est celui de l'empereur Galère, qui fut Auguste avec Constance Chlore de 305 à 306. D'autres inscriptions, notamment en Afrique (*C. I. L.* VIII, 10038, 10058), présentent la même particularité. C'est probablement sur l'ordre de Constantin que le nom de l'empereur Galère fut effacé de ces monuments épigraphiques.

A quelle route devons-nous rapporter cette colonne milliaire? D'après les renseignements que nous avons recueillis sur place, elle a été trouvée dans les environs immédiats de la Zaouïa Khedima; elle provient donc d'une voie romaine qui desservait la grande plaine traversée par le cours inférieur de l'O. Miliane ; cette voie se maintenait sur la rive droite du fleuve, entre le fleuve lui-même et les collines qui portent aujourd'hui le nom de Djebel Hadjeba. Or la Table de Peutinger nous fait connaître, entre les deux grandes artères de Carthage à Hadrumète par la côte, et de Choreva à Hadrumète par les plaines du Fahs, de Zaghouan et de l'Enfida, une voie trans-

Digitized by Google

versale, qui s'embranche sur la route de Choreva à Hadrumète entre les deux stations de Thuburbo Majus et de Bibæ, et qui rejoint la route du littoral tout près de Maxula (Radès). Entre Thuburbo Majus et Maxula cette route passait à Onellana et à Uthina (la Table de Peutinger porte *Uthica;* mais ce ne peut être qu'une erreur de copiste). Quant aux distances qui séparent les différentes stations, voici comment elles se succèdent:

de Thuburbo Majus à Onellana XV (milles romains)
d'Onellana à Uthina. . . . . XV „
d'Uthina à Maxula . . . . . XX „

Quant au chiffre VII marqué sur la Table le long de la voie dont nous nous occupons, nous n'hésitons pas à y voir la distance qui sépare Thuni (Tunis) de Maxula, et par conséquent nous l'attribuons à la grande voie qui, partant de Carthage, contournait le lac de Tunis, passait à Maxula et se dirigeait vers Hadrumète (1).

Ch. Tissot, dans son ouvrage sur la géographie comparée de la province romaine d'Afrique, a étudié la voie de Thuburbo Majus à Maxula et a essayé d'en déterminer le tracé. D'après

(1) Entre Carthage et Maxula, la Table ne porte aucune route; on pourrait même croire à première vue que la route du littoral est la continuation de la voie qui vient de Thuburbo majus. Mais entre les mots *Chartagine col.* et *Maxula,* on lit le chiffre X, puis le mot *Thuni,* puis le chiffre VII dont il est question ici. Or 10 milles romains représentent exactement la distance entre Carthage et Tunis, soit près de 15 kilomètres, et 7 milles non moins exactement la distance entre Tunis et Radès, soit environ 10 kilomètres. D'ailleurs le chiffre total de 17 milles, qui représente la distance de Carthage à Maxula en passant par Tunis, se retrouve à une unité près dans l'Itinéraire d'Antonin: Voie *a Carthagine Thenis,* qui indique entre Carthage et *Maxula civitas* 18 milles. Il nous paraît donc évident que le chiffre VII n'a aucun rapport avec la voie transversale que nous étudions.

Digitized by Google

lui, la cité antique d'Onellana serait le village moderne de Zaghouan; la route se serait dirigée de Thuburbo Majus (Hr Kasbat) vers Zaghouan; puis, faisant un angle droit, aurait atteint Uthina (Hr Oudna), en traversant le massif de collines qui sépare la plaine de Zaghouan de la vallée de l'O. Miliane; d'Uthina elle se serait prolongée vers le nord pour aboutir à Carthage en passant par Tunis. Remarquons tout d'abord que l'identification d'Onellana et de Zaghouan n'est nullement démontrée, et que, à bien observer la Table de Peutinger, ce n'est pas à Carthage, mais à Maxula qu'arrive la voie romaine en question. En second lieu, examinons de près les distances inscrites sur le document ancien: il y avait 15 milles romains entre Thuburbo Majus et Onellana. Il est certain que Thuburbo Majus se retrouve à Hr Kasbat, groupe considérable de ruines situé à 10 kilomètres à l'est de la Sebkha Koursia (1). La distance qui sépare Hr Kasbat de Zaghouan est de 23 kilomètres *à vol d'oiseau;* 23 kilomètres représentent plus de 15 milles romains, exactement 15,6; c'est à dire qu'à vol d'oiseau, sans tenir aucun compte des détours que la route faisait forcément dans cette région mamelonnée, la distance indiquée par la Table serait inférieure à la distance réelle. La même observation s'applique à la distance qui sépare Hr Oudna de Zaghouan; là encore la voie romaine, telle que Tissot la trace, traverserait une région fort accidentée, montant d'abord pour quitter la plaine de Zaghouan, puis redescendant avant d'atteindre Hr Oudna. Enfin entre les ruines d'Oudna et Carthage, en passant par Tunis, il y a, par la route actuelle, environ 40 kilomètres tandis que la Table n'indique que 20 milles, soit en chiffres ronds 30 kilomètres. Il ne nous paraît donc pas possible d'admettre le tracé établi par Tissot.

(1) *C. I. L.* VIII, 848.

Digitized by Google

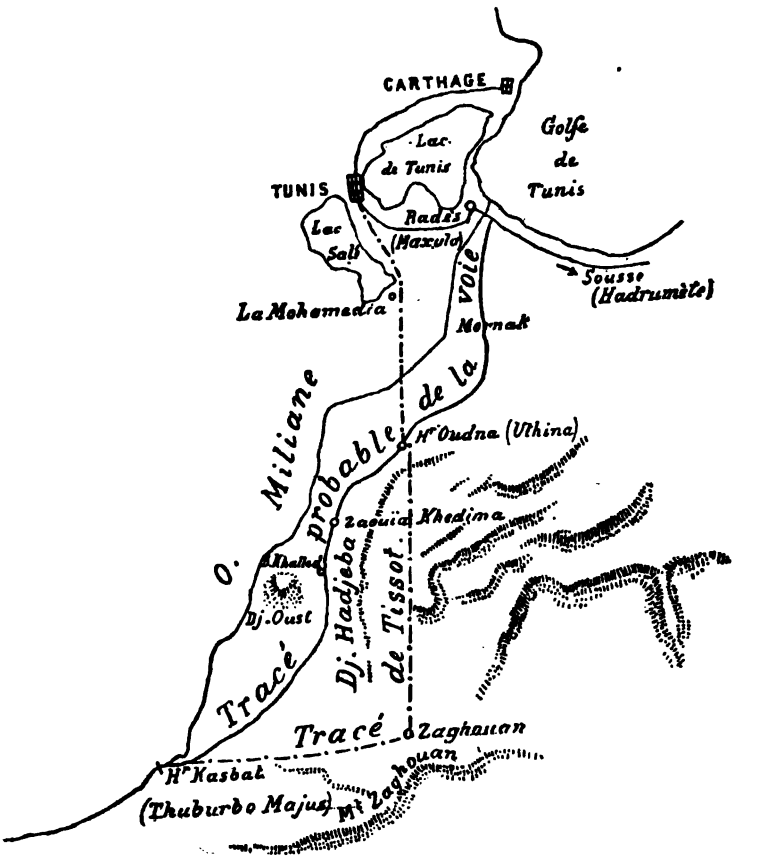

La colonne milliaire, dont nous avons transcrit le texte plus haut, permet de résoudre ce petit problème de topographie antique. Si nous examinons le pays qui s'étend entre Hr Kasbat

Digitized by Google

et Radès, nous constatons que pour aller du premier point au second, il existe une route naturelle presque en droite ligne. Cette route, dont la direction générale est Sud-Sud-Ouest — Nord-Nord-Est, traverse d'abord la plaine dite de Smindja, passe entre le Dj. Oust et le Dj. Hadjeba, longe le versant occidental de ces dernières collines, atteint Oudna, et de là gagne Radès par la vallée inférieure de l'O. Miliane, appelée aujourd'hui le Mornak; elle reste ainsi sur la rive droite du fleuve, et ne le franchit qu'aux portes de Radès, lorsqu'elle s'est confondue pour quelques centaines de mètres avec la grande voie du littoral qui réunissait Carthage à Hadrumète (1). Si l'on adopte ce tracé, les chiffres de la Table de Peutinger concordent exactement avec les distances réelles, mesurées non plus à vol d'oiseau, mais en tenant compte des accidents du terrain. Thuburbo Majus et Uthina, qui se retrouvent sans le moindre doute possible à H^{r} Kasbat et à Oudna, sont distantes, par les pistes suivies actuellement, de plus de 40 kilomètres; les chiffres donnés par la Table indiquent 30 milles, soit 44 kilomètres. De même entre Oudna et Radès, la longueur du chemin arabe est à peu près de 30 kilomètres, soit en chiffres ronds les 20 milles romains cités par le document antique. De plus l'endroit où a été découverte notre colonne milliaire se trouve exactement sur ce tracé, au sortir du Dj. Oust, au pied du Dj. Hadjeba.

Reste la question d'Onellana. D'après la Table, Onellana était à égale distance de Thuburbo Majus et d'Uthina; or à moitié chemin entre H^{r} Kasbat et Oudna, à l'extrémité méridionale du Dj. Oust, existent plusieurs groupes de ruines, épars

(1) Les traces de la voie du littoral sont encore visibles entre Radès et Hammam-Lif; on reconnaît les substructions de plusieurs ponceaux et du pont plus important sur lequel elle franchissait l'O. Miliane.

Digitized by Google

dans la broussaille qui recouvre en cet endroit les dernières pentes de la montagne. Nous supposons qu'Onellana se trouvait là.

A l'autre extrémité du défilé, au pied du versant septentrional du Dj. Oust, se voient les ruines d'un gros bourg antique, appelées aujourd'hui Bab-Khalled. V. Guérin les a signalées; mais la porte monumentale dont il parle a disparu, détruite par un entrepreneur chargé de la route moderne entre Tunis et Zaghouan. Ce village s'était établi et développé en cet endroit, grâce à la présence de carrières de marbre, que l'on cherche à exploiter de nouveau aujourd'hui, et où l'on a trouvé des traces certaines de l'exploitation antique. Aucune source n'existait dans les environs. Il est curieux d'observer comment les habitants se sont alimentés d'eau. Ils avaient construit dans la partie de la montagne la plus voisine de leur village des murs de barrage et des citernes, destinés les uns à arrêter les eaux des torrents, les autres à emmagasiner l'eau de pluie. Toute l'eau, ainsi captée, était conduite dans un vaste bassin de décantation, de forme rectangulaire, aux parois enduites d'un ciment imperméable, dont les ruines sont encore très visibles en dehors du village, au sud. Après avoir déposé leurs impuretés dans ce bassin, les eaux passaient dans les citernes publiques, assez bien conservées aujourd'hui, qui se trouvaient à l'extrémité est du bourg. Voilà un exemple de plus, qui nous prouve avec quelle ingéniosité les anciens habitants de l'Afrique savaient se procurer l'eau qui leur était nécessaire, et remédier aux inconvénients naturels du pays.

Au-dessus du village, on a découvert il y a quatre ans les ruines d'une petite construction bâtie sur les flancs d'une colline et dominant toute la plaine de l'O. Miliane. C'était probablement un petit sanctuaire, un *sacellum*. Nous y avons relevé l'inscription suivante, gravée sur une base de quartz cristallisé, dont malheureusement la face antérieure s'est effritée:

Digitized by Google

2.

///// RN /////
LV /// STIO
V · S · L

? ? *v(otum) s(olvit) l(ibens) [a(nimo)]*.

Comme le prouve la dernière ligne, cette inscription était votive; mais nous n'avons pu déchiffrer ni le nom de la divinité ni celui du dédicant.

Du même endroit provient un autre document curieux, qui a été transporté au Musée du Bardo et qui est encore inédit. Sur une plaque de calcaire gris foncé, sont gravées deux empreintes de pied, au-dessous desquelles on lit :

3.

SACRATI FECERVN
T D S

Sacrati fecerunt d(e) s(uo) ?

Estampage de M. P. Gauckler.

Il faut rapprocher ce monument de deux inscriptions votives, récemment trouvées à Maktar (C. I. L. VIII, 11795, 11797), dédiées l'une à la Bonne Déesse, l'autre peut-être à Cybèle et à Janus. Dans le dallage, sur lequel reposaient ces deux stèles, étaient encastrées deux semelles en plomb longues de 0^{m} 21. D'autre part, parmi les ex-voto découverts sur l'emplacement du sanctuaire de Saturnus Sobarensis, au lieu dit H^r^ Bou-Bekeri non loin des ruines de Neferis, se trouve une inscription ainsi conçue :

P. Petronius Proculinus et Papiria Nuptialica parentes Petroni Zozimi et Petroni Bucculi, qui vestigium et birbecem fecerunt.....

Digitized by Google

L'expression *vestigium fecerunt*, assez obscure par elle-même, peut s'expliquer facilement si on la rapproche de notre texte: *sacrati fecerunt*, gravé au-dessous de deux empreintes de pied. Les semelles en plomb de Maktar nous indiquent d'ailleurs que l'on consacrait parfois aux dieux des objets de cette nature.

Le terme *Sacrati* n'est pas fréquent dans ce sens. Le mot *sacratus* s'applique plutôt en général à des objets qu'à des personnes. On dira: *locus sacratus*, *ara sacrata*, ou encore *pecudes rite sacratae*. Par analogie ne pourrait-on pas admettre que *sacratus*, appliqué à des personnages, indique qu'ils ont été consacrés à un dieu, qu'ils sont devenus et ont été officiellement déclarés ses prêtres? *Sacratus* serait un synonyme de *Sacerdos*, dans la mesure où *locus sacratus* est synonyme de *templum* ou de *sacellum*.

Enfin, comme les traces du culte de Saturne sont très abondantes dans cette région, peut-être l'abréviation D S doit-elle être lue *D(eo)* ou *D(omino) S(aturno)*, au lieu de *D(e) s(uo)*. Mais ce n'est là qu'une hypothèse.

II. Béjà.

4. Fragment encastré dans le mur d'une maison particulière.

AEMII LIVS IA////
PIVS VIX ANNIS LX

Aemillius Ja.... (?) pius vix(it) annis 60.

5. Inscription encastrée dans le mur d'une maison particulière, près de Bab-Djedid.

Digitized by Google

D M S
FALVISTA SOLV
TRIX PIA VIXIT ANN
XIII · M · III · D · X
H · S · E

D(is) M(anibus) s(acrum). Falvista (?) Solutrix pia vixit ann(is) 13 m(ensibus) 3 d(iebus) 10. H(ic) s(ita) e(st).

Peut-être le gentilice doit-il être lu *Calvisia.*

6. Cippe funéraire à moitié enterré, à l'extrémité de la rue principale, à gauche :

/////////S
/////CTOR
////ANN LX.

[*D(is) m(anibus)*] *s(acrum)* ..... [*Vi*]*ctor* [*p(ius) vixit*] *ann(is) 60.*

III. Chemtou.

7. Fragment d'une dédicace gravée sur une très belle plaque de marbre jaune boisé. Ce fragment a été trouvé sur l'emplacement du forum de Simitthu (Chemtou), au pied d'une exèdre monumentale (1).

SCHOLA
G////ANTC
EVND

... *schola*[*m ... Au*]*gg Anto*[*nini et Getae ... a*] *fund*[*amentis ...*]

Estampage et copie.

(1) Cf. *Mémoires des savants étrangers,* publiés par l'Académie des Inscriptions et belles-lettres 1ère Série, t. X, 1ère partie, p. 462 et suiv. où ce fragment est publié et commenté.

Digitized by Google

8. Fragment d'inscription trouvé dans les déblais pendant la fouille du théâtre.

[*Pro salute dominorum nostrorum Imperatorum Cæsarum A*]*ugust*[*orum ... Grati*]*ani et Valen*[*tiniani ... Hes*]*perius ...*

Estampage et copie.

La première ligne du fragment [*A*]*ugust*[*orum*] nous prouve que nous sommes ici en présence d'une inscription impériale; ce qui reste des noms des empereurs à la seconde ligne va nous permettre de dater ce document à quelques années près, et le débris de nom qui se lit au-dessous nous aidera à préciser encore davantage.

Les lettres *...ani et Valen...* peuvent faire partie soit de l'ensemble

Valentini]*ani et Valen*[*tis*,

soit de l'ensemble

Valentis, *Grat*]*iani et Valen*[*tiniani.*

Notre inscription daterait donc soit du règne de Valentinien I et Valens (364-367), soit du règne de Valens, Gratien et Valentinien II (375-378).

A la troisième ligne du fragment les lettres ...ERIVS sont évidemment les dernières lettres d'un gentilice, et le personnage qui portait ce gentilice est sans doute celui qui a dédié l'inscription pour le salut des empereurs régnants. Avant ...ERIVS on distingue nettement sur la pierre la moitié d'une boucle dont

Digitized by Google

la convexité est tournée vers la droite; cette boucle indique la présence d'un B, d'un P ou d'un R. Or précisément à l'époque des empereurs dont les noms peuvent être restitués sur notre texte, Hesperius, fils d'Ausone, était proconsul d'Afrique; nous le connaissons à la fois par une constitution du Code Théodosien (Livre XV, titre 7, *de scœnicis*, loi 3) et par un texte d'Ammien Marcellin (liv. XXVIII, in fine). On peut même déterminer l'année exacte de son proconsulat, ou tout au moins les limites entre lesquelles il doit être placé. La constitution du Code Théodosien mentionnée plus haut est adressée *ad Hesperium proconsulem Africae* le 6^{me} jour avant les ides de mars de l'année 376, soit le 10 mars 376; d'autre part nous savons qu'au mois d'août 375 le proconsul d'Afrique s'appelait Chilon (Code Théod. Liv. XIII, titre 6, *de prædiis navicularioruм*, loi 7) et qu'en février 377 Hesperius avait quitté le proconsulat d'Afrique pour la préfecture du prétoire d'Italie, d'Illyrie et d'Afrique (Code Théod. Liv. VIII, titre 5, *de cursu publico*, loi 34 — Goyau, *Chronologie* p. 555). C'est donc entre le mois d'août 375 et le mois de février 377, par conséquent en 376, qu'Hesperius fut proconsul d'Afrique. S'il n'est pas téméraire de restituer son nom à la troisième ligne de notre fragment, il en résulte qu'à la seconde ligne la lecture *Valentis, Gratiani et Valentiniani* est la seule admissible. En effet Valentinien I mourut à la fin de novembre 375, et d'autre part, si l'inscription avait été rédigée entre août et novembre 375, les noms des empereurs se succèderaient dans l'ordre suivant: *Valentiniani, Valentis et Gratiani*, comme le prouvent les documents épigraphiques (Cf. H. Dessau, *Inscriptiones latinae selectae* n^{os} 771-775), et les lois du Code Théodosien.

Voici donc comment, à notre avis, doit se restituer le début de l'inscription:

Digitized by Google

Pro salute ddd. nnn. Imppp. Caesss ... Auggg.que ... Valentis, Gratiani et Valentiniani ... Hesperius proconsul Africae ... (1).

Il ne nous paraît pas sans intérêt de faire observer que notre fragment a été trouvé dans le théâtre de Chemtou et que la constitution du Code Théodosien adressée à Hesperius est relative aux représentations du théâtre et de l'amphithéâtre. Nous n'osons pourtant pas affirmer qu'il y ait corrélation entre ces deux faits.

9. Fragment d'inscription, trouvé comme le précédent pendant la fouille du théâtre, dans les déblais. Plaque de marbre vert.

///VINCIAE AF
VINNICIV

... *pro*]*vinciae Af*[*ricæ* ...] *Vinniciu*[*s* ... ?

Il est question à la première ligne de la *Provincia Africa;* mais cette indication ne peut pas nous servir à fixer la date de notre inscription; car le terme *Africa* a été employé pour désigner la province proconsulaire d'Afrique depuis 146 av. J. C. jusqu'à la fin de l'empire. Nous ne pouvons pas davantage conclure de ce texte que Simitthu se trouvait dans la province Proconsulaire; car le document peut être antérieur à Septime Sévère, et l'on sait qu'avant la séparation définitive de l'*Africa* et de la *Numidia*, qui eut lieu sous cet empereur, la Numidie

(1) Le nom du proconsul Hesperius se trouve sur une autre inscription découverte tout récemment en Afrique (*C. I. L.* VIII, 14346). Ce texte était, autant qu'on peut en juger dans l'état matériel des deux documents, rédigé suivant la même formule que notre inscription.

Digitized by Google

ne formait pas une province, mais simplement un diocèse de la province d'Afrique (1). — Quant au gentilice *Vinnicius*, il a été déjà rencontré en Afrique sous la forme *Vinicius*.

10-11. Deux fragments d'inscriptions gravées sur des plaques de marbre blanc, trouvés pendant la fouille du forum, dans les déblais.

10.

////A E D E/////
//A V E R V/////

... *aede*[*m* ... *restaur*]*averu*[*nt*, ou *ædific*]*averu*[*nt*.

Ce débris ayant été découvert au milieu même de la place, il est impossible de déterminer l'édifice dont il provient.

11.

///AB SA
////AF////

... *ab Sa*[... ...] *Af*[*ricæ ?*

On distingue encore dans le creux des lettres le minium, avec lequel on les faisait ressortir en rouge sur le fond blanc du marbre.

12. Fragment trouvé pendant la fouille du théâtre, dans les déblais du pourtour extérieur

///OC · OPER////

? ... *h*]*oc* . *oper*[*e* ...

(1) Cf. *C. I. L.* VI, 1406, une inscription dédiée *A. Egnatio .... legato Augusti provinciæ Africæ diœceseos Numidiæ,* inscription que Borghesi et M. Mommsen datent du règne de Commode (Pallu de Lessert, *Fastes de Numidie,* p. 101-102).

Digitized by Google

13. L'inscription publiée au VIII^e^ volume du *Corpus* sous le n° 14555 se trouve dans une des piles du pont dit de Trajan, au-dessous de la dédicace à Pertinax (*C. I. L.* VIII, 14557) et de la double épitaphe n° 14634.

On ne peut la voir que pendant les basses eaux de la Medjerdah. Ces trois textes nous prouvent que ce pont, construit sous Trajan, fut restauré ou peut-être même reconstruit jusque dans ses fondements à une époque très postérieure, et qu'on employa alors comme matériaux des inscriptions, dédicaces et épitaphes. On reconnaît en outre en différents endroits de ce pont monumental d'autres pierres travaillées, mais anépigraphes.

Les inscriptions qui suivent sont toutes des marques de carrière ou des numéros d'ordre gravés sur des blocs de marbre. Nous croyons nécessaire d'indiquer avec la plus grande exactitude l'endroit précis où les blocs ont été trouvés.

14. Bloc de marbre jaune boisé, tiré de la carrière la plus occidentale, au-dessus du forum :

IMP ANTONINI AVG
N DCCLI OF
IMP ANTONINO ET
SVB CVRA AG

Imp(eratoris) Antonini Aug(usti) . . . *N. 751 Of(ficina)* . . . *Imp(eratore) Antonino et* [? *consulibus*] *sub cura Ag*[*athæ lib(erti)*].

La date est 139, 140 ou 145. Le nom de l'affranchi Agatha est inscrit sur plusieurs autres textes analogues (cf. plus loin n^os^ 30-33) et sur une base trouvée non loin du temple des Boucliers (*C. I. L.* VIII, 14551), où il est appelé *Proc(urator)m(etallorum) n(ostrorum)* ou *m(armorum) n(umidicorum)*.

Digitized by Google

15. Au même endroit.

////FITO E PRISCNO F COS
EX RAT CALLIST
E N LXI CER

CNE E LXI

Or]fito et Priscino f ? co(n)s(ulibus). Ex rat(ione) Callist(i). De n. 61 Cer.

Dans l'autre sens: *? de 61.* — Année 149.

16. Au même endroit. Inscription gravée en deux endroits sur la tranche d'un gros bloc.

ABAS CAE

... *Abas(canti) Cæ(sura)* ?

Cette marque est reproduite sans aucune variante sur deux autres blocs extraits de la même carrière.

17-25. Numéros d'ordre gravés sur divers blocs trouvés au même endroit.

N XXI	*21*
XXX II X	*38*
N CXXI	*121*
N II CCCXVIII	*318?* ou peut-être *2318?*
N CCCXXIII	*323*
N Φ D D L L X I I I	*2113?*
N ΦΦ CC XIIV	*2213*
N ΦΦ CC LXXII	*2272*
N Φ //////////	?

Digitized by Google

26. Sur un bloc de marbre jaune clair, qui se trouve actuellement mêlé à des blocs extraits par l'exploitation moderne, au débouché de la petite voie ferrée sur le flanc nord de la colline.

EX RAT
FELICIS ////I AVG
NN D CCXXIIII

Ex rat(ione) Felicis ? lib(erti) Aug(usti). N. 724.

27-28. Sur un bloc de marbre, qui n'est pas entièrement détaché, et qui se trouve au sommet de la colline entre les deux grandes coupures. Sur une des faces:

EX RAT
OF AGE CALLST // LIF AVG

Ex rat(ione) Callisti ? lib(erti) Aug(usti) ? Of(ficina) Age(noris).

Nous retrouverons la même marque sur un bloc qui a été découvert à H^r^ Frouri, à 3 kilomètres de Chemtou, dans la direction des ruines de Thunusuda.

A l'autre extrémité du même bloc, on lit un numéro d'ordre

N CDXIIV *N. 413.*

29. Sur l'une des bases d'une colonne de dimensions colossales (10 mètres de long, 1 mètre de diamètre, soit en chiffres ronds 8 mètres cubes): numéro d'ordre

N X *N. 10.*

Digitized by Google

30-33. Sur des blocs de marbre jaune employés comme matériaux dans l'amphithéâtre. La même marque est répétée sur quatre blocs, avec des variantes insignifiantes:

HADRIANI AVG D
LOC
CAMERINO E NIGRO COS
SVB CVRA AGATHAE LIB

Hadriani Aug(usti) d ? loc ? Camerino et Nigro co(n)s(ulibus) sub cura Agathae lib(erti). — Année 138.

34. Sur un autre bloc de l'amphithéâtre, inscription peu distincte.

HADRIANI AVG D
IND///I/C EGN
CAMER//// NIGRO COS
/ / / / / / / / / / / / / / /

Hadriani Aug(usti) d ?.....? Camer[ino et] Nigro co(n)s(ulibus)... — Même date.

Digitized by Google

INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES

A. *Nécropole de la route de Tabarka.*

35. Caisson, à double registre sur une des faces latérales.

	D M S
/// // // /// I IA	AVRELIVS HO
/// A VIX ANN	NESIMVS PIVS
XXV M VII	VIX ANS LXXVII
H S E	// / E

.... *lia* [*pi*]*a vix(it) ann(is) 25 m(ensibus) 7. H(ic) s(ita) c(st). D(is) m(anibus) s(acrum). Aurelius Honesimus pius vix(it) an(n)is 77.* [*H(ic) s(itus)*] *c(st).*

36. Epitaphe publiée au *Corpus* VIII, 14626 d'après la lecture du P. Delattre. Nous avons lu Sex. Cornelius *Repentinus*, au lieu de *Reperitanus.*

37. Stèle funéraire.

D M S
L FAVONIVS
NVNDINARIVS
PIVS VIXIT
ANNI XXXXV

D(is) m(anibus) s(acrum). L(ucius) Favonius Nundinarius pius vixit anni(s) 45.

Digitized by Google

38. Cippe en pierre de grandes dimensions, portant une double épitaphe.

GORGO//// FOR	CAELIVS SATV///
TVNATA PIA VIX	PIVS VIX ANN////
ANNIS LXXX	

Gorgo(nia) Fortunata pia vix(it) annis 80. C(aius) Aelius Satu[rninus] pius vix(it) ann(is).....

Au-dessus de l'inscription de droite, se voient les traces d'un bas-relief très abîmé.

39. Au milieu de ruines situées tout près de la route de Tabarka, au pied du premier mamelon que l'on rencontre après avoir quitté Chemtou:

Fragment de marbre blanc:

D M S
IVLIA FO
RTVNAT

Le monogramme du Christ. Puis: *D(is) m(anibus) s(acrum). Julia Fortunat[a* .....

Ce texte a déjà été publié au *Corpus*, VIII, 14680; il est même très probable que le n° 14643 ne fait que reproduire la même épitaphe. M. Schmidt, malgré la lecture du P. Delattre, doute que le monogramme du Christ soit représenté sur ce fragment; nous avons revu ce débris, et nous pouvons affirmer que les trois branches inférieures du monogramme y existent

Digitized by Google

réellement. Quant à la formule *Dis manibus sacrum*, elle a été relevée plus d'une fois déjà sur des épitaphes chrétiennes.

40. Caisson.

D M S
IVLIA IVNONIA
PIA VIXIT ANNIS
XXIII H S E

D(is) M(anibus) s(acrum). Julia Junonia pia vixit annis 23 H(ic) s(ita) e(st).

41. Stèle à sommet triangulaire. Cette inscription a été publiée au *Corpus*, VIII, 14645, mais incomplètement. Le texte est gravé dans l'intérieur d'une couronne; au-dessus, un bas-relief de facture grossière représente une femme étendue sur un lit; devant elle on reconnaît la *mensa tripes*.

IVLIA
PARTHENATIS
VIXIT
AN II

Julia Parthenatis vixit an(nis) 2.

Il faut remarquer, à la seconde ligne, la ligature exceptionnelle des quatre lettres N, A, T, I.

42. Stèle fort endommagée:

//OIIDIA SEX
///IPC////IA
//////// VIXIT

... Otidia Sex [ti ?...]ia [pia] vixit...

Digitized by Google

Le gentilice *Otidius* a été déjà rencontré à Chemtou (*Corpus*, VIII, 14611).

43. Stèle, dont la partie supérieure est brisée.

C PETRONIV
S ACCEPTVS
PIVS VIXIT
ANNIS XXXXIII

C(aius) Petronius Acceptus pius vixit annis 43.

B. *Lit de l'O. Melah.*

Plusieurs stèles et caissons, avec ou sans inscriptions, ont été trouvés dans le lit de l'O. Melah, affluent de la Medjerdah, au-dessous du gué par où passe la piste qui mène actuellement de Chemtou à Sidi Ali Belkassem (Colonia Thuburnica). La voie romaine qui reliait Simitthu à Thuburnica devait suivre à peu près le même tracé. Ces monuments pourraient donc provenir d'une nécropole qui aurait été située le long de cette voie. Mais d'autre part, comme l'on a découvert autour du théâtre, qui domine l'O. Melah dans cette partie de son cours, des épitaphes et des fragments d'épitaphes qui avaient évidemment servi de matériaux de construction, on peut se demander si les stèles et caissons trouvés dans le lit du torrent ne proviennent point des bâtiments, édifices ou maisons particulières, dont les ruines sont encore très visibles dans ce quartier de la ville.

44. Partie supérieure d'une stèle très endommagée

Q · CACILIVS
Q F PO

Q(uintus) Ca(e)cilius Q(uinti) f(ilius) Po[llia tribu . . . ??

Digitized by Google

45. Caisson.

D /////// S
C MVCIVS
/// RIMVS
PIVS VIX } *sic.*
VIX ANN }
XXVI

D(is) [m(anibus)] s(acrum). C(aïus) Mucius [P]rimus pius vix(it) ann(is) 26.

A droite de l'épitaphe, bas-relief représentant un homme qui de la main droite fait une libation et de la main gauche tient un coffret à encens (*acerra*).

C. *Epitaphes et fragments d'épitaphes trouvés dans les déblais du forum et du théâtre.*

46. Au forum.

C AVRELIVS C · I
MEMOR AVRELI
MEDICI FIL V · A · VII
DVO FRATRES HC SEPVLTI SW

C(aïus) Aurelius C(aïi) f(ilius) Memor Aureli Medici fil(ius) v(ixit) a(nnis) 7. Duo fratres hic sepulti sunt.

Il faut remarquer que la filiation du défunt est indiquée deux fois, d'abord suivant les lois de l'onomastique romaine par le prénom du père, puis, suivant la coutume locale, soit par le surnom sous lequel le père était connu, soit par l'indication de

Digitized by Google

la profession qu'il exerçait: car *Medicus* peut-être un surnom tout aussi bien que le nom commun qui signifie *médecin*. Le nom du second frère, mort sans doute après C. Aurelius Memor, n'a pas été gravé sur la pierre.

47. Fragment d'épitaphe trouvé dans les déblais du forum.

/////M · S
///CISSIM////
/////VIX /////
////IS · X · ////
/////S · E//////

[*D(is)*] *m(anibus) s(acrum)*. [*Dul*]*cissim*[*a ? pia*] *vix(it)* [*ann*]*is 10* ... [*H(ic)*] *s(ita) e(st)*.

48. Fragment d'épitaphe trouvé dans les déblais du théâtre.

/////D ////////
//IVLIV//////
//ONOR//////
///TAN //////

D(is) [*m(anibus) s(acrum)*] ... *Juliu* [*s... H*]*onor*[*atus... vixi*]*t an(nis)* ...

49. L'épitaphe publiée au *Corpus*, VIII, 14670, ne vient pas de l'amphithéâtre, comme l'indiquent les éditeurs du recueil (*prope amphitheatrum*); elle se trouve tout près des ruines du théâtre, et nous avons pu la revoir.

Digitized by Google

D. *Inscriptions funéraires encastrées dans les piles de l'aqueduc qui alimentait d'eau la cité romaine de Simitthu.*

50. Pierre funéraire curieuse. La partie supérieure de la pierre, qui paraît avoir été un caisson, est occupée par un bas-relief divisé en quatre tableaux; ces tableaux se succèdent de gauche à droite dans l'ordre suivant: 1.° Femme debout drapée, dont la main droite est tendue vers la terre, et la main gauche ramenée sur la poitrine; 2.° Femme drapée dans la même attitude; 3.° Personnage drapé paraissant marcher vers la gauche et appuyé sur deux bâtons; 4.° Groupe de trois personnages: un homme revêtu de la toge debout sur un socle, une femme et un enfant.

Au-dessous de ce dernier tableau, on lit une inscription assez endommagée. Ce texte ayant été publié avec variantes (*Corpus*, VIII, 14604), nous en donnons ici notre lecture:

D M S	O	T FI AV///
F L M V S	T	VETE ////
DOMITIAN	B	TRAI /// NI
V S	Q	LEG // \VG IV
	I	
	L	V / / / / / / / /
	S	/ / / / / / /
	T	

Epitaphe de gauche: *D(is) m(anibus) s(acrum) Flavius Domitianus.*

Entre les deux épitaphes, de haut en bas: *O(ssa) t(ibi) b(ene) q(uiescant). T(ibi) l(evis) s(it) t(erra).*

Epitaphe de droite: ? *T. Flav[ius ...] vete[ranus] Tra-[ja]ni ... leg(ionis) Aug(ustæ) p(iæ) V(ictricis)* ? ...

Digitized by Google

Suivant toute apparence, le chiffre de la légion qui ne semble pas avoir été martelé, mais s'être effacé sous l'action du temps, était III. T. Flavius dans ce cas aurait été un vétéran de la légion d'Afrique. Le nom de l'empereur Trajan, si notre lecture est exacte, indiquerait sans doute que T. Flavius a quitté le service actif sous cet empereur. On a retrouvé à Chemtou et dans les environs plusieurs autres inscriptions, qui mentionnent des vétérans de la légion IIIe Auguste.

51-53. Trois épitaphes gravées sur la même pierre; elles ont été publiées à tort séparément; notre lecture nous semble d'ailleurs plus complète:

D M S	D M S
IVLIVS HONO	IVLIVS HO
RATVS INERI	NORATIA
VS / / / / / /	NVS PIVS
D M S	VIXIT
/ / / /NESTA	ANNIS
PIA VIXI/ / / /	XXXV
	H S E

Registre de gauche: *D(is) m(anibus) s(acrum). Julius Honoratus Emeritus* (?) ... *D(is) m(anibus) s(acrum)* ... *Ho]nesta pia vixi(t)*...

Registre de droite: *D(is) m(anibus) s(acrum). Julius Honoratianus pius vixit annis 35. H(ic) s(itus) e(st).*

Au-dessus des deux registres, un bas-relief représente deux personnages debout; entre les deux registres a été sculpté un autre bas-relief, qui ne représente qu'un seul personnage.

Digitized by Google

54. Epitaphe, publiée incomplètement au *Corpus*, VIII, 14675.

D M S
CVMBRVS (*sic*)
HONORA
TVS PIVS
VIXIT ANN
XXXIIII
MVDXXIIII
H S E

D(is) m(anibus) s(acrum). C(aïus) Umbr(i)us Honoratus pius vixit ann(is) 34 m(ensibus) 5 d(iebus) 24. H(ic) s(itus) e(st).

Dans la même pile que l'épitaphe précédente se trouvent encastrées une autre épitaphe dont on ne distingue que la première ligne D M S, et une pierre anépigraphe ornée de dessins au trait fort curieux.

Bordj Helal.

55. Cippe funéraire dans l'intérieur de la forteresse. Le haut de l'inscription a été déjà publié (*Corpus*, VIII, 14549) d'après une lecture de M. Winkler; nous avons pu lire complètement l'épitaphe:

D M S
C GARGILIVS PAE
TVS VIXIT ANNIS
LXXXX ET IVLIA SAT ///
/// NA P VIXIT ANN LXX

D(is) M(anibus) s(acrum). C(aïus) Gargilius Pœtus vixit annis 90 et Julia Sat[urni]na p(ia) vixit ann(is) 70.

Digitized by Google

Sidi-Acem.

Au lieu dit Sidi-Acem, distant de Chemtou d'environ 3 kilomètres, se trouvent les ruines d'un établissement agricole assez considérable. Elles ont été signalées par le Dr Carton, dans son *Essai de topographie archéologique des environs de Souk-el-Arba* (Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques, 1891; p. 15-16 du tirage à part). Nous y avons découvert une inscription gravée sur une colonne qui est debout, au milieu d'oliviers sauvages, tout près du marabout arabe.

56.

D N IMP MAGNO MA
GNENTIO P F SEMP///
AVG COL THVNVSVD ////
ETATI EIVS DEVO///////

D(omino) n(ostro) Imp(eratori) Magno Magnentio p(io) f(elici) semp[er] Aug(usto) Col(onia) Thunusud[a ....] etati ejus devo[ta ....

Estampage et copie.

On sait que l'usurpateur Magnence se souleva contre Constant, fils de Constantin le Grand, et qu'après la mort violente de l'empereur, il fut seul maître en Occident, jusqu'au moment où il fut vaincu par Constance, frère de Constant, qui était venu d'Orient pour rétablir à son profit l'unité de l'empire. Magnence avait pris la pourpre en janvier 350 (Goyau, *Chronologie*, p. 450); après avoir été définitivement battu, il se donna la mort en août 353; mais dès la fin de l'année 352 la Sicile, l'Afrique et l'Espagne avaient déjà fait leur soumission. Notre inscription a donc été rédigée entre janvier 350 et novembre 352. Suivant

Digitized by Google

toute apparence c'est une colonne milliaire. On y lit le nom de Colonia Thunusuda. Les ruines de Sidi-Acem sont les restes d'une agglomération trop peu considérable pour avoir reçu le titre de colonie, et d'autre part l'emplacement de Thunusuda a été retrouvé par M. Cagnat. Thunusuda était située au milieu de la plaine qu'arrose la Medjerdah, au sud du fleuve; c'était un nœud de voies romaines. (Cf. Cagnat, *Explorations en Tunisie* II n° 174; D^r^ Carton, *Essai de topographie*, p. 27). Faut-il conclure de notre texte que la grande ferme ou le hameau, dont les vestiges subsistent encore à Sidi-Acem, dépendaient de Thunusuda? Mais une autre colonne milliaire, trouvée au même endroit, et datant à peu près de la même époque (1) porte le nom de Simitthu. Ce lieu ne peut pas avoir été à la fois sur le territoire des deux cités voisines. Il est plus probable que cette colonne milliaire avait été placée au commencement d'une voie secondaire qui reliait le centre agricole de Sidi-Acem au centre bâti de la Colonia Thunusuda, et qui s'embranchait sur la grande route de Carthage à Hippo regius (Bône). Cette voie devait franchir le Bagradas (auj. la Medjerdah) en un point voisin du lieu dit H^r^ Frouri, où se trouvent des ruines assez importantes; elle rejoignait sans doute non loin de là la route qui allait de Simitthu à Thunusuda, et dont la direction est indiquée par toute une série de petites ruines, vestiges encore très visibles de fermes ou de hameaux.

Henchir Frouri.

Les ruines ainsi dénommées sont situées à trois kilomètres environ au Sud-est de Chemtou, sur les bords de la Medjerdah.

(1) Elle est dédiée à l'empereur Julien (Cagnat, *Explorations en Tunisie*, II n.° 178).

Digitized by Google

Des restes assez considérables de constructions se voient tout autour d'un grand jardin de figuiers de Barbarie.

57. Fragment d'une grande inscription gravée sur un bloc de marbre rose boisé.

AVG · LIB ALCETA PROC M N IV / / / / /
OPERAM PRAEBENTIBVS DEVOTAM MODE//TO S//LL//////
ORNAMENTARIVM OPERIS EORVM INSI / / / / /

.... *Aug(usti) lib(erto) Alceta proc(uratore) m(etallorum) n(umidicorum)* [ou *m(armorum) n(umidicorum)*] *Ju* ....., *operam praebentibus devotam Mode(s)to S(u)ll*[*a*? ...] *ornamentarium operis eorum insi* ......

Estampage et copie.

L'inscription complète mentionnait sans doute la construction d'un édifice. Le bloc de marbre, sur lequel notre texte est gravé, provient certainement des carrières de Chemtou; le nom d'Alcétas, affranchi impérial, chargé de présider à l'exploitation de ces carrières, est inscrit sur le monument. Peut-être avait-il donné le marbre. D'autres personnages, dont les noms ont en partie disparu, avaient apporté leur concours à la construction de l'édifice; il s'agit vraisemblablement des architectes ou des entrepreneurs. Le mot *ornamentarium* est nouveau; il signifie, suivant toute apparence, la partie ornementale de l'édifice, comme les sculptures, les reliefs, les médaillons; les noms des artistes qui en furent chargés étaient aussi mentionnés; mais ils se trouvaient sur la partie du texte qui est aujourd'hui perdue. Quant à l'édifice lui-même, nous n'en pouvons rien savoir dans l'état du document. Il est toutefois intéressant de constater que des marbres très beaux et fort rares étaient employés dans la construction de monuments situés sinon en pleine

Digitized by Google

campagne, du moins dans des agglomérations agricoles assez peu considérables. Ce détail nous donne une idée de la richesse du pays.

58. Marque de carrière, gravée sur un bloc de marbre rose boisé, trouvé au même endroit.

EX RAT
OF AGA CALLST LI

Ex rat(ione) Callist(i) 51. Of(ficina) Aga(thœ) ou peut-être *Age(noris)*, comme le n° 27.

Le nom de Callistus se trouve sur des blocs qui furent extraits de la carrière en l'année 149 (*Corpus*, VIII 14561, 14563; plus haut n° 15). C'est donc probablement vers cette date que fut élevé l'édifice mentionné par le texte précédent.

59. Grand cippe funéraire brisé diagonalement. Au-dessus de l'inscription, bas-relief représentant trois personnages dont une femme, qui tient de sa main gauche abaissée vers la terre une fleur de lotus, et un homme revêtu d'une longue robe.

D M S
Q GRANIVS/// F Q
NAMPHAMO // IBI
ET SVIS /// OMO
/ / / / / / IT PVD
/ / / / / / / GRAN
/ / / / / S FESTV
/ / / /PIVS VIX
/ / / /ANN XXXII

D(is) M(anibus) s(acrum). Q(uintus) Granius ... f(ilius) Q(ui-

Digitized by Google

rina tribu) Namphamo [s]ibi et suis [. . . ? d]omo . . . . . it pud... Gran[iu]s Festu[s] pius vix[it] ann(is) 32.

60. Stèle funéraire. Au-dessus de l'inscription, bas-relief représentant un personnage, vêtu d'une longue robe, debout sur un piédestal.

MVNDICIA Q·
F·PROCESSA PIA
VIXIT ANNIS LII
HOS·T·B·Q·

Mundicia Q(uinti) f(ilia) Processa pia vixit annis 52. Hos(sa) t(ibi) b(ene) q(uiescant).

A remarquer l'orthographe *hossa* pour *ossa*.

Aïn-Ksira.

(à 3 kilomètres au nord-est de Chemtou).

Plusieurs inscriptions provenant d'Aïn-Ksira ont été publiées par les éditeurs du *Corpus* pêle-mêle avec les nombreux textes qui ont été découverts à Chemtou même. Les ruines d'Aïn-Ksira sont situées à trois kilomètres de Chemtou ; elles couvrent la pente et le sommet d'une colline au pied de laquelle passait la voie romaine qui menait de Simitthu à Thabraca. Il y avait là un gros village, groupé autour d'une source abondante qui avait été canalisée dans l'antiquité ; ces travaux de captation ont été tout récemment mis au jour ; ils nous prouvent une fois de plus avec quel soin les anciens habitants de ce pays veillaient à leur alimentation en eau même dans les bourgades rurales. Au-dessus de la source, que les rares Européens établis dans les environs de Chemtou appellent encore la Fontaine romaine,

Digitized by Google

les ruines s'étagent jusqu'au sommet de la colline; elles sont dominées par une petite forteresse byzantine. C'est au milieu des ruines qu'ont été relevées les inscriptions suivantes.

61. Epitaphe déjà publiée (*Corpus*, VIII, 14646). Nous avons lu:

MAMILLIA PAETIL
LA PIA VIXIT ANNIS
XXI T·T·L·S·

Mamillia Paetilla pia vixit annis 21. T(erra) t(ibi) l(evis) s(it).

62. Epitaphe, retrouvée parmi les pierres qui forment le toit du canal souterrain, par lequel la source a été captée:

D M S
C SALLVSTIVS
FORENSIS
DIGNIANVS
COSTOBIVS VI
XIT ANNIS X

D(is) m(anibus) s(acrum). C(aïus) Sallustius Forensis Dignianus Costobius vixit annis 10.

Cette inscription doit être rapprochée d'un autre texte déjà connu (*Corpus*, VIII, 14667), et qui a été lu de la façon suivante par M. Cagnat:

////M S
////VSTIVS C F Q FOR
////NIANVS COSTOB
////O QVOD INTER COS
/O////VTRITVS SIT///// 5.
/////// FE//T//////

[*D(is)*] *M(anibus) s(acrum) ...ustius C(aii) f(ilius) Q(uirina tribu) For*[*tun*]*atianus Costob*[*oci*]*o quod inter Cos*[*tobocco*]*s nutritus sit ...*

Dans ce dernier texte, il faut donc restituer à la 2ème ligne le gentilice Sallustius; le surnom unique *Fortunatianus* doit être sans doute remplacé par les deux surnoms *Forensis* et *Dignianus*, d'autant plus qu'en revoyant la pierre avec beaucoup d'attention, nous avons reconnu, au début de la partie lisible de la 3me ligne, la partie droite de la boucle inférieure du G. Le surnom qui commence par *Costob...* doit être complété en *Costobius*, et non en *Costobocio;* quant à la lettre O, qui précède le mot *quod*, elle indique, suivant nous, la présence du mot *Eo;* l'expression *eo quod* a le même sens que *quod* employé seul. Quel est maintenant le nom de la peuplade chez laquelle ce personnage a été élevé? M. Mowat croit qu'il s'agit ici des *Costobocci*, cités par Pline l'Ancien, tribu sarmate qui habitait dans la Scythie méridionale, non loin du fleuve Tanaïs. On peut se demander comment du nom des Costobocci a été tiré le surnom ou le sobriquet Costobius; si l'hypothèse de M. Mowat était vraie, Sallustius aurait dû être surnommé Costoboccus. Nous croyons donc qu'il faut restituer *Costobios* au lieu de *Costoboccos*, la peuplade des Costobii étant d'ailleurs inconnue.

63. Cippe funéraire. L'épitaphe a déjà été publiée (*Corpus* VIII, 14668); mais notre lecture est un peu différente:

D M S
L SALLVSTI
VS C FIL Q RO
BVSTVS CORNE
LIANVS PIVS 5.
VIX AN//////
H // //

Digitized by Google

D(is) m(anibus) s(acrum). L(ucius) Sallustius C(aii) fil(ius) Q(uirina tribu) Robustus Cornelianus pius vix(it) an(nis) . . . H(ic) [s(itus) e(st)].

Lignes 3-4. — Le *Corpus* donne *Rogatus* au lieu de *Robustus.*

Les deux inscriptions n^{os} 62 et 63, et le texte dont nous nous sommes occupés à propos de notre n° 62 semblent indiquer que cette famille de Sallustii n'est pas originaire du pays. Deux de ces personnages sont citoyens romains, et leur filiation est indiquée par le prénom du père, suivant les lois de l'onomastique romaine, ce qui ne se rencontre pas très fréquemment sur les épitaphes d'Afrique.

64. Epitaphe très effacée.

D M S
///SEXT///
///C FIL///
///SA//////

D(is) m(anibus) s(acrum) . . . Sext[ilius[C(aii) fil(ius) . . . ?

65. Pierre funéraire à double registre.

D M S	
VETVRIA	C IVLIVS
SECVNDA	PRIMVS
PIA VIXIT	PIVS VIXIT
ANNIS L	ANNIS LX

D(is) M(anibus) s(acrum). Veturia Secunda pia vixit annis 50. C(aius) Julius Primus pius vixit annis 60.

Digitized by Google

Douar mta Hadj Salah.

Près du douar qui porte ce nom, à 4 kilomètres environ au nord de Chemtou, se trouvent les ruines d'une agglomération agricole, qui paraît avoir été assez importante. Au milieu des restes de murs et de constructions, on reconnaît plusieurs cippes funéraires; l'un d'entre eux seulement porte une inscription très lisible.

66.

D M S
MVSVNIA PIA
VIXIT ANN XXXV
CONTVCCIVS CON
SERVAE KARIS
SIMAE FECIT
H S E

D(is) M(anibus) s(acrum). Musunia pia vixit ann(is) 35. Contuccius conservæ karissimæ fecit. H(ic) s(ita) e(st).

Ce texte a déjà été publié par le D.r Carton (*Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques*, 1892). Il donne lieu à quelques observations. Le nom *Musunia* n'est évidemment que la transcription latine du nom punique *Mutthun*, qui se lit sur plusieurs textes africains, soit isolé soit en composition: Muthumbal, *Corpus*, VIII, 1211, 5306; Muthunbal, *Corpus*, VIII, 68 (table de patronat de Gurza); Muthunilim, *Corpus*, VIII, 10527 (à Courba); Mutum, *Corpus*, VIII, 8716; Mutunchli, *Ephem. Epigr.* V, 517; Mutthun, *Eph. Ep.* V, 867. — Ici le son *t* a été remplacé par le son *s*. Cette transformation

Digitized by Google

a été déjà observée ailleurs (1). Il est certain que la lettre *t* ou *th* de la langue punique se prononçait à peu près comme le *th* anglais. Lorsque la transcription en latin s'opérait dans l'écriture, cette lettre devenait un *t* simple ou double, quelquefois suivi d'un *h*; lorsqu'elle s'opérait dans la prononciation, la même lettre devenait une sifflante.

D'autre part, ce nom de Musunia nous indique que la femme, dont il est question dans notre texte, est née en Afrique; or elle est appelée *conserva*, c'est à dire, compagne d'esclavage, par l'ami qui a fait graver son épitaphe. Ce n'est donc pas une esclave venue d'Orient; elle est indigène, ce qui nous prouve que des Africains d'origine avaient été réduits sous la domination romaine à une condition servile, peut-être à la suite des révoltes et des guerres contre les tribus voisines du désert, qui marquèrent le premier siècle de l'empire.

67. Dans une ruine de ferme romaine, située à l'ouest de Chemtou, un peu au nord de la piste qui conduit à Sidi Ali Belkassem. Epitaphe:

//BVRENIA
// D M S
//VBRIA FELIX
//XORATA
//NOCENTIS
VITAE FEMI
NA PIA VIXIT
ANN XXVI M
II D XVI
H S E

(1) Par exemple, le même *saltus* est appelé dans deux textes différents *Thusdritanus* et *Sustritanus* (Cf. Carton, *Revue Archéologique*, p. 214 et suiv: L'Inscription d'Aïn-Ouassel).

Digitized by Google

Burenia. D(is) M(anibus) s(acrum). [R]ubria Felix [E]xorata [in]nocentis vitae femina pia vixit ann(is) 26 m(ensibus) 2 d(iebus) 16. H(ic) s(ita) e(st).

68. Au même endroit, autre épitaphe peu lisible ; nous n'avons pu en distinguer que les dernières lignes :

/////////////
//////// XIT
ANNIS XXXV M V
DIEBVS ////IIII
///ATVS CONIVGI
TISSIMAE F

..... *vi]xit annis 35 m(ensibus) 5 diebus 24? [Don]atus conjugi [ama]tissimae f(ecit).*

IV. Henchir Touireuf.

(au nord-ouest du Kef).

69. Pierre tombale, qui forme aujourd'hui l'un des piliers d'angle du marabout de Si Amra.

D M S
P · I · IVLI
ANVS
PIVS
VIXIT
ANNIS LV

D(is) M(anibus) s(acrum). P(ublius) J(ulius) Julianus pius vixit annis 55.

Le gentilice est abrégé ; c'est donc sous le surnom de Julianus que le personnage était surtout connu.

Digitized by Google

Henchir Guergour (*Masculula*) (1).

70. Epitaphe brisée à droite.

D M S
IANVARIV///
BAGREM/////
PIVS VIXIT///
LX///

D(is) M(anibus) s(acrum). Januariu[s] Bagrem[ius ou *is (filius)] pius vixit [an(nis)] 60...*

71. Epitaphe.

RVFVS MARTIALIS
SADVNIS · F · PIVS
VIXIT ANNIS XVI
H S E

Rufus Martialis Sadunis f(ilius) pius vixit annis 16. H(ic) s(itus) e(st).

72. Epitaphe.

D M S ·
SATTVN ZABONIS
F · P · VIX
AN · LIII
H·S·E·T·T·L·I·OS (*sic*)

D(is) M(anibus) s(acrum). Sattun Zabonis f(ilius) p(ius) vix(it) an(nis) 53. H(ic) s(itus) e(st). T(ibi) t(erra) l(evis) e(t) os(sa) [quiescant]?

(1) Cf. *Corpus*, VIII, 15775 et suiv.

Digitized by Google

73. Fragment de pierre tombale à double registre funéraire.

//////////	//////////
//////////	SIANVA//
//////////	IV// PIVS
VIXIT AN	VIXIT AN
NIS /// III	NIS LXXI
	///SE

Registre de gauche : ..... *vixit annis* ?

Registre de droite : ..... *s Janua[r]iu[s] pius vixit annis 71 [H(ic)] s(itus) e(st).*

74. Débris d'épitaphe.

///// DI · FILIA VIX ///

... *di filia vix(it)* ....

75. Marabout de Si Abdallah, sur une éminence entre Henchir Touireuf et Henchir Guergour. Pierre tombale, à double registre, encastrée dans un des jambages de la porte.

//S MAN SAC	DIS MAN SAC
//SOI·PRIMI	NAMPHAMO DII
//L · PIA VIXIT	LONIS FIL PIVS VIXI
//NIS LXXV	ANNIS XXXV
//H S E	H E//////

A gauche. *[Di]s Man(ibus) sac(rum). [Sis]soi Primi [fi]l(ia) pia vixit [a]nnis 75. H(ic) s(ita) e(st).*

A droite. *Dis Man(ibus) sac(rum). Namphamo Dillonis fil(ius) pius vixit annis 35. H(ic) e(st) [s(itus)].*

Digitized by Google

Tout le pays qui s'étend au nord-ouest du Kef, dans la direction de Ghardimaou, est accidenté et montagneux ; la civilisation romaine a dû y pénétrer difficilement, comme nous l'indique le grand nombre de noms indigènes aisés à découvrir malgré leur aspect latin.

J. Toutain.

Digitized by Google

Digitized by Google

EXPLORATION ARCHÉOLOGIQUE

DANS LE DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE (ALGÉRIE)

RUINES ROMAINES AU NORD DE L'AURÈS

I.

Introduction.

Dans les mois d'avril et mai 1893, nous avons exploré les ruines romaines situées dans la région des hauts plateaux de l'Aurès qui s'étend de l'est à l'ouest entre Khenchela (Mascula) et Timgad (Thamugadi), et que limite au nord un groupe de lacs salés connus sous le nom de Sebkha Djendeli, Guerrah ank-Djemel, Guerrah el-Tarf (voir la carte jointe à ce travail) (1). Cette région a déjà fait l'objet de quelques études. De 1848 à 1851, le colonel Carbuccia, qui commandait la subdivision de Batna, fit dresser la carte du cercle par un certain nombre d'officiers du deuxième régiment de la légion étrangère, en les chargeant de noter avec soin toutes les ruines et routes antiques. Il put ainsi composer un travail d'ensemble qui fut envoyé à l'Aca-

(1) Cette région, sauf une partie de la plaine au sud et à l'ouest de la Guerrah ank-Djemel, est actuellement comprise dans le territoire des deux communes mixtes d'El-Mahder et de Khenchela. — MM. Bédouet, administrateur de la commune d'El-Mahder, Prudhomme, Champion et Filippi, ses collaborateurs, Bardenat, administrateur de la commune de Khenchela, Jacqueton, son adjoint, ont singulièrement facilité notre tâche par leur accueil bienveillant et leur concours d'autant plus précieux que le pays est en partie dépourvu de colons européens. En leur exprimant ici même notre reconnaissance, nous ne faisons que nous acquitter envers eux.

Digitized by Google

démie des Inscriptions (1), mais qui resta malheureusement inédit. Le commandant Payen, qui a vécu de longues années dans la région de Batna, en a fait connaître un certain nombre de ruines et publié beaucoup d'inscriptions (2). Le meilleur travail sur la topographie du pays est celui du capitaine Ragot, dans son étude intitulée *Le Sahara de la province de Constantine* (3); l'auteur a pu se servir d'une copie de la carte dressée par ordre de Carbuccia. Dans sa *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique* (4), Tissot a consacré plusieurs pages aux voies antiques de cette contrée; mais il s'appuie presque exclusivement sur l'étude de M. Ragot, à certains endroits copiée mot pour mot. Au moment où commençait notre voyage, le service géographique de l'armée publiait une carte au deux cent millième des environs de Batna; en général les ruines importantes s'y trouvent indiquées. Certaines parties de la région explorée par nous, à l'ouest et au nord de Khenchela, n'y sont pas comprises; mais M. Moliner-Violle, alors secrétaire de la sous-préfecture de Batna, mit avec beaucoup d'obligeance à notre disposition une carte au cent millième de toute la région (du bassin du Hodna au lac Tarf), qu'il a dressée lui-même à l'aide de documents officiels. Ce travail inédit nous a rendu de grands services, que nous ne pouvions demander à la médiocre carte au quatre cent millième dressée autrefois par les soins de l'Etat-major (5). Dans celle que nous donnons ici et qui a pour base la nouvelle carte au deux cent millième, nous nous sommes efforcés d'indiquer aussi complétement que possible l'emplace-

(1) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions,* XVIII, 1855, p. 161-170 (rapport de M. Jomard). Cf. Ragot, *Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine,* XVI, 1873-1874, p. 179-180.

(2) *Annuaire de Constantine,* 1856-1857, p. 170-177; 1858-1859, p. 87-103; 1860-1861, p. 115-133; *Recueil,* 1863, p. 159 sqq.; 1892, p. 200-222; *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques,* 1887, p. 173, nos 779-782; p. 174, n° 787; p. 180, n° 812 (inscriptions).

(3) *Recueil de Constantine,* 1873-1874, p. 91-299. Pour le pays au nord de l'Aurès, voir p. 179 sqq.

(4) II, p. 479-512, et l'atlas (2e tirage, 1891).

(5) *Province de Constantine,* feuille 1re, 1869.

Digitized by Google

ment des ruines antiques, en les distinguant par des numéros d'ordre qui correspondent à notre texte et à la liste ajoutée en appendice.

Sur la lisière septentrionale de l'Aurès le sol est fertile, le climat sec et salubre. La haute barrière des montagnes garantit en partie le pays contre les vents brûlants du sud. Les terres sont riches. Des pluies abondantes, qui se renouvellent à chaque printemps, entretiennent les pâturages et favorisent la culture des céréales. Les sources, qui fournissent une eau excellente, sont assez nombreuses, et plusieurs donnent naissance à d'importants cours d'eau qui tous ont leur direction vers le nord. Ce sont: l'Oued-Souts, appelé ensuite Oued Chemorra, et son principal affluent de droite, l'Oued el-Arba; l'Oued Bou-el-Freiss, l'Oued Roumila, l'Oued Bou-Roughal, appelé ensuite Oued Baraï. Le nom antique de l'un d'entre eux nous est connu: l'Oued Bou-Roughal ou Baraï est l'Abigas dont nous parle Procope (1). " l'arvenu au fleuve Abigas, „ Gontharis, que Solomon avait envoyé combattre les Maures, " établit son camp près d'une ville déserte, nommée Bagaï... L'Abigas coule de l'Aurès „.

On a cru retrouver aussi l'ancien nom de l'Oued Chemorra. „ L'Anonyme de Ravenne, dit Tissot, (2) cite parmi les fleuves de la Numidie un *Puplitus flumen*, qui est évidemment celui que la Table place, sous le nom de *Popleto*, sur la route de Theveste à Lambaesis par Zyrnas Maseli, Vicus Aureli et Claudi (3). Or l'étude de cette route prouve que la station de *Popleto* se trouvait au point où le ruisseau d'Aïn-el-Abassi se jette dans l'Oued Chemorra „. Cette identification, que Tissot présente comme évidente, n'est que vraisemblable. Elle n'est assurément pas

(1) *De bello vandalico,* II, 19. — Cf. Ragot, *Recueil de Constantine, XVI,* p. 166-167, qui réfute l'opinion de Payen et de Nau de Champlouis identifiant l'Abigas avec l'Oued Chemorra. Voir aussi Guyon, *Voyage d'Alger aux Ziban,* p. 109; Masqueray, *Bulletin de la Société de géographie,* 6e série t. XII, 1876, p. 463. — L'Abigas est cité par l'anonyme de Ravenne, III, 6 (éd. Pinder et Parthey, p. 153).

(2) *L. c.,* I, p. 54.

(3) La route indiquée sur la Table ne passe pas par Claudi, qui se trouve plus au sud, entre Mascula et Thamugadi.

Digitized by Google

impossible, puisque l'Anonyme qui, dans sa nomenclature des fleuves de l'Afrique, semble aller de l'est à l'ouest (1), mentionne le Puplitus aussitôt après l'Abigas. Mais cette observation est le seul argument dont on dispose; car il n'est pas certain, comme nous le verrons plus loin, que la route indiquée sur la table de Peutinger ait passé par Aïn-el-Abassi.

Procope nomme encore une autre rivière, l'Amigas. « Solomon, écrit-il, conduisit son armée vers le mont Aurès contre Jabdas (le roi des Maures).... L'armée campa près du fleuve Amigas, qui, coulant le long de l'Aurès, arrose cette contrée » (2). Suit une description sommaire de l'Aurès; puis Procope ajoute: « La ville populeuse de Thamugadi, qui se trouvait près de cette montagne, au commencement de la plaine, du côté de l'Orient (3), fut détruite par les Maures, etc.... » Un peu plus loin (4), il appelle τὸ Αὐράσιον la montagne où prend naissance l'Abigas, aujourd'hui Oued Bou-Roughal; cette montagne est le Djebel Ma' Afa, au sud-ouest de Khenchela, par conséquent fort loin de Thamugadi et dans une direction tout opposée à celle qu'indique ici le texte (5). Il ne s'agit donc pas de ce massif. Avec M. Masqueray (6), on peut supposer que Procope veut parler du Djebel Mahmel, qui répond dans une certaine mesure à la description que cet auteur donne de l'Aurès. M. Masqueray distingue ainsi l'Abigas de l'Amigas qui, d'après lui, serait l'Oued Taga. Cette rivière coule d'abord parallélement au Mahmel, puis va s'unir à l'Oued Souts pour former l'Oued Chemorra, qui peut être considéré comme le même cours d'eau que l'Oued Taga et pouvait porter le même nom. Mais pour croire à l'existence de l'Amigas et d'un mont Aurès voisin de Thamugadi, ainsi

(1) *L. c.*: Armoniacus (Oued Mafrag), Bagradas (Medjerda), Ubus (O. Seybouse), Masaga (ou Amsaga: O. bou Mersoug, O. el Kebir), Abigas, Puplitus, etc.

(2) *De bello Vandalico*, II, 13: « ....ἱστρατοπεδεύσαντο εἰς ποταμὸν Ἀμίγαν, ὃς τὸ Αὐράσιον παραρρέων ἀρδεύει τὰ ἐκείνῃ χωρία ».

(3) « ...ἥ πρὸς τῷ ὄρει ἐν ἀρχῇ τοῦ πεδίου πρὸς ἀνίσχοντα ἥλιον πολυάνθρωπος οὖσα ᾤκητο ».

(4) *De bello Vandalico*, II, 19.

(5) Voir à ce sujet Masqueray, *de Aurasio Monte*, p. 14 sqq.

(6) *L. c.*, p. 16 et *Bulletin de la Société de géographie*, 1876, p. 463.

Digitized by Google

qu'à celle de l'Abigas, et d'un mont Aurès voisin de Khenchela, il faut admettre que Procope n'a commis aucune confusion dans ses renseignements géographiques: ce qui ne nous paraît pas démontré.

Au nord du pays limitrophe de l'Aurès, le cours de l'Oued Chemorra trace une voie naturelle entre le Foum Ksantina, un des principaux défilés de la chaîne aurasienne, et Constantine, à laquelle son admirable situation défensive au milieu d'un pays riche, salubre et bien arrosé, a donné de tout temps une singulière importance. A l'ouest s'élève le massif du Djebel Bou-Arif (Ras Fourar, 1746 mètres), aux pentes revêtues de chênes-verts et de genévriers, assez abondant en sources, et dont les derniers contreforts, s'avançant à l'est jusque dans le voisinage de l'Oued Chemorra, enferment quelques plaines fertiles. Entre l'Oued Chemorra et l'Oued Bou-el-Freiss, le Djebel Amran est une sorte de prolongement septentrional de l'Atlas. Il domine une belle plaine, qui fut dans l'antiquité, semble-t-il, un véritable centre de population (n^os^ *169-173* de la carte).

Les autres ruines que nous décrirons sont situées dans la zône des lacs. Les cours d'eau venus de l'Aurès, coulant sur une trop faible pente, se répandent çà et là en marécages malsains pami des steppes, puis arrivent péniblement à des lacs salés, d'une assez grande superficie (1), mais sans profondeur: l'Oued Chemorra se perd dans la Sebkha Djendeli; l'Oued Bou-el-Freiss, l'Oued Roumila et l'Oued Baraï vont rejoindre la Guerrah el-Tarf. A l'est de la Sebkha Djendeli, un pays marécageux s'étend jusqu'à la Guerrah ank-Djemel. Ici l'air est malsain, la chaleur très-forte en été; il faut creuser des puits pour avoir de l'eau à peu près potable. Les anciens y ont établi leurs habitations soit sur quelques mamelons isolés dans la plaine, soit sur les deux flancs de la chaîne du Djebel Seffan (1233 mètres) et du Djebel Fedjoudj (1261 m.), parallèle à l'Aurès, au sud de la Guerrah ank-Djemel, soit dans les couloirs qui s'ouvrent

(1) La superficie de la Sebkha Djendeli est d'environ 3000 hectares, celle de la Guerrah ank-Djemel de 5000, et celle de la Guerrah el-Tarf de 20 000.

Digitized by Google

au nord-est de la Sebkha Djendeli, entre le Djebel Toumbeit, le Djebel Azem et le Djebel el-Haouïa.

Le nord de l'Aurès semble avoir été bien peuplé dès avant la domination romaine. Bagaï, Thamugadi, Lampsili, Lambafudi, Lambaesis (1) sont des noms de lieux d'origine indigène. Le long de l'Oued Chemorra, aux environs d'Aïn-Yagout, d'Aïn-el-Ksar (nos *163* et *170* sur la carte), autour même de Mascula, les monnaies numides ne sont pas rares. Les tombeaux indigènes (2) abondent autour du Foum Ksantina (3), au pied du Djebel Bou-Arif (n° *168*) et à l'ouest de la Sebkha Djendeli (n° *156*), là où les rois qui régnaient à Constantine ont élevé le magnifique mausolée du Medrasen (4), entre leur capitale et l'Aurès qui a peut-être été le berceau de leur race. Les Musulames, contre qui les Romains, sous Tibère, eurent de longues guerres à soutenir, habitaient au pied de l'Aurès (5). On rencontre dans le pays d'assez nombreuses traces de la religion punique, adoptée par les indigènes, et que Rome ne combattit point: à Mascula, à Thamugadi (6), il existait d'importants sanctuaires de Saturne, c'est-à-dire de Baal-Hammon; plus au nord, à Henchir-Kraker (n° *96*), nous avons copié une inscription qui mentionne une prêtresse de la déesse Céleste; contre le Djebel-Seffan (n° *129*), nous avons trouvé un pilier avec la représentation du cône sacré; à Aïn-el-Ksar (n° *170*), on a recueilli dans une tombe un bandeau

(1) Pour les noms de lieux commençant par *Lam,* qui abondent autour de Lambèse, voir *Recueil de Constantine*, 1892, p. 341-342.

(2) Il est très-probable que ces tombeaux sont en partie contemporains de l'époque romaine, en partie même postérieurs à cette époque: ils n'en témoignent pas moins, par les traditions qu'ils représentent, de l'existence dans cette région d'une forte population indigène, antérieure aux Romains.

(3) Voir chap. IV.

(4) Voir chap. IX.

(5) Voir Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique,* p. 3.

(6) Pour Mascula, voir plus loin, chap. III. Pour Timgad, *Bulletin des Antiquaires de France,* 1876, p. 72 sqq.; *Gazette archéologique,* 1880, p. 40. D'autres stèles à Saturne ont été trouvées récemment à Timgad.

Digitized by Google

d'argent qui demeure un des monuments les plus précieux pour l'étude du culte carthaginois.

Dans le premier siècle de l'Empire, la légion III[a] Augusta fut établie à Theveste (Tebessa), d'où elle surveillait à la fois les indigènes de l'Aurès et les nomades du sud de la Proconsulaire. Vers la fin du même siècle ces derniers inspiraient des craintes moins sérieuses (1). Sous Vespasien, les Garamantes avaient été soumis (2); peu après, ils servirent de guides à des expéditions qui pénétrèrent jusque dans le cœur du Sahara (3). Sous Nerva, une route unissait Tacape (Gabès) et Leptis Magna (Lebda); un poste fortifié était construit entre Tôzeur et Gafsa (4). La soumission de l'Aurès s'imposait.

Cette tâche fut accomplie dans les dernières années du premier siècle et au commencement du second. La région qui nous occupe était désormais ouverte à la civilisation romaine.

Ce fut en effet pour porter son camp plus à l'ouest que la III[a] Augusta quitta Theveste. A Lambèse, Hadrien disait aux légionnaires: « nostra memoria bis non tantum mutastis castra, sed et nova fecistis » (5); M. Mommsen (6) nous semble avoir heureusement supposé que le camp occupé par la III[a] Augusta, après son départ de Theveste et avant son établissement à Lambèse, fut Mascula (Khenchela). Située au point culminant des hauts plateaux, cette ville commande l'entrée d'un large col, qui sépare les deux parties de la barrière montagneuse jetée entre ces hauts plateaux et le désert: l'Aurès proprement dit à l'ouest, les monts des Nemenchas à l'est. Dans ce col, à quatre lieues au sud de Khenchela, se trouve la ligne

(1) Voir à ce sujet Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique,* p. 579.

(2) Pline, *Histoire Naturelle,* V, 38, (éd. L. Ian).

(3) Ptolémée, I, 8, 4. Ces expéditions se placent entre 77, date de la publication de l'*Histoire Naturelle* de Pline, où elles ne sont pas mentionnées, et le commencement du second siècle, époque à laquelle écrivait Marinus de Tyr, d'après qui Ptolémée les indique.

(4) *C. I. L.,* VIII, 10016; *C. R. de l'Académie des Inscriptions,* 1891, p. 293.

(5) *C. I. L.,* VIII, 2532.

(6) *C. I. L.,* p. XVI; il a pensé aussi à Thamugadi. Cf. Boeswillwald et Cagnat, *Timgad,* p. III; Cagnat, *L'armée romaine,* p. 500.

Digitized by Google

de partage des eaux ; là sont en effet les sources de l'Oued Bou-Roughal, qui se dirige au nord vers la Guerrah el-Tarf, et de l'Oued el-Arab, qui marque la route du désert par Zeribet el-Oued et El-Faïdh. Au sud-ouest de Khenchela, par El-Hammam, on peut envahir l'Aurès et descendre dans la plaine qui entoure le Chellia (1). Pour tenir en respect l'Aurès et le pays des Nemenchas, pour arrêter les invasions des Nomades du désert, il n'y avait pas d'emplacement plus propice que Khenchela. A quelle époque y vint la légion? M. Cagnat, dans son *Armée romaine d'Afrique* (2), propose comme date le début du règne de Trajan. Il nous semble bien pourtant que ce fut plus tôt. Dès cette époque, des routes militaires, jalonnées de postes fortifiés, cernaient le massif compris entre Tebessa et Batna d'une part, Négrine et Biskra de l'autre (3). Thamugadi était fondée (4). Cet investissement de l'Aurès suppose l'existence préalable du camp de Mascula, centre des opérations militaires, et il est à croire qu'entre le jour où fut établi ce camp et le jour où l'on fonda la colonie de Thamugadi, située soixante-quatre kilomètres plus à l'ouest, un certain nombre d'années avaient dû s'écouler. Remarquons en outre qu'un fragment d'une grande inscription en l'honneur de Domitien a été trouvé non loin de Mascula, à Zoui (5) ; — que la station thermale d'El-Hammam, située à six kilomètres à l'ouest de Mascula, dont elle était comme une annexe, s'appelait Aquae Flavianae (6) ; — qu'au même endroit on a copié une inscription en l'honneur de Vespasien et de ses fils, datant

(1) Sur la position de Khenchela, voir Ragot, *Recueil de Constantine*, 1873-1874, p. 209 ; Masqueray, *de Aurasio monte*, p. 21-22.

(2) p. 499.

(3) *C. I. L.*, VIII 10186, 10210 : bornes milliaires de l'année 100, marquant le 17e et le 19e milles sur la route de Mascula à Thamugadi. — *Ibid.*, 2478 : fondation de la forteresse d'Ad Majores, au sud de l'Aurès, en 104-105. — *Bulletin du Comité*, 1887, p. 82, n° 178, milliaire de 104-105, entre Ad Medias et Ad Majores. — Voir encore la brique *C. I. L.*, 10962.

(4) Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 582.

(5) *Ephemeris epigraphica*, VII, 319 et 732.

(6) Voir plus loin, chap. III.

Digitized by Google

de l'année 75 (1). Trajan aurait donc seulement achevé l'exécution d'un plan conçu sous la dynastie flavienne. Thamugadi, colonie fondée en l'an 100 " *per legionem tertiam Augustam* „ (2), joua pendant quelque temps vis-à-vis de Mascula le rôle qui cinquante ans plus tard devait être donné vis-à-vis de Lambèse à Diana Veteranorum. Vers la fin du règne de Trajan, la région pouvait être considérée comme soumise. On ne cessa cependant point de la surveiller; les postes qui l'entouraient furent maintenus; on en établit d'autres au cœur même de l'Aurès. Mais Rome avait alors d'autres soucis en Afrique. Au cours des second et troisième siècles, la Maurétanie ne cessa d'être troublée par les révoltes des indigènes. Il importait de mieux tenir en respect ces rebelles. La légion vint fixer son camp plus à l'ouest, à Lambèse: sans quitter les abords de l'Aurès, elle se rapprochait de la Maurétanie Césarienne, et pouvait au besoin combiner ses opérations militaires avec celles des troupes de cette province.

Ce fut sans doute après le départ de la III[a] Augusta que Mascula reçut de Trajan le rang de municipe (3). Son heureuse situation au milieu d'un pays riche en terres de labour, en forêts et en mines, à proximité des pâturages de l'Aurès, à l'entrée du passage ouvert entre le désert et les hauts plateaux, dut faire d'elle un important centre agricole et commercial. Thamugadi ne fut pas, ce semble, moins prospère. Elle aussi commande un des passages de l'Aurès, l'étroit défilé de Foum Ksantina, qui donne accès aux vallées de l'Oued el-Abdi, de l'Oued el-Abiod et de ses affluents. Par l'Oued Chemorra elle est en communication facile avec le nord. Moins exposée que Khenchela aux vents du sud et du nord-ouest, elle jouit d'un climat moins chaud en été, moins froid en hiver. De Lambèse, des vétérans de la III[a] Au-

(1) *Comptes-rendus de l'Académie d'Hippone,* XXIV, 1888, p. LXVI.

(2) *C. I. L.,* VIII, 17842 et 17843.

(3) Nous serions pour cette raison portés à croire que la légion s'établit à Lambèse sous Trajan (cf. Cagnat, *l. c.* p. 501), plutôt que sous Hadrien (cf. *ibid.*, p. 40).

Digitized by Google

gusta vont peupler la région environnante, Verecunda, Lambiridi, Tadutti, Lamiggiga, Diana; dans le pays que nous étudions, ils s'établissent sur les pentes fertiles du Djebel Bou-Arif: un municipe est fondé à Casae (El-Mahder). Au nord de Mascula, à l'entrée de la plaine où s'étalent les lacs salés, Bagaï reçut aussi le titre de municipe; les champs, les vergers, les pâturages, les forêts d'oliviers qui l'entouraient étaient encore célèbres au XI[e] siècle après J. C. (1). — Autour de ces municipes se formèrent de grandes propriétés (2). A l'est du Djebel Bou-Arif et du Djebel Amran, nous avons recueilli des inscriptions prouvant qu'il y avait là des domaines impériaux; peut-être en était-il de même de toute la région située plus au nord et au nord-est, aux alentours de la Sebkha Djendeli, de la Guerrah ank-Djemel, du

(1) Voir Masqueray, *Revue Africaine*, XXIII, 1879, p. 85. — El-Bekri, *Description de l'Afrique septentrionale*, traduction de Slane, p. 121: « Baghaïa, grande et ancienne ville, dont les environs, arrosés par des ruisseaux, sont couverts d'arbres fruitiers, de champs cultivés et de pâturages ».

(2) Masqueray, *de Aurasio monte*, p. 49. — Une inscription tout récemment découverte à Tamagra (17 kilom. au sud-ouest de Khenchela) est très-intéressante à cet égard. La voici d'après la copie que M. Bardenat, administrateur de la commune mixte de Khenchela, a eu la complaisance de nous envoyer, et d'après l'estampage qu'a reçu M. Mercier, président de la Société archéologique de Constantine:

SALV/// IN HIS PRÆDIS PRIVATIS	I-N, H-I, D-I, R-I, T-I liés.
NIANI MAR·TIALIANI C V	N-I liés dans *Martialiani*.
VECTIGALIA LOCANTVR	N-T liés.
VI TIRONILIANI EIVS LEONTIOR	

Ce *Junianus Martialianus, c(larissimus) v(ir)*, appartenait à l'ordre sénatorial. On connaît un P. Julius Junianus Martialianus, qui fut légat de Numidie sous Alexandre-Sévère, consul, patron de la république Cirtéenne et de la colonie de Thamugadi (voir Pallu de Lessert, *Recueil de Constantine*, XXV, 1888, p. 140). L'inscription indique que le propriétaire afferme les produits des redevances dues par les colons établis sur ses terres (Cf. pour la formule, *C. I. L.*, IV, 1136). A la dernière ligne est nommée la famille des Leontii; sur l'intérêt de cette mention, voir chapitre III.

Digitized by Google

Djebel Seffan: on n'y découvre en tout cas aucune trace d'organisation municipale. Ce ne sont pas, du reste, les pays les plus riches que semblent s'être réservés les empereurs. — Dans la plaine, les habitants irriguaient leurs champs à l'aide de canaux dont parle Procope (1), et dont il reste des vestiges (2); ils creusaient des puits profonds dont quelques-uns servent encore aux indigènes. Une inscription relevée dans la ruine n° *130* nous apprend qu'ils faisaient aussi l'élevage des chevaux. Mais si la région des lacs fut assez peuplée à l'époque romaine, elle était trop peu fertile et trop peu saine pour pouvoir atteindre au même degré de prospérité que la lisière septentrionale de l'Aurès et les pentes du Djebel Bou-Arif. On y trouve beaucoup de fermes et de hameaux, quelques bourgs; on n'y trouve pas une ville.

Le pays était tout entier sillonné de routes importantes. Celle de Thamugadi à Mascula n'était qu'un tronçon de la grande voie qui unissait Lambèse, camp de la III[a] Augusta, à Carthage, capitale de l'Afrique. Elle était doublée au nord par une autre route, moins solidement établie, mais plus courte, que la Table de Peutinger indique entre Theveste et Thamugadi, et dont nous avons reconnu des traces. De cette seconde route s'en détachait une autre qui, se dirigeant au nord-ouest, allait à Diana (Zana) par Chemorra, le Medracen et Fontaine-Chaude. De Lambèse, de Thamugadi, de Mascula, des routes conduisaient à Cirta et au littoral.

(1) Procope, *De bello Vandalico*, II, 19: « Ἀβίγας ὁ ποταμὸς ῥεῖ μὲν ἐκ τοῦ Αὐρασίου, κατιὼν δὲ ἐς τὸ πεδίον ἀρδεύει τὴν γῆν οὕτως ὅπως ἂν βουλομένοις ᾖ τοῖς ταύτῃ ἀνθρώποις. Περιάγουσι γὰρ τὸ ῥεῦμα τοῦτο εἰ ἐπιχώριοι ὅπῃ ποτὲ σφίσιν ἐς τὸ παραυτίκα ξυνοίσειν οἴονται, ἐπεὶ ἐν τῷδε τῷ πεδίῳ ἀπώρυγες συχναὶ τυγχάνουσιν οὖσαι, ἐς ἃς δὴ ὁ Ἀβίγας σχιζόμενός τε καὶ ἐς πάσας ἰὼν ὑπὸ γῆν φέρεται καὶ αὖθις ὑπὲρ γῆν διαφαίνεται, ξυνάγων τὸ ῥεῦμα. Τοῦτο δὲ ἐπὶ πλεῖστον τοῦ πεδίου ξυμβαῖνον ἐν ἐξουσίᾳ τοῖς ταύτῃ ᾠκημένοις τίθεται εἶναι, ἐπιβύσασι χώματι τοὺς ῥωχμοὺς ἢ αὖθις αὐτοὺς ἀποκαλύψασι τοῖς ὕδασι τοῦ ποταμοῦ τοῦδε ὅ τι βούλοιντο χρῆσθαι ».

(2) Voir Dewulf, *Recueil de Constantine*, XI, 1867, p. 227; Ragot *ibid.*, XVI, 1873-1874, p. 215; Masqueray, *Revue Africaine*, XXII, 1878, p. 446; *Bulletin de Correspondance africaine*, I, 1882-1883, p. 278; *de Aurasio monte*, p. 18.

Digitized by Google

L'existence de ces colonies et municipes de Thamugadi, Mascula, Bagaï, Casae, Tadutti, le voisinage du camp de Lambèse, les nombreuses voies de communication n'eurent cependant pas pour effet de romaniser profondément les indigènes. Les inscriptions que l'on rencontre à quelques lieues de Timgad ou de Khenchela sont souvent rédigées d'une façon si absurde, si incorrecte, qu'il est presque impossible de les comprendre. Les noms de forme non romaine ne sont pas rares. Une des causes de ce défaut d'assimilation a dû être le voisinage de l'Aurès, qui pendant toute la domination romaine est resté un des principaux centres de population indigène. On peut aussi remarquer que les territoires de ces communes de Thamugadi, de Bagaï, de Mascula ne paraissent pas avoir été bien étendus (1); d'ailleurs, à partir du milieu du second siècle, les citoyens qui, après avoir terminé leur service de légionnaires, se répandaient autour du camp de Lambèse, n'étaient eux-mêmes que des Africains, souvent très-mal dégrossis (2).

Dès le milieu du III^e^ siècle, Bagaï, Mascula et Thamugadi possédaient des évêques (3). Après la paix de l'Eglise, le christianisme eut, au nord de l'Aurès, une intensité de vie extraordinaire. Partout s'élèvent des églises et des chapelles, que leur architecture et la forme des symboles chrétiens permettent de dater du IV^e^ et du commencement du V^e^ siècle. Cette région fut le centre du donatisme (4), schisme dont l'histoire est très-obscure, mais qui paraît avoir été, en même temps qu'un

(1) Ils ne semblent pas en tout cas avoir égalé en étendue les vastes territoires des communes de Diana et de Lamasba.

(2) Voir Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 303 sqq.

(3) Morcelli, *Africa christiana*, I, p. 92, 215, 306.

(4) Pour Bagaï, ville célèbre dans l'histoire du donatisme, voir plus loin, chap. VII. — Pour Thamugadi, qui fut aussi une capitale du donatisme, Morcelli, *l. c.*, p. 305. — Inscriptions de la région de Khenchela et d'Aïn-Beida avec l'acclamation donatiste *Deo Laudes : C. I. L.*, 2308 et aux *Additamenta*, p. 950, Héron de Villefosse, *Bulletin des Antiquaires de France*, 1878, p. 131, de Rossi, *la Capsella argentea africana*, p. 19, n° 6; *Ephemeris epigraphica*, V, 680; *C. I. L.*, 2228 (Cf. *Bulletin du Comité*, 1887, p. 80, n° 165); *Mélanges de l'Ecole française de Rome*, XI, 1891, p. 427.

Digitized by Google

mouvement religieux, une sorte de réveil d'indépendance des indigènes : il n'est donc pas étonnant qu'il ait rencontré un accueil si favorable au pied de l'Aurès.

Ces indigènes s'affranchirent complétement de la domination des rois Vandales. Maîtres du pays, ils s'efforcèrent d'anéantir l'œuvre de civilisation à laquelle depuis plus de trois siècles avaient travaillé les Romains. Thamugadi fut détruite (1). Les villes voisines durent subir le même sort : Bagaï était déserte quand y arrivèrent les soldats de Justinien (2). Solomon conduisit deux expéditions dans l'Aurès ; il y laissa même la seconde fois des garnisons (3). Quelques années après, les montagnards du pays, conduits par leur roi Jabdas, prêtèrent secours au général byzantin Jean Troglita contre les Maures qui avaient envahi la Byzacène (4). Mais la soumission de tout ce massif était une tâche trop difficile pour les Byzantins ; ils y renoncèrent. Sans même songer à reprendre le plan primitif de la conquête romaine et entourer l'Aurès d'un cercle de postes, ils voulurent seulement opposer une barrière aux invasions des indigènes. La région que nous étudions devint alors un grand camp retranché tourné vers le sud. De Thamugadi à Mascula, les passages qui pouvaient livrer aux montagnards ou aux Sahariens l'accès des hauts plateaux furent surveillés par toute une série de forts placés, comme il est naturel, près des sources et des cours d'eau. Le principal était à Timgad, en avant du Foum Ksantina (5). Il y en avait d'autres, plus petits, à Henchir Mamra (n° *6*), à Henchir Mliya (n° *35*), à Aïn-el-Ksar (n° *40*), à Henchir Halloufa (n° *15*). Il existait aussi à Khenchela des ouvrages fortifiés qu'on restaura sous l'empereur Tibère, à la fin du VI^e^ siècle (6). En arrière, ce système défensif s'appuyait sur deux immenses forteresses. L'une se trouvait à Henchir Guessès (n° *126*), près

(1) Procope, *de bello Vandalico*, II, 13.

(2) Procope, *l. c.*, II, 19.

(3) Procope, *l. c.*, II, 20.

(4) Corippus, *Johannide*, VII, 277 ; VIII, 126 (édit. Partsch).

(5) Sur ce fort, voir Ragot, *Recueil de Constantine*, XVI, 1873-1874, p. 201.

(6) Voir plus loin chap. III.

Digitized by Google

de la trouée de l'Oued Chemorra, entre le Djebel Bou-Arif et le Djebel Seffan. Elle protégeait la route qui conduisait du Foum Ksantina à Constantine. Entre Timgad et Henchir Guessès, un fortin s'élevait sur les bords escarpés de l'Oued Chemorra, à Henchir Roumia (n° *48 bis*). L'autre grande forteresse était à Bagaï, (n° *111*) en avant du col de Khenchela; elle couvrait les deux routes naturelles qui, à droite et à gauche de la Guerrah el-Tarf, menaient au nord. Jadis Mascula, située dans la région montagneuse, à l'entrée de deux passages, avait servi de point d'appui à l'attaque de l'Aurès; les Byzantins, qui ne cherchaient qu'à se défendre, établirent leur grande place forte plus loin de l'ennemi, au nord, en plaine. Entre Khenchela et Bagaï, presque à mi-distance, ils élevèrent un fortin sur une hauteur. Ils relièrent aussi Bagaï à H. Guessés par une ligne de postes; nous en avons trouvé à Henchir el-Hammam (n° *110*), à Henchir Ouled-Hassan (n° *104*), à Henchir Tagount (n° *102*), à Henchir Kraker (n° *96*). Par derrière cette ligne, des fortins gardaient les passes du Djebel Seffan, du Djebel Fedjoud, et l'espace qui s'étend entre le Djebel Fedjoudj et la Guerrah el-Tarf: il y en avait au col appelé Teniet-el-Kebch (n°s *129* et *138*), à Henchir Seffan (n° *139*), à Henchir Lamba (n° *135*), à Henchir Karabia (n° *113*) et à Henchir Sbaragout (n° *119*). Nous devons encore signaler: sur les pentes occidentales du Djebel Bou-Arif, le fort de Casae (El-Mahder) qui couvrait peut-être la route de Thamugadi à Tadutti, et un fortin tout près de la Sebkha Djendeli; sur la route de Constantine à Biskra-Batna, le fort de Tadutti et le fortin de Gibba, qui devaient en outre se rattacher à une autre série d'ouvrages défensifs, opposés aux tribus du massif montagneux qui sépare Lambèse de Zana.

Quand la domination byzantine fut tombée devant les Arabes, ce fut surtout au nord de l'Aurès qu'à la fin du VII^e^ siècle la Kahena combattit avec ses Berbères pour l'indépendance africaine (1). Bagaï et Khenchela devinrent au moyen-âge des villes arabes assez importantes (2). Cependant, dans toute cette

(1) Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale,* I, p. 214.
(2) Ragot, *Recueil de Constantine,* XVI, 1873-1874, p. 210, 216 sqq.

Digitized by Google

région, le fond de la population est demeuré berbère, et l'on n'y rencontre que quelques tribus arabes, isolées au milieu des Chaouïas indigènes.

II.

Route de Thamugadi à Mascula.

Nous ne parlerons pas ici des ruines de Thamugadi (Timgad). Depuis 1880, le service des Monuments historiques y fait pratiquer des fouilles qui les ont rendues célèbres. MM. Cagnat et Boeswillwald publient en ce moment sur cette ville un important ouvrage, dont deux fascicules ont paru (1).

La voie antique de Thamugadi à Mascula (2), dont les deux plus anciens milliaires datent de l'année 100 (3), est indiquée dans l'Itinéraire d'Antonin (4). Pavée avec soin, elle est presque partout reconnaissable; mais c'est près de Timgad qu'elle apparaît encore le mieux. A certains endroits, les travaux de la route française qui relie Batna à Khenchela l'ont fort endommagée: d'autant plus qu'à partir du bordj d'Arba (n° *3* sur la carte) elles suivent toutes deux à peu près le même tracé. Elle était bordée d'un grand nombre de fermes, de hameaux et de villages, dont les ruines ont malheureusement aussi beaucoup souffert du voisinage de la route moderne.

Au premier mille à partir de Timgad, Payen a copié une borne milliaire portant le nom de Licinius le Père (5). Nous avons retrouvé deux autres bornes au même endroit.

(1) *Timgad, une cité africaine sous l'empire romain,* in-4°, Paris, Leroux (1892 et 1893).

(2) Elle a été étudiée par Payen, *Annuaire de Constantine,* 1858-1859, p. 88 sqq.

(3) *C. I. L.,* VIII, 10186 (= Audollent et Letaille, *Mélanges de l'Ecole de Rome,* X, 1890, p. 509, n° 80): dix-septième mille à partir de Mascula; — *C. I. L.,* 10210: dix-neuvième mille.

(4) Edition Parthey et Pinder, p. 14.

(5) *C. I. L.,* 10206.

Digitized by Google

1. Fragment de colonne. Haut. lettres 0m 05.

///PDO
///TRO
///CINI
//AVGV
//OSEM
//////RP
///LTHA T-H liés.
M

[*Im*]*p*(*eratori*) *Do*(*mino*) [*nos*] *tro* [*Li*]*cini*[*o*] *Augu*[*st*]*o sem*-[*per*], *r*(*es*) *p*(*ublica*) [*co*]*l*(*oniae*) *Tham*(*ugadensis*). — Inscription de Licinius le Père. Le mot *semper* devrait être placé devant *Augusto*, non pas après.

2. Colonne. Haut. 0m 82 (la partie inférieure manque); diam. 0m 44; haut. lettres 0m 05.

IMP//////
CON/////
TAN/////
NO///////
INVIC///
ONO///
ATO

Imp(*eratori*) [*D*(*omino*) *n*(*ostro*)] *Con*[*s*]*tan*[*ti*]*no* [*P*(*io*) *F*(*elici*)] *Invic*[*to*], [*b*]*ono* [*r*(*ei*)*p*(*ublicae*) *n*]*ato*, [*r*(*es*)*p*(*ublica*) *col*(*oniae*) *Tham*(*ugadensis*)].

A un kilomètre de là, dans la direction de Khenchela et sur la gauche de la route antique, au-dessus de l'Oued Morri, se voient plusieurs pierres de taille ornées de moulures. Il semble qu'il y ait eu là un édifice de quelque importance. C'était peut-être un sanctuaire consacré à Liber Pater; car à une centaine de mètres vers l'est gît, au fond d'un petit ravin, cette dédicace au dieu :

Digitized by Google

3. Haut. 0m 56; long. 2m 33; épaisseur 0m 17. Haut. des lettres: ligne 1, 0m 09, — lignes suivantes, 0m 05.

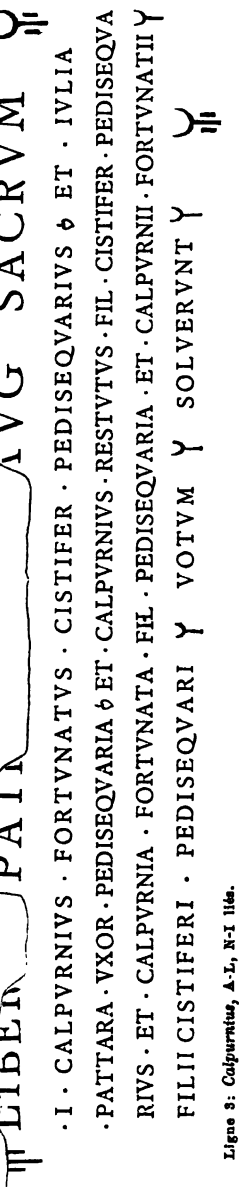

Ligne 3: *Calpurnius*, A-L, N-I liés.

Liber[o] Pat[ri] Aug(usto) sacrum. L(ucius) ou *T(itus) Calpurnius Fortunatus, cistifer pedisequarius, et Julia Pattara uxor, pediseq*uaria, *et Calpurnius Restutus fil(ius), cistifer pedisequarius, et Calpurnia Fortunata fil(ia), pedisequaria, et Calpurnii Fortunati<i> filii, cistiferi pedisequari(i), votum solverunt.*

Digitized by Google

A la ligne 3, le mot Calpurnius en a remplacé un autre qui avait peut-être été gravé par erreur. — Le culte de Liber Pater était très-répandu en Afrique; plusieurs inscriptions y mentionnent des prêtres et des prêtresses du dieu (1). Cette fois il s'agit d'un homme, de sa femme, de ses fils et de sa fille qui sont attachés au culte de Liber: le père et les fils en qualité de cistiferi (2) pedisequarii, la mère et la fille comme pedisequariae. C'est la première fois, croyons-nous, que l'on rencontre cette appellation; il est donc difficile d'en déterminer le sens exact (3). Quant au signe ⅄, il est assez rare et l'on n'en connaît pas la valeur; on le remarque sur quelques monuments funéraires: *C. I. L.* VIII, 16564 (= *bulletin d'Hippone*, XVII, p. 13 et planche II; inscr. de Tebessa), 17276 (Zattara), 17573 (Gelma) — et notre n° 9 (Henchir-Mamra); il figure aussi sur le forum de Timgad (4), gravé à la pointe au bord d'un trottoir. Il paraît limité à la région de l'Aurès.

Au second mille, Payen a trouvé, avec d'autres bornes entièrement frustes, un milliaire de Caracalla et de sa mère Julie (*C. I. L.* 10202). Au troisième, il a vu deux bornes frustes. Au quatrième, il a copié quelques lettres d'un autre milliaire (*C. I. L.*, 10199). — A sept kilomètres de Timgad la route franchissait l'Oued el-Arba, pour atteindre un village assez important (5), situé sur la rive droite du cours d'eau (n° *3* sur la carte). A 400 et 600 mètres au nord-ouest de ce village s'élevaient des fermes. La voie antique, facile à suivre, longe ensuite tantôt à droite, tantôt à gauche, la route moderne de

(1) A Thubursicum Numidarum (Khamissa), on rencontre à la fois des prêtres et des prêtresses: *C. I.L.*, 4883 et 4887, et Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, n°s 414 et 424.

(2) Cf. coronatus cistifer, *C. I. L.*, 16532 (= 10627).

(3) Les dictionnaires ne connaissent que le mot *pedisequus*. Une inscription de Pouzzoles (*C. I. L.*, X, 1584), relative au culte de Liber, mentionne un *parastata* (cf. une inscr. grecque d'Ostie: *Inscriptiones graecae...*, 925): peut-être y aurait-il quelque rapprochement à établir entre ce mot et celui de *pedisequarius*.

(4) Cagnat et Boeswillwald, *Timgad*, p. 31, fig. 16.

(5) Beaucoup de pierres ont été cassées et jetées dans la route moderne.

Digitized by Google

Batna à Khenchela. Au sixième mille, Payen signalait une borne fruste ; au septième, deux ; au huitième, quatre. C'est au septième que nous avons retrouvé les trois bornes dont les inscriptions suivent :

4. Tronçon. Haut. lettres 0^m 035.

////////////ES MA
////////////PROBO
///////TO PIO PO
//////X/////O////
////////AXIM /////

[*Imp*(*eratori*) *Ca*]*es*(*ari*) *M*(*arco*) *A*[*urelio*] *Probo* [*invic*]*to Pio*, *po*[*nt*(*ifici*) *ma*]*x*[*im*]*o*, [*Germ*(*anico*) ?? *m*]*axim*[*o*... L'indication du grand pontificat semble n'être pas à sa place.

5. Haut. 0^m 73 (bas brisé); diam. 0^m 28. Haut. lettres 0^m 04.

DD NN VIC//////////
SISSIMOR /////
sic PRICIPVM VA
LENTINIA //////
ET VALENTI ///
AVGG

D(*ominorum*) *n*(*ostrorum*) *vic*[*torio*]*sissimor*[*um*] *pri*(*n*)*cipum Valentinia*[*ni*] *et Valenti*[*s*] *aug*(*ustorum*).

6. Haut. 1^m 10; diam. 0^m 35. Haut. lettres 0^m 04.

DDD NNN INVIC
TISSIMORVM
PRINCIPVM VA
LENTINIANI
VALENTIS ET GRA
TIANI SEMPER
AVG·S·T·
VII

Digitized by Google

Dominorum nostrorum invictissimorum principum Valentiniani, Valentis et Gratiani semper Aug(u)st(orum). Septem (millia).

A quinze cents mètres au nord de la maison cantonnière d'Aïn-Toffana, on voit le long de la route antique, très-reconnaissable, les ruines d'un hameau (n° *5* sur la carte).

Henchir Mamra (n° *6*) était dans l'antiquité un gros bourg. Plusieurs groupes de bâtiments s'étendent sur une longueur de près de deux kilomètres. Situé presque au débouché du couloir qui sépare le Djebel Amran et les contreforts de l'Aurès, longé au sud par l'Oued Bou-el-Freiss, rivière assez abondante, entouré d'un territoire fertile, Henchir Mamra semble avoir été le plus important des centres de population établis entre Thamugadi et Mascula. Cette ruine a, comme bien d'autres, été maltraitée par les constructeurs de la route actuelle. On y remarquait jadis une petite église chrétienne et, sur un mamelon, un fortin rectangulaire en pierres de taille de grand appareil (1).

7. Haut. 0^m 38, larg. 0^m 62, épaisseur 0^m 29. Haut. lettres, 0^m 04.

MESSIIS VINDIC
IANO PATRI VA LXXXII
ET PROCVLIANO VA
XXXVIII ET VITALI FILII
S VA XXVIII IVLIA PROCV
LA CONIVGI FILII

Messiis Vindiciano patri, v(ixit) a(nnis) LXXXII; et Proculiano, v(ixit) a(nnis) XXXVIII; et Vitali, filiis, v(ixit) a(nnis) XXVIII. Julia Procu(la).... coniugi, filii(s) [f(ecit)?]. Il s'agit de Messius Vindicianus et de ses deux fils, Messius Proculianus et Messius Vitalis. Julia Procula, femme de Vindicianus et mère des deux autres, éleva ce monument. Nous ne savons pas ce

(1) Ragot, *Recueil de Constantine*, XVI, 1873-1874, p. 202.

Digitized by Google

qu'il faut lire à la dernière ligne, avant *conjugi:* peut-être *i(mpensis) s(uis)*, cf. nos inscr. 17, 27.

8. Pierre ayant la forme d'un trapèze régulier surmonté d'une sorte de tailloir rectangulaire, semblable pour la forme à celle qui est reproduite planche IX, fig. 12.

Haut. (bas brisé) 0m 27, largeur en haut 0m 81, épaiss. 0m 50. Haut. lettres 0m 04. L'inscription est enfermée dans un cartouche à queues d'aronde.

CVRIOSOS PEDICO
INVIDE KACAS

Remarquer dans ce texte l'orthographe *pedico*, qui est en effet la bonne (non *paedico*) (1). Quant au mot *curiosos*, on peut se demander s'il veut dire ici les indiscrets, ou s'il désigne les agents secrets de la police (2), ce qui est peu vraisemblable. Rapprocher de cette formule un vers de Martial (XI, 63, 5): pedicant, Philomuse, curiosos.

9. Au sud des ruines, au bord même de l'Oued Bou-el-Freiss. Cippe. Haut. 1m 41, larg. 0m 42, épaiss. 0m 34. Haut. lettres 0m05.

D M ///
C ANT/////
VS M*I*////
M,V S //////
TELEC////
SODALI///
COLLATO
FEC

(1) Voir Buecheler, *Rheinisches Museum*, XLVIII, 1893, p. 320.
(2) Hirschfeld, *Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 1891, p. 853-854.

Digitized by Google

Le nom du personnage était *C. Ant[oni]us Ma[xi]mus.* — 5e ligne: *legionis?* — L. 6 et 7: *a[ere] collato*, par souscription. — Pour les ornements qui surmontent l'inscription, cf. notre n° 3.

10. Au même endroit, colonne milliaire. Haut. (bas enterré) 1m 10; diam. 0m 38. Haut. lettres 0m 06.

/ / / / / / / / /
/ / / / / / / / /
/ / / / / / / / /
/ / / / / / / / /
R SEMP///
AVGVS.T //

On connaît déjà un fragment de borne milliaire d'Henchir Mamra (*C. I. L.* 10196), appartenant comme celui-ci à la route de Thamugadi à Mascula. L'importance de cette ruine a suggéré à Carbuccia, Ragot et Tissot (1) l'idée de l'identifier avec la station de *Claudi* qu'indique sur cette route l'Itinéraire d'Antonin (2), à égale distance des deux villes: les distances marquées sont de 22 milles. Mais il faudrait admettre une double erreur dans l'Itinéraire: Henchir Mamra ne se trouve en effet qu'à 24 kil. ½ (= plus de 16 milles) de Timgad, tandis que 40 kilomètres ½ (= plus de 27 milles) le séparent de Khenchela. C'est donc plus à l'est qu'il convient de chercher l'emplacement de Claudi.

Henchir ben-Nour (n° 7) n'existe plus. Toutes les pierres antiques ont été prises pour la chaussée de la route moderne. Payen et M. Goyt y ont copié autrefois deux épitaphes (*C. I. L.* 2332 et 2333).

A Henchir Kourbane (n° 8), on trouve quelques pierres parmi des gourbis arabes. Nous y avons rencontré cette borne milliaire:

(1) Carbuccia et, après lui, Ragot, *Recueil de Constantine*, 1873-1874, p. 201; Tissot, *l. c.*, p. 506.

(2) Edition Parthey et Pinder, p. 14.

Digitized by Google

11 et 12. Haut. 0m 90 (brisée), diam. 0m 35. Haut. lettres 0m 04.

DDD NNN ////
LENTINIANI
VALENTIS ET
GRATIANI
INVICTISSI
MORVM
PRINCIPV
M CVM VEN
ERATIONE
NOMINIBV

Dominorum nostrorum [*Va*]*lentiniani*, *Valentis et Gratiani invictissimorum principum cum veneratione nominibu*(*s*). . . .

Par derrière, plusieurs inscriptions ont été gravées l'une sur l'autre, et il est impossible de les distinguer aujourd'hui, la pierre étant à peu près fruste. Voici ce que nous avons lu :

DDD NN
IVLIOGNST
VICTORIS
IACTRITVM (*sic*)
FATORIS SE
MPER AVG
////////C/N
///////FOR
TIS

Ligne 2 : peut-être [*Au*]*g*(*usti*) *n*(*o*)*st*(*ri*) (1). La première inscription a pu se rapporter aux trois fils de Constantin (un N aurait été omis à la 1re ligne). Quant à la formule *victoris et*

(1) On pourrait penser à C(o)nst[antio], mais le G nous a paru certain.

Digitized by Google

triumphatoris semper Augusti, elle est assez fréquemment appliquée dans cette région à l'empereur Julien (1), auquel pourrait se rapporter l'inscription la plus récente. Lignes 8-9 : *fortis(simi)*.

Il ne reste plus que quelques traces d'Henchir Sedra (n° *9*), qui semble avoir été un assez gros village (2). Au sud de la ruine, on voit les vestiges d'un grand réservoir. Il y avait autrefois à cet endroit plusieurs bornes milliaires, qu'a copiées Payen : deux d'entre elles étaient dédiées à Constantin le Grand, une à Licinius le Père ; elles se terminaient par le chiffre XXII (3). Nous n'en avons retrouvé aucune. — C'est à Henchir Sedra que nous placerions volontiers la station de *Claudi* (4), située, comme nous l'avons dit, à vingt-deux milles de Thamugadi et de Mascula. Les distances se retrouvent ici : d'après la carte et les vestiges de la voie romaine, on compte en effet 33 kilomètres d'Henchir Sedra à Timgad, et 32 jusqu'à Khenchela (5). Il est naturellement impossible de dire si les vingt-deux milles des bornes connues sont comptés à partir de Thamugadi ou de Mascula. Payen (6) plaçait *Claudi* plus au sud, à Henchir Khamsa ou Milen (n° *36* de notre carte) ; mais cette localité, encore qu'elle fût importante, se trouvait en dehors de la route.

Henchir-Mahboud (n° *10*) était un petit hameau. Quelques fûts de colonnes, une base à socle élevé, un chapiteau de demi-colonne (une doucine au-dessus d'une bande et surmontée d'un tailloir) : il y avait peut-être là une chapelle chrétienne. — Nous y avons trouvé cette épitaphe rédigée d'une manière absurde :

(1) *C. I. L.* 10190, 10274 ; Gsell, *Recherches archéologiques*, p. 89, n° 10 ; p. 90, n° 11.

(2) *Recueil de Constantine*, 1858-1859, p. 90.

(3) *C. I. L.* 10191-10195. Voir aussi une épitaphe *C. I. L.* 2331.

(4) C'est aussi l'avis de Wilmanns : *C. I. L.*, p. 243, 258.

(5) Ces distances mesurées sur l'excellente carte au deux cent millième, en tenant compte des quelques détours que faisait la route, peuvent, croyons-nous, être considérées comme exactes, quoi qu'en disent Ragot (*l. c.*, p. 201), et Tissot (p. 506), qui ne donnent à cette voie romaine qu'un développement de quarante et un milles.

(6) *Annuaire de Constantine*, 1860-1861, p. 131.

Digitized by Google

13. Cippe. Haut. (bas enterré) 0m 70; larg. 0m 35, épaiss. 0m 40. Haut. lettres 0m 03. En haut, deux bustes grossièrement dessinés au trait:

D M S
VΓIΛHIN VIX
VNIS XXI TI
RIC

A la ligne 2, on pourrait à la rigueur lire [*S*]*iahin?* cognomen indigène (1). A la ligne 4, il y avait sans doute [*Ba*]*ric.*

Henchir ben-Sedira (n° *11*), Henchir Slouguia (n° *12*), Henchir Kemin-ed-Dib (n° *13*), fermes insignifiantes.

Henchir Mohammed ben-Guerrab, ou Aoufia, n° *14*), hameau sur un mamelon et autour. Voici quelques épitaphes copiées dans cette ruine:

14. Caisson. Haut. 0m 49, larg. 0m 41, long. 1m 13. Haut. lettres 0m 04.

D · M ◊ ///
MVNDICIA
EXTRICATA
V ◊ AN ◊ XXXV
H ◊ E ◊ S ◊

D(*iis*) *m*(*anibus*) [*s*(*acrum*)]. *Mundicia Extricata v*(*ixit*) *an*(*nis*) *XXXV. H*(*ic*) *e*(*st*) *s*(*ita*). Le cognomen d'Extricata est très-fréquent en Afrique.

15.

D M S
IVLIAE ME
LISSAE QVAE VI
XIT ANNIS LXI
FIL ET HER MATRI H-E, T-R 11és.
CAR/SSIME FECER M-E 11és.

(1) Cf. Gsell, *Recherches,* p. 202, n° 218.

Digitized by Google

D(iis) m(anibus) s(acrum) Iuliae Melissae quae vixit annis LXI, fil(ii) et her(edes) matri car[i]ssim(a)e fecer(unt).

16. Caisson. Haut. 0^m 42, larg. 0^m 41, long. 1^m. Haut. lettres 0^m 04.

D · M · S
E G N A T I A
B E R E C T Q V A E — U-A-E liés.
V I X I T · A N N I S
X L · V I B I V S · R V
(*sic*) E V S · M A R I T V S · G N — A-R, I-T liés.
C A R · S S · M E · F E C I T — M-E liés.

D(iis) m(anibus) s(acrum). Egnatia Berect, quae vixit annis XL; Vibius Rufus maritus con(jugi) car(i)ss(i)m(a)e fecit.

Ligne 3 : Berect, cognomen indigène, fréquent sous les formes Berect, Berict, Berregt, Barag, Berectina.

17. Caisson. Haut. 0^m 53; larg. 0^m 42, long. 1^m 12. Haut. lettres 0^m 03 à 0^m 05.

D M S
I V L V I C
T O R I A E
V I X ◊ A N I S
L///X X · I V L · V I C
T O R · M A T R I
F///C I ◊ M E I S · I N
P E S I S

D(iis) m(anibus) s(acrum) Iul(iae) Victoriae. Vix(it) an(n)is L(X)XX. Jul(ius) Victor matri f[e]ci meis impe(n)sis.

18. Caisson. Haut. 0^m 50, larg. 0^m 43, long. 1^m 18. Haut. lettres 0^m 05.

Digitized by Google

D //////
L Ϧ AELIO VICTO
RIO VIX ANNI//
XXV M////AEI///
E R E/////ANV////
FAV//////////////

Ligne 4: *m(ensibus?)*. Ligne 5: *[H]ere[nni]anu[s]?*.

Henchir Halloufa (n° *15*) est un grand village. Sur un mamelon, au nord de la route actuelle, ruines de nombreux bâtiments. Trois cents mètres plus au nord, autre groupe d'habitations, et, sur un mamelon, fort de basse époque, carré, de quarante mètres de côté. Les murs, larges de 1^{m} 20, sont formés d'une rangée de pierres de taille, prises à des constructions antérieures, qu'appuie à l'intérieur une masse en blocage interrompue de distance en distance par des pierres de refend (1). On a employé là des fragments architecturaux qui ont peut-être appartenu à une chapelle chrétienne: bases à socle élevé (2), chapiteaux de demi-colonnes (trois bandes superposées, surmontées de l'abaque). On y trouve aussi un certain nombre de caissons funéraires.

19. Caisson. Haut. 0^{m} 52, larg. 0^{m} 45, long. (non entière) 0^{m} 85. Haut. lettres 0^{m} 04.

D M S
AELIA SATV
RNINA·V·A·XXX
HSE·T·FL·SAT///
//I//VS·CON////
G////////SIME·AC
RARI////IME·FEC·

(1) Par derrière, il n'y a pas une seconde rangée de pierres de taille, comme c'est pourtant l'usage.

(2) Cf. planche IX, fig. 19.

Digitized by Google

D(iis) m(anibus) s(acrum). Aelia Saturnina v(ixit) a(nnis) XXX. H(ic) s(ita) e(st). T(itus) Fl(avius) Sat[urn]i[n]us con[ju]g[i caris]sim(a)e ac rari[ss]im(a)e fec(it).

20. Caisson. Haut. 0^{m} 56, larg. 0^{m} 40, long. 1^{m} 10. Haut. lettres 0^{m} 04.

D M S
A E D I N I A S E
C V N D A V I X I T I-T liés.
A N N I S X X X V
C·IVL·VICTOR·P///
ETATIS·CAVSA·D//
SVO SVM///// POS

D(iis) m(anibus) s(acrum). Aedinia Secunda vixit annis XXXV. C. Iul(ius) Victor p[i]etatis causa d[e] suo sum[ptu] pos(uit).

21. Caisson. Haut. 0^{m} 52, larg. 0^{m} 43, long. 1^{m} 04. Haut. lettres 0^{m} 04.

D M S
P O P I L I A //////
R E N I A //////////
A N·L·X·CACV/////
V S S A//VRNI///
VS CON FEC L PV
M A S C V R E G I T

D(iis) m(anibus) s(acrum). Popilia [*Cy*]*renia* (1) (ou *Heren-(n)ia ?*) [*vixit*] *an(nis) LX; C. Acu*[*ti*]*us Sa*[*t*]*urni*[*n*]*us con(jugi) fec(it). L. Pu(blicius ?)* (ou *Publilius ?*) *Mas(culus ?) cur(am) egit.*

22. Caisson. Haut. 0^{m} 50, larg. 0^{m} 40, long. 0^{m} 95. Haut. lettres 0^{m} 04.

(1) Cirenius, *C. I. L.* 4929, et notre n° 85.

Digitized by Google

D M
AEMILIVS QVE L-I liés.
TVS·VIX·AN·LX
AEMILIA SATVR M-I, L-I liés.
NINA·ET·AEMILIVS N-I, E-T, A-E, M-I, L-I liés.
VICTOR·FIL·PA V-I, I-L liés.
/////·KAR·FEC·

D(iis) m(anibus). Aemilius Qu(i)etus vix(it) an(nis) LX. Aemilia Saturnina et Aemilius Victor fil(ii) pa[tri] kar(issimo) fec(erunt).

23. Caisson. Haut. 0m 48, larg. 0m 39, long. 1m 10. Haut. lettres 0m 035.

D M
L CVRI/A///IVS
FELIX V//XIT
///NNI////XX
//////////

D(iis) m(anibus). L. Curi(at)ius Felix v[i]xit [a]nni[s... XX...

24. Caisson. Haut. 0m 50, larg. 0m 45, long. 1m. Haut. lettres 0m 045.

D M S
C·CREPEREIVS
ROGATVS·QVI ET
CALVVS VIXIT
ANNIS·LVIII ROGA
TIANVS FILIVS EIVS
PATRI PIISSIMO FE T-R liés.
CIT

D(iis) m(anibus) s(acrum). C. Crepereius Rogatus, qui et Calvus, vixit annis LVIII. Rogatianus filius ejus patri piissimo fecit.

Digitized by Google

25. Caisson. Haut. 0m 55, larg. 0m 42, long. 1m 12. Haut. lettres 0m 06 (lignes 1-4) et 0m 03 (lignes 5-6).

D M S
M O D I A E A-E liés.
S A T V R N I
NAE · V · A · XL · C A-E liés.
C O R N E L I V S F
E L I X · M A R F

D(iis) m(anibus) s(acrum) Modiae Saturninae; v(ixit) a(nnis) XL; C. Cornelius Felix mar(itus) f(ecit).

26. Caisson. Haut. 0m 50, larg. 0m 40, long. 1m 05. Haut. lettres 0m 04.

/// M S
C · IVLIVS · FELIX
//////IS · VIX · AN
L/////////////
///OF////X////

[D(iis)] m(anibus) s(acrum) C. Julius Felix ...is vix(it) an(nis) L.....

27. Caisson. Haut. 0m 60, larg. 0m 41, long. 1m 24. Haut. lettres 0m 04. En haut, un buste de femme.

D M ///
C A N N A///// A-N liés.
V I N T A /////
A · L X X V /////
5 NID · S V C E S // N-I-D liés.
VS · MAT · S · PF M-A liés.

Ligne 2 : peut-être *Cann(i)a* (1). Lignes 2 et 3 : peut-être *[Q]uinta [vix]*. Lignes 5-6 : *Suc(c)es[s]us mat(ri) s(ua) p(ecunia) f(ecit).*

(1) Cf. Canneia, *C. I. L.* 11825, 15399.

Digitized by Google

28. Caisson. Haut. 0m 53, larg. 0m 39, long. 1m 22. Haut. lettres 0m 035 (0m 02 à la dernière ligne). A la ligne 1, entre D et MS, buste d'un enfant.

D MS
O M I D I V S
L V C V S T A
R I V S ◊ V I X
ANNIS XVI · FEC N-I liés.
OMIDIVS PATER T-E-R liés.
PIO ◊ FILIO

D(iis) m(anibus) s(acrum). Omidius Lucustarius vix(it) annis XVI. Fec(it) Omidius pater pio filio.

Le fortin où gisent ces inscriptions semble avoir eu pour objet de défendre la route contre les attaques possibles du côté de l'Aurès par la vallée que suit l'Oued Roumila.

A deux kilomètres à l'est de l'Henchir Halloufa, ferme (n° *16*). — Henchir M'roula (n° *17*), hameau; quelques pressoirs assez bien conservés, cuves, fûts de colonnes. — Henchir el Khroub (n° *18*), hameau sur un mamelon. — Henchir Menzel (n° *19*), bourg divisé en deux groupes d'habitations, cuves, pressoirs; tout autour, on remarque de grandes enceintes en pierres non taillées. — Un kilomètre plus à l'est, ferme (n° *20*). — On arrive ensuite, à travers un pays accidenté, à Khenchela (Mascula).

Digitized by Google

III.

Mascula et Aquae Flavianae.

Mascula (1).

L'identification de Mascula avec Khenchela est incontestablement prouvée par diverses inscriptions (2) et par l'Itinéraire d'Antonin (3).

Nous avons dit plus haut que vers la fin du premier siècle et au commencement du second, la légion III[a] Augusta semble avoir eu son camp dans cette ville, dont nous indiquions l'importance stratégique. On n'y a cependant découvert aucune inscription qu'on puisse rapporter avec certitude à l'époque où la légion s'y trouvait à demeure (4). — Après que la III[a] Augusta eût été transférée à Lambèse, Mascula n'en resta pas moins un poste militaire important. Deux inscriptions — non datées, il est vrai — attestent que la cohorte *II Gemella Thracum* y

(1) Sur Mascula, voir *C. I. L.*, p. 248 et 950; *Ephemeris epigraphica*, V, p. 381; VII, p. 102 et 235; Ragot, *Recueil de Constantine*, XVI, 1873-1874, p. 207 et suiv.; Héron de Villefosse, *Archives des Missions*, Série III, tome II, 1875, p. 451-459; *Revue archéologique*, XXXI, 1876, p. 136-140 et *Bulletin des antiquaires de France*, 1877, p. 72-74; Farges, *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, t. XVIII, 1883, p. 19-34, p. XXXII-XXXIV; t. XX, 1884, p. 113-115 et 165; t. XXI, 1885, p. 72-73, 84-86; t. XXII, 1886, p. 106, 151; Bouchot, *ibid.* t. XXIV, 1888, p. LXXXIII; Hérald. *ibid.* t. XXIV, p. CXXI et t. XXV, 1889, p. VII-XIV, LXXIII-LXXIV; Masqueray, *De Aurasio monte*, p. 21-22; Tissot[-Reinach], *Géographie de la province romaine d'Afrique*, p. 480, 481, 817; Audollent et Letaille, *Mélanges de l'Ecole française de Rome*, X, 1890, p. 508-510; Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 581-582.

(2) *C. I. L.*, 2242, 10187; *Ephemeris epigraphica*, V, 1128.

(3) Edition Parthey et Pinder, p. 14.

(4) L'inscription *C. I. L.*, 2249, qui mentionne un centurion de la légion, paraît, d'après le type de la gravure, appartenir au III[e] siècle. Sous Septime-Sévère, il y avait à Khenchela un détachement de cette légion: voir plus loin.

Digitized by Google

séjourna: l'une, qui provient de Khenchela même, mentionne un cavalier de cette cohorte (1); l'autre, que nous avons copiée à El-Hammam (2), porte le nom d'un préfet. — La cohorte *VII Lusitanorum* paraît y avoir été quelque temps aussi en garnison (3). Enfin, comme le fait remarquer M. Cagnat (4), Mascula possédait à l'époque de Septime Sévère un détachement de la III[a] Augusta, auquel on dut la restauration des Aquae Flavianae (5).

Mascula, qualifiée de municipe sur deux inscriptions datant de Valérien et de Constance Chlore (6), appartenait à la tribu Papiria (7): ce qui permet de supposer qu'elle fut érigée en commune par Trajan (8), après le départ de la légion. Elle est indiquée comme patrie de légionnaires sur deux listes de Lambèse (9). Les textes épigraphiques font mention d'un édile (10),

(1) *C. I. L.*, 2251: *T. Flavius Bitus, eq(ues) coh(ortis) II Gemel(lae) T(h)rac(um).*

(2) Voir plus loin l'inscription n° 34.

(3) *C. I. L.*, 10733: inscr. qui semble avoir été gravée au nom de la cohorte. Cette cohorte était montée; v. Cagnat, *l. c.*, p. 250.

(4) *L. c.*, p. 581.

(5) *Recueil de Constantine*, XXIV, 1886-1887, p. 191, = notre n° 35 Septime-Sévère fait restaurer les *Aquae Flavianae [per vexilla]tionem militum suorum.* Cf. *ibid.*, p. 195, = notre n° 36. *Ibid.*, p. 193: inscription trouvée aussi aux Aquae Flavianae, à la place d'honneur; c'est une dédicace à Septime-Sévère et à Clodius Albinus, faite par M. Oppius Antiochianus, *(centurio) leg(ionis) III Aug(ustae)*, sans doute le commandant du détachement.

(6) *Ephem. epigr.*, V, 1128; *C. I. L.*, 10187. Voir encore l'inscription, non datée, citée p. 494, n. 3. — Un fragment d'inscription, publié dans le *Corpus* (n° 2239) au chapitre de Mascula, porte bien la mention de [.....] *coloni* [.....], mais en réalité il n'appartient pas à cette ville. Il a été trouvé à Mena dans l'Aurès: voir *Ephem. epigr.*, VII, p. 235, n. 735.

(7) *C. I. L.*, 2248: inscription d'un magistrat de Mascula: [.....] *M(arci) f(ilius), Papir(ia), nundinarius; aedil(is)* etc. — Le personnage de l'inscription *C. I. L.*, 2259, qui appartenait à la tribu Quirina, devait donc être un étranger.

(8) Cf. *C. I. L.*, 10186, note.

(9) *C. I. L.*, 2568, ligne 21, et 2569, ligne 13.

(10) *C. I. L.*, 2248: semble du second siècle ou du commencement du troisième.

Digitized by Google

de duumvirs quinquennaux (1), d'un flamine perpétuel (2), de *curatores* (3). Les inscriptions gravées en l'honneur des empereurs sont nombreuses. La plus ancienne, qui nomme Hadrien, doit se lire ainsi (4):

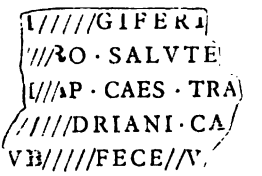

C'est, comme on le voit, une dédicace à Pluton ou à Saturne *Frugifer* pour le salut de l'empereur. — D'autres inscriptions concernent Antonin le Pieux (5), Septime Sévère, ses fils et sa femme (6), Dioclétien (7), Constantin et Licinius (8), Valentinien et Valens (9), Gratien, Valentinien II et Théodose (10).

(1) *C. I. L.*, 2248; 2244 (époque de Gratien).

(2) *C. I. L.*, 2243 (époque de Valentinien II et Théodose). Cf. peut-être aussi *Ephem. epigr.*, VII, n° 327 (inscription trouvée à 6-7 kilomètres au nord de Khenchela): *ob honor*[*em flamonii?*] *perpetui* (époque d'Antonin le Pieux).

(3) *C. I. L.*, 2243. *Recueil de Constantine*, XXIV, 1886-1887, p. 195, n° 77 (cf. Cagnat, *Comptes rendus de l'Académie d'Hippone*, t. XXIV, p. II) « *Abidius Bassus, trib*(*unus*), *cur*(*ator*) *m*(*unicipii*) *M*(*asculitani*) ». Cette inscription a été trouvée à El-Hammam.

(4) Haut. des lettres 0m 04. — Déjà publiée par Farges, *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, t. XVIII, 1883, p. 20 (= *Ephem. epigr.*, V, n° 671) et dans le *Bulletin du Comité*, 1887, p. 80, n° 164 (copie de Reboud).

(5) *Ephem. epigr.*, VII, n° 326 (d'après Farges). L'inscription est cassée en haut et à droite, mais intacte à gauche et en bas. A la fin de la ligne 1, lire: DIVI . $\overline{\text{II}}$, *Divi* [*Traiani*]. Ligne 4: T. CAESERNI Q. Cette quatrième ligne terminait l'inscription en bas.

(6) *C. I. L.*, 2230.

(7) *C. I. L.*, 2240.

(8) *C. I. L.*, 2241; peut-être aussi *Ephem. epigr.*, VII, n° 330=737.

(9) *C. I. L.*, 2242; *Ephem. epigr.*, VII, 329=736.

(10) *C. I. L.*, 2243 (cf. p. 950 aux *additamenta*) et 2244.

Digitized by Google

On a trouvé à Khenchela des dédicaces à Jupiter Stator (1), à Pluton (2), à Mithra (3), à la Grande Mère Idéenne (4). Un mauvais petit bas-relief représente Mercure (5). La principale découverte est celle d'une importante série de stèles votives, qui devaient être placées autour d'un sanctuaire de Saturne, la vieille divinité africaine (6). Les inscriptions en sont connues (7), et les représentations de quelques-unes d'entre elles ont été déjà publiées, mais d'une manière assez imparfaite (8). Nous en publions d'autres planche VI, et nous en donnons un catalogue détaillé en appendice. Le style, assez barbare, permet de les dater du troisième siècle; cependant l'une au moins d'entre elles pourrait appartenir à la fin du second. Voici quel en est le type général: en haut, dans une sorte de niche semi-circulaire, le buste de Saturne voilé; à côté du dieu, une harpé, à laquelle fait pendant, sur certaines stèles, une tête de lion ou un

(1) *Ephem. epigr.* VII, n° 321 (inscr. trouvée à deux kilomètres au nord de Khenchela).

(2) *C. I. L.*, 2231.

(3) *C. I. L.*, 2228, et peut-être aussi 2229.

(4) *C. I. L.*, 2230 = *Ephem. epigr.* VII, n° 734.

(5) Haut. de la figure, 0^{m} 35. Le dieu est représenté nu et coiffé du pétase. De la main gauche il tient un caducée, de la main droite abaissée une bourse. A droite un quadrupède (peut-être un bouc), à gauche une tortue.

(6) Cf. Cagnat et Berger, *Bulletin du Comité*, 1889, p. 207 et suiv.; Toutain, *Mélanges de l'Ecole française de Rome*, XII, 1892, p. 1 et suiv. Le sanctuaire se trouvait peut-être à l'abreuvoir actuel. C'est là qu'ont été découvertes les stèles 2234 et 2235 (*Bulletin des antiquaires de France*, 1877, p. 73). Il ne serait pas impossible qu'une inscription trouvée près de là, en faisant les fondations de la nouvelle église, provînt aussi du même sanctuaire (*Ephem. epigr.*, VII, n° 325): « *L. Caecilius Novellus ex imper(io) fecit* ». On doit cependant remarquer qu'une de ces stèles à Saturne a été trouvée à 2 kilom. au sud-ouest de la ville (*C. I. L.*, 2237, et Pont, *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, III, 1866, p. 94); mais elle a pu être déplacée dès l'antiquité.

(7) *C. I. L.*, 2232-2238. A la ligne 2 du n° 2235, il y a NARCIVS · RVSTICVS. — *Comptes-rendus de l'Académie d'Hippone*, t. XXV, 1889, p. IX, n.° 7.

(8) V. l'Appendice page 505, stèles 4, 5, 6.

Digitized by Google

lion accroupi (stèles 5 et 6) (1). Au-dessous, dans un compartiment rectangulaire, que limitent parfois à droite et à gauche des pilastres ou des colonnes, le ou les personnages qui font l'offrande, vus de face: homme en toge, enfant en prétexte, époux l'un à côté de l'autre, quelquefois se donnant la main. Les dédicants tiennent divers objets, qu'il n'est pas toujours facile de déterminer: une ciste (stèles 11, 13, 14), un fruit (st. 1), une patère? (st. 14), un rouleau (st. 2, 3, 9, 10, 15). Sur plusieurs stèles est représenté l'autel du sacrifice (st. 1, 5, 6, 7, 8, 13). La tête d'un bélier est déposée sur l'autel (st. 5 et 6); ailleurs on voit le bélier debout, à côté du dévot (st. 3, 4, 9, 10); rarement, un compartiment inférieur enferme deux béliers affrontés (st. 12, 13 [?]). Au bas de la stèle 13, dont la disposition est assez particulière, on aperçoit de plus un taureau et une couronne. Un certain nombre de stèles sont anépigraphes. Les inscriptions qu'on lit sur les autres sont très-simples; on y rencontre presque partout la formule *de pecoribus*, indiquant que le dévot a choisi la victime dans son propre troupeau (2). Parfois le dédicant est un prêtre (3). — La stèle n° 3, (*C. I. L.*, 2259), tout en représentant un buste de Saturne au-dessus d'un personnage debout en toge, porte, au lieu d'une inscription votive, une épitaphe gravée sur la bande qui sépare le dieu du consécrateur. Destinée au sanctuaire de Saturne, la stèle fut affectée à un usage funéraire. — Sur quelques autres, on voit bien les dédicants, mais le buste du dieu manque; il est rem-

(1) Le lion est assez fréquent sur les stèles dédiées à Saturne. Tête de lion à côté ou au-dessous du dieu: Delamare, *Exploration archéologique de l'Algérie*, pl. 96, fig. 1 (Mons); pl. 80, fig. 1 (Sétif); *C. I. L.*, 4512 (Zarai). — Lion dévorant un taureau: Delamare, pl. 82, fig. 3, et Fröhner, *Notice de la sculpture antique*, n° 519 (Sétif); lion dévorant un lièvre: *C. I. L.*, 9022 (Aumale). — Saturne assis sur un lion: *Rec. de Constantine*, XXII, 1882, pl. X (Sétif), XXVII, 1892, p. 344 et pl. (Bou-Korina). *Eph. epigr.*, VII, n^{os} 464, 469, 471, 473 et *Rec. de Const.*, XXVI, 1890-1891, p. 380 (Beni-Fouda); cf. une lampe de Djemila (Héron de Villefosse, *Bulletin des antiquaires de France*, 1878, p. 160).

(2) Cf. à Announa, *C. r. Acad. Hippone*, XXVI, 1890, p. XLI.

(3) *C. I. L.*, 2234, 2236, 2237; *C. r. Acad. Hippone*, XXV, 1889, p. IX, n° 7.

Digitized by Google

placé par le symbole de la pomme de pin (st. 14, 15 et 16) (1). — Il faut encore rattacher au même culte un curieux bas-relief conservé dans la maison Parrasols, et reproduit planche VI, fig. 4 (2). Il a été trouvé à quelques kilomètres au sud de Khenchela (on n'a pu nous indiquer l'endroit avec précision). On y voit, à côté d'une tête de Saturne voilé, une serpe, un fruit (?) rond (grenade ?), une rosace enfermée dans un cercle, une autre enfermée dans un losange, une double guirlande, un pin le long duquel monte un oiseau, un quadrupède d'espèce indistincte, dressé sur ses pattes de derrière en face du pin, une rosace, une couronne (?) (3).

Le christianisme a également laissé à Khenchela de nombreux vestiges. On connaît d'ailleurs quelques évêques de Mascula. Le plus ancien dont le nom soit parvenu jusqu'à nous est Clarus, qui assista au concile de Carthage, présidé par Saint Cyprien en l'an 255 (4). On sait aussi que Vitalis était évêque des Donatistes en 411 (5). Morcelli a cru que Victor de Vite (6), dans son *Histoire de la persécution Vandale*, faisait mention d'un certain Archiminus de Mascula, que Genséric aurait voulu mettre à mort comme catholique; mais il faut lire dans Victor de Vite : " *Quendam archimimum, nomine Masculan* „ (7) ce qui exclut toute mention de ville. — On possède quelques inscriptions chrétiennes de Mascula. Il ne s'y trouve jusqu'à présent qu'une seule épitaphe (8), ainsi conçue : " *Leontia fidelis requievit in pace* „; mais elle est intéressante. Dans une séance de l'Acadé-

(1) Sur la pomme de pin, attribut de Saturne, voir Berger et Cagnat, *Bulletin du Comité*, 1889, p. 260.

(2) Haut. 0^m 45, larg. 0^m 48, épaiss. 0^m 17.

(3) Dans la même maison, se trouve un fragment de bas-relief où l'on voit la tête et le haut du corps d'un personnage qui paraît bien être un Saturne (moitié grandeur naturelle). Nous ne savons pas s'il provient de Khenchela même.

(4) Morcelli, *Africa Christiana*, I, p. 215. On connaît des évêques de Mascula de 308 (Concile de Cirta), 411 (Conférence de Carthage), 484 (Conférence de Carthage), 525 (Concile de Carthage).

(5) Morcelli, *l. c.*

(6) *Historia persecutionis Wandalicae*, I, 47.

(7) Voir les éditions Halm et Petschenig.

(8) Hérald, *C. r. de l'Académie d'Hippone*, XXIV, 1888, p. CXXI.

Digitized by Google

mie d'Hippone, M. Papier avait fait remarquer que cette Leontia pouvait avoir appartenu à la famille de Junianus Martialianus Leontius, nommé dans un texte de Timgad (1); la conjecture devient encore plus vraisemblable grâce à la découverte récente, dans la région de Khenchela, d'une inscription où sont associés le nom de Junianus Martialianus et celui des Leontii (2). C'était une grande famille qui avait des biens dans le pays; l'épitaphe de Leontia, gravée en belles capitales, nous prouve que le christianisme y pénétra d'assez bonne heure. — Voici une inscription qu'on lit sur une pierre ornée du monogramme constantinien, avec l'α et l'ω: " *Flabius Abus domesticus i(n) nomine patris et filii domum* [*c*]*un*(*c*)*tam quod* (sic) *promisit complevit* „ (3); il s'agit sans doute ici d'une chapelle. Une autre dalle présente le monogramme du Christ, une palme et le fragment d'inscription " ... *vot*]*um reddid*[*e*]*runt* „ (4). — Nous publions, planche VII, quelques fragments d'architecture chrétienne, qui proviennent tous de Khenchela ou des environs. La figure 1 représente une sorte d'arcade ornée de signes chrétiens, elle est conservée au cercle militaire (5). On connaît quelques monuments analogues, que M. de Rossi considère comme des *ciboria* surmontant des autels, M. Holtzinger comme des *teguria* de sarcophages; nous serions portés à croire que ce sont tout simplement des couronnements de portes (6). Il y a dans la maison Parrasols une remarquable série de pilastres chrétiens. Nous en reproduisons quatre dans la planche VII, fig. 2, 3, 4, 5 et 5 bis (7).

(1) *C. I. L.*, 2428.

(2) Nous l'avons donnée page 470, note 2.

(3) *C. I. L.*, 2272, et p. 950. Voir aussi *C. I. L.*, 2274.

(4) *C. I. L.*, 2273.

(5) Long. 0m 99, larg. 0m 42, haut. 0m 50.

(6) Voir à ce sujet *Mélanges de Rossi publiés par l'Ecole française de Rome*, p. 352, note 3, et Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, p. 282, note 2; — Holtzinger, *Die altchristliche Architektur*, p. 141; de Rossi, *Bullettino*, 1878, p. 115, pl. VII.

(7) Fig. 2. Haut. du pilastre 1m 40, larg. 0m 42, épaiss. 0m 29. Les autres faces sont lisses. Haut du chapiteau 0m 32. — Fig. 3. Haut. 2m 20, larg. 0m 44, épaiss. 0m 35. — Fig. 4. Haut. 1m 16, larg. 0m 35, épaiss. 0m 23. Sur la tranche de droite, une tige à rameaux symé-

Digitized by Google

Celui de la figure 5 appartenait à un édifice donatiste, comme le prouve l'inscription *Deo laudes* (1). Un autre pilastre, avec la même formule, présente à peu près la même ornementation (2). —

triques et, au-dessus, un losange enfermé dans un cercle. Rien sur la tranche de gauche. — Fig. 5. Haut. de ce qui dépasse le sol 1m 57 (la pierre ne semble enterrée que de quelques centimètres), larg. 0m 48, épaiss. 0m 31. — Fig. 5 bis. Côté droit du même pilastre (en bas, il y avait deux poissons dont l'un est complètement détruit et dont l'autre se distingue à peine). Le côté gauche est assez fruste. On y distingue, à partir du haut: 1° un oiseau (colombe?) posé sur une sorte de portique à trois arcades; devant lui, un rameau (d'olivier?); 2° quatre rangées de deux rosaces à quatre feuilles; 3° un quadrupède (peut-être un lion) placé sous une arcade; 4° une couronne. Un pilastre trouvé à Zoui présente le même système d'ornementation (*Bulletin des antiquaires de France*, 1878, planche à la p. 157; *Bullettino di archeologia cristiana* de De Rossi, Série III, t. VI, 1881, pl. XI, fig. 1; *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, XX, 1884, pl. II. Ce pilastre, comme le nôtre, nous paraît appartenir au quatrième siècle plutôt qu'au cinquième.

(1) Déjà publiée par Papier, *Comptes-rendus de l'Académie d'Hippone*, XXV, 1889, p. XI; Audollent, *Mélanges*, X, 1890, p. 510, et Toutain, *ibid.*, XI, 1891, p. 427.

(2) Haut. de ce qui dépasse le sol: 2 mètres, larg. 0m 48, épaiss. 0m 30. La face antérieure est exactement semblable à celle du pilastre de la figure 5, sauf que le cadre supérieur enferme une croix latine au lieu d'une simple bande verticale. — Côté de droite (à partir du haut): 1° damier; 2° grande rosace à quatre feuilles arrondies, à l'intérieur de laquelle est enfermé un losange; 3° fleuron accosté de quatre feuilles de lierre et enfermé dans un cadre carré; 4° suite de petites rosaces à quatre feuilles enfermées dans des carrés; 5° ampoule à panse ronde, à goulot étroit, avec deux petites anses; 6° couronne avec lemnisques. — Le côté de gauche est extrêmement fruste. Vers le milieu on distingue sous une arcade un quadrupède tourné à gauche: peut-être un lion. — Il existe encore dans la maison Parrasols un autre pilastre du même type, mais sans inscription. Haut. 1m 40, larg. 0m 39, épaiss. 0m 30. La face seule est décorée. On y voit (à partir du haut): 1° un rectangle surmonté d'une arcade; 2° une rosace enfermée dans un cercle; 3° un rectangle. Une suite de chevrons court le long des bords.

Malheureusement la provenance exacte de tous ces pilastres ne nous est pas connue. Nous pouvons seulement dire qu'ils ont été

Digitized by Google

Enfin il ne serait pas impossible que le sarcophage reproduit fig. 6 (actuellement à l'abreuvoir) fût chrétien (1).

La période byzantine n'est représentée à Khenchela que par un fragment d'inscription (2), qui porte le nom de Gennadius, *magister militum* en 578-579, sous Tibère Constantin ; on reconnaît qu'il s'agit de construction de murailles. Plus tard Mascula ne fut pas abandonnée ; elle est mentionnée à diverses reprises dans les sources arabes (3).

La description des ruines de Khenchela ne sera pas longue : la construction du village français a presque tout fait disparaître. A l'ouest, un réservoir moderne a été construit sur l'emplacement d'une ancienne piscine. Celle-ci recevait son eau du Chabor, hauteur qui domine Khenchela ; dès l'antiquité, elle semble avoir été l'objet d'une réparation, car on a employé dans le conduit une borne milliaire du règne de Trajan (4). Quelques fouilles pratiquées récemment près du bassin n'ont donné que des monnaies et des poteries (5).

trouvés soit à Khenchela même, soit aux environs. Pour les deux pilastres donatistes, on nous a dit qu'ils provenaient d'une ruine située quelques kilomètres au sud de Khenchela. On peut se demander s'ils n'ont pas été trouvés à six kilomètres au sud d'Ain-Tazougart (au sud-sud-est de Khenchela) et s'ils n'ont pas appartenu à l'édifice dans lequel Payen a copié l'inscription reproduite à gauche (*C. I. L.*, 2223). Le carré coupé de diagonales est peut-être en réalité un chrisme enfermé dans un cadre, comme dans notre fig. 5. Cf., au sujet de cette inscription, *Bulletin du Comité*, 1887, p. 80, n° 165 : « en haut est figuré un ☓ au-dessus duquel est gravé un agneau ».

(1) Long. 2m 12, larg. 0m 62.

(2) *C. I. L.*, 2245.

(3) Taref Mascula, à la fin du XIVe siècle. Voir Ragot, *Recueil de Constantine*, XVI, 1873-1874, p. 210; Masqueray, *Revue africaine*, XXIII, 1879, p. 85.

(4) Masqueray, *Revue africaine*, XXII, 1878, p. 447. — *C. I. L.*, 10186 = Audollent et Letaille, *Mélanges*, X, 1890, p. 509, n° 80. Ligne 8, il y a NERVA ; ligne 7, L MVNATIO ; ligne 9, rien avant XVII.

(5) Audollent, *l. c.* p. 508.

Digitized by Google

Au nord-est du village, se dresse encore un pan de mur en blocage, haut de 3 mètres. Non loin de là, on a voulu reconnaître les vestiges d'un théâtre (1).

Au sud-ouest, dans la campagne, à deux kilomètres environ du bordj du commandant supérieur, il y avait jadis une ruine en belles pierres de taille. On a cru y voir un petit temple (2); c'est plus vraisemblablement un fortin de basse époque, dont les matériaux avaient appartenu à des édifices plus anciens (3). Sur le Chabor, un peu en arrière de la batterie actuelle, il existe une vaste enceinte rectangulaire, formée de gros moellons; mais cette sorte de fortification, comme on l'a déjà fait observer (4), n'est ni romaine, ni byzantine.

Au cercle militaire, un petit musée a été constitué par les soins du capitaine Farges. On y trouve un grand nombre d'inscriptions de Khenchela et de Zoui; presque toutes les stèles à Saturne dont nous avons parlé plus haut; le petit bas-relief de Mercure; l'arcade chrétienne dessinée pl. VII; un fragment de petit pilier orné de dauphins (5); le bas d'une statue de femme, presque de grandeur naturelle; une cuve (6) dont une des faces présente un grossier relief: lièvre poursuivi par un chien et par un cavalier qui tient un javelot (7); des tables d'offrandes sur lesquelles sont figurés des plats ronds ou carrés et des patères (8); enfin divers fragments architecturaux, dont cinq grands chapiteaux corinthiens hauts de 0^m 60, des fûts longs de 3^m 65, qui ont appartenu au même monument, un chapiteau (haut. 0^m 36) qui offre sur une de ses faces un vase d'où

(1) Masqueray, *l. c.*, p. 450.

(2) *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, III, 1866, p. 94. Cf. *Recueil de Constantine*, XI, 1867, p. 404.

(3) On y a trouvé une stèle dédiée à Saturne: *C. I. L.*, 2237.

(4) Ragot, *Recueil de Constantine*, XVI, 1873-1874, p. 212. Cf. Vaissière, apud Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 581, n. 7.

(5) Haut. 0^m 52, larg. 0^m 30.

(6) Long. 0^m 87, larg. 0^m 49, haut. 0^m 39.

(7) Cf. Farges, *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, XXI, 1885, p. 230.

(8) Sur ces tables, voir Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, p. 355.

Digitized by Google

sortent trois épis (1). — Le bordj du commandant supérieur ne contient que quelques inscriptions et tables d'offrandes. — La cour de la maison Parrasols est décorée, d'une manière très pittoresque, d'un grand nombre de débris antiques. Outre les monuments du culte de Saturne et les pilastres chrétiens cités plus haut, nous mentionnerons une triple cuve ornée de pampres, de rosaces inscrites dans des cercles, de chevrons, etc.; des meules; des chapiteaux corinthiens, pour la plupart de mauvais travail. On trouve ça et là dans le village des chapiteaux, des bases antiques (quelques-unes à socle élevé, comme dans la plupart des églises de cette région) (2), des tables d'offrandes. Un grand sarcophage (3), conservé à l'hôtel Saint-Pierre, présente sur le devant une couronne à lemnisques, flanquée à droite et à gauche de cannelures verticales; le cadre est formé par des torsades et des suites de perles longeant les bords.

Nous ne pouvons ajouter qu'une seule inscription, d'ailleurs sans intérêt, à celles qui sont déjà connues (4):

(1) Un chapiteau semblable se trouve dans la maison Parrasols.

(2) Voir planche IX, fig. 19.

(3) En pierre; long. 2^m 10, larg. 0^m 62, haut. 0^m 54.

(4) Nous avons collationné les inscriptions suivantes: *C. I. L.*, 2228 (cercle militaire), 2229 (ibid.), 2230 [*Ephem. epigr.*, VII, n° 734] (ibid.), 2231 (ibid.), 2232 (ibid.), 2233 (ibid.), 2234 (piscine), 2235 (c. mil.; cf. plus haut, p. 495, n. 7), 2241 (ibid.), 2242 (bordj du commandant), 2243 (c. mil.), 2245 (c. mil.), 2249 (ibid.), où nous lisons à la ligne 1: I//////////BAS//EI////; il n'est donc pas question de Bagai dans cette inscription; — 2251 (ibid.), 2255 (ibid.), 2256 (ibid.), 2258 (ibid.), 2259 (ibid.; cf. plus haut, pl. VI, fig. 1), 2262 (bordj du commandant), 2264 (c. mil.), 2265 (bordj du commandant), 2269 (ibid.), 2270 (ibid.), 2272 (c. mil.), 10186 (piscine; cf. plus haut, p. 500, n. 4), 10733 (c. mil.; placée trop haut pour être lue avec certitude; il ne nous a pas semblé qu'il y eût S///VTAS à la ligne 3). — *Ephem. epigr.*, V, 671 (maison Bakri; cf. plus haut, p. 494), 1128 (c. mil.), *Eph.* VII, 324 (c. mil.; feuilles de lierre après *Iovi, Statori, Septimius*, et à la fin), 326 (ibid.; cf. plus haut, p. 494, n. 5), 328 (ibid.), qu'il faut lire:

Digitized by Google

29. Maison Causse. Haut. lettres 0m 05.

//////ILI//// VI//////
TVLLIA FORTV
NATA SOROR
HERES EIUSF

...*vi*[*x*(*it*)....], *Tullia Fortunata soror* [*et?*] *heres ejus f*[*ec*(*it*)].

Parmi les menus objets découverts à Khenchela, nous citerons une sorte de plaque en bronze, sur laquelle on voit un homme nu luttant contre un lion (il enserre de ses deux bras le cou de l'animal) (1); des tessères rondes en plomb représentant la Fortune, un crabe et un aigle (2); une petite bulle de

Eph. VII, 332=738 (c. mil.) — *Comptes-rendus de l'Académie d' Hippone,* t. XXV, 1889, p. VII, n° 1 (c. mil.) qu'il faut lire:

D · M · S
AVRELIA · INGENV
A VIXI ANNIS VI *sic*
PIA MATR I-A lié

n° 2 (c. mil.), où il faut lire à la ligne 1 (qui commence l'inscription): TITVS AEL; p. VIII, n° 3 (c. mil.; ligne 2, lire LX, lignes 2-3, SEXTIL | IA etc.); p. VIII, n° 4 (ibid.); p. IX, n° 5, petite stèle au c. mil., lire :

D M S
AVRELIVS VALE
NS · VIX · AN · XXX
TETIS · CONSERVA
DVLCISSIMA FECIT

Ligne 4: *T(h)etis.* — p. IX, n° 7 (ibid.); p. X. n° 8 (rue de Paris, dans le trottoir), où il faut lire à la ligne 3 COMMV*n*IS, et à la ligne 5 S ◊ P ◊ F E C ◊ H ◊ X ◊ E *sic*, *S(ua) p(ecunia) fec(it). H(ic) s(itus) e(st)*; — p. XII, n° 14 (bordj du commandant); p. XIII, n° 15 (c. mil.), n° 16 (ibid.); p. LXXIII, inscription de L. Sitt[ius] (maison Simon; il n'en reste plus que les deux premières lignes).

(1) Bouchot, *C. r. Ac. Hipp.,* t. XXIV, 1888, p. LXXXIII.

(2) Héron de Villefosse, *Bulletin de la Société des antiquaires de France,* 1882, p. 274.

Digitized by Google

plomb, portant la légende *Aelianus:* au revers, on distingue la trace des lacets qui l'attachaient (1).

On a trouvé à Khenchela même trois bornes milliaires: l'une de Trajan (2), une autre de Valérien et de Gallien (3), une troisième de Constance Chlore (4). Il y avait au moins sept routes qui partaient de Mascula (5): 1° vers Thamugadi; 2° vers Theveste par la vallée d'El-Fedj, entre les monts Chettaba et Tafrent; 3° vers Theveste, mais en faisant un détour au sud-est pour passer par Vazaivi (Zoui); 4° vers Cirta (6); 5° vers Bagai, le long de l'Oued Bou-Roughal; 6° vers le Sahara par la vallée de l'Oued el-Arab; 7° vers El-Hammam et sans doute, au-delà, vers le Djebel Chelia.

Appendice. — *Stèles votives de Khenchela.* — 1° En haut, dans un cadre semi-circulaire, le buste de Saturne voilé; à sa droite une harpé. — Au-dessous, dans un cadre rectangulaire, un homme barbu vu de face; il tient de la main gauche un objet arrondi (peut-être une pomme), de la main droite un fruit (?) qu'il abaisse vers un autel (?) — Au cercle militaire.

2° En haut, dans un cadre semi-circulaire, tête voilée de Saturne; à sa droite, harpé. — Au-dessous, dans un cadre rectang.: à droite, un homme en toge tenant de la main gauche un rouleau, de la main droite un objet indistinct; à gauche, une femme en robe et manteau, tenant de la main gauche un objet indistinct. Haut. 0m 70, larg. 0m 46. — Ibid.

3° En haut, dans un cadre semi-circ., tête voilée de Saturne; à sa dr., harpé. — Au-dessous, l'inscription *C. I. L.*, 2259, qui est funéraire; puis dans un cadre rect., un enfant debout, vêtu de la prétexte (pas de bulla); il tient de la main gauche un rouleau, de la main droite les plis de son vêtement. A sa droite, un petit quadrupède d'espèce indistincte (sans doute un bélier). Travail de la fin

(1) Héron de Villefosse, *l. c.*

(2) Voir plus haut, p. 500.

(3) *Ephem. epigr.*, V, n° 1128 (trouvée près de la gendarmerie).

(4) *C. I. L.*, 10187. — Payen voyait encore un milliaire dans le fragment d'inscription *C. I. L.*, 10188.

(5) Voir à ce sujet Vaissière, *Revue Africaine,* XXXVII, 1893, p. 142. Cf. Masqueray, *Bulletin de correspondance africaine,* I, 1882-1883, p. 268; *Ephem. epigr.*, V, p. 505.

(6) Voir plus loin, chapitre VII.

Digitized by Google

du 3ème siècle. Haut. 0m 92, larg. 0m 43. — Nous reproduisons cette stèle planche VI, fig. 1. Au cercle militaire.

4° En haut, dans un cadre semi-circ., buste de Saturne, avec une harpé à sa droite. — Au-dessous, un homme en toge; à sa droite un animal qui est peut-être un bélier. — Enfin, l'inscription *C. I. L.*, 2235 (Narcius Rusticus). — Reproduite dans le *Recueil de Constantine*, XVIII, 1876-1877, pl. XIV, fig. 2. Nous ne savons pas où elle se trouve actuellement.

5° En haut, dans un cadre semi-circ., une tête de Saturne voilée; à sa droite une harpé, à sa gauche une tête de lion. — Au-dessous, une rangée horizontale d'oves ou de feuilles lancéolées. — Puis, entre deux pilastres cannelés d'ordre corinthien, un homme barbu, en toge; il paraît prendre de la m. dr. des grains de parfum qu'un jeune homme lui offre dans une patère. A sa droite, une tête de bélier sur un autel. Au-dessus de sa tête, une large coquille. — Enfin l'inscription *C. I. L.*, 2236 (Pomponius Ianuarius). — Haut. 1m 20, larg. 0m 50. — Reproduite dans le *Recueil de Constantine*, XVII, 1875, pl. XIX (cf. p. 331-332). Elle a été transportée à Constantine, où nous ne l'avons pas vue.

6° En haut, dans un cadre triangulaire, buste de Saturne voilé; à sa droite un lion accroupi, à sa gauche harpé. De chaque côté du cadre, une rosace. — Au-dessous, dans un cadre arrondi en haut, un homme barbu, en toge; il tient de la main g. un objet indistinct, et offre en sacrifice une tête de bélier sur un autel placé à sa droite. — Enfin l'inscription *C. I. L.*, 2234 (Lolius Rogatus). — Haut. 0m 95, larg. 0m 50. — Mal reproduite dans le *Recueil de Constantine*, XVIII, 1876-1877, pl. XIV, fig. 1. Encastrée dans la piscine, à l'ouest du village.

7° Bas d'une stèle. Pieds d'un homme; à sa droite un autel. — Au-dessous l'inscription *C. I. L.*, 2232 (Adiectus). — Cercle militaire.

8° Fragment. Bas d'un personnage faisant une libation sur un autel placé à sa droite. — Au-dessous l'inscription *C. I. L.*, 2233 (L. Aelius...). — Cercle militaire.

9° La partie supérieure est cachée. Entre deux colonnes corinthiennes se voit un enfant debout, vêtu de la prétexte et orné de la bulle; il tient de la main gauche un rouleau, de la main droite les plis de son vêtement. A sa droite, un quadrupède (bélier?). Style de la fin du second siècle ou du commencement du troisième. Haut. 0m 90, larg. 0m 44. — Ibid.

10° Le haut est brisé. Dans un cadre arrondi en haut, un homme barbu, en toge, tenant de sa main gauche un rouleau. A sa droite un bélier. — Maison Bocquin, à l'est du village.

11° Un seul cadre, arrondi en haut. A l'intérieur, un personnage en toge, debout, tenant de la main gauche une ciste, de la main

Digitized by Google

droite un gâteau. Derrière lui un bélier. Haut. 0m 85, larg. 0m 42. — Cercle militaire.

12° Fragment. Dans un cadre, partie inférieure de deux personnages (femme à g., homme à dr.) — Au-dessous, dans un autre cadre, deux béliers affrontés. — Larg. 0m 46. — Ibid.

13° Le haut a la forme de deux frontons accostés. Au-dessous, deux cadres arrondis en haut et surmontés d'une guirlande. — Dans celui de g., buste de Saturne voilé et vêtu d'une tunique; à sa dr. une harpé. Sous le dieu, un autel sur lequel est placée une pomme de pin. — Dans le cadre de droite, un homme barbu, vêtu d'une tunique et d'un manteau, tient de la main dr. une ciste. — Puis, dans un cadre rectangulaire, deux quadrupèdes (béliers??) affrontés. — Enfin, en bas: à g., dans un cadre moins long, un taureau; à dr. une couronne. — Haut. 1m 05, larg., 0m 55. — Nous reproduisons cette stèle pl. VI, fig. 2. — Cercle militaire.

14° En haut, entre deux frontons flanqués d'acrotères, une pomme de pin. — Au-dessous, entre deux colonnes à socle élevé: à droite, un homme en toge tenant une ciste de la main g. et donnant l'autre main à sa femme; à gauche, femme coiffée d'une sorte de fichu, vêtue d'une robe et d'un court manteau ceint à la taille; elle tient de la main droite un objet rond qui semble une patère. — Haut. 0m 72, larg. 0m 53. — Cette stèle est reproduite fig. 3. — Cercle militaire.

15° En haut, dans une couronne, pomme de pin; de chaque côté de la couronne, une rosace. — Au-dessous, dans un cadre arrondi en haut, un homme barbu en toge tenant de la main g. un rouleau, de la main dr. les plis de son vêtement. — Cercle militaire.

16° Stèle pointue en haut. Pomme de pin surmontant une guirlande. — Au-dessous, entre deux colonnes, un homme barbu en toge, tenant de la main g. un rouleau. Sur les colonnes sont posées deux autres pommes de pin. — Haut. 0m 92, larg. 0m 38, épaiss. 0m 15. — Maison Parrasols.

17° Stèle qu'aucune marque certaine ne permet de rapporter au culte de Saturne, mais qui peut cependant avoir appartenu à la même série. — Guirlande surmontée d'une rosace. — Au-dessous un personnage debout tenant de la main dr. un oiseau et, de la main g., lui faisant picorer du raisin. — Larg. 0m 46. — Cercle militaire.

Enfin, dans le jardin du bordj du commandant supérieur, se trouvent trois fragments, offrant des représentations analogues à celles que nous venons d'énumérer. Mais ces pierres n'ont pas la forme de stèles; elles ont beaucoup plus d'épaisseur (0m 53) que de largeur (0m 29). En voici la description:

a) Hauteur du fragment: 1 mètre. Dans un cadre arrondi en haut, buste de femme portant la coiffure de Plautille, femme de Caracalla. — Au-dessous, autel flanqué de deux colonnes. — Plus bas

Digitized by Google

(cadre carré), bélier tourné à droite et trois pommes de pin. — Enfin le haut d'une tête d'homme.

b) Fragment haut de 1m 05. A partir du haut: bas d'un personnage; — taureau placé sur un tréteau et tourné à droite; — corbeille remplie de fruits, sur un escabeau; — bouc ou chèvre, tourné à droite. Toutes ces figures sont enfermées dans des cadres carrés.

c) Fragment haut de 1m 05. Taureau tourné à gauche (cadre carré); — corbeille de fruits sur un escabeau (cadre carré); — bouc (?) placé sur un tréteau et tourné à gauche (id.).

Aquae Flavianae (1).

A six kilomètres à l'ouest de Mascula se trouvait l'établissement thermal des *Aquae Flavianae* (El-Hammam). Il était situé dans une belle gorge boisée, qui s'ouvre au sud de la route venant de Thamugadi, et qu'il fallait traverser pour se rendre de Mascula aux plaines qui entourent le Chelia. C'est depuis quelques années seulement que ces ruines attirent l'attention des archéologues. Il y a six ans, quelques fouilles ont mis au jour une statue d'Esculape et plusieurs inscriptions intéressantes. Cette année, des travaux plus importants y ont été entrepris sur l'initiative de M. Bardenat, administrateur de la commune mixte de Khenchela, et sous l'intelligente direction de M. Demange. Il s'agit de rendre à leur ancienne destination les piscines que l'on y découvre. Les travaux sont assez avancés pour que nous puissions donner ici une description et un plan des thermes.

Il y a, semble-t-il, deux sources thermales. L'une d'elles jaillit à quelques mètres au nord de l'Oued el-Hammam, à une température de 70 degrés. Les Romains avaient eu soin de l'abriter sous une chambre voûtée, qui mesure 6m 40 de long et 3m 25 de large; la voûte est aujourd'hui détruite. Au sud, cette chambre est bordée d'une digue en pierres de taille, destinée

(1) Sur les *Aquae Flavianae,* voir Papier, Rouquette, Hérald, Mélix, dans les *Comptes rendus de l'Académie d'Hippone,* t. XXIII, 1887, p. 5, 14-15; t. XXIV, 1888, p. VI-VIII, XLIV, XLVII-L, LXIV-LXVI, LXXXII, CIII; t. XXV, 1889, p. LI-LII, LXXV; Poulle (d'après Domergue), *Recueil de Constantine,* XXIV, 1886-1887, p. 190-196); Audollent et Letaille, *Mélanges de l'Ecole de Rome,* X, 1890, p. 510-514; *Ephem. epigr.,* VII, nos 739-741.

Digitized by Google

à la protéger, durant la mauvaise saison, contre les inondations de l'Oued; du même côté s'ouvre dans la paroi un conduit qui déversait le trop-plein dans la rivière. A l'est, un canal amène dans le même réservoir une autre eau, à la fois chaude comme la précédente et très ferrugineuse: on n'a pas encore reconnu l'emplacement de la source qui la fournit. — On trouve là divers autels votifs dont les inscriptions sont déjà publiées, mais d'une manière parfois incomplète.

30 (1). Haut. 1m 10, larg. et épaiss. 0m 52. Haut. lettres: ligne 1, 0m 07; lignes suivantes, 0m 05.

NYMPHIS
C · PRASTINA · MESSALINV//
LEG · AVG · PROPR
COS · DESIG ·
//////////////////

Nymphis C. Prastina Messalinu[s], leg(atus) Aug(usti) pro pr(aetore), co(n)s(ul) desig(natus). Inscription du légat C. Prastina Messalinus, datant de l'année 146.

31 (2). Haut. 0m 85, larg. 0m 30, épaiss. 0m 38. Haut. lettres 0m 04.

DEO SANCTO F	A-N liés.
RVGIFERO · AV	
G · PRO · SALV	
IMP · L · SEPTIMI	T-I liés
SEVERI · PERTIN	T-I liés.
ACIS · AVG · PI·I N̄	A-V liés. *sic*
CAI/ATIVS FELIX	T-I, L-I liés.
PI//// · SAL · MVE	M-V liés.
CASS//C\APFRV	

Deo Sancto Frugifero Aug(usto) pro salu(te) Imp(eratoris) L(ucii) Septimi(i) Severi Pertinacis Aug(usti) Pii N(umerius)

(1) Hérald, *C. r. Ac. Hipp.*, t. XXIV, p. L; Papier, *ibid.* p. LXXXII, Audollent et Letaille, *Mélanges*, X, p. 511, n° 82.

(2) Rouquette et Papier, *C. r. Ac. Hipp.*, XXIII, p. 5 et 14; Hérald, *ibid.*, XXIV, p. XLIX; Melix, *ibid.*, XXV, p. LXXV; Domergue, *Recueil de Constantine*, XXIV, p. 196; *Ephem. epigr.*, VII, n° 739.

Digitized by Google

Ca[l]atius Felix p[roc(urator)?] sal(tus?) ...... A la fin, nous ne croyons pas que l'on puisse lire: *imp(erio) Fru(giferi)*. — Inscription postérieure à 195, comme le prouve le surnom de Pius, donné à Septime Sévère.

32 (1). Haut. 1^{m} 42, larg. 0^{m} 27, épaiss. 0^{m} 30. Haut. lettres 0^{m} 025.

D////.· PATRIS · DIS ·
//////LVTARIBVS ·
IOVI · SERAPI ·
· AVG ·
/////////ΛPON/////
///////////////////
///////////////////
///////////////////
/////////CO///////
VM · RO/////////
RVM · VOLVN//// V-M 116a
RIOR · PIAE/////
/RIB · LEG · III//////
CAE · TRI////////
///Π////////////////
///////////////////

D[i(i)s] Patri(i)s, di(i)s [Sa]lutaribus, Iovi Serapi Aug(usto) .... *[trib(unus)] co[h(ortis)].... civi]um ro[mano]rum volun[ta]rior(um) Piae [Fel(icis), t]rib(unus) leg(ionis) II ou III [Parthi ?]cae, tri(bunus)* ....

33 (2). Bas d'un autel. Haut. de ce qui reste 0^{m} 74, largeur 0^{m} 51, épaiss. 0^{m} 37. Haut. lettres 0^{m} 035.

///NERI · DEDIC/////

... *[Ve]neri dedic[avit]*.

(1) Rouquette, *C. r. Ac. Hipp.*, t. XXIII, p. 5; Papier, *ibid.*, p. 16; Hérald, *ibid.*, t. XXIV, p. XLVIII; Mélix, *ibid.*, t. XXV, p. LI; *Ephem. epigr.*, VII, n° 740.

(2) Hérald, *C. r. Ac. Hipp.*, t. XXIV, 1888, p. XLVIII.

Digitized by Google

34. Haut. 0m 59, larg. et épaiss. 0m 27. Haut. lettres 0m 05 à 0m 03.

I ◊ CALIDIVS
BASSVS
PRAEFE
CH◊II◊GEMEL
TRA

[*T*(*itus*) ou *P*(*ublius*)] *Calidius Bassus, praefe*(*ctus*) *coh*(*ortis*) *II Gemel*(*lae*) *T*(*h*)*ra*(*cum*).

Cette cohorte, comme nous l'avons dit plus haut (1), tint vraisemblablement garnison à Mascula (2).

A trois cents mètres à l'ouest de la source chaude, sur la pente méridionale de la même colline, à une quarantaine de mètres de l'Oued el-Hammam, était l'établissement thermal proprement dit (voir planche VIII). L'entrée principale se trouvait du côté nord, et il fallait descendre plusieurs escaliers pour pénétrer dans les salles de bains. Le premier (A), haut d'un mètre, conduisait à une sorte de plate-forme, d'où l'on arrivait au grand vestibule C en descendant les degrés de B (haut. 1m 20). Le vestibule donnait accès par l'escalier D (0m 80) à la grande salle rectangulaire E, et par l'escalier DD (même hauteur) à la salle ronde M. La salle E, dont le sol est bétonné, contient une piscine longue de 13m 80, large de 10m 05, profonde de 1m 45, et munie d'escaliers à trois de ses angles. Cette salle présentait sur ses deux côtés longs un portique; les bases des piliers, au nombre de dix (cinq de chaque côté), sont encore en place, et nous

(1) Page 492.

(2) Il ne reste plus que les deux premières lignes de l'inscription *Numini* [*Ny*]*mpharum*, etc... trouvée au même endroit (Rouquette et Papier, *C. r. Acad. Hippone*, t. XXIII, p. 5 et 15 et t. XXIV, p. XLIX; Cagnat, *ibid.*, XXIV, p. II; Domergue, *Recueil de Constantine*, XXIV, p. 195; *Ephem. epigr.*, VII, n° 741). — Nous n'avons pas retrouvé un fragment d'inscription copié au même endroit par M. Hérald (*C. r. Acad. Hippone*, t. XXIV, p. LXVI: cf. p. XLVIII et CIX): il y est question de Vespasien et de ses deux fils Titus et Domitien (dont le nom semble avoir été martelé); ce texte date de l'année 76.

Digitized by Google

donnons la reproduction de l'une d'entre elles fig. 1. Ces piliers supportaient des voûtes en blocage : on en voit encore aux murs les amorces, à une hauteur de 3m 50, et on a retrouvé à terre une quantité de ces petites bouteilles en terre cuite si fréquemment employées en Afrique dans la construction des voûtes, dont elles constituaient l'armature (1). Il est vraisemblable que le reste de la salle n'était pas couvert. Au fond, du côté nord, le mur présente trois enfoncements ; celui du milieu, plus profond que les autres, est arrondi. C'est là qu'est encastrée, dans une base en blocage (F) haute de 1m 20, l'inscription déjà connue (2) dont voici le texte :

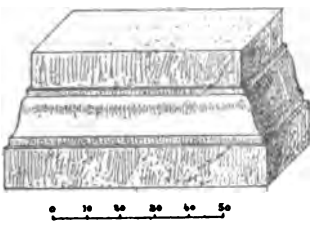

Fig. 1.

« *Pro salute et victoria domini n(ostri) Imp(eratoris) L. Septimi(i) Sever[i Pe]rtenacis Aug(usti) et Clodi(i) Albini Caes(aris) Aesculapem et Hygiam dedicante Lepido Tertullo, leg(ato) Aug(usti) pr(o) pr(aetore), c(larissimo) v(iro), M. Oppius Antiochianus, (centurio) leg(ionis) III Aug(ustae) Piae Vindicis, posuit et v(otum) s(olvit)* ». Dans cette inscription, qui date de 193-196 (3), il est question de deux statues d'Esculape et

(1) Emboîtées les unes dans les autres, elles formaient des arcs : voir Saladin, *Archives des Missions,* série III, tome XIII, 1887, p. 35, et série IV, tome II, 1892, p. 397. Cf. *Recherches des antiquités dans le Nord de l'Afrique (Instructions du Comité),* p. 122.

(2) Hérald et Papier, *C. r. Acad. Hippone,* t. XXIV, 1888, p. VII, XLVI, LXIV ; Domergue, *Recueil de Constantine,* XXIV, 1886-1887, p. 193 ; Audollent et Letaille, *Mélanges,* X, 1890, p. 513, n° 83. La lecture de M. Papier (*l. c.,* p. LXIV) est très exacte. Il faut y ajouter les mots martelés, mais encore lisibles, CLODI ALBINI CAES à la ligne 2, et > LEG III AVG PIAE VINDICIS à la ligne 3.

(3) Ce fut en 193 que Septime Sévère devint Auguste, Clodius Albinus César, et en 196 que la guerre éclata entre eux deux. — C'est la plus ancienne mention que l'on ait des surnoms *Pia Vindex* donnés à la troisième légion ; il est possible qu'elle les ait acquis très peu de temps auparavant, dans la guerre contre Pescennius Niger, terminée en 194 (cf. Cagnat, *L'armée romaine,* p. 163). Les

Digitized by Google

d'Hygie placées sur la base, qui présente du reste deux trous de scellement. L'Esculape est actuellement conservé dans le jardin de l'administrateur, à Khenchela: nous le donnons figure 2. C'est une statue de marbre plus petite que nature (haut. 1^{m} 23) et d'un médiocre travail (1), qui rappelle de très près, comme on l'a déjà fait observer (2), la statue d'Esculape trouvée dans le temple du dieu à Lambèse. Postérieure à celle-ci d'une trentaine d'années (3), il est possible qu'elle en soit une mauvaise copie. De la statue d'Hygie l'on n'a recueilli qu'un misérable fragment, appartenant au milieu du corps.

Fig. 2.

Au sud de cette grande piscine, les chambres G, H, I paraissent avoir servi de vestiaires. Le sol en est bétonné. La petite piscine J a deux entrées: l'une par la chambre G, l'autre, qui paraît avoir été percée à une époque plus récente, par la salle E. La chambre K, séparée actuellement de la petite

mots « *pro salute et victoria* » peuvent se rapporter à la campagne contre les Adiabéniens et les Arabes, qui eut lieu en 195.

(1) Manquent le nez, le bras droit, le dessus de la main gauche, le bas de la jambe gauche et le pied, quelques morceaux au manteau. La tête avec l'épaule droite a été détachée du tronc. — Le dieu porte une couronne de feuilles allongées dont il n'est pas facile de reconnaître la nature (laurier?); il a des sandales; de la main gauche, il tient un rouleau; de la main droite il tenait sans doute un bâton autour duquel s'enroulait un serpent; à la droite du dieu se trouve une boîte sur laquelle sont déposés des rouleaux.

(2) Audollent, *l. c.*, p. 514.

(3) Guyon, *Voyage d'Alger aux Zibans*, Atlas, planche 2bis. — La statue est aujourd'hui au praetorium. Elle est reproduite dans Cagnat, *Lambèse*, p. 66. Ce temple de Lambèse date de 162 (*C. I. L.*, 2579).

Digitized by Google

piscine L, a subi des remaniements. Elle a un pavé de grandes briques, supportées par des piles de petites briques carrées, à travers lesquelles pouvait se répandre la vapeur d'eau qui chauffait la chambre; on avait doublé les parois du nord et du sud, de manière à permettre la circulation de cette même vapeur (1).

La salle ronde M, dont le sol est dallé, était entièrement voûtée, ce qui explique l'épaisseur des murs et la quantité considérable de tubes en terre cuite qu'on a recueillis à terre. Nous avons vu qu'on y accédait du vestibule C par la porte DD; deux petits escaliers communiquaient avec l'extérieur, et une assez large baie s'ouvrait sur la salle rectangulaire E, de plain pied avec celle-ci. La piscine de la salle ronde mesure 8 mètres de diamètre et $1^{m}45$ de profondeur: on n'y descend que par un seul escalier. Autour, quatre baignoires (N, O, P, Q) sont ménagées dans le mur, et limitées du côté de la piscine par des rebords en pierres de taille.

A l'ouest, une porte R mettait primitivement la salle E en communication avec le dehors.

Plus tard, les thermes furent très agrandis. Toute la partie qui se trouve à l'ouest de cette grande salle, et que les fouilles n'ont pas encore mis complètement au jour, paraît en effet postérieure à l'ensemble que nous venons de décrire. La construction est moins solide et moins régulière. Les différents murs s'agencent mal. Celui de la piscine T a été rattaché à celui de la piscine J par une suite de gradins en blocage (U), dont on sent le travail hâtif; en dessous on peut distinguer encore les traces du crépissage qui garnissait, sur sa paroi extérieure, le mur de la piscine J. Quant à la porte S, elle a été certainement percée après coup dans l'épaisseur du mur en blocage.

La porte R mena plus tard à la piscine T, où l'on descend par un escalier de deux marches, sans doute aussi à d'autres salles qu'on n'a pas encore fouillées. De la porte S on passe dans

(1) La vapeur devait être produite par l'eau chaude du canal *d*, mais nous n'avons pu reconnaître avec certitude comment ce canal se terminait dans la chambre K.

Digitized by Google

une sorte de vestibule (V), lequel donne accès à une piscine (W), dont on n'a déblayé qu'une très petite partie, et à une chambre X, que termine au nord une piscine semi-circulaire (Y). En Z se trouve un petit bassin où l'on pouvait puiser de l'eau froide.

Derrière les thermes, au nord, on voit un long mur de soutènement (AA), construit en moellons, avec des harpes en pierres de taille de distance en distance: il arrêtait les terres qui pouvaient glisser sur la pente assez rapide de la colline.

Tout un réseau de petits canaux amenait l'eau des sources dans les piscines. A l'angle nord-ouest de la chambre voûtée qui protégeait la source thermale, existe un conduit qui bientôt se ramifie en deux canaux parallèles. L'un d'eux (*a*) aboutit au réservoir *b*, d'où partent: 1° le canal *c* qui va alimenter la piscine Y, probablement aussi d'autres piscines inconnues; 2° le canal *d* qui contourne la salle ronde M et aboutit à la chambre K. Ces conduits ne pouvaient fournir que de l'eau chaude. Quant à l'autre canal, parallèle à *a*, il était rejoint à une distance d'environ cent mètres de l'établissement thermal par un canal d'eau froide, venant d'une source située au nord, dans le flanc de la colline. Avant de former le canal unique *e*, chacun d'eux avait sans doute un réservoir avec une vanne (1); de la sorte, on pouvait à volonté faire passer par *e* de l'eau chaude, de l'eau froide ou de l'eau tiède. Ce canal traverse un petit réservoir *f* qui pouvait être fermé du côté des thermes par une vanne; dans ce cas le trop-plein s'écoulait dans la chambre *g*, qui n'est pas encore entièrement fouillée, et par le conduit *h*, était porté à l'Oued el-Hammam. Après avoir dirigé une ramification *i* vers le bassin O, le canal *e* aboutit au bassin de distribution *j*, ménagé dans le mur de la grande salle M. De là, l'eau parvenait à la piscine ronde par le canal K, au bassin N par le canal *l*, enfin à la grande piscine par *m* et *n*. Deux petits escaliers en pierre, qu'on a retrouvés près de cette dernière piscine, sont creusés d'une rigole sur leur face supé-

(1) Ces canaux n'ayant pas été entièrement fouillés, les réservoirs en question n'ont pas encore été retrouvés.

Digitized by Google

rieure : nous reproduisons l'un d'eux fig. 3 ; ils devaient rejeter dans le bassin l'eau de certains conduits, et contribuer ainsi à la décoration de la salle. Quant au canal *o*, qui amenait aux thermes une source d'eau froide, il alimentait le petit bassin Z, et sans doute aussi d'autres bassins ou piscines plus à l'ouest. Tous ces canaux contenaient des tuyaux de plomb rivés, dont on a recueilli des fragments. Nous n'avons pas reconnu comment étaient alimentées les piscines J, T, W, ainsi que les bassins P et Q. Tout autour de la salle ronde court une rigole *p*, qui servait à écouler les eaux des quatre bassins N, O, P, Q. Le canal qui mettait O en communication avec cette rigole est encore visible (*q*). L'eau de la piscine ronde était évacuée dans l'Oued el-Hammam par le conduit *r*, celle de la grand piscine par le conduit *s*.

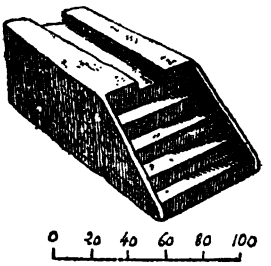

Fig. 3.

Les murs sont en blocage avec des parements en petit appareil coupés de distance en distance par des assises de briques ; la plupart des jambages de portes ainsi que les pieds-droits qui flanquent la niche F (au fond de la grande salle) sont en briques. La pierre de taille n'a guère été employée que pour les escaliers, quelques jambages et seuils de portes, le dallage de la salle ronde, les piliers et les arceaux de la grande piscine, le rebord des bassins N, O, P, Q et *j*. L'état des piscines est encore excellent ; quant aux murs, ils se sont presque partout conservés jusqu'à une hauteur de plusieurs mètres (cinq entre les salles E et M).

Dans la grande piscine, on a trouvé une inscription (1) qui donne le nom de l'établissement thermal, ainsi que la date de sa reconstruction. Il est difficile de dire où elle était placée ;

(1) Hérald et Papier, *C. r. Ac. Hipp.*, t. XXIV, 1888, p. VII et CIII ; Domergue, *Recueil de Constantine*, XXIV, 1886-1887, p. 191. On a retrouvé récemment l'angle de droite gisant derrière la niche F.

Digitized by Google

peut-être était-ce au-dessus de la niche F ou en face. Nous en donnons ici une copie plus complète que les précédentes:

35.

IMP CAES L SEPTIMI//////////VERVS ▸
PIVS PERTINAX ▸ AVG ▸ ARAB ▸ ADIABE////////ʳ ▸ IMP XV
TRIB ▸ POT ▸ XVI ▸ COS III i//////////ET
IMP ▸ CAES ▸ M ▸ AVRELIVS ANTONINVS AV/////▸TR▸P▸XIC
P SEPTIMIVS ▸ GETA ▸ NOB ▸ CAES ▸ PRINC ▸ IV////VTIS
AQVAS ▸ FLAVIANAS ▸ VETVSTATE ▸ CONLA
TIONEM MILITVM ▸ SVOR ▸ RESTITVE

Imp(erator) Caes(ar) L. Septimi[us Se]verus Pius Pertinax Aug(ustus), Arab(icus), Adiabe[n(icus), Part(hicus) max(imus)], imp(erator) XV, trib(uniciae) pot(estatis) XVI, co(n)s(ul) III, [p(ater) p(atriae) p(roconsul)] et imp(erator) Caes(ar) M. Aurelius Antoninus Au[g(ustus), imp(erator) II (?)] tr(ibuniciae) p(otestatis) XI, c[o](n)s(ul) III, P. Septimius Geta nob(ilissimus) Caes(ar) princ(eps) iu[vent]utis Aquas Flavianas vetustate conla[psas per vexilla]tionem militum suor(um) restituerunt.

Il ne semble pas que le souverain pontificat ait été mentionné avant les salutations impériales de Septime Sévère et de Caracalla: l'espace n'est pas suffisant (cf. d'ailleurs l'inscr. qui suit). — Avant *P. Septimius* on attendrait *et.* — Inscription de l'année 208. C'est par exception que Septime Sévère y porte le titre d'*imp(erator) XV*, qui cependant lui appartenait bien à cette époque (1).

Dans la salle ronde, un fragment d'une autre inscription n'est qu'un double de celle-ci. Il faut la lire ainsi:

(1) Cf. *Ephem. epigr.*, IV, p. 327, n° 2885 *a*, inscription de Rome dans laquelle la XV^ème^ salutation de Sévère est associée à sa XVII^ème^ puissance tribunicienne. Mais en règle générale depuis 198 jusqu'à sa mort, les inscriptions ne donnent à Sévère que le titre d'*imp(erator) XI*; on trouve aussi quelquefois celui d'*imp(erator) XII*: Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, p. 189, n. 2.

Digitized by Google

36 (1). Haut. 0m 67, épaiss. 0m 17. Haut. lettres 0m 09 pour la ligne 1, 0m 065 pour la ligne 2, 0m 05 pour le reste.

PTIMIVS SEVE
PART › MAX › IMPX
ANTONINVS › AVG › I
/////// PRINCEPS
TVSTATE ♁ CON
M › SVORVM ♁ R

Au nord et au nord-ouest de l'établissement thermal apparaissent de nombreux vestiges de constructions en pierres de taille et en blocage. On n'y a fait aucune fouille. C'étaient probablement des maisons d'habitation, des auberges, des dépendances des thermes.

Il y avait à El-Hammam une chapelle chrétienne. A environ un demi kilom. à l'est des ruines on trouve employés dans des constructions modernes un fragment de pilastre que nous avons reproduit planche VII fig. 7, et un pilastre entier (2) où l'on voit un cep de vigne sortant d'un calice et surmonté d'une couronne d'olivier, à l'intérieur de laquelle est un chrisme (avec un R de forme latine) accosté de l'α et de l'ω. Le fragment porte une inscription qui doit se lire: [*Spes i*]*n Deo* (3).

(1) Hérald, *C. r. Ac. Hipp.* t. XXIV, 1888, p. VIII; Domergue, *Recueil de Constantine,* XXIV, 1886-1887, p. 195.

(2) Haut. 1m 58, larg. 0m 31.

(3) Ces deux pilastres ont été déjà signalés par M. Hérald, *C. r. Ac. Hipp.* t. XXIV, 1888, p. XLIV, XLIX, L. — Pour des pilastres chrétiens ornés de ceps de vigne, voir Delamare, *Exploration archéologique de l'Algérie,* pl. 180, fig. 10 et 11 (Guelma); Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes,* 3ème édition, p. 798 (Tébessa); De Rossi, *La capsella argentea africana,* pl. II, fig. 1 (H.Zizara, près d'Ain-Beida); Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie,* p. 279, fig. 98 (Ouled Agla).

Digitized by Google

IV.

Ruines situées au pied de l'Aurès

AU SUD DE LA ROUTE DE THAMUGADI À MASCULA.

Au sud de la route de Thamugadi à Mascula, les contreforts de l'Aurès enferment une série de petites plaines vallonnées et ravinées. Une population assez dense s'y était établie, surtout en avant des passages qui donnent accès dans le massif aurasien. Il y a là de très gros bourgs, en particulier les deux Henchir Tizgrout (nos *26* et *42*), Henchir el-Ma (n° *33*), Henchir Ouazen (n° *38*). Les inscriptions latines sont rares; l'élément indigène, semble-t-il, s'est presque exclusivement maintenu dans cette région pendant la domination romaine.

Une route partant de Timgad se dirigeait vers le Foum Ksantina, dont nous avons indiqué l'importance. A un mille de la ville (n° *23*), sur la gauche d'un chemin arabe, un tronçon de colonne entièrement fruste ne peut guère être que le débris d'un milliaire. Plus loin nous n'avons pas trouvé d'autres bornes; celles qui existaient ont été détruites, ou bien nous avons perdu la trace de la voie romaine.

Le long du cours supérieur de l'Oued Taga, chez les Ouled Azouz, sont disséminées de nombreuses ruines (n° *24*), sur des mamelons ou en plaine. On y rencontre des pressoirs assez bien conservés. Trois kilomètres plus à l'est et en avant du Foum Ksantina, autre petite ruine sur la même rivière (n° *25*).

Au sud, à droite et à gauche du Foum, le Djebel Bou Driesen et le Djebel Kharouba sont devenus, à une époque qui demeure indéterminée, de vastes nécropoles indigènes. Les tombeaux ressemblent à des tourelles, ce qui les a fait prendre tout d'abord pour des postes fortifiés. Le plus souvent, une table de pierre les recouvre. Au centre, dans une auge faite de pierres plates, gît le corps, replié; on trouve fréquemment aussi de grossières poteries. Nous ne faisons qu'indiquer ces tombeaux, plusieurs

Digitized by Google

fois déjà signalés (1); ils appartiennent à la population montagnarde de l'Aurès, qui est en dehors du cadre de notre étude.

En avant du Foum Tizgrout, un village important, l'Henchir Tizgrout (n° *26*) a de nombreux pressoirs. A l'ouest de la ruine, restes confus d'un édifice qui paraît avoir été un temple. En avant du mur de façade, qui regarde l'est et mesure 16m 10, s'élevait un portique à 10 colonnes, dont 8 de face; neuf bases sont encore en place. La profondeur du portique est de 4 mètres. On entre dans la salle centrale par une porte large de 2m 70; cette salle, rectangulaire, mesure 14 mètres de long et 7m 45 de large. L'ensemble de l'édifice est d'ailleurs très mal conservé, et paraît avoir subi des remaniements; il faudrait quelques fouilles pour en lever un plan exact.

Fermes à l'est d'H.Tizgrout (nos *27* et *27 bis*). Au sud, des murs en pierres brutes, longs de plusieurs centaines de mètres, rappellent les alignements que l'on rencontre dans le voisinage des nécropoles indigènes (2); la hauteur des pierres ne dépasse pas 1m 50. — H. Toffana (n° *28*), hameau sur la pente occidentale d'une colline, au-dessus de l'Oued Bou-Ateb. En remontant le cours d'eau, on arrive au défilé du même nom (Foum Bou-Ateb), à l'entrée duquel se trouve un autre hameau (n° *29*).

Près de la belle fontaine d'Aïn-Skoun, village (n° *30*). Nous y avons relevé cette inscription :

37. Stèle brisée. Larg. 0m 43; épaiss. 0m 18. Haut. lettres 0m 05.

D · M
IVLIA · FO
RTVNATA
V · A · LXV

D(iis) m(anibus). Iulia Fortunata v(ixit) a(nnis) LXV.

(1) Payen, *Annuaire de Constantine,* 1863, p. 161-163, planches 33-48; *Recueil,* XXVII, 1892, p. 202-203; Masqueray, *Bulletin de la Société de Géographie,* 6e série, t. XII, 1876, p. 458-460; Playfair, *Travels in the footsteps of Bruce,* p. 91-92; Cagnat, *L'armée romaine,* p. 589, n° 2.

(2) Voir, par exemple, Carton, *l'Anthropologie,* t. II, 1891, p. 13-14.

Digitized by Google

En avant du Foum Tarit, d'où sort l'Oued Tarit qui, sous le nom d'Oued Meroui, contribue à former l'Oued Bou-el-Freiss, Henchir Tabia (n° *31*) est un grand village, situé très haut sur un plateau qu'un ravin coupe en deux. Au nord-ouest, ruines d'une église, couvertes par des constructions arabes. Nous en donnons le plan fig. 4. Suivant l'usage, l'édifice a été cons-

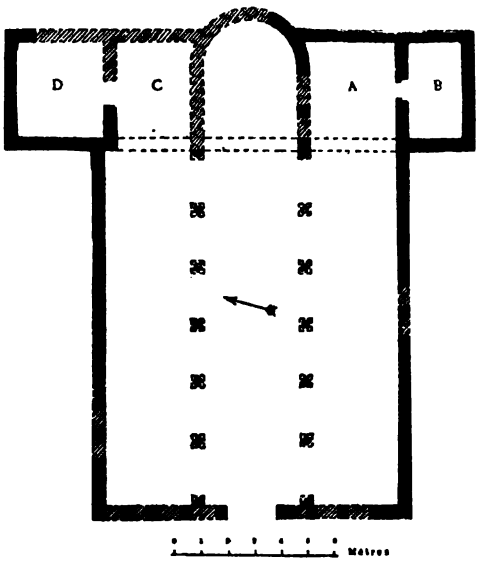

Fig. 4.

truit en blocage, avec des harpes en pierres de taille. Nous avons indiqué par conjecture la place des colonnes qui séparaient la nef des bas-côtés. Dans la planche IX, la fig. 1 reproduit un des chapiteaux, la fig. 19 une des bases; les fûts étaient en pierre. Il y avait deux salles de chaque côté de l'abside (A, B, C, D); entre A et B on voit encore les montants de la porte.

A trois kilomètres au nord-est, près de la source de l'Oued Mliya, hameau sur une crête (n° *32*). — H. el-Ma (n° *33*) est un très gros bourg, avec puits, au milieu d'une belle plaine traversée par l'Oued Mliya. La ruine est sans intérêt. Nous n'y avons trouvé qu'une stèle anépigraphe sur laquelle est gros-

Digitized by Google

sièrement figuré un personnage s'appuyant sur un bâton. La plupart des pierres ont servi à la construction de gourbis arabes. — En descendant le cours de l'Oued Mliya, H. el-Aouinet (n° *34*), ferme avec des pressoirs, et H. Mliya (n° *35*), où il y avait naguère un fortin carré, de huit mètres environ de côté: on a pris toutes les pierres pour la route de Batna à Khenchela. — A deux kilomètres à l'est, ferme (n° *37*).

Henchir Milen ou Henchir Khamsa (n° *36*) est un village important, sur un mamelon et tout autour. Payen a voulu l'identifier avec la station de Claudi, que nous plaçons ailleurs (1). Puits romains, pressoirs. A l'est, une église chrétienne est très mal conservée, mais le plan peut en être restitué: voir fig. 5.

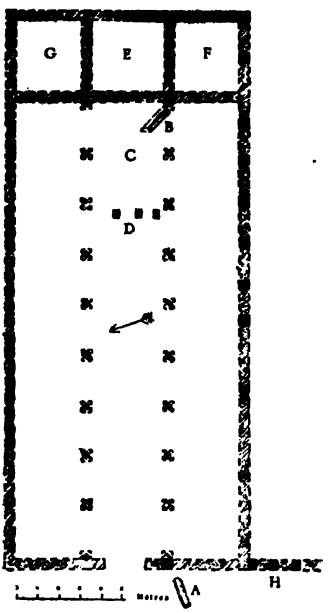

Fig. 5.

A, B, demi-colonnes terminant la colonnade qui séparait la nef du bas-côté de droite; nous avons indiqué la place des colonnes par conjecture. C, chœur. D, restes de la balustrade du chœur (petits piliers). E, espace correspondant à l'abside, mais qui ne se termine point par un mur circulaire. F, G, diaconicum et prothesis; nous avons indiqué ces salles par conjecture. H, mur faisant suite à la façade, au sud; il n'en reste que trois pierres. — A cent cinquante mètres au sud-ouest, on voit les vestiges d'un bâtiment divisé en trois nefs par des colonnes dont plusieurs sont encore debout; les fûts (long. 2^{m} 10 en moyenne, diam. le plus grand 0^{m} 45) reposent sur des bases du type ordinaire. Nous donnons planche IX, fig. 2, la reproduction d'un des chapiteaux. Quant au plan même de l'édifice, il n'est plus reconnaissa-

(1) Voir plus haut page 484.

Digitized by Google

ble; tous les murs ont été détruits. C'était peut-être une autre église chrétienne. — Enfin à deux cents mètres encore au sud-ouest, il y avait, semble-t-il, une chapelle dont le plan n'est pas plus distinct; on trouve à cet endroit plusieurs bases, dont l'une est reproduite pl. IX, fig. 18, un chapiteau reproduit fig. 3, des fûts dont la hauteur moyenne est de 1^{m} 62 et le diamètre de 0^{m} 32.

Payen a copié à Henchir Milen deux inscriptions (*C. I. L.* 2329, 2330). La lecture de la première doit être rectifiée.

38. Cippe. Haut. 2^{m} 05, larg. 0^{m} 44, épaiss. 0^{m} 20. Haut. lettres 0^{m} 04. Au-dessus de l'inscription: à droite, un homme debout, tenant un objet de forme oblongue; à gauche, une femme debout.

D · M · S
L · IVLIVS · FILI
X · M · IVLIVS · F
ELIX · MO · FECE
RVNT · P · ET · A
V · LXXX · ET · MA
TER · ANIS · C ·

Il faut peut-être interpréter ainsi cette inscription mal rédigée: *D. m. s. L(ucius) Iulius F(e)lix, M(arcus) Iulius Felix mo(numentum) fecerunt p(atri) et a(viae). (Pater) v(ixit annis) LXXX, et mater (eius) an(n)is C.*

Quant à l'autre inscription publiée par Payen, elle est gravée sur le plat d'une demi-colonne. L'épitaphe est surmontée d'un buste de femme très grossier. La pierre est tellement usée que nous n'avons pu déchiffrer que les lignes 1, 4 et 5; ligne 5, il y a bien AN CV, *an(nis) CV.*

Henchir Ouazen (n° *38*) est également un très gros bourg, au sommet d'un plateau assez escarpé vers le nord-est; les ruines recouvrent aussi la pente méridionale, qui descend jusqu'à l'Oued Guelleb. Belle source. Nombreux pressoirs. Il y a là une intéressante basilique, dont le plan est donné fig. 6. Elle

Digitized by Google

est précédée d'un porche A. La nef est séparée des bas-côtés par deux colonnades, dont quelques bases sont encore en place : l'une d'elles est reproduite planche IX, fig. 17. La fig. 4 de

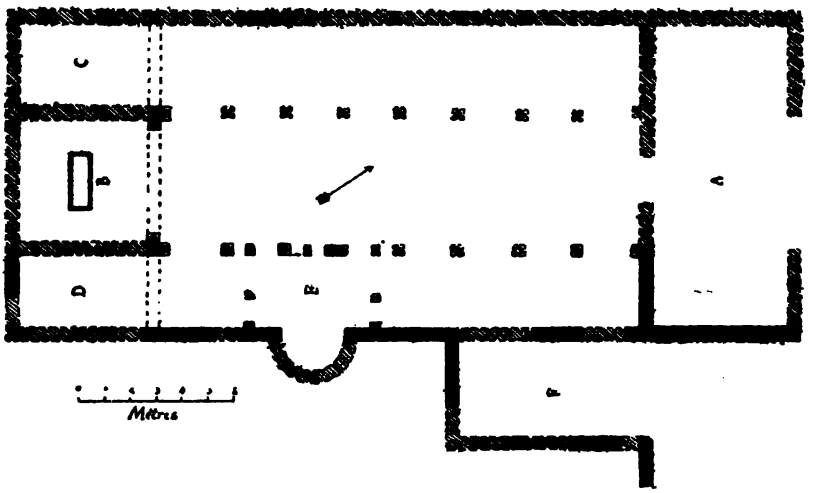

Fig. 6.

la même planche représente un chapiteau qui gît près de là, et qui sans doute appartenait à ces colonnades. En B est un espace correspondant à l'abside, mais rien ne prouve que le mur qui le fermait fût arrondi ; au milieu, un grand sarcophage en pierre (long. 2^m 33, larg. 0^m 61, haut. 0^m 43) a été récemment mis à découvert et endommagé : c'était sans doute la tombe d'un personnage très vénéré dans le pays. L'entrée de B était flanquée de deux demi-colonnes dont les bases sont en place. A droite et à gauche, les salles C et D : la salle C est entièrement détruite ; le sol de D était dallé. En F, une ou plusieurs salles dont le plan n'est pas net. L'église est orientée, contre l'usage, au nord-nord-est, et cette orientation anormale a déterminé une disposition particulière du chœur (E). Pour qu'il fît face à l'occident, on l'a placé dans le bas-côté de gauche ; les piliers dans lesquels étaient insérées les dalles formant clôture sont encore bien conservés. Derrière le chœur,

Digitized by Google

nous avons indiqué par conjecture une abside; on n'en voit aujourd'hui aucune trace (1).

Voici quelques inscriptions sans intérêt que nous avons copiées à H. Ouazen.

39. Au sud de la basilique. Caisson. Haut 0m 44, larg. 0m 39, long. 0m 96. Haut. lettres, 0m 03 à 0m 04. Dans un cadre à queues d'aronde:

D M S
C · IVL · GEMEL
L V S V I X / / /
//N N I S X X / /

D. m. s. C. Iul(ius) Gemellus vix[it a]nnis XX...

40. A deux cents mètres au nord de la basilique. Cippe, enterré. Larg. 0m 39, épaiss. 0m 33. Haut. lettres 0m 04.

M C A E L I V S / / A-E liés.
E X T / / / / V I X I T
A N N I / / / / / / /

M. Caelius [D]ext[er?] vixit anni[s...]

41. Près de la basilique, au sud. Cippe. Haut. 1m 68, largeur 0m 40, épaiss. 0m 34. Haut. lettres 0m 04 à 0m 05. Au-dessus de l'inscription, femme debout entre deux objets indistincts.

D · M · S ·
L · S E R V I L I
B · A · R · I · V A · X L i V-A liés.
F I L I · H E R ‹ F O / *sic*
T V N A T V S / /
/ / / / / F / / A III

D. m. s. L. Servili(i) Bari, v(ixit) a(nnis) XLI; fili(i) her(edes) Fo[r]tunatus ..... — La figure de femme n'est pas en rapport avec l'inscription.

(1) Comme disposition, cette église rappelle la grande basilique de Zraïa, dont la façade était, contre l'usage, orientée au sud-sud-ouest: on n'a pas fait d'abside au fond de l'édifice, mais dans le mur latéral de droite on en a ouvert une qui fait face à l'ouest. V. Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, p. 145, fig. 13.

Digitized by Google

On trouve en outre à Henchir Ouazen un assez grand nombre de caissons dépourvus d'inscriptions et un cippe anépigraphe où sont sculptés grossièrement deux bustes.

Ferme à trois kilomètres à l'ouest d'H. Ouazen (n° *39*). — Aïn el-Ksar (n° *40*), fort, près d'une belle source. Il était carré et mesurait environ quarante mètres de côté; il semble qu'il ait eu double mur, mais est très mal conservé. — Aïnel-Aoura (n° *41*), hameau près d'une source. — H. Tizgrout (n° *42*) est un village situé sur plusieurs mamelons, à l'ouest et à l'est de l'Oued Mesguetoun; il y a là aussi une source abondante.

V.

La vallée de l'Oued Chemorra.

Au nord de Thamugadi, une route importante se dirigeait droit vers Cirta. Elle est mentionnée dans l'itinéraire d'Antonin: " *Tamugadi XXX Ad Rotam XX Ad Lacum Regium XX Cirta* „. Tissot (1), d'après M. Poulle (2), en a bien indiqué le tracé, qu'imposait d'ailleurs la structure géographique du pays. " Elle suivait d'abord la vallée de l'Oued Chemorra et la rive orientale du lac Djendeli, laissant à l'ouest le Djebel Toumbeit et le Djebel Gontas, traversait le Khanget-el-Hamet, défilé qui sépare le Djebel Hanout-el-Kébir du Djebel Hanout-el-S'rir et passait par Aïn-Mlila et Aïn-el-Bey. Les soixante-dix milles de l'Itinéraire se retrouvent exactement sur le terrain „. L'impossibilité de découvrir une ruine antique à cinquante milles au nord de Timgad, près d'un véritable lac, a conduit Tissot à proposer cette correction: *Tamugadi XX Ad Lacum Regium XX Ad Rotam XXX Cirta.* L'auteur pense avec raison que le Lacus Regius est le lac de Djendeli, " sur les bords duquel se trouve précisément le Madracen, ce magnifique tombeau des rois de Numidie „; aussi place-t-il la station d'Ad

(1) *Province romaine d'Afrique,* II, p. 511.
(2) *Recueil de Constantine,* XIX, 1878, p. 370.

Digitized by Google

Lacum Regium à H. Taoukouch (n° *74* de notre carte), celle d'Ad Rotam à Aïn Morniat. D'accord avec M. Poulle, il rapporte à cette route deux bornes trouvées à H. Koreïba, qui est à neuf kilomètres au sud d'Aïn Mlila, et marquées du chiffre de milles XLIII (*C. I. L.* 10288-10289); mais il est plus vraisemblable, comme le pense Mommsen (*C. I. L.*, p. 887), qu'elles appartenaient à la grande voie de Lambèse à Cirta, que devait rejoindre vers Aïn Mlila la route partie de Thamugadi.

A partir de Timgad, le tracé de cette route est presque exclusivement suivi par un grand chemin arabe, que nous avons reconnu jusqu'à H. Tafrent, au nord-est de la Sebkha Djendeli (n° *145*). Le long de l'Oued Chemorra elle était bordée d'un grand nombre de villages et de fermes.

A trois kilomètres et demi au nord-nord-est de Timgad, sur l'Oued, se trouvait un hameau, H. Terfès (n° *44*), dont presque toutes les pierres ont été jetées dans la route moderne de Batna à Khenchela. — A deux kilomètres à l'ouest de l'H. Terfès (n° *43*), et à trois kilomètres à l'est, à la jonction de l'Oued el-Arba et de l'Oued Morri (n° *45*), autres hameaux qui ont subi le même sort. — Au quatrième mille de la voie romaine gît encore, près d'une ferme, la base d'une borne milliaire (n° *46*). A droite de la route, de l'autre côté de l'Oued, autre grande ferme avec des pressoirs (n° *47*). — Au sixième mille, un hameau, H. Djebbana (n° *48*); au milieu de la ruine, la borne milliaire dont les inscriptions suivent (1):

42-44. = *C. I. L.*, 10197-10198. Haut. 1^{m} 95 (bas brisé); diam. 0^{m} 36. Haut. des lettres: inscr. de Caracalla, 0^{m} 04; de Licinius, 0^{m} 06; de Constance Chlore, 0^{m} 04. D'un côté on lit:

(1) Cette borne ne doit pas être rapportée à la route de Thamugadi à Mascula, comme elle l'est au *Corpus* (p. 879 et carte). — Le lieu est appelé par Roudet Erkeb, par Payen Bardou; ce dernier a dû faire quelque confusion: il paraît indiquer les deux parties de cette inscription comme se trouvant à un mille l'une de l'autre.

Digitized by Google

IMP DN LICI
NIANO //ICI
NIO AVG RP
COL THAM///
FELICI AVGVSTO
BRIT · MAX GE//// A-X lités.
PONT MAX TRIB P//// A-X, T-B, I-B lités.
IMP · III · COS · IIII PP
PROCOS · II//////// sic
AVG MATR///////
ET CASTRO/////
ET SENATV//////
PATRIAE · R//////
THAMVG
VI

Cette borne portait d'abord une inscription en l'honneur de Caracalla et de sa mère Julia Augusta, de l'année 214 ou 215 : [*Imp(eratori) Caesari M. Aurelio Severo Antonino Pio*] *Felici Augusto* (1), *Brit(annico) max(imo), Ge*[*r(manico) max(imo)*], *pont(ifici) max(imo), trib(unicia)* [*pot(estate) XVII* ou *XVIII*], *imp(eratori III, co(n)s(uli) IIII, p(atri) p(atriae), proco(n)s(uli)* [*et* (2) *Juliae*] *Aug(ustae), matr*[*i Aug(usti)*] *et castro*[*rum*] *et senatu*[*s et*] *patriae, r(es)p(ublica) col(oniae) Thamug(adensis, Millia passuum) VI.* — On y a gravé plus tard une inscription à Licinius le Père : *Imp(eratori) d(omino) n(ostro) Liciniano* [*L*]*icinio Aug(usto) r(es)p(ublica) col(oniae) Tham*[*ug(adensis)*].

(1) *Part(hico) max(imo)* qui devrait se lire après *Augusto* a été omis.

(2) Dans ET, à la place de l'E, on a gravé par erreur un I.

Digitized by Google

Sur la même borne, par derrière, on lit :

NOB////
SSIMO FL·VALE
RIO · CONSTANTI
O · INVICTO·P·F·
AVG · RESP · COL
ONIAE · THA
MVG

... *nob*[*ili*]*ssimo Fl*(*avio*) *Valerio Constantio*, *Invicto P*(*io*) *F*(*elici*) *Aug*(*usto*), *resp*(*ublica*) *coloniae Thamug*(*adensis*). Inscription de Constance Chlore, Auguste.

A quelques centaines de mètres à l'est et tout contre l'Oued, se trouve l'Henchir Roumia (n° *48 bis*) ; nombreuses cuves, rouleaux ; un fortin de basse époque domine la rivière.

45. Dans le fortin, caisson. Haut. 0m 50, larg. 0m 45, longueur 0m 94. Haut. lettres 0m 04.

D M S
VXOR FECI/
VIRO SVO DE — D-E liés.
MET/IO MERETI — E-E, T-I liés.
VXIT ANN XXV — I-T, A-N-N liés.

D. m. s. Uxor feci[*t*] *viro suo Demet*[*r*]*io mere*(*n*)*ti. V*(*i*)*xit ann*(*is*) *LXXV.*

46. = *C. I. L.*, 2238 (1). Près du fortin, caisson. Haut. 0m 46, larg. 0m 39, long. 0m 98. Haut. lettres 0m 04.

M S
ITTIVS FRVc
TVS IPSE SIBI ET
SVIS VIVVS FE
CIT

[*D.*] *m. s.*[.. *S*]*ittius Fructus ipse sibi et suis vivus fecit.*

(1) « A Ksarde, sur la route de Batna à Khenchelah (Renier d'après Aubin) ». Cette indication est fausse.

Digitized by Google

A moins de deux kilomètres, en descendant la rive gauche de l'Oued, on atteint l'Henchir Saatoud, petit village (n° *49*). Chapelle arrondie à l'est, large de 5^{m} 90, longue de 12^{m} 10; à côté gisent quelques fûts, une base à socle élevé et un chapiteau de style corinthien très dégénéré. Importants restes de pressoirs. — A El-Hadjedj (n° *50*) il y avait un hameau. Nous y avons vu trois bases de bornes, marquant le huitième mille de la route de Thamugadi à Cirta. Payen y a copié autrefois les inscriptions de deux colonnes (*C. I. L.*, 10200 et 10201), que nous n'avons pas retrouvées. — Un mille plus loin (n° *51*) gisent ces fragments de bornes.

47. Haut. lettres 0^{m} 04.

D N FL///////
STANTI//////
B CAESA/////
COL M///////
M//////

D(omino) n(ostro) Fl(avio) [*Val(erio) Con*]*stanti*[*no, no*]*b(ilissimo) Caesa*[*ri*; *a*] *col.* [*m. p. r(es)p(ublica) col(oniae) Tha*]*m*[*ug(adensis)*]. La restitution de la fin est des plus douteuses. Nous l'empruntons à un milliaire de Licinius le Père, trouvé au premier mille de la route de Mascula (*C. I. L.*, 10206):

A COL M P RES P COL
THAMVG T-H 1166.
I

M. Mommsen interprète ainsi ces sigles: « debuit saltem esse *resp(ublica) col(onorum) Thamug(adensium)*: *a colonia M. p. I.* ». On les retrouve dans notre inscription 51 (cf. aussi le n° 50). L'explication de M. Mommsen est loin d'être satisfaisante; car non-seulement l'inversion serait bien étrange, mais en outre, dans notre n° 51 et probablement aussi dans celui-ci, le chiffre des milles n'était pas indiqué. Encore que nous ne trouvions rien de bon à proposer à la place, nous préférons

Digitized by Google

cependant comme conjecture celle de Renier (1) : *a col(onia) m(iliaria) p(osuit) resp(ublica) col(oniae) Thamug(adensis).*

48. Haut. lettres 0 m 04.

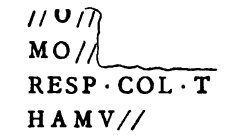

[...n]o[bilissi ?]mo... resp(ublica) col(oniae) Thamu[g](adensis).

49. Haut. lettres 0 m 04.

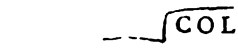

..... *[Resp(ublica)] col(oniae) Thamug(adensis).*

A un mille de là, dans la même direction (n° *52*), trois bases de colonnes indiquent le dixième mille. Nous n'avons retrouvé à cet endroit que deux bornes avec inscriptions.

50. Haut. 0 m 87 (bas brisé), diam. 0 m 27. Haut. lettres 0 m 04.

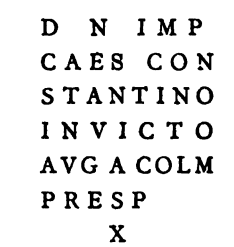

D(omino) n(ostro) Imp(eratori) Caes(ari) Constantino invicto aug(usto) a col(onia) m(iliaria) p(osuit) resp(ublica) X.

Pour les sigles qui terminent cette inscription, voir plus haut, au n° *47*.

(1) Recueil, n° 4888.

Digitized by Google

51. Haut. 0^{m} 80 (bas brisé), diam. 0^{m} 37. Haut. lettres 0^{m} 04.

D N IMP CA
E S MAXI
MINO IN
VICTO A
VG A COL
MP RE////
COL THA// T-H liés.
VG

D(omino) n(ostro) imp(eratori) Caes(ari) Maximino invicto Aug(usto) a col(onia) m(iliaria) p(osuit) re[sp(ublica) col(oniae) Thamug(adensis). Pour les sigles de la fin, voir n° 47. — Les inscriptions 50 et 51, en l'honneur des empereurs Constantin le Grand et Maximin Daza, ont dû être gravées en même temps.

Nous n'avons pas retrouvé les bornes des milles suivants, mais la direction de la route est indiquée par le chemin arabe allant au moulin de Chemorra, qui est le point de passage obligé entre les deux chaînes du Bou-Arif et du Seffan. Plus au nord (n° *144*) nous avons découvert un autre milliaire de la même voie; nous le publierons plus loin.

Jusqu'au moulin de Chemorra, les deux rives de l'Oued sont semées de ruines. Sur la rive droite, c'est d'abord Aïn Tarfa (n° *53*), qui comprenait deux groupes d'habitations, à trois cents mètres environ l'un de l'autre. Dans le groupe de l'ouest il y avait, semble-t-il, une chapelle chrétienne, à en juger d'après quelques fûts et bases du type ordinaire (cf. planche IX, fig. 19). Dans le groupe de l'est se trouve une grande enceinte rectangulaire en pierre. Large de 32^{m} 75, longue de 50 mètres environ, elle est formée de petites piles quadrangulaires, alternant avec des dalles qui sont dressées de champ et viennent s'y emboîter. Des mortaises creusées dans la partie supérieure des piles et des dalles semblent avoir servi jadis à tenir des pieux qui supportaient peut-être une sorte de velum. L'enceinte est percée de nombreuses portes. Voir fig. 7 la reproduction d'une partie de cette enceinte. On pourrait se demander s'il n'y avait pas dans cette plaine étroite, dont Aïn Tarfa

Digitized by Google

était le principal village, un grand marché que fréquentaient les riverains de l'Oued Chemorra, les habitants du Djebel Amran et ceux du Djebel Bou-Arif.

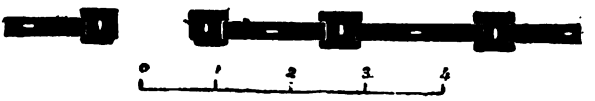

Fig. 7.

A deux kilomètres au nord-est d'Aïn Tarfa, d'assez nombreuses pierres romaines sont dispersées dans les murs d'un bordj arabe, contre l'Oued Fadel (n° *54*). — Les n^os^ *55*, *56*, *57*, *58*, *59* indiquent des fermes sans intérêt situées sur la rive gauche de l'Oued Chemorra. Au n° *56*, il semble qu'il y ait eu près des bâtiments un petit mausolée carré, dont la base et la corniche étaient ornées de moulures. — Autres fermes sur la rive opposée, aux n^os^ *60* et *61*.

A moins de deux kilomètres au nord-est de l'Henchir *61* (H. Si-Amar-ben-Radab), sur la pente du Djebel Draou, il y avait un hameau de quelque importance (n° *62*). Le plan de l'église, laquelle paraît avoir été située au sud des ruines, n'est plus reconnaissable; mais on trouve divers fragments d'architecture qui proviennent de cet édifice: restes de fûts en pierre, un chapiteau reproduit planche IX, fig. 5, deux bases à socle élevé du type ordinaire (cf. même planche, fig. 19). Nous avons copié ce fragment d'inscription:

52. Caisson. Haut. 0^m^ 50, larg. 0^m^ 38, long. 1^m^ 10. Haut. lettres 0^m^ 04. Entre les lignes 1 et 2, guirlande.

D // S
C IVLI////
D O N//////
//////////
//////////

D. [*m.*] *s. C. Iuli*[*us*] *Don*[*atus?*]....

Digitized by Google

En avançant toujours vers le nord, sur la rive gauche de l'Oued, autre hameau (n° *63*) que couvre un cimetière arabe. A trois cents mètres à l'ouest, quelques bâtiments; on avait employé dans l'un d'entre eux ces deux inscriptions, d'une belle gravure :

53. Caisson. Haut. 0^{m} 50, larg. 0^{m} 42, long. 1 mètre. Haut. lettres 0^{m} 04. Guirlande entre les lignes 1 et 2.

ὁ D M S ὁ
MANIVS PRIM
VS VIX ὁ ANNIS ὁ XXV
SIBI ET QVARTAE M
ARITE KARISSIMAE A-E liés.
PRESENS FECIT ET
DEDICAVIT ὁ

D. m. s. Ma(g)nius Primus vix(it) annis LXXV, sibi et Quartae marit(a)e carissimae pr(a)esens fecit et dedicavit. Le chiffre a été gravé après coup.

54. Caisson. Haut. 0^{m} 49, larg. 0^{m} 41, long. 1 mètre. Haut. lettres 0^{m} 04. Guirlande entre les lignes 1 et 2.

ὁ D M S ὁ
LAELIE QVAR
TE COIVGI RARI *sic*
SSIMAE VIX AN
NIS XLVII ὁ P M
ANIVS PRIMVS
MARITVS FECIT

D. m. s. Laeli(a)e Quart(a)e co(n)jugi rarissimae, (quae) vix(it) annis XLVII, P. Ma(g)nius Primus maritus fecit.

Sur la même rive on rencontre encore, avant d'arriver au moulin de Chemorra, un hameau (H. Hadj-el-Arbi, n° *64*) et deux fermes (n^{os} *65* et *66*). Près de cette dernière et sur le

Digitized by Google

bord même de l'Oued, à environ un kilomètre au sud du moulin français, gît une stèle qui porte un reste d'inscription.

55. Haut. 1 mètre (bas brisé), larg. 0^m 52, épaisseur 0^m 20. Haut. lettres 0^m 04. Au-dessus de l'inscription, un croissant (cornes en haut) et, plus bas, un homme et une femme se donnant la main :

D M S
CE///VIDI
SA///

Sur la rive droite, dans un pays plat et aujourd'hui marécageux, hameaux et fermes (nos *67*, *68*, *69*, *70*, *71*). — Au n° *67*, chapelle dont l'entrée est tournée au sud-ouest et dont le fond s'arrondit en abside ; elle mesure 12 mètres de long sur 9^m 50 de large. — N° *68*, pressoirs. — Au n° *69*, édifice chrétien dont le plan est méconnaissable, mais qui paraît avoir été important. Les bas-côtés étaient séparés de la nef par des colonnes ; les fûts sont en pierre ; les bases, du type ordinaire, ont un socle élevé (0^m 75 de haut sur 0^m 43 de large) ; quant aux chapiteaux, ils sont de deux types différents : voir planche IX, fig. 6 et 7. Au même endroit gît un caisson où l'on n'a jamais gravé que la formule D M S. Puits antique. — Au n° *70* (H. Tabia), autre église chrétienne, actuellement en fort mauvais état. Longue de 30 mètres, large de 8, elle était orientée à l'ouest, et avait une abside dont l'ouverture correspond à la largeur de la basilique tout entière et non pas seulement à celle de la nef. Les colonnes qui séparaient la nef des bas côtés n'étaient pas toutes semblables ; nous avons reconnu deux sortes de bases (pl. IX, fig. 19 et 20) et deux sortes de chapiteaux (fig. 8 et 9). Il est d'ailleurs à remarquer que dans la construction de cette église on a employé de nombreux matériaux d'époque antérieure. C'est là que se trouve l'inscription

Digitized by Google

C. I. L., 2339, en l'honneur d'Antonin le Pieux (1); on y voit aussi quelques caissons, dont les inscriptions suivent:

56. Haut. 0m 44, larg. 0m 28, long. 0m 57. Haut. lettres 0m 04.

D M S
////M
SE VIVE
NT FEC
IT

D. m. s. .... m... se vivent(e) fecit.

57. Haut. 0m 37, larg. 0m 33, long. 0m 59. Haut. lettres 0m 04.

D M S
// BARIC
VIX · AN
XXXIII

D. m. s...., Baric vix(it) an(nis) XXXIII.

58. Haut. 0m 59, larg. 0m 50; enterré. Haut. lettres 0m 05.

////////
SENTIAE
VENVSTAE
CONIVGI VIV
FEC//////

[*D. m. s.*] *Sentiae Venustae, conjugi viv... fec(it)....*

(1) Ligne 2, lire T(ito) AELIO. Lignes 11 et suiv.:

P AELIVS AVG
///IB · DATVS
ILP SVA PEC
FEC IDEMQ
DED

A la ligne 12, lire [*l*]*ib*(*ertus*). Nous ne comprenons pas le commencement de la ligne 13; la troisième lettre pourrait être une R. — Cette inscription se trouve, non dans un petit fort byzantin, mais dans l'église chrétienne.

Digitized by Google

— Au n° *71*, quelques bâtiments où nous avons relevé ce caisson :

59. Haut. 0m 46, larg. 0m 41, long. 0m 81. Haut. lettres 0m 03.

D M S
Q /// F ♀
A N N O R
V M V I X
I T A N O S
///V CON
FILI EIVS
F E

Ligne 2, O ou Q. L'inscription est rédigée d'une manière absurde ; à la fin, il faut peut-être comprendre : *con(jux et) fili(i) ejus fe(cerunt).*

Trois kilomètres plus au nord, on arrive au bordj de l'ancien caïd de Chemorra (n° *72* sur la carte). Là aussi se trouvait une petite ruine. Un puits romain est bien conservé. Nous avons copié dans un gourbi l'inscription suivante :

60.

D · M · S
///VLIVS VIC
////VX♁A///
////IM///////
PR/CVLA////
FE/IT///////

D. m. s. [.. *I*]*ulius Vic*[*tor*] *v*(*i*)*x*(*it*) *a*[*nnis*] ..... *Pr*[*o*]*cula*..... *fe*[*c*]*it*.....

Dans les murs du bordj sont encastrés beaucoup de fragments architecturaux qui proviennent d'édifices chrétiens. Ce sont des fûts de colonnes et de demi-colonnes, des chapiteaux de demi-colonnes (simples bandes superposées), enfin des cor-

Digitized by Google

beaux dont l'un est reproduit pl. X, fig. 1 (1). Mais ces pierres n'ont certainement pas toutes été trouvées à Chemorra même. Il semble qu'on ait apporté d'H. Guesseria les corbeaux (2); on a pu chercher aussi des matériaux à H. Guessès (n° *126*).

Henchir Guesseria (n° *73*), à un kilomètre au nord-est du moulin français, est posé sur un mamelon au milieu de la trouée que s'est faite l'Oued Chemorra, entre le Djebel Bou-Arif à l'ouest et la chaîne du Seffan à l'est. C'était là probablement que la route de Theveste à Diana Veteranorum rencontrait celle de Thamugadi à Cirta. On n'y voit qu'un petit nombre de maisons d'habitation; mais la ruine possède un ensemble intéressant d'édifices chrétiens. Nous donnons fig. 8 le plan de la basilique d'Henchir Guesseria (3) et d'une chapelle qui en dépendait. — A, narthex de la basilique; il devait avoir une entrée centrale, dont il ne subsiste aucune trace; il présentait en outre deux entrées latérales, parfaitement reconnaissables: celle de gauche (B) possède encore les deux demi-colonnes qui l'enfermaient. — La nef devait être, selon l'usage, séparée des bas-côtés par des colonnes, qui ont disparu. En C gît le fragment d'une demi-colonne qui se trouvait sans doute adossée à l'extrémité de droite du mur de l'abside, et par conséquent terminait de ce côté la colonnade. A l'intérieur, les murs latéraux paraissent avoir été couronnés d'une rangée de corbeaux sculptés, à une hauteur de quatre mètres au-dessus du sol (4). — D, chœur; il semble avoir été dallé; en E-F, restes de la balustrade qui entourait le chœur, simples dalles en pierre dressées de champ. — G, abside; le mur circulaire, construit en moellons avec des

(1) Au lieu de la feuille placée sous le chrisme, deux autres corbeaux présentent une sorte de fleuron, trois autres une tête de bélier.

(2) La basilique d'H. Guesseria « était ornée intérieurement d'un rang de pierres sculptées régnant à quatre mètres au-dessus du parvis; sur quelques-unes on reconnaît des têtes de bélier, sur d'autres, des paires d'ailes éployées entées sous un losange ou sous une ove » (Berbrugger, *Revue Africaine*, VIII, 1864, p. 195). Malgré le dernier détail qui paraît fantaisiste, il y a lieu, semble-t-il, d'identifier ces pierres avec les corbeaux du bordj.

(3) Décrite avec des inexactitudes par Berbrugger, *ibid.*, p. 194 sq.

(4) Voir plus haut, au bordj du Caïd de Chemorra, et pl. X, fig. 1.

Digitized by Google

harpes en pierre de taille, comme tout le reste de la basilique, est assez bien conservé ; il l'était mieux encore il y a peu d'an-

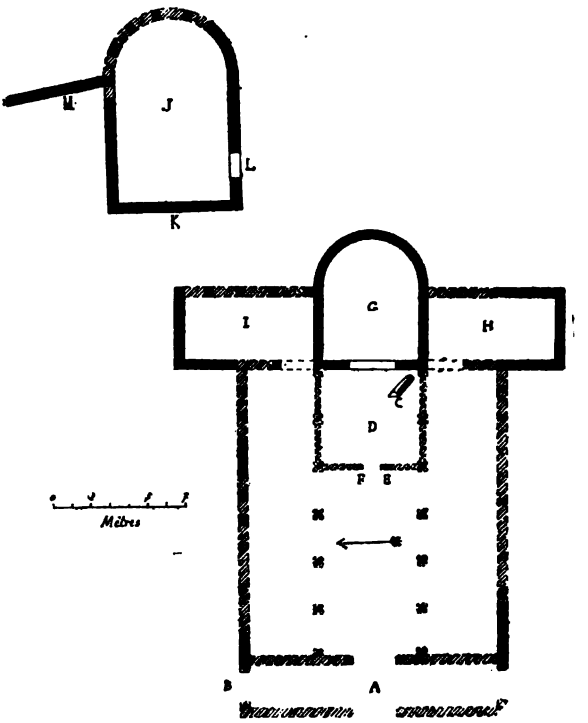

Fig. 6.

nées, mais on y a pris des pierres. On *descendait* dans l'abside par une marche demeurée en place (haut. 0 m 35). Le sol était couvert d'une mosaïque, déblayée en 1849 par le colonel Carbuccia, mais aujourd'hui à peu près détruite. Nous en avons retrouvé un croquis à la Bibliothèque-Musée d'Alger (1) ; il est

(1) Le croquis est de Vienot, comme le prouve la concordance avec le texte même de l'inscription, publié sous le nom de cet officier dans la *Revue Africaine* VIII, 1864, p. 195. Il avait été envoyé à Berbrugger.

Digitized by Google

trop incomplet et trop mal dessiné pour qu'il y ait lieu de le reproduire; nous en tirons seulement le schema suivant:

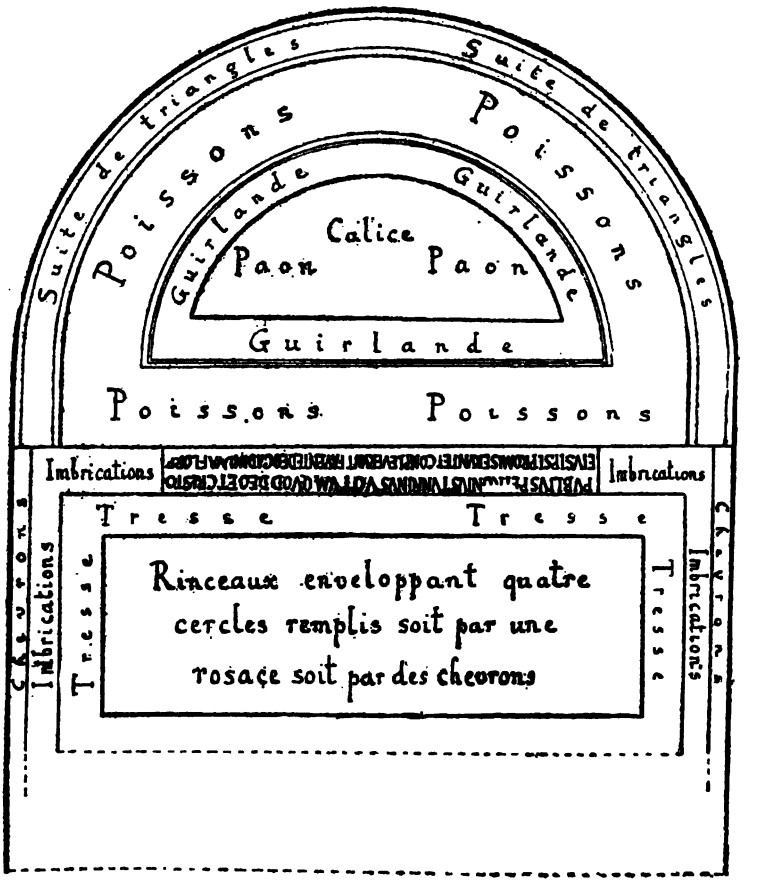

Fig. 9.

L'inscription, qu'on lisait en tournant le dos au fond de l'abside, est depuis longtemps publiée. C'est une dédicace analogue à celles que l'on trouve souvent sur les pavés en mosaïque des basiliques africaines (2): " *Publius Petronius Tunni-*

(1) *C. I. L.*, 2335; cf. Guyon, *Voyage d'Alger aux Ziban* (1852), p. 128.

(2) Voir Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, p. 28, n. 1.

Digitized by Google

nus votum quod Deo et Cristo eius ipsi promiserunt et conpleverunt. Favente Deo Gadiniana flore „. La fin est obscure; M. de Rossi (1) pense qu'il faut lire: " *Favente Deo, Cadiniana* (domus) *flore(at)* „. — H et I, chambres attenant à l'abside (prothesis et diaconicum). — Le petit bâtiment J, situé au nord-est de la basilique, a été pris à tort pour un fortin: d'où le nom d'Henchir Guesseria (2). C'est sans doute une chapelle. Le mur de façade K, bien conservé, est en pierres de taille, ainsi qu'une partie des murs latéraux; le reste est en moellons, avec des harpes. L'édifice s'arrondit à l'est en forme d'abside. L'entrée était latérale, peut-être en L. Au nord s'avance un mur, M, qui au bout de 12 mètres tourne brusquement à l'ouest; après une quinzaine de mètres on en perd la trace. Il y avait là une sorte d'enclos. — Nous reproduisons pl. IX, fig. 10, un chapiteau en pierre que nous avons trouvé à l'entrée de l'abside de la basilique; peut-être appartenait-il à l'une des deux colonnades de la nef, quoiqu'il soit d'assez petite dimension. La figure 2 de la pl. X représente un pilier de chœur, surmonté d'un amortissement en forme de pomme de pin et creusé sur le côté de manière à maintenir des dalles dressées de champ, qui formaient balustrade (3). Il est actuellement à l'entrée du moulin français, ou l'on nous a dit qu'il provient de la basilique.

A cent cinquante mètres environ au nord-ouest de cette église, un petit édifice, dont le plan ne se distingue plus, semble avoir été une chapelle. Il avait probablement la forme rectangulaire et mesure 15 mètres de long sur une dizaine environ de large. Deux colonnades délimitaient sans doute la nef, large de 3^{m} 50; quelques bases subsistent, du type ordinaire (pl. IX, fig. 19).

Henchir Taoukouch (n° *74*), où Tissot place avec vraisemblance la station d'*Ad Lacum Regium*, est un bourg bâti sur

(1) *C. I. L.*, p. 951.

(2) Ragot, *Recueil de Constantine*, 1873-1874, p. 206.

(3) Cf. Delamarre, *Exploration archéologique de l'Algérie*, pl. 83, fig. 3 (Sétif).

Digitized by Google

un mamelon. Pressoirs. A l'est de la ruine, basilique longue de 21^{m} 50, large de 13 mètres, orientée au sud-ouest; elle a une abside profonde de 5^{m} 50, flanquée de deux salles. A l'entrée de cette abside on voit encore deux bases de demi-colonnes qui se faisaient face (socle élevé, moulures ordinaires; largeur 0^{m} 46, épaiss. 0^{m} 32). Le sol de l'abside était en terre battue; en avant, nous avons constaté l'existence d'un pavé de briques. Le monument est du reste fort mal conservé. — A deux kilomètres à l'est de l'Henchir Taoukouch (n° 75), ruine d'une ferme. — Nous étudierons plus loin (chapitre VIII) la continuation de la route de Thamugadi à Cirta, entre la Sebkha Djendeli et la Guerrah ank-Djemel.

(*à suivre*).

S. Gsell et H. Graillot.

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

L'abbé L. Duchesne. *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule.* Tome premier : Provinces du sud-est. Paris, Thorin, 1894, in-8°.

Lorsque les auteurs du *Gallia christiana* reconstituaient nos séries épiscopales, il leur arrivait fréquemment d'exploiter quelques documents qui ne méritaient pas cet honneur, et d'en dédaigner quelques autres qui ne méritaient pas cette indignité. M. l'abbé Duchesne, dans ses *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, rectifie leur méthode et corrige leurs erreurs.

Malveillant envers certains hagiographes qui ne sont que des rhéteurs et certaines traditions qui ne sont que des fictions, il attache, en revanche, une précieuse importance aux listes d'évêques, qu'un assez grand nombre d'églises ont conservées. Tantôt ces listes nous sont parvenues dans des manuscrits isolés, tantôt elles se déduisent de certaines compositions plus développées, dont elles furent comme le noyau (par exemple, le *Libellus de episcopis Turonicis*, de Grégoire de Tours, et l'*Historia Remensis ecclesiae*, de Flodoard). Leur valeur est très diverse : lorsqu'elles omettent des noms certains, lorsqu'elles intervertissent d'une façon grossière l'ordre des évêques, tel que nous le connaissons par ailleurs, elles méritent défiance ; si l'on n'y trouve pas ces défauts, on peut et l'on doit en user. C'est surtout de leur confrontation perpétuelle avec les autres documents que jaillit une utile lumière. Tel évêque qui nous apparaît sur la liste comme le quatrième de la série, intervint à tel concile dont nous avons les actes et la date ; en attachant au nom du prélat cette indication chronologique, nous pouvons, par conjecture, si nous remontons jusqu'au début de la liste, fixer d'une manière approximative l'époque de la fondation du siège. On objectera que des noms ont peut-être

Digitized by Google

disparu; c'est vrai. Mais si nous possédons, pour les évêchés d'une même région, un certain nombre de listes dont l'étude attentive nous amène à un résultat homogène, il est plus naturel de croire à leur commune exactitude et d'admettre cette conclusion d'ensemble, que de la repousser en concluant à leur commune altération.

Tels sont les principes de critique qui ont guidé M. l'abbé Duchesne, et c'est dans cet esprit qu'il utilise les listes épiscopales bien conservées que possèdent vingt-quatre de nos diocèses. A cette source d'informations, dont il a le premier montré nettement la valeur, il faut joindre les textes littéraires d'une part, et d'autre part les signatures de conciles. Parmi ces derniers documents, certains qui ont trait aux conciles d'Orange et de Vaison, de 441 et 442, sont de publication toute récente, et les Bénédictins n'en avaient pu profiter.

Relativement à l'origine de nos diocèses, les conclusions de M. l'abbé Duchesne sont les suivantes: Sur cent dix-neuf évêchés existant au sixième siècle, il en est quatre-vingt-six dont la date de fondation ne peut être déterminée; sur ceux-ci, dix-sept seulement ont des attestations du quatrième siècle. Quant aux trente-trois évêchés dont on peut préciser les débuts, M. Duchesne les classe comme il suit: l'évêché de Lyon apparaît au second siècle; ceux de Vienne, Toulouse, Trèves, Reims, au milieu du troisième, ceux de Rouen, Bordeaux, Cologne, Bourges, Paris, Sens, vers 300; les vingt-deux autres au quatrième siècle. Il en est de la Gaule comme de la Haute Italie, où l'on ne trouve, avant le quatrième siècle, que cinq sièges épiscopaux: Ravenne, Milan, Aquilée, Brescia, Vérone. C'est à ces deux pays, vraisemblablement, que fait allusion Théodore de Mopsueste, lorsque, parlant d'une période où l'on comptait seulement deux ou trois évêques par province, il ajoute: Τοῦτο δὲ ἐπὶ τῆς δύσεως οὐ πρὸ πολλοῦ μὲν ἐν πλείσταις ἦν, ἐν ἐνίαις δὲ καὶ ἄχρι τῆς δεῦρο πεφυλαγμένον εὕρει τις ἄν. Rares dans la Gaule et dans l'Italie septentrionale, les évêchés, au contraire, furent de bonne heure très nombreux dans l'Italie méri-

Digitized by Google

dionale et l'Afrique. On retrouve en Orient un contraste analogue : les évêchés pullulent en Asie et en Phrygie ; et, dans le nord-est de l'Asie Mineure, leur multiplication fut si tardive qu'au temps de Septime Sévère la chrétienté du Pont avait encore son chef-lieu à Ancyre de Galatie.

A ces conclusions de la critique s'opposent les traditions apostoliques d'un certain nombre d'églises. M. l'abbé Duchesne montre que les plus anciens écrivains ignorent ces traditions ; il allègue Sulpice Sévère, Grégoire de Tours, l'auteur de la passion de Saint Saturnin, les sept évêques du concile de Tours qui correspondaient en 567 avec Sainte Radegonde, enfin le biographe de Saint Germain d'Auxerre. Avant le huitième siècle, les partisans de l'origine apostolique des églises franques ne peuvent citer que deux textes : un passage de Grégoire de Tours rattachant au pontificat de Saint Clément les débuts du siège de Saintes, et une lettre des évêques suffragants d'Arles, affirmant au Pape Saint Léon, au milieu du cinquième siècle, que Saint Trophime fut le missionnaire de Saint Pierre. Or le passage de Grégoire de Tours sur la mission des sept évêques au temps de Dèce est un argument singulièrement plus sérieux contre l'apostolicité ; et Patrocle, qui occupait le siège d'Arles au début du cinquième siècle, ignorait encore cette prétendue filiation spirituelle entre Trophime et Pierre.

Il paraît donc établi que l'église de Lyon fut, jusqu'au troisième siècle, la seule église de l'ancienne Gaule celtique ; elle essaimait autour d'elle un certain nombre de chrétientés, qui lui restaient rattachées : τῶν κατὰ Γαλλίαν παροικιῶν ἃς Εἰρηναῖος ἐπισκόπει, dit Eusèbe (*H. E.*, V. 23). Lorsque dans la première moitié du sixième siècle on composa le double cycle de légendes concernant les églises de Besançon et Valence d'une part, Autun et Langres d'autre part, c'est au siège de Lyon qu'on rattacha leurs origines : le fait est d'autant plus significatif pour Valence que, dès le cinquième siècle, cette ville relevait de l'évêque de Vienne ; et il n'est pas moins curieux d'observer que le légendaire n'at-

Digitized by Google

tribue pas le caractère épiscopal aux fondateurs de ces quatre chrétientés. La façon même dont sont construites ces légendes atteste qu'on conservait encore le souvenir de l'ascendant unique dont avait joui, pendant un certain temps, le siège de Lyon.

Cette préface de M. l'abbé Duchesne m'a paru comporter une analyse assez détaillée, parce qu'en dépit des apparences elle doit être considérée comme une page d'histoire générale : par les associations d'idées qu'elle suggère et les comparaisons qu'elle établit, elle nous aide à mieux pénétrer la variété et la complexité de ce multiple phénomène qu'on appelle, d'un nom général, la propagation du christianisme. Cette propagation s'organisa diversement suivant les pays; elle ne suivit pas une loi générale partout la même ; son allure change avec les latitudes ; au moment où l'Italie du sud est déjà conquise par une riche organisation ecclésiastique, l'Italie du nord est encore un pays de missions ; et l'on trouve, dès les origines chrétiennes, cette élastique variété des moyens convergeant vers une même fin qui caractérise encore la vigoureuse souplesse de l'Eglise.

C'est aux provinces du sud-est que M. l'abbé Duchesne consacre le premier volume de ses *Fastes*. Il étudie tour à tour les provinces d'Arles, Vienne, Tarentaise, Aix, Embrun, Narbonne ; il en dresse les fastes, avec une science minutieuse. Son érudition sévère évite l'aridité en insérant, entre les chapitres qui contiennent ces listes, des pages d'un intérêt plus général et d'une plus haute portée. Elles concernent le vicariat d'Arles, l'histoire épiscopale de Vienne, et la légende de la Sainte-Baume.

Comme la préface que je viens d'analyser, le chapitre sur le vicariat d'Arles avait déjà paru dans les *Mémoires des antiquaires de France*. Il intéresse l'histoire même de la papauté ; car la fondation du vicariat d'Arles au cinquième siècle doit être regardée comme une revanche du siège de Rome sur ces ambitions du siège de Milan, auxquelles M. Duchesne, dans ses *Origines du culte chrétien*, consacrait naguère une instructive notice.

Digitized by Google

Le chapitre touchant Sainte Madeleine et la Sainte Baume avait déjà paru dans les *Annales du Midi*. Lorsqu'on apporte à l'étude du moyen âge cette curiosité méfiante qui distingue M. l'abbé Duchesne, on trouve d'ordinaire, à défaut de nouveautés à révéler, des vétustés à détruire. A l'égard de certaines légendes, le savant auteur commence en juge d'instruction et finit en bourreau: c'est le cas pour la Sainte Baume. Il constate que, jusqu'à la fin du dixième siècle, le séjour de Lazare et Madeleine est ignoré en Occident. De peur qu'on ne juge insuffisant cet argument *ex silentio*, il montre comment les moines de Vézelay d'abord, ceux de Saint-Maximin ensuite, installèrent des traditions là où régnait le silence: ce récit a non moins d'intérêt — et plus de solidité — qu'un roman.

Dans un chapitre inédit, l'histoire épiscopale de Vienne est merveilleusement débrouillée par M. l'abbé Duchesne. Sa plus ancienne source est un catalogue, que l'auteur dégage de la chronique d'Adon. Vient ensuite cette chronique elle-même: jusqu'à l'épiscopat d'Eoldus, qui est de la fin du septième siècle, elle foisonne d'erreurs ou de banalités. Adon respecte les noms des évêques, leur ordre de succession; mais il leur assigne des dates invraisemblables. Le quatrième évêque de Vienne, Verus, existait en 314; Adon le suppose contemporain de Trajan; et ce recul n'a d'autre but que d'identifier Crescens, premier titulaire du siège, avec le disciple de Saint Paul: ainsi la chronologie d'Adon est détestable. Une troisième source est le Livre épiscopal de Léger, qui fut évêque de Vienne de 1030 à 1070. Cet ouvrage nous est parvenu sous deux formes, dans un manuscrit de Berne et dans l'*Hagiologium Viennense*. On en trouve le texte, publié par M. Ulysse Chevalier, au cinquième volume d'une revue lyonnaise: *L'Université Catholique*. Dans l'un et l'autre textes, on saisit l'influence du recueil de faux privilèges dont le siège de Vienne se glorifiait au moyen âge. L'*Hagiologium Viennense* se borne à mentionner les prétendues lettres de papes à l'évêque Simplicius et à un *princeps Francorum*; la liste épiscopale elle-

Digitized by Google

même n'y est pas altérée; elle contient cinquante-six noms jusqu'à Léger. Le feuillet de Berne, au contraire, insère arbitrairement, dans cette liste, des noms d'évêques fournis par les faux privilèges, et fait ainsi de Léger le soixante et unième archevêque de Vienne. Or, comme Léger s'attribue, dans une charte de 1068, ce soixante et unième rang, M. l'abbé Duchesne en conclut que les lettres de Pie Ier et de ses successeurs jusqu'à Nicolas Ier, de Serge III et de Léon IX, furent fabriquées avant 1068. On leur adjoignit dans la suite des lettres de Grégoire VII, Urbain II, Pascal II, spécialement destinées à soutenir les querelles de l'archevêque Guy de Bourgogne à propos de l'abbaye de Saint Barnard de Romans et du pays de Sermorens. Cette étude minutieuse nous paraît une réfutation décisive de la thèse de M. Gundlach, qui rendait Guy de Bourgogne, le futur Calixte II, responsable de la falsification tout entière; un demi siècle avant ce personnage, le gros du délit était déjà commis; et Calixte, en 1119 et 1120, légitima l'ensemble de ces documents apocryphes. Dès le 1er juillet 1891, M. l'abbé Duchesne, rendant compte dans le *Bulletin critique* du livre de M. Gundlach sur la lutte des évêchés d'Arles et de Vienne pour la primatie des Gaules, laissait prévoir cette réfutation: sa promesse est accomplie.

Au reste, il ne s'acharne pas contre son contradicteur; lisez plutôt cette note de la page 84: « Au lieu de m'arrêter à discuter les points sur lesquels mon avis diffère de celui de M. Gundlach, j'ai cru devoir m'en tenir à l'exposition de mes propres idées. Les sources sont assez accessibles pour que le lecteur qui en aurait le désir puisse y recourir aisément et se faire une opinion personnelle ». Qui donc accuse M. Duchesne d'aimer les âpres polémiques? Il n'attaque ni ne se défend; il suit sa route, avec confiance et sécurité, et laisse aux lecteurs pleine liberté, soit de l'accompagner, soit de s'égarer. Je signale cette note sur M. Gundlach à ceux qui veulent avoir une exacte idée du tempérament de M. l'abbé Duchesne: c'est la seule recommandation que je me permette; car de lui-même, le livre s'impose.

Digitized by Google

Et si, dans le champ de l'histoire ecclésiastique, M. l'abbé Duchesne extirpe soigneusement l'ivraie, c'est tant mieux pour le bon grain : j'entends encore le savant professeur, à l'Ecole des Hautes Etudes en 1890, défendant la primauté du siège de Rome par des arguments sans réplique.

GEORGES GOYAU.

Le Cardinal Jean-Baptiste Pitra, évêque de Porto, bibliothécaire de la Sainte Eglise, par Albert BATTANDIER, ancien vicaire général du Cardinal. Paris, Sauvaitre, 1893. gr. in-8°, XXXVI-968 pages.

Encore un monument élevé à la mémoire de l'illustre Cardinal Pitra, encore un biographe. Hier Dom Cabrol, aujourd'hui Mgr Battandier. Fort heureusement, leurs ouvrages, loin de faire double emploi, se complètent l'un l'autre. Dans l'*Histoire* (1) écrite par Dom Cabrol, coulaient, imprégnées d'une suave poésie, les confidences du moine Dom Pitra à ses frères : sa correspondance avec les Bénédictins de Solesmes reflétait la générosité de son âme, la force de sa volonté.

Mgr Battandier n'a pas eu les mêmes documents entre les mains. Et pourtant, à l'aide d'une autobiographie du Cardinal, à l'aide de nombreux renseignements dont il donne la liste (pages XI-XVI), il a pu retracer complètement la jeunesse, la vie monastique, les travaux scientifiques de Dom Pitra. Ouvrez l'ouvrage : vous serez confondu de l'activité du moine.

Dom Pitra va en Angleterre, Hollande, Belgique, Russie, Allemagne, Autriche; il travaille de l'aurore au crépuscule; il entre en relations avec les plus hautes personnalités, littéraires, politiques, religieuses, et partout laisse des admirateurs ou des amis. Entre temps paraissent ses beaux travaux sur la poésie grecque, son *Spicilège*.

(1) Voyez ci-dessus dans le fascicule d'avril 1893, p. 222, le compte-rendu de l'*Histoire du Cardinal Pitra* par le R. P. Dom Cabrol.

Digitized by Google

Les honneurs le guettaient; en vain voulut-il s'y soustraire. Il fut nommé Cardinal prêtre de S^t^ Callixte (1863), Cardinal évêque de Frascati (1879), puis de Porto (1884), et bibliothécaire de la Sainte Eglise. A partir d'ici, nous avons le récit d'un témoin oculaire, d'un compagnon de lutte, car hélas! il fallut abandonner le repos du cloître pour ces dernières dignités. Bibliothécaire, évêque suburbicaire bien qu'étranger, Dom Pitra se trouva exposé à des jalousies, des défiances; plusieurs fois on l'attaqua. Il dédaigna de répondre: *pax in virtute* était sa devise. Mais il n'en fut pas moins attristé, et « se sentant près de sa fin, il demanda à celui qui avait été le compagnon de ses dernières années de le défendre après sa mort contre des attaques qui avaient laissé dans l'esprit de beaucoup une trace douloureuse (p. V) ». Le légataire, M^gr^ Battandier, s'est bien acquitté de sa tâche: ses phrases brèves, hachées de faits, courent au combat.

Cette partie de l'ouvrage (pp. 693 et suiv., 777) est une apologie convaincante, mais dure et acerbe pour les adversaires de Dom Pitra. Du reste, le milieu où vivait le Cardinal, les silhouettes des combattants, les phases de la bataille sont parfaitement représentés. Ajoutez à tout cela des anecdotes intéressantes, des documents nombreux, et vous aurez une idée de cet énorme volume, qui est un important ouvrage historique.

C. DE LA R.

La collection TYSZKIEWICZ. *Choix de monuments antiques, avec texte explicatif* de W. FRÖHNER, Munich, Bruckmann, 1894; in-4.

M. le Comte Michel Tyszkiewicz a enfin cédé aux vœux souvent exprimés par les antiquaires en consentant à la publication des beaux objets antiques dont il est le passionné possesseur. Il a confié à la maison Bruckmann, de Munich, le soin de préparer, avec les meilleures ressources de l'héliogravure, des reproductions dignes de lui. Il les a lui-même surveillées et dirigées avec le

Digitized by Google

même goût élevé qui préside à ses acquisitions ; il a confié quelques-unes des planches à M. Dujardin. Nous avons sous les yeux la seconde livraison, que les prochaines vont suivre sans de longs retards. Chaque planche est accompagnée d'un texte savant et précis de M. Fröhner.

Il y a bien quarante années que M. le Comte Michel Tyszkiewicz, dédaigneux du petit art et du bibelot, acquiert les plus beaux objets que puissent lui offrir les fouilles d'Italie, mais surtout de Grèce et d'Orient. Il arrive seulement qu'insatiable de nouvelles merveilles, il congédie parfois — pour les placer, il est vrai, dans les meilleures galeries publiques ou privées — ses plus chers hôtes de plusieurs années, et passe à d'autres amours. M. Fröhner dit avec raison que, s'il avait conservé tout ce qu'il a pendant quelques années tour à tour possédé, il aurait formé une galerie que n'effacerait nulle de ces collections célèbres telles qu'en avaient les prélats italiens du XVI^e^ siècle, telles qu'en ont les millionnaires de notre temps. M. le Comte Tyszkiewicz a du reste mainte fois libéralement autorisé, dans l'intérêt de la science, la publication avec commentaires de quelques-uns de ces joyaux, dont l'entière connaissance est de la sorte entrée dans le domaine public : « Voici, dit M. Fröhner, les premières feuilles d'un catalogue qui fera connaître ce que le Comte Michel possède actuellement : non pas la collection tout entière, mais les pièces qui se distinguent par leur beauté exceptionnelle ou leur valeur au point de vue de la science. De bonnes reproductions, avec un texte réduit à l'indispensable, tel est le programme de l'ouvrage. Dans la pensée de l'éditeur, il paraîtra deux ou trois livraisons par an. C'est peu et c'est beaucoup, car plus les objets ont d'importance, plus le nombre en est limité ».

La première planche comprend plusieurs bijoux d'or. Voici une grande pendeloque en or creux dont le savant exégète M. Fröhner dit : « Je n'ai jamais vu de bijou aussi beau ni aussi délicatement travaillé. Il est de l'époque de Phidias... La forme et le décor des roues du char de la Victoire rappellent les plus vieilles

Digitized by Google

monnaies d'Eubée ; les chevaux sont de la race de ceux du Parthénon ». — Bague en or massif, portant un sujet gravé de style hétéen, trouvée à Mycènes. — Grand diadème en or émaillé. — Scarabée en or creux. — Pendeloques byzantines en or estampé et ajouré. — Une patère phénicienne en argent, publiée par l'Institut allemand de correspondance archéologique de Rome, est désormais célèbre. — C'est un bien rare et bien curieux et à la fois un bien bel objet que ce « Bouquetin ailé » en argent plaqué d'or, anse d'amphore de style persan, trouvée dans la ville d'Amisus, sur la rive asiatique de la Mer noire. M. Furtwaengler l'a récemment commentée. — Que dire de cette Vénus en bronze, élégante figurine trouvée sur sa base antique, avec une perle fine sertie dans un fil d'or à chaque oreille, petit monument plus voisin, selon M. Fröhner, de l'époque de Phidias que de celle de Praxitèle, publié par M. Löwy dans les *Monumenti antichi* de l'Académie des Lincei. — Verres chrétiens avec légendes. — Hydrie polychrome : Déméter et Perséphone. — Coupe à fond blanc : la fuite de Néphélé : « dessin d'une sûreté de main et d'une finesse admirables ». — Tête d'Apollon en bronze. — Vase de bronze : « On ne verra pas souvent une chytra de bronze étrusque de cette dimension et de cette beauté. Elle doit remonter au V^e^ siècle. Toute la surface est couverte d'ornements en relief d'un goût exquis et d'une finesse de travail digne d'un orfèvre... ». — Coupe en bronze, avec gravures au trait d'ancien style corinthien. — Bas relief archaïque en marbre etc...

N'est-ce pas assez de cette simple énumération pour faire comprendre qu'il s'agit ici d'une œuvre d'art et de science à la fois? M. le Comte Tyszkiewicz rend un service inappréciable en nous donnant une telle publication, si soigneusement exécutée, si savamment commentée.

Giornale storico della Letteratura italiana, dirigé par Novati et Renier. Turin, Loescher, 1893.

Le volume XXII (fascicules 64-66) contient les articles suivants : Guglielmo Volpi. *Luigi Pulci*, studio biografico. — Luzio

Digitized by Google

RENIER. *Niccolò da Correggio* (fin). — Giuseppe RUA. *L'epopea Savoina alla corte di Carlo Emanuele I.* Parte I[a]: *L' « Amedeide » di Gabriello Chiabrera nella sua genesi.* — Ludovico FRATI. *Niccolò Malpigli e le sue rime.* — Variétés. Alfonso BERTOLDI. *Lettere inedite di Pietro Giordani.* — G. Alfredo CESAREO. *Bricciche Rosiane.* — Riccardo TRUFFI. *Di una probabile fonte del « Margutte ».* — Enrico SICARDI. *Nuove fonti dell' « Adone ».* — Italo PIZZI. *Riscontri orientali.* — Francesco NOVATI. *Il Lombardo e la lumaca.* — Antonio BELLONI. *Sopra un passo dell'ecloga responsiva di Giovanni del Virgilio a Dante.* — Felice CERETTI. *Giovanni Pico della Mirandola.*

Stéphane GSELL, *Essai sur le règne de l'empereur Domitien*, un volume in-8° de 390 pages, Paris, Thorin.

Stéphane GSELL, *Recherches archéologiques en Algérie*, un volume gr. in-8° de 434 pages, Paris, Ernest Leroux.

Ces deux nouveaux ouvrages de l'auteur des *Fouilles dans la nécropole de Vulci* viennent de paraître et nous arrivent à la dernière heure. Nous en rendrons un compte étendu dans le prochain fascicule des *Mélanges.* — Le premier de ces volumes fait partie, comme l'ouvrage sur les fouilles de Vulci, des publications de notre Ecole; il forme le 65[e] fascicule de la *Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome.* Le second fait partie de la *Description de l'Afrique du nord* entreprise par ordre du Ministre de l'instruction publique. On y trouve 177 ruines romaines relevées et décrites; 690 inscriptions; 8 planches, et 105 figures dans le texte.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Note sur les archives du Château Saint-Ange, par M. Paul FABRE. 3

L'*Examinatio per Aegyptum*, par M. Ed. CUQ. 20

Marques de vases grecs et romains trouvés à Carthage, 1891-1893, par M. A. L. DELATTRE 30

La mosaïque de Prima Porta, par M. Georges BÉNÉDITE 49

Correspondance inédite entre Gaetano Marini et Isidoro Bianchi, par MM. Lucien AUVRAY et Georges GOYAU 61

Un fragment de calendrier romain du moyen-âge, par M. Louis GUÉRARD 163

Afrique romaine. Chronique, par M. Jules TOUTAIN 177

Bibliographie. — Liste des publications de M. Edmond LE BLANT. — P. MAHAFFY, *On the Flinders Petrie Papyri* (G. LUMBROSO). — Pierre DE NOLHAC, *Pétrarque et l'humanisme.* Henry COCHIN, *Lettres de Francesco Nelli à Pétrarque.* G. COZZA-LUZI, *Sul codice del breviario di Petrarca...* (Léon DOREZ). — COZZA-LUZI, *Sopra quattro epigrafi dei Canulei a Bolsena.* — GERSPACH, *Répertoire détaillé des Tapisseries des Gobelins.* — Stéphane GSELL, *Fouilles dans la nécropole de Vulci* (Dr Furtwängler). — *Plan archéologique de Rome* dressé par M. Rod. LANCIANI. — Henry HARRISSE, *Christophe Colomb devant l'histoire.* — R. P. dom Fernand CABROL, *Histoire du cardinal Pitra de la Congrégation de France, de l'abbaye de Solesmes* . 197

Correspondance inédite entre Gaetano Marini et Isidoro Bianchi, par MM. Lucien AUVRAY et Georges GOYAU (*Suite et fin*) . 226

Une charte pour Fonte Avellana en 1192, par M. Paul FABRE . 247

La *Numidia Militiana* de la liste de Vérone, par M. Georges GOYAU 252

Antoine Eparque. Recherches sur le commerce des manuscrits grecs en Italie au XVIe siècle, par M. Léon DOREZ 281

Bibliographie. — Abdallah SIMAIKA (du Caire). *Essai sur la province romaine d'Egypte depuis la conquête jusqu'à Dioclétien. Etude d'organisation politique et administrative.* (G. GOYAU). — Isidoro CARINI, *La Biblioteca Vaticana, proprietà della*

Digitized by Google

PAGES

Sede Apostolica, memoria storica. — J. Cozza-Luzi, *De Ottoboniano, Vaticanis graecis codicibus nuper recensitis, commentatio.* (L. Dorez) 365

Deux portraits de Pyrrhus, roi d'Epire, par M. W. Helbig. . 377
Une ville de Paul Diacre, par M. P. Fabre 391
Une escadre franco-papale (1318-1320), par M. Ch. Bourel de la Roncière 396
Inscriptions de Tunisie, par M. J. Toutain 419
Exploration archéologique dans le département de Constantine (Algérie). — Ruines romaines au nord de l'Aurès, par MM. S. Gsell et H. Graillot (*à suivre*) 460
Bibliographie. — L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* (G. Goyau). — A. Battandier, *Le Cardinal J. B. Pitra* (C. de la R.). — W. Fröhner, La collection Tyszkiewicz . . 543

Planches: Marques de vases, dessins dans le texte. — Mosaïque de Prima Porta, chromolithographie. — Inscriptions de Timgad. — Pyrrhus, dessin dans le texte et deux héliogravures. — Ruines romaines au nord de l'Aurès: une carte et cinq planches hors texte; dessins dans le texte.

Digitized by Google

Heliog. Dujardin

PYRRHUS TÊTE EN MARBRE

Musée Jacobsen

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Héliog. Dujardin

PYRRHUS

HERMES DÉCOUVERT À HERCULANUM

Musée de Naples

Digitized by Google
UNIV. OF CALIFORNIA

Digitized by Google

1

3

2

4

Roma Fototipia Danesi

Stèles à Saturne. Khenchela (Algérie)

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

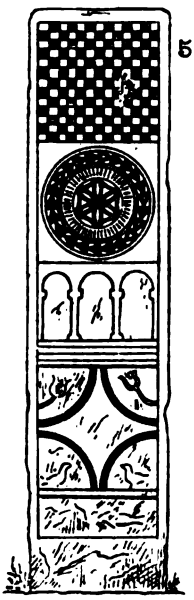

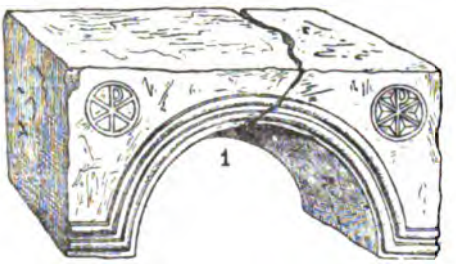

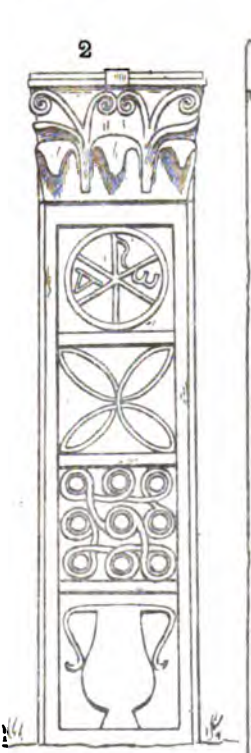

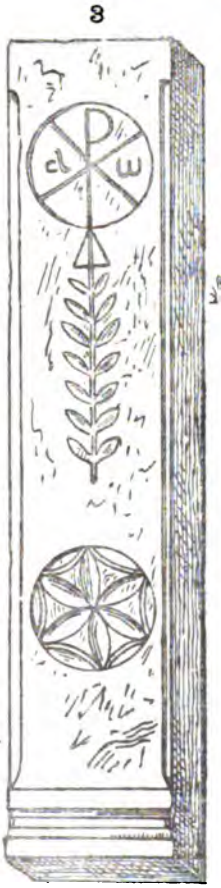

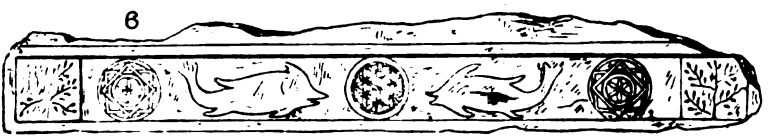

Fragments d' architecture chrétienne. Khenchela (Algérie)

UNIV. OF CALIFORNIA
Digitized by Google
Roma Fototipia Danesi

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

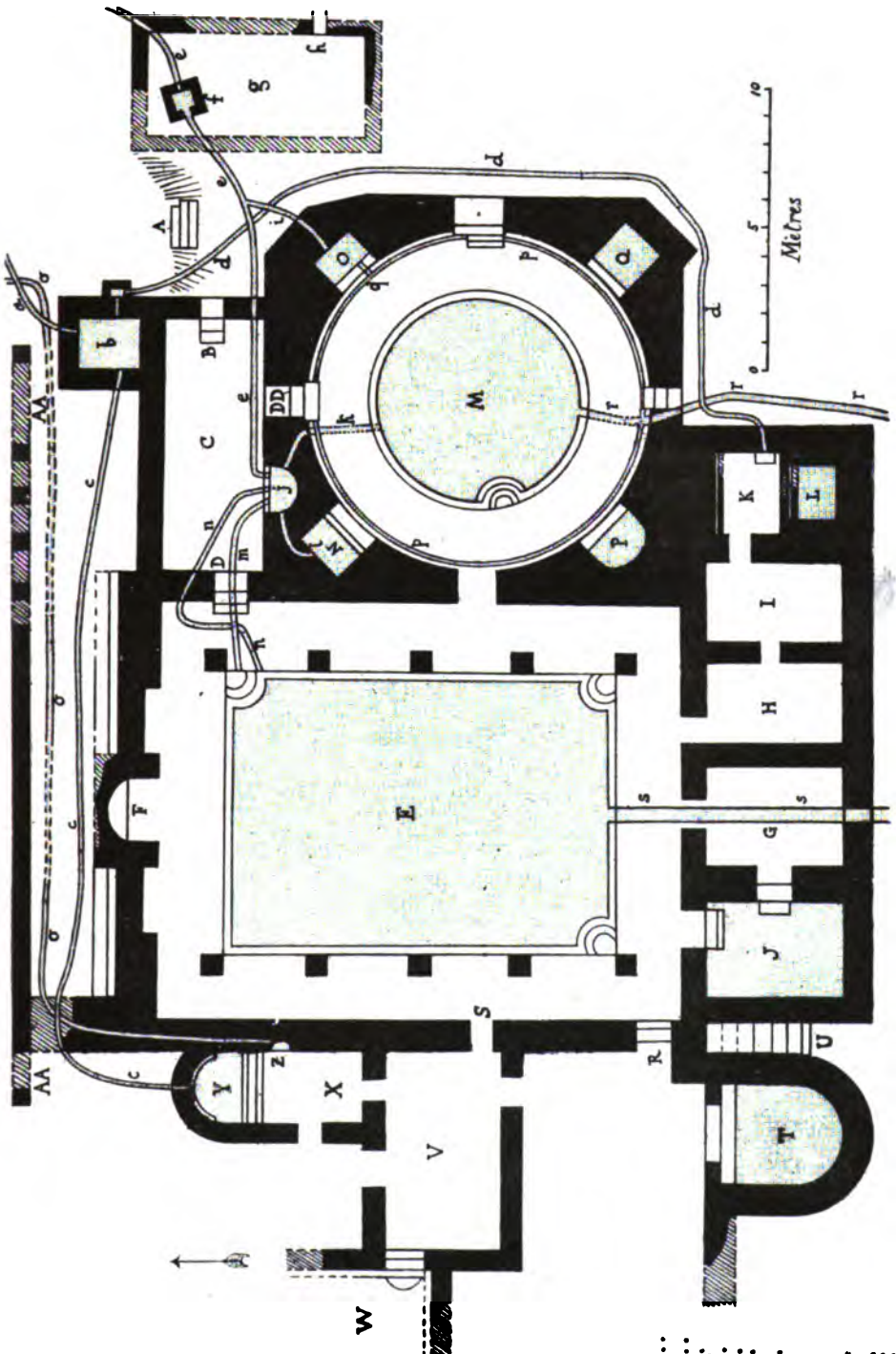

Aquae Flavianae (Algérie)

UNIV. OF CALIFORNIA
Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

Digitized by Google

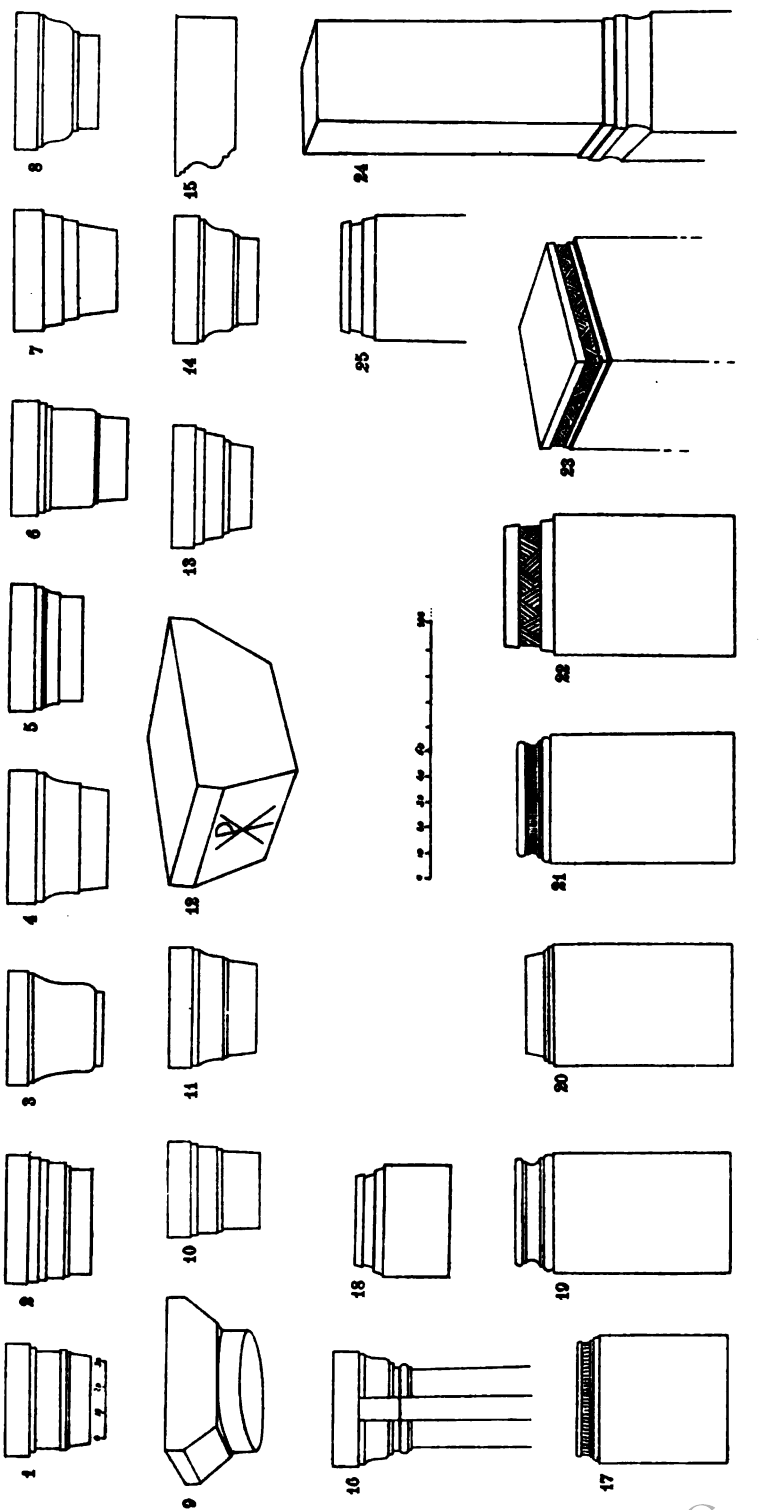

Digitized by Google

Roma Fototipia Danesi

Digitized by Google

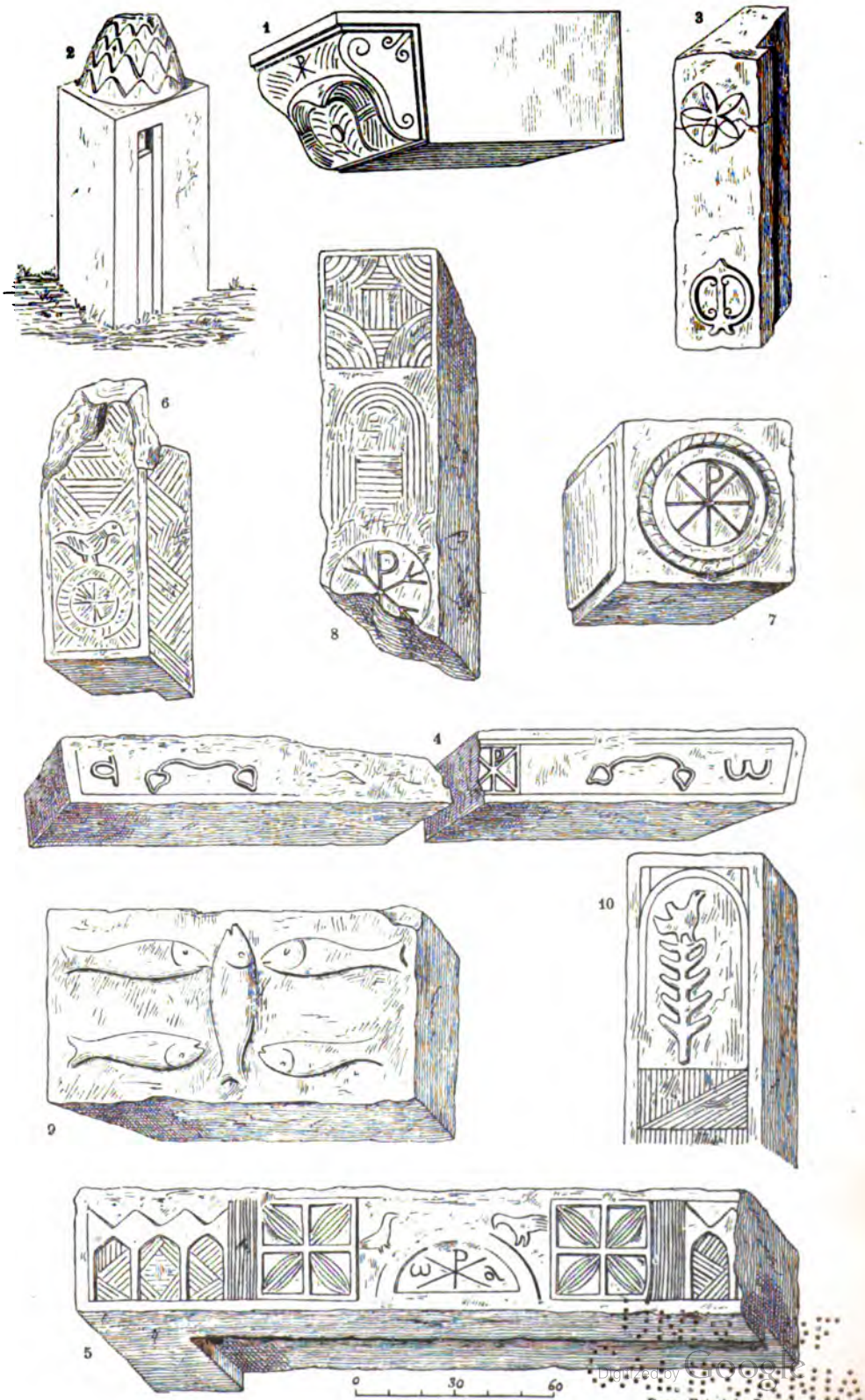

Digitized by Google

Roma Fototipia Danesi

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED

LOAN DEPT.

This book is due on the last date stamped below, or on the date to which renewed.
Renewed books are subject to immediate recall.

28 Feb 65 BOK

REC'D LD

MAY 28 1965

22Feb'65MC

RECD

JUL 2 '67-5 PM

LOAN DEPT.

LD 21A-50m-11,'62
(D3279s10)476B

Uni

Digitized by Google

École française de Rome.
Mélanges d'archéologie
et d'histoire
v.13

739770

D111
E4
v.13

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

GENERAL LIBRARY - U.C. BERKELEY

B000310157

Digitized by Google

Digitized by Google